



HAL
open science

Non au gaz de schiste!: cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec

Sébastien Chailleux

► **To cite this version:**

Sébastien Chailleux. Non au gaz de schiste!: cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec. Science politique. Université de Bordeaux; Université Laval (Québec, Canada), 2015. Français. NNT: 2015BORD0454 . tel-01280729

HAL Id: tel-01280729

<https://theses.hal.science/tel-01280729>

Submitted on 1 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

École Doctorale SP2 : Sociétés, Politique, Santé Publique

SCIENCES PO BORDEAUX

Laboratoire d'accueil : Centre Emile Durkheim

Cotutelle avec le département de sociologie de l'Université Laval, Québec, Canada

Par Sébastien CHAILLEUX

« Non au gaz de schiste ! »

**Cadrages et débordements de la controverse sur les
hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec**

Sous la direction de : Antoine ROGER (IEP Bordeaux) et Louis GUAY (Université Laval, Québec)

Soutenue le 1er décembre 2015

Composition du jury :

Mme. Geneviève CLOUTIER,
professeur d'université, Université Laval

M. Daniel COMPAGNON,
professeur des universités, IEP Bordeaux (Président)

M. Yann FOURNIS,
professeur d'université, Université du Québec à Rimouski (Rapporteur)

M. Louis GUAY,
professeur d'université, Université Laval (Directeur de recherche)

M. Patrick HASSENTEUFEL,
professeur des universités, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Rapporteur)

M. Antoine ROGER,
professeur des universités, IEP Bordeaux (Directeur de recherche)

RESUME

L'analyse de la controverse sur le gaz de schiste en France et au Québec à un niveau intermédiaire (méso) permet de souligner les processus de construction et contestation sociale et politique des différents cadrages soutenus par les réseaux d'acteurs en concurrence. Les dynamiques d'intéressement à l'intérieur et à l'extérieur de l'action publique illustrent les multiples scènes et forums dans lesquels se déploie la controverse. L'analyse de la construction de ce problème public et ses diverses redéfinitions démontre le rôle central du cadrage politique des controverses. Les solutions retenues définissent tout autant qu'elles tentent de réduire le risque relatif à cette nouvelle industrie gazière (face à un risque cadré comme technologique en France, on observe un cadrage sur l'acceptabilité sociale au Québec). Il s'agit alors d'insister particulièrement sur la dimension procédurale de problématisation des enjeux au regard du recours à la participation publique et à l'expertise scientifique. Les multiples acteurs de cette controverse sont interrogés : les participants à la mobilisation sociale mais aussi les acteurs de l'industrie et des structures politiques et administratives, afin de dresser la cartographie de leur position mais aussi de leurs discours depuis les prémices de cette nouvelle activité industrielle d'exploration du gaz de schiste (2008) jusqu'aux derniers rebondissements politiques (2015). Cette recherche s'appuie sur un corpus d'entretiens qualitatifs (40) mais aussi d'articles de presse écrite (2 400) ainsi que sur l'analyse qualitative et quantitative des divers rapports et commissions de travail sur le gaz de schiste.

MOTS-CLES

Gaz de schiste, controverse, traduction, problème public, hydrocarbures non conventionnels, fracturation hydraulique, expertise, intéressement, comparaison, risque technologique, acceptabilité sociale

TITLE

Shale gas, no! – Framing and spillovers of the unconventional hydrocarbon controversy in France and Quebec

ABSTRACT

The analysis of the shale gas controversy in France and Quebec at an intermediate (meso) level stresses the social and political construction and dispute processes of the various framings supported by contesting actors' networks. "Interestment" dynamics both inside and outside public policies show the multiple scenes and forums in which the controversy unfold. The analysis of how this public problem is built and its various redefinitions shows the core role of political framing of controversies. The solutions define as well as they reduce the risk related to this new industry (a technological risk in France and a frame on social acceptability in Quebec). It is then important to stress the procedural dimension of problematizing the stakes regarding public participation and scientific expertise. This study questions the various actors of the controversy, those of social mobilization, the industry and the political and administrative structures, to map both their position and their discourses since the beginnings of the new industrial activity of exploring for shale gas (2008) to the latest political developments (2015). This study is based on a corpus of qualitative interviews (40), press articles (2 400) and a qualitative and quantitative analysis of the various reports and committees on shale gas.

KEYWORDS

Shale gas, controversy, translation, public problem, unconventional hydrocarbons, hydraulic fracturing, expertise, interestment, comparison, technological threat, social acceptability

Thèse préparée au Centre Emile Durkheim (UMR5116)

Sciences Po Bordeaux, 11 allée Ausone - Domaine Universitaire - 33607 PESSAC

Sommaire

Sommaire.....	3
Remerciements	10
Liste des sigles et des abréviations utilisés	11
<i>Avant-propos</i>	14
Chapitre introductif	17
1.1. Une controverse hors norme	17
1.1.1. Imposer le cadrage des risques, dominer l’action publique	17
Une littérature récente sur un objet nouveau	17
Contester, dialoguer, choisir (mais pas forcément dans cet ordre).....	19
1.2. Comprendre les acteurs et leurs discours	22
1.2.1. La méthodologie de la traduction et de la coproduction.....	22
Le gaz de schiste, (in)capacité d’enrôlement en situation d’incertitude.....	22
Incorporer les critiques	24
1.2.2. Interpréter les discours et prendre au sérieux leur sens	26
Assembler un discours performatif.....	28
Présenter les enjeux	29
Des coalitions discursives qui s’opposent	31
1.3. Décrire la mise en controverse et son confinement	33
1.3.1. Le gaz de schiste : construction sociale d’un risque collectif.....	34
Mettre à l’agenda un problème public	34
La production collective du risque.....	35
1.3.2. Un traitement institutionnel protéiforme	37
Le poids des institutions.....	37
Structure du réseau d’action publique.....	40
Intégrer l’approche interprétative des politiques publiques.....	42
Les instruments d’action publique et la recherche de la légitimité	43
1.3.3. Analyser l’action publique à l’âge de la défiance	44
Chercher la légitimité par la participation publique et la consultation.....	45
La justification scientifique et les formes de l’expertise	49
1.4. France-Québec : dépasser les faux amis pour une méthode comparative rigoureuse.....	56
1.4.1. Comparer des cas similaires.....	56
1.4.2. Comprendre les différences culturelles	56
1.4.3. Une comparaison qualitative.....	57
1.4.4. Le problème des unités de comparaison.....	58
1.5. Sources et application des méthodes.....	61
1.5.1. Les entretiens et le terrain	61
Le problème de la représentativité.....	62
L’observation de terrain.....	64
1.5.2. Les articles de presse	65
1.5.3. Les rapports officiels	67
1.5.4. Cartographie web	68

1.5.5. Autres documents	69
1.6. Présentation du plan	69
1^{ère} partie : De l'anonymat à la célébrité : éclosion de la controverse sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique	71
1. Le gaz de schiste, une ressource énergétique et économique : héritage d'une définition	72
1.1. Les hydrocarbures non conventionnels et la fracturation hydraulique : enjeux de définition et jeux de pouvoir	72
1.1.1. Sémantique.....	72
Hydrocarbures non conventionnels et hydrocarbures de roche-mère.....	72
Gaz de schiste et gaz de shale.....	75
1.1.2. Matérialité et technicité	75
Le forage gazier, un assemblage technique acontextuel.....	76
Le forage horizontal.....	77
La fracturation hydraulique.....	78
1.2. Le « succès » américain au regard des contextes français et québécois.....	80
1.2.1. La <i>success-story</i> américaine.....	80
Il était une fois au Texas... ..	80
Les effets de la révolution du gaz de schiste	82
1.2.2. L' <i>Energy policy Act</i> de 2005.....	84
Le dessein géopolitique et économique au détriment de la protection de l'environnement	84
La propriété du sous-sol ou l'intéressement individuel à la prise de risque	85
1.2.3. Le gaz naturel, remède énergétique aux maux climatiques	86
Le non conventionnel, un remède au pic pétrolier.....	87
Les ressources mondiales de gaz de schiste	89
Le gaz naturel, l'énergie du 21 ^{ème} siècle ?.....	91
1.3. Rendre le gaz de schiste profitable sans le rendre politique.....	94
1.3.1. La législation en vigueur.....	94
Une législation française périmée.....	94
Un cadrage légal québécois favorable à l'extraction.....	96
1.3.2. Portraits croisés des territoires concernés	98
Des territoires français aux portraits contrastés.....	98
Des territoires québécois peu orientés vers le gaz naturel.....	101
1.3.3. Des réponses énergétiques et stratégiques particulières	102
Une révolution du gaz de schiste au pays du nucléaire ?	103
De l'eau dans le gaz québécois.....	105
1.3.4. Tentative d'imposition <i>de facto</i> d'une problématisation industrielle du gaz de schiste	108
Le soutien administratif et gouvernemental de Québec	108
Un réseau français relativement passif.....	112
Des coalitions discursives aux croyances particulières	116
Conclusion	119
2. La rupture du réseau promotionnel du gaz de schiste au Québec	121
2.1. La naissance d'un réseau d'opposition hétérogène.....	121
2.1.1. Les lanceurs d'alerte, construction et diffusion de la lutte	121

L’alerte précoce.....	121
La demande de moratoire.....	122
Les rapports de genre.....	125
Des petits ruisseaux forment de grandes rivières.....	126
2.1.2. Les comités de citoyens, une structure « molle » face à la ligne dure du gouvernement	127
Une réaction face au manque d’information	127
Les comités, un réseau d’entraide transnational	128
2.1.3. Le soutien logistique et stratégique des associations provinciales.....	132
Le front commun.....	132
Un réseau qui dépasse les clivages ?.....	133
2.1.4. L’ancrage territorial d’un mouvement provincial	134
Le conseil municipal, premier réceptacle des revendications.....	134
La réaction du monde agricole	137
2.2. L’opportunité des audiences publiques	139
2.2.1. Un BAPE, enfin !	139
Une timide entrée au Parlement.....	139
La mise à l’agenda médiatique.....	140
Une réponse institutionnelle très encadrée.....	143
2.2.2. Une fenêtre d’opportunité.....	144
L’échec du récit industriel.....	144
L’alliance avec le PQ.....	148
Une tribune pour l’opposition	149
2.2.3. La matérialisation du réseau d’opposants à travers une coalition discursive	151
Les niveaux de la critique	151
L’opacité et le cadre légal.....	153
Les risques pour l’environnement.....	154
L’incertitude.....	156
La transition énergétique.....	157
La coalition discursive anti-gaz de schiste : la valorisation du bien commun multifacette	159
Conclusion	160
3. Mobilisation fulgurante des Français contre la fracturation hydraulique : une victoire par K.O. ?	161
3.1. L’alerte, un feu de paille parti du sud-est	161
3.1.1. Des lanceurs d’alerte professionnels qui réactivent leurs réseaux	161
3.1.2. Une mobilisation territoriale autour des collectifs citoyens	163
Le collectif 07, machine de guerre contre l’exploration du gaz de schiste.....	163
Le feu aux poudres : des collectifs hétérogènes unis en faveur de l’abrogation des permis de recherche.....	167
Le difficile accès à la scène médiatique nationale d’un mouvement territorial	171
L’identité territoriale en jeu.....	173
3.1.3. Le mille-feuille administratif en dissidence.....	175
Les régions, un soutien symbolique et financier.....	175
Les départements, la contradiction avec le développement économique local.....	175
Les communes, premier et dernier rempart contre la fracturation hydraulique	176

3.1.4.	Les associations nationales, un soutien logistique et informationnel mais un rôle secondaire	178
3.2.	L'assemblage narratif, entre particularités locales et risques globaux.....	180
3.2.1.	L'effet « <i>Gasland</i> »	180
3.2.2.	Une coalition discursive insistant sur le risque technologique pour protéger son environnement	182
3.2.3.	L'opacité et la dénonciation de la gouvernance par le Code minier	185
3.2.4.	La transition énergétique, arlésienne de la controverse.....	186
3.2.5.	La traduction médiatique des revendications.....	188
3.3.	Une mise en politique cacophonique	189
3.3.1.	De l'ombre à la lumière, le gouvernement explore un sujet méconnu	190
3.3.2.	Des promoteurs industriels dépassés	191
3.3.3.	Concurrence parlementaire	194
3.3.4.	Une loi sous pression.....	195
3.3.5.	Une mise en application fracturée	196
	L'abrogation des permis de recherche	196
	La Commission nationale d'orientation	198
	Conclusion	199

4. Lutter pour définir l'objet de la controverse, la retraduction des enjeux par le forum de la politique publique

4.1.	Le cadrage du mandat et le cadre des conclusions : enjeux techniques ou choix de société ?.....	200
4.1.1.	Un premier BAPE bricolé pour limiter les critiques	200
4.1.2.	Une commission administrative mandatée sur des aspects techniques	202
4.1.3.	Une mission d'information parlementaire ouverte mais polarisée.....	205
4.1.4.	Un rapport sur la proposition de loi Jacob qui confine les enjeux	206
4.1.5.	La Loi Jacob, de l'interdiction d'une filière à l'interdiction d'une technique	208
4.2.	La participation publique : usage politique de l'outil participatif.....	209
4.2.1.	Le BAPE, la recherche de la légitimation par les audiences publiques	210
4.2.2.	Les commissions parlementaires et la sélection des participants auditionnés.	213
4.2.3.	La mission des CGIET-CGEDD, des auditions avant tout techniciennes	214
4.2.4.	Le rejet de la Commission nationale d'orientation et de la participation publique institutionnelle	215
4.3.	Le confinement par les références bibliographiques.....	218
4.3.1.	Première tentative de synthèse bibliographique : le BAPE	220
4.3.2.	Les commissions françaises, entre citations techniques et encadrement légal	221
4.3.3.	Un état de l'art partiel, orienté par la sélection des disciplines scientifiques légitimes	223
4.4.	Incohérence et politiques publiques conflictuelles	226
4.4.1.	Les rapports de force dans et en dehors des instruments mobilisés	227
4.4.2.	Incohérence et appropriation par les publics.....	228

2^{ème} partie : Tentatives de confinement et mutation de la controverse : vers une remise en cause du régime de gouvernance ?..... 231

5. Coproduction de la réfutabilité socioéconomique de la filière gazière au Québec ..	231
5.1. Les conclusions du BAPE et l'encadrement politique de l'EES	232
5.1.1. Un contexte défavorable aux libéraux	233
5.1.2. Tentative de manipulation.....	234
5.2. La riposte des opposants.....	237
5.2.1. Un mouvement au sommet	237
5.2.2. Mobilisation de l'expertise	240
5.2.3. Les ressorts de l'expérience	244
5.3. Coalition des oppositions et défaite des libéraux.....	247
5.3.1. La coalition des causes	247
5.3.2. Le Printemps Erable	249
5.4. La déception du gouvernement Marois	250
5.4.1. Non au gaz, oui au pétrole : une problématisation alternative.....	250
5.4.2. Diversification du mouvement d'opposition : entre fragmentation et lutte globale aux hydrocarbures.....	253
5.4.3. La réforme de la Loi sur les mines, quels gains pour les acteurs de la controverse ?.....	255
5.5. Le retour des libéraux et le <i>statu quo</i>	257
5.5.1. L'EES : un rapport sceptique	257
5.5.2. Une volonté de faciliter l'industrie pétro-gazière : la réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection	258
5.5.3. Les espoirs libéraux douchés par le second BAPE	261
5.5.4. Quel modèle énergétique pour le Québec ?	263
Conclusion	265
6. Reproduction des rapports de force dans le secteur extractif français.....	267
6.1. L'appui du gouvernement socialiste : entre double discours et tensions interministérielles	267
6.1.1. La valse ministérielle autour de l'Ecologie et la permanence d'A. Montebourg à l'Industrie.....	268
6.1.2. Une opposition toujours mobilisée mais peu audible.....	271
Une diversification difficile	271
No Fracking France : fragmentation de l'opposition ?.....	273
Les oppositions locales, des jugements éclairés mais inaudibles.....	275
6.1.3. Reconfiguration du réseau des promoteurs de l'exploration	277
6.2. L'offensive pro-hydrocarbures : rapports, réforme et redressement productif...279	
6.2.1. Des rapports très favorables à l'industrie	280
6.2.2. La pierre philosophale : développer des techniques alternatives	285
6.2.3. La réforme du Code minier : la montagne accouche d'une souris.....	286
6.3. Oublier l'erreur du gaz de schiste pour penser le futur des hydrocarbures non conventionnels	289

6.3.1.	Une transition énergétique silencieuse sur les enjeux des hydrocarbures non conventionnels	289
6.3.2.	Le développement du gaz de houille de Lorraine : construire une <i>French success-story</i>	290
6.3.3.	Cartographie narrative médiatique	294
	Conclusion	295
7.	Un problème de cadrage ? Discontinuité entre discours et instruments d'action publique	298
7.1.	Un problème de focale ?	298
7.1.1.	Réformer la législation: un objectif cosmétique ?	299
	La réforme de la réglementation minière : réduction de l'incohérence ou modification marginale ?	299
	La réforme très politique du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.....	301
7.1.2.	L'OPECST, un mandat technique pour un manifeste pro gaz de schiste ...	302
7.1.3.	Une EES et un second BAPE générique très critiques	304
7.2.	Auditionner le public : entre choix et nécessité	307
7.2.1.	De la difficile participation à la recherche scientifique	308
7.2.2.	Discriminer les participants pour orienter le discours	311
7.2.3.	Les limites de la (non) participation militante	313
7.3.	Les géosciences contre le reste du monde	316
7.3.1.	Une coproduction de la recherche scientifique	317
7.3.2.	Le savant, le technicien et le politique : le découpage politique des données scientifiques	319
7.3.3.	La sélection des sources, quels enjeux ?	321
7.4.	Sélection des récits et état des rapports de force à l'issue de l'évaluation institutionnelle	323
7.4.1.	Des victoires partielles pour les opposants	323
	La lente érosion des gains politiques chez les opposants français	323
	La lente sédimentation des gains politiques chez les opposants québécois	325
7.4.2.	L'échec du gaz de schiste : une défaite des partisans industriels.....	328
	Les acteurs français : entre espoir politique et certitude technicienne	328
	Les promoteurs québécois : la transition du gaz vers le pétrole.....	329
7.4.3.	Des instruments d'action publique au référentiel global en décalage avec les prises positions sectorielles	331
8.	De la controverse sur le gaz de schiste à la politique publique sur les hydrocarbures : enjeux de gouvernance et d'expertise	333
8.1.	Des mobilisations similaires dans des contextes différents : éléments diachroniques.....	333
8.1.1.	Disparités des récits et du pouvoir de leurs porteurs : la lutte contre les irréversibilités	333
	Luttes narratives et enjeux de cadrage	334
	Les forums et leurs effets sur la controverse	336
8.1.2.	Des terrains marqués par leurs institutions	340
	Les répertoires d'évaluation comparés.....	340
	Les différences structurelles, un appui aux spécificités culturelles.....	342

8.1.3.	Les instruments d'action publique, indicateur ou artefact ?	343
8.2.	Expertise et participation publique, des ressources politiques en situation de controverse	346
8.2.1.	Ouvrir ou fermer l'espace participatif, un enjeu de confiance.....	346
8.2.2.	Crédibilité et légitimité scientifiques : construire l'expertise en situation de controverse	348
	La coproduction d'un ordre sociotechnique sur la fracturation hydraulique	349
	Limitier la participation publique pour préserver la légitimité scientifique ?.....	350
	Tracer les frontières des savoirs légitimes, crédibles et pertinents	352
8.3.	La coproduction des orientations énergétiques, l'enjeu du 21 ^{ème} siècle	354
8.3.1.	Comprendre l'écosystème des politiques publiques, dépasser les approches sectorielles ?	355
8.3.2.	« Ni aujourd'hui, ni demain », les hydrocarbures non conventionnels et la scénarisation des futurs	357
8.3.3.	« Ni ici, ni ailleurs », la France et le Québec contre le reste du monde ?...359	
Conclusion		362
La controverse sur le gaz de schiste : refroidissement ou mutation ?		362
1.1.	Le cadrage de la controverse, un processus politique continu.....	362
1.2.	Instruments d'action publique, participation et expertise.....	365
1.3.	Apports théoriques	367
1.4.	Approfondir la compréhension du régime institutionnel de régulation des ressources	369
Bibliographie.....		371
Annexes.....		407
1.1.	Les permis d'exploration en France en 2011	407
1.2.	Liste des acteurs interrogés.....	408
1.3.	Questionnaire utilisé lors des entretiens	410
1.4.	Formulaire de consentement écrit	415
1.5.	Cartographie des références bibliographiques des instruments informationnels.....	419
1.6.	Cartographie des débats parlementaires à l'Assemblée nationale	420
1.7.	Données sur les médias	421

Remerciements

Je remercie en premier lieu mes co-directeurs de thèse, Antoine Roger et Louis Guay, pour leurs commentaires complémentaires et toujours pertinents sur mes travaux. Les lectures proposées par Louis lors du séminaire de doctorat ont été particulièrement utiles à la construction de ce travail de recherche. Je remercie également tous ceux et celles qui ont commenté et critiqué aussi bien des chapitres de cette thèse que des articles et des présentations lors de conférences. Sans ces discussions, ce manuscrit serait moins concis, précis et clair. Je pense particulièrement à Vincent Caby, Cécile Vigour, Yann Fournis, Pascal Ragouet, Sezin Topçu, Peter Feindt et Philippe Zittoun. Mes remerciements vont également aux différents collègues avec qui j'ai échangé à propos du gaz de schiste dont ceux du projet GazHouille à Nancy mais aussi Chris Weible, Tanya Heikkila, Manuel Fischer et Karin Ingold ainsi que Stéphane Moyson, David Aubin et Damien Vallot.

Je tiens aussi à remercier Daniel Compagnon pour son aide précieuse lors de la rédaction de mon projet de recherche en 2011. Merci à ceux et celles qui ont participé aux discussions stimulantes de l'atelier Savoirs et de l'atelier Ecriture du Centre Emile Durkheim et du séminaire de sociologie de l'environnement et du Groupe de Recherche sur les Institutions et les Mouvements Sociaux (GRIMS) de l'Université Laval.

Merci également aux acteurs interrogés qui ont pris du temps pour me fournir de précieuses informations au sujet du gaz de schiste.

Je remercie aussi le Centre Emile Durkheim, l'Ecole Doctorale Science Politique et Santé Publique et le département de sociologie de l'Université Laval pour le soutien financier apporté durant ces quatre années de thèse lors des déplacements en congrès.

Je remercie enfin ma femme, Susanne, de m'avoir supporté pendant ces quatre années de thèse. Je dédie ce travail à mes deux enfants, Emma et Alexandre, nés durant ce doctorat, qui ont su m'obliger à prendre un recul nécessaire sur la recherche afin de mieux y revenir de manière plus efficace et ordonnée.

Liste des sigles et des abréviations utilisés

AIE : Agence Internationale de l'Energie
ANT : Actor-Network Theory
APGQ : Association des Pétrolières et Gazières du Québec
AQLPA : Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique
ARF : Association des Régions de France
BAPE : Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
BEPH : Bureau Exploration-Production Hydrocarbures
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CAQ : Coalition Avenir Québec
CEGEP : Collège d'Enseignement Général Et Professionnel
CG : Conseil Général
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGIET : Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies
CHNC : Centre Hydrocarbures Non Conventionnels
CLE : Commission Locale de l'Eau
CMAVI : Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CPTAQ : Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
CR : Conseil Régional
CRé : Conférence Régionale des Elus
CRéCA : Conférence Régionale des Elus de Chaudière-Appalaches
CRE : Conseil Régional de l'Environnement
CRIF : Conseil Régional d'Ile-de-France
CRRRA : Conseil Régional de Rhône-Alpes
CRRNT : Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le Territoire
DGEC : Direction Général Energie-Climat
DREAL : Direction Régional de l'Environnement, l'Aménagement du territoire et du Logement
DRIEE : Direction Interrégionale de l'Environnement et de l'Energie
EELV : Europe-Ecologie-Les-Verts
EES : Evaluation Environnementale Stratégique
EGL : European Gas Limited

EIA : Energy Information Administration
EPA : Environmental Protection Agency
GDF : Gaz De France
IFPEN : Institut Français du Pétrole et des Energies Renouvelables
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des risques
INM : Institut du Nouveau Monde
INRS : Institut National de la Recherche Scientifique
INSPQ : Institut National de Santé Publique du Québec
MBTU : Million of British Thermal Unit
MCN21: Maître Chez Nous 21^{ème} siècle
MERN: Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
MRC : Municipalité Régionale de Comté
MRN : Ministère des Ressources Naturelles
MRNF : Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
MDDELCC : Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques
MDDEP : Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
MEDDE : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie
MRP : Ministère du Redressement Productif
NFF : No Fracking France
OBNL : Organisme à But Non Lucratif
OBV : Organismes de Bassins Versants
ONE : Office National de l'Énergie
ONGE : Organisme Non Gouvernemental Environnementaliste
OPECST : Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques
PLQ : Parti Libéral du Québec
POPE : Programme d'Orientation de la Politique Énergétique
PQ : Parti Québécois
PS : Parti Socialiste
REACH : Règlement sur l'Enregistrement, l'évaluation, l'Autorisation et les restrictions des substances Chimiques
RIGSVSL : Regroupement Interrégional Gaz de Schiste Vallée du Saint-Laurent
RGIE : Règlement Général des Industries Extractives
RPEP : Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection
RQGE : Réseau Québécois des Groupes Ecologistes

RSB : Règlement de Saint-Bonaventure
RVHQ : Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec
SOQUIP : Société QUébécoise d'Initiatives Pétrolières
UE : Union Européenne
UFIP : Union Française des Industries Pétrolières
UMP : Union pour un Mouvement Populaire
UPA : Union des Producteurs Agricoles
UQAM : Université du Québec A Montréal

Avant-propos

« Contenter le peuple et ménager les grands, voilà la maxime de ceux qui savent gouverner. »

Niccolo Machiavelli, *Le Prince*, 1532, livre XIX

Au début, tout allait bien...

Depuis 2005, une révolution énergétique est en cours aux États-Unis : la révolution des gaz et pétrole de schiste (*shale gas* et *shale oil* en anglais) et plus généralement des hydrocarbures non conventionnels. Ces derniers se définissent en opposition aux hydrocarbures conventionnels localisés dans des réservoirs facilement accessibles puisqu'ils sont contenus soit dans strates rocheuses étendues (on parle de roche-mère), soit dans des gisements difficiles d'accès. Le gaz de schiste est un hydrocarbure de roche-mère retenu dans des couches de schiste à des profondeurs entre 2 000 et 3 000 mètres. Contrairement au gaz naturel traditionnel retenu dans un réservoir, il est piégé dans les porosités d'une roche imperméable, le schiste. Son extraction est difficile, et c'est en fracturant la roche avec un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques que l'on réussit à libérer le méthane, on parle alors de fracturation hydraulique¹. L'objet de cette étude est avant tout le gaz de schiste² mais il s'insère dans une écologie des hydrocarbures non conventionnels. Ces hydrocarbures non conventionnels sont en train de devenir une source majeure d'approvisionnement des consommateurs américains alors que les réserves conventionnelles sont en déclin³. Comme le résume le journaliste de Charlie Hebdo, Fabrice Nicolino, en 2010 :

« Le « *shale gas* » c'est un gaz naturel dont on s'est foutu pendant un siècle, parce qu'on en trouvait alors partout. Comme on commence à être à court, les gentils pétroliers ont redécouvert cette merveille, cachée dans l'argile et les schistes d'immenses bassins sédimentaires. En résumé, il y en a (presque) partout. Aux États-Unis, le « *shale gas* » représente déjà entre 12 % et 20 % de la production totale de gaz. Personne ne sait exactement, ce qui donne une idée de la rapidité du phénomène. Certains connaisseurs estiment qu'on pourrait atteindre 30 %, voire 50 % en 2020. Or les États-Unis sont quand même le deuxième producteur de gaz dans le monde après la Russie. C'est une révolution. »⁴

La frénésie d'un nouvel âge d'or d'énergie bon marché autour du gaz naturel se répand sur le globe. A partir de 2006 au Québec (Canada) et de 2004⁵ en France, des permis d'exploration pour des hydrocarbures non conventionnels sont délivrés par les

1 Jean-Paul Liégeois, « Présentation générale: les gaz de schiste », Paris, GEP-AFTP, 2011.

2 Le gaz de schiste est l'objet commun aux deux terrains étudiés en début de controverse. Par la suite, des projets d'exploitation de pétrole de schiste au Québec viennent s'ajouter à des projets similaires en France, alors que le Nord de la France voit se développer des projets d'exploration de gaz de houille. Le gaz de schiste est donc une porte d'entrée pour étudier le déploiement de la filière des hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec.

3 US Energy information administration, « Natural gas gross withdrawals and production », [En ligne : http://www.eia.gov/dnav/ng/ng_prod_sum_dcu_NUS_a.htm]. Consulté le 16 février 2015.

4 Fabrice Nicolino, « Du gaz à tous les étages / Gazarem lou Larzac », *Planète sans visa*, 2010.

5 Les dates varient selon le type de ressources : des premiers permis concernent du gaz de houille en Lorraine en 2004, tandis que des permis visant du pétrole de schiste sont délivrés à partir de 2008 en région parisienne et des permis visant du gaz de schiste sont délivrés en mars 2010 dans le sud-est. Il est très difficile de définir une date précise puisque les permis sont généralement « muets », c'est-à-dire qu'ils ne désignent pas le type d'hydrocarbures recherchés. Voir Jean-Paul Chanteguet et Michel Havard, « La proposition de loi, visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique », Paris, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2011, p. 60.

ministères compétents à des compagnies gazières et pétrolières. Ces dernières espèrent trouver des gisements similaires à ceux des États-Unis dans le Sud-Est de la France et le bassin parisien ainsi que dans les basses terres du Saint-Laurent. Cette révolution énergétique semble de prime abord concerner un domaine technique, celui des forages d'hydrocarbures, et un marché économique international (pour le pétrole) ou continental (pour le gaz). Les hérauts de la prospection énergétique, comme l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)⁶, le Conseil Mondial de l'Énergie (CME)⁷ et l'*Energy Information Administration* (EIA) du département américain de l'énergie⁸, vont chercher à exporter cette révolution en montrant ses nombreux bénéfices pour l'économie américaine : création d'emplois, baisse du coût de l'énergie, augmentation des redevances, réduction du déficit de la balance commerciale et même baisse des émissions de gaz à effet de serre (grâce à la substitution du charbon par le gaz).

Pourtant, la fracturation hydraulique va cristalliser l'opposition des populations locales inquiètes ainsi que des associations écologistes soucieuses de limiter l'exploitation des énergies fossiles et des institutions locales qui défendent leur droit à l'aménagement du territoire. En effet, loin de l'euphorie qui semble régner aux États-Unis entre 2005 et 2010⁹, Québécois et Français affichent leur scepticisme face à cette nouvelle industrie qui s'implante sans consultation préalable avec les populations et sans étude d'impact. Ce qui n'était qu'un problème technique – rendre exploitable et rentable une ressource difficilement accessible – devient rapidement une controverse sociotechnique – une de ces controverses qui mêlent un haut degré de compétences techniques avec des préoccupations sociales et environnementales. La controverse sur le gaz de schiste rejoint ainsi la longue liste – nucléaire, organismes génétiquement modifiés (OGM), nanotechnologie, etc. – de celles qui mélangent incertitudes techniques, acceptabilité sociale (le terme reste à définir), choix politiques, cadre réglementaire ou encore identité territoriale.

A l'inverse de l'exemple américain où l'industrie parvient à enrôler une masse critique d'acteurs qui soutient son dessein, en France et au Québec, l'industrie et ses partisans sont contestés dès le début de l'exploration sur la pluralité de risques qu'ils font courir aux populations concernées : pollution de l'environnement, dangers pour la santé publique, baisse de la qualité de vie, consommation importante d'eau, concurrence économique avec les activités locales (notamment tourisme et agriculture), dévaluation immobilière, difficulté assurantielle pour ne citer que les plus récurrents. En 2010, le réalisateur engagé américain Josh Fox produit un documentaire, *Gasland*, qui retrace son parcours sur la piste du gaz de schiste et en montre les dérives et les effets négatifs. Le principal risque mis en avant est la pollution des nappes phréatiques par les fluides de fracturation et la migration du méthane qui conduit à des problèmes environnementaux et sanitaires chez les riverains et leur bétail. Malgré ses défauts¹⁰, ce documentaire devient rapidement un symbole fort pour la cause des opposants au gaz de

6 International energy agency, « Golden age of gas », Organisation de coopération et de développement économique, 2011.

7 World Energy Council, « Survey of energy resources: Shale gas - What's new », London, World Energy Council, 2011.

8 US Energy information administration, « World Shale Gas Resources: An Initial Assessment of 14 Regions Outside the United States », Washington DC, US Department of Energy, 2011.

9 Il ne s'agit pas de dire qu'aucune opposition existe aux États-Unis mais qu'à l'époque, elles sont moins fortes et prononcées qu'en France et au Québec.

10 Le documentaire fait des amalgames entre des pollutions au méthane biogénique et thermogénique notamment. Je reviens sur les critiques qui lui sont adressées dans les chapitres suivants.

schiste à qui il donne une illustration des risques potentiels de l'exploitation. Conjointement aux mouvements sociaux qui se développent au Québec et en France, ce documentaire participe à la diffusion d'une alerte sur les risques de l'industrie du gaz de schiste qui enrayer sa phase d'expansion. En effet, la révolution du gaz de schiste s'arrête pour la première fois¹¹ à la porte du Québec à l'été 2010 par un moratoire de fait suite au déclenchement d'audiences publiques¹². Puis elle est plus radicalement mise en échec par l'interdiction française de la fracturation hydraulique en juillet 2011. Pourquoi et comment ces opposants francophones parviennent-ils à bloquer cette industrie globale¹³ et à transformer en risque un objet jusque-là défini comme une opportunité ? C'est le point de départ de ma recherche.

Le chapitre introductif se propose d'abord de présenter l'objet de recherche et de le situer dans la littérature scientifique afin de préciser les axes d'investigation qui seront suivis. Ensuite, une description approfondie du cadre théorique soutenant la recherche est développée. Elle permet aux lecteurs de prendre la mesure des différents aspects qui seront étudiés à travers cette comparaison d'études de cas sur le gaz de schiste : la construction d'un problème public et sa mise à l'agenda, son traitement institutionnel à travers des instruments d'action publique, la place de la participation publique et de l'expertise dans les controverses sociotechniques. Puis, j'aborde les spécificités d'une étude comparative en présentant mes deux terrains d'investigation. Je termine par la présentation de la méthodologie de l'enquête et les sources mobilisées pour répondre à la question de recherche.

11 Outre les Etats-Unis, le Canada – spécifiquement l'Alberta et la Colombie-Britannique – exploite également du gaz et du pétrole de schiste et les projets se multiplient sur toute la planète à la fin des années 2000.

12 Fin août 2010, le Gouvernement Charest décide de mandater le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) afin de produire des recommandations sur le cadre réglementaire nécessaire au développement durable de cette industrie. Le BAPE est un instrument consultatif d'enquête publique produisant des avis non contraignants.

13 Une description de cette industrie globale est développée au chapitre suivant afin de montrer qu'elle se base sur un discours globalisant porté par des organisations internationales et des firmes multinationales.

Chapitre introductif

1.1. Une controverse hors norme

1.1.1. Imposer le cadrage des risques, dominer l'action publique

J'ai d'abord voulu aborder les mobilisations sur le gaz de schiste en m'appuyant sur la théorie de la mobilisation des ressources¹⁴ afin de déterminer les variables explicatives du succès de ce mouvement. Mais cette approche m'est apparue incomplète pour expliquer la particularité sociotechnique de la controverse sur le gaz de schiste. J'ai donc ensuite opté pour une approche inspirée de la sociologie pragmatique (principalement F. Chateauraynaud, P. Lascoumes et M. Callon) autour de la construction d'un problème public, de l'importance de la mise à l'agenda et du poids des instruments d'action publique. Enfin, j'ai inclus la sociologie des sciences à ma réflexion ce qui m'a permis d'interroger la construction de l'expertise et la place de la participation publique dans les choix techniques.

Une littérature récente sur un objet nouveau

L'industrie du gaz de schiste (et plus largement des hydrocarbures non conventionnels) et les oppositions qu'elle a fait naître sont des objets nouveaux en science politique et en sociologie. Avant 2005, la littérature est inexistante, et c'est seulement autour de 2010 que le sujet apparaît, principalement aux États-Unis. Les travaux nord-américains en sciences sociales focalisent sur trois aspects centraux : la régulation et le changement de politiques publiques¹⁵, les mobilisations sociales et les risques environnementaux et sanitaires¹⁶, et les implications en termes de gestion des ressources et de politiques énergétiques¹⁷. La question de recherche centrale à ces

14 Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, First Edition, Cambridge England ; New York, Cambridge University Press, 1996, 446 p. Marco Giugni, *Social Protest and Policy Change: Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in Comparative Perspective*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, 320 p.

15 Tanya Heikkila, Jonathan J. Pierce, Samuel Gallaher[et al.], « Understanding a Period of Policy Change: The Case of Hydraulic Fracturing Disclosure Policy in Colorado », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 2, mars 2014, p. 65-87. Jonathan M. Fisk, « The Right to Know? State Politics of Fracking Disclosure », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 4, juillet 2013, p. 345-365. Barry G. Rabe et Christopher Borick, « Conventional Politics for Unconventional Drilling? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development: Conventional Politics for Unconventional Drilling », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 3, mai 2013, p. 321-340. Charles Davis, « The Politics of "Fracking": Regulating Natural Gas Drilling Practices in Colorado and Texas », *Review of Policy Research*, vol. 29 / 2, mars 2012, p. 177-191. Tim Boersma et Corey Johnson, « The Shale Gas Revolution: U.S. and EU Policy and Research Agendas », *Review of Policy Research*, vol. 29 / 4, juillet 2012, p. 570-576. Sara Rinfret, Jeffrey J. Cook et Michelle C. Pautz, « Understanding State Rulemaking Processes: Developing Fracking Rules in Colorado, New York, and Ohio », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 2, mars 2014, p. 88-104.

16 Charles Davis et Jonathan M. Fisk, « Energy Abundance or Environmental Worries? Analyzing Public Support for Fracking in the United States », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 1, janvier 2014, p. 1-16. Michelle Bamberger et Robert E. Oswald, « Impacts of Gas Drilling on Human and Animal Health », *NEW SOLUTIONS: A Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, vol. 22 / 1, janvier 2012, p. 51-77. Richard Saillant et David Campbell, *Shale Gas in New Brunswick: Towards a Better Understanding*, Canadian Institute for Research on Public Policy and Public Administration, 2014, 208 p.

17 Howard Rogers, « Shale gas—the unfolding story », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 27 / 1, mars 2011, p. 117-143. Keith Brownsey, « The New Oil Order: The Post Staples Paradigm and the Canadian Upstream Oil and Gas Industry », *Canadian Political Science Review*, vol. 1 / 1, juin 2007, p. 91-106.

travaux semble être la détermination du cadre réglementaire le mieux adapté à l'utilisation de la fracturation hydraulique. En Europe, les travaux abordent également ces mêmes problématiques du changement de politique publique et de mobilisations sociales en délaissant l'aspect régulateur.¹⁸ Toutefois, ces travaux mettent plutôt en avant une dichotomie européenne entre des politiques pro-industrie (Pologne, Royaume-Uni, Espagne) et un rejet global (France, Bulgarie). L'Amérique se focaliserait donc sur la régulation tandis que l'Europe aurait un positionnement plus paradigmatique (dans le sens idéologique en mobilisant l'aspect de choix sociétal). Il existe aussi une riche littérature sur les multiples risques associés à la fracturation hydraulique et à l'industrie du gaz de schiste faisant intervenir des disciplines scientifiques diverses (santé publique, géochimie, géographie, géologie, hydrogéologie, etc.). Il serait fastidieux d'en dresser la liste ici, mais des synthèses francophones ont été produites au Québec par l'Institut National de la Santé Publique¹⁹ ou lors de l'évaluation environnementale stratégique²⁰. Je me réfère à ces différentes études lorsque j'aborde des risques particuliers ou des éléments de controverse scientifique. Enfin, de très nombreux rapports ont été produits par des centres de recherche, des *think-tanks* ou des administrations sur ce sujet qui proposent plutôt des descriptifs de l'industrie, de ses techniques, de ses risques et de ses bienfaits.

Peu d'auteurs font état d'une mise en contexte de l'industrie gazière dans le champ d'une controverse plus globale sur les futurs énergétiques. F. Chateauraynaud et J. Debaz proposent une analyse des arguments déployés dans la controverse française sur la base des scénarios énergétiques.²¹ J. Hannigan, dans l'édition 2014 d'*Environmental sociology*, consacre un nouveau chapitre à la « peur de la fracturation hydraulique ».²² T. Mitchell fait de même dans l'édition papier de *Carbon democracy*, puisque la révolution du gaz de schiste fait mentir ses précédentes conclusions sur la fin du pétrole.²³ C'est dans le prolongement des travaux publiés par ces auteurs que ma recherche s'inscrit ; elle cherche à replacer la controverse dans son contexte et à l'analyser dans sa globalité et sa complexité, intégrant de fait trois dimensions : le changement politique, les mobilisations sociales et les conséquences sur les politiques énergétiques. Il s'agit d'appliquer ce mode de réflexion sur les terrains français et québécois et de focaliser principalement sur l'industrie du gaz de schiste alors que les deux auteurs américains ont des visées beaucoup plus générales. Ce choix porte donc à limiter l'observation fine des micro-événements : il ne s'agit pas d'étudier les raisons de l'engagement individuel dans la mobilisation ou les interactions au sein des ministères concernés, ni de décrire précisément la totalité des structures, ressources et moyens des

18 Viktor Nikolaev Goussev, Simon Devey, Bianca Schwarzenburg[et al.], « Shale Gas U-Turns in Bulgaria and Romania: The Turbulent Politics of Energy and Protest », *Journal of European Management & Public Affairs Studies*, vol. 1 / 2, avril 2014, p. 47-60. Manuel Fischer, Karin Ingold, Tanya Heikkila[et al.], *Mapping the political landscapes of hydraulic fracturing*, Palgrave, New York, à paraître. Pierre-Marie Terral, « Les oppositions au gaz de schiste dans le monde: des protestations nationales à un mouvement citoyen transnational ? », *Ecologie & politique*, vol. 49 / 2, 2014, p. 81. Sarah O'Hara, Mat Humphrey, Brigit Nerlich[et al.], « Public perception of shale gas in the UK: increasing acceptance », Université of Nottingham, 2013. Matthew Cotton, Imogen Rattle et James Van Alstine, « Shale gas policy in the United Kingdom: An argumentative discourse analysis », *Energy Policy*, à paraître.

19 Geneviève Brisson, Marie-Claude Gervais, Christiane Thibault[et al.], *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique: mise à jour*, 2014.

20 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, « Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », Gouvernement du Québec, 2014.

21 Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « Scénariser les possibles énergétiques. Les gaz de schiste dans la matrice des futurs », *Mouvements*, vol. 75 / 3, 2013, p. 53-69.

22 John Hannigan, *Environmental Sociology*, 3^e édition, London ; New York, Routledge, 2014, 256 p.

23 Timothy Mitchell, *Carbon democracy: political power in the age of oil*, London, Verso, 2013, 292 p.

différents acteurs, ni encore de démêler le vrai du faux dans la controverse ou d'expliquer ses implications en matière stratégique. Mon analyse aborde ces différents aspects à un niveau intermédiaire : l'objectif principal est l'analyse fidèle des interactions qui construisent la controverse et la mise en lumière des dynamiques d'action publique à l'œuvre pour la traiter. Il s'agit à la fois de comprendre comment le gaz de schiste devient un risque et comment son cadrage institutionnel reformule le problème.

Contester, dialoguer, choisir (mais pas forcément dans cet ordre)

Le présent manuscrit donne un condensé de l'histoire du gaz de schiste en France et au Québec, mais il ne se veut pas exhaustif sur la question. Si cette histoire est centrale afin de comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein de la controverse, d'autres ouvrages en donnent un récit plus détaillé ou s'attachent à la démonstration des risques « réels » de l'industrie, mais ils sont en revanche moins analytiques et souvent partiels.²⁴ Mon étude poursuit et élargit les analyses faites par F. Chateauraynaud et J. Debaz²⁵, P.-M. Terral²⁶, F. Chateauraynaud et P. Zittoun²⁷ ou encore M. Baudrin et al.²⁸ pour le cas français et L. Sauvé et P. Batellier²⁹, L. Bherer et al.³⁰, E. Montpetit et E. Lachapelle³¹ ainsi que M.-J. Fortin et Y. Fournis³² pour le cas québécois. Ces différents travaux cherchent tous à comprendre les enjeux de la controverse, les facteurs rendant possible une mobilisation fulgurante et ses caractéristiques. Mais les travaux français tendent à n'examiner que la mobilisation de 2011, et les études québécoises font partie d'une évaluation commandée par le gouvernement qui n'étudie que les interactions entre acteurs jusqu'au déclenchement des travaux du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE). Mon analyse permet au contraire de situer tous les acteurs sur un temps plus long et d'observer les transformations dans leurs discours et les évolutions de la controverse. La direction prise par les travaux de F. Chateauraynaud et

24 Marine Jobert et François Veillerette, *Gaz de schiste: de la catastrophe écologique au miracle énergétique : essai*, Arles; [Montréal], Actes Sud; Leméac, 2013. François Veillerette et Marine Jobert, *Le vrai scandale des gaz de schiste*, Paris, Les liens qui libèrent, 2011, 180 p.. Danièle Favari, *Les vrais dangers du gaz de schiste*, Paris, Sang de la Terre, 2013, 322 p.. Jacques Ambroise, *Gaz de schiste - Histoire d'une imposture*, Paris, Sang de la Terre, 2013, 158 p.. Muriel Bodin, Jean Ropers et IFP Energies nouvelles, *Gaz de schiste : vraie ou fausse opportunité ?*, 1, Paris, Le Muscadier, 2013, 128 p.. Jean-Louis Fellous et Catherine Gautier, *Les Gaz de schiste: Nouvel eldorado ou impasse ?*, Paris, Odile Jacob, 2013, 200 p.. Normand Mousseau, *La révolution des gaz de schiste*, Québec, Québec, Éditions MultiMondes, 2010, 146 p.

25 Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », 2011. Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, *op. cit.*

26 Pierre-Marie Terral, « La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie & politique*, vol. 45 / 2, 2012, p. 185.

27 Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, « The future they want – or do not want - Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », Wageningen University, the Netherlands, 2014.

28 Mathieu Baudrin, Benoît Dauguet, Dalia Deias[et al.], « «On n'est pas des cow-boys» », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 82 / 2, juin 2014, p. 451-478.

29 Pierre Batellier et Lucie Sauvé, « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », *Gestion*, vol. 36 / 2, 2011, p. 49.

30 Laurence Bherer, Pascale Dufour et Christine Rothmayr Allison, « Analyse comparée des mobilisations autour du développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique », Université de Montréal - Centre de recherche sur les politiques et le développement social, 2013.

31 Eric Montpetit et Erick Lachapelle, « L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste: une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan », Université de Montréal - Centre de recherche sur les politiques et le développement social, 2013.

32 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, « Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial: l'industrie du gaz de schiste au Québec », Université du Québec à Rimouski, 2013.

J. Debaz est fructueuse dans le sens où elle invite à replacer la controverse au sein des perspectives qu'elle ouvre ou ferme en fonction des choix qu'elle permet. L'analyse de cette controverse vise à comprendre les mobilisations sociales et les représentations qu'elles portent, comme certains chercheurs le proposent pour le cas britannique³³.

Mais la focale sur les mobilisations sociales n'est que le premier temps de l'analyse. Il s'agit ensuite d'intégrer plusieurs niveaux d'examen tel que le postulent M.-J. Fortin et Y. Fournis afin d'évaluer comment les interactions entre les représentations locales, les arrangements institutionnels et le modèle de développement génèrent une controverse sociotechnique³⁴. La description de la mise à l'agenda de la controverse conduit à analyser la réaction politique et le traitement institutionnel. Dans la même veine que les travaux américains sur le changement de politique publique, j'intègre les logiques organisationnelles régulatrices de l'activité, mais en pointant leur caractère idéologique. Surtout, je souligne l'ouverture des possibles permise par le stade précoce auquel l'industrie est contestée en France et au Québec, alors qu'aux États-Unis, les revendications visent plutôt à limiter les effets négatifs. En insistant sur les stratégies de cadrage de l'objet par les différents acteurs, on voit se dessiner la trajectoire de la controverse en fonction de deux contextes nationaux relativement proches, et on est en mesure d'évaluer la portée des arguments et d'en déduire le cadrage institutionnel dominant à différents moments. De plus, le problème du gaz de schiste invite à prendre en considération les débordements provoqués par la controverse sur deux axes majeurs : la gouvernance des territoires et des ressources naturelles et la question de la transition énergétique. La question de recherche qui guide l'analyse est la suivante : comment les processus de cadrage des risques liés au gaz de schiste ont-ils influencé la construction de l'action publique en France et au Québec.

Trois points m'apparaissent saillants dans l'analyse qui va suivre : la rapidité relative du mouvement social à transformer ses revendications en action politique ; le processus de cadrage institutionnel de la controverse par des instruments d'action publique spécifiques ; et l'éclairage supplémentaire qu'apporte cette controverse sur la tension entre la participation publique et l'expertise scientifique.

Une mobilisation fulgurante

Ce qui apparaît remarquable avec la controverse sur le gaz de schiste c'est tout d'abord la rapidité avec laquelle un objet change de qualificatif par l'intense travail d'acteurs extérieurs à ce que certains nomment le réseau de politique publique³⁵. Alors que des dossiers comme le nucléaire ou les OGM prennent des décennies pour aboutir à des décisions politiques, le gaz de schiste fait figure d'exception par la rapidité de réaction des élus politiques. Il est donc pertinent de s'attarder sur les opérations de construction du gaz de schiste comme risque collectif et problème public pour analyser les facteurs ayant autorisés sa mise à l'agenda et son traitement politique rapide (en France, la question est « réglée » en six mois, mais au Québec le processus de décision n'est pas encore véritablement stabilisé, même si les mobilisations sont parvenues en à peine plus d'un an à obtenir un moratoire de fait). Le travail d'assemblage et de diffusion des revendications mises en récit est ainsi décrit afin de déterminer la portée et la trajectoire des arguments de différents acteurs (voir plus loin la présentation de la

33 Paul Upham, Aleksandra Lis, Hauke Riesch[et al.], « Addressing social representations in socio-technical transitions with the case of shale gas », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, février 2015.

34 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*

35 Patrick Le Galès et Mark Thatcher, *Les réseaux de politique publique: Débat autour des policy networks*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000, 274 p.

littérature sur la mise à l'agenda). *In fine*, je produis une cartographie des réseaux d'acteurs alliés autour d'une problématisation particulière de l'exploitation du gaz de schiste.

Des instruments institutionnels politiques

Cette célérité ne doit pas masquer les logiques de confinement qui accompagnent le traitement institutionnel de la controverse. Le deuxième intérêt de l'analyse se situe donc dans les instruments d'action publique mis en œuvre. La comparaison entre la France et le Québec fait alors apparaître trois logiques modulées différemment : celle de la résolution de la controverse par l'expertise technique et scientifique, celle de l'atteinte du consensus par la participation publique, et celle de l'essoufflement de la polémique par la réforme du cadre légal (sans décision sur la substance de la controverse). L'apport de la comparaison est ici majeur puisque je mets en parallèle le Québec, traditionnellement plus ouvert à la participation publique à travers l'outil précurseur qu'est le BAPE³⁶, et la France, traditionnellement plus centralisatrice et technocratique (on le voit à travers l'exemple du nucléaire décrit par S. Topçu)³⁷. Mon analyse confirme cette tendance tout en montrant les limites puisque la participation publique semble poussée à bout par les gouvernements québécois successifs aboutissant à un épuisement militant, alors qu'en France, l'orientation politique du cadrage scientifique apparaît caricaturale à travers le rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) qui, au lieu de clore la controverse grâce à la science, permet aux récits alternatifs de perdurer en décrédibilisant le recours à l'expertise. La mise en avant du poids idéologique attaché au choix des instruments institutionnels permet d'illustrer les stratégies d'enclavement de la controverse.

La tension entre participation et expertise technique

La controverse étudiée fournit l'occasion de contribuer aux travaux qui questionnent la place de l'expertise et des savoirs profanes dans l'action publique. Le type de savoirs mobilisés par les différents acteurs et leur poids dans les discours et dans les rapports officiels montrent la fragilité de l'action publique dans un contexte d'incertitude et de défiance. Mon analyse poursuit les réflexions développées sur la limitation de la participation publique aux controverses scientifiques³⁸, ainsi que sur la place des savoirs profanes situés³⁹. Il s'agit de montrer que la diversité des expertises mobilisées par les opposants au gaz de schiste a permis de diffuser un discours plus performant et englobant qui a autorisé un enrôlement d'acteurs plus variés et plus nombreux face à une expertise industrielle en deux dimensions (géosciences et économie). Je montre le poids de la légitimation d'un certain type d'expertise dans les

36 Mario Gauthier et Louis Simard, « Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en oeuvre et effets », in Cécile Blatrix, Jean-Michel Fourniau, Loïc Blondiaux, Bertrand Dubreuil, Martine Revel, Rémi Lefebvre. *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, (« Recherches »).

37 Sezin Topçu, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Le Seuil, 2013, 352 p.

38 H. M. Collins et Robert Evans, « The Third Wave of Science Studies Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, vol. 32 / 2, avril 2002, p. 235-296. Harry Collins et Robert Evans, *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2007, 176 p.

39 Brian Wynne, « Sheepfarming after Chernobyl: A Case Study in Communicating Scientific Information », *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, vol. 31 / 2, mars 1989, p. 10-39. Brian Wynne, « Seasick on the Third Wave? Subverting the Hegemony of Propositionalism: Response to Collins & Evans (2002) », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 401-417.

rapports officiels qui permet un cadrage particulier plutôt favorable aux positions de l'industrie. La question du cadrage du problème apparaît ainsi le véritable enjeu du recours à l'expertise et non les compétences intrinsèques des experts mobilisés.

1.2. Comprendre les acteurs et leurs discours

Afin de prendre en compte dans leur globalité et leur complexité les interactions ayant produit la controverse sur le gaz de schiste, j'opte pour une méthodologie plurielle qui combine le vocabulaire de la sociologie de la traduction et de la coproduction afin de retranscrire les processus d'intéressement mutuel construisant la controverse et les dynamiques politiques et morales qui les traversent. B. Latour autant que S. Jasanoff reconnaissent que ces approches sont avant tout des méthodes d'analyse⁴⁰ et un langage, « un moyen d'interpréter et de rendre compte de phénomènes complexes »⁴¹. Nul besoin donc de souscrire à l'ontologie de l'acteur-réseau pour utiliser ses principaux concepts. Enfin, dans le but d'insister sur l'analyse des discours, je préfère me reporter aux concepts d'épreuves argumentaires, d'assemblages narratifs et de coalition discursive, qui eux aussi participent à une description pragmatique d'une controverse.

1.2.1. La méthodologie de la traduction et de la coproduction

Le gaz de schiste, (in)capacité d'enrôlement en situation d'incertitude

En prenant comme point d'entrée de cette controverse la sociologie de la traduction⁴² (en anglais, *Actor-Network Theory* : ANT), l'analyse montre la construction d'un premier réseau, celui de l'industrie, qui tente d'imposer sa problématisation des enjeux, mais fait face à la montée fulgurante d'un mouvement social, portant une problématisation adverse plus lourde, qui parvient à imposer en partie sa traduction comme dominante. On voit enfin s'affirmer une problématisation particulière du gaz de schiste au sein de l'action publique générée par les luttes entre les deux précédents réseaux mais aussi des logiques d'alliance propres aux institutions en charge du problème. Il s'agit pour moi d'appliquer le vocabulaire et la logique de la théorie de l'acteur-réseau à l'action publique et à l'action collective dans un contexte comparatif. Je retiens donc avant tout l'esprit de la démarche de l'acteur-réseau plutôt que sa lettre comme cela a pu être fait sur d'autres objets⁴³. Il s'agit d'analyser les interactions entre acteurs, d'observer ce qu'ils font, ce qu'ils disent qu'ils font et comment ils le font, afin de mettre en avant leurs logiques d'alliance.

Le point de départ de la réflexion est l'article séminal de M. Callon⁴⁴ qui présente les stratégies d'intéressement d'acteurs hétérogènes en réseau autour de la réintroduction de la coquille Saint-Jacques à Saint-Brieuc. Cet article, tout comme les nombreux autres

40 Bruno Latour, « On recalling ANT », *The Sociological Review*, vol. 47 / S1, mai 1999, p. 15-25.

41 Sheila Jasanoff, *States of Knowledge: The Co-production of Science and the Social Order*, New edition, London, Routledge, 2004, 352 p., p. 3.

42 Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2006, 303 p.

43 Samuel Challéat et Dany Lapostolle, « (Ré)concilier éclairage urbain et environnement nocturne : les enjeux d'une controverse sociotechnique », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 4, octobre 2014, p. 317-328.

44 Michel Callon, « Some elements of a sociology of translation: domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », in John Law, *Power, action and belief: a new sociology of knowledge?*, Routledge, Londres, 1986, p. 196-223.

travaux à sa suite, introduit le concept de traduction définit plus tard par M. Callon comme :

« L'ensemble des opérations par lesquelles des énoncés sont mis en relation non seulement les uns avec les autres, mais également avec des éléments matériels (des substances, des instruments techniques), des compétences incorporées dans des êtres humains, des procédures ou des règles. »⁴⁵

L'avantage de cette théorie est sa capacité à cerner la réalité sociale dans son mouvement. Les acteurs de la controverse sont humains et non-humains⁴⁶, définis comme « n'importe quel élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans un langage de la sienne propre. »⁴⁷ Le sociologue cherche à expliquer les interactions qu'il observe en décrivant⁴⁸, non un schéma de causes et conséquences, mais des opérations d'intéressement et d'enrôlement d'acteurs qui visent à imposer des éléments de traduction de la réalité inter-objective. L'intéressement est « l'ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définie par sa problématisation⁴⁹. »⁵⁰ Tandis que l'enrôlement est un intéressement réussi. L'ensemble de ces opérations est appelé réseau. La formation d'un réseau est ainsi avant tout une série de transformations, il est un résumé localisé d'interactions diverses sur un point particulier⁵¹.

C'est cette circulation d'interactions à propos du gaz de schiste qui est l'objet de cette recherche. En analysant symétriquement les multiples acteurs en lice afin d'imposer une traduction spécifique autour du gaz de schiste, mon analyse permet ainsi de décrire les réseaux en concurrence pour l'imposition d'une problématisation du gaz de schiste qui enrôle les caractéristiques physiques de cette ressource (technique d'extraction, matérialité de la ressource), les acteurs sociaux en lutte (les comités de citoyens, les compagnies gazières, les centres de recherche), les registres argumentaires en compétition (les avantages économiques, les risques environnementaux et sanitaires, l'incertitude), et les instruments institutionnels de gestion du problème public (les consultations, les rapports parlementaires, la loi), puisque « les réseaux sont à la fois réels comme la nature, narrés comme le discours, collectifs comme la société. »⁵² La sociologie de la traduction, en intégrant les éléments non-humains de la controverse, permet d'ouvrir les boîtes noires (les éléments considérés comme acquis et non discutables) contenues dans l'argumentation des acteurs et d'explicitier en quoi ces éléments jouent un rôle central, même si leur capacité d'agir (*agency* en anglais) n'est pas effective.

Cette approche est particulièrement pertinente pour mettre en avant l'introduction d'une innovation : ici la combinaison de la fracturation hydraulique et du forage horizontal tente de s'imposer comme la meilleure méthode d'extraction du gaz de

45 Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *op. cit.*, p. 235.

46 Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 2005, p. 49.

47 Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *op. cit.*, p. 20.

48 Il est important de rappeler le postulat ethnométhodologique de Latour qui insiste sur la pertinence d'une bonne description rendant compte des acteurs en action plutôt que sur la supériorité supposée d'une analyse totalisante montrant aux acteurs étudiés comment ils sont manipulés par des forces sociales qui les dépassent.

49 La problématisation décrit « un système d'alliances entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent. » Michel Callon, *op. cit.*, p. 185.

50 *Ibidem*, p. 186.

51 Bruno Latour, *op. cit.*, p. 17.

52 Bruno Latour, *op. cit.*, p. 15.

schiste. Dans l'étude des controverses, la figure de l'innovateur est souvent centrale, et les analyses soulignent :

« des innovateurs navigant sans arrêt en eaux troubles entre le social, le technique, l'économie, etc., négociant les contenus mêmes de leurs innovations avec les acteurs qu'ils souhaitent enrôler, y incorporant les résultats des différentes épreuves qu'ils s'imposent, sachant changer de registre argumentaire en fonction des circonstances, de sorte que l'innovation y apparaît, selon l'expression célèbre de Hughes, comme un « tissu sans couture » mêlant des éléments que l'on rapporte généralement à des catégories hétérogènes, comme le social, la technique, etc. »⁵³

La controverse sur le gaz de schiste offre l'opportunité d'observer les coutures en train de se faire sur le tissu. C'est surtout l'occasion d'étudier l'échec d'une innovation alors que la majeure partie des travaux de l'ANT s'intéressent aux innovations qui ont réussi.

Il me semble également pertinent d'utiliser les outils de l'ANT pour l'appliquer à un domaine d'analyse peu soumis à son vocabulaire, celui de l'action publique⁵⁴. En effet, plutôt que de prendre comme centre du réseau la figure de l'innovateur qui « se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une force »⁵⁵, la présente analyse fait le choix d'appliquer la logique de l'acteur-réseau à l'action collective dans sa détermination de l'action publique. On observe ainsi plusieurs types de réseaux. Le réseau de l'industrie s'organise autour de la figure de l'association professionnelle des compagnies gazières puisque dans les deux cas, ce sont ces associations qui ont acquis l'autorité de s'exprimer au nom des autres acteurs défendant la même position (c'est le réseau le plus similaire à ceux développés dans les travaux de l'ANT). Le réseau des opposants est structuré autour de la figure du comité/collectif de citoyens, mais l'attribution du porte-parolat est beaucoup moins évidente puisque les dissidences sont nombreuses et le principe même de représentation est rejeté par une bonne part des opposants. Ce réseau s'organise ainsi plutôt autour d'une coalition discursive que d'un représentant unique. Enfin, on observe à certains moments, l'apparition d'un réseau institutionnel qui défend une définition de compromis et qui s'organise autour du ministère de l'Environnement, ou plus généralement du Premier ministre.

Incorporer les critiques

L'ontologie latourienne et callonienne peut limiter le pouvoir explicatif de l'analyse à travers certains refus catégoriels (actants humains/non-humains, rejet du méso et du macro au profit du seul niveau micro par exemple) liés à la réalité plate de l'ANT. Il s'agit ici de préciser quels aspects ontologiques sont rejetés, ou évités, dans l'analyse qui suit. En partant des critiques formulées par les tenants de l'Ecole d'Edinbourg et de Bath dans les années 1990 comme D. Bloor⁵⁶, S. Yearley ou H.

53 Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *op. cit.*, p. 110.

54 Peu d'auteurs, mis à part P. Lascoumes et son concept de transcodage (Pierre Lascoumes, *L'Eco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, 324 p.), ont tenté d'appliquer le vocabulaire de l'ANT à l'analyse de l'action publique. Cette dernière comprend néanmoins toute une littérature convergente avec le parti pris de l'ANT sans toutefois utiliser sa terminologie puisqu'il s'agit par exemple de nommer (problématiser), blâmer (intéresser) et revendiquer (enrôler) pour prendre l'exemple de William L.F. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming », *Law & Society Review*, vol. 15 / 3/4, janvier 1980, p. 631-654.

55 Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *op. cit.*, p. 12.

56 David Bloor, « Anti-Latour », *Studies in History and Philosophy of Science*, vol. 30 / 1, 1999, p. 81-112.

Collins⁵⁷, il s'agit de trouver un point d'équilibre entre relativisme et réalisme. S'il semble fructueux de suivre les propositions de M. Callon et B. Latour dans une analyse centrée avant tout sur les interactions, tous les acteurs ne sont pas égaux dans les interactions. La capacité d'agir (*agency*) de certains actants non-humains n'est pas tangible, et si un réseau incorpore bien des acteurs qui ne sont pas humains, ceux-ci sont avant tout mobilisés de manière diverse par des acteurs humains qui cadrent leurs caractéristiques afin de renforcer leur traduction.⁵⁸ La matérialité des non-humains intervient bien pour limiter ou accroître des possibilités d'alliance, mais celle-ci m'apparaît avant tout involontaire. Dans ce sens, je suis plus proche de l'utilisation de la matérialité faite par T. Mitchell lorsqu'il aborde la « pétrocratie »⁵⁹. H. Collins et S. Yearley préfèrent une vision humano-centrée de la réalité qui est la seule que le sociologue peut adopter :

« Plutôt que de croire, comme Latour pense, que personne n'a accès au réel, la position serait mieux exprimée par le slogan : toutes les cultures sont équidistantes de la nature. Cela signifie que les faux systèmes de croyances s'allient avec la nature selon les mêmes principes généraux que les vrais. »⁶⁰

On coupe ainsi court aux accusations de relativisme absolu (bien que contredites par B. Latour⁶¹) tout en conservant l'idée que la réalité est construite par des interactions entre différentes catégories – sociales, naturelles, discursives, idéelles – elles-mêmes produits d'une construction civilisationnelle appelée modernité (qui n'est pas l'objet de cette analyse).

Ensuite, sans annuler le changement paradigmatique apporté par l'ANT qui refuse les changements d'échelle, il est bon de remarquer des différences structurelles parmi les acteurs. Si pour B. Latour, « il n'y a aucune interaction qui n'est pas cadrée (...) et seulement des résumés locaux qui produisent des totalités locales ou des localités totales »⁶², le processus de cadrage est parfois supporté par des dynamiques qui, si elles ne sont pas macro, incorporent des chaînes de médiation et de traduction préexistantes à l'interaction. On peut donc inclure les institutions en tant qu'acteurs particuliers des réseaux, pas totalement humains, mais malgré tout sociaux. A l'acteur humain, j'ajoute donc un acteur institutionnel qui, s'il est capable de courber l'espace autour de lui pour enrôler d'autres acteurs, ne doit néanmoins pas être réifié puisqu'il tire sa capacité d'agir (*agency*) d'acteurs humains en son sein.⁶³ Ce cadrage me permet d'être cohérent avec mon approche générale qui se situe plutôt à un niveau intermédiaire (méso) qu'au niveau microsociologique défendu par B. Latour. Je fais le choix de ne pas non plus développer les aspects de la sociologie de la connaissance scientifique contenus dans l'ANT.

57 Steven Yearley et Harry Collins, « Epistemological chicken », in Andrew Pickering. *Science as practice and culture*, University of Chicago Press, 1992, p. 301-325.

58 Si des interactions sociales peuvent exister au sein de communautés animales voire microbiennes, il semble risqué d'étendre, dans notre cas, ce pouvoir social à des matières minérales.

59 Timothy Mitchell, *Carbon democracy: political power in the age of oil*, London, Verso, 2013, 292 p.

60 David Bloor, *op. cit.*, p. 88. (sauf indication contraire, toutes les traductions sont de l'auteur)

61 Bruno Latour et Michel Callon, « Don't throw the Baby out with the Bath school! A reply to Collins and Yearley », in Andrew Pickering. *Science as practice and culture*, University of Chicago Press, Chicago, 1992, p. 343-368.

62 Bruno Latour, *op. cit.*, p. 19.

63 Tout au long de l'ouvrage, il est parfois utilisé, par facilité de lecture, des termes comme « l'Etat », « le collectif X », « la compagnie Y ». Il convient de ne pas interpréter ces termes comme une réification de ces groupements d'acteurs qui n'agissent que par l'intermédiaire d'acteurs humains individuels.

Enfin, la dernière critique adressée à l'ANT est le caractère monographique et uniquement descriptif des études qu'elle engendre. Sur ce point, la présente étude souhaite s'inscrire en faux puisqu'il s'agit pour moi de démontrer les opérations de traduction sur une même controverse au sein de deux entités territoriales que sont la France et le Québec. Pour être explicative, l'ANT a besoin de la comparaison de plusieurs points de vue, qui plus est sur plusieurs terrains d'observation. S'il s'agit bien sur avant tout de décrire le flot des interactions qui produit la réalité sociale du gaz de schiste, l'explication de la controverse n'est pas exclue, de mon point de vue, de la description. En effet, à travers les opérations d'intéressement et d'enrôlement, transparaissent les stratégies des acteurs et leur volonté de courber le flux des interactions vers une définition particulière du gaz de schiste. Tout comme le faisaient remarquer S. L. Star et J. R. Griesemer : « les différentes natures de l'intéressement (...) ne peuvent pas être comprises d'un seul point de vue. Il est plutôt nécessaire de recourir à une analyse écologique. »⁶⁴ C'est ce que j'essaie de faire en fournissant la description de plusieurs réseaux d'acteurs aux problématisations divergentes et aux stratégies concurrentes. Cela sur deux terrains d'étude comparés. Il s'agit donc de fournir une vision écologique de la controverse au sens d'A. Abbott⁶⁵. L'inclusion des logiques de l'action collective et de l'action publique dans la description permet de rendre compte des mécanismes à l'œuvre dans la formation des réseaux et donc de débiter une explication des interactions du point de vue de certains groupes d'acteurs.

Le vocabulaire et la logique de l'acteur-réseau me permettent de décrire avec précision la construction de traductions concurrentes autour du gaz de schiste dans la phase de mise à l'agenda par les mobilisations sociales des risques inclus dans cette activité extractive. Toutefois, les réseaux n'intègrent pas directement des dynamiques proprement politiques, c'est-à-dire reliées à une action publique. S. Jasanoff souligne d'ailleurs que « les réseaux latouriens exercent du pouvoir mais montrent peu de curiosité à propos des conflits politiques et moraux qui accompagnent normalement la création et le maintien des systèmes de gouvernance. »⁶⁶ Le langage de la coproduction vient combler ce manque et fournir un vocabulaire capable de donner sens aux processus complexes par lesquels la production de sciences et de technologies s'entremêle avec les normes sociales et les hiérarchies.⁶⁷ Il permet de faire un pont entre les réflexions substantives de l'ANT et celles plus interactionnelles des courants anglophones. Les apports du courant coproductionniste sont abordés plus bas lorsque je présente le cadre théorique relatif à l'analyse de l'action publique.

1.2.2. Interpréter les discours et prendre au sérieux leur sens

Si l'ANT permet de saisir le processus d'interaction des acteurs, elle est moins outillée pour décrire l'importance des procédés discursifs au sein d'une controverse et le rôle du sens et de la construction de causalités nécessaires à l'enrôlement des acteurs. L'injonction à considérer symétriquement les « faux » et les « vrais » systèmes de croyances appelle également une analyse fine des logiques discursives qui sont la face

64 Susan Leigh Star et James R. Griesemer, « Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39 », *Social Studies of Science*, vol. 19 / 3, août 1989, p. 387-420, p. 389.

65 Andrew Abbott, « Ecologies liées : à propos du système des professions », in Pierre-Michel Menger. *Les professions et leur sociologie, modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Les maisons des sciences de l'homme, Paris, 2003, p. 272.

66 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 23.

67 *Ibidem*, p. 2.

visible de la controverse – alors que le jeu des acteurs est souvent dissimulé. Il s’agit en effet plutôt ici d’analyser les interactions discursives des acteurs que celles en face-à-face. De plus, le poids des médias, des journalistes et des discours scientifiques étant central dans le déploiement de la controverse, la mise en lumière des discours mobilisés par des réseaux adverses permet de cerner le sens et la justification qu’ils donnent à leurs actions. « La prise en compte du sens (...) suppose de resituer la série des épreuves par lesquelles se forment et se déforment des récits et des arguments, c’est-à-dire la valeur que leur accordent les personnes et les groupes au fil du temps. »⁶⁸ Mon analyse du discours cherche ainsi à éclairer les épreuves argumentaires⁶⁹ (audiences publiques, consultations, débats médiatiques et scientifiques notamment) et le processus de production d’assemblages narratifs⁷⁰. J. Hannigan décrit trois étapes dans la production des revendications environnementales qui me servent de repères dans la description : l’assemblage, la présentation et la contestation.⁷¹ La revendication est ainsi déterminée, puis légitimée et enfin défendue. Ces phases ne sont pas si linéaires puisque les acteurs doivent renouveler sans cesse leur assemblage pour résister aux attaques, moduler leurs stratégies de présentation en fonction des contextes et transformer leurs tactiques de contestation selon leurs adversaires. Si le modèle d’Hannigan est conçu pour s’appliquer à la construction de revendications environnementales, il demeure également applicable aux revendications alternatives de l’industrie et aux tentatives de consensus institutionnel. On voit ici l’importance accordée au contenu discursif qui doit trouver une forme de légitimation et de justification⁷² (l’appel à l’expérience, à la science, à l’autorité) et un moyen de diffusion (les médias, l’activisme, le lobbying etc.).

68 Francis Chateauraynaud, *Argumenter dans un champ de forces : Essai de balistique sociologique*, Paris, Éditions Pétra, 2011, p. 42.

69 Pour F. Chateauraynaud, l’épreuve argumentaire est le moment de la controverse où la capacité critique du discours mobilisé est testée, c’est une épreuve de vérité pour la performance argumentative qui tient à la fois à l’argument et à sa puissance d’expression.

70 L’analyse des politiques publiques met en avant le concept de « récit de politique publique » (voir Claudio M. Radaelli, « Logiques de pouvoir et récits dans les politiques publiques de l’Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 255-275.) mais je préfère utiliser le terme de discours ou d’assemblage narratif qui me semble plus inclusif des productions « d’histoires causales » propres à des acteurs aux marges, si ce n’est à l’extérieur de la sphère de l’action publique. La même critique est faite au concept de P. Muller de « référentiel » (voir Laurie Bousquet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e éd. actualisée et augm., Paris, Presses de Sciences Po, 2010, 771 p., (« Domaine Gouvernances »), p. 555-562.) qui s’approche néanmoins des distinctions des différentes « représentations du monde » qui sont faites dans la présente recherche. Une multitude d’autres travaux se sont intéressés à la mise à l’agenda et à la production de discours pour générer un problème public dont certains concepts sont repris dans mon analyse : Joseph Gusfield et Daniel Céfai, *La culture des problèmes publics : L’alcool au volant : la production d’un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2008, 354 p.. William L.F. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat, *op. cit.*. Frank Baumgartner et Brian D. Jones, *Agendas and Instability in American Politics*, 2nd edition, Chicago, University of Chicago Press, 1993, 312 p.. Philippe Garraud, « Politiques nationales : l’élaboration de l’agenda », *L’Année sociologique*, 1990, p. 17-41. Stephen Hilgartner et Charles Bosk, « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, 1988, p. 53-78. Elmer Eric Schattschneider, *The semisovereign people: a realist’s view of democracy in America*, Holt, Rinehart and Winston, 1960, 166 p. ; Charles D. Elder et Roger W. Cobb, « Agenda building and the politics of aging », *Policy Studies Journal*, vol. 13 / 1, septembre 1984, p. 115-129.

71 John Hannigan, *op. cit.*

72 Je ne reprends pas les “cités” - issues de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p. – qui ne me semblent pas particulièrement heuristiques pour cette étude. Toutefois, je suis leurs réflexions en intégrant une focale sur le processus de qualification des objets qui participe à la formulation de discours s’appuyant sur des « ordres de grandeur » différents, sans recourir à leur typologie.

Assembler un discours performatif

La première étape de la genèse d'un mouvement social visant à construire en problème public une situation jusque-là non problématique consiste à assembler un discours. Les revendications sont ainsi mises en forme dans un discours décrit comme « un ensemble inter relié d'histoires interprétant le monde et profondément intégré aux institutions de la société, aux agendas et aux revendications de savoir. »⁷³ Des acteurs « découvrent » un problème, le nomment, déterminent les bases de leurs revendications et établissent les paramètres de justification de leur discours. C'est bien ce même processus que j'observe à propos de la fracturation hydraulique et du gaz de schiste. L'assemblage d'un discours cohérent fixe la fracturation hydraulique comme problème public tout en le liant avec une multitude de problématiques annexes. Toutefois, la logique interne des arguments développés ne peut être abordée dans ce travail par manque de moyens et de place (la controverse scientifique demeurant vive sur certains points de dispute, il n'est pas possible de démêler la « véracité » de tous les arguments sans décrire tous les processus d'attribution de la preuve).

Les arguments produits doivent être mis en forme dans un récit global et cohérent. La force de cette mise en récit apparait primordiale et permet d'expliquer en partie le succès ou l'échec d'un discours. Un récit sera ainsi plus solide s'il s'ancre dans l'expérience, s'il comporte une part d'émotion. Les récits concurrents sur l'industrie du gaz de schiste sont portés par des acteurs qui se réclament tous d'une certaine définition du bien commun. Les récits soutenus par les réseaux adverses usent ainsi de qualifications divergentes sur l'industrie et ses effets, chacun justifiant l'imposition de sa définition en se réclamant de l'intérêt général (pour les partisans, l'industrie est associée à la prouesse technique et aux bénéfices économiques, tandis que pour les opposants, elle est symbole de risques sociaux et environnementaux). Au-delà de la simple description des oppositions discursives nationales, la comparaison permet également d'évaluer si les récits des opposants et des partisans de l'industrie utilisent les mêmes arguments et selon quelles modalités les discours sont construits d'un côté et de l'autre de l'Atlantique (sur le mode de ce qu'on put produire M. Lamont et L. Thévenot⁷⁴). L'argumentation est ensuite mise en parallèle avec la position des porteurs de discours afin d'analyser qui du porteur ou du discours possède la puissance d'imposition des idées et des intérêts dans le forum concerné.

Plus encore, la mise en série d'une information construite collectivement comme pertinente est indissociable de la production d'une alerte efficace comme F. Chateauraynaud et D. Torny l'illustrent avec l'exemple des déchets radioactifs de la fosse des Casquets en 1995.⁷⁵ Il faut ancrer la revendication dans le passé et la projeter vers l'avenir. Le récit d'opposition au gaz de schiste réussit à s'ancre dans l'histoire des mobilisations sociales des territoires concernés – encore une fois la comparaison est ici heuristique puisqu'elle invite à évaluer les effets des histoires militantes sur la controverse - et à projeter le risque d'un futur apocalyptique autour du réchauffement climatique qu'accroîtrait l'exploitation de ces hydrocarbures. A l'inverse le récit monochromatique des partisans n'entre pas en résonance avec les territoires. L'argument construit une chaîne logique entre différents événements, faits, valeurs, idées, acteurs et institutions ; en évaluant sa portée, on a accès à sa solidité relative à un moment donné.

73 John Hannigan, *op. cit.*, p. 72.

74 Michèle Lamont et Laurent Thévenot, *Rethinking comparative cultural sociology: repertoires of evaluation in France and the United States*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 2000, 375 p., (« Cambridge cultural social studies »).

75 Francis Chateauraynaud et Didier Torny, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1999, 476 p., p. 235.

La portée des arguments « se mesure ainsi à la liste des arènes qu'il peut traverser sans subir de transformation radicale. »⁷⁶ En analysant comment sont construits, transformés, cadrés et diffusés les discours des principaux acteurs de la controverse, on obtient un indicateur des points de frictions et on peut espérer mesurer la trajectoire d'un argument jusqu'à son inclusion ou exclusion du discours de l'action publique. Si la multivocalité des opposants est une force pour la mise en récit, elle devient une faiblesse lorsqu'elle traverse plusieurs arènes/forums puisqu'elle autorise plus facilement des transformations alors que la simplicité du discours économique et technique des partisans est plus robuste aux changements.

Présenter les enjeux

Pour J. Hannigan, une revendication a des chances de succès si elle bénéficie d'un ou plusieurs facteurs parmi lesquels on peut pointer la validation et la vulgarisation scientifique, l'attention médiatique et la dramatisation symbolique (les deux autres facteurs sont l'incitation financière à agir et le support institutionnel). L'information ne doit donc pas seulement être pertinente ; il faut qu'elle capte l'attention. C'est la deuxième phase de la construction d'un problème environnemental : la présentation. La revendication doit devenir visible grâce à des tactiques rhétoriques, une imagerie dramatique, des liens avec des problèmes existants connus. C'est à cette étape que l'on peut situer l'alerte décrite par F. Chateauraynaud et D. Torny. « Une des conditions du succès d'une alerte réside dans un certain art de l'amplification visant à susciter l'extrapolation. Il faut en quelque sorte convoquer l'imagination des agents récepteurs. »⁷⁷ Le chercheur de l'EHESS poursuit en 2011 sur l'aspect performatif du discours :

« Tout collectif est mis en demeure de produire des actions remarquables et de réaliser des performances critiques. Et dans une société décrite comme dominée par l'image, rien de tel pour donner de la portée à un argument que de le mettre en scène dans le monde sensible. »⁷⁸

Mon analyse prend donc soin de situer la production et l'expression des arguments dans son contexte de mise en scène. La précision du discours ne compte finalement pas autant que son mode d'expression qui conditionne l'interprétation qui en fait. La rhétorique, la réputation de l'orateur, son statut social, la forme générale du discours et son métalangage sont des éléments déterminants dans une dispute. On voit à travers l'exemple du documentaire *Gasland*, comment le recours à l'image a été bénéfique au discours des opposants, et comment l'argument de la pollution des nappes phréatiques s'est cristallisé autour de ces images, alors que la solidité de son contenu est sous le feu nourri des critiques, surtout scientifiques, depuis 2010. On rejoint alors l'analyse d'Hannigan sur la production des revendications environnementales lorsqu'il cite l'exemple de Greenpeace :

« Les données techniques sur la taille des troupeaux de phoques et des stocks de morue perdent instantanément toute pertinence lorsque Brian Davies et d'autres militants diffusent aux médias des photos de bébés phoques battus à mort sur la banquise du Labrador. »⁷⁹

76 Francis Chateauraynaud, *op. cit.*, p. 120.

77 Francis Chateauraynaud et Didier Torny, *op. cit.*, p. 46.

78 Francis Chateauraynaud, *op. cit.*, p. 68.

79 John Hannigan, *op. cit.*, p. 59.

Les différents acteurs s'emploient à mobiliser leurs ressources afin de trouver les formes de discours et les canaux de diffusion les mieux adaptés à l'audience qu'ils visent à convaincre.

Dans cette phase de présentation du discours, le rôle des médias est central. « En déplaçant les maux environnementaux de conditions à problèmes publics, la visibilité médiatique est cruciale. »⁸⁰ Le discours revendicatif peut être exprimé dans le forum de la société civile (manifestations, réunions publiques, tracts, etc.) mais il acquiert une véritable visibilité lorsqu'il est repris dans les médias généralistes.

« C'est la reconnaissance étatique et médiatique qui fait la réussite de la cause défendue tout autant que la puissance du groupe mobilisé : savoir faire pression (et donc en appeler à la coopération bien comprise avec les pouvoirs publics) mais aussi pouvoir "exprimer" le groupe et sa cause (par une mise en scène de son identité notamment au travers de l'usage des médias). »⁸¹

E. Henry développe ce rôle essentiel des journalistes dans le désenclavement d'une cause à travers la création d'une situation de crise⁸² – d'où l'importance de l'alerte. On voit que ce sont les opposants qui ont été les plus efficaces en termes de stratégies médiatiques⁸³. Ils ont notamment su fournir des sources alternatives aux journalistes, sur le modèle que G. Derville présente concernant Greenpeace et le SIRPA.⁸⁴ Le rôle des médias numériques apparaît aussi central dans la diffusion d'informations comme dans la mobilisation des publics concernés.⁸⁵ Sans développer en profondeur une analyse médiatique de la controverse qui serait un tout autre travail, l'intégration du mode de suivi par les médias de la controverse me fournit des renseignements utiles sur la performativité des discours. S'il n'est pas question ici de réifier le pouvoir d'influence des médias sur « l'opinion publique », il me faut néanmoins souligner deux effets de la couverture médiatique du gaz de schiste : la participation à la mise à l'agenda⁸⁶ et le renforcement argumentatif⁸⁷. Si le premier est bien connu (j'y reviens plus bas), le second signifie que le discours médiatique a un effet si l'acteur le lie à son expérience culturelle. Il soutient donc une croyance déjà acquise mais ne modifie pas une croyance contraire. Ainsi la place du discours des acteurs et son interprétation par les journalistes dans le forum médiatique tiennent un rôle important qu'il est nécessaire d'explicitier afin de bien prendre en compte la globalité du processus de construction d'un réseau d'acteurs portant une définition particulière du gaz de schiste.

Il me faut ici préciser la notion de forum. Je délaisse la notion de champ trop marqué par l'approche bourdieusienne pour utiliser celle de forum développée par B. Jobert⁸⁸ puis affinée successivement par E. Fouilleux⁸⁹ et L. Boussaguet et P. Muller⁹⁰.

80 *Ibidem*, p. 100.

81 Annie Collovald et Brigitte Gaiti, « Des causes qui "parlent" », *Politix*, vol. 4 / 16, 1991, p. 7-22, p. 19.

82 Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, Editions La Découverte, 2009, 290 p.

83 Wim van de Donk, Brian D. Loader, Paul G. Nixon et Dieter Rucht, *Cyberprotest: New Media, Citizens and Social Movements*, London ; New York, Routledge, 2004, 336 p.

84 Grégory Derville, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français. », *Revue française de science politique*, vol. 47 / 5, 1997, p. 589-629.

85 En m'inspirant de Bruno Latour et Walter Lippmann, *Le Public fantôme*, Paris, Démopolis, 2008, 192 p., je parle de public concerné puisque chaque problème constitue son public propre et qu'il n'existe pas de public générique.

86 Judith Lazar, *L'opinion publique*, Paris, Editions Dalloz - Sirey, 1995, 147 p.

87 Hank Johnston et Bert Klandermans, *Social Movements and Culture*, 1 édition, Minneapolis, Minn, Univ Of Minnesota Press, 1995, 296 p.

88 Bruno Jobert, *Le tournant néolibéral en Europe*, L'Harmattan, Paris, 1994.

« Les forums [sont] des scènes plus ou moins institutionnalisées régies par des règles et des dynamiques spécifiques au sein desquels des acteurs ont des débats touchant de près ou de loin la politique publique que l'on étudie. »⁹¹ A la suite de ces derniers, je distingue donc un forum de la politique publique, « lieu de réutilisation des idées »⁹² et scène de la décision en matière de politique publique, un forum médiatique, un forum politique (celui des partis politiques), celui des experts (les scientifiques mais aussi les spécialistes) et enfin celui de la société civile (regroupant les experts mais aussi tous les acteurs mobilisés sur une question de politique publique : le public concerné). Alors qu'E. Fouilleux, L. Boussaguet et P. Muller cherchent à différencier les forums de production d'idées de ceux de réutilisation des idées (B. Jobert distinguait à ce titre l'arène politique comme lieu de décision et le forum politique comme lieu de production d'idées), l'importance ici est de souligner les règles du jeu spécifiques à ces forums qui engagent ainsi des stratégies de présentation des discours différentes. Ainsi, un argument n'a pas la même portée et la même trajectoire selon qu'il est énoncé dans la sphère médiatique, politique ou scientifique. La notion de forum permet de montrer les rebondissements et mutations de la controverse selon les différents forums qu'elle traverse. L'intérêt n'est pas de souligner que certains forums produisent des idées et des discours plus robustes mais plutôt d'insister sur les spécificités narratives des forums et leurs effets sur le pouvoir relatif des porteurs de discours. La notion de forum ne fragmente pas tant l'analyse qu'elle permet de comprendre comment les acteurs coalisés circulent entre différents espaces et s'adaptent, ou non, à leurs règles pour faire valoir leurs arguments.

Des coalitions discursives qui s'opposent

La dernière phase de la construction de revendications environnementales est celle de la contestation. Les acteurs doivent ici mobiliser des supports et défendre leur propriété sur le problème public publicisé. Il leur faut s'opposer aux contre-revendications formulées par leurs adversaires en développant leur réseau, en mobilisant une expertise technique et en ouvrant une fenêtre d'opportunité médiatique et politique⁹³. Cette phase comporte des épreuves argumentaires que F. Chateauraynaud cible comme autant de points de passage obligés pour des acteurs. Lors de ces épreuves, c'est donc la performance argumentative des acteurs qui leur permet de consolider leur réseau. Ils doivent permettre le moins possible à leurs adversaires de déconstruire le récit mis en place lors de la phase de l'assemblage. Leur qualification des objets de la controverse doit s'imposer sur celle des opposants. Les controverses engagent les acteurs dans des disputes qui ne sont pas forcément des épreuves de vérité, mais le plus souvent une arène pour mesurer la solidité relative des arguments. Selon le type d'arène/forum, l'argument n'a pas la même solidité et n'est pas attaqué de la même manière. Il n'existe pas de vérité absolue qui appartiendrait à l'un ou l'autre des acteurs, mais des réseaux traduisant une partie de la réalité sociale et naturelle.

La phase de contestation permet l'affirmation du contenu narratif et autorise l'analyste à classer les acteurs selon leur inclinaison à défendre ou rejeter certains arguments. J'utilise ici le concept de coalition discursive défini par M. Hajer comme

89 Eve Fouilleux, « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 277-306.

90 Laurie Boussaguet et Pierre Muller, « L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques », *Politiques et management public*, vol. 23 / 3, 2005, p. 41-59.

91 Eve Fouilleux, *op. cit.*, p. 278.

92 *Ibidem*, p. 279.

93 Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, *op. cit.*

« un groupe d'acteurs partageant un construit social commun, (...) un ensemble de scénarii, d'acteurs les prononçant, de pratiques conformes à ces scénarii, le tout organisé en discours. »⁹⁴ Ce concept rejoint les postulats de J. Hannigan ou de F. Chateauraynaud sur le poids de l'histoire qui est narrée à travers le discours des acteurs. Il me permet d'opérationnaliser la mesure de la portée du discours puisque M. Hajer avance qu'un discours devient dominant lorsque « les acteurs centraux sont persuadés par le pouvoir rhétorique du nouveau discours et que celui-ci se reflète dans les pratiques institutionnelles. »⁹⁵ Autrement dit une coalition discursive est dite dominante si son discours est transformé en politique publique ou plus simplement imprègne les instruments et les outils d'action publique. Par exemple, dans mon cas d'étude, le discours sur la gestion restreinte des ressources naturelles est décrit comme dominant puisqu'il se retrouve dans la législation minière. La coalition discursive permet de croiser le poids des acteurs structurés en réseau avec celui de leur discours. En effet, certains acteurs ne sont pas alliés structurellement à un réseau mais seulement rattachés à une coalition partageant des revendications communes. Le réseau des opposants au gaz de schiste dont certains acteurs refusent la logique du porte-parolat (pourtant centrale chez les sociologues de la traduction) fournit un bon exemple de coalition discursive organisée avant tout sur une dynamique de revendication et non sur des intérêts matériels partagés. Les opérations d'intéressement au sein des réseaux s'appuient fortement sur la construction d'une vision commune du problème à traiter. L'enrôlement des acteurs est donc à la fois un processus physique d'incorporation au sein d'un réseau, et un processus rhétorique de revendications communes qui structure les interactions tout en limitant les efforts interprétatifs. Si l'enrôlement est souvent limité à des intérêts matériels dans les travaux de la sociologie de la traduction, l'accent mis sur les discours permet de réduire le biais de ne considérer que les intérêts des acteurs – souvent déduits du statut des acteurs – et de souligner le poids des arguments qui ne sont pas que des outils de conviction mais portent en eux la vision du monde des acteurs, centrale pour saisir la logique de leurs alliances. Les concepts de réseau et de coalition se superposent : le réseau insistant sur les relations coordonnées d'acteurs centraux dans la promotion d'une certaine problématisation, la coalition permettant d'incorporer des acteurs périphériques à travers la défense de solutions communes à un problème défini dans les mêmes termes.

Afin de décrire ces coalitions, je regroupe les revendications des acteurs selon différents niveaux et registres argumentatifs/critiques qui sont autant de justification de leur position. M.-J. Fortin et Y. Fournis apportent une catégorisation pertinente des niveaux de revendication en se fondant sur une analyse des mémoires remis au BAPE sur le gaz de schiste en 2010 : mise en œuvre technique, gouvernance et modèle de développement.⁹⁶

- La mise en œuvre technique est le niveau le moins polémique, il appartient surtout aux discours des partisans de l'industrie pour qui le cadre réglementaire et le modèle de développement sont adéquats ou ne nécessitent que des modifications marginales. Dans le registre critique, on trouve plutôt des demandes de modification des pratiques de l'industrie.

94 Maarten Hajer, « Discourse coalition and institutionalization of practice: the case of acid rain in Britain », in John Forester, Frank Fischer. *The argumentative turn in policy analysis and planning*, Duke University Press, London, 1993, p. 45.

95 *Ibidem*, p. 48.

96 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*

- Le niveau de la gouvernance interroge les dimensions institutionnelles et politiques du projet industriel. Le rôle de l'Etat, le cadre réglementaire mais aussi la participation du public et des échelons administratifs locaux sont jugés de manière critique. Le fondement du projet n'est pas dénoncé mais le cadre de sa mise en œuvre ne semble pas adéquat.

- Les critiques du modèle de développement remettent en cause le projet d'une filière du gaz de schiste. Il s'agit alors d'une demande de changement paradigmatique qui inclut le plus souvent une orientation vers la transition énergétique.

Il est pertinent de réutiliser cette dénomination des niveaux scalaires et de noter l'inscription des différents registres thématiques en leur sein. Les registres argumentatifs (ou axes narratifs, les deux terminologies sont utilisées indifféremment dans ce qui suit) sont plus nombreux, et je les développerai aux chapitres concernés, on peut déjà citer : la transition énergétique, la protection de l'environnement et de la santé publique, la capacité décisionnelle en matière d'aménagement du territoire, l'identité territoriale, les effets économiques et stratégiques. Afin de favoriser l'inclusion de la controverse sur le gaz de schiste dans un contexte plus large des politiques énergétiques et environnementales, j'ai fait le choix de mettre en évidence ce qui relève de l'argumentation centrée sur le gaz de schiste, et ce qui s'attache à des représentations plus générales du monde et des croyances paradigmatiques sur le bien commun⁹⁷. Cette catégorisation des arguments me permet de les regrouper au sein de deux – voire trois – coalitions discursives et de mesurer la portée de ces arguments à travers les différentes épreuves argumentaires rencontrées. La présence, l'absence, la transformation des arguments dans les instruments institutionnels (ou instruments d'action publique tels que définis plus bas) me donne un indicateur de cette portée au sein du discours institutionnels et autorise à conclure sur la légitimation de certains arguments et l'enclavement d'autres. Le double niveau de lecture, sectoriel et global, permet d'affiner la mesure de cette portée argumentative en montrant qu'un gain argumentatif au niveau sectoriel n'entraîne pas automatiquement de gain global et vice-versa.

1.3. Décrire la mise en controverse et son confinement

La présentation des méthodes d'analyse laisse entrevoir les approches théoriques mobilisées dans ce travail, mais il me faut encore les détailler. Mon analyse de la controverse sur le gaz de schiste se développe en trois temps. Il s'agit d'abord d'interroger la construction et la mise à l'agenda du gaz de schiste comme problème public et risque collectif contre la définition industrielle du gaz de schiste comme opportunité économique et stratégique. Ensuite, je m'intéresse au traitement institutionnel de la controverse à travers les instruments d'action publique engagés et le cadrage particulier qu'ils font peser sur la problématisation du gaz de schiste. Enfin, j'analyse les effets circulaires de la controverse et de deux aspects centraux du processus de légitimation de la décision : l'expertise technique et scientifique et la participation publique.

97 Ce que P. Muller (Pierre Muller, *Les politiques publiques*, 10e édition, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2013.) différencie sous les termes de référentiel global et de référentiel sectoriel.

1.3.1. Le gaz de schiste : construction sociale d'un risque collectif

Hydrocarbures de roche-mère et fracturation hydraulique sont des notions exclusivement techniques avant la fin des années 2000. Le gaz de schiste est absent des médias généralistes (mis à part quelques articles économiques spécialisés), des débats parlementaires et de l'agenda des ONGE (Organismes Non Gouvernemental sur l'Environnement) alors même que des permis sont octroyés. Comment ces objets techniques deviennent-ils sources de controverse et capables de mobiliser contre eux des dizaines de milliers de manifestants à Montréal, Villeneuve-de-Berg ou Paris ? En choisissant d'abord d'engager une description approfondie de la genèse des mobilisations sociales qui ont permis la mise à l'agenda de la thématique du gaz de schiste, cette analyse s'inscrit dans une réflexion sur la construction du risque collectif et des problèmes publics.

Mettre à l'agenda un problème public

Le cloisonnement du gaz de schiste comme solution technique à un problème technique ne dure que le temps nécessaire à la structuration d'un réseau d'opposition qui construit la thématique en problème public. C'est ce processus continu de construction, de cadrage et de recadrage du problème public qui est la trame de mon analyse, puisque « décrire la structure des problèmes publics, c'est décrire la manière ordonnée dans laquelle des acteurs, des catégories et des arguments émergent dans l'arène publique. »⁹⁸. La mise en récit des revendications construit en problème collectif un objet qui jusque-là n'était pas perçu comme problématique ; elle modifie le cadrage⁹⁹ qui était fait d'une activité ou d'une situation.

Cette construction du problème public est indissociable d'une phase de mise à l'agenda, définie comme : « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions. »¹⁰⁰ De la dense littérature sur le sujet¹⁰¹, je retiens d'abord l'importance de la fenêtre d'opportunité¹⁰² qui est ce point de conjonction entre la montée du problème (la fracturation hydraulique), l'existence de solution (interdiction légale) et le moment où un changement politique (*politics*) permet un changement de politique (*policy*) sans coût majeur pour les décideurs (brider une activité qui n'a pas encore intéressée de nombreux acteurs et qui au contraire en mobilise beaucoup dans l'opposition). Ensuite, la mise à l'agenda suppose l'existence du problème public dans trois arènes connectées : les arènes médiatique, d'expression collective (ou publique) et institutionnelle.¹⁰³ Je reprends cette idée en parlant plutôt de forum. Pour faire exister un problème dans ces trois arènes/forums, F. Chateauraynaud et D. Torny mettent en avant la figure du lanceur d'alerte. « En tant que capture d'information, l'alerte n'est pas seulement le résultat d'un acte de perception : elle

98 Joseph Gusfield et Daniel Céfai, *op. cit.*, p. 9.

99 Cadrage au sens de *framing* défini par E. Goffman (Erving Goffman, *Frame analysis: an essay on the organization of experience*, Harper & Row, 1974, 612 p.) et repris par D. Snow (David A. Snow, E. Burke Rochford Jr., Steven K. Worden[et al.], « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51 / 4, août 1986, p. 464-481.). Si le cadrage est sociocognitif, il est aussi ici l'objet d'une analyse en termes de processus politique.

100 Philippe Garraud, *op. cit.*, p. 27.

101 Charles D. Elder et Roger W. Cobb, *op. cit.*. Elmer Eric Schattschneider, *op. cit.*. Frank Baumgartner et Brian D. Jones, *op. cit.*. William L.F. Felstiner, Richard L. Abel et Austin Sarat, *op. cit.* entre autre.

102 John W. Kingdon, *Agendas, alternatives, and public policies*, Little, Brown, 1984, 262 p.

103 Stephen Hilgartner et Charles Bosk, *op. cit.*

recompose dans un récit ou dans un code une expérience perceptuelle de façon à la rendre présente, tangible pour d'autres acteurs. »¹⁰⁴ Le lanceur d'alerte intervient donc lors de l'émergence d'un problème tandis que l'entrepreneur de cause agit tout au long du processus de traitement du problème. La mise à l'agenda passe par le forum médiatique, et, comme je l'ai décrit dans la section précédente, la prise en compte du rôle des médias traditionnels mais aussi numériques est indispensable à l'analyse.

Mais cette mise à l'agenda est combattue par des processus institutionnels, mais aussi par des acteurs adverses, qui luttent pour conserver le monopole de la définition des problèmes publics.¹⁰⁵ Ce travail de confinement vient s'opposer à celui de publicisation mené par les militants et les lanceurs d'alerte. Le même type de dynamique est décrit par P.-J. Joly, C. Bonneuil et C. Marris à propos des essais OGM. Les auteurs se basent alors plutôt sur la notion de *disentrenching*.¹⁰⁶ Il faut que les causes « parlent » au public et aux décideurs politiques si les lanceurs d'alerte souhaitent obtenir un changement de politique publique.¹⁰⁷ L'attention politique et médiatique au problème n'est pas liée à l'objectivité de ce dernier mais à l'importance des groupes d'acteurs qui le portent – d'où l'intérêt de souligner le poids relatif des porteurs de discours.¹⁰⁸ L'intérêt de l'approche en termes de publicisation/confinement permet de saisir une controverse dans ses déplacements entre de multiples forums afin de déterminer comment l'action collective institue un objet en controverse¹⁰⁹. L'accent sur la phase de confinement permet d'éviter de réifier le forum médiatique comme espace central de la controverse. Ainsi, conformément aux recommandations formulées par E. Henry et C. Gilbert¹¹⁰, l'analyse qui suit tente de mettre en balance les phases de publicisation et de confinement de la controverse sur le gaz de schiste afin de décrire les effets produits sur sa problématisation et par ricochets sur les rapports de force entre les acteurs désirant se l'approprier. En rattachant systématiquement le discours aux acteurs et ces acteurs au contexte d'énonciation (forum public ou milieu confiné), on parvient ainsi à limiter les biais d'autonomisation des contenus discursifs et de focale sur la carrière publique des problèmes.

La production collective du risque

Le gaz de schiste n'est pas construit comme n'importe quel problème public, il est élaboré comme un risque environnemental et sanitaire collectif. Le risque est le résultat d'un processus de cadrage¹¹¹, au sens goffmanien¹¹² de dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale. Analyser quel cadrage d'un problème public est opéré consiste alors à décrire comment les acteurs perçoivent ce problème, quel sens ils lui donnent et de quelle manière ils le lient à une réalité sociale passée, présente et future. Ce processus de cadrage est sociocognitif mais il est aussi intrinsèquement politique puisque la perception d'un problème conduit à une certaine problématisation des enjeux et donc à l'élaboration de solutions particulières qui

104 Francis Chateauraynaud et Didier Torny, *op. cit.*, p. 33.

105 Frank Baumgartner et Brian D. Jones, *op. cit.*

106 C. Bonneuil, P.-B. Joly et C. Marris, « Disentrenching Experiment: The Construction of GM--Crop Field Trials As a Social Problem », *Science, Technology & Human Values*, vol. 33 / 2, novembre 2007, p. 201-229.

107 Annie Collovald et Brigitte Gaiti, *op. cit.*

108 Emmanuel Henry, « Militer pour le statu quo: Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus », *Politix*, vol. 70 / 2, 2005, p. 29.

109 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent - Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25 / 1, 2007, p. 191-212.

110 Claude Gilbert et Emmanuel Henry, *op. cit.*, p. 26.

111 David A. Snow[et al.], *op. cit.*

112 Erving Goffman, *op. cit.*

défendent des objectifs politiques. Mais alors que ces cadres interprétatifs du risque sont longtemps demeurés la propriété quasi exclusive de l'Etat moderne et de ses experts, signifiant à la fois l'idée de probabilité et de capacité de contrôle¹¹³, de nouveaux acteurs ont désormais pris possession de cette capacité de cadrage. Comme le note Y. Barthe, « nombre de problèmes qui naguère semblaient relever de la seule compétence des experts font aujourd'hui l'objet d'une « mise en politique » : ils s'imposent comme des objets d'action politique à part entière. »¹¹⁴ Cela fait dire à certains que nous sommes entrés dans la société du risque et que les fictions sécuritaires des sociétés industrielles ont atteint leurs limites (entre autre celle de la commensurabilité du risque et d'une approche quantitative du risque).¹¹⁵

La construction du risque s'ouvre désormais à une variété d'acteurs qui ne sont pas seulement experts mais aussi simples citoyens, élus, associations, entreprises privées, syndicats pour n'en citer que quelques-uns. Ces nouveaux acteurs du risque utilisent la génération de crises afin de mettre en cause la distribution des ressources et des pouvoirs : la crise du gaz de schiste est l'occasion de mettre en cause la législation minière jugée trop favorable à l'Etat central et aux compagnies exploitantes. Je reviens sur le poids de ces acteurs « profanes » lorsque j'aborde la justification scientifique plus bas, mais l'importance de considérer les processus de construction du risque comme une coproduction¹¹⁶ apparaît déjà. Le monopole de la science pour définir le risque laisse place à des réseaux de coproduction qui peuvent aboutir à des idiosyncrasies locales comme S. Jasanoff l'illustre avec le cas des OGM en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dont la controverse aboutit à des compromis nationaux sur le risque en fonction du contexte particulier des pays à un moment donné et des autres controverses traversant les publics concernés à ce moment précis.¹¹⁷ C'est le même processus que j'observe sur la fracturation hydraulique et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels entre la France, le Québec et les États-Unis (qui me servent de cas typique d'acceptation des risques). Français et Québécois refusent de courir des risques sanitaires et environnementaux pour d'éventuels bénéfices économiques, alors qu'une majorité d'Américains les acceptent (grâce à une législation minière particulière, nous y reviendrons). Le risque est un travail de frontière¹¹⁸ (*boundary work*), chaque acteur ayant intérêt à tracer la frontière à un endroit particulier. La science sert alors à dépolitiser une thématique ou à rationaliser un choix.¹¹⁹ On comprend ainsi l'intérêt d'analyser la construction du risque à travers les interactions contextualisées des acteurs et de prendre en compte le rôle de l'expertise comme une ressource centrale en situation de controverse. Il va ainsi s'agir pour moi de mettre en lumière quels sont les différents acteurs qui participent à cette mise à l'agenda des risques particuliers au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique et en quoi leurs interactions produisent une politique

113 Olivier Borraz, *Les politiques du risque*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008, p. 11.

114 Yannick Barthe, *Le pouvoir d'indécision – la mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris, 2006, p. 2.

115 Ulrich Beck, Anthony Giddens et Scott Lash, *Reflexive Modernization: Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 1994, 240 p., p. 12.

116 Sheila Jasanoff, *op. cit.*

117 Sheila Jasanoff, *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton University Press, 2005, 404 p.

118 Thomas F. Gieryn, « Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, vol. 48 / 6, décembre 1983, p. 781.

119 William K. Storey, « Plants, power and development – Funding the Imperial Department of Agriculture for the West Indies, 1880-1914 », in Sheila Jasanoff, *Design on nature: science and democracy in Europe and the United States*, Princeton University Press, 2005.

publique spécifique qui remet en cause la gestion routinière qui bénéficiait aux industriels.

1.3.2. Un traitement institutionnel protéiforme

Une politique publique ne suit pas une logique séquentielle fonctionnaliste¹²⁰, mais est plutôt l'objet d'une construction hétérogène. Si l'on peut identifier une phase de mise à l'agenda d'un problème public, celui-ci ne fait pas forcément l'objet d'une prise de décision et d'une mise en œuvre. Il est donc plus pertinent d'opter pour une approche par épisode qui valorise l'aspect multi-forums de la controverse et montre que celle-ci n'est jamais totalement stabilisée et ne conduit pas forcément à une décision (comme je le montre avec le cas du Québec). On observe au contraire des stratégies d'évitement du problème, de non-prise de décision¹²¹, d'extension de la période d'identification et d'évaluation du problème¹²² qui visent, dans mes deux cas, à permettre un cadrage particulier du problème favorable aux acteurs dominants dans le secteur de politique publique¹²³. La publicisation du risque le fait entrer à l'agenda politique ce qui déclenche – ou non – une réponse institutionnelle, souvent présentée comme une phase de confinement. La carrière publique du gaz de schiste se ferait entre deux périodes d'enclavement administratif. Avant sa mise à l'agenda, il n'est pas différencié des autres hydrocarbures et son exploitation est encadrée par une routine administrative qui délivre des permis, encaisse les redevances et contrôle les pratiques. Avec la prise en charge institutionnelle des risques, mes observations pointent vers des tentatives de réduction des risques – de perceptions sociales et d'incertitude technique – qui démontrent la volonté sous-jacente de permettre une exploitation « propre » (volonté qui ne tient pas compte du problème de sens et de cadrage). L'analyse de l'action publique sur le gaz de schiste permet de comprendre en quoi le réseau d'action publique sur ce sujet est finalement partie-prenante à cause d'une dépendance au sentier forte dans ce secteur et de la sédimentation de relations Etat-industrie excluant traditionnellement la population et les associations environnementales. C'est finalement par ses instruments qu'il s'avère plus pertinent d'aborder l'action publique afin de déterminer les orientations politiques derrière la mise en place d'outils affichés comme neutres.

Le poids des institutions

L'action publique est un espace sociopolitique où acteurs et discours se concurrencent pour la domination d'un problème public. C'est dans cet espace qu'interviennent les institutions. Je retiens deux définitions d'institution, la première

120 Harold Dwight Lasswell, *The Decision Process: Seven Categories of Functional Analysis*, Bureau of Governmental Research, College of Business and Public Administration, University of Maryland, 1956, 40 p. ; Charles Oscar Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, USA, Duxbury Press, 1970, 276 p.

121 Yannick Barthe, *op. cit.*

122 Emmanuel Henry, *op. cit.*

123 Par secteur de politique publique, j'entends ici un espace de l'action publique distinct par son objet spécifique qui fait donc l'objet de politiques particulières et est souvent géré par l'administration centrale par un ministère donné. Ces secteurs ne sont pas statiques et évoluent avec le temps et selon les stratégies des acteurs concernés par l'objet, certains secteurs se voient absorbés par un espace de l'action publique plus général tandis que d'autres sont l'objet d'une spécialisation et d'un travail de frontière. Typiquement, la fracturation hydraulique est un objet nouveau non constitué en domaine de l'action publique, il est donc l'objet de conflit entre des acteurs qui souhaitent le rattacher au secteur des hydrocarbures par son statut de technique d'exploitation, tandis que d'autres souhaitent le rattacher au secteur de l'environnement par son statut de producteur potentiel de pollution.

plus générale est celle mis en avant par le néo institutionnalisme sociologique comme des symboles et des pratiques culturelles qui façonnent les représentations sociales des acteurs¹²⁴, ce que D. North résume par des « contraintes qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales »¹²⁵. La seconde définition plus restreinte est celle du courant coproductionniste. S. Jasanoff décrit les institutions comme :

« des instruments d’inscription de la société – des véhicules par lesquels la validité des nouvelles connaissances est accréditée, la sécurité des nouvelles technologies reconnue et les règles de comportement accepté inscrites dans des domaines non encore ordonnés devenus accessibles par le processus de production de connaissance. »¹²⁶

Cette dernière définition appelle un aspect beaucoup plus organisationnel de l’institution qui se concrétise dans une structure puisque S. Jasanoff distingue l’institution des discours, des représentations et des identités.¹²⁷ Ces institutions sont un acteur particulier, elles ne sont pas des macro-acteurs mais représentent l’inscription des choix passés dans la réalité présente. La plupart des institutions analysées ici sont des organisations juridiquement définies qui orientent les représentations sociocognitives des acteurs. Afin de cerner le rôle de ces acteurs particuliers, je fais le choix d’analyser les effets des institutions sur la controverse, notamment dans le recadrage de la problématisation, et les effets de la controverse sur les institutions, telle que l’injonction à l’inclusion participative. Dans les deux cas étudiés, ces sont avant tout des organisations de l’Etat central qui possèdent un pouvoir décisionnel sur l’exploitation du gaz de schiste (des ministères conseillés par des centres de recherche spécialisés). Toutefois, d’autres organisations institutionnelles interviennent dans la controverse mais leur rôle est moins directement central. Il peut s’agir de l’Union Européenne (UE) qui cherche à coordonner les politiques relatives à la fracturation hydraulique, de l’Agence Internationale de l’Energie (AIE) qui publie des chiffres sur les gisements potentiels, des conseils territoriaux (Conseils Généraux et Régionaux en France, Conseils Régionaux de l’Environnement et Conférences Régionales des Elus au Québec) qui pointent des spécificités locales, des instituts de recherche en santé publique, des parcs nationaux, etc. Chacune de ces organisations constitue un acteur particulier enrôlé dans l’un ou l’autre des réseaux en concurrence pour l’imposition d’une définition dominante de l’exploitation du gaz de schiste.

Ces institutions comportent une part non négligeable de dépendance au sentier¹²⁸ qui les contraint à soutenir dans de nombreux cas une évolution seulement incrémentale des politiques publiques. C’est particulièrement vérifiable dans les domaines comme l’énergie où le poids des infrastructures ne permet pas de révolution des politiques publiques. Des travaux canadiens en économie politique mettent en évidence une particularité de cette dépendance historique dans l’économie des ressources naturelles canadiennes. La théorie des principales ressources (*staple theory*) d’Harold Innis, reprise par M. Howlett et M. Hession, démontre toute la difficulté à faire évoluer les prises de décision en matière de politiques publiques sur les ressources naturelles et sur

124 André Lecours, « L’approche néoinstitutionnaliste en sciences politiques : unité ou diversité », *Politique et Sociétés*, vol. 21 / 3, 2002, p. 3-19.

125 Douglass C North, « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5 / 1, février 1991, p. 97-112.

126 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 40.

127 *Ibidem*, p. 39.

128 Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State?: Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge University Press, 1994, 228 p.

l'environnement.¹²⁹ La constitution d'une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles, présentes en périphérie, par les centres urbains depuis la période de colonisation serait un frein au développement d'une économie post-industrielle au Canada. Ce type d'économie est caractérisé par l'importance d'un réseau restreint d'acteurs qui décident de l'action publique. Dans ce réseau de politique publique, il existe des liens forts des décideurs publics avec l'industrie et des liens faibles avec les coalitions d'associations environnementales (c'est l'idée du triangle de fer¹³⁰). Bien que les auteurs postulent pour un début de changement paradigmatique (*post-staple*), les récents travaux laissent à penser la continuité de ce modèle dans plusieurs secteurs.¹³¹ Le secteur pétrolier et gazier, ainsi que le secteur minier, sont particulièrement sujets à cette dépendance de la périphérie vers le centre et de cette gestion duale (Etat-industrie) des ressources naturelles qui tend à réduire la possibilité de régulation environnementale afin de maintenir l'attractivité des ressources pour l'industrie dans une compétition internationale. Même les projets en énergies renouvelables se trouvent incorporés dans ce paradigme illustrant la dépendance des régions périphériques envers les centres urbains dans un pays immense dont les régions nécessitent l'investissement des pôles économiques afin de faire vivre les territoires reculés.¹³² Difficilement transposable au cas français, le modèle *staple* me semble néanmoins adaptable au secteur particulier des hydrocarbures français puisqu'il est structuré de manière relativement semblable à celui du Québec. On retient donc l'idée d'un secteur fermé, traditionnellement favorable aux compagnies exploitantes, orienté vers la production d'énergie bon marché et valorisant l'exploitation des ressources naturelles sur les autres usages du territoire.

La dépendance au sentier en matière énergétique doit aussi être mise à la lumière de deux tendances similaires mais paradoxalement opposées. La première concerne la libéralisation du marché de l'énergie, et notamment celui du gaz en Europe, qui favorise la déréglementation des marchés nationaux. Ce processus n'est pas spécifique au marché de l'énergie mais il participe à un affaiblissement des « pouvoirs publics »¹³³ et à une certaine image du « service public à la française »¹³⁴. Ce point est important puisqu'il contraint l'axe narratif de partisans qui mettent en avant un prix local du gaz. La seconde tendance est la vivacité renouvelée du clivage entre le *hard energy path* (chemin énergétique dur) et le *soft energy path* (chemin énergie doux)¹³⁵. Alors que le modèle de développement *staple* privilégie des grands projets basés sur l'offre d'énergie (*hard path*), les opposants à ces projets mettent en avant une volonté de petits projets

129 Melody Hessing et Michael Howlett, *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*, UBC Press, 1997, 356 p.

130 Hugh Heclo, « Issue network and the executive establishment », in Anthony King. *The New American Political System*, American Enterprise Institute, Washington DC, 1978, p.88. H. Heclo reprend un concept courant dans la littérature américaine qui lie *politics* et administration à travers des triangles de fer, c'est-à-dire un système informel de relations entre les administrations, les comités du Congrès et les groupes d'intérêts. Pour H. Heclo, ce système de relations est incomplet pour saisir l'inflation de la complexité politique et administrative moderne et il propose d'ajouter la notion de réseau thématique (développée plus bas). La notion de triangle de fer est ici utile afin de qualifier un système de relations restreintes mis en œuvre pour gérer un secteur de l'action publique.

131 Michael Howlett et Keith Brownsey, *Canada's Resource Economy in Transition: The Past, Present, and Future of Canadian Staples Industries*, 2008.

132 Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, « La politique éolienne au Québec: un méga-projet? », *Organisation et territoires*, vol. 23 / 3, 2014, p. 37-42.

133 Philippe Hugon, « Les Frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs », *Géographie, économie, société*, vol. 6 / 3, septembre 2004, p. 265-290.

134 Emmanuel Brillet, « Le service public "à la française" : un mythe national au prisme de l'Europe », *L'Économie politique*, vol. 24 / 4, 2004, p. 20.

135 Amory B. Lovins, « Energy Strategy: The Road Not Taken? », *Foreign Affairs*, octobre 1976.

locaux intégrés basés sur la demande (*soft path*). Cette dynamique pourrait être soutenue par une logique de libéralisation qui briserait les monopoles étatiques construits autour de mégaprojets et ouvrirait le spectre des acteurs inclus dans les décisions, mais il n'en est rien. On voit au contraire comment la possibilité d'une gestion étatisée des ressources recueille un appui parmi certains opposants au gaz de schiste contredisant la logique libérale. En intégrant ces dépendances institutionnelles aux choix passés, on est plus à même d'expliquer les choix parfois contradictoires en matière d'instruments de gestion de la controverse et des stratégies politiques qui les sous-tendent, mais également de faire ressortir le caractère fermé des réseaux d'action publique constitués sur ces thématiques. Ces dépendances institutionnelles sont visibles dans les choix de politiques publiques.

Structure du réseau d'action publique

Une politique publique est « un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales »¹³⁶. Une politique publique n'est plus aujourd'hui perçue uniquement comme le fruit d'un Etat centralisé mais peut être produite par divers niveaux institutionnels, de l'Union Européenne à la municipalité en passant par les agences administratives.¹³⁷ Il convient alors plutôt de parler de réseaux d'action publique qui font intervenir des acteurs hétérogènes avec leurs ressources, leurs intérêts et leurs normes dans un sous-système d'action publique.¹³⁸ Les réseaux d'action publique permettent de saisir un environnement complexe, ils sont :

« le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise sur agenda, la décision et la mise en place de l'action publique. »¹³⁹

Si cette notion permet de resituer l'Etat dans toute sa diversité institutionnelle et sa fragmentation, on observe différentes formes de réseaux selon le niveau de coopération et le nombre d'acteurs qui y participent.

L'approche par les coalitions de cause¹⁴⁰ (*advocacy coalition framework*) cherche à expliquer le changement de politique publique à l'intérieur d'un réseau en focalisant sur les modifications des croyances des acteurs dominants. Je ne retiens pas cette approche pour deux raisons principales. Il s'agit tout d'abord d'éviter d'insister sur la centralité des croyances des acteurs qui ne me semblent pas tant déterminer leur discours qu'elles viennent plutôt donner du sens à des éléments parfois hétérogènes. Dans ce sens, mon approche des « croyances » est plus proche de la notion de référentiel développée par P. Muller et B. Jobert¹⁴¹ en tant qu'il constitue un bricolage plutôt qu'un socle stabilisé. Ensuite mon analyse ne se focalise pas sur une politique publique établie mais sur le surgissement d'une controverse qui ne concerne *a priori* aucun réseau

136 Jean-Claude Thoenig, Jean Leca et Madeleine Grawitz, « L'analyse des politiques publiques », in *Traité de science politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1985.

137 Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.

138 Patrick Le Galès et Mark Thatcher, *op. cit.*

139 *Ibidem*, p. 14.

140 Paul A. Sabatier, *Policy Change And Learning: An Advocacy Coalition Approach*, éd. Hank C. Jenkins-smith, Boulder, Colo, Westview Press, 1993, 304 p.

141 Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'Etat en action*, Presses Universitaires de France, 1987.

d'action publique établie. J'ai postulé ailleurs¹⁴² que le réseau d'action publique sur le gaz de schiste n'était pas un réseau mature ni au Québec, ni en France, dans le sens où il se rattache au réseau général des hydrocarbures. Il n'y pas de secteur d'action publique spécifique au gaz de schiste ou à la fracturation hydraulique comme on peut en trouver un aux États-Unis. C'est d'ailleurs un intérêt spécifique de l'étude de cette controverse que son aspect naissant et émergent dans plusieurs forums à la fois. Les acteurs de la coalition dominante dans ce réseau d'action publique sur les hydrocarbures non conventionnels peuvent avoir des représentations du monde légèrement divergentes, mais ils défendent en général une politique convergente orientée vers la réduction de l'incertitude technique et la réforme du cadre légal. La coalition des opposants est peu représentée au sein du réseau restreint de ceux qui « se connaissent et se reconnaissent » alors que les acteurs opposés à la fracturation hydraulique et au gaz de schiste sont nombreux mais demeurent sur le seuil du réseau. On a alors à faire à un réseau qui n'est que la sédimentation historique des épreuves passées et qui exclut les nouveaux acteurs intéressés *a posteriori* par une thématique. On se retrouve dans la critique du triangle de fer faite par H. Heclo.¹⁴³ L'approche par les coalitions de cause a tendance à réduire l'importance des acteurs marginaux au secteur d'action publique, et c'est pourquoi j'ai préféré développer une approche hybride entre les réseaux d'acteurs latouriens et les coalitions discursives.

Ainsi, il s'agit bien d'étudier un réseau d'action publique particulier, celui du gaz de schiste, mais compte tenu des liens forts entre ce secteur et celui des hydrocarbures, il me faut aborder ces deux secteurs afin de permettre la compréhension de tous les enjeux. De plus, le concept de réseau utilisé correspond plutôt au réseau latourien, et les membres de la coalition dominante forment, dans ce qui suit, un réseau spécifique qui cherche à imposer une définition particulière de l'exploitation du gaz de schiste. On serait donc dans la forme la plus souple du réseau d'action publique qui peut correspondre à un réseau thématique (*issue network*)¹⁴⁴. Ce type de réseau est défini par le large nombre d'acteurs individuels et collectifs qui y interagissent et partagent des informations, le caractère flou et mouvant de ses frontières, aucun acteur n'est y assez puissant pour déterminer la politique publique¹⁴⁵ et les intérêts économiques sont secondaires au regard de l'aspect intellectuel de son engagement dans un réseau. H. Heclo oppose ce réseau thématique justement au triangle de fer qui lui possède un nombre restreint d'acteurs, des frontières fixes, qui ne concerne qu'une politique très précise en rapport direct avec les intérêts économiques des acteurs engagés. Ces deux descriptions fonctionnent dans ce qui suit comme deux idéaux-types dressant un continuum entre eux qui permet de saisir le caractère ouvert ou fermé du réseau d'acteurs étudiés. Il est particulièrement intéressant d'observer les conflits pour ouvrir ou fermer le réseau institutionnalisé de gestion d'une politique car si toutes les politiques font l'objet d'une implication d'acteurs hétérogènes, la participation effective

142 Sébastien Chailleux et Stéphane Moyson, « Don't frack me - The ban of hydraulic fracturing in France and the attempts to reverse it », in Christopher Weible, Tanya Heikkila, Manuel Fischer, Karin Ingold. *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New-York, à paraître.

143 Hugh Heclo, *op. cit.*

144 *Ibidem*, p. 102.

145 H. Heclo souligne néanmoins que les acteurs les plus influents de ces réseaux sont les « experts », non en tant qu'experts techniques mais en tant que connaisseurs de la politique publique, de ses tenants et aboutissants. Les décideurs politiques doivent ainsi savoir utiliser ces experts et leurs connaissances pour déterminer la « bonne » décision. Les réseaux thématiques émergent en réponse à la multiplication des groupes d'intérêts et la complexification et la technicisation des politiques publiques, ils ne remplacent pas l'organisation en triangles de fer mais se superposent à elle, rendant plus compliqué et moins prédictible la détermination des politiques publiques. *Ibidem*. p.103

à la construction d'une politique publique ou à ces instances délibératives est souvent codifiée et restreinte comme je le montre avec la législation minière.

Intégrer l'approche interprétative des politiques publiques

La prise en compte des structures institutionnelles et des réseaux d'acteurs engagés dans la construction de l'action publique pose la question de l'intégration des discours dans l'analyse. Tout comme dans mon approche de l'action collective et de la mise à l'agenda, l'analyse développée ici sur l'action publique souhaite s'intéresser à la prise en compte des acteurs et de leurs discours. A ce titre, P. Zittoun¹⁴⁶ propose une approche discursive qui fait le pont entre ces deux éléments de l'action publique. L'auteur insiste particulièrement sur la fabrication politique des politiques publiques et sur l'activité définitionnelle des décideurs politiques. Cette approche est une inspiration intéressante puisqu'elle tente d'associer dans une même analyse le discours, le sujet et le contexte d'énonciation.¹⁴⁷ F. Chateauraynaud et P. Zittoun proposent d'ailleurs une lecture des réactions politiques françaises sur le gaz de schiste qui montre comment les décideurs politiques « naviguent à vue ». ¹⁴⁸ Les décisions politiques apparaissent comme le fruit de la recherche de normalisation du problème. Elles tentent de mettre en ordre le réel après le désordre laissé par la mise à l'agenda d'un problème.¹⁴⁹ Les décideurs publics optent donc pour différentes modalités d'action (les choix des instruments) et développent une argumentation afin de convaincre que le choix réalisé est le meilleur et ainsi justifier leur propre rôle. Cette pratique discursive consiste « à la fois à définir, formuler, propager et imposer une proposition. »¹⁵⁰ Les choix politiques sur le gaz de schiste peuvent en partie être décryptés d'après cette clé de lecture qui met en lumière l'importance de l'image du travail politique de redéfinition du problème. Cette approche me semble féconde pour intégrer le rôle des coalitions discursives en concurrence avec cette argumentation institutionnelle. Elle s'intègre dans la méthodologie et les théories mobilisées jusqu'à maintenant pour aborder la construction d'un problème public.

Toutefois, mon approche est moins axée sur la fabrication d'une politique publique que sur la description de la controverse et de ses incidences en termes d'action publique. Je ne cherche pas à analyser en détail la construction du discours politique (de voir comment tel ou tel argument a été discuté au sein des ministères et comment la solution politique, c'est-à-dire principalement la Loi Jacob dans le cas français, a été construite et imposée) sur le gaz de schiste mais à mettre en exergue les luttes discursives et de positions entre des acteurs au sein de différents forums dont celui des politiques publiques est central mais non unique. Ainsi, il ne s'agit pas en soi de mobiliser l'approche promue par P. Zittoun, mais de s'inspirer de cette dynamique de recherche qu'il développe dans l'analyse des politiques publiques pour montrer sa proximité avec l'approche que je développe pour saisir les allers-retours entre différents forums dans lesquels se déploie la controverse sur le gaz de schiste et ses débordements.

L'approche interprétative appelle à souligner l'importance de l'activité définitionnelle puisqu'elle permet le maintien de la légitimité des élus et des décideurs

146 Philippe Zittoun, *La fabrique politique des politiques publiques: Une approche pragmatique de l'action publique*, Presses de Sciences Po, 2014, 291 p.

147 *Ibidem*, p. 114.

148 Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, *op. cit.* Je me distingue de leur analyse en prenant en considération non seulement le problème de la fracturation hydraulique mais aussi l'ensemble des discours des acteurs mobilisés qui font apparaître des situations plus contrastées qu'une simple fermeture de la controverse suite à l'interdiction française de la fracturation hydraulique en 2011.

149 Philippe Zittoun, *op. cit.*, p. 20.

150 *Ibidem*, p. 9.

politiques au regard de leur incapacité à résoudre les problèmes comme le chômage ou le réchauffement climatique. C'est tout l'intérêt de la thèse de P. Zittoun. L'argumentaire institutionnel consiste ainsi en partie à défendre la position la moins couteuse politiquement tout en insistant sur l'importance des actions menées, sans pour autant que cela soit le cas (ce qui fait écho au *blame avoidance*¹⁵¹). En définissant la controverse sur le gaz de schiste comme un problème de technologie, les décideurs français circonscivent les enjeux du problème à une cause unique qui apparaît plus facilement traitable. Ainsi le travail de cadrage des solutions politiques à apporter face à la mise à l'agenda d'un problème construit comme inacceptable intègre des enjeux relatifs à ce problème mais aussi de légitimation du rôle même des élus comme étant capable de le résoudre. Il est donc particulièrement intéressant de comparer comment ces décideurs politiques construisent et sélectionnent ces solutions entre la France et le Québec et en quoi les instruments mobilisés participent à légitimer leur rôle. En cela, l'analyse de ces solutions politiques appelle une focale particulière sur le type d'outils politiques qui sont mis en œuvre pour forger ces solutions.

Les instruments d'action publique et la recherche de la légitimité

L'approche par les réseaux d'acteurs permet de saisir les rapports de force au sein d'un secteur de politique publique mais le contenu de l'action publique me semble plus compréhensible en intégrant une analyse de ses instruments dont un des objectifs est d'affirmer la légitimité des gouvernants et de leurs décisions face à des citoyens de plus en plus méfiants. Le choix des modalités d'action m'apparaît central pour expliquer les différentes stratégies mises en œuvre par ces acteurs politiques. Le concept d'instrument d'action publique est donc utile afin de montrer quelle problématisation des enjeux est mise en avant. Pour P. Lascoumes et P. Le Galès, « un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. »¹⁵² Il existe donc une portée idéologique dans chaque instrument. Un instrument peut être législatif et réglementaire, économique et fiscal, conventionnel et incitatif, informationnel et communicationnel, normatif et standardisé.¹⁵³ Plus précisément, la présente étude analyse des instruments informationnels que sont les rapports produits par des commissions de travail qui cherchent à « modifier les perceptions du réel »¹⁵⁴, des instruments communicationnels (les audiences publiques notamment) et des instruments législatifs et réglementaires (la Loi Jacob, les réformes de la législation minière ou sur la protection de l'eau). Ces instruments cherchent à stabiliser le réel par la production de représentations particulières sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique.

Je fais le choix de comprendre comme instrument informationnel les rapports produits par les commissions administratives et parlementaires. Il s'agit en mon sens d'une notion heuristique pour saisir comment le processus de constitution d'un rapport incorpore des rapports de pouvoir. La logique de l'instrument permet de saisir ces

151 R. Kent Weaver, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, vol. 6 / 4, octobre 1986, p. 371-398.

152 Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2004, 370 p., (« Gouvernances »), p. 13.

153 *Ibidem.*, p.361

154 Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *L'instrumentation de l'action publique: controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014, 520 p., (« Domaine Gouvernances »), p. 66.

rapports comme participant à l'action publique, malgré le fait que certains n'aient que peu d'écho une fois publiés. En structurant les rapports de force et les discours à un moment donné de la controverse, ces rapports portent à la fois des représentations et un ordre social sous-jacent. Ils ne constituent pas un dispositif dans le sens où ils n'engagent que rarement vers une action ultérieure mais ils sont un outil repris par des acteurs et surtout ils participent à prendre au sérieux les discours. En analysant ces rapports, et les commissions qui les produisent, en tant qu'instrument d'action publique, je souhaite élargir la notion d'instrument vers la production d'expertise qui, loin d'être une donnée neutre de l'action publique, intègre des « rapports sociaux spécifiques » tout comme peuvent l'être un régime d'incitations économiques, un système informatique¹⁵⁵ ou la politique de lutte contre la pollution atmosphérique¹⁵⁶.

L'instrument d'action publique ne correspond pas à une vision linéaire et hiérarchique des choix de haut en bas, ni à l'imposition d'un ordre social prédéterminé.¹⁵⁷ Bien au contraire, « ils se développent en interaction avec les acteurs qui les utilisent. »¹⁵⁸ Il est d'ailleurs intéressant d'observer comment ces instruments sont contestés, ou non : la résistance à la mise en œuvre complète de la Loi Jacob sur la fracturation hydraulique fournit un bon exemple de résistance à la conception de l'instrument (qui ne trouve pas son « public » capable de le porter). Ces instruments sont aussi définis comme des institutions au sens de S. Jasanoff puisqu'ils vont venir légitimer certaines connaissances, valider ou non la sécurité des technologies et encadrer les rapports sociaux entre les parties prenantes. C'est à travers ces dispositifs que les institutions étatiques inscrivent la controverse et ses enjeux au sein d'un ordre sociopolitique. Enfin, la plasticité de la notion d'instrument me permet de l'appliquer comparativement en France et au Québec afin de montrer en quoi le choix des instruments conduit à une problématisation propre de la controverse mais aussi comment les qualités des instruments peuvent être détournées par certains acteurs afin de faire prévaloir leur cadrage de la controverse. La comparaison internationale des instruments permet un ajout à ce courant de recherche qui ne bénéficie que de peu d'études de cas comparatifs.¹⁵⁹

1.3.3. Analyser l'action publique à l'âge de la défiance

La croissance des risques collectifs environnementaux et sanitaires portés par des mouvements sociaux et mis à l'agenda des gouvernements, la fragmentation de l'action publique autour d'acteurs hétérogènes et la montée d'une défiance généralisée envers les institutions¹⁶⁰ conduisent les chercheurs en sciences sociales à deux pistes de réflexion qui me semblent pertinentes de suivre pour l'analyse du cas du gaz de schiste. La première voie consiste pour les gouvernants à chercher la légitimité de l'expertise technique et scientifique afin de conforter un choix politique. La seconde repose sur un recours accru à la participation du public dans le but de valider l'action publique sur un objet spécifique et renforcer la légitimation des urnes. P.-B. Joly distingue ces deux

155 Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *op. cit.*

156 Pierre Lascoumes, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement: L'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, vol. 26 / 2-3, 2007, p. 73.

157 Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *op. cit.*

158 Pierre Lascoumes et Louis Simard, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, Vol. 61, février 2011, p. 5-22, p. 19.

159 Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *op. cit.*

160 Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, 345 p.

modes de gouvernance des risques en faisant remarquer une différence notable entre l'Europe et les États-Unis.

« En Europe, avec la référence au principe de précaution, l'accent est mis sur la notion d'incertitude et sur la participation du public. Aux États-Unis, la gestion du risque se fonde sur l'autorité naturelle de la science et sur la délégation à des corps administratifs compétents et indépendants. Ce conflit a donc une importance majeure dans la mesure où sont mises à l'épreuve des configurations différenciées des rapports entre les différents pouvoirs, notamment ceux qui découlent de l'autorité naturelle de la science et ceux qui relèvent des processus de légitimation liés aux principes d'organisation démocratique des sociétés contemporaines. »¹⁶¹

Je choisis d'étudier conjointement ces deux solutions de relégitimation de l'action publique en apportant des nuances aux propos cités puisqu'à l'inverse, mes observations démontrent plutôt la tendance française à la gestion du risque par des corps administratifs et techniques compétents et donc par un recours à l'autorité naturelle de la science. Tandis qu'au Québec, la participation publique est favorisée même si l'autorité de la science est ensuite appelée pour trancher le débat.

Les controverses sociotechniques possèdent cette particularité de mobiliser une multitude de formes d'expertise et d'acteurs en désaccord. Ces controverses font naître des incertitudes aussi bien sociales que techniques sur un objet et obligent une confrontation d'acteurs. Pour M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, les dirigeants politiques doivent *agir dans un monde incertain*.

« Les controverses sociotechniques tendent à faire émerger, par essais et erreurs, par reconfigurations progressives des problèmes et des identités, un monde commun qui soit non seulement habitable mais également vivable et vivant, non pas fermé sur lui-même, mais ouvert à de nouvelles explorations et à de nouveaux apprentissages. »¹⁶²

Si l'image du forum hybride apparaît comme un idéal-type permettant la délibération collective entre experts et profanes, élus et citoyens, utilisateurs et fournisseurs, vendeurs et clients, la réalité de l'action publique est souvent tout autre. En effet, le cas du gaz de schiste montre que les controverses sociotechniques sont encore abordées par l'angle technique en priorité et les aspects sociaux sont traités dans une vision d'acceptabilité sociale. La comparaison fait apparaître deux types de reconfiguration divergente, en France, c'est plutôt la fermeture qui émerge de la controverse tandis qu'au Québec, on se retrouve plus facilement dans la description précédente. Il me faut encore définir ce que j'entends par participation publique et acceptabilité sociale, ainsi que par recours à la science, connaissances utilisables et expertise.

Chercher la légitimité par la participation publique et la consultation

Depuis le « tournant participatif », « la mode est (...) au débat et le vocabulaire politique ne cesse de prôner la concertation et la participation »¹⁶³. Y. Le Bars rappelle les nouvelles règles pour la décision publique qui comprennent la prise en considération de la méfiance de l'opinion publique, de procéder par étapes afin de permettre

161 Pierre-Benoît Joly, « Les OGM entre la science et le public? Quatre modèles pour la gouvernance de l'innovation et des risques », *Économie rurale*, vol. 266 / 1, 2001, p. 11-29, p. 11.

162 Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 358 p., p. 59.

163 Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau[et al.], *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, 412 p., p. 9.

l'interaction entre les experts et le public, de structurer les acteurs et d'avoir un comportement respectueux et transparent.¹⁶⁴ L'Etat réflexif fait désormais intervenir des consultations publiques afin de justifier ses décisions.¹⁶⁵ D'un point de vue théorique, la démocratie délibérative demeure néanmoins plus une expérience fugace qu'un processus institutionnalisé.¹⁶⁶ Les critères¹⁶⁷ de sa mise en place sont souvent critiqués comme irréalistes. Cette participation du public à la décision remet en cause le pouvoir des élus et les parlementaires ont souvent des réticences à son égard.¹⁶⁸ Malgré ces réserves, la France mais surtout le Québec ont mis en place des procédures institutionnelles de débat public et de participation. Le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) est créé en décembre 1978¹⁶⁹ :

« Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel. »¹⁷⁰

Le BAPE est avant tout conçu comme un outil d'aide à la décision et non comme un moyen d'émancipation de la population.¹⁷¹ Sur le même modèle, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est créée en 1995 en France. Il est intéressant de comprendre pourquoi le Québec a fait usage du BAPE et la France n'a pas fait appel à la CNDP.

Une part croissante de la décision politique serait laissée à la participation du public, mais celle-ci va de la participation symbolique à la maîtrise totale du processus¹⁷², il n'y a donc pas forcément transmission de pouvoir. C'est bien là l'enjeu de ma réflexion sur la participation publique dans cette controverse sur le gaz de schiste : dans quel but est-elle utilisée et que permet-elle aux acteurs ? Il faut d'ailleurs faire une distinction entre une participation publique institutionnelle et sauvage. Cette dernière est plus difficile à saisir puisqu'elle consiste à l'organisation de forums de débat public hors du cadre des institutions étatiques. L. Mermet souligne cette dichotomie entre des débats suscités et organisés, qui désactivent certaines contestations trop bruyantes, et des débats plus spontanés et moins maîtrisables.¹⁷³ Dans le cas de

164 Yves Le Bars, « Un nouveau contexte de la décision publique, de nouvelles interactions entre recherche et pouvoir public », in Rémi Barré, Bastiaan De Laat, Jacques Theys. *Management de la recherche: enjeux et perspectives*, De Boeck, Bruxelles, 2007, p. 327.

165 Steve Jacob et Jean-Louis Genard, *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004, 164 p., (« Sociologie politique »), p. 18.

166 Frank Fischer, *Democracy and Expertise: Reorienting Policy Inquiry*, 1^{ère} édition, New York, NY, Oxford University Press, 2009, 304 p., p. 86.

167 Amy Gutmann et Dennis Thompson, *Democracy and Disagreement*, Cambridge, Mass., Belknap Press, 1998, 432 p., p. 12.

168 Cécile Blatrix[et al.], *op. cit.*

169 Mario Gauthier et Louis Simard, *op. cit.*

170 « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement », [En ligne : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/declaration/citoyens/>]. Consulté le 27 mars 2015.

171 Louis Simard et Mario Gauthier, « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique », *Télescope*, vol. 17 / 1, 2011, p. 39-67.

172 Sherry R. Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35 / 4, 1969, p. 216-224.

173 Laurent Mermet, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Martine Revel, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau,

notre controverse, ces derniers sont beaucoup plus nombreux que les premiers. Les débats publics sauvages sont le fait aussi bien des opposants que des partisans de l'industrie. Ils permettent une prise de parole plus libérée mais sont surtout des occasions de délibération entre soi puisque, nous le verrons, ces débats sauvages sont finalement peu contradictoires.

La controverse sur le gaz de schiste me permet d'appuyer la problématisation de la participation institutionnelle comme « instrument de gouvernementalisation »¹⁷⁴, ou au moins, sans reprendre le vocabulaire foucauldien, comme instrument de cadrage d'une controverse. La participation institutionnalisée est alors bien plus une ressource politique pour les acteurs qu'un réel processus délibératif et capacitant (*empowering*). Il existe un décalage entre l'affichage d'un processus participatif et la pratique instrumentale qui en est fait.¹⁷⁵ La participation publique à des controverses sociotechniques, quand elle existe, consiste souvent en des débats d'amélioration périphérique de projets déjà choisis plutôt qu'à des débats sur l'opportunité de tels projets. L. Levidow souligne cette instrumentation de la participation publique, spécialement sur les sujets technoscientifiques, qui était :

« à l'origine promue comme véhicule pour la démocratisation et la capacitation du citoyen, afin que les gens puissent discuter les présupposés des politiques publiques et influencer les décisions. Désormais, la participation publique chemine main dans la main avec le libéralisme: la politique est vue comme un marché d'opinions, et les citoyens devraient être invités dans ce libre marché. »¹⁷⁶

P. Macnaghten sur les nanotechnologies¹⁷⁷ et A. Irwin sur les OGM¹⁷⁸ démontrent les limites de cette instrumentalisation. La principale étant que les dirigeants politiques, et/ou scientifiques, abordent la controverse comme un problème de légitimité. Le fond du processus de participation n'est plus alors de discuter fondamentalement d'un problème, mais de faire accepter à la population la vision du gouvernement. Un des effets de cette participation institutionnelle serait de détourner les mouvements sociaux de la rue et de canaliser la révolte populaire. C'est sous cet angle que la multiplication des forums de concertation au Québec peut être appréhendée. P. Lascoumes montre cet effet sur les associations environnementalistes :

« s'il s'agit de développer la participation et la concertation avec ces groupements, c'est moins pour reconnaître leur capacité de réflexion et d'innovation que pour éviter les difficultés et les affrontements régulièrement suscités par les décisions publiques. »¹⁷⁹

Rémi Lefebvre. *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

174 Guillaume Gourgues, Sandrine Rui et Sezin Topçu, « Gouvernementalité et participation », *Participations*, N° 6, septembre 2013, p. 5-33, p. 22.

175 Cécile Blatrix, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74 / 2, 2009, p. 97. Catherine Neveu, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, vol. 1 / 1, 2011, p. 186.

176 Les Levidow, « European Public Participation as Risk Governance: Enhancing Democratic Accountability for Agbiotech Policy? », *East Asian Science, Technology and Society: an International Journal*, vol. 1 / 1, décembre 2007, p. 19-51, p. 27.

177 Phil Macnaghten, « Researching technoscientific concerns in the making: narrative structures, public responses, and emerging nanotechnologies », *Environment and Planning A*, vol. 42 / 1, 2010, p. 23-37.

178 Alan Irwin, « The Politics of Talk Coming to Terms with the 'New' Scientific Governance », *Social Studies of Science*, vol. 36 / 2, avril 2006, p. 299-320.

179 Pierre Lascoumes, *op. cit.*, p. 208.

La négociation des politiques publiques en matière d'environnement est aujourd'hui un moyen de les rendre légitimes, les associations en sont conscientes, et c'est donc un jeu d'influences mutuelles. Il ne s'agit d'ailleurs pas, pour les associations, de remettre en cause le pouvoir de l'État sur un dossier, au contraire, il s'agit souvent de réclamer l'action de l'État-gendarme dans des situations de mise en danger de l'environnement. Une large partie des opposants au gaz de schiste demande à l'Etat de durcir la législation, de s'opposer à une forme de mondialisation marchande d'exploitation des ressources naturelles, de redonner du pouvoir de décision aux citoyens habitants les territoires. La participation institutionnelle ou sauvage des associations, mais aussi de formes de groupement plus floues comme les collectifs, apparaît donc comme l'exercice d'une souveraineté sociale négative.¹⁸⁰ Malgré la tendance des élites françaises à délégitimer la représentativité des associations, P. Rosanvallon souligne bien que le « peuple veto » est un moyen de dépasser la défiance généralisée qui sclérose la démocratie représentative. À travers leur participation à la décision, ces associations visent deux objectifs principaux : éclairer l'opacité des décisions et introduire un contrôle démocratique.

L'instrumentalisation de la participation publique est également liée à la conception institutionnelle des dynamiques sociales qu'elle est censée canaliser. L'opposition aux grands projets est régulièrement catégorisée comme un problème d'acceptabilité sociale par les porteurs de projets. Mais cette prise en considération de l'acceptabilité sociale par des mécanismes participatifs se heurte à la définition même de ce concept. En effet, c'est une notion floue et instable au sein même de la recherche académique. C'est un concept avant tout utilitariste et instrumental, l'acceptabilité sociale est conçue par certains porteurs de projets et institutions comme un discours permettant l'inclusion des populations locales dans un projet infrastructurelle ou d'aménagement du territoire. Cette approche se situe dans le courant « des déficits » attribués à la compréhension du public que j'aborde dans la section suivante. Comme le rappellent M.-J. Fortin et Y. Fournis :

« L'analyse postule ainsi dans la certitude technique (*hard facts*) pour mettre en valeur l'incertitude sociale (*soft facts*), fondée sur des inquiétudes, des perceptions et des ressorts psychologiques, qui sont autant de barrières à faire tomber. Dans cette acceptabilité sociale « *barrier-oriented* », le rôle du scientifique est de contribuer à une pédagogie du public, à un « modèle de l'instruction publique » qui saura mettre fin aux dissonances et autres malentendus cognitifs malheureux autour des choix techniques antérieurs. »¹⁸¹

Obtenir l'acceptabilité sociale consiste, dans cette compréhension restreinte, à modifier les « perceptions » du public afin de faire tomber les « résistances sociales », finalement non-fondées. Cette définition centrée sur le projet tend à réduire le problème d'acceptabilité sociale à l'explication individualiste monocausale du « pas dans ma cour » (« *Not In My BackYard* » ou NIMBY en anglais) ou à une méconnaissance du sujet. L'utilisation de cette définition restreinte doit nécessairement autoriser la notion contraire de réfutabilité sociale qui consiste en la réfutation des présupposés d'un projet par des acteurs, souvent locaux, qui y sont opposés.

Encadré 1 : vers une définition positive de l'acceptabilité sociale ?

M.-J. Fortin et Y. Fournis développent une définition positive de ce concept qui repose sur trois dimensions :

180 Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 20.

181 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 42.

« Dans la configuration territoriale particulière des régulations marchande, politique et sociale, l'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés. »¹⁸²

L'acceptabilité sociale ne doit donc pas être considérée comme un état mais comme un processus. C'est à travers ce dernier que le porteur du projet ou l'institution étatique chargée d'arbitrer son implantation est censé évaluer trois niveaux d'insertion du projet. Les auteurs ayant déjà produit une analyse de la controverse de ce point de vue, il ne me semble pas pertinent de réutiliser cette définition dans ce qui suit.

Malgré cette tentative de définition « ascendante », le concept demeure chargé d'un poids instrumental. La référence à cette notion est donc ici avant tout critique et correspond à la définition « *barrier-oriented* » ci-dessus.

La justification scientifique et les formes de l'expertise

La légitimité est recherchée dans la participation publique mais aussi dans la justification scientifique des décisions. Or, la société du risque politise tous les objets sociotechniques qui fondent la société industrielle décrite par U. Beck, et elle ouvre le monopole de la vérité autrefois détenu par la science.¹⁸³ Mon étude de cas illustre une double opposition : une opposition discursive entre « l'objectivité » de la science et la « subjectivité » de l'expérience ; une opposition pragmatique entre la mobilisation de savoirs spécifiques pour l'action et la légitimation de l'expertise basée sur des compétences intrinsèques. Cette dernière partie théorique vise à répondre à deux questions : quel est le statut des sciences et de l'expérience dans l'action publique et collective ? Comment définir l'expert et les formes d'expertise ?

Du savoir objectif à la coproduction des connaissances

La controverse sur le gaz de schiste offre l'opportunité d'illustrer les modalités du recours à la justification scientifique comme savoir légitime pour l'action publique. Deux visions s'opposent le long d'un continuum qui irait de « l'objectivité » mythifiée d'une science capable de lire le livre de la Nature à la « subjectivité » indépassable du relativisme absolu de l'expérience individuelle.

Certaines institutions étatiques et compagnies gazières tendent à se mettre d'accord sur la centralité du savoir scientifique « objectif » comme élément de clôture de la controverse. En réduisant l'incertitude technique, on serait capable de contrôler les risques « objectifs » et donc de permettre une exploitation « propre » avec les « meilleurs techniques disponibles ». L'expert scientifique et technique est alors encore considéré comme bénéficiant d'une compétence spécifique lui permettant de démêler le « vrai » du « faux ». « Le monopole de l'État sur l'expertise légitime s'accompagne de l'idée que les énoncés scientifiques des contraintes naturelles dessinent une représentation objective de l'intérêt général et des décisions à prendre. »¹⁸⁴ Le public n'aurait pas d'intérêt ni de compétence pour intervenir dans les choix techniques, ou alors seulement pour les légitimer mais en ayant été préalablement éduqué pour saisir le problème, suivant en l'occurrence une vision particulière de la sociologie de la

182 *Ibidem*. p.62

183 Ulrich Beck, Anthony Giddens et Scott Lash, *op. cit.*, p. 25.

184 Céline Granjou et Marc Barbier, *Métamorphoses de l'expertise précaution et maladies à prions*, Paris; Versailles, Ed. de la Maison des sciences de l'homme ; Ed. Quae, 2010, p. 19.

connaissance scientifique, celle du modèle des déficits. Dans ce dernier, les relations entre les scientifiques (ou les sciences) et le public sont avant tout considérées du haut vers le bas (*top-down*). La méfiance du public envers les sciences est expliquée par un déficit de connaissance et d'attitude positive du public à leur égard.¹⁸⁵

Cette approche reflète certaines conclusions de la sociologie des promesses scientifiques qui tendent à montrer le caractère auto-réalisateur de la rhétorique du progrès technique mais aussi son aspect construit.¹⁸⁶ Face aux critiques des opposants, la rhétorique de la fracturation hydraulique « propre » ou « sans eau » fait figure d'Eldorado. Alors qu'elle n'existe pas, ou n'est pas rentable¹⁸⁷, cette fracturation « sans risque » enrôle des chercheurs, des industriels et des décideurs politiques dans les pays réticents au modèle « polluant », au premier rang desquels la France. Elle est un moyen d'autoriser l'exploitation du gaz de schiste par une justification par le progrès technique irrémédiablement en route. Ce discours qui cherche la légitimation scientifique fait donc appel à une vérité encore non tangible mais qui est appelée à être produite, mais par un procédé de mise en boîte noire, ce même discours nie le processus de construction et proclame l'objectivité d'une science vecteur de rationalité : le progrès est déjà là, il n'a juste pas encore été opérationnalisé.

A l'inverse, les opposants dénoncent un recours partial à la science, un cadrage et une problématisation biaisés qui favorisent les partisans de l'industrie en ne permettant ni une contre-expertise des données, ni une inclusion de disciplines scientifiques plus variées, ni des études sur des enjeux globaux (contribution à l'effet de serre notamment). Ils critiquent une science au service de l'industrie. En mobilisant leurs propres experts et des expertises alternatives, ils appliquent en partie l'injonction de la sociologie constructiviste des sciences depuis les années 1970 : ramener la science dans la société¹⁸⁸. L'instrumentalisation de la science est pointée du doigt, comme le rappelle C. Delmas, « l'histoire de la science est indissociable de celle de l'Etat qui a cherché à l'exploiter dans une double perspective d'unification nationale et de rationalisation de l'action publique. »¹⁸⁹ Cette méfiance envers la science « officielle » conduit à une forme de militantisme scientifique et à un recours accru à l'expérience comme justification d'égale importance à la « vérité scientifique ».

185 M. W. Bauer, N. Allum et S. Miller, « What can we learn from 25 years of PUS survey research? Liberating and expanding the agenda », *Public Understanding of Science*, vol. 16 / 1, janvier 2007, p. 79-95. Il se succède plusieurs approches du déficit : l'approche « *science literacy* » avance que le public manque de connaissance, il faut donc l'éduquer ; l'approche « *public understanding of science* » poursuit dans la lignée en insistant sur la méfiance du public, il y aurait donc un déficit d'attitude positive envers les sciences qui pourrait être remédié à travers des formes de séduction du public ; la dernière approche « *science and society* » renverse les deux précédents modèles pour questionner les déficits des institutions scientifiques et des experts qui ne font pas assez participer le public.

186 Arie Rip et Harro Van Lente, « The Rise of Membrane Technology: From Rhetorics to Social Reality », *Social Studies of Science*, vol. 28 / 2, 1998, p. 221-254.

187 De l'aveu même de B. Courme, les technologies de fracturation par arc électrique ou par fluoropropane, promues notamment par le rapport de l'OPECST, ne sont pas commercialisables avant une décennie (entretien avec un géologue de l'UQAM, juillet 2014, qui m'a fait part d'une discussion avec B. Courme).

188 David Bloor, *Knowledge and Social Imagery*, Londres, Routledge, 1976, 211 p. H.M. Collins, « Son of Seven Sexes: The Social Destruction of a Physical Phenomenon », *Social Studies of Science*, vol. 11 / 1, février 1981, p. 33-62. Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire : La production des faits scientifiques*, trad. Michel Biezunski, Paris, Editions La Découverte, 2005, 299 p. Bruno Latour, *Laboratory life: the social construction of scientific facts*, Beverly Hills, Sage Publications, 1979, 272 p., (« Sage library of social research ; v. 80 »).

189 Corinne Delmas, *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, 2011, 128 p., p. 19.

On retrouve la figure de l'expert « au service de » que J.-P. Gaudillère définit ainsi :

« l'expert « au service de » partage avec l'intellectuel spécifique foucauldien cette idée selon laquelle le savoir est toujours lié à un point de vue, à un pouvoir et à des intérêts. Il en tire deux conséquences. La première est que son activité de chercheur ou de praticien est, en tant que telle, politique. Comme il est plus honnête et plus efficace qu'elle le soit explicitement, il revendique une science au profit des dominés. La seconde est que la compétence technique reste le garant de la pertinence des interventions. »¹⁹⁰

Une grande partie des experts « crédités » ayant rejoint le mouvement d'opposition peut correspondre à cette définition. Mais le réseau des opposants mobilise plus largement ceux qu'on nomme les experts basés sur l'expérience. Pour F. Fischer :

« Lorsque les citoyens ont des raisons de suspecter que l'évaluation des risques est superficielle ou fautive, comme des études l'ont démontré, ils se tournent vers leur propre logique culturelle et examinent les résultats d'après leurs expériences sociales précédentes. »¹⁹¹

Le recours à l'expérience introduit la figure du profane afin de faire valoir son savoir comme valable sur la recherche scientifique¹⁹², l'expertise du risques¹⁹³ ou la décision publique en général. L'épidémiologie profane est mise en avant par les sociologues surtout pour montrer la difficulté de ces savoirs « alternatifs » à se faire entendre dans le forum politique.¹⁹⁴ De nouveaux espaces de collaboration peuvent voir le jour qui font appel à ces nouvelles formes de connaissances.¹⁹⁵ B. Wynne¹⁹⁶ montre aussi la force du localisme et de l'interprétation contextuelle des controverses, ainsi que du particularisme et du jugement de confiance en la personne du messenger.

Au modèle de la science comme savoir rationnel, il me semble ainsi plus pertinent d'opter pour une rationalité plurimodale dans la production des connaissances susceptibles d'aider à « résoudre » les controverses sociotechniques. Je choisis, derrière P.-B. Joly, de distinguer la Science des sciences :

« « La Science » neutre, production de vérité, de connaissances objectives et universelles ou « des sciences », production de connaissances dans des contextes d'action dont les méthodes, normes de preuve, pratiques, valeurs et objets sont divers et changent au cours du temps. »¹⁹⁷

Cette distinction me sert à montrer en quoi la séparation des faits et des valeurs dans le modèle de la Science participe *in fine* à la valorisation de paradigmes partagés parmi

190 Jean-Paul Gaudillère, « Intellectuels engagés et experts : biologistes et médecins dans la bataille de l'avortement », *Nature, Sciences et Sociétés*, Vol. 14, septembre 2006, p. 239-248, p. 7.

191 Frank Fischer, *op. cit.*, p. 151.

192 Steven Epstein, *Impure Science: AIDS, Activism, and the Politics of Knowledge*, University of California Press, 1996, 494 p.

193 Brian Wynne, *op. cit.*

194 Madeleine Akrich, Cécile Méadel et Vololona Rabeharisoa, *Se mobiliser pour la santé : Des associations de patients témoignent*, Paris, Presses de l'École des mines, 2009.

195 Susan Leigh Star et James R. Griesemer, *op. cit.*. Lorna Heaton, Florence Millerand et Serge Proulx, « « Tela Botanica » : une fertilisation croisée des amateurs et des experts », *Hermès, La Revue*, vol. 57 / 2, août 2010, p. 61-68. Claire Sabbagh, Yves Le Bars et Pierre Stengel, « Des expertises scientifiques crédibles en appui à la décision et au débat publics. Retour d'expérience sur les ESCo de l'Inra », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 4, octobre 2014, p. 366-372.

196 Brian Wynne, *op. cit.*

197 Pierre-Benoît Joly, « Sciences EN sociétés, pour une logique du "care" », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21 / 4, octobre 2013, p. 361-362, p. 361.

certains gouvernants et porteurs de projets industriels. Tandis que l'adoption du modèle des sciences permet une compréhension plus large des controverses et l'intégration des différents niveaux de l'acceptabilité sociale nécessaire à la réalisation de ces projets (ce modèle favorisant les positions des opposants). Les formes de recours aux sciences dans la controverse ne sont cependant pas binaires, il n'y a pas d'un côté l'Etat privilégiant la Science et les militants optant pour les sciences. Ces conceptions sont plutôt entremêlées, ce qui rend l'explicitation des stratégies d'appel aux sciences particulièrement complexe. C'est pourquoi je parlerai de coproduction des savoirs entre ces différentes rationalités qui mêlent sciences de laboratoire, savoirs profanes, recours à l'expérience et expertises alternatives. Il s'agit, à la suite de S. Jasanoff, d'insister sur le caractère construit des arrangements sociaux, politiques et cognitifs qui se produisent durant ces controverses sociotechniques.

L'impossible démocratie dialogique et les formes d'expertises légitimées

Les anathèmes de savoirs subjectifs et d'instrumentalisation de l'objectivité sont avant tout des postures discursives. L'enjeu pour les différents acteurs est de faire légitimer une forme de savoir sur une autre, et donc une forme de pouvoir sur une autre. Le forum politique, et une partie du forum scientifique, ont tendance à rejeter la participation de la société aux sciences, perçue comme une réduction de l'efficacité des politiques publiques (le doute et l'incertitude étant perçus comme des freins), mais c'est en partie pour préserver les prérogatives constitutives de leur forum préservé des acteurs extérieurs (le parlement et le laboratoire).¹⁹⁸ La démocratie dialogique des forums hybrides¹⁹⁹ butte dans le conservatisme de la démocratie représentative. Le choix du modèle de la sphère publique d'Habermas, souvent fait par les gouvernants, sert à favoriser un certain point de vue sur la controverse, comme le démontre S. Jasanoff lorsqu'elle parle des observateurs des audiences publiques sur les biotechnologies en Allemagne en 1992 :

« Les audiences étaient utiles, de leur point de vue, seulement si elle servaient d'espace public au sens habermassien. Les participants devaient s'engager dans un débat informé, conformément aux notions préconçues de l'industrie et du gouvernement d'une enquête rationnelle. »²⁰⁰

Il y a donc une incompréhension entre les tenants d'une définition stricte de la démocratie et ceux qui en défendent une plus large.

« Les gouvernements démocratiques sont censés être capables de discerner les besoins et les envies de leurs citoyens, et de déployer des sciences et technologies efficacement pour les rencontrer. Les citoyens, après avoir élus leur gouvernement représentatif, ne sont pas perçus comme détenant des intérêts indépendants dans la recherche scientifique, ni d'ailleurs comme ayant besoin d'une position autonome pour superviser le partenariat de la science avec l'Etat. La Science, après tout, est sujette à la norme transcendantale de la vérité, tandis que les institutions du gouvernement constitutionnel sont les garantes des abus de pouvoir de l'Etat. »²⁰¹

Mais on peut relativiser le modèle linéaire entre savoir et pouvoir derrière les travaux de C. Weiss qui montrent comment l'impact des sciences sur le politique est surestimé

198 Frank Fischer, *op. cit.*, p. 54.

199 Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *op. cit.*

200 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 115.

201 *Ibidem*, p. 247.

puisque ces derniers n'appliquent que très peu les recommandations.²⁰² L'*evidence-based policy* demeure une incantation plutôt qu'une réalité. D. Pestre montre d'un autre côté que la participation publique, loin d'être un outil de capacitation, est le plus souvent conçue comme un instrument d'évitement de la contestation.²⁰³ La navigation entre légitimité populaire et scientifique s'avère délicate.

L'Etat va chercher à garder le pouvoir dans le contexte des controverses sociotechniques, en les cadrant, en les définissant, en légitimant certains types d'expertise par rapport à d'autres. « Le processus de cadrage est la base non seulement pour identifier le problème, mais aussi pour le définir. Dans ce sens, les processus de cadrage prédéterminent la direction et la nature de l'analyse technique qui peut suivre. »²⁰⁴ De ce cadrage vont naître des savoirs légitimes à répondre à la problématisation : la plupart des instruments d'action publique cadre le gaz de schiste comme un problème d'ingénieurs (rendre les puits plus sécuritaires pour l'environnement), de géologues (calculer les ressources exploitables), d'économistes (calculer les avantages économiques) et de juristes (générer un cadre légal sécuritaire et favorable à l'exploitation). Ces savoirs sont portés par des experts que le cadrage rend intrinsèquement compétents pour orienter la décision publique. L'expertise scientifique est ainsi conçue comme une compétence appartenant à certains acteurs et dont les autres seraient dépourvues. On peut d'ailleurs distinguer l'expertise scientifique, issue du monde académique, des laboratoires et des centres de recherche, de l'expertise professionnelle relative à une activité économique particulière. Dans le cas du gaz de schiste, la discrimination des experts selon leurs compétences intrinsèques tend à favoriser l'expertise professionnelle basée sur l'expérience technique. Dans ce modèle, les acteurs dont l'expertise n'est pas reconnue doivent ainsi lutter pour la légitimer, notamment par le biais de la participation publique. Ce cadrage restreint fait du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique un problème technique et une controverse sociale puisque les problèmes techniques sont appelés à être résolus à travers des formes d'expertise, tandis que la controverse sociale s'avère plus délicate à manipuler et est plutôt évitée (France) ou diluée par de longs débats institutionnels (Québec).

Cette tension entre l'impossible objectivité des sciences et le besoin de participation poussent certains chercheurs à se poser la question de la limitation de cette participation à la production de connaissance scientifique. H. Collins et R. Evans se demandent jusqu'où inclure cette participation afin de ne pas dissoudre totalement la frontière entre experts et publics. Pour ces auteurs, il faut distinguer différents niveaux d'expertise et différentes compétences à participer à la décision publique. Dans *Rethinking Expertise*²⁰⁵, H. Collins et R. Evans distinguent l'expertise contributive, de l'expertise interactionnelle, du « fin connaisseur technique » ou encore de la sagesse populaire. Il y a une gradation de l'expertise qui incorpore de plus en plus de connaissances tacites. Ici l'expert a acquis ses connaissances à travers une socialisation dans un milieu particulier. Pour eux, seul l'expert contributeur doit participer à une controverse scientifique puisqu'il est le seul capable de connaître les limites et les

202 C. H. Weiss, E. Murphy-Graham, A. Petrosino[et al.], « The Fairy Godmother--and Her Warts: Making the Dream of Evidence-Based Policy Come True », *American Journal of Evaluation*, vol. 29 / 1, mars 2008, p. 29-47, p. 30. Carol H. Weiss, *Evaluation Research: Methods of Assessing Program Effectiveness*, Soft Cover edition, Englewood Cliffs, N.J, Prentice-Hall, 1972, 239 p. Carol H. Weiss, « The many meanings of research utilization », *Public administration review*, vol. 35 / 5, 1979, p. 426-431.

203 Dominique Pestre, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, vol. 1 / 1, octobre 2011, p. 210-238, p. 222.

204 Frank Fischer, *op. cit.*, p. 127.

205 Harry Collins et Robert Evans, *op. cit.*

incertitudes du domaine en question. Les controverses doivent donc être résolues par ceux qui savent de quoi ils parlent afin de ne pas tomber dans le populisme technologique. Toutefois, les auteurs reconnaissent que l'expertise doit être jugée sur l'expérience et non sur les crédits, les articles ou la formation. Ils dénoncent le concept d'expert profane de B. Wynne auquel ils substituent celui d'expert basé sur l'expérience. J'opte pour réutiliser la typologie descriptive de l'expertise de la troisième vague²⁰⁶, plus précise et heuristique (elle permet de discriminer les modes d'expertise et ainsi de visualiser lesquels sont privilégiés dans l'action publique), mais je butte sur leur tendance à réifier la séparation entre le laboratoire et la société.

Les sociologues de la troisième vague accordent une place à la délibération, mais elle est cantonnée à l'extérieur du laboratoire : « la troisième vague postule que la phase politique devrait toujours avoir la priorité dans les décisions publique mais elle ne devrait pas essayer de subvertir les résultats de la phase technique. »²⁰⁷ C. Granjou et M. Barbier dans leur étude sur l'encéphalite spongiforme bovine soutiennent la position de H. Collins et R. Evans tout en apportant des éclaircissements qui montrent que

« le recours aux spécialistes dans le processus de décision publique n'est plus légitime en raison de l'autorité que leur confère le savoir dont ils seraient détenteurs, mais plutôt en raison des incertitudes et des limites de ce savoir qu'ils sont les seuls à même de rendre accessibles au non-spécialiste. »²⁰⁸

H. Collins et R. Evans donnent à la science le pouvoir par défaut de donner un sens aux problèmes. Les controverses sont rarement purement scientifiques, et quand bien même, le travail scientifique incorpore intrinsèquement une dimension politique (programme de recherche financé, stratégies extrascientifiques d'imposition des résultats, modèle de relations universités-entreprises, etc.) et une concurrence entre des acteurs pour un accès à des ressources qui réfutent l'idée d'une délibération scientifique hors des influences de la société. Ce positionnement en faveur d'un particularisme scientifique me semble dangereux puisqu'il passe sous silence les enjeux de pouvoir traversant la construction scientifique. Ainsi tel que le fait remarquer M. S. Carolan :

« Il ne s'agit pas de suggérer que le public doit être autorisé à véritablement participer à faire la science – au moins pas sans posséder une expertise contributive ou interactionnelle dans le domaine concerné. L'expertise publique devrait néanmoins être impliquée dans l'orientation des flux de financements et de supports matériels de ces pratiques, et devrait avoir un mot à dire lorsque ces pratiques présentent un risque pour l'Homme ou l'environnement. »²⁰⁹

Tout en réutilisant leur typologie de l'expertise, je suis plutôt les critiques de B. Wynne²¹⁰ et S. Jasanoff²¹¹ sur cette troisième vague. Le problème des controverses sociotechniques est avant tout un problème de cadrage. La constitution de qui est expert est le produit de la controverse et il n'est donc pas possible de déterminer un noyau

206 La troisième vague auto-déclarée par les chercheurs d'Edimbourg se situe après une première vague correspondant aux normes mertonniennes de la science qui place la science à part dans la société, et une deuxième vague constructiviste qui remet l'activité scientifique au sein des rapports sociaux. La troisième vague souhaite rétablir une forme de particularisme scientifique sans réifier le pouvoir des scientifiques sur les orientations politiques.

207 Harry Collins et Robert Evans, *op. cit.*, p. 188.

208 Céline Granjou et Marc Barbier, *op. cit.*, p. 270.

209 Michael S. Carolan, « Science, Expertise, and the Democratization of the Decision-Making Process », *Society & Natural Resources*, vol. 19 / 7, août 2006, p. 661-668, p. 667.

210 Brian Wynne, *op. cit.*

211 Sheila Jasanoff, « Breaking the Waves in Science Studies: Comment on H.M. Collins and Robert Evans, 'The Third Wave of Science Studies' », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 389-400.

d'experts *a priori*. Leur typologie m'est utile pour définir le portrait des différents experts mais leur statut est avant tout situationnel. L'expertise est ici définie comme un savoir en action qui mobilise des compétences que la typologie de H. Collins et R. Evans me permet de classer. Je choisis de suivre J.-Y. Trépos qui parle de l'expertise comme d'une position²¹² pouvant éventuellement conduire à une professionnalisation. Ce n'est pas un statut professionnel car il est nécessaire d'ajuster les savoirs professionnels au cadre de l'action nécessitant l'expertise. C'est donc la situation qui crée l'expert et non le savoir détenu. L'analyse qui suit tente donc d'éclairer comment les situations sont cadrées afin de mobiliser quelle expertise.

Une autre typologie des experts mérite d'être mentionnée, c'est celle d'I. Théry qui distingue l'expert de service, de consensus et d'engagement afin de préciser leur rôle et leur rapport à l'idée de société démocratique.²¹³ L'expert est alors considéré dans son rôle de professionnel ou de scientifique appelé pour résoudre une situation problématique. Alors que l'expert de service correspond à l'idéal-type de l'expert judiciaire à visée purement informative, l'expert de consensus est celui des diverses commissions qui ont un objectif normatif. Mais ce dernier modèle est en crise, comme le montre la sociologie constructiviste des sciences, la légitimité de cet espace d'entre-soi expert est dénoncée comme contraire à l'idéal démocratique d'inclusion du citoyen à la décision. I. Théry met alors en avant l'expert d'engagement qui mêle faits et valeurs, porte une option possible de lecture d'une controverse dans le débat public, mais cette forme d'expertise nécessite la pluralité afin de faire valoir plusieurs options. Cette typologie est utile pour saisir la perception persistante de l'idéal d'expertise chez les décideurs politiques puisqu'on voit alors que le second modèle est toujours central sur les deux terrains étudiés. L'article d'I. Théry est aussi pertinent à mobiliser par l'accent porté sur les temporalités et leur rapport à l'expertise qui me permet d'insister en conclusion sur leur rôle dans les différents forums étudiés.

Le savoir scientifique tient une place importante dans cette réflexion mais j'essaie de montrer tout l'intérêt d'inclure les savoirs liés à l'expérience locale. Toutefois, avec U. Beck, je concède que, dans la société du risque, le profane méfiant de la science ne peut que se retourner vers elle pour réduire ses doutes. S. Ollitrault fait le même constat à propos des associations écologistes qui dénonçaient l'expertise scientifique comme mode de compréhension de l'environnement dans les années 60 et qui se sont tournées vers l'expertise comme répertoire d'action central dans leurs luttes.²¹⁴ Le savoir scientifique bénéficie d'une certaine aura légitimatrice, et tout le travail de l'analyste est de comprendre ce qui lui donne parfois ce blanc-seing et comment les situations d'expertise sont problématisées pour laisser une latitude plus importante aux sciences par rapport aux expériences. Ici encore, je me réfère à la coproduction des savoirs qui permet, selon S. Jasanoff, la construction d'une « vérité utilisable » :

« Un état des connaissances qui satisfasse l'acceptabilité scientifique et supporte une prise de décision raisonnée, mais assure également ceux exposés aux risques que leurs intérêts n'ont pas été sacrifié sur l'autel d'une impossible certitude scientifique. »²¹⁵

212 Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1996, p. 17.

213 Irène Théry, « Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales », *Droit et Société*, vol. 60 / 2, 2005, p. 311-329.

214 Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète : Sociologie des écologistes*, Rennes, PU Rennes, 2008, 224 p.

215 Sheila Jasanoff, *The Fifth Branch: Science Advisers as Policymakers*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1990, 320 p., p. 250.

Alors que le cas québécois tend à fournir un exemple d'acteurs en situation d'expertise qui coproduisent en partie les questionnements et leurs réponses, l'exemple français est moins clair et montre plutôt un cloisonnement des espaces d'expertise et un règlement avant tout politique de la controverse. L'enjeu de ce questionnement sur l'expertise est de montrer sa pluralité dans ses formes et ses contenus et de souligner les aspects politiques qui entourent le cadrage des experts légitimes à participer à l'action publique.

1.4. France-Québec : dépasser les faux amis pour une méthode comparative rigoureuse

1.4.1. Comparer des cas similaires

Mon étude de cas se propose de comparer le Québec et la France afin de déterminer et d'interpréter les facteurs autorisant le succès de la construction du risque autour de l'exploitation du gaz de schiste ainsi que ceux entourant le cloisonnement du problème par l'intermédiaire de différents instruments institutionnels. À travers une approche qualitative et avant tout descriptive, il s'agit de comparer deux cas similaires de rejet de l'exploitation du gaz de schiste suite à un mouvement social, et non un cas où la mobilisation aurait réussi et un autre où elle aurait échoué. L'analyse de deux cas similaires permet de raffiner la description des modalités de succès et d'échec des stratégies d'acteurs et de discours en fonction d'un cadre institutionnel et culturel donné. Ces cas similaires sont mis en contrejour du cas américain qui fait figure de cas opposé mais n'est pas développé en détail. Toutefois, la similarité des cas ne doit pas masquer une disparité dans les registres de contestation, les discours et le poids de leurs porteurs. En effet, alors que le cas français illustre une victoire rapide des opposants au sujet de la fracturation hydraulique, leur poids dans la réforme de la gouvernance des ressources naturelles est faible. À l'opposé, le cas québécois montre la difficulté des opposants de faire reconnaître un danger lié à la fracturation hydraulique puisqu'ils n'obtiennent aucune décision substantielle sur ce sujet (l'industrie du gaz de schiste s'arrête mais à cause d'un problème de rentabilité et d'acceptabilité sociale), en revanche, ils participent plus activement à la réforme de la gouvernance minière. Il s'agit donc de comparer la manière dont la controverse se déploie dans différents forums sur ces deux terrains.

La comparaison de ces deux cas similaires s'explique par la continuité temporelle entre les terrains et le partage d'une langue et d'une culture proches. La langue commune favorise des échanges et le suivi médiatique de la controverse dans l'autre pays. On observe des transferts. En effet, la controverse naît au Québec et se transporte ensuite en France, le travail des militants québécois est réutilisé par les Français, ce qui accélère leur mobilisation. Les décisions politiques sont également suivies avec attention des deux côtés de l'Atlantique, et la loi française qui interdit la fracturation hydraulique pèse contre l'exploitation québécoise. La comparaison de ces deux cas offre la possibilité d'observer des ponts transnationaux au mouvement social et l'influence mutuelle des politiques menées. On observe aussi des hybridations dans la manière de traduire certaines injonctions transnationales à explorer les ressources en hydrocarbures non conventionnels.

1.4.2. Comprendre les différences culturelles

La comparaison permet de s'extraire d'une histoire particulière tout en permettant une connaissance approfondie de ces deux cas. En effet, une véritable compréhension de cas oblige le chercheur à s'imprégner des terrains qu'il étudie et à en maîtriser les codes

culturels et politiques. Je possède les compétences et l'expérience me permettant de produire une comparaison éclairée sur ces deux cas puisque cette recherche s'effectue dans le cadre d'une cotutelle entre Sciences Po Bordeaux et l'université Laval de Québec, j'ai donc passé une partie de ma thèse dans les deux unités étatiques. Français de naissance, j'ai aussi vécu au Québec durant quatre années avant de débiter ce travail de recherche, je comprends et maîtrise les nombreuses différences culturelles, sociales et politiques existantes entre les deux pays, et je suis ainsi capable de déterminer les facteurs influents sur la controverse dans les deux cas. La connaissance approfondie des deux terrains me semble un prérequis à l'analyse comparée d'un objet. C'est à travers l'expérience du choc culturel²¹⁶ et du contre-choc culturel que l'observateur peut devenir un analyste averti des terrains étudiés. Toutefois, si la comparaison permet la décentration, la lutte contre les présupposés ethnocentriques et le biais national, je ne souscris pas à la rupture d'avec le sens commun qu'elle permettrait, puisqu'à la suite de B. Latour, je considère le sens commun comme central dans l'explicitation des phénomènes observés. Se décentrer c'est donc prendre conscience de sa subjectivité et non atteindre une objectivité utopique.

Alors que le Québec présente tous les avantages d'un terrain « où on parle français », il est important de savoir distinguer les fausses évidences et les faux amis linguistiques. Tout comme avec n'importe quelle langue étrangère, le chercheur fait face à la maxime « qui traduit, trahit ». Je développe dans le premier chapitre l'exemple du « gaz de shale » et « gaz de schiste » dont la polémique sur la distinction a été forte au Québec. Les fausses évidences sont surtout à distinguer au niveau des catégories d'analyse, ce que le Québécois définit comme une municipalité ou une région ne correspond pas à la définition française. Même chose pour les ordres de grandeur : une manifestation importante n'a pas la même signification sur les deux terrains. Enfin, une attention particulière est portée sur la traduction des anglicismes au Québec qui n'est pas toujours présente en France, notamment en termes de concepts sociologiques. Je prends donc soin d'utiliser les équivalents francophones à chaque fois que cela est possible, comme par exemple avec le « *Not in my backyard* » traduit par le « Pas dans ma cour ».

Encadré n°2 : Utilisation du lexique francophone

Cette thèse prend soin de traduire la majorité des termes anglophones relatifs à la sociologie et à la science politique. Certaines notions ne sont que rarement traduites dans la recherche académique française alors qu'elles le sont au Québec. C'est donc pourquoi j'utilise notamment « Pas dans ma cour » mais aussi capacité d'agir pour *agency* ou capacitation pour *empowerment*. À l'inverse, certaines notions sont traduites différemment en France et au Québec, dans ce cas, je conserve la traduction française. Je pense notamment à la mise à l'agenda qui est parfois traduite par mise à l'ordre du jour au Québec.

1.4.3. Une comparaison qualitative

La comparaison permet la généralisation et la catégorisation, mais sur ce point, je me situe dans une approche qui favorise un faible nombre de cas (N=2). Il semble d'ailleurs que la majorité des études comparatives qui prennent comme terrain la France et le Québec favorisent un faible nombre de cas.²¹⁷ Je défends l'étude comparative de cas contre les études quantitatives sur des variables s'appuyant sur un grand nombre de

216 Raja Choueiri, « Le « choc culturel » et le « choc des cultures » », *Géographie et cultures*, juin 2009, p. 5-20.

217 CERIU, « Colloque: Si loin, si proches? La comparaison France-Québec en sciences sociales », Montréal, 2014.

cas qui me semblent viser l'objectivité par la catégorisation statistique en oubliant le caractère construit de leurs catégories et le faible degré de contextualisation que le grand nombre de cas permet. Je rejoins ainsi B. Flyvbjerg²¹⁸ qui réfute le biais vers la vérification qui limiterait l'intérêt scientifique des études de cas, et particulièrement des monographies. Le faible nombre de cas permet de demeurer dans un contexte dense et complexe tout en permettant un certain degré de généralisation. « Généraliser, c'est gagner en capacité explicative ce que l'on perd en précision. »²¹⁹ Comme G. Sartori le fait remarquer, il ne faut pas viser la perfection mais l'approximation satisfaisante.²²⁰

Barrington Moore (1969) « décrit le défi auquel le comparatiste doit faire face, en rapprochant le travail de celui-ci à la tâche de l'explorateur. Ce dernier peut établir une carte qui permettra une meilleure vue d'ensemble, mais il se trouvera toujours un indigène qui protestera parce qu'il n'y retrouve pas son hameau. »²²¹

L'étude qualitative de deux cas permet de limiter les biais nationaux et de sortir de l'histoire particulière dans laquelle le chercheur peut être enfermé par la recherche monographique, mais en limitant l'analyse sur les cas et non sur les variables, on demeure dans une approche compréhensive. Je suis alors capable de moduler l'importance de certains facteurs explicatifs. C'est spécialement le cas du recours à la participation publique au Québec par rapport à la France, ou encore du relais politique local dans la remontée des revendications durant la mise à l'agenda. Il ne s'agit cependant pas de savoir s'il y a corrélation significative ou causalité entre le nombre de manifestants et l'adoption d'un moratoire ou entre l'ouverture du système politique et le soutien des élus locaux au projet, mais plutôt de décrire ce que font les acteurs et le sens qu'ils attachent à leurs actions et leurs discours. Il ne s'agit pas pour moi de viser la génération théorique mais de permettre la plongée dans les contextes particuliers des cas étudiés. Si certains reprochent aux études qualitatives de limiter à la fois la généralisation et la comparaison ultérieure (la reproduction d'une étude qualitative serait plus ardue), je rejoins P. Bourdieu lorsqu'il met en doute la reproductibilité d'une étude quantitative puisque les données ont également été construites.²²²

1.4.4. Le problème des unités de comparaison

Le dernier biais important qu'il me faut souligner est l'asymétrie institutionnelle entre la France et le Québec. La mise en parallèle d'un Etat souverain avec une province d'un Etat fédéral appelle à certaines mises au point sur la comparabilité des cas. La différence constitutionnelle entre ces deux unités peut être dépassée, sur le sujet de recherche qui m'intéresse, à travers les compétences attribuées au Québec en matière d'énergie et d'environnement. En effet, au niveau français, c'est l'administration centrale qui possède les compétences réglementaires sur l'exploitation des hydrocarbures. Il en est de même au Québec puisque l'Etat fédéral n'intervient pas dans la délivrance des permis ou la réglementation environnementale. Le gouvernement

218 B. Flyvbjerg, « Five Misunderstandings About Case-Study Research », *Qualitative Inquiry*, vol. 12 / 2, avril 2006, p. 219-245.

219 Mamadou Gazibo et Jane Jenson, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2004, 324 p., p. 19.

220 Giovanni Sartori, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1 / 1, 1994, p. 19-36.

221 Mamadou Gazibo et Jane Jenson, *op. cit.*, p. 19.

222 Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques*, 5e édition, Berlin ; New York, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006, 357 p., p. 55.

canadien entre dans le débat lorsqu'il s'agit de gazoducs ou d'oléoducs interprovinciaux, ce qui n'arrive qu'à la toute fin de mon récit de la controverse sur le gaz de schiste. On peut associer le rôle du gouvernement fédéral pour le Québec à celui de l'Union Européenne (UE) pour la France en ce qui concerne l'objet qui m'intéresse ici. Dans les faits, les deux n'interviennent que très peu et c'est pour faire des recommandations non contraignantes : le Canada comme l'UE favorisent la diversification énergétique et encouragent leurs membres à cartographier et exploiter leurs ressources. Différence notable, les autres provinces canadiennes, et surtout l'Alberta, incitent également à l'exploitation afin de justifier la péréquation interprovinciale favorable aux Québécois. Ainsi, si le Québec n'est pas un Etat souverain au même titre que la France, la comparaison de ces deux unités territoriales ne pose pas de problème de comparabilité institutionnelle puisque le Québec possède les mêmes compétences que la France en matière d'hydrocarbures. Par facilité de lecture, il est parfois écrit « ces deux pays » ou « ces deux Etats » afin d'alléger le texte, mais il faut lire « ce pays et cette province » ou « cet Etat souverain et cette province fédérale ».

D'autres différences sont à noter qui pourraient affaiblir la comparaison, mais qui sont surtout des facteurs contextuels pouvant expliquer en partie le déploiement particulier de la controverse. La première différence est démographique et géographique. Comment comparer un Etat de plus de 65 millions d'habitants vivant sur 640 000 km² avec une province d'à peine plus de sept millions d'habitants répartis sur 1,5 millions de km² ? Cette différence fait partie des variables explicatives, et on pourrait s'attendre à ce que la densité de population ait un effet majeur sur le rejet de l'exploitation. Dans les faits, rien n'est si évident. Si le Québec a une densité de population faible (4,9 habitants par km²), celle-ci est principalement répartie le long d'une mince bande de terre le long du fleuve Saint-Laurent, précisément là où l'industrie du gaz de schiste souhaitait s'implanter. A l'inverse, en France (64 habitants par km²), certaines régions concernées sont parmi les moins peuplées comme la Lozère (14,9 habitants par km²) ou le Larzac. La densité de population varie tellement entre les zones concernées par les permis d'exploration que la densité moyenne nationale ne semble pas pertinente. Toutefois, je montre que ponctuellement la densité locale peut avoir des effets sur la controverse, ce qui est aussi le cas d'autres caractéristiques démographiques.

La deuxième différence est l'organisation politique. La France est une république organisée en régime semi-présidentiel tandis que la province du Québec est une monarchie constitutionnelle organisée en régime parlementaire basé sur le système de Westminster. Ces différences sont aussi des facteurs explicatifs des disparités observées dans la controverse. L'organisation politique favorise ou non l'ouverture institutionnelle. Nous le verrons, ces dissemblances sont particulièrement significatives lorsque l'on regarde la participation du public et l'influence des élus locaux, mais aussi les stratégies d'alliances avec les élus parlementaires. La forme du régime ne semble pas jouer un rôle central, mais l'historicité propre des régimes influence le déroulement de la controverse (par exemple, l'opposition francophones-anglophones). On peut ainsi noter que la tradition centralisatrice de la France incite les parlementaires à se saisir du problème directement, tandis que les pratiques participatives sont plus développées au Québec et que le recours au BAPE semble la seule voie possible pour le gouvernement. Le maillage territorial des partis politiques français joue également un rôle dans la rapidité de la remontée nationale des revendications tandis que l'absence d'un tel maillage au Québec semble ralentir la nationalisation de la lutte.

Le point le plus problématique pour la comparaison se situe sur l'organisation interne de l'Etat. En effet, la définition d'une municipalité ou d'une région ne

correspond pas dans les deux unités. Point de décentralisation au Québec, ni d'autonomie constitutionnelle des municipalités, alors que la France et son mille-feuille administratif multiplie les voies de recours pour les opposants. L'opérationnalisation de la comparaison oblige à certaines simplifications. Les municipalités sont ainsi mises sur un pied d'égalité puisque leurs compétences pratiques sont relativement proches. Les Conseils Généraux (CG) et Régionaux (CR) français sont regroupés et parfois labélisés administration décentralisée, mais on ne retrouve pas d'équivalent au Québec. Les Conférences Régionales des Elus (CRé) sont les seules structures institutionnelles locales pesant sur l'objet étudié²²³, et elles sont dépendantes de l'administration centrale de Québec, elles correspondent plutôt à des organismes coopératifs décentralisés et n'ont pas de pouvoir décisionnel. Il en est de même pour les Commissions Régionales sur les Ressources Naturelles et le Territoire (CRRNT), ou pour les Conseils Régionaux en Environnement (CRE). La comparaison du rôle de ces structures dans la controverse permet ainsi de mesurer leur impact relatif et de voir comment elles peuvent être ou non utilisées comme ressources politiques par les opposants ou les partisans. Enfin, il faut noter les différences en termes de compétences ministérielles. Au Québec, c'est principalement le ministère des Ressources Naturelles qui gère les permis, tandis que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et contrôle la réglementation environnementale. En France, c'est le ministère de l'Ecologie qui a récupéré la majorité des compétences même si le ministère de l'Industrie continue d'influencer les politiques publiques. Les différences en termes de régulation et de cadre légal porté par ces différents ministères sont aussi mises en avant pour tenter d'expliquer la trajectoire de la controverse.

Ensuite, un autre facteur différentiel entre la France et le Québec est le poids économique des ressources naturelles et la structure du marché du gaz naturel au niveau régional. L'analyse cherche à montrer si l'importance relative des ressources naturelles dans l'économie québécoise influence un soutien plus important à l'égard de l'industrie du gaz de schiste. Ce point est développé plus en détail au chapitre 1 lorsque je présente les cadres réglementaire, économique et énergétique des deux unités comparées.

Enfin, un dernier critère de comparaison est celui des « répertoires nationaux culturels d'évaluation »²²⁴ mis en avant par L. Thévenot et M. Lamont. Plutôt que de substituer ces derniers aux différences politico-institutionnelles, j'inclus une focale sur les outils culturels disponibles aux acteurs français et québécois de la controverse, ce que Thévenot et Lamont nomment « répertoires d'évaluation ».

« Chaque nation rend disponible plus ou moins facilement à ses membres un ensemble d'outils à travers des canaux historiques et institutionnels, ce qui signifie que les membres de différentes communautés nationales ne se basent pas sur les mêmes outils culturels pour construire et évaluer le monde qui les entoure. »²²⁵

Il s'agit donc d'évaluer comment Français et Québécois construisent leur controverse sur le gaz de schiste, comment sont mobilisés certains répertoires d'action et constructions discursives, comment sont qualifiés les objets de la controverse d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. La comparaison est ici heuristique – tout comme l'était celle entre la France et les États-Unis – puisqu'elle met en parallèle deux États francophones aux cultures proches (social-démocratie avec un rôle particulier dévolu à l'Etat) mais dont les disparités nous éclairent sur les modes de construction et de gestion des controverses sociotechniques. A ce titre, l'attitude des opposants français face à la

223 Les CRé ont été supprimées en novembre 2014 par le gouvernement Couillard.

224 Michèle Lamont et Laurent Thévenot, *op. cit.*

225 *Ibidem*, p. 8.

participation institutionnalisée est illustrative d'une méfiance bien plus grande envers les institutions alors que les Québécois sont critiques tout en accordant une part de confiance dans les mécanismes institutionnels. On remarque aussi une influence nord-américaine au Québec qui rappelle les conclusions de l'ouvrage de L. Thévenot et M. Lamont puisque la controverse québécoise laisse une place plus grande aux récits économiques tandis qu'en France, les arguments économiques sont moins centraux et parfois discrédités comme étant liés à des intérêts particuliers (et donc non pertinent pour l'évaluation de l'intérêt général). La mobilisation des différences en matière de répertoires d'évaluation complète ainsi les critères de comparaison de mon étude de cas.

1.5. Sources et application des méthodes

Pour appuyer mon analyse, je me base sur une pluralité de sources auxquelles j'applique les méthodes issues de la sociologie de la traduction et de l'interprétation des discours. Cette étude prend comme matériaux principaux quarante entretiens semi-directifs, 2 369 articles de presse, huit rapports administratifs et parlementaires, trois textes de loi, ainsi qu'une multitude de documents militants et promotionnels issus des sites web des acteurs concernés.

1.5.1. Les entretiens et le terrain

Une série d'entretiens a été réalisée afin de recueillir le ressenti des acteurs sur la controverse, de contrôler la recension de leurs actions et de leur discours et de vérifier leurs relations avec les autres acteurs de la controverse. Ces entretiens ont aussi permis de valider la sélection des acteurs centraux pour l'analyse. La liste complète et anonymisée des acteurs interrogés est disponible en annexe (n°2) ainsi que le questionnaire ayant servi aux entretiens (annexe n°3). Le certificat d'éthique émis par le comité d'éthique de l'université Laval est également joint aux documents annexes (annexe n°4). En effet, conformément aux règles d'éthique de la recherche québécoise, la réalisation d'entretiens nécessite la délivrance d'un certificat par un comité qui juge la régularité des questions posées aux acteurs visés par la recherche. Cette dernière étant réalisée en cotutelle, les entretiens concernant les acteurs québécois ont été encadrés par ces règles d'éthique dont les principales contraintes sont la signature du certificat d'éthique par chacun des répondants et l'anonymisation obligatoire des données d'entretiens.

Les entretiens ont été réalisés entre 2012 et 2014 en partie par présence physique et en partie par téléphone. Une première vague d'entretiens en France a été réalisée entre mars et août 2012, une seconde au compte-goutte durant l'année 2014. Au Québec, la majorité des entretiens a été réalisée en avril 2013, juillet et novembre 2014. La durée moyenne d'un entretien était d'une heure. Deux acteurs principaux représentant les opposants au gaz de schiste (un en France, un au Québec) ont été interrogés deux fois à un an et demi d'intervalle afin de vérifier l'évolution des discours et celle du ressenti de la controverse. Cela n'a pas été possible auprès des autres acteurs compte tenu de la difficulté d'obtenir un premier entretien. Les entretiens se répartissent comme il suit (la liste complète est disponible à l'annexe n°2) :

	Québec	France
Comités-collectifs citoyens	3	5
ONGE	3	2
Associations professionnelles	1	2

Compagnies gazières	0	1
Elus et représentants locaux	5	4
Elus nationaux	0	1
Scientifiques	3	7
Fonctionnaires	1	2
<i>Total</i>	<i>16</i>	<i>24</i>

Les entretiens sont enregistrés et retranscrits grâce au logiciel Sonal. Les extraits d'entretiens sont mobilisés tout au long du texte pour illustrer les arguments et représenter la narration de la controverse par ses acteurs. Les entretiens servent aussi à établir la position des acteurs sur un certain nombre de points relatifs à la controverse et aux arguments qui la traversent. Ce faisant, il devient possible d'établir le portrait narratif de deux, voire trois coalitions discursives qui luttent pour imposer leur problématisation des enjeux. Ce portrait demeure approximatif à cause du nombre restreint d'acteurs interrogés par rapport à ceux mobilisés dans la controverse (plusieurs centaines). On voit également dans le tableau ci-dessus que certaines catégories sont faiblement représentées. Il ne faut cependant pas conclure à une sous-représentativité du côté industriel et administratif de la controverse puisque les scientifiques français tiennent un discours parfois assez proche de celui des ministères, et que, qualitativement, les entretiens avec les acteurs défendant une position favorable au moins à de la recherche sur le gaz de schiste ont été les plus longs (environ deux heures). De plus, l'analyse discursive se base également sur les articles de presse et les documents militants.

Le problème de la représentativité

Les acteurs interrogés ont été sélectionnés selon leur participation aux débats (conférences, débats médiatisés, prises de parole publiques, auditions lors de consultations, etc.), leur représentativité (les individus sont membres d'un organisme ayant participé aux débats et pas forcément l'individu s'étant exprimé en public) et leur disponibilité. Ce dernier critère est le plus problématique. En effet, si du côté des opposants le contact et la rencontre de porte-paroles a été relativement facile, cela n'a pas été le cas concernant les représentants de l'industrie et de l'administration. Ce biais se retrouve dans la liste des acteurs interrogés qui fait plus de place aux opposants qu'aux partisans du gaz de schiste. Toutefois, ce biais s'explique aussi par le plus grand nombre d'organisations s'étant opposés au projet industriel avec des justifications différentes et donc avec un intérêt individuel particulier qu'il me faut faire ressortir. Les différents collectifs français (environ 200) et comités québécois (une centaine) n'ont pas été interrogés individuellement mais ils défendent des positions relativement similaires, et, malgré leur rejet du porte-parolat, on peut aisément les regrouper autour d'une poignée d'entretiens. L'importance (ou l'insignifiance, selon le point de vue adopté) de la représentativité de ces groupes est un complexe débat interne à la controverse auquel je tente de répondre en présentant plusieurs méthodes de mesure de leur poids, au plûtôt du poids de leurs revendications, puisque c'est la traduction de leur discours en décision politique qui compte plûtôt que la réelle mesure de leur nombre.

Le caractère aléatoire et fluctuant de l'adhésion à ces comités de citoyens peut être contourné en prenant en compte les opposants « institutionnalisés » que sont les associations (Loi 1901 pour la France, et les organismes à but non lucratif (OBNL) pour le Québec). C'est pourquoi les principales associations d'opposants ont été rencontrées, il peut s'agir d'associations environnementalistes généralistes qui ont soutenu cette lutte

comme l'Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA) ou les Amis de la Terre, ou bien d'associations spécifiquement créées sur ce thème comme No Fracking France. A ces acteurs associatifs, se sont joints des opposants bénéficiant d'une représentativité démocratique à travers la figure des élus locaux et nationaux. Les entretiens avec des conseillers régionaux, généraux et municipaux en France ont permis de comprendre l'ampleur du soutien local au mouvement d'opposition. Alors qu'au Québec, des entretiens avec des élus municipaux et des représentants des structures administratives régionales (CRé et CRE) ont été utiles à la mesure des spécificités régionales en matière de justification de l'opposition. A ces acteurs élus, j'ai également ajouté un représentant du syndicat agricole majoritaire au Québec qui a joué un rôle non négligeable dans la controverse. A l'inverse, je n'ai pas organisé d'entretien avec de telles structures en France bien que des organismes comme les parcs régionaux (celui du Lubéron ou des Cévennes) et les syndicats de tourisme se soient opposés aux projets de forage.

Le problème de la représentativité est plus contraignant lorsqu'il s'agit de s'entretenir avec des représentants des compagnies gazières. Si les associations professionnelles, l'Association des Pétrolières et Gazières du Québec (APGQ) au Québec, l'Union Française de l'Industrie Pétrolière (UFIP) en France (ainsi que l'Amicale des foreurs), ont répondu rapidement et positivement aux demandes d'entretiens, les compagnies gazières ont été plus réticentes à être interrogées. Finalement, la seule ayant accepté un entretien est Total et seulement par le biais d'une responsable des relations publiques, ce qui limite également le contenu de l'entretien aux déclarations que l'on peut retrouver dans les médias. Les autres compagnies n'ont pas répondu aux demandes, ou ont sans cesse repoussé la date de l'entretien jusqu'à mon abandon. Le caractère international des compagnies impliquées ne facilite pas non plus le contact, à titre d'exemple, pour contacter la compagnie Schuepbach Energy, impliquée dans les forages en France, le site web d'une seule page donne uniquement une adresse courriel et un numéro de téléphone au Texas. Ma stratégie de contacter les principales compagnies ne semble pas avoir été fructueuse alors que d'autres (Baudrin et al.²²⁶) ont choisi d'interroger des compagnies *juniors* plus ouvertes aux entretiens (les *juniors* sont des compagnies qui font principalement de l'exploration afin de revendre leurs permis pour de l'exploitation à des compagnies *majors*).

Le même problème se dresse lorsqu'il s'agit de contacter les acteurs administratifs ou parlementaires. Si les élus opposés à l'industrie n'hésitent pas à s'exprimer (par le biais d'attachés parlementaires), les partisans sont plus réticents. Or, au niveau administratif, les structures impliquées ont une position plutôt favorable et c'est donc avec difficulté que je suis parvenu à interroger certains représentants. En ce qui concerne les élus, le contact par l'intermédiaire des attachés parlementaires (la durée de l'entretien – une heure – n'a pas permis aux élus de répondre directement) s'est avéré décevant puisqu'il s'est surtout s'agit de répéter le contenu des déclarations médiatiques, cette voie a donc été rapidement abandonnée au profit de la compilation de déclarations de presse et de contenu de sites web (blogues notamment). Pour ce qui est des fonctionnaires, ce n'est qu'en fin de recherche que j'ai enfin pu m'entretenir avec certains représentants des ministères ou structures concernés. La plus grande difficulté a concerné le Québec puisque la réponse quasi-automatique qui m'a été faite (lorsque l'on m'a répondu) a été :

« En réponse à votre courriel du 21 mai 2014, les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste font présentement l'objet d'une enquête et audience

226 Mathieu Baudrin[et al.], *op. cit.*

publique dans le cadre d'un mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En ce sens, vous ne trouverez malheureusement personne au niveau administratif à notre ministère pour commenter ce dossier. »²²⁷

Or, un processus administratif est en cours au Québec depuis septembre 2010, ce qui a rendu impossible tout entretien durant les quatre années de ma thèse. Le seul acteur administratif ayant accepté un entretien a été un membre du BAPE à la toute fin de leur mandat, et cela grâce à une rencontre interpersonnelle. En France, les principaux acteurs ont aussi refusé l'entretien, les auteurs des rapports parlementaires me renvoyant à leurs attachés, et les auteurs des rapports ministériels mettant en avant leur manque de légitimité face à un travail collectif. Je suis malgré tout parvenu à rencontrer un membre (à la retraite) de la division énergie-climat du ministère de l'environnement et un membre du Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGIET) ayant participé à la rédaction du rapport sur les hydrocarbures de roche-mère. Les derniers acteurs interrogés sont les membres des centres de recherche ou les scientifiques académiques travaillant sur le sujet. Ils ont accepté favorablement l'entretien et m'ont fourni des données très intéressantes sur cette controverse et leur participation à l'action publique.

L'observation de terrain

En complément des entretiens, ou plus souvent conjointement, j'ai aussi participé à des événements liés au gaz de schiste afin d'inclure des phases d'observation *in situ* et également de rencontrer des acteurs de la controverse. Ces périodes d'observation n'ont pas été nombreuses au Québec compte tenu de ma plus faible présence sur ce terrain. J'ai pu participer et observer une manifestation contre le gaz de schiste suivi d'une rencontre de la coordination nationale contre le gaz de schiste à Cahors en mars 2012, j'ai assisté à une seconde rencontre de la coordination en janvier 2013 à Valence, ce qui m'a permis de rencontrer de nombreux opposants, d'observer leurs méthodes de travail et les sujets de discussion, ainsi que leur évolution. Ma participation a toutefois été plus difficile en 2013 puisqu'entre temps je me suis engagé dans un projet interdisciplinaire sur le gaz de houille porté par l'école des mines de Nancy, ce qui a jeté la suspicion sur mon intérêt à observer la rencontre de la coordination nationale, également opposée à l'exploitation du gaz de houille en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais. J'ai aussi participé au colloque du Club Développement Énergie du député Gonnot en janvier 2012 dans lequel un panel a discuté de l'interdiction française de la fracturation hydraulique et auquel participait des représentants des compagnies détentrices de permis d'exploration. De brèves discussions lors du repas m'ont permis de recueillir le sentiment de certains partisans de l'industrie.

J'ai également participé à plusieurs conférences sur la thématique : la conférence de Norbert Foulquier à Québec en novembre 2012, le forum "Les gaz de schiste et la société : fractures et ressources" organisé par l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, ou encore le colloque plus vaste sur la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) à Paris en juin 2014. Ces rencontres ont été l'occasion de discuter avec des acteurs impliqués à différents niveaux dans la controverse comme des représentants de DREAL (Division Régional de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Logement) et du BAPE. Enfin, ma participation au projet CNRS Gazhouille de l'Université de Lorraine m'a aussi permis de rencontrer des géologues et des juristes qui ont pu m'apporter des précisions techniques sur le cadre de la controverse. J'ai aussi pu visiter une plate-forme de forage à Tritelling et rencontrer l'ingénieur en charge du

227 Courriel reçu par l'auteur le 22 mai 2014.

forage ainsi que le directeur du projet, ce qui ajoute un point de vue d'acteurs industriels sur le sujet plus vaste de l'exploitation des hydrocarbures en France. Ce projet interdisciplinaire a débuté en 2013, il est financé par le CNRS et a comme objectif la description des multiples enjeux autour d'une possible exploitation du gaz de houille de Lorraine par la société European Gas Limited (EGL). Ce projet éclaire également une partie de ma réflexion sur les expertises mobilisées pour encadrer l'exploitation du gaz de schiste et me permet de valider ou non les biais disciplinaires sur l'objet annexe qu'est le gaz de charbon. Ma récente participation à l'ouvrage collectif²²⁸ « *Mapping political landscapes of hydraulic fracturing* » m'a également permis de rencontrer d'autres chercheurs s'intéressant à la problématique de la fracturation hydraulique et du gaz de schiste dans d'autres contextes nationaux.

1.5.2. Les articles de presse

Les articles de presse sont une source importante de données. J'ai compilé 2 369 articles de presse écrite entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} juillet 2012 sur cinq journaux. J'ai sélectionné *Le Devoir* (29 000 exemplaires pour les éditions de la semaine en 2010) et *La Presse* pour le terrain québécois et *Libération* (94 000 exemplaires en 2014), *Le Monde* (273 000 exemplaires en 2014) et *Le Figaro* (314 000 exemplaires en 2014)²²⁹ pour le terrain français. J'ai pris en compte les articles numériques des journaux. Les articles de *La Presse* se divisent entre les différents titres du groupe au niveau régional entre *La Presse* de Montréal (199 000 exemplaires en semaine en 2010), *Le Soleil* de Québec (75 000 exemplaires en 2010), *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières (43 000 exemplaires en 2010), *La Voix de l'Est* de Granby (15 000 exemplaires en 2010), *La Tribune* de Sherbrooke (31 000 exemplaires en 2010), *Le Quotidien* du Saguenay (26 000 exemplaires en 2010) et *Le Droit* de Gatineau (36 000 exemplaires en 2010)²³⁰. Ces titres ne représentent pas uniquement des journaux régionaux, en effet, dans les éditions en ligne, ce sont principalement des articles rédigés au niveau national (pour *La Presse* de Montréal) qui traitent de la controverse, les mêmes informations réapparaissent dans chacun des titres, parfois l'article est repris tel quel, parfois il est retouché par un journaliste local. Cette situation à cheval entre le national et le régional peut même être considéré un atout permettant de dépasser le biais des journaux nationaux à passer sous silence certaines actions collectives que pointe O. Fillieule²³¹. Ce biais n'est par contre pas contrôlé pour le cas français qui ne s'appuie que sur des titres nationaux. Les articles se répartissent ainsi : 1 177 articles pour *La Presse*, 700 pour *Le Devoir*, 239 pour *Le Monde*, 145 pour *Le Figaro* et 107 pour *Libération*. Les différences s'expliquent par la pluralité des journaux représentés pour *La Presse* (il existe certains articles doublons : le contenu d'une dépêche remanié par quatre journalistes différents dans quatre éditions compte quatre fois), l'intensité de la controverse au Québec et sa durée par rapport à la France, et éventuellement - mais je ne peux pas le démontrer - une différence dans le référencement propre à chaque journal. Ces articles ont été sélectionnés grâce aux mots-clés « gaz de schiste » et « fracturation

228 Manuel Fischer[et al.], *op. cit.*

229 Source : en ligne : <http://www.ojd.com/Chiffres/La-Presses/La-Presses-Payante/Presses-Quotidiennes-Nationales> [consulté le 7 juin 2015]

230 Source : Audit Bureau of Circulation, en ligne : <http://conferences.infopresse.com/pdf/canadian%20newspaper%20circulation%209.30.pdf> [consulté le 7 juin 2015]

231 Olivier Fillieule, « On n'y voit plus rien, le recours à la presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », in Olivier Fillieule, Fabien Jobard, Bernard Voutat. *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, La Découverte, 2007, p. 380.

hydraulique »²³². Ils ont ensuite été compilés chronologiquement en prenant soin de noter l'auteur de l'article, la rubrique dans laquelle il apparaissait et son titre. Un premier essai de classification autour du nombre de mots, des arguments mis en avant et des positions défendues dans les commentaires faisant suite à l'article a été abandonné suite au manque de similarité dans l'accès aux données sur chacun des journaux. Les articles ont été une source importante pour la construction des coalitions discursives en permettant l'inclusion des acteurs s'étant exprimés dans la presse. Cette analyse systématique de la presse écrite numérique a été contrôlée par une analyse partielle des données disponibles sur le suivi télévisuel de la controverse dans les archives web de TF1, France 2, Radio Canada et TVA.

Une analyse qualitative des articles a été également menée sur deux périodes afin de faire ressortir quels arguments étaient les plus présents dans la presse écrite à des moments clés de la controverse, et afin de mettre en lumière une traduction particulière de la controverse par les journalistes nationaux. J'ai donc sélectionné les articles des versions papier des journaux via la base de données *Europresse*, ce qui exclut les dépêches d'agence qui étaient comptabilisées dans l'analyse quantitative basée sur les articles en ligne. Pour la France, j'ai ainsi catégorisé 60 articles entre le 26 février 2011 (date de la première grande manifestation) et le 11 mai 2011 (introduction de la proposition de loi Jacob à l'Assemblée Nationale) afin de comparer leur traitement du sujet avec 27 articles publiés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2013 (période plus favorable aux arguments des partisans de l'industrie avec la publication de plusieurs rapports optimistes). Pour le Québec, j'ai sélectionné 123 articles publiés en septembre 2010 (déclenchement du BAPE) dans les versions papier du *Devoir* et de *La Presse* de Montréal qui sont ensuite mis en parallèle avec le traitement journalistique de 23 articles de décembre 2014 (publication du rapport du second BAPE). La sélection de ces deux périodes demeure arbitraire mais apparaît particulièrement heuristique puisqu'elle permet de faire ressortir les arguments valorisés dans la sphère médiatique à un moment où la controverse est en phase ascendante et en pleine effervescence, et à un moment où elle est plutôt retombée dans un certain confinement administratif.

Les articles de presse me servent avant tout à mesurer la mise à l'agenda médiatique en dressant un graphique du suivi médiatique selon la date. Il aurait été intéressant de poursuivre cette chronologie jusqu'à la fin de 2014 mais l'aspect chronophage de ce genre de classement m'a contraint à ne me focaliser que sur la période la plus active de la controverse (2009-2012). De plus, dans les deux cas, la controverse a tendance à muter et les mots-clés n'auraient plus été adéquats, il aurait fallu en ajouter comme « gaz de houille », « gaz de charbon », « pétrole de schiste » ou encore « port pétrolier ». Ces articles me servent également de sources documentaires en pointant des rapports d'étude, des prises de positions publiques, des manifestations et tous les répertoires d'action des acteurs mobilisés. Il est donc possible de croiser ces données avec celles fournies par les entretiens pour avoir une bonne idée des périodes d'action collective plus intense mais aussi d'échos médiatiques importants d'actions politiques et parlementaires. Pour démontrer le passage de l'agenda médiatique à l'agenda politique (ou plus précisément parlementaire), j'ai croisé le suivi médiatique avec le journal des débats de l'Assemblée nationale (en reprenant les mêmes mots-clés), ce qui donne une bonne image de l'intérêt parlementaire pour la thématique (annexe

232 Ces deux mots-clés permettaient d'inclure un corpus conséquent et pertinent tandis que l'inclusion d'autres mots-clés comme hydrocarbures non conventionnels, Code minier, permis d'exploration ou compagnies gazières étaient soit trop vagues, soit n'apportaient rien au corpus. Malgré les problèmes définitionnels liés à la controverse, les termes de la controverse demeurent stabilisés assez rapidement autour de ces deux seuls mots-clés.

n°6). On voit notamment quand les députés posent le plus de question au gouvernement, quand le problème du gaz de schiste est traité en commission ou quand le gouvernement prend position sur ce sujet devant les députés. On peut indirectement déduire le poids des médias – mais aussi de l'action collective - sur l'agenda politique. On établit une corrélation et non une causalité entre la mise à l'agenda médiatique et politique. Les articles de presse servent aussi à identifier les acteurs centraux et leurs discours dans la sphère médiatique.

1.5.3. Les rapports officiels

Mon analyse des instruments d'action publique se concentre avant tout sur les données issues des rapports officiels et des textes de loi votés sur le sujet du gaz de schiste. J'ai retenu huit rapports parlementaires et ministériels et trois textes de loi :

Les instruments d'action publique sur le gaz de schiste :

Québec :

- Rapport 273 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE, 2011)
- Rapport 307 du BAPE (BAPE, 2014)
- Evaluation environnementale stratégique (EES, 2014)
- Réforme de la Loi sur les mines (Loi 70, 2013)
- Réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (2014)

France :

- Mission d'information parlementaire : rapport Gonnot-Martin (2011)
- Mission d'information de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire : rapport Havard-Chanteguet (2011)
- Loi Jacob interdisant la fracturation hydraulique (Loi 835, 2011)
- Mission d'information du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET)²³³ et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) (CGIET/CGEDD, 2012)
- Mission d'information de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST, 2013)
- Rapport Tuot sur la réforme du Code minier

D'autres textes de loi et rapports interviennent mais ils ne sont pas systématiquement analysés. Il s'agit d'ailleurs avant tout d'instruments d'institutions étatiques centrales, d'autres rapports, motions, règlements ont été produits par des institutions régionales ou décentralisées mais ils ne sont pas non plus systématiquement analysés. Leur grand nombre interdit une liste exhaustive et leur analyse. En revanche, ils interviennent dans l'analyse à titre de contre-exemples de ce qui est réalisé au niveau national. Dans le cas français, je me réfère notamment au rapport sur le gaz de schiste produit par le Conseil Général du Lot-et-Garonne et aux directives votées par le Conseil Régional de Rhône-Alpes. Pour le Québec, il s'agit des mémoires produits par la CRé de Montérégie-Est et de Chaudière-Appalaches, ainsi que du règlement municipal dit de Saint-Bonaventure.

Ces rapports officiels servent de sources pour démontrer le cadrage et la problématisation de l'exploitation du gaz de schiste par les institutions, ou les individus, qui les produisent. Deux analyses leur sont appliquées, une qualitative qui focalise sur le sens des arguments présents dans le rapport et l'interprétation des données recueillies par les auteurs ; une quantitative qui se concentre sur la compilation de 1 385 références bibliographiques et de l'identité des 1 110 individus auditionnés par les commissions rédactrices des rapports. Ces références sont classées par date et par type de sources : administration et parlement, universités et centres de recherches, articles révisés par les pairs, compagnies et firmes de consultants, médias, individus, associations et collectifs.

233 Depuis 2012, le CGIET voit ses compétences élargies en matière de finance et devient le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET).

Les sources scientifiques sont également catégorisées par disciplines. Ces deux référencements me permettent de générer une cartographie des réseaux de citation et d'audition sur Gephi et de donner un visuel du type de sources les plus citées selon les rapports (annexe n°5). Je peux par la suite croiser les sources bibliographiques scientifiques avec celles existantes sur les bases de données *Scopus* et *Web of science* pour avoir une idée du « tri » des articles cités et des choix disciplinaires. Une limite à la comparaison entre les sources françaises et québécoises doit être soulignée c'est la tendance au sous-référencement dans les rapports français alors que les rapports produits au Québec fournissent une liste exhaustive des documents consultés.

Les mémoires déposés lors du BAPE de 2010 au Québec me permettent également de dresser un état des discours sur le gaz de schiste à un moment donné. En effet, 199 mémoires ont été déposés ce qui fournit un aperçu pertinent des diverses positions des acteurs mobilisés sur ce sujet. J'ai sélectionné un échantillon représentatif²³⁴ de 22 partisans du gaz de schiste et de 22 opposants au gaz de schiste pour dresser un état des coalitions discursives en lutte à l'automne 2010. Cela permet de compléter le portrait de ces coalitions dressé à partir des entretiens menés. Le même exercice n'est pas possible pour la France, mais le différentiel d'acteurs interrogés favorisant le cas français, l'ajout de données venant du Québec rétablit la balance. Je reprends également une partie des données produites par M.-J. Fortin et Y. Fournis²³⁵ à partir de ces mêmes mémoires du BAPE. S'il avait été intéressant de faire le même travail sur les 123 mémoires du BAPE de 2014, leur inclusion tardive dans mon travail n'a pas permis leur analyse approfondie.

1.5.4. Cartographie web

Afin d'ajouter une illustration supplémentaire du rapport de force entre les différents acteurs de la controverse, j'ai réalisé une cartographie des acteurs présents sur le web et des hyperliens qui les unissent. En utilisant Navicrawler pour analyser automatiquement les liens entre les sites web des acteurs préalablement triés « à la main » en reprenant ceux que je connaissais, on obtient, grâce à Gephi, une carte des liens numériques et la formation de réseaux d'interconnexions. J'ai dû valider manuellement le choix des sites puisque, pour que la cartographie soit lisible, il convient d'éliminer tous les sites génériques qui regroupent beaucoup trop de liens et de sujets abordés (on doit ainsi éliminer la plupart des sites de médias ainsi que les liens vers Facebook ou Twitter). Il convient de limiter les sites sélectionnés à la thématique « gaz de schiste » et « fracturation hydraulique » afin de visualiser uniquement la communauté « gaz de schiste ». J'ai néanmoins conservé les liens de et vers les sites institutionnels (ne retenant que les liens sortants qui ne visaient que les sites en rapport avec le gaz de schiste) et certains sites d'informations militantes ou scientifiques ou spécialisées sur l'énergie. On procède ensuite à une recherche sur un moteur de recherche avec ces mots-clés et sur les cent premiers résultats, on vérifie si tous les sites pertinents ont été inclus dans la base de données. J'ai limité les acteurs à la sphère française et québécoise, même si j'ai inclus certains sites étrangers mais seulement au premier degré, c'est-à-dire en tant que sites-frontières de la communauté « gaz de schiste France-Québec » (je ne

234 Les mémoires des partisans représentent la totalité des mémoires prenant explicitement partie en faveur d'une exploitation gazière, afin de baser l'analyse sur un nombre égal de mémoire, j'ai sélectionné 22 mémoires d'opposants selon la présence de l'auteur dans les médias et leur rôle dans la controverse. Il s'agit donc de mémoires d'acteurs relativement centraux dans la controverse. J'ai pris soin d'équilibrer le nombre d'acteurs en fonction de leur organisme d'affiliation : individu (7), comité de citoyens (3), association (8), municipalités (3) et conseil régional de l'environnement (1).

235 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*

lançais pas d'analyse automatique des liens sur ces sites). J'obtiens une carte de 439 sites qui complète la visualisation de deux, voire trois, réseaux et coalitions d'acteurs mobilisés sur le gaz de schiste. Cette cartographie n'est pas explicative mais illustrative puisqu'elle dépend des stratégies web des acteurs, et on voit que l'industrie est en grande partie absente de l'internet franco-québécois. Elle est aussi un instantané du web à l'automne 2014, elle arrive donc après la controverse. D'ailleurs la recherche web conduit sur de nombreux sites abandonnés ou n'existant plus.

1.5.5. Autres documents

Les sites web fournissent également une masse d'information sur les revendications des acteurs, leurs liens, leurs actions, leurs ressources et des données techniques sur la controverse. Ces éléments ont servi à la construction du questionnaire et à la compréhension globale des enjeux de la controverse. Les médias sociaux et principalement Facebook ont aussi été analysés grâce à l'inscription dans de nombreux groupes de discussion et fils d'actualité concernant le gaz de schiste (aussi bien pro qu'anti). La compilation des adhésions à ces groupes ajoute à la mesure des acteurs mobilisés sur cette controverse. Mais il s'agit encore une fois d'une mesure de contrôle puisque de nombreux biais entourent l'appartenance à ces groupes et l'identité des individus. Les derniers documents mobilisés sont issus de publications militantes et professionnelles concernant le gaz de schiste qui ont été acquises lors de rencontres et d'évènements spécialisés.

1.6. Présentation du plan

Je rappelle que la question de recherche qui guide l'analyse est la suivante : comment les processus de cadrage des risques liés au gaz de schiste produits par des acteurs regroupés en réseau ont-ils participé à la construction de l'action publique en France et au Québec ? J'ai dorénavant présenté comment j'allais aborder cette question et les différents intérêts d'y répondre. Dans la première partie, il s'agit de montrer les acteurs en présence et leur discours. Je démontre au chapitre 1 comment les partisans de l'exploitation du gaz de schiste ont construit une définition de ce gaz comme du méthane exploité avec des techniques maîtrisées, et permettant de gagner de nombreux avantages économiques et stratégiques en se basant sur le modèle américain, et comment ils ont tenté d'utiliser le cadre réglementaire en vigueur pour s'implanter. Les chapitres 2 et 3 sont consacrés à la présentation de la mise à l'agenda du problème public au Québec puis en France et à la construction d'un réseau d'opposants produisant un important contenu narratif. Ce réseau parvient à publiciser la controverse sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique dans différents forums mais aussi à présenter un récit cohérent entre des préoccupations relatives à l'industrie gazière naissante et la critique du régime de gouvernance, voir du modèle de développement, régissant cette filière. Le chapitre 4 clôt cette première partie en faisant un point sur les instruments d'action publique mobilisés durant la période analysée et en montrant l'utilisation dissemblable du recours à la participation publique et à l'expertise dans la gestion de la controverse.

La deuxième partie illustre les tentatives de confinement administratif du problème conjointement à un débordement de la controverse. Je reprends une description détaillée du processus politique de définition de l'objet de la controverse dans les deux espaces étudiés. Le chapitre 5 s'intéresse à la mutation de la controverse au Québec en présentant son insertion dans le forum des experts et ses effets sur l'action publique et les réseaux d'acteurs en opposition. Le chapitre 6 montre à l'inverse que

dans le cas français, la clôture rapide de la controverse relative à la fracturation hydraulique confine les autres axes argumentaires des opposants alors que le réseau des partisans se structure autour d'une demande de recherche expérimentale et géologique. Le chapitre 7 fait ensuite le point sur les différents instruments d'action publique utilisés dans cette seconde période en tentant de montrer que la capacité des acteurs à s'appropriier ces instruments influence à la fois leur cadrage et leurs effets dans le forum des politiques publiques. Enfin, le chapitre 8 conclut sur la force des discours et de leurs porteurs au fil de cette controverse en montrant comment ces forces et faiblesses sont liées au cadre institutionnel national. Il analyse également la place laissée à la participation publique et à l'expertise dans la controverse et plus spécifiquement dans les instruments d'action publique en insistant sur les enjeux de confiance institutionnelle relatifs à ces usages. Finalement, je termine en insérant la controverse sur le gaz de schiste dans les débats plus généraux sur la transition énergétique et en comparant les cas français et québécois à la situation dans le reste du monde.

1^{ère} partie : De l'anonymat à la célébrité : éclosion de la controverse sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique

Inconnue du grand public comme des associations environnementales et des élus, l'industrie du gaz de schiste se construit sur la base de l'exemple américain. Alors qu'au Québec plusieurs années d'exploration agglomèrent une opposition de plus en plus structurée, en France, les travaux d'exploration n'ont même pas débuté en Ardèche que l'industrie se voit contestée sur le principe même de forage sur des territoires alors consacrés au tourisme et à l'agriculture. Les chapitres qui suivent décrivent comment chacun des acteurs de cette controverse a constitué à la fois un réseau d'enrôlement et une coalition discursive pour soutenir une problématisation propre de ce que représente l'industrie du gaz de schiste. Afin de faciliter la clarté des propos, j'ai fait le choix de décrire le récit du déploiement de l'industrie sur les territoires visés (chapitre 1) puis de mettre en avant sa contestation selon les logiques propres dans deux terrains de recherche (chapitres 2 et 3). Enfin, le chapitre 4 fait le point sur l'état de l'action publique à la suite de la mise à l'agenda de ce nouveau problème public et pose les jalons de la poursuite de la controverse.

1. Le gaz de schiste, une ressource énergétique et économique : héritage d'une définition

Avant les années 2000, le gaz de schiste demeure confidentiel et connu des seuls professionnels de l'énergie. Dans ce chapitre, il s'agira de présenter le gaz de schiste avant sa mise en controverse et d'illustrer comment il a d'abord été défini comme une ressource inexploitable et non rentable pour ensuite subir une première transformation de définition, par le travail du réseau de promoteurs de l'industrie, et devenir une ressource énergétique et économique importante. Cet assemblage narratif « mondialisé », issu de la révolution américaine des hydrocarbures non conventionnels, va chercher à s'implanter dans des contextes locaux sans prendre la mesure des réticences qu'il va soulever. Pour ce-faire, ses promoteurs vont enrôler les spécificités techniques et matérielles du gaz de schiste, et les particularités législatives, économiques et stratégiques des Etats afin d'imposer leur définition et problématisation des enjeux.

1.1. Les hydrocarbures non conventionnels et la fracturation hydraulique : enjeux de définition et jeux de pouvoir

La production d'hydrocarbures non conventionnels comprend un vocabulaire technique qu'il semble pertinent de présenter ici puisque ce dernier est un enjeu de pouvoir dans la lutte d'expert, mais aussi une lutte sémantique pour s'approprier et contenir la charge émotive des mots employés. Il s'agit également de présenter l'objet d'étude et de le circonscrire.

1.1.1. Sémantique

Le vocabulaire entourant le gaz de schiste est très spécifique et issu du monde de l'industrie gazière et pétrolière, il permet aux techniciens de garder le contrôle d'un sujet qui apparaît alors aride pour le « profane ». La présentation des termes techniques permet au lecteur d'appriivoiser ce domaine et de présenter les opérations de traduction du gaz de schiste entreprises par l'industrie afin de le définir comme une ressource énergétique et économique exploitable.

Hydrocarbures non conventionnels et hydrocarbures de roche-mère

L'exploitation du pétrole et du gaz représente le premier secteur économique mondial, ces hydrocarbures sont utilisés quotidiennement par des milliards d'individus mais paradoxalement ils sont peu connus dans leurs caractéristiques géophysiques et leur mode de production. Un hydrocarbure est un composé organique constitué d'atomes de carbone et d'hydrogène. On en trouve principalement sous la forme de charbon, de gaz et de pétrole qui sont la base énergétique de l'économie industrielle depuis le 19^{ème} siècle. Le terme hydrocarbure est principalement utilisé pour le pétrole et le gaz, le charbon restant à part. Les hydrocarbures (gaz et pétrole) se forment tous au sein de roche-mère par un processus d'enfouissement de matière organique, souvent des sédiments lacustres ou marins. Les conditions de pression et de température déterminent ensuite le type d'hydrocarbures produit, c'est d'abord le pétrole qui est produit (fenêtre à huile) puis la température et la pression augmentant, c'est alors du gaz qui est généré (fenêtre à gaz). Le gaz exploité est du méthane, il est dit thermogénique afin de le

distinguer du méthane biogénique produit en surface à partir de la décomposition de matières organiques (dont sont par exemple issus les feux follets).²³⁶ On peut distinguer l'un de l'autre grâce à une analyse isotopique.

La différence entre un hydrocarbure conventionnel et non conventionnel provient uniquement des conditions de leur extraction du sous-sol. La distinction est issue du monde industriel pour classer les types de gisements, comme le résume l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles (IFPEN) :

« L'industrie pétrolière nomme conventionnels les gisements contenus dans des roches poreuses et perméables et dont l'exploitation est relativement facile ; elle nomme non conventionnels tous les autres, la limite entre les deux notions évoluant cependant au cours du temps avec les progrès de la technologie. »²³⁷

Les notions de perméabilité et de porosité sont centrales pour déterminer le potentiel d'un gisement. Comme le montre la figure 1, les hydrocarbures conventionnels migrent vers la surface à partir de la roche-mère et sont souvent piégés par des structures géologiques non perméables ce qui permet la formation de réservoirs. A l'inverse, les hydrocarbures non conventionnels demeurent soit piégés dans la roche-mère (poreuse mais peu perméable) - hydrocarbures de roche-mère dont le gaz et le pétrole de schiste – soit dans des structures géologiques particulières – dont les réservoirs compacts. Compte tenu des conditions particulières nécessaires à leur formation, les gisements conventionnels sont finalement plutôt une exception de la nature que la règle. Pétrole et gaz de schiste se situent sur un continuum en fonction de la profondeur d'enfouissement de la roche-mère. Le gaz de schiste possède donc une matérialité spécifique par rapport au gaz naturel traditionnel que le réseau des promoteurs va tenter d' enrôler par des techniques de forage particulières pour atteindre cette roche-mère, améliorer sa perméabilité et récupérer le gaz et/ou le pétrole.

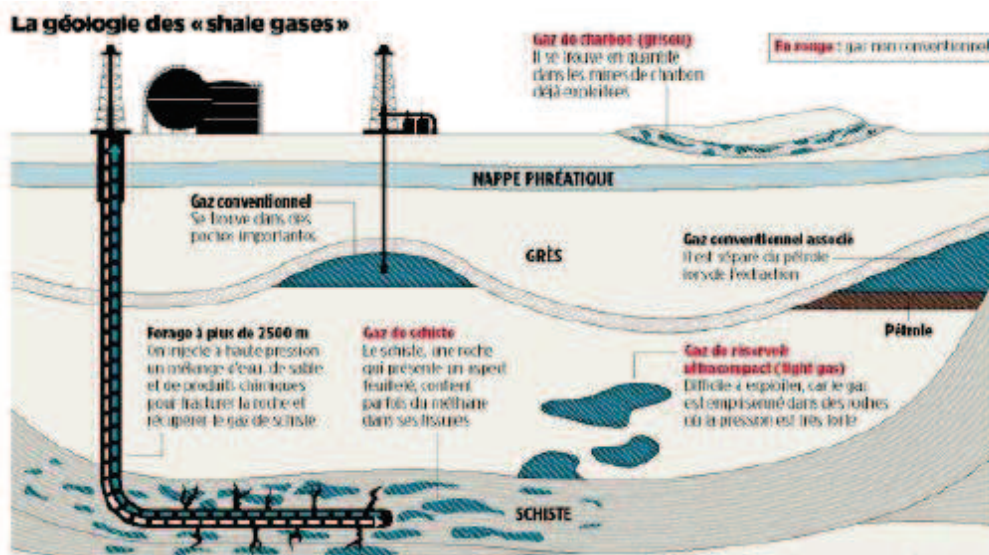


Figure 1 : Représentation en coupe du système gazier (source : Le Point 05/08/10)

La figure 2 montre les différents types d'hydrocarbures non conventionnels selon qu'ils soient gazeux ou liquides, à fur et à mesure que l'on descend vers la base du triangle, le potentiel de ressource augmente. La figure n'intègre pas le *offshore* profond qui est pourtant parfois considéré comme non conventionnel étant donné les techniques

236 Cette distinction est utile pour comprendre les conflits issus de l'exploitation du gaz dont les riverains peuvent se plaindre de fuite de gaz dans leur puits d'eau alors que les compagnies tentent de prouver que le gaz qui fuie est biogénique et donc non lié à leur exploitation.

237 Roland Vially, Guy Maisonnier et Thierry Rouaud, « Hydrocarbures de roche-mère – Etat des lieux », Institut français du pétrole et des énergies nouvelles, 2013, p. 9.

particulière qu'il nécessite. Mais les évolutions sémantiques font évoluer les classifications puisqu'étaient considérés non conventionnels les forages en mer de plus 500 mètres dans les années 1980 alors que désormais ce sont les forages de plus de 5 000 mètres qui sont considérés comme non conventionnels. L'exploitation de toutes ces différentes ressources est potentiellement contestée par les militants français et québécois qui s'opposent aux hydrocarbures non conventionnels. Pourtant, l'industrie insiste sur leurs différences en termes de techniques d'extraction nécessaires pour chacune d'entre elles afin de circonscrire les oppositions et d'éviter une « totalisation » du rejet. Concernant le pétrole (premier triangle), je reviens surtout sur le pétrole de schiste, présent en région parisienne, qui a été assimilé au gaz de schiste dans le mouvement de contestation français. Il est aussi présent au Québec sur l'île d'Anticosti. Les sables bitumineux apparaîtront également indirectement dans l'analyse puisqu'ils sont objets de contestation dans l'Ouest canadien, dans la province de l'Alberta. Leur production est responsable d'importants impacts négatifs sur l'environnement, et leur exportation via des oléoducs vers l'Est du continent et la province de Québec constitue un renouveau de la contestation québécoise contre les hydrocarbures non conventionnels. Concernant le gaz (second triangle), les principales ressources objets de ce manuscrit sont le gaz de schiste et secondairement le gaz de houille.

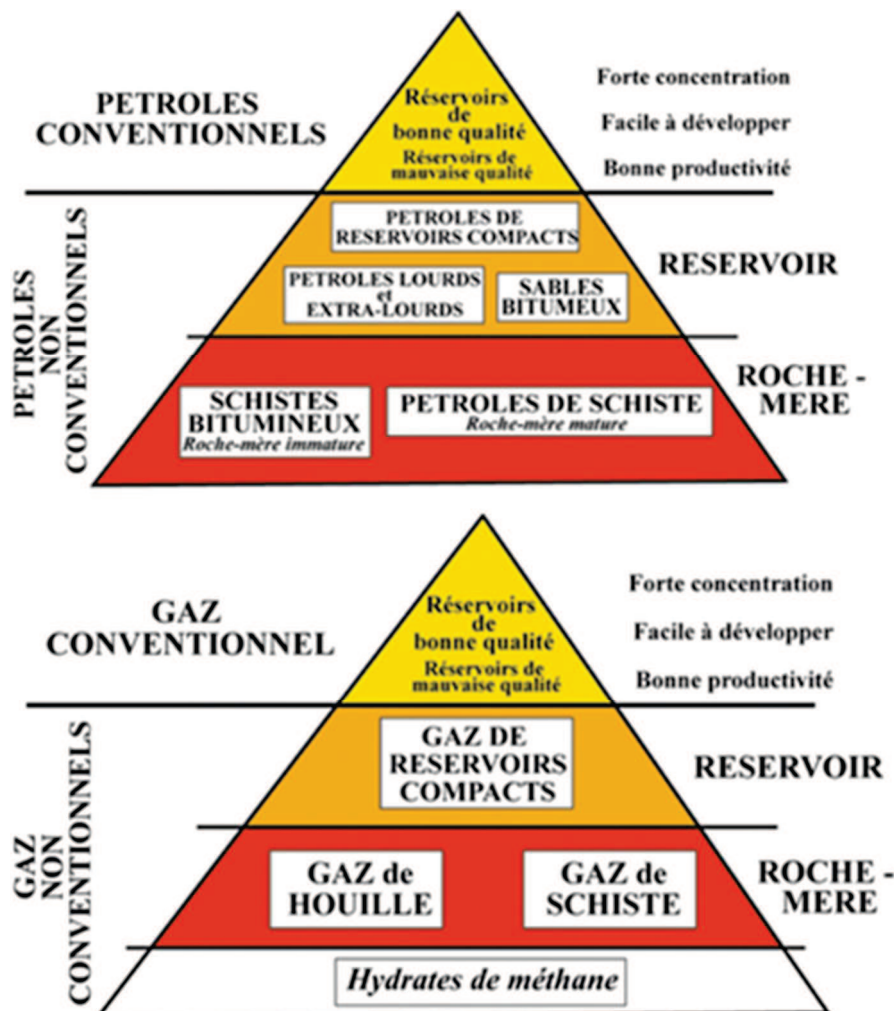


Figure 2 : Triangle des différents types d'hydrocarbures (source : IFPEN)

Gaz de schiste et gaz de shale

On parle généralement de gaz de schiste mais les géologues canadiens, et les promoteurs de l'industrie au Québec, préfèrent le terme de gaz de shale, le schiste étant une roche métamorphique (*schist* en anglais), donc incapable de contenir des hydrocarbures, tandis que le *shale* est la roche sédimentaire qui peut contenir des hydrocarbures. Je conserve ici le terme de gaz de schiste sous lequel la controverse s'est développée et tel que normalisé par l'Office Québécois de la Langue Française. Le terme schiste (*shale* en anglais) est donc ici une roche sédimentaire argileuse.

La controverse sémantique entre shale et schiste a été plus importante au Québec qu'en France où le terme schiste, bien que peu précis minéralogiquement parlant, est également préféré par l'industrie, tandis que celui de *shale* est vu comme un anglicisme à éviter. Au Québec, la lutte sémantique fut néanmoins stratégique puisqu'à travers l'utilisation de l'un ou l'autre des termes, c'est tout le référencement sur les moteurs de recherche qui se modifie. En effet, une rapide prospection sur Google montre bien qu'une recherche avec « gaz de shale » oriente vers des liens sur les sites des promoteurs de l'industrie, tandis qu'une recherche « gaz de schiste » dirige plus volontiers vers les sites des militants anti-gaz de schiste. La maîtrise du vocabulaire lié à l'objet « gaz de schiste » apparaît ainsi cruciale pour faciliter l'intéressement de tel ou tel autre acteur.

On est déjà face à un conflit sémantique qui rend complexe la controverse et le débat entre acteurs, le schiste n'est pas du schiste, le non conventionnel ne l'est pas toujours, et ce n'est pas fini puisque la fracturation hydraulique tant décriée n'est pas uniquement utilisé pour les hydrocarbures non conventionnels, elle l'est aussi pour le conventionnel ainsi que pour la géothermie. Tous ces termes ne bénéficient d'aucune définition légale à l'aube de la controverse.

1.1.2. Matérialité et technicité²³⁸

Le gaz de schiste est piégé dans d'une roche imperméable à 2 000 ou 3 000 mètres de profondeur. Son extraction, difficile, s'effectue en fracturant la roche avec un mélange d'eau, de sables et de produits chimiques, on parle alors de fracturation hydraulique. Il s'agit d'améliorer la perméabilité de la roche-mère afin d'autoriser le méthane à sortir des pores rocheuses dans lequel il est piégé. De plus, à l'inverse des réservoirs localisés de gaz naturel, le gaz de schiste est réparti sur d'immenses territoires, sur des couches rocheuses plus fines et son taux de récupération est au maximum de 20% contre 75% pour le gaz traditionnel.²³⁹ L'industrie favorise ainsi le forage horizontal afin de couvrir une plus grande surface et fore plusieurs puits horizontaux à partir d'une même tête de puits dans de multiples directions. Cette matérialité particulière du gaz de schiste engage un réseau sociotechnique bien différent de ceux en place pour les exploitations traditionnelles de gaz et de pétrole. Avant la controverse publique, l'industrie gazière développe un réseau d'acteurs autour de la problématisation : comment exploiter le gaz de schiste. Alors que le forage conventionnel nécessite uniquement un forage vertical dans la roche réservoir afin de puiser le gaz ou le pétrole, le non conventionnel est plus complexe. L'industrie enrôle une multitude d'objets techniques afin de dépasser les contraintes matérielles spécifiques au gaz de schiste. Elle attribue des identités à des procédés technologiques et techniques – mais aussi à des cadres règlementaires et des contextes économiques - qui

238 Les techniques de forage décrites ci-après sont celles de l'état de l'art et ne sont pas forcément représentatives des pratiques réelles, notamment au niveau de la qualité de cimentation de puits qui est la cause de nombreux problèmes de fuites aux Etats-Unis.

239 Jean-Paul Liégeois, *op. cit.*

lui permettent d'afficher un réseau robuste autorisant l'exploitation rentable de la ressource gazière.

Le forage gazier, un assemblage technique acontextuel

Avant de présenter les techniques spécifiques à l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère, il faut d'abord faire le point sur les principales étapes d'un forage gazier ou pétrolier puisque la plupart de ces étapes seront contestées par les militants sur la base des potentiels dangers qu'elles recouvrent. Les législations françaises et québécoises distinguent une première phase de recherche, appelée exploration, d'une seconde phase de production, appelée exploitation. Une fois les procédures légales achevées (dans le cas français, la procédure prend entre 12 et 24 mois), la compagnie gazière ou pétrolière débute l'exploration de la zone de concession sur la base des données géologiques disponibles. Une campagne de « levée sismique » est organisée afin de cartographier la structure géologique souterraine de manière précise. Ensuite, il s'agit de forer un premier puits exploratoire²⁴⁰, d'abord vertical, puis progressivement dévié à l'horizontal (l'utilisation du forage horizontal demande donc une certaine profondeur du gisement afin de permettre une déviation progressive du tubage). Le forage produit des boues qui devront être éliminées. Le puits vertical traverse les aquifères et les nappes phréatiques locales généralement situés à moins de 250 mètres de profondeur. Un tubage « de surface » est inséré dans la première section du puits afin de l'isoler des aquifères, du ciment est injecté entre le tubage et la paroi du puits²⁴¹. On insère un deuxième tubage cimenté lorsque l'on a atteint la roche-mère. On procède ensuite au forage horizontal, on insère le tubage « de production » qui est également cimenté et on teste la pression du puits afin de vérifier la solidité de l'ouvrage.

On passe ensuite à la phase de complétion qui clôt l'exploration, c'est à ce moment que l'on procède à la fracturation hydraulique. Les foreurs étudient les reflux du puits composés de liquide de fracturation, de débris de forage mais aussi du gaz ou du pétrole espéré. Les premiers résidus de gaz obtenu sont soit brûlés par torchères, soit par incinérateur, jusqu'à stabilisation du débit. Selon le débit du puits, sa viabilité est prouvée ou non et la compagnie choisit d'obtenir un permis d'exploitation ou non. Des bouchons sont placés sur les différentes sections du puits jusqu'à la mise en place d'un gazoduc qui permet au gaz d'atteindre le marché de consommation. Les compagnies gazières procèdent par essai-erreur lors de la phase exploratoire durant laquelle elles vérifient si les calculs probabilistes sont exacts. Elles s'assurent de la présence de la roche-mère à la profondeur prévue, vérifient sa perméabilité et le taux d'hydrocarbures contenu dans la roche. L'industrie gazière et pétrolière cherche des « *sweet spots* », des endroits particulièrement favorables au forage compte tenu du taux de récupération d'hydrocarbures. Elle délimite ces « *sweet spots* » en forant des puits à intervalle régulier afin d'en tirer le maximum de ressource. Il y a donc, malgré l'étendue potentielle des gisements, certaines zones qui seraient plus propices que d'autres, et la phase d'exploration est censée les déterminer. La distinction entre la phase exploratoire et d'exploitation est avant tout légale et fiscale puisque la phase d'exploration consiste en la quasi-totalité des travaux de forage tandis que la phase d'exploitation n'est finalement que le moment où le gaz est commercialisé. Au Québec, les compagnies bénéficient de crédits d'impôts conséquents durant la phase d'exploration qui cumule la majorité des coûts associés aux puits.

240 On fait littéralement un trou pour voir ce qu'il y a.

241 Comme le rappelle un géologue de l'Amicale des foreurs, « une nappe phréatique ce n'est pas une rivière, c'est une couche de sable, de grès ou de calcaire plus ou moins poreuse et dont les pores sont imprégnés de gouttelettes d'eau. »

On voit ici la mobilisation d'une multitude d'appareillages techniques nécessaires à l'extraction gazière. Ils sont autant d'actants non-humains intégrés dans le réseau sociotechnique des promoteurs industriels qui aident à assembler un discours définissant le gaz de schiste comme une ressource exploitable. Cet assemblage technique fait figure de recette-type pour l'exploitation, et, si chaque forage est particulier en fonction des données géologiques et des caractéristiques géochimiques des hydrocarbures ciblés, la présentation du discours de l'industrie s'appuie généralement sur un récit décontextualisé qui ne tient pas compte des spécificités locales. Sans faire déjà intervenir des aspects extra-techniques, les particularités du sous-sol, ou de ses hydrocarbures, peuvent être des freins à l'implantation d'une activité basée sur un discours global. Le sous-sol karstique du sud-est de la France va par exemple compliquer les forages. Un tel sous-sol calcaire est caractérisé par une intense activité hydrogéologique et de nombreuses cavités, ce qui complique la cimentation des puits. La présence de sulfure d'hydrogène dans le méthane peut être une autre limite à l'exploitation-type, ce gaz très toxique et acide corrode les installations. Sa présence dans le gisement de Lacq a contraint Total à des innovations technologiques afin de permettre son retraitement sécuritaire. On voit ainsi que le modèle de forage acontextuel présente des limites locales qui vont être renforcées par le surplus technique nécessaire spécifiquement aux hydrocarbures non conventionnels. L'identité attribuée aux processus techniques peut par moment entrer en dissidence et faire éclore une controverse lorsqu'elle ne correspond plus à la réalité (une cimentation qui fait défaut, une baisse de pression, etc.).

Le forage horizontal

Une des particularités des hydrocarbures de roche-mère est l'étendue des gisements en comparaison de ceux dits conventionnels mais aussi leur faible épaisseur. En effet, les couches de schiste contenant des hydrocarbures sont de moindre épaisseur en comparaison des réservoirs conventionnels ce qui rend peu efficace un forage vertical. Cette particularité combinée avec l'étendue des zones potentiellement exploitables et le plus faible taux de récupération d'hydrocarbures obligent la mise en place d'une technique spécifique appelée forage horizontal afin de couvrir une plus grande surface à partir d'un même site de forage en surface. Sans cette technique, il faudrait forer des puits verticaux tous les 250 mètres afin de recouvrir la même quantité d'hydrocarbures. Même avec cette technique la surface couverte par ces gisements demeure immense puis que la roche-mère s'étend sur des centaines, voire des milliers de kilomètres carrés. Un ingénieur géologue de l'IFPEN le reconnaît :

« Dans un gisement de gaz et pétrole conventionnel, on produit avec cinquante ou cent puits de production beaucoup de pétrole ; là, on va atteindre plusieurs centaines ou milliers de puits. On voit bien que c'est une activité industrielle beaucoup plus lourde que la production conventionnelle. »²⁴²

L'empreinte territoriale mais aussi les coûts de forage sont réduits par l'utilisation des forages horizontaux. Les premiers forages horizontaux ne faisaient qu'à peine un kilomètre (si la topographie le permettait) alors qu'aujourd'hui certains forages font jusqu'à dix kilomètres. La technique du forage horizontal a d'abord été développée pour les forages en mer et pour faire face à des gisements contenus dans des couches réservoirs de moins en moins épaisses. Il est aujourd'hui possible de forer près de 25 puits horizontaux dans de multiples directions à partir d'un seul puits vertical. Cette technique est donc particulièrement pertinente pour exploiter des gisements étendus et avec un faible taux de récupération. Elle est un outil qui permet aux compagnies de

242 Entretien avec un ingénieur de l'IFPEN, août 2012

contourner les difficultés matérielles spécifiques au gaz de schiste pour produire du méthane (coût, empreinte au sol et volume produit par puits). Elle permet aussi de contourner les difficultés sociales puisqu'il s'agit de trouver un seul propriétaire terrien susceptible d'accepter les installations de forage sur son sol pour accéder au sous-sol de tous ses voisins et même au-delà (sans autorisation spécifique).

La fracturation hydraulique

La seconde particularité technique de l'exploitation du gaz de schiste est la fracturation hydraulique. Elle est au cœur de la controverse et trouve des opposants sur la totalité des territoires sur lesquels elle peut être potentiellement utilisée. Elle vise à augmenter la porosité et la perméabilité de la roche-mère grâce à l'injection d'eau (95%), de sable (4,5%) et de produits chimiques (0,5%). Le tubage horizontal est percé à l'aide d'explosif pour mettre en contact la roche-mère et le liquide de fracturation. Les opérations de fracturation durent environ une journée, mais elles peuvent se répéter à plusieurs reprises. Il s'agit d'injecter de grande quantité d'eau sous pression, autour de 15 000 mètres cubes, afin de fracturer le schiste. Les grains de sable viennent alors s'insérer dans chaque fracture pour les garder ouvertes et permettre au gaz de s'échapper. Des produits chimiques sont utilisés afin d'améliorer les effets voulus de la fracturation. Compte tenu des quantités utilisées, les produits chimiques se comptabilisent en mètre cube ce qui peut représenter un risque d'accident, si ce n'est en sous-sol (controversé), au moins en surface. Un géologue de l'IFPEN l'explique ainsi :

« Il y a des gélifiants pour avoir des grains de sables équitablement répartis dans l'eau, il faut rendre l'eau plus dense. Par contre, on ne l'injecte pas depuis la surface, on ne peut pas injecter quelque chose de dense depuis la surface, il faut que la viscosité augmente au fond du puits. Au départ il nous faut de l'eau normale et que le gélifiant prenne en profondeur. Mais *in fine*, vous ne voulez pas d'un gel dans votre puits car les hydrocarbures ne vont pas venir. A un moment, on injecte un autre produit chimique qui va détruire cette gelée. Ce sont des *breakers*. Malheureusement ce sont des produits corrosifs, donc vous avez un risque de corrosion de vos installations, donc vous injectez un inhibiteur de corrosion, et ainsi de suite. En fait, vous avez des effets secondaires à chaque fois, et vous avez un mélange extrêmement compliqué et complexe et qui varie d'une région à l'autre, c'est pour ça qu'on ne peut pas publier une formulation magique. »²⁴³

On voit donc ici le caractère profondément localisé de chaque recette de fracturation hydraulique. Ce point est difficilement communicable par le récit de l'industrie particulièrement silencieux sur le « cocktail » chimique utilisé, soit à cause du secret industriel, soit à cause de son caractère local qui empêche une communication globale. Ce frein a eu des effets désastreux en matière de présentation du discours favorable à la fracturation hydraulique.

Le mélange sortant du puits est appelé fluide ou boue de fracturation. Pour les foreurs, il s'agit de quelque chose de très courant, tandis que pour les opposants le potentiel de dangerosité de ce mélange est important. Il est à noter que seulement un pourcentage restreint de ce fluide remonte à la tête du puits, entre 20 à 50% ; le reste demeure en sous-sol ou bien entame une lente migration. Les fluides récupérés peuvent être soit réutilisés pour d'autres fracturations (moyennant un traitement car les fluides sont très salés ce qui peut détériorer les installations), soit retraités sur place ou dans des stations d'épuration (les bassins de rétention utilisés aux États-Unis sont responsables de pollution atmosphérique et de nombreuses stations de traitement des eaux ne sont pas équipées pour filtrer les fluides de fracturation), soit stockés à grandes profondeurs (ce type de stockage est responsable de tremblements de terre aux États-Unis). La

243 Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012

dépollution des fluides demeure problématique car, outre les produits chimiques initiaux qui ont pu précipiter sous l'impact de la pression et de la température, les fluides remontent des métaux lourds dont certains peuvent être radioactifs, ce qui pose des problèmes de leur filtrage et de la destruction des filtres radioactifs. Les effets secondaires liés à la fracturation hydraulique sont nombreux et leur traitement, bien que potentiellement réalisable, demeure coûteux, ce qui réduit d'autant la rentabilité de l'activité extractive. Ils sont autant de freins narratifs à la présentation d'une fracturation hydraulique totalement sécuritaire et maîtrisée.

La fracturation hydraulique n'est pourtant pas nouvelle et n'est pas uniquement liée aux hydrocarbures de roche-mère. Elle fut développée à partir des années 1940, notamment par la société Halliburton qui possède aujourd'hui les principaux brevets, afin de stimuler la productivité des puits conventionnels. Elle a été utilisée avec des forages horizontaux à partir des années 1980, notamment en France sur le gisement de Lacq (gisement conventionnel de gaz naturel). En France, elle a surtout été utilisée pour de la réactivation de puits conventionnels, notamment en région parisienne où la société Vermilion déclare 17 fracturations hydrauliques en Seine-et-Marne la fin des années 2000. Deux tests de fracturation hydraulique sur des puits de pétrole de schiste ont aussi été effectués en 2010 sur le permis de Champotran.²⁴⁴ Au Québec, 19 puits ont été fracturés.²⁴⁵ La fracturation hydraulique est aussi utilisée dans la géothermie profonde. Les procédés techniques diffèrent quelque peu ainsi que le type de roche dans lesquels elle est réalisée. L'association No Fracking France a demandé au géologue G. Lemoine une étude comparative qui distingue le *shale gas fracking* (SGF) du *enhanced geothermal system* (EGS).²⁴⁶ Pour la géothermie, on parle de stimulation hydraulique, cette dernière se produit à des profondeurs plus importantes, à des températures plus importantes, dans des roches magmatiques de type grès, à des pressions inférieures, avec des puits moins nombreux et une gestion des fluides de fracturation plus aisée. Les tentatives de l'industrie de narration généralisée de la fracturation hydraulique ont pourtant échoué face à la différenciation entreprise par les opposants qui ont réussi à cadrer cette technique comme nouvelle dans sa mise en place intensive et comme possédant des caractéristiques spécifiques lorsqu'elle s'applique au gaz et pétrole de schiste.

Le terme de fracturation hydraulique est souvent décrit par les promoteurs de l'industrie comme étant inexact, ou du moins inadéquat. Un ingénieur géologue déclare ainsi, « je n'aime pas fracturation, car pour fracturer il faut utiliser un explosif, ce qui n'est pas le cas, je préfère parler de fissuration ou de stimulation hydraulique. »²⁴⁷ Cette controverse sur les termes à employer fait écho à celle faisant rage aux États-Unis entre « *hydraulic fracturing* » et « *fracking* ». Le premier terme est principalement employé par l'industrie et ses promoteurs tandis que le second l'est par les militants opposés à l'industrie (le terme est plus violent et rappelle une insulte). C. Andreossi et al. ont ainsi illustré l'utilisation en ligne des deux termes et ont mis en évidence deux réseaux d'acteurs.²⁴⁸ La controverse sur le gaz de schiste s'est néanmoins appuyée uniquement sur le terme de fracturation hydraulique aussi bien en France qu'au Québec. Les équivalents de stimulation hydraulique, fissuration hydraulique voire même massage de

244 Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, « Les hydrocarbures de roche-mère en France », République française, 2012, p. 25.

245 « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement », *op. cit.*

246 Gérard Lemoine, « Approche comparée de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère et la stimulation de réservoirs géothermiques », 2013.

247 Entretien avec un ingénieur géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012

248 Chiara Andreossi, Cristina Palamini, Sylvia Recalcati[et al.], « What the frack », Politecnico di Milan, 2013.

roche²⁴⁹, n'ont pas trouvé le succès dans cette guerre des mots. Comme le font remarquer P. Zittoun et F. Chateauraynaud, l'industrie a perdu la guerre narrative.²⁵⁰ L'utilisation de la fracturation hydraulique, si elle permet, comme le forage horizontal, de contourner les spécificités matérielles du gaz de schiste, a comme effet secondaire de donner une prise aux opposants qui utiliseront ses failles pour démolir le réseau sociotechnique des promoteurs.

Le réseau des partisans de l'industrie réussit dans un premier temps à enrôler des procédés techniques peu connus du grand public pour dépasser les contraintes matérielles qui limitaient l'exploitation du gaz de schiste. L'opération de traduction permet d'intéresser des professions spécifiques (des géologues aux énergéticiens) et de mettre à l'écart le « profane ». Ce réseau s'appuie également sur le succès américain de la « révolution du gaz de schiste ».

1.2. Le « succès » américain au regard des contextes français et québécois

La production industrielle de gaz de schiste naît aux États-Unis. La section précédente a démontré que les techniques utilisées pour son extraction ont été surtout développées aux États-Unis. Un bref acompte du déroulement du boum gazier américain s'avère donc important afin de situer les conditions américaines par rapport aux contextes français et québécois et décrire les



Figure 3 : Vue aérienne du forage de gaz de schiste de Saint-Barnabé Sud au Québec (source : François Roy, La Presse)

avantages économiques qui seront repris à l'étranger afin de reproduire ce qui fait office de modèle. Le succès américain est en effet incorporé dans le récit industriel afin d'illustrer les effets économiques bénéfiques de l'exploitation.

1.2.1. La *success-story* américaine

Il était une fois au Texas...

Le gaz de schiste n'a pas été « découvert » à la fin des années 90. Sa présence est connue depuis très longtemps. Les partisans de l'exploitation gazière se plaisent à rappeler que la première exploitation de gaz naturel aux États-Unis a été celle de Fredonia, dans l'Etat de New-York en 1821, et qu'il s'agissait de gaz de schiste. Les réserves étaient donc plus ou moins connues avant les années 2000 mais l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste n'était pas déclarée rentable selon les tarifs du gaz et du pétrole de l'époque. Des exploitations de gaz de schiste naturellement fracturé ont lieu mais, jusqu'aux années 1980, il existe peu d'intérêt économique envers ces

249 Denis Cosnard, « Gaz de schiste : ne dites plus “fracturation” mais “massage de roche” », *Le Monde.fr*, 22 janvier 2013.

250 Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, *op. cit.*

hydrocarbures non conventionnels. La traduction historique de cet hydrocarbure est donc celle d'un gaz difficile d'accès et coûteux en comparaison des gisements conventionnels.

Dès la fin des années 1990, de petites compagnies gazières et pétrolières, les *juniors*, s'intéressent à cette ressource délaissée en raison du coût de son extraction. Des fracturations au diesel avaient donné des résultats au Texas mais elles avaient été abandonnées en raison des impacts environnementaux. La compagnie Mitchell Energy produit du gaz dans le *Barnett shale* depuis la fin des années 1980 mais sans rentabilité. Elle améliore ses techniques d'extraction jusqu'à l'utilisation de la fracturation hydraulique combinée au forage horizontal qui produit le premier puits rentable en 1998.²⁵¹ L'industrie du *Barnett shale* s'envole ensuite rapidement jusqu'à près de 1 500 puits complétés en 2005 produisant près de 6% de la production américaine de gaz.²⁵² D'autres zones sont rapidement ciblées le *Haynesville shale* de Louisiane, le *Fayetteville shale* d'Arkansas, puis le *Marcellus shale* de Pennsylvanie et les huiles du *Bakken shale* du Dakota. Les compagnies s'intéressent d'abord aux *shale plays* les plus propices pour ensuite explorer des gisements moins évidents.

En 2007, plus de 4 000 nouveaux puits de gaz de schiste sont forés aux États-Unis (sur plus de 425 000 puits produisant du gaz). En 2013, la production de gaz de schiste compte pour 37% de la production d'hydrocarbures américaine, au même niveau que le gaz naturel conventionnel, sur un total de 500 000 puits en production.²⁵³ La production de gaz naturel, qui avait entamé son déclin à la fin des années 1990 malgré un plus grand nombre de puits forés, repart à la hausse à partir de 2007. H. Rogers montre bien que ce n'est pas uniquement le gaz de schiste qui contribue seul à ce renouveau du gaz naturel américain.²⁵⁴ Durant les années 1990, le prix du gaz est très bas (jusqu'à 1,5\$/MBTU), et le gaz de schiste ne décolle pas, ce sont le gaz de houille et le *tight-gas*, deux autres types de gaz non conventionnel, qui démarrent le renouveau de la production américaine. La figure 4 montre néanmoins le poids croissant du gaz de schiste dans cette production depuis 2007 alors que le gaz de houille et le *tight-gas* atteignent leur plateau de production.

251 Dan Stewart, « Interview with Dan Stewart, former Mitchell Energy vice president », [En ligne : http://thebreakthrough.org/archive/interview_with_dan_steward_for]. Consulté le 18 février 2015.

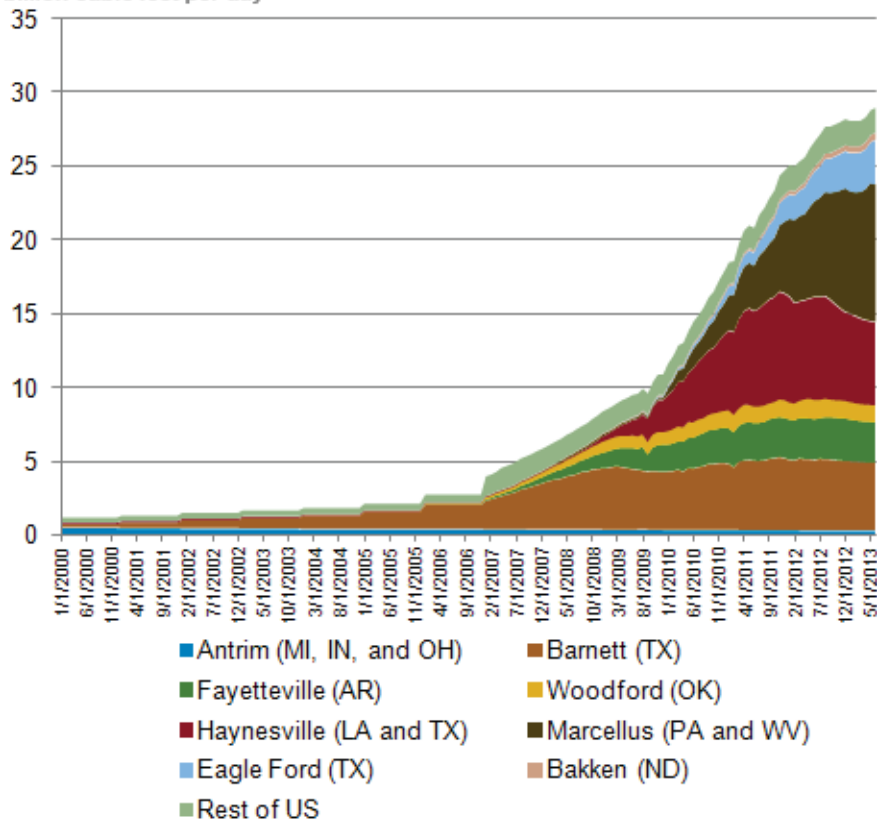
252 Louise S. Durham, « Prices, technology make shales hot », *AAPG Explorer*, juillet 2008, p. 10.

253 US Energy information administration, *op. cit.*

254 Howard Rogers, *op. cit.*

Monthly dry shale gas production

billion cubic feet per day



Source: Lippman Consulting, Inc. Gross withdrawal estimates are as of June 2013 and converted to dry production estimates with EIA-calculated average.

Note: The 'Rest of US' data series has been revised up due to the Wolfcamp play being classified as a shale play.

Figure 4 : Production journalière de gaz de schiste aux États-Unis entre 2000 et 2013 (source : EIA)

Les effets de la révolution du gaz de schiste

Il y a bien eu un boum gazier aux États-Unis entre 2005 et 2013 ayant eu pour effet de faire chuter le prix du gaz de près de 13\$/MBTU²⁵⁵ en 2005 et 2008 à moins de 3\$/MBTU en 2012. L'*Energy Information Administration* (EIA) américaine montre également que les importations d'hydrocarbures chutent de 37% entre 2007 et 2013. Les États-Unis deviennent un producteur important de pétrole en 2011 en faisant jeu égal avec la Russie et l'Arabie Saoudite. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) va même jusqu'à pronostiquer en 2012 que les États-Unis deviendront le premier pays producteur en 2017.²⁵⁶ Il s'agit donc d'une révolution pour un pays qui voyait sa production décliner et s'imaginait devenir dépendant du gaz et du pétrole étrangers. Un bémol doit en revanche être apporté puisqu'une caractéristique de la production des hydrocarbures de roche-mère est le rapide déclin de la production des puits. Environ 65% de la production est réalisée durant les douze premiers mois, sans nouvelle stimulation, le puits aura lentement produit 90% de sa capacité en moins de dix ans. Ce déclin qui s'accompagne mécaniquement d'un déclin des *royalties* calculées sur le montant de la production²⁵⁷. Pour contrer ce déclin, la compagnie peut soit refracturer le puits (une opération qui représente près de 50% du coût total du forage), soit multiplier

255 *Million of British Thermal Unit* : unité de calcul du prix du gaz anglaise, calculé au Henry Hub, l'unité de référence nord-américaine, données fournies par l'EIA.

256 International energy agency, « World energy outlook 2012 », Organisation de coopération et de développement économique, 2012.

257 Office nationale de l'énergie, « L'ABC du gaz de schiste », Gouvernement du Canada, 2009.

le nombre de puits afin de maintenir un niveau stable de production. Cette limite est un des points de déconstruction du récit industriel par ses opposants.

Malgré ses défauts, l'industrie du gaz est créditée par IHS d'avoir généré 600 000 emplois aux États-Unis et de contribué à plusieurs dixième de points de croissance.²⁵⁸ D'autres effets sur l'économie se font sentir comme le rapatriement d'une partie de l'industrie chimique mondiale sur le continent américain²⁵⁹. Les hydrocarbures de roche-mère contribuent donc à un changement dans l'équilibre des forces sur le marché de l'énergie. Tous ces effets positifs sur l'économie américaine ont néanmoins de contreparties négatives qui seront abordées plus loin dont les impacts environnementaux sur les ressources en eau²⁶⁰ (des milliards de mètres cubes d'eau sont utilisés, bien que ne représentant qu'une faible proportion des différentes utilisations de l'eau, plus de la moitié des liquides de fracturation sort du cycle normal de l'eau en restant en sous-sol), la qualité de l'air²⁶¹, de la santé de la population et du bétail²⁶², la fragmentation des paysages et du couvert forestier²⁶³, ce développement industriel questionne également le droit à l'information²⁶⁴ et le besoin de régulation²⁶⁵.

La crise financière puis économique débutée en 2008, combinée avec une baisse des prix, ont réduit l'investissement dans le gaz de schiste. Toutefois, la production n'a pas cessé sa croissance à cause de la multitude des projets lancés. De plus, la politique monétaire de la Fed (*quantitative easing*) a favorisé l'investissement dans les hydrocarbures non conventionnels grâce à des taux d'intérêts très bas. La fin de cette politique frappe durement les compagnies pétro-gazières.²⁶⁶ Le prix du gaz s'est stabilisé au-dessus de 4\$/MBTU depuis 2013 et de nombreux projets s'avèrent non-rentables, ceux qui tirent leur épingle du jeu sont ceux qui exploitent également des sous-produits – comme l'éthane et le propane - plus rentables que leur production de méthane. Mais la récente chute des cours du pétrole fin 2014 menace tout à la fois ces sites de forage de

258 IHS Global Insight, « The economic and employment contribution of shale gas in the United States », IHS Global Insight, 2011.

259 Frédéric Barbier, « L'impact économique de l'exploitation des gaz de schiste », Assemblée Nationale, Commission des affaires économiques, 2014, p. 25.

260 Nathaniel R. Warner, Cidney A. Christie, Robert B. Jackson[et al.], « Impacts of Shale Gas Wastewater Disposal on Water Quality in Western Pennsylvania », *Environmental Science & Technology*, vol. 47 / 20, octobre 2013, p. 11849-11857. Lara O. Haluszczak, Arthur W. Rose et Lee R. Kump, « Geochemical evaluation of flowback brine from Marcellus gas wells in Pennsylvania, USA », *Applied Geochemistry*, vol. 28, janvier 2013, p. 55-61. Jean-Philippe Nicot et Bridget R. Scanlon, « Water Use for Shale-Gas Production in Texas, U.S. », *Environmental Science & Technology*, vol. 46 / 6, mars 2012, p. 3580-3586. R. D. Vidic, S. L. Brantley, J. M. Vandenbossche[et al.], « Impact of Shale Gas Development on Regional Water Quality », *Science*, vol. 340 / 6134, mai 2013, p. 1235009.

261 Stephen G. Osborn, Avner Vengosh, Nathaniel R. Warner[et al.], « Methane contamination of drinking water accompanying gas-well drilling and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 20, mai 2011, p. 8172-8176. Nathaniel R. Warner, Robert B. Jackson, Thomas H. Darrah[et al.], « Geochemical evidence for possible natural migration of Marcellus Formation brine to shallow aquifers in Pennsylvania », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109 / 30, juillet 2012, p. 11961-11966. Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690.

262 Michelle Bamberger et Robert E. Oswald, *op. cit.*

263 E.T. Slonecker, L.E. Milheim, C.M. Roig-Sylva[et al.], « Landscape Consequences of Natural gas Extraction in Bradford and Washington Counties, Pennsylvania, 2004-2010 », U.S. Geological Survey, 2012.

264 Jonathan M. Fisk, *op. cit.*

265 Barry G. Rabe et Christopher Borick, « Conventional Politics for Unconventional Drilling? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development: Conventional Politics for Unconventional Drilling », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 3, mai 2013, p. 321-340. Charles Davis, *op. cit.*

266 Mathieu Auzanneau, « Chute de la production américaine de pétrole », *blog.lemonde.fr*, 5 avril 2015 [en ligne : <http://pétrole.blog.lemonde.fr/2015/04/02/chute-de-la-production-americaine-de-petrole/>]

gaz de schiste ainsi que ceux produisant du pétrole de schiste comme dans le Dakota²⁶⁷. La production de pétrole de schiste du Dakota génère d'ailleurs du méthane qui n'est pas valorisé car jugé non rentable. Il n'existe pas de système de gazoducs et leur installation n'est pas viable étant donné le prix du gaz. Ce méthane est donc brûlé par torchère ce qui génère une pollution atmosphérique importante.

Les États-Unis ont bien connu à partir de 2005 une véritable révolution gazière qui leur a donné des avantages économiques certains au détriment de la protection de l'environnement. Malgré les soubresauts conjoncturels, le gaz de schiste s'affiche comme un « *game changer* » pour les États-Unis que ce soit en termes économiques ou géopolitiques. Cette révolution n'est pas le fruit d'un heureux hasard du marché, mais a plutôt été organisée en amont par une politique publique très favorable.

1.2.2. L'Energy policy Act de 2005

Le dessein géopolitique et économique au détriment de la protection de l'environnement

La révolution américaine des gaz et pétrole de schiste ne doit rien au hasard de la main invisible. Si les premiers essais de la Mitchell Energy laissent à penser le rôle joué par l'esprit d'entrepreneuriat et du *self-made man*, la généralisation de l'industrie des hydrocarbures de roche-mère est surtout liée à l'exemption de celle-ci à toute une série de lois et règlements. C'est d'abord l'*Energy policy Act* de 2005 qui élargit ou génère ces nombreuses exemptions qui vont notamment s'appliquer à la fracturation hydraulique. Votée sous l'administration Bush et portée par le vice-président Dick Cheney, l'*Energy policy Act* ne cible pas uniquement les hydrocarbures mais toutes les formes d'énergie en accordant des crédits d'impôts pour la recherche et l'investissement. Cette loi exempte néanmoins les compagnies pétrolières et gazières de certaines obligations contenues dans le *Safe Drinking Water policy Act*, *Clean Water Act*, *Clean Air Act*, *National Environmental policy Act*, *Resource Conservation and Recovery Act*, *Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*, et le *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act*. Ces exemptions génèrent ce qui est appelé le *Halliburton loophole* en permettant aux compagnies de ne pas divulguer les produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique, de faire reposer le fardeau de la preuve de la dangerosité sur les organismes régulateurs et surtout de dépasser les limites de pollution fixées par la loi.

La compagnie Halliburton, détentrice des principaux brevets de fracturation hydraulique mais aussi fournisseur de produits et services pétroliers et parapétroliers, est un des grands bénéficiaires de cette loi. Dick Cheney en fut le président et directeur général entre 1995 et 2000, et ses liens avec l'entreprise ont souvent été dénoncés durant son mandat (rôle dans la fuite de Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique par exemple).²⁶⁸ La fracturation hydraulique bénéficie de toutes ces exemptions qui facilitent l'élimination des déchets et qui permettent de l'utiliser sans étude d'impact préalable (une étude de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) de 2004 déclara la technique sans risque pour les aquifères, le sérieux de l'étude fut par la suite mis en doute, et une seconde étude de l'EPA se révéla moins catégorique même si les résultats définitifs ne montrent pas de pollution généralisée²⁶⁹) et sans communiquer d'information relative aux produits chimiques ou aux risques d'accidents. Le problème

267 Gregory Meyer, « Shale byproduct prices track oil plunge », *Financial Times*, 18 décembre 2014.

268 Joshua Damer, « Cheney's Culture of Deregulation and Corruption », Consulté le 16 février 2015.

269 United States Environmental Protection Agency, « Assessment of the Potential Impacts of Hydraulic Fracturing for Oil and Gas on Drinking Water Resources (External Review Draft) », United States Environmental Protection Agency, 2015.

de l'accès à l'information devient de plus en plus saillant²⁷⁰ alors qu'un Etat comme la Caroline du Nord veut passer une loi pour punir par la prison la divulgation des produits chimiques contenus dans le liquide de fracturation²⁷¹, ou que les médecins de Pennsylvanie ne peuvent pas communiquer à leurs patients si leur maladie est liée à la fracturation hydraulique²⁷². Dans ce sens une loi a été proposée dès 2009, le *Fracturing Responsibility and Awareness of Chemicals Act*, mais elle n'est toujours pas votée.

Il existe donc une volonté politique derrière le succès du gaz de schiste, celle de se défaire de la dépendance énergétique envers les pays du Moyen-Orient. Face à la probabilité de devoir importer de plus en plus de gaz liquéfié, le gouvernement américain fait le choix d'ouvrir le territoire national à la prospection d'hydrocarbures : conventionnel d'abord (des crédits d'impôts sont aussi disponibles pour l'exploration pétrolière dans le golfe du Mexique) et non conventionnel ensuite (gaz de houille, *tight-gas*, gaz et pétrole de schiste, etc.). Afin de faciliter cette exploration et l'exploitation qui suit, l'industrie est en partie exemptée de la réglementation environnementale en vigueur. Les travaux de B. Rabe et C. Borick sur la Pennsylvanie montrent bien le rôle joué par le gouverneur Corbett pour faciliter l'implantation de l'industrie du gaz de schiste²⁷³, ceux de C. Davis sur le Colorado montrent une coalition similaire entre les promoteurs de l'industrie et les élus pour réduire la législation environnementale²⁷⁴. C. Weible et T. Heikkila tempèrent cette unilatéralité dans la volonté politique américaine en montrant que le Colorado a su réintégrer une certaine régulation qui a permis de diminuer l'opposition au gaz de schiste dans cet Etat, alors que le Texas s'affichait clairement en faveur de cette industrie sans y mettre de frein réglementaire, à l'inverse de New-York qui votait la mise en place d'une interdiction de la fracturation hydraulique fin 2014.²⁷⁵ Il existe donc une marge de manœuvre au niveau des Etats, mais aussi des comtés, voir des municipalités puisqu'on observe depuis 2014 la multiplication des référendums locaux pour ou contre la fracturation hydraulique. Ces derniers étant parfois contre-attaqués par une législation des Etats, comme au Texas (House Bill 40), interdisant d'interdire la fracturation hydraulique sous couvert du respect de la liberté d'entreprendre et de la critique de l'omniprésence étatique. La tendance générale dans les majeurs *shale plays* reste à l'exploration et à l'exploitation depuis 2005.

La propriété du sous-sol ou l'intéressement individuel à la prise de risque

L'industrie des hydrocarbures bénéficie d'une seconde particularité légale américaine, celle concernant la propriété du sous-sol. On distingue deux types de propriété du sol : les propriétés privées et les terres fédérales. Sur les propriétés privées, le propriétaire possède la surface et le sous-sol qu'il peut louer à une compagnie d'exploitation d'hydrocarbures (ou de minéraux). Cette location se fait sous le régime du contrat sous-seing privé suivant le principe du « mieux-disant », il n'y a pas

270 Hannah Wiseman, « Trade secrets, disclosure, and dissent in a fracturing energy revolution », *Columbia Law Review*, vol. 111, janvier 2011, p. 1-13.

271 Sue Sturgis, « NC fracking bill orders prison time for disclosing chemicals, ignores health risks », [En ligne : <http://www.southernstudies.org/2014/05/nc-fracking-bill-orders-prison-time-for-disclosing.html>]. Consulté le 20 février 2015.

272 Kate Sheppard, « For Pennsylvania's Doctors, a Gag Order on Fracking Chemicals », [En ligne : <http://www.motherjones.com/environment/2012/03/fracking-doctors-gag-pennsylvania>]. Consulté le 20 février 2015.

273 Barry G. Rabe et Christopher Borick, *op. cit.*

274 Charles Davis, *op. cit.*

275 Christopher Weible et Tanya Heikkila, « Contours of coalition politics on hydraulic fracturing within the United States », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New-York, à paraître.

d'obligation de remise en l'état du terrain si le propriétaire ne l'a pas négocié dans le contrat. Il y a donc un bail de location auquel vient s'ajouter des *royalties* sur le volume de production (également à négocier). Selon les Etats, la propriété du sol et du sous-sol est divisible, un propriétaire peut vendre le sol et conserver les droits miniers qu'il pourra louer à une compagnie sans l'accord des nouveaux propriétaires du sol.²⁷⁶ Dans certains Etats, comme la Pennsylvanie, les droits pour les hydrocarbures sont mêmes divisibles des autres droits miniers. Pour les terres fédérales, l'Etat se comporte comme un propriétaire privé. La délivrance des permis est encadrée par la *Mining law* de 1872 mais la réglementation varie selon les Etats (y compris la réglementation environnementale). Sur les terres fédérales, les compagnies déposent des *claims* afin d'obtenir un permis d'exploration puis d'exploitation (il y a obligation d'exploitation sinon le *claim* peut être attribué à une autre compagnie).²⁷⁷

La propriété privée du sous-sol est une caractéristique spécifique aux États-Unis (on ne la retrouve ni en France, ni au Québec) qui a favorisé l'intéressement des habitants et des communes à l'exploitation dont les risques apparaissent alors compensés financièrement. Les compagnies recrutent des *landmen* qui vont négocier avec les propriétaires la location de leur terrain et le montant de *royalties*. Mais ces propriétaires sont mis en concurrence les uns avec les autres (grâce aux forages horizontaux, on peut accéder à la ressource depuis de multiples points d'entrée, c'est donc le propriétaire le moins gourmand qui reçoit les installations sur son terrain – on commence à voir ici les aspects sociotechniques du réseau de l'industrie), même si on observe depuis quelques années la mise en place de groupes de propriétaires qui négocient ensemble avec les compagnies. Le secret des ententes privées place les propriétaires dans une situation de dépendance vis-à-vis des compagnies puisqu'ils ne peuvent souvent pas comparer avec leurs voisins le montant des *royalties* négociées. Les contrats des premières années ont depuis souvent été dénoncés comme abusifs puisque les premiers propriétaires n'ont pas forcément pris la mesure des désagréments ponctuels (bruit, lumière, poussière pendant les travaux) et de plus long terme (risques de pollution par déversement ou fuite). En ouvrant les bénéfices financiers de l'exploitation aux habitants-propriétaires et aux communes, l'industrie du gaz et du pétrole de schiste a facilité son acceptation dans des territoires jusqu'alors relativement ruraux. On commence à voir ici le lien fort entre droits de propriété et politiques publiques sur les ressources naturelles que F. Varone et S. Nahrath synthétisent dans un cadre institutionnel de régulation des ressources.²⁷⁸ Alors que ce cadre est relativement cohérent pour les États-Unis, nous verrons que le régime complexe existant en France et au Québec multiplie les contradictions et génère un besoin de réforme sous peine de conflits incessants relatifs à l'utilisation des terres et l'exploitation des ressources naturelles.

1.2.3. Le gaz naturel, remède énergétique aux maux climatiques

J'ai abordé jusqu'à présent les causes (2) et conséquences (1) de la révolution américaine du gaz et du pétrole de schiste, il me faut désormais situer cette révolution

276 Michelle Colin et Brian Grow, « U.S. builders hoard mineral rights under new homes in case energy companies come calling », *Financial Post*, 9 octobre 2013.

277 Philippe Billet, « Gaz de schiste et droit minier - Aspects de droit français et américain », Lyon, Ecole centrale de Lyon, 2014.

278 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, « Regulating the uses of natural resources - When policy instruments meet property rights », in Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès. *L'instrumentation de l'action publique*, Les Presses de Sciences Po, 2014. Frédéric Varone, Stéphane Nahrath, Jean-David Gerber, « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation », *Revue de la régulation*, vol. 2, 2008.

dans le contexte mondial et aborder un argument majeur en faveur du gaz naturel, son statut de « *bridging fuel* », énergie de transition vers un mix énergétique moins carboné. Ce dernier élément permet de définir le gaz de schiste comme la meilleure solution aux problèmes énergétiques et économiques des sociétés industrielles modernes.

Le non conventionnel, un remède au pic pétrolier

L'exploitation des hydrocarbures de roche-mère doit être brièvement replacée dans le contexte global de la production mondiale d'hydrocarbures. Comme l'a souligné T. Mitchell, les différentes phases d'expansion de l'industrie pétrolière et gazière sont largement liées à deux facteurs principaux : le prix de la ressource qui autorise ou non des forages plus risqués et coûteux ; et les agendas géopolitiques et stratégiques des Etats producteurs ou soutenant les compagnies productrices. Mitchell insiste sur la tendance des grandes compagnies pétrolières à jouer sur la rareté pour maintenir des prix permettant une rente confortable.²⁷⁹ On retrouve cette idée de rareté dans les années 2000 autour du pic pétrolier qui voudrait que la production pétrolière ait atteint un maximum et entame désormais un déclin inexorable couplé à une montée en flèche du prix du pétrole. R. Hirsch et alii illustrent les difficultés derrière ce concept en montrant que les estimations sont avant tout des probabilités, et que celles produites par l'EIA se modifient d'année en année.²⁸⁰ Pourtant, ils montrent également que le pic de découverte de nouveaux gisements (conventionnels) pétroliers a été atteint dans les années 1980 et que mécaniquement la décennie 2000 devrait voir le pic de production.²⁸¹

Le prix du pétrole explose effectivement : dès 2004, l'AIE s'inquiète dans son *World Energy Outlook* que le baril ait dépassé les 50\$²⁸², alors qu'il atteindra les 140\$²⁸³ à la veille de la crise financière de 2008, ce qui est censé apporter la preuve que le pic pétrolier est dépassé. L'AIE se montre pessimiste sur la capacité des pays producteurs à soutenir la demande en énergie et en matières premières²⁸⁴. La guerre en Irak limite la production irakienne par exemple. Toutefois, P. Copinschi tempère ce pic inéluctable en montrant les limites de la théorie du pic pétrolier et l'augmentation des réserves mondiales de pétrole : il distingue ainsi ressources – « ensemble du pétrole contenu dans le sous-sol ; il s'agit donc d'une notion géologique » - de réserves – « la totalité du pétrole qui sera effectivement extrait sur toute la durée de l'exploitation du gisement »²⁸⁵. La redécouverte des ressources non conventionnelles s'inscrit dans la tentative réussie de les transformer en réserves. En rendant rentables les hydrocarbures de roche-mère, le fort prix de l'énergie invalide partiellement la théorie du pic pétrolier, qui se voit transformer en pic du pétrole conventionnel. Toutefois, la chute des cours pétroliers en 2015 rend particulièrement instable ce renouveau puisqu'un prix du pétrole en-dessous de 60\$ (et même 80\$) le baril rend insoutenable la production de pétrole de schiste.

279 Timothy Mitchell, *op. cit.*

280 Robert Hirsch, Roger Bezdek et Robert Wendling, « Peaking of world oil production: impacts, mitigation and risks assessment », SAIC, 2005.

281 Contrairement aux puits d'hydrocarbures de roche mère, les puits conventionnels ont une durée d'activité utile autour de 25 ans.

282 International energy agency, « World energy outlook 2004 », Organisation de coopération et de développement économique, 2004.

283 Le prix du pétrole influence le marché du gaz, surtout en Europe où le prix du gaz est indexé sur celui du pétrole.

284 La plupart des matières premières subissent aussi ce phénomène de rareté annoncé, au Québec, le Plan Nord est lancé par le gouvernement Charest dans le but d'ouvrir de nouveaux gisements à l'exploitation, et de nombreuses entreprises chinoises vont souhaiter investir dans l'acier par exemple.

285 Philippe Copinschi, « La fin du pétrole: mythe ou réalité? », [En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part2/la-fin-du-petrole-mythe-ou-realite>]. Consulté le 23 février 2015.

Malgré cette réforme de la base de calcul des réserves pétrolières et gazières, les données de l'EIA montrent que la part du charbon et du pétrole est appelée à diminuer, celle des renouvelables mais aussi du gaz et du nucléaire est appelée à s'accroître. Les énergies renouvelables bénéficient ainsi de ce nécessaire besoin de transition, mais aussi et surtout le gaz naturel qui fait figure d'énergie du 21^{ème} siècle (le 19^{ème} siècle serait celui du charbon, le 20^{ème} siècle celui du pétrole, en attendant un 22^{ème} siècle consacré aux énergies totalement décarbonées). Le gaz s'affiche rapidement comme une énergie fossile intermédiaire (voir sous-section suivante), les Etats se penchent d'abord vers le gaz traditionnel conventionnel avant de s'intéresser aux gaz non conventionnels. Le déclin de la production de gaz naturel à la fin des années 1990 avait conduit le gouvernement américain à se tourner vers une augmentation des importations pour satisfaire la demande intérieure. Il s'agit alors de construire des ports méthaniers pouvant accueillir des *supertankers* et de retraiter le *liquid natural gas* (LNG). De nombreux pays occidentaux ont fait des projets similaires, dont le Québec avec le terminal de Rabaska censé accueillir le gaz étranger. La plupart des projets ont aujourd'hui été stoppé net en Amérique du Nord ou bien transformé en terminaux exportateurs de gaz. Les pays européens se tournent plutôt vers une plus grande dépendance au gaz russe malgré les tensions qui apparaissent tantôt en Pologne, tantôt en Ukraine. Les pays producteurs augmentent leur production pour faire face à cette demande croissante : la Norvège double sa production entre 2000 et 2010, le Qatar la multiplie par six, la Russie peine à accroître la sienne tandis que l'Egypte, la Lybie, le Nigéria, l'Iran augmentent leur cadence.²⁸⁶ La course gazière débute et, alors que jusqu'au milieu des années 2000, l'écart de prix du gaz était faible entre Amérique, Europe et Asie, il explose en fonction des capacités continentales à produire du gaz : L'Amérique réduit massivement le coût du gaz grâce au gaz de schiste, l'Europe maintient un prix intermédiaire tandis que l'Asie voit le prix de l'unité gazière s'envoler (figure 5).

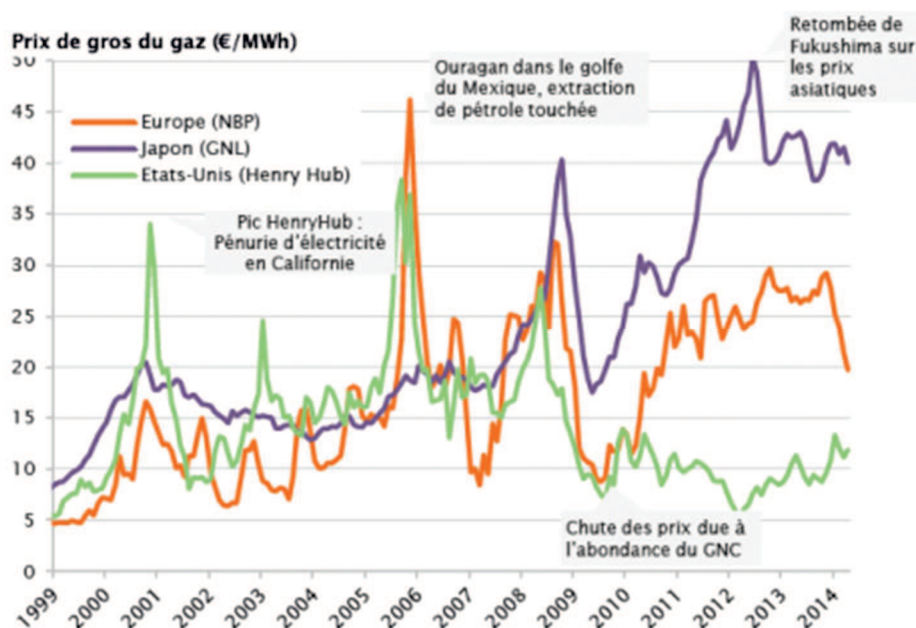


Figure 5 : Prix du gaz en Asie et Europe (source : Service de l'Observation et des Statistiques du ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable)

La raréfaction des gisements conventionnels et l'amélioration des techniques d'extraction non-conventionnelles poussent les compagnies à prendre plus de risque vers des champs jusque-là non exploités. Si ce sont d'abord les compagnies *juniors* qui se sont lancées dans le gaz de schiste américain, les *majors* sont présentes dans le gaz de

286 British Petroleum, « BP statistical review of world energy », British Petroleum, 2014.

houille et le *tight-gas*, et elles rachètent rapidement les droits d'exploitation du gaz et du pétrole de schiste. On observe cet essor vers les hydrocarbures non conventionnels aux États-Unis mais également dans de nombreux autres pays. Le Venezuela ouvre l'exploration des sables bitumineux de l'Orénoque en 2005 et l'Australie débute l'exploitation du gaz de houille dès 1996. En France, dès le début des années 2000, des permis pour le gaz de houille et le gaz de mines sont émis afin de profiter des prix croissants et de l'amélioration des techniques. Au Canada, les champs pétrolifères albertains connaissent un déclin de la production conventionnelle mais le non conventionnel est en plein essor. K. Brownsey montre bien la volonté de la province de développer ses hydrocarbures non conventionnels que ce soit les sables bitumineux, le gaz de houille (*coalbed methane*), le *tight-gas* et le gaz de schiste.²⁸⁷ On retrouve un pareil essor envers le gaz de schiste dans la province voisine de Colombie-Britannique. Le démarrage de l'exploration pour le gaz de schiste en France et au Québec s'inscrit donc dans un mouvement mondial de recherche de gisements d'hydrocarbures non conventionnels.

Les ressources mondiales de gaz de schiste

La figure 6 donne un aperçu des réserves potentielles d'hydrocarbures non conventionnels à l'échelle de la planète. Ces estimations, principalement réalisées par l'*Energy Information Agency* (EIA) américaine, sont elles aussi au cœur de la controverse puisque les méthodes de calcul sont fortement probabilistes et non vérifiées sur le terrain. De nombreuses déconvenues viennent appuyer la tendance de l'EIA à surestimer le potentiel afin de motiver les investisseurs à soutenir l'effort d'exploration. Le cas de Pologne est emblématique pour l'Europe : les estimations de l'EIA de 2011 ont été divisées par cinq par l'Institut géologique polonais.²⁸⁸ Outre Atlantique, c'est le cas de la Californie qui est frappant : l'EIA a dû réduire ses estimations de pétrole de schiste de 96% entre 2011 et 2014.²⁸⁹ Ces estimations sont entre autre basées sur des données géologiques qui permettent d'extrapoler la présence d'hydrocarbures d'après les découvertes dans le sous-sol américain dans des couches géologiques similaires. Les corrections faites proviennent du croisement avec des données issues d'études de terrain. Ces estimations donnent plutôt un ordre de grandeur qu'un visuel précis des ressources. La présentation de l'assemblage narratif a d'autant plus de chance de convaincre que les réserves sont importantes et conséquemment génératrices de revenus.

287 Keith Brownsey, *op. cit.*

288 Gilles Paris, « Gaz de schiste : le dégrisement polonais », *Le Monde*, 16 janvier 2014

289 Aymeric De Villaret, « Huile de schiste en Californie, prémices de la fin du rêve américain ? », *Les Echos*, 5 juin 2014

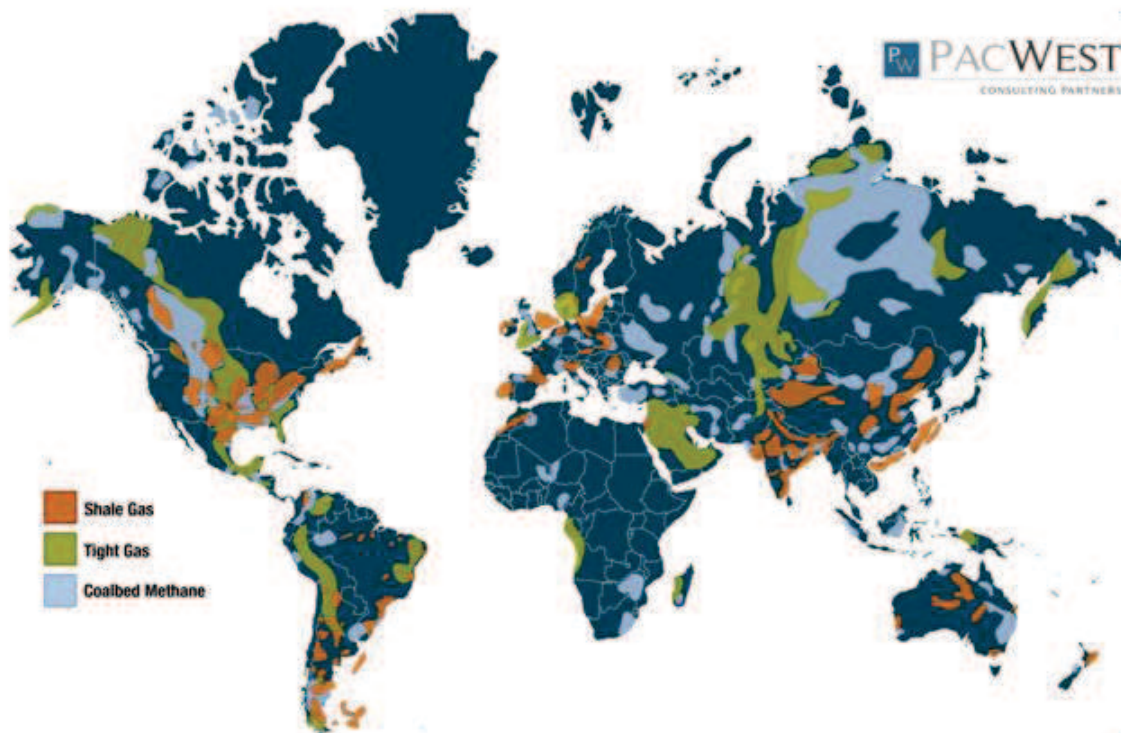


Figure 6 : Réserves mondiales potentielles de gaz non conventionnels (source : IHS)

L'EIA donne en 2013 les estimations suivantes :

Pays	gaz de schiste (estimé) ²⁹⁰	gaz conventionnel (prouvé)	pétrole de schiste (estimé)	pétrole conventionnel (prouvé)
France	137	0	4 700	85
Québec	31	-	900	337 ²⁹¹
Canada	573	68	8 800	173 105
États-Unis	567	318	58 100	25 181
Pologne	148	3	3 300	157
Royaume-Uni	26	9	700	3 122
Roumanie	51	4	300	600
Russie	287	1 688	75 800	80 000
Chine	1 115	124	32 200	25 585
Algérie	707	159	5 700	12 200
Argentine	12	802	27 000	2 805
Afrique du sud	0	390	0	15
Monde	7 201	6 839	345 000	1 642 354
unité de mesure	en trillion de pied cube (TCF)		en millions de barils	

Ces réserves sont potentiellement réparties sur l'ensemble de la planète, de manière plus égalitaire que le pétrole et le gaz conventionnel. On observe que ces réserves constituent un changement majeur sur le marché de l'énergie et viennent faire oublier le pic pétrolier conventionnel. Les réserves potentielles de gaz de schiste sont plus importantes que les gisements connus de gaz conventionnel.

²⁹⁰ Il s'agit du volume techniquement récupérable, non rentablement exploitable.

²⁹¹ Il n'existe pas de données officielles des réserves pétrolières pour le Québec, les chiffres correspondent à des estimations relevées dans la presse et auprès d'un géologue. Le pétrole conventionnel du gisement d'*Old Harry* dans le golfe du Saint-Laurent n'est pas inclus puisqu'aucun forage exploratoire n'a eu lieu.

La France et le Québec ne représentent que des petits gisements à l'échelle de la planète. La majorité des pays possédant des ressources potentielles vont se lancer dans l'exploration de ses gisements, seuls l'Afrique du Sud, la Roumanie et la Bulgarie vont suivre l'exemple français et mettre en place des moratoires qui seront levés par la suite dans certains cas. En Europe, la Pologne se lance rapidement dans l'exploration afin de s'affranchir du gaz russe mais déchanté au bout de quelques années. Le Royaume-Uni²⁹² met en place une politique favorable à l'exploration, ainsi que l'Espagne. L'Allemagne²⁹³ et la Suisse²⁹⁴ sont plus hésitants. Au Canada, ce sont les provinces de l'Ouest qui se lancent dans l'aventure tandis qu'à l'Est, on est plus timorés : le New-Brunswick finit par mettre en place un moratoire²⁹⁵. Le Mexique annonce son intention de développer ses ressources²⁹⁶, et l'Argentine fait figure de futur Eldorado dont Total espère bien pouvoir profiter²⁹⁷. Le début des années 2010 est marqué par une ruée vers les hydrocarbures non conventionnels dont le gaz de schiste est la tête d'affiche. La plupart des pays espèrent reproduire l'exemple américain. Ce succès s'auréole de transition énergétique puisque le gaz naturel est présenté comme une énergie de transition.

Le gaz naturel, l'énergie du 21^{ème} siècle ?

L'essor du gaz de schiste n'est pas uniquement dû à sa disponibilité et à sa rentabilité nouvelle, mais aussi à son cadrage comme « énergie propre » en passe de devenir l'énergie du 21^{ème} siècle. Ce cadrage s'intègre parfaitement dans la lutte aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas le gaz de schiste qui est cadré comme tel mais le gaz naturel en général. Le discours entourant le gaz naturel est particulièrement bienveillant :

« Le gaz naturel produit beaucoup moins de carbone que les autres combustibles fossiles : intensité carbonique de 30 % inférieure à celle du pétrole et de 60 % inférieure à celle du charbon. Lorsqu'il est utilisé pour la production d'électricité, le gaz naturel émet jusqu'à 60 % de CO₂ de moins que le charbon et permet également de réduire considérablement les émissions d'autres sous-produits de combustion comme le mercure, le soufre et l'oxyde d'azote. »²⁹⁸

Le gaz naturel est presque présenté comme n'étant pas une énergie fossile non-renouvelable. Il bénéficie de zones d'ombre puisque le gaz naturel peut être produit de manière « durable » comme le bio méthane extrait à partir de matières résiduelles. Ses promoteurs insistent sur tous ses avantages en termes de faibles émissions de CO₂, mais aussi sur son caractère facilement adaptable aux besoins actuels comme le transport

292 Paul Cairney, Manuel Fischer et Karin Ingold, « Fracking policy in the UK: coalition, cooperation and opposition in the face of uncertainty », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

293 Jale Tosun et Achim Lang, « The Politics of Hydraulic Fracturing in Germany: An Analysis of Discourse Networks », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

294 Manuel Fischer et Karin Ingold, « Belief conflicts and power as major drivers for radical policy decisions: the case of Swiss regulation on unconventional gas extraction », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

295 CBC News, « Shale gas moratorium details unveiled by Brian Gallant », [En ligne : <http://www.cbc.ca/1.2877440>]. Consulté le 20 février 2015.

296 Ramon Cota Meza, « Gaz de schiste - Gare au saccage de l'environnement », *Courrier international*, 12 mai 2012. ; Elisabeth Malkin, « Remaking Mexico's oil giant », *International New York Times*, 29 octobre 2014.

297 Christine Legrand, « L'Argentine retrouve la fièvre de l'or noir », *Le Monde.fr*, 9 octobre 2014. Christine Legrand, « Gaz de schiste : en Argentine, la fracturation hydraulique suscite des réserves », *Le Monde.fr*, 9 octobre 2014.

298 ExxonMobil, « Gaz naturel: l'option énergétique la plus propre », [En ligne : <http://www.gaznonconventionnelleurope.org/home/avantages-du-gaz-naturel/gaz-naturel-l-option-energetique-la-plus-propre>]. Consulté le 18 février 2015.

(promotion des poids lourds et des transports en commun fonctionnant au gaz naturel) et la production d'électricité. Aux États-Unis, l'argumentaire fonctionne parfaitement puisque la transition s'opère entre les vieilles centrales à charbon polluantes vers les nouvelles centrales à gaz. La production d'électricité à partir du charbon baisse de plus de 20% entre 2007 et 2013 tandis que celle à partir du gaz naturel augmente des mêmes proportions pour s'établir à 39% pour le charbon et 27% pour le gaz.²⁹⁹ Cela permet aux États-Unis de réduire leurs émissions globales de CO₂. De là à conclure que la fracturation hydraulique et le gaz de schiste vont permettre la transition énergétique américaine, il n'y a qu'un pas qui va être franchi au début des années 2010. Dans son discours sur l'état de l'Union de 2014, le président Obama déclare : « S'il est extrait proprement, le gaz naturel est l'énergie de transition qui peut tracter notre économie avec moins de pollution au carbone qui cause le changement climatique. »³⁰⁰ La nomination d'Ernest Moniz comme secrétaire à l'énergie confirme ce choix assumé vers le gaz naturel et plus particulièrement le gaz de schiste. E. Moniz est le co-auteur d'une étude du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), « *The future of natural gas* » qui présente le gaz naturel comme l'énergie idéale pour les États-Unis du 21^{ème} siècle.³⁰¹

L'AIE est un promoteur central du gaz naturel et son rapport annuel de 2011 s'intitule « *Are we entering a golden age of gas ?* »³⁰² dans lequel le gaz non-conventionnel est appelé à jouer un rôle important dans la fourniture de gaz mondiale. Pour contrer les réticences de certains pays (dont la France), l'agence publie en 2012 « *Golden rules for a golden age of gas* »³⁰³ qui met en avant les plus hauts standards de l'industrie afin de « gagner l'acceptabilité sociale d'opérer ». D'autres acteurs se positionnent en faveur du gaz comme l'Union Européenne (UE) qui souhaite procéder au même transfert du charbon vers le gaz au sein de ses pays membres (c'est notamment le cas de la Pologne). Dans le cadre du programme Horizon 2020, l'UE subventionne le développement d'énergie à faible émission de carbone et la production de gaz de schiste entre dans ce cadre puisque 113 millions d'euros sont proposés aux entreprises exploitantes afin d'améliorer leurs techniques et leur recherche.³⁰⁴ L'angle d'approche est soutenu par la littérature scientifique tel R. Weijermars et al. qui soulignent « le déclin imminent de la production européenne de gaz conventionnel, met[tent] en lumière les ressources potentielles de gaz non-conventionnel et milite[nt] pour le rôle clé de la recherche et du développement afin d'améliorer la performance des projets d'exploitation de gaz non-conventionnel. »³⁰⁵ Le gaz naturel, de schiste ou non, s'affiche donc comme l'énergie incontournable du début de 21^{ème} siècle grâce à un assemblage narratif efficace qui incorpore la lutte contre les changements climatiques.

Il s'agit d'un effet d'image qui masque des réalités fortes différentes et controversées comme je le montrerai à travers cette analyse. Si le gaz naturel

299 US Energy information administration, « What is US electricity generation by energy source? », [En ligne : <http://www.eia.gov/tools/faqs/faq.cfm?id=427&t=3>]. Consulté le 17 février 2015.

300 Brad Plumer, « Obama says fracking can be a 'bridge' to a clean-energy future. It's not that simple. », *The Washington Post*, 29 janvier 2014.

301 Ernest Moniz, Henry Jacoby et Anthony Meggs, « The Future of Natural Gas - An Interdisciplinary MIT Study », Massachusetts Institute of Technology, 2011.

302 International energy agency, *op. cit.*

303 International energy agency, « Golden rules for a golden age of gas », Organisation de coopération et de développement économique, 2012.

304 Arthur Neslen, « L'UE a commencé à subventionner le gaz de schiste », [En ligne : <http://www.euractiv.fr/sections/energie/lue-commence-subventionner-le-gaz-de-schiste-302801>]. Consulté le 17 février 2015.

305 R. Weijermars, G. Drijkoningen, T.J. Heimovaara[et al.], « Unconventional gas research initiative for clean energy transition in Europe », *Journal of Natural Gas Science and Engineering*, vol. 3 / 2, mai 2011, p. 402-412, p. 402.

conventionnel possède bien les propriétés qui lui sont prêtées en matière de réduction des émissions de CO₂, la caractérisation du gaz de schiste comme telle ne va pas forcément de soi. D. Hughes³⁰⁶ tempère les ardeurs des dirigeants politiques américains en soulignant les défis qui accompagnent le choix du gaz naturel : construction de gazoducs et d'installations de stockage, transformation de la flotte de véhicules, faible rentabilité marginale du gaz de schiste, risques environnementaux notamment. Ce sont surtout les géochimistes qui critiquent le bilan carbone du gaz de schiste en montrant les fuites de méthane lors de la production de gaz de schiste³⁰⁷ (le méthane est 25 fois plus nocif que le gaz carbonique pour l'effet de serre). Le taux d'émission de fuites de méthane des puits de gaz de schiste devient rapidement un objet de controverse scientifique qui voit s'affronter particulièrement l'université Cornell et l'université du Texas à Austin. La première controverse scientifique oppose l'équipe de R. Howarth et A. Ingraffea à celle de L. Cathles au sein même de Cornell University sur l'empreinte carbone de l'exploitation du gaz de schiste. La première équipe met en avant le rôle central des fuites de méthane lors de la production et de la commercialisation du gaz (jusqu'à 8% de fuite). Ces résultats sont critiqués ensuite par l'équipe de D. Allen de University of Texas-Austin qui avance un taux de fuite de moins de 1%. Les données de Howarth sont dénoncées comme largement dépassées (elles dateraient de 2007) dans un monde gazier en pleine transformation. Les critiques *ad hominem* sur les chercheurs les décrivent comme d'obscurs personnages en manque de célébrité.³⁰⁸ A l'inverse les recherches en provenance d'Austin, financé par l'*Environmental Defense Fund*, sont dénoncées comme des malfaçons puisque financées par les compagnies gazières et produites par des chercheurs travaillant comme consultants pour l'industrie gazière. De plus, les sites étudiés auraient été choisis par les compagnies, ce qui fait dire à R. Howarth qu'il s'agit au mieux des « meilleurs scénarios »³⁰⁹. Un terme émerge alors, « *frackademia* », pour désigner les études scientifiques financées par l'industrie pour discréditer les analyses critiques du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique. Enfin, l'image positive associée au gaz naturel ne doit pas non plus masquer les effets du boum gazier sur les investissements dans les énergies renouvelables³¹⁰ ainsi que sur l'augmentation des exportations de charbon américain vers l'Europe³¹¹.

Le réseau sociotechnique industriel est désormais complet : techniques particulières associées à un contexte international ouvert à de nouveaux gisements et des besoins économiques et géostratégiques importants. Face à la manne des hydrocarbures

306 David Hughes, « Will Natural Gas Fuel America in the 21st Century? », Post Carbon Institute, 2011.

307 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, *op. cit.* ; Stephen G. Osborn[et al.], *op. cit.* ; Lawrence M. Cathles III, Larry Brown, Milton Taam[et al.], « A commentary on “The greenhouse-gas footprint of natural gas in shale formations” by R.W. Howarth, R. Santoro, and Anthony Ingraffea », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, janvier 2012, p. 525-535. Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Venting and leaking of methane from shale gas development: response to Cathles et al. », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, février 2012, p. 537-549. Robert W. Howarth, « A bridge to nowhere: methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas », *Energy Science & Engineering*, vol. 2 / 2, juin 2014, p. 47-60. David T. Allen, Vincent M. Torres, James Thomas[et al.], « Measurements of methane emissions at natural gas production sites in the United States », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110 / 44, octobre 2013, p. 17768-17773. ; Francis O'Sullivan et Sergey Paltsev, « Shale gas production: potential versus actual greenhouse gas emissions », *Environmental Research Letters*, vol. 7 / 4, décembre 2012, p. 044030.

308 Jon Entine, « University Of Texas-Environmental Defense Fund Shale Gas Study Unmasks Politics Of Anti-Fracking Activist Cornell Scientists », *Forbes*, 18 septembre 2013.

309 Stephen Horn, « Frackademia: The People & Money Behind the EDF Methane Emissions Study », *DeSmogBlog*, 2013.

310 Bloomberg New Energy Finance, « Clean energy investment falls for second year », [En ligne : <http://about.bnef.com>]. Consulté le 17 février 2015.

311 Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 29.

non conventionnels, la France et le Québec vont alors chercher à ouvrir leur territoire à l'exploration à la fin des années 2000.

1.3. Rendre le gaz de schiste profitable sans le rendre politique

Le Québec puis la France vont s'intéresser à leurs potentielles ressources non conventionnelles à travers l'octroi de permis de recherche d'hydrocarbures³¹². Cette mise en place de l'industrie gazière suit une gestion administrative routinière qui va tenter d'imposer une problématisation que je qualifie d'industrielle du gaz ou des huiles de schiste dans des territoires qui ne soupçonnent pas encore leurs conséquences. Les promoteurs de l'industrie vont tenter d'imposer un récit général sur les bienfaits du gaz de schiste dans des contextes particuliers qui vont s'avérer rétifs à un assemblage narratif qui ne prend pas en compte leurs spécificités.

1.3.1. La législation en vigueur

Les cadres légaux nationaux sont relativement favorables à l'exploitation des ressources naturelles et donc des hydrocarbures. En l'état, ils constituent des alliés pour l'industrie, mais leur manque d'adaptation au droit de l'environnement et à l'accès à l'information en fait également des cibles de réformes potentiellement dommageable à une exploitation rentable.

Une législation française périmée

En France, c'est le Code minier qui encadre la procédure de délivrance des permis d'exploration et d'exploitation. Fondé en 1810, il a été créé dans sa forme actuelle en 1956. Réformé en 1970, 1977 et 1994 pour prendre en compte les besoins relatifs à la protection de l'environnement, le Code minier demeure néanmoins en retard sur de nombreux points lorsque les permis d'exploration de gaz de schiste sont délivrés en 2010. En France, le sous-sol, ou tréfonds, est *res nullius*, il n'appartient à personne mais c'est à l'Etat que revient le droit de vendre des concessions pour son exploitation. L'activité extractive nécessite l'octroi d'un permis exclusif de recherche, ou permis d'exploration, valable cinq ans, renouvelables deux fois (donc quinze ans au total), puis d'une concession, ou permis d'exploitation, d'une durée maximale de cinquante ans (par renouvellement de 25 ans). Le demandeur doit prouver sa capacité technique et financière à exploiter la ressource.

Ces titres miniers pour les hydrocarbures sont délivrés par le Bureau Exploration-Production d'Hydrocarbures (BEPH) à l'intérieur de la Direction Général Climat et Energie (DGEC) du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)³¹³. L'octroi des permis est soumis à une évaluation par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernées (dépendantes de la préfecture de région) ou la Direction Interrégionale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour la région parisienne. Le Conseil Général

312 Les permis sont d'ailleurs dits « muets », c'est-à-dire qu'ils ne donnent pas de description du type de ressources explorées ou exploitées. Il n'existe pas de définition légale d'un hydrocarbure non conventionnel.

313 En 2008, la DGEC est intégrée au ministère de l'Ecologie alors qu'auparavant elle dépendait du ministère de l'Industrie. Entre 2010 et 2012, la DGEC est placée sous gestion conjointe des deux ministères.

Le ministère change de dénomination plusieurs fois, entre 2007 et 2010, il se nomme ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et il est dirigé par un ministre d'Etat, entre 2010 et 2012, il s'agit du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGIET)³¹⁴ peut aussi être consulté. Le rapport du CGIET-CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) à propos des gaz et huiles de schiste note sur ce point une grande disparité entre les DREAL, certaines sont sous-équipées en termes d'expertise sur les hydrocarbures, et il manque de coordination entre les DREAL lorsque les permis s'étendent sur deux régions ou plus.³¹⁵ La délivrance des permis d'exploration et d'exploitation prive le propriétaire du sol de ses droits moyennant compensation. La recherche minière est en effet considérée comme des quasi-travaux publics et peut priver légalement un propriétaire de son terrain pour une durée limitée (jusqu'à 65 ans). La demande de concession nécessite une enquête publique et la consultation des maires des communes concernées mais ce n'est pas le cas de la demande de permis exclusifs de recherche. Le Code minier prévoit aussi le montant des redevances minières qui vont à l'Etat, aux départements et aux communes.

L'octroi des permis est une opération patrimoniale, elle ne donne droit à aucun forage. L'ouverture des travaux miniers est subordonnée à une Déclaration (pour les permis d'exploration) ou une Autorisation (pour les permis d'exploitation) d'Ouverture de Travaux Miniers délivrée par le préfet du département concerné. C'est également par décret que le préfet décide ou non de l'utilité d'une enquête publique pour la délivrance de l'autorisation – la déclaration est plus simple et ne nécessite qu'un affichage informatif. La demande d'autorisation est transmise aux services concernés, aux maires et au président de la Commission Locale de l'Eau. Le Bureau des Sols et Sous-sols de la Direction Générale de la Prévention des Risques (MEDDE) est en charge de la police des mines et du respect du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE), dont la réforme entreprise en 2000 ne concerne pas encore la protection de l'environnement. La fracturation hydraulique est absente de ce règlement prévu pour des forages conventionnels. Le cadre légal et administratif apparaît donc ancien, peu adapté à l'information et la consultation des populations en amont, fragmenté et inadapté à un essor de l'activité extractive en milieu peuplé. Ce cadre légal favorise une gestion restreinte des ressources naturelles souterraines entre des compagnies demandeuses de permis et d'autorisations et un Etat central qui les délivre en circuit clôt, ne s'ouvrant à la consultation d'acteurs extérieurs uniquement lorsque les projets sont déjà prouvés rentables et s'apprêtent à entrer en phase commerciale.

D'autres règlements et textes de loi s'appliquent à l'industrie du gaz de schiste. C'est notamment le cas de la Charte de l'environnement de 2005 – incluant le principe de précaution - qui a désormais valeur constitutionnelle et qui n'est pas encore prise en compte en totalité par le Code minier. La protection de la ressource en eau est un enjeu majeur autour de la question de la fracturation hydraulique et le risque de contradiction législative est important au vue de la mise en œuvre française de la directive européenne sur l'eau. Le risque de contradiction est aussi présent entre les différents niveaux administratifs dans les droits dévolus à la gestion de l'eau. L'analyse de la controverse montre que des décisions ont été prises à différents niveaux (municipal, départemental et régional) pour limiter l'utilisation de la fracturation hydraulique. La directive REACH (Règlement sur l'Enregistrement, l'évaluation, l'Autorisation et les restrictions des substances CHimiques) vient aussi encadrer la fracturation hydraulique et s'opposer au secret industriel en matière de « cocktails » chimiques. On touche ici un point particulier

314 Depuis mars 2012 le CGIET est devenu le CGEJET : Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, toutefois je conserve ici l'ancienne dénomination lorsqu'il est fait référence au conseil d'avant 2012 puisque la plupart des citations concernent ses travaux précédents son changement de dénomination.

315 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*

du dossier qui concerne l'accès à l'information, la France a signé la convention d'Aarhus en 1998 qui vise à améliorer l'accès à l'information notamment en matière d'environnement, la participation du public à la prise de décision et la justice environnementale. On a vu cependant que le Code minier ne prévoyait ni participation, ni information détaillée concernant les permis d'exploration. Ensuite, au niveau national, la loi POPE (Programme d'Orientation de la Politique Énergétique) de 2005 vient encadrer les orientations énergétiques nationales qui visent une diversification du mix énergétique. Compte tenu de l'arrêt prématuré des opérations d'exploration, on mesure assez mal comment ces textes pourraient être intégrés à l'encadrement de l'activité, puisque, contrairement aux États-Unis, les compagnies exploitantes n'en sont pas exemptées. Enfin, il faut noter la décentralisation croissante de l'aménagement du territoire et du développement économique depuis les années 80 laissée aux communes, aux départements et aux régions. Cette dynamique de désengagement de l'Etat central est en contradiction avec un retour d'une imposition centralisatrice d'une nouvelle industrie régulée depuis Paris, ce qui ne manque pas de générer la résistance des institutions locales face à l'industrie des gaz et pétrole de schiste.

La fragmentation de la procédure administrative des permis entre différents services nationaux et locaux et la multiplicité des textes potentiellement applicables à l'industrie des hydrocarbures de roche-mère sont autant de points d'accroche de la controverse et de blocage administratif. On est dans un régime institutionnel de régulation des ressources complexe. De nombreux usages des ressources sont régulés et il y a une faible cohérence entre les instruments de politique publique et les droits de propriété sur les ressources. Selon F. Varone et S. Nahrath, ce régime complexe ne permet pas d'envisager la durabilité d'un système incohérent et pousse à des réformes.³¹⁶ C'est en effet sur cette voie que s'engagent les gouvernements successifs en envisageant dès 2011 une réforme du Code minier.

Un cadrage légal québécois favorable à l'extraction

Au Québec, la Loi sur les mines date de 1880, elle a été réformée plusieurs reprises mais son fondement se situe dans le principe du *free mining*, ou préséance minière, qui vise à favoriser l'accès à la ressource minière au détriment des autres législations en place (propriété privée, plans municipaux d'aménagement du territoire, etc.). Ce principe postule que l'exploitation minière est la meilleure utilisation possible du territoire. C'est l'Etat le propriétaire du sous-sol et donc le seul autorisé à tirer des redevances de son exploitation. C'est le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN)³¹⁷ qui est chargé de l'application de la Loi sur les mines, ainsi que du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, il déclare sur son site web :

« Le régime minier québécois vise à favoriser l'activité minière dans une perspective de développement durable. Il s'appuie sur un accès le plus large possible au territoire, un droit de recherche ouvert à tous, sans égard aux moyens des demandeurs, où le premier arrivé obtient avec son titre le droit exclusif d'y chercher les substances minérales et l'assurance de pouvoir obtenir, sous certaines conditions, le droit d'exploiter les substances minérales découvertes. »³¹⁸

316 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, *op. cit.*, p. 260.

317 Les dénominations ministérielles évoluent avec les remaniements et les changements de gouvernements. Entre 2009 et 2012, il s'agissait du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), entre 2012 et 2014, il s'agissait du Ministère des Ressources Naturelles (MRN), pour finalement devenir le MERN depuis 2014.

318 Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, « Titres miniers », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/mines/titres/>]. Consulté le 18 février 2015.

Contrairement à la France, la compagnie n'a nul besoin de prouver sa capacité technique et financière à exploiter un gisement. Le propriétaire du terrain peut juste passer un accord de gré à gré avec la compagnie exploitante, en cas de refus du propriétaire, l'expropriation est possible. La compagnie exploitante doit demander un permis de recherche valide cinq ans, ce permis ne demeure valide que si le titulaire engage des dépenses sur son *claim*, territoire couvert par le permis, ou verse un équivalent au ministère. Chaque étape de l'exploration est soumise à des autorisations et le paiement de droit : permis de levée sismique, permis de forage, permis de complétion de puits. Le MERN ne pose traditionnellement pas beaucoup de contrainte à l'exploitation minière et favorise la création de richesse à partir des ressources naturelles.

Le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC)³¹⁹ est de son côté en charge de l'application de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et la Loi sur le Développement Durable (LDD), ainsi que du Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. La compagnie exploitante doit ainsi fournir un certain nombre d'information au ministère et respecter des distances séparatrices (par rapport à certains bâtiments et les prises d'eau potable). C'est donc avant tout une obligation d'information pertinente pour la protection de l'environnement qui s'applique à l'industrie. D'autres ministères vont aussi avoir leur mot à dire comme le ministère de la Sécurité Publique concernant les risques d'accidents et les plans d'évacuation, ou le ministère de la Santé et des Services Sociaux sur les dangers relatifs à l'exposition à d'éventuelles pollutions. L'échelon fédéral n'intervient pas sur la question des ressources naturelles si ce n'est à travers le ministère fédéral des Ressources Naturelles qui peut fournir des données géologiques. Le Québec doit néanmoins respecter certaines conventions internationales telles que le Protocole de Kyoto ou encore l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui interdit par exemple le transfert d'eau hors du bassin versant du Saint-Laurent.

L'aménagement du territoire est de plus en plus dévolu aux niveaux administratifs locaux. Ce sont les Municipalités Régionales de Comté (MRC) qui sont en charge du schéma d'aménagement et de développement territorial, les Conférences Régionales des Elus (CRÉ) élaborent les plans quinquennaux de développement régional, les Commissions Régionales sur les Ressources Naturelles et le Territoire (CRRNT) produisent des plans de développement intégré³²⁰, les Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE) sont chargés de régler les problèmes environnementaux à leur échelle territoriale et les Organismes de Bassins Versants (OBV) produisent les plans directeurs de l'eau. Ces différentes institutions n'ont pas le pouvoir de s'opposer *in fine* aux décisions gouvernementales mais elles peuvent ralentir la mise en place des décisions ou s'opposer symboliquement. Elles ne constituent pas l'équivalent des administrations décentralisées françaises. Les municipalités possèdent également un certain nombre de pouvoirs leur permettant de réguler par les marges l'activité minière, c'est notamment le cas de la réglementation sur les distances séparatrices par rapport aux prises d'eau municipales, sur le choix d'un raccordement au réseau d'aqueduc municipal ou sur l'utilisation des stations d'épuration des eaux usées. Enfin, la Loi sur

319 Entre 2005 et 2013, il s'agit du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en 2013 et 2014, il s'agit du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), et depuis 2014, c'est le MDDELCC puisqu'il existe un nouveau Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs nationaux (MFFP).

320 Ces deux derniers organismes ont été supprimés par le Gouvernement Couillard en 2015 pour des raisons de coupes budgétaires.

la protection du territoire agricole s'applique également puisque la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) doit donner son accord pour toute utilisation non-agricole de terres agricoles, ce qui est le cas pour les basses-terres du Saint-Laurent, objet de convoitise des compagnies gazières.

Le cadre légal québécois laisse apparaître des possibilités de conflits entre les législations environnementale et minière (comme en France). Toutefois, à l'inverse de la France, c'est un seul ministère, le MERN, orienté vers l'exploitation des ressources naturelles qui gère les permis avec un *a priori* favorable à l'industrie. Le manque de coordination entre le ministère de contrôle environnemental et celui qui perçoit les redevances a été souligné par le BAPE dans son premier rapport en 2011³²¹. Les promoteurs du gaz de schiste ont ainsi enrôlé en partie le MERN autour de leur projet, qui plus est avec le soutien gouvernemental, et bénéficié des largeurs de la Loi sur les mines. On voit ainsi que le régime institutionnel de régulation des ressources est encore plus contradictoire au Québec qu'en France, mais que grâce à l'immensité du territoire, les conflits sont moins flagrants, sauf lorsqu'il s'agit de zones densément peuplées. Ce manque de cohérence est également géré par une réforme de la Loi sur les mines qui tente de réduire les points de friction.

1.3.2. Portraits croisés des territoires concernés

Des territoires français aux portraits contrastés

La France n'est pas un pays de production d'hydrocarbures, et c'est donc avec intérêt mais aussi méfiance que le potentiel de ressources en hydrocarbures non conventionnels est accueilli à la fin des années 2000. Les territoires concernés par l'exploration d'hydrocarbures en France sont divers mais relativement regroupés. En 2011, 64 permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures et 65 concessions avaient été délivrés par le BEPH pour la France métropolitaine tout type d'hydrocarbures confondus.³²²

321 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec », Gouvernement du Québec, 2011.

322 Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures, « Périmètres des titres miniers d'hydrocarbures – mise à jour du 1^{er} janvier 2011 », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, janvier 2011

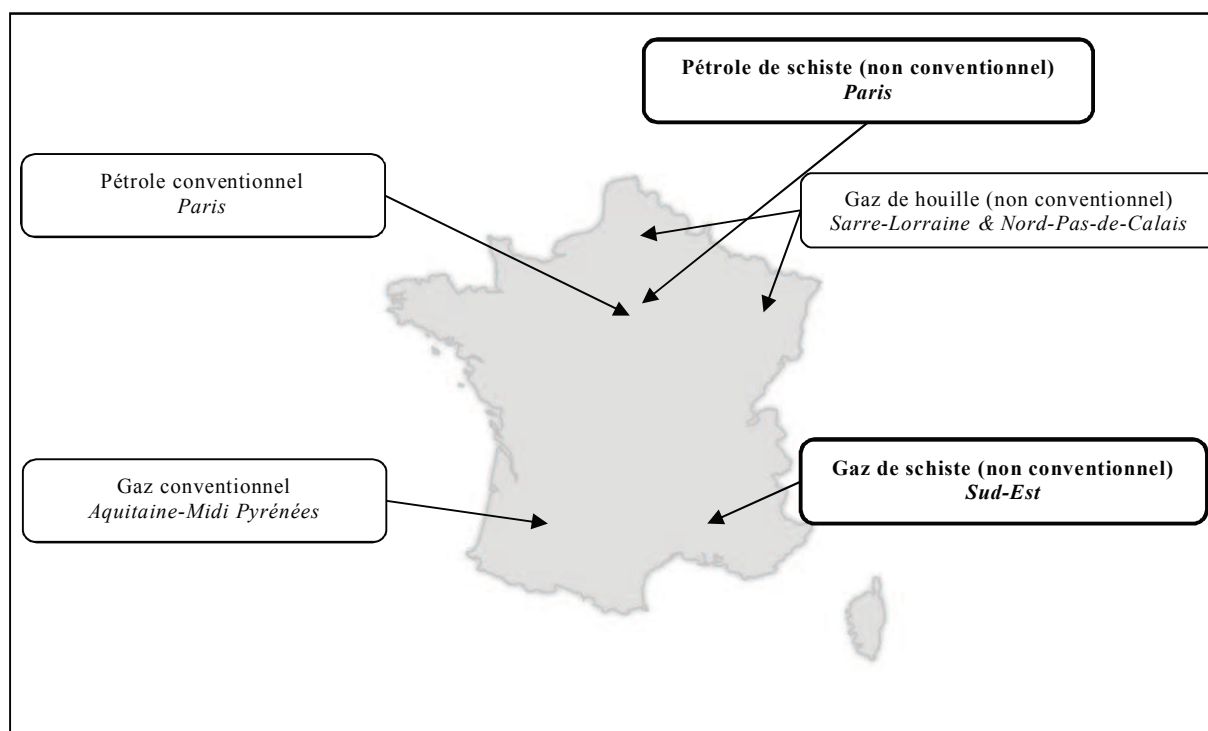


Figure 7 : Répartition des ressources françaises d'hydrocarbures (source : adapté de OPECST, 2013, p.121) (carte des permis en 2011 disponible à l'annexe n°1)

Concernant l'exploration non conventionnelle, les permis du sud de la France visent principalement du gaz tandis que ceux de région parisienne ont plutôt des objectifs pétroliers. Les permis du nord-est concernent essentiellement le gaz de charbon ou de mines (figure 7). Le rapport du CGIET-CGEDD fait état de neuf permis de gaz non conventionnel délivré depuis 2004 : cinq concernent le gaz de houille, un concerne du gaz de réservoir compact près de Foix (mais le forage avec fracturation hydraulique en 2006 n'a pas été concluant), et trois permis de gaz de schiste. Le même rapport précise qu'au moins quatre permis de recherche d'huiles de schiste ont été délivrés en région parisienne ainsi que deux concessions dont celle de « Champotran » qui a donné lieu à des fracturations hydrauliques et dont deux puits produisent quelques mètres cubes de pétrole de schiste par jour. En 2011, 39 demandes de permis de recherche visant le pétrole de schiste avaient été déposées en région parisienne.³²³

323 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*, p. 25.

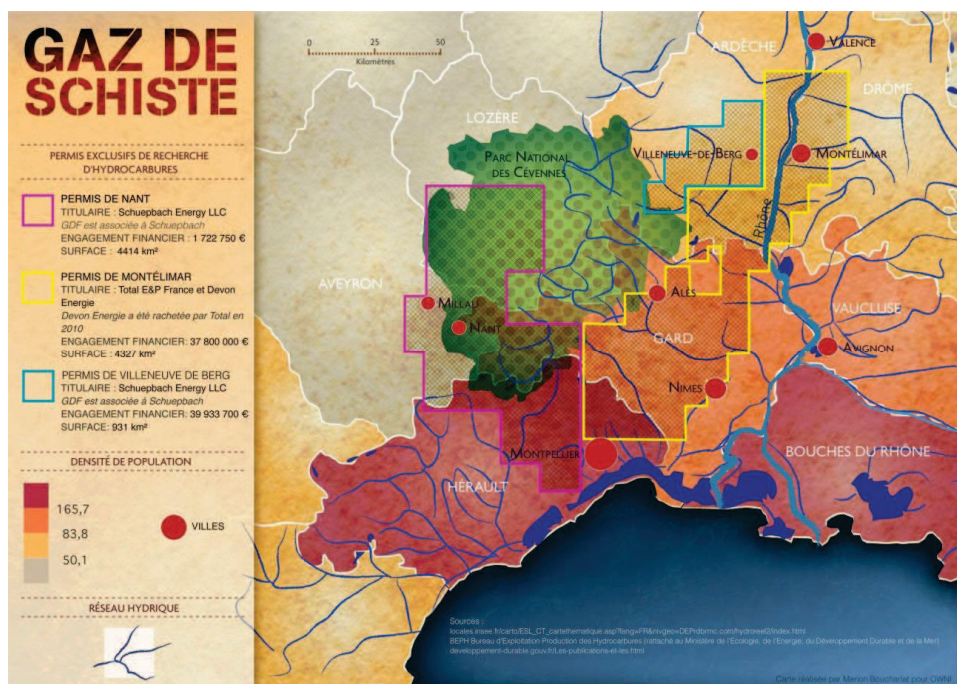


Figure 8 : carte des permis de gaz de schiste de 2010 (source : Manon Boucharlat pour owni.fr³²⁴)

Mon analyse se concentre surtout sur les territoires du sud-est de la France et particulièrement sur les trois permis d'exploration de gaz de schiste qui seront par la suite abrogés, les permis de Montélimar (attribué à Total), de Nant et de Villeneuve de berg (attribués à Schuepbach Energy en association avec GDF Suez) (figure 8). Ces permis concernent principalement les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, et les départements de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Aveyron, de la Drôme et de l'Ardèche. Des territoires divers dont il est impossible de dresser un portrait commun qui expliquerait l'intérêt ou le rejet de l'industrie du gaz de schiste. L'Hérault est très peuplé en comparaison de la Lozère, de la Drôme et de l'Ardèche alors que le Gard a une position intermédiaire. Si la région Rhône-Alpes laisse une place importante à l'industrie dans sa production de richesse, cette dernière est plutôt en déclin depuis 2008, et elle concerne peu les départements visés par les permis d'exploration de gaz. Ce sont des territoires qui connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (sauf en Lozère). Des départements comme la Lozère, l'Ardèche, l'Aveyron et la Drôme ont surtout des activités agricoles et touristiques importantes.³²⁵ Une élue de l'Hérault résume ainsi son ressenti sur l'implantation de l'industrie gazière : « tout ce qui concerne la fracturation hydraulique est contraire à toute la problématique du département de l'Hérault. Notre stratégie est aujourd'hui une stratégie économique largement touristique, un tourisme vert, de découverte, de sentiers de rando. »³²⁶ On retrouve cette même orientation en Ardèche. Une particularité importante de ces territoires, surtout les plus ruraux, est le caractère électif et identitaire qu'y attachent ses résidents. C'est le cas de départements qui étaient plutôt en déclin démographique, tel l'Aveyron, et qui connaissent depuis quelques années un solde migratoire positif du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Enfin, certains territoires comme le Larzac ou l'Ardèche ont une histoire militante marquée qui a généré des réseaux associatifs particulièrement denses qui participent à l'identité collective. L'identification

324 En ligne : <http://owni.fr/2011/10/04/sarkozy-mou-sur-le-schiste-permis-sarkozy-gasland-total/> [consulté le 8 juin 2015]

325 Institut national de la statistique et des études économiques, « Publications régionales », [En ligne : <http://www.insee.fr/fr/regions/>]. Consulté le 19 février 2015.

326 Entretien avec une élue du conseil général de l'Hérault, juillet 2012

territoriale et l'histoire militante ont joué un rôle important dans le mouvement d'opposition qui va naître sur ces terres.

La région parisienne est plutôt concernée par des permis de recherche d'huiles de schiste. C'est un territoire qui a connu et qui connaît encore une exploitation de pétrole conventionnel mais dont la production déclinante n'avait pas fait l'objet d'un grand intérêt public et politique. Certains départements comme la Seine-et-Marne sont plutôt agricoles avec une activité notoire de production de bioéthanol. Les permis de gaz de houille concernent des régions en phase de désindustrialisation avec un souvenir encore vivace des mines de charbon qui pousse à un soutien politique plus marqué en faveur de l'exploration-exploitation d'hydrocarbures.

Il s'avère donc difficile de faire ressortir des caractéristiques communes aux territoires concernés par les permis de recherche d'hydrocarbures de roche-mère. Certains ont connu et connaissent une exploitation conventionnelle alors que d'autres sont vierges d'industrie gazière, certains sont densément peuplés alors que d'autres non, certains sont plus riches, avec plus de chômage, moins de croissance, etc. Toutefois, une caractéristique spécifique aux zones concernées par les permis de gaz de schiste est leur orientation économique et identitaire vers le tourisme et une agriculture plutôt traditionnelle.

Des territoires québécois peu orientés vers le gaz naturel

Au Québec, ce sont les basses terres du Saint-Laurent qui sont concernées par l'exploration gazière. La figure 9 montre que d'autres permis de recherche visent la Gaspésie, mais il s'agit principalement de pétrole conventionnel, et l'île d'Anticosti, mais les ressources espérées sont surtout du pétrole de schiste. Le MRNF avance 109 permis de recherche détenus par 13 sociétés gazières et pétrolières en septembre 2010³²⁷. Les travaux de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) pointent de leur côté 462 permis d'exploration sur la zone du shale d'Utica répartis entre 26 sociétés en 2012³²⁸.

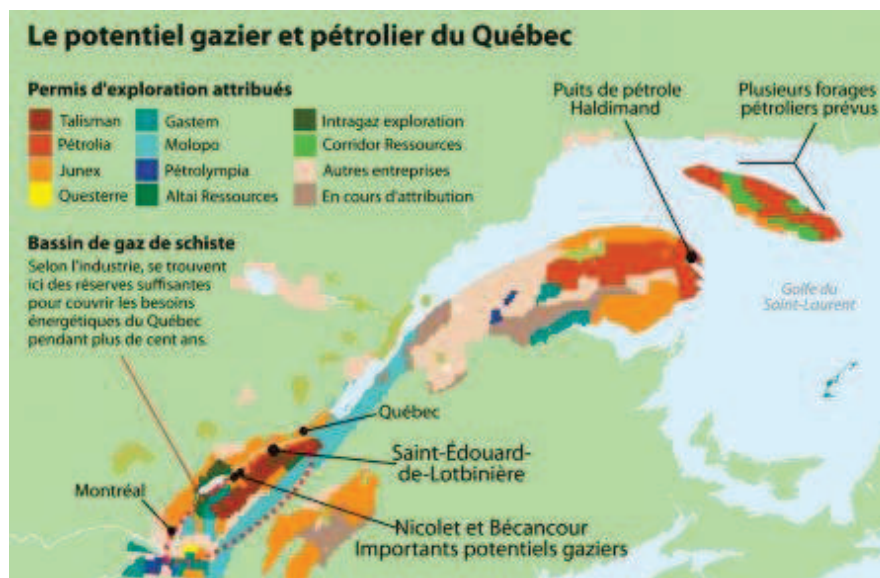


Figure 9 : carte des permis d'exploration d'hydrocarbures au Québec en 2011 (source : Mondialisation.ca³²⁹ adapté de BAPE, 2011, p.41)

327 Ministère des ressources naturelles et de la faune, « Le développement du gaz de schiste au Québec », Gouvernement du Québec, 2010, p. 2.

328 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 32.

329 En ligne : <http://www.mondialisation.ca/quebec-du-gaz-dans-ton-sirop/5328319> [consulté le 8 juin 2015]

Le BAPE (2011) et l'EES (2014) donnent une représentation assez précise des territoires concernés par le gaz de schiste :

« D'une superficie de 34 672 km², ce territoire se compose de 30 municipalités régionales de comté (MRC) dont deux villes, Lévis et l'agglomération de Longueuil, viennent respectivement au huitième et au cinquième rang des agglomérations les plus peuplées du Québec. Il comporte 393 municipalités et 4 territoires hors MRC totalisant 2,1 millions d'habitants. La région de la Montérégie accueille à elle seule les deux tiers de la population du territoire à l'étude, soit 1 276 699 habitants »³³⁰

La Montérégie, proche de Montréal, est à 80% urbaine, mais c'est également une importante région agricole puisque un tiers de la richesse agricole provient de cette région. C'est aussi une région avec une population relativement éduquée en comparaison des deux autres territoires, et qui connaît un faible taux de chômage. Le Centre-du-Québec a une population à 40% rurale et sa production agricole représente 46% de son PIB. 48% du territoire est forestier et la région compte une réserve mondiale de la biosphère classée par l'UNESCO au Lac Saint-Pierre. Chaudière-Appalaches connaît une population à 51,5% urbaine qui vit surtout dans l'agglomération de Lévis. Sa production agricole est aussi très importante avec 8,3% du PIB agroalimentaire du Québec et plus de 28% de la production mondiale de produits de l'érable. 75% de son territoire est forestier et en grande partie publique (les territoires forestiers des autres régions sont majoritairement privés).³³¹

Les Basses Terres du Saint-Laurent ont déjà connu une exploitation du gaz naturel dès la fin du 19^{ème} siècle, et c'est près de 230 puits qui ont déjà été forés.³³² Dans la municipalité de Saint-Flavien, dans la MRC de Lotbinière, les anciens réservoirs de gaz servent depuis la fin des années 1990 à stocker le gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien. La région possède ainsi un réseau de gazoducs préexistants. Enfin, la Montérégie a connu une forte mobilisation au début des années 2000 contre la construction d'une centrale combinée au gaz, dite centrale du Suroît, à Beauharnois. Cette centrale était censée diversifier le mix énergétique québécois face à des contretemps dans l'expansion hydroélectrique et la nécessité d'améliorer l'indépendance énergétique à la suite du 11 septembre 2001, mais le projet, critiqué par le BAPE en 2003, est abandonné après la signature de la Paix des Braves en 2002 qui permet la poursuite des projets hydroélectriques dans le Nord du Québec.

Les territoires concernés par la future exploitation de gaz de schiste possèdent donc des caractéristiques particulières dont certaines semblent en total opposition avec le projet de l'industrie. Le réseau sociotechnique de l'industrie va avoir des difficultés à enrôler ces acteurs locaux et va préférer orienter sa stratégie au niveau national en ciblant la politique énergétique.

1.3.3. Des réponses énergétiques et stratégiques particulières

L'intérêt potentiel de la production d'une nouvelle source d'énergie est avant tout jugé au niveau national suivant des logiques géopolitiques et économiques qui dépassent le cadre local. Si *in fine* le territoire local peut venir contrecarrer un dessein national, la caractérisation de la structure énergétique propre à chaque Etat permet de mieux saisir les enjeux de dépendance au sentier et d'orientation de la politique énergétique.

330 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*, p. 12.

331 *Ibidem*, p. 12-19.

332 Municipalité de Saint-Flavien, « Gaz naturel », [En ligne : <http://www.st-flavien.com/gaz.html>]. Consulté le 19 février 2015.

L'histoire des choix énergétiques français et québécois permet ainsi de mieux situer la situation actuelle qui met le pays face au choix des hydrocarbures non conventionnels.

Une révolution du gaz de schiste au pays du nucléaire ?

La France possède un passé d'exploitation des hydrocarbures, comme le rappelle un ingénieur pétrolier, « On a foré 6 000 puits en France dont plus de 3 000 dans le bassin de Paris, et sur les 6 000, on a deux cas de contamination dans le bassin de Paris, dans le forage de Chailly 46 et Chailly 48, par suite d'une mauvaise cimentation. »³³³ Le site du MEDDE présente ainsi la situation française :

« Pour sa production d'hydrocarbures, la France dispose d'une soixantaine de gisements pétroliers et gaziers en exploitation, principalement dans le bassin Aquitain et dans le bassin Parisien. La plupart de ces gisements ont été découverts entre 1960 et 1970. La production de ces gisements ne couvre aujourd'hui qu'1 à 2% de la consommation nationale. (...) La France est dépendante à 99% des importations pour sa consommation de pétrole. »³³⁴

La production conventionnelle de gaz français se concentrait principalement sur le gisement de Lacq et de Meillon (arrêtée en 2013), tandis que le pétrole est encore produit en région parisienne notamment par la compagnie Lundin Petroleum mais aussi en Aquitaine sur le gisement de Parentis et de l'Adour-Arzacq par la compagnie canadienne Vermilion qui y utilise le forage dévié. L'Alsace a également été forée, et les régions du Jura, des Alpes et du Languedoc contiennent également des hydrocarbures mais n'ont donné que des résultats décevants. La production nationale d'hydrocarbures n'a jamais pu satisfaire la demande intérieure, et c'est vers de plus en plus d'importation de gaz et de pétrole que la France doit se tourner, principalement pour le secteur des transports et de l'industrie. Le tableau ci-dessous montre le mix énergétique français en 2011.

France 2011	charbon	pétrole	gaz	électricité	ENRT ³³⁵	Total	unité de mesure
consommation énergies primaires ³³⁶	9,8	82,6	40,1	115,1	17,1	264,7	<i>en Million de tonnes équivalent pétrole (MTEP)</i>
production énergies primaires	0,1	1,9	0,5	121	15,6	139,1	

Ce sont les énergies fossiles qui creusent la facture énergétique française puisque selon le MEDDE, en 2012, la France importait 55 milliards d'euros de pétrole, 13,5 milliards d'euros de gaz et 2,4 milliards d'euros de charbon.³³⁷ Si l'électrification des transports fait son chemin, l'industrie demeure une grande consommatrice d'énergies fossiles qui ne sont pas transférables vers l'électricité puisque pétrole et gaz servent aussi de matières premières à la chimie.

L'électricité française est produite, en 2011, à 78,5% par les centrales nucléaires, à 11,5% par des énergies renouvelables et à 10% par des centrales thermiques.³³⁸ Le choix du nucléaire remonte aux années 1950 et se généralise dans les années 1970 avec

333 Entretien avec un ingénieur-géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012

334 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Présentation historique de l'exploitation », [En ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-historique-de-l.html>]. Consulté le 19 février 2015.

335 ENRT : énergies renouvelables thermiques (exclusion de l'hydraulicité)

336 L'énergie primaire est l'énergie directement disponible dans la nature avant toute transformation.

337 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Panorama énergie-climat », [En ligne : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/08_-_Les_importations_exportations_facture_energetique.pdf]. Consulté le 19 février 2015.

338 Service de l'observation et des statistiques, « Les chiffres clés de l'énergie édition 2012 », Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, 2012, p. 22.

le plan Messmer.³³⁹ Ce choix du nucléaire conditionne un recours massif à l'électricité comme source énergétique résidentielle mais aussi pour l'industrie (hors sidérurgie).³⁴⁰ La part de l'hydraulique parmi les énergies renouvelables est de 20%. Les centrales thermiques sont nécessaires au mix énergétique afin de combler les besoins intermittents. La part des centrales à gaz et à charbon est à peu près similaire, mais le parc des centrales à charbon est vieillissant. Toutefois, EDF a plutôt été contrainte à privilégier les centrales à charbon compte tenu du faible coût du crédit carbone qui rend le charbon attractif par rapport au prix du gaz en Europe. De nouvelles centrales à charbon ont été construites, mais c'est aussi le cas pour des centrales cycles combiné gaz.

La France importe donc en majorité sa consommation d'hydrocarbures dont l'origine se diversifie de plus en plus depuis les chocs pétroliers. En 2011, le pétrole brut provient avant tout de l'ex-URSS (Russie et Kazakhstan), d'Afrique subsaharienne, du Proche-Orient et de mer du Nord. Le gaz représente 19% de la facture énergétique en valeur et provient dans l'ordre d'importance de Norvège, des Pays-Bas, d'Algérie, de Russie et du Qatar.³⁴¹ Par rapport à d'autres pays européens, la France est peu dépendante du gaz russe (mais plutôt du pétrole russe). Le marché du gaz est appelé « marché spot » puisqu'il n'existe pas de marché mondial du gaz. La France est donc dépendante du marché européen avec son système de gazoducs et de terminaux méthaniers qui limite les possibilités de concurrence. Ce marché du gaz européen est donc limité par les capacités techniques de transport. La France est dépendante de contrats à long terme (20 à 30 ans) passés avec ses fournisseurs qui garantissent un prix du gaz à l'acheteur mais aussi des quantités à distribuer pour le producteur. Ces contrats étaient traditionnellement indexés sur le prix des produits pétroliers, mais le développement d'un marché de gros et des capacités de liquéfaction du gaz ainsi que la libéralisation du marché de l'énergie européen permet depuis peu l'essor d'un marché plus autonome en termes de prix.³⁴² Le réseau européen du gaz et la libéralisation interne à l'Union Européenne interdisent de penser à un tarif local du gaz pour les particuliers proches des sites de production, seules certaines industries grandes consommatrices de gaz peuvent espérer des tarifs préférentiels liés à un achat en amont d'un certain volume de gaz.³⁴³

La production nationale de gaz naturel pourrait avoir un certain nombre d'avantages au regard du mix énergétique français. Bien qu'il soit loin d'être central, le gaz naturel produit localement pourrait notamment permettre d'améliorer la balance commerciale de l'énergie. De nombreux fantasmes se sont étalés dans les médias suite au succès du gaz de schiste américain sur lesquels je reviendrai plus tard lorsqu'il s'agira de développer la controverse. On peut cependant déjà noter certains intérêts en termes géostratégiques qui apparaissent à la suite de cette présentation du mix énergétique français. Le rapport Barbier (2014) souligne bien le faible intérêt en matière de baisse des prix du gaz sauf à servir de levier dans des négociations sur les contrats à long terme avec la Russie, la Norvège ou l'Algérie. L'avantage d'une production nationale de gaz naturel à travers le gaz de schiste résiderait plutôt dans la préservation des industries énérgo-intensives comme l'industrie pétrochimique qui entame une

339 Sezin Topçu, *op. cit.*

340 Service de l'observation et des statistiques, *op. cit.*, p. 23.

341 *Ibidem*, p. 21.

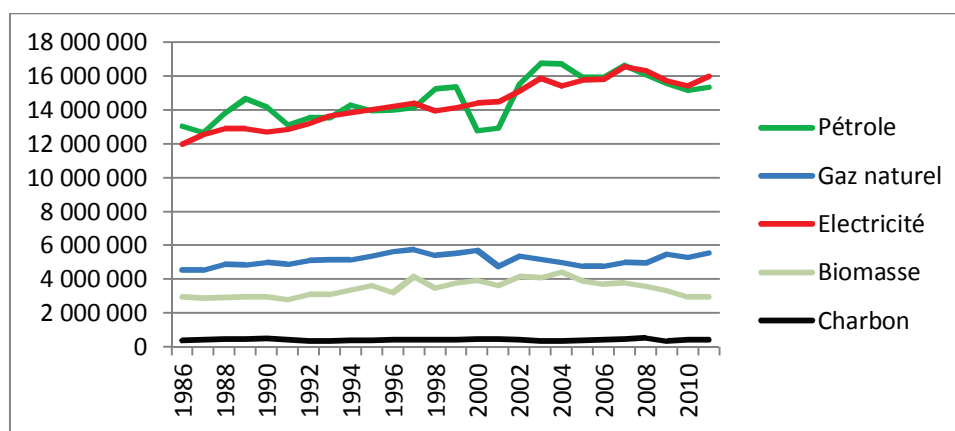
342 Commission de régulation de l'énergie, « Marché du gaz », [En ligne : <http://www.cre.fr/marches/marche-de-gros/marche-du-gaz>].

343 Réponse d'un consultant d'*European Gas Limited* (EGL) quant à la possibilité d'un prix lorrain du gaz issu des puits de gaz de houille de Lorraine, séminaire interne au projet CNRS Défi transition énergétique Gazhouille, 16 janvier 2014

migration vers les États-Unis. L'autre avantage serait comparatif puisque la projection de futures importations de gaz américain vers l'Asie et notamment le Japon fera chuter le prix du gaz asiatique au même niveau que l'Europe, lui faisant perdre autant d'intérêt économique.³⁴⁴ Les avantages économiques et stratégiques apparaissent cependant beaucoup moins clairs qu'aux États-Unis.

De l'eau dans le gaz québécois

L'histoire énergétique du Québec est bien différente de celle de la France. Depuis les années 1960, la province a fondé une partie de son identité sur la production d'électricité hydraulique. La société d'Etat Hydro-Québec est créée en 1944, elle se voit attribuer le monopole de la production d'électricité dans les années 1960 et développe alors le potentiel hydroélectrique de la province. La production électrique est à près de 95% hydraulique et elle représente 40% de la consommation d'énergie de la province.³⁴⁵ On peut voir ci-dessous l'évolution de la consommation en millions de tonnes équivalent pétrole de chacune des sources d'énergie (source : adapté de MERN, 2014³⁴⁶).



Le mix énergétique est assez proche de celui de la France si ce n'est que les Français produisent et consomment plus d'électricité en proportion du pétrole. Le Québec ne possède qu'une seule centrale nucléaire à Gentilly construite en 1970 et dont la fermeture est programmée. Malgré l'échec de la centrale à gaz de Suroît, une autre centrale fut construite à Bécancour qui est désormais à l'arrêt à cause de la baisse de la demande américaine d'hydraulicité qui oblige Hydro-Québec à réduire sa production hors hydraulique. La société paye même des pénalités très élevées à son propriétaire Transcanada Energy afin de ne pas produire. Hydro-Québec a fermé ses centrales au charbon en 2011 et 2012³⁴⁷. Le poids de l'éolien est très faible et plusieurs projets ont fait l'objet de contestation³⁴⁸, dont certains en Chaudière-Appalaches dans les années 2000.

Le Québec ne produit que son électricité et importe la totalité de ses besoins en gaz et pétrole. La province possède deux raffineries de pétrole et une usine de liquéfaction de gaz. Le pétrole provient majoritairement d'Algérie et arrive de l'Est - ce qui motive les projets d'inversion de la ligne 9B d'Enbridge ou encore de construction de l'oléoduc Energie-Est afin de faire arriver à Montréal les sables bitumineux

344 Frédéric Barbier, *op. cit.*

345 Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, « Hydroélectricité », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/index.jsp>]. Consulté le 19 février 2015.

346 Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, « Politique énergétique 2016-2025 - Profil statistique de l'énergie au Québec », Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 2014, p. 6.

347 Marie-Claude Prémont et Luc Bernier, « Hydro-Québec : au service d'une politique énergétique ou de la politique? », *ACFAS*, Rimouski, 2015.

348 Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, *op. cit.*

albertains³⁴⁹. Le gaz naturel, à l'inverse provient presque entièrement de l'Ouest canadien, il est ensuite distribué par Gaz Metro, qui est de plus en plus tenté de s'approvisionner directement au gaz de schiste américain.³⁵⁰ Le coût du transport du gaz fait du Québec un des endroits où il est le plus cher au Canada (+50 centimes par MBTU par rapport au prix au Dawn Hub en Ontario)³⁵¹. Le Québec est intégré au marché du gaz nord-américain dont le surplus de production a fait chuter les prix depuis 2009, l'intérêt en termes de baisse du tarif du gaz est donc devenu nul.

Si l'hydraulique au Québec remplace la place du nucléaire en France, la province Québec tire 10,2% de son PIB de l'exploitation de ses ressources naturelles en 2013 dont 4,8% du secteur de l'énergie, 3,3% des mines et 2,1% de la foresterie.³⁵² La France ne tire que 1,7% de sa valeur ajoutée de la production d'énergie³⁵³ et le secteur des ressources naturelles (hors agriculture) ne représente pas une part significative de la richesse nationale. Les projets miniers se sont multipliés au Québec ces dernières années notamment dans le cadre du Plan Nord du gouvernement Charest³⁵⁴ présenté en 2011, non sans soulever une certaine opposition. Ces projets ont un écho dans le secteur de l'énergie puisque les projets d'exploration d'hydrocarbures dépendent du même cadre juridique et que les mouvements d'opposition multiplieront les passerelles entre mise en cause du système minier québécois et mise en cause de la politique énergétique tournée vers les hydrocarbures nationaux.

Les hydrocarbures sont explorés au Québec depuis 19^{ème} siècle, mais l'histoire récente s'ancre surtout dans une gestion nationalisée de l'énergie et des hydrocarbures. Du gaz a été exploité dans les basses terres du Saint-Laurent dans les gisements de Saint-Flavien et de Pointe-du-Lac entre 1960 et 1990. Le Québec compte un total de 589 puits forés en 2010.³⁵⁵ Les permis de recherche d'hydrocarbures sont historiquement détenus par la SOQUIP (Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières), fondée dans les années 1960, qui conclue à l'absence de ressources exploitables rentables sur le territoire québécois. En 1996, c'est la division pétrole et gaz d'Hydro-Québec qui se voit octroyer l'exploration des hydrocarbures après que le gouvernement Bouchard (PQ) ait poussé la SOQUIP à lui vendre ses droits. La SOQUIP disparaît après une fusion avec la Société générale de financement en 1998. En 1999, des anciens employés de la SOQUIP fonde la société d'exploration pétrolière et gazière Junex. André Caillé est alors président d'Hydro-Québec. La société d'Etat devient l'actionnaire principal de Gaz Métropolitain qui distribue le gaz naturel et lance des travaux d'exploration sur l'île d'Anticosti en 2002 et 2007. Cette année-là, André Caillé³⁵⁶ cède la place à Thierry

349 Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, « Politique énergétique 2016-2025 - profil statistique de l'énergie au Québec », Gouvernement du Québec, 2014.

350 ICI.Radio-Canada.ca, « Gaz Métro envisage d'importer plus de gaz de schiste au Québec », *Radio-Canada.ca*, 24 septembre 2012.

351 Gaz Metro, « DM62 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.

352 Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, « Importance des ressources naturelles dans l'économie québécoise », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/ministere/economique/index.jsp>]. Consulté le 19 février 2015.

353 Service de l'observation et des statistiques, *op. cit.*, p. 3.

354 Québec (Province), *Plan Nord faire le nord ensemble: le chantier d'une génération.*, Québec, Qué., Gouvernement du Québec, 2011.

355 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*, p. 4.

356 André Caillé est issu d'une formation scientifique en physicochimie dont il possède un doctorat. Il travaille au sein de l'Institut National de la Recherche Scientifique jusqu'à son entrée chez Gaz Métropolitain dans les années 80, puis chez Hydro Québec en 1996. Il est particulièrement connu du grand public pour sa gestion de la crise du verglas de 1998. Maintes fois récompensé pour sa gestion de l'administration publique québécoise, il est tenté par la politique mais rejoint finalement l'industrie gazière en 2008.

Vandal³⁵⁷. Dans l'année qui suit, Hydro-Québec se départit d'une part de son engagement dans Gaz Metro au profit de Junex, Petrolia et Gastem et vend ses permis d'exploration sur Anticosti à Petrolia.³⁵⁸ La division meurt à petit feu³⁵⁹ et abandonne ses permis de gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent au profit de compagnies privées dont Junex, Gastem et Pétrolia.³⁶⁰ André Caillé se joint au conseil d'administration de Junex dont il devient un conseiller senior en 2008, l'année suivante il est nommé président de la nouvelle Association des Pétrolières et Gazières du Québec (APGQ).

La mise en place d'une industrie gazière apparaît de prime abord comme n'étant pas une priorité géostratégique. La province a des approvisionnements gaziers et pétroliers relativement sécurisés, qui plus est avec les projets d'oléoducs, cette sécurité serait renforcée. Les arguments des promoteurs de l'industrie se concentrent sur les apports à l'économie par la création d'emplois et les redevances. Le Québec est situé au sein d'un maillage d'oléoducs assez important ce qui favoriserait l'industrie gazière dans un positionnement économique d'exportation de la production québécoise dans le nord-est américain. Par contre, la concurrence du gaz américain soumis à des exemptions environnementales fait craindre une faible rentabilité. Ce sont d'ailleurs les conclusions du second BAPE de 2014.³⁶¹ Le faible coût du gaz naturel nord-américain annihile la possibilité d'un intérêt économique si on y inclut le coût du carbone. Le BAPE poursuit en soulignant que le régime de redevances actuel ne permet pas de tirer un bénéfice substantiel de l'exploitation du gaz naturel.

De manière similaire à la France, l'avantage d'une production locale résiderait plutôt dans la préservation de l'industrie de l'aluminium fortement consommatrice de gaz.³⁶² La seule possibilité de substitution de l'utilisation de gaz à la place de pétrole lourd se situe sur la Côte-Nord qui n'est pas raccordée à un réseau de distribution. Enfin, la volonté d'indépendance énergétique se situe à l'intérieur de la confédération canadienne et de son régime de péréquation. Certains Etats de l'Ouest dont l'Alberta se plaignent de l'argent reversé au Québec au titre de la péréquation interprovinciale alors que la province refuse d'exploiter ses ressources gazières et pétrolières et possède un système social bien plus important qu'ailleurs.³⁶³ C'est plutôt à ce niveau que se joue la motivation à produire du gaz ou du pétrole « national », modifier la position de la province francophone sur l'échiquier fédéral qui est tiré vers l'Ouest depuis 2006 et l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper au pouvoir.

La France et le Québec ont tous les deux des parcours énergétiques et stratégiques qui laissent seulement une faible place au gaz naturel. Il n'existe pas de besoin précis à combler et cette absence fragilise la traduction du gaz de schiste comme participant à une transition vers l'énergie du 21^{ème} siècle. Le réseau sociotechnique des

357 Thierry Vandal est un ingénieur civil de Polytechnique Montréal. Il fait sa carrière dans l'industrie pétrolière et pétrochimique avant d'entrer à Hydro Québec en 1996 où il participe à l'ouverture des marchés de gros de l'électricité en Amérique du Nord. Il est nommé président de la société d'Etat en 2005 par le gouvernement Charest. Il démissionne en 2015.

358 Presse Canadienne, « Hydro-Québec vend à Pétrolia ses permis d'hydrocarbures | Économie », [En ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-682539-hydro-quebec-vend-a-petrolia-ses-permis-dhydrocarbures.php>]. Consulté le 19 février 2015.

359 Hélène Baril, « Départs à la division Pétrole et gaz d'Hydro », *La Presse*, 20 septembre 2006.

360 Alexandre Shield, « Pétrole et gaz - Le PLQ connaissait le potentiel québécois », *Le Devoir*, 17 février 2011.

361 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*, p. 214.

362 *Ibidem*, p. 2013.

363 Pierre Couture, « Entretien avec Michael Binnion: viser l'indépendance énergétique », *La Presse*, 21 septembre 2013.

promoteurs de l'industrie du gaz de schiste ne parvient que partiellement à enrôler les besoins économiques et énergétiques français et québécois en son sein. Le récit acontextuel de la révolution du gaz de schiste se heurte à des caractéristiques nationales et locales en contradiction avec les buts promus par les supporteurs des hydrocarbures non conventionnels.

1.3.4. Tentative d'imposition *de facto* d'une problématisation industrielle du gaz de schiste

Malgré les apparentes différences, le réseau sociotechnique des partisans du gaz va tenter d'imposer sa définition mondialisée en France et au Québec en intéressant les acteurs politiques, économiques et sociaux nationaux avec plus ou moins de succès avant le déclenchement d'une véritable controverse publique qui remet en cause son assemblage narratif.

Le soutien administratif et gouvernemental de Québec

En 2008, Hydro Québec cède ses permis et l'exploration de la vallée du Saint Laurent pour le gaz de schiste commence. Peu de détails transpirent de la procédure de cessation des permis, seule l'entente entre Hydro-Québec et Pétrolia concernant les permis sur l'île d'Anticosti a été rendue publique.³⁶⁴ Cette dynamique résulte du travail combiné du gouvernement libéral de Jean Charest et des membres de l'Association des Pétrolière et Gazières du Québec (APGQ), créée en 2009, dont le président est André Caillé. L'industrie bénéficie d'une bienveillance gouvernementale et légale qui favorise son développement dans la tradition d'une économie des matières premières.³⁶⁵ Le Parti Libéral du Québec (PLQ) au pouvoir favorise l'industrie et le Premier ministre Charest s'affiche en fervent promoteur du gaz de schiste dès le début.³⁶⁶

En juin 2008, le prix du gaz atteint un pic à 13US\$/MBTU³⁶⁷ et rend l'exploitation du gaz de schiste québécois intéressante économiquement. Un premier forage exploratoire, réalisé à Bécancour, confirme la présence de gaz naturel dans le shale d'Utica³⁶⁸. Les gouvernements fédéral et provincial appuient cette industrie naissante, le Québec accordant un congé de redevance de cinq ans à partir de 2009. Les opportunités de création d'emplois et de redevances minières sont aussi mises en avant (le MRNF dans son rapport au BAPE parle de la création de 10 000 emplois)³⁶⁹. En 2009, il y a déjà 31 puits forés au Québec dont la moitié avec fracturation mais sans visibilité médiatique. La définition industrielle du gaz de schiste, soutenue par l'Etat, comme potentiel énergétique et économique, réussit à maintenir cette activité dans les frontières du savoir et de la maîtrise des compagnies gazières. On parle surtout de couche géologique, de billion de pieds cube ou de réseau de distribution³⁷⁰. La traduction dominante de l'industrie du gaz de schiste est donc celle d'un gaz naturel en plein essor en passe de devenir l'énergie du 21^{ème} siècle. Le gaz de schiste s'inscrit dans

364 Hydro Québec, « Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur l'île d'Anticosti ... | Communiqués de presse », [En ligne : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/hq/410/permis-de-recherche-de-petrole-et-de-gaz-naturel-sur-l-ile-d-anticosti-hydro-quebec-et-petrolia-rendent-leurs-ententes-publiques/>]. Consulté le 24 février 2015.

365 Melody Hessing et Michael Howlett, *op. cit.*

366 Presse Canadienne, « Gaz de schiste: Charest maintient le cap », *La Presse*, 22 septembre 2010.

367 *Million of Thermal British Unit*, unité de référence des quantités de gaz naturel. Prix au Henry Hub, la référence nord-américaine.

368 Du gaz avait déjà été trouvé par les compagnies Talisman et Questerre en 2006, année du démantèlement de la division pétrole et gaz d'Hydro-Québec.

369 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

370 *Ibidem.*

la continuité de la production gazière sans mise en avant de ses spécificités techniques. On est dans un niveau d'argumentation technique qui cherche sa justification dans la diversification énergétique, la recherche de croissance économique et la nécessité de produire de l'énergie face à une demande mondiale grandissante. Le discours d'alors s'adresse avant tout à un auditoire d'acteurs économiques et de décideurs politiques qu'il s'agit d'intéresser à soutenir la filière en phase de décollage. En 2008, le gaz de schiste passe du statut d'hypothétique gisement non conventionnel, difficilement exploitable et coûteux à celui de ressource prouvée, exploitable et rentable. La problématisation des enjeux qui mobilise le réseau des promoteurs est la suivante : comment reproduire l'essor gazier américain ?

Encadré 3 : Les acteurs du réseau des promoteurs de l'industrie au Québec

L'industrie gazière du Québec regroupe des entreprises provinciales comme Junex, nationales comme l'Albertaine Talisman, ou encore étrangères telles que l'Australienne Molopo. Ce sont des compagnies dites *juniors* qui prospectent pour ensuite revendre à prix d'or les permis d'exploitation à des *majors*. On dénombre 26 compagnies gazières dont 11 inscrites auprès de l'APGQ. Outre les compagnies détentrices des permis, d'autres sociétés interviennent dans la réalisation des puits dont notamment celles qui possèdent les brevets et l'expertise de la fracturation hydraulique, comme Halliburton ou Schlumberger, mais celles-ci ne participent pas à la promotion de l'industrie. L'industrie possède des dizaines de lobbyistes inscrits au registre de l'Assemblée nationale dont certains ont appartenu au PLQ. Un maximum de 38 lobbyistes est relevé au plus fort de la contestation populaire.³⁷¹ Elle mobilise pour défendre son activité des experts qui sont géologues, ingénieurs et aussi juristes ou consultants. Ce sont des professionnels soutenus par leur entreprise dont ils défendent les intérêts et le savoir-faire de gestion des risques. L'APGQ regroupe une douzaine de compagnies-membres dont quatre compagnies québécoises (Junex, Petrolia, Gastem et Intragaz), les autres sont basées notamment en Alberta (Talisman, Questerre, Lone Pine, Canbriam par exemple), aux États-Unis (Forest Oil) ou en Australie (Molopo). L'industrie communique avec le public avant tout via l'APGQ, même si d'autres organisations prennent la défense de l'industrie comme certaines chambres de commerce, des entreprises liées cette industrie, même certains élus locaux, ou encore le CEGEP de Thetford Mines qui se verrait bien développer une filière de formation. Surtout l'industrie est défendue par le gouvernement Charest qui, dans la veine de la promotion du Plan Nord, souhaite appuyer le développement économique du Québec sur l'exploitation des ressources naturelles. Sous l'ère Charest, il n'existe pas de véritable différence entre les positions de l'industrie et celles du gouvernement et de son administration. Ces acteurs sont intéressés autour d'une problématisation commune par des liens avant tout économiques puisqu'il s'agit de reproduire un essor économique à partir du gaz de schiste afin d'en retirer profits, dividendes et redevances selon un modèle libéral de libre accès aux ressources naturelles.

L'introduction de l'activité gazière au Québec ne passe pas par une campagne de communication, puisque, pour les acteurs industriels, la phase d'exploration sert avant tout à vérifier si la ressource est présente et si son exploitation est rentable. Il existe bien un discours de persuasion auprès des acteurs économiques et politiques provinciaux mais aucun plan de communication pour le grand public. Un représentant de l'APGQ confirme :

« On savait qu'on avait du *shale* sur une grande partie du territoire, on savait qu'il devait contenir des molécules de gaz, mais ce que l'on ne savait pas c'est si on pouvait réussir à la fracturer pour qu'il puisse donner des résultats. (...) En 2009, ça a été prouvé qu'on pouvait le faire, c'est une nouvelle qui avait été rendue publique mais qui n'avait pas eu beaucoup d'écho dans la population en général, chez les groupes d'opposants, ça n'avait rien réveillé. Certaines compagnies avaient été surprises car, dans d'autres pays, des nouvelles de ce genre-là sortaient et on ouvrait

371 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 32.

le champagne, c'était une bonne nouvelle. C'est comme si ça avait passé inaperçu comme nouvelle. Ce qui fait que les compagnies se sont activées davantage. Le prix du gaz était très bon à cette époque-là sur le marché américain. Les compagnies avaient donc un intérêt, et puisqu'il y en avait un qui avait prouvé qu'on pouvait fracturer, tout le monde s'activait pour se financer et poursuivre encore plus l'exploration pour prouver le potentiel. »³⁷²

On voit dans cet extrait l'importance accordée à l'époque sur la capacité de financement qui consiste justement à intéresser des investisseurs au potentiel économique du *shale* d'Utica, mais aucun effort n'est fait envers les habitants ou les médias généralistes. L'unique point de désaccord avec le gouvernement se situe sur l'encadrement légal jugé trop flou pour permettre un développement harmonieux avec les communautés locales. Les compagnies réclament ainsi un cadre légal clair, notamment en ce qui concerne la fracturation hydraulique qui n'est pas encadrée et ouvre la voie à la critique.

Outre les compagnies gazières, le second acteur de poids de ce réseau des promoteurs du gaz est l'administration Charest qui va prendre en charge la communication sur ce projet gazier. Bien que non spécifiquement mentionné dans la stratégie énergétique du Québec 2006-2015³⁷³, le gaz de schiste est largement soutenu par le gouvernement libéral. Le ministre de l'Environnement Arcand ne mandate le BAPE en 2010 que sous la contrainte des mobilisations en plein essor, et c'est surtout sa collègue du MRNF, Nathalie Normandeau, la vice-première ministre³⁷⁴, qui est aux commandes du dossier. Dès juin 2010, elle déclare « c'est un rendez-vous que le Québec ne peut pas manquer. »³⁷⁵ Pour le gouvernement Charest, la stratégie argumentaire consiste à imposer une solution à un fantomatique problème de fourniture gazière. Il tente de forger le réel en qualifiant l'industrie du gaz de schiste de chemin obligé pour la province en termes de production énergétique et de future énergétique. C'est donc une alliance entre un gouvernement favorable à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles et des compagnies gazières intéressées par le gaz québécois qui tente d'implanter une nouvelle activité économique productrice d'énergie.

Ce réseau forme un réseau d'intéressement, à travers les intérêts économiques qui se tissent, et une coalition discursive puisqu'il défend un argumentaire similaire à propos du gaz de schiste. On passe d'une phase relativement confinée où l'argumentaire vise à intéresser des acteurs économiques et politiques à l'intérieur du réseau des partisans de l'industrie à une phase de publicisation où les enjeux concernent alors la conviction d'un public élargi sur le bienfondé de développer une telle industrie. Il y a un changement d'échelle du discours à partir du BAPE de 2010. La diversité des arguments en faveur de l'industrie s'institutionnalise autour d'un récit commun. Comme le montre P. Zittoun, c'est l'institutionnalisation d'une solution commune qui cimente une coalition discursive.³⁷⁶ Les mémoires déposés lors des audiences publiques de l'automne 2010 fournissent un bon indicateur des positions de ces différents acteurs partisans de l'industrie. M.-J. Fortin et Y. Fournis montrent que les mémoires des industriels et des fournisseurs de gaz sont avant tout préoccupés par les aspects économiques et de

372 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

373 Ministère des ressources naturelles et de la faune, « L'énergie pour construire le Québec de demain - stratégie énergétique du Québec 2006-2015 », Gouvernement du Québec, 2006.

374 Il est intéressant de noter qu'alors qu'en France, c'est le MEDDE qui se voit doter d'un Ministre d'Etat (ou selon les mots du pacte écologique de 2007 « un vice-Premier Ministre en charge du développement durable »), au Québec, c'est le MRNF qui se voit attribuer ce statut hiérarchique.

375 Alexandre Shield, « Un rendez-vous à ne pas manquer », [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/290318/un-rendez-vous-a-ne-pas-manquer>]. Consulté le 20 février 2015.

376 Philippe Zittoun, *op. cit.*, p. 196.

régulation.³⁷⁷ De même, ces acteurs industriels adoptent un positionnement dominant centré sur la mise en œuvre technique de l'industrie, et ils prennent une position « la plus polémique »³⁷⁸ plutôt orientée vers des enjeux de gouvernance.³⁷⁹ Ces partisans sont soutenus par certaines institutions : les chambres de commerce, la Fédération des Travailleurs du Québec, le Conseil du Patronat ou encore le CEGEP de Thetford Mines. Le positionnement des partisans est avant tout technique : l'industrie du gaz de schiste peut être améliorée à la marge par les techniques (réutilisation des eaux de fracturation, limitation des nuisances, dédommagement aux riverains) et l'encadrement (répartition des redevances avec les municipalités, meilleure intégration des acteurs locaux), mais sa raison d'être n'est pas mise en cause. C'est donc un assemblage narratif restreint autour duquel s'organisent les partisans de l'industrie. L'intérêt de chacun des acteurs ressort assez clairement de leur discours tenu au BAPE : favoriser l'économie et la création de richesse.

On peut dresser une liste des principaux arguments présents dans ces mémoires qui permet de mieux saisir la coalition discursive formée par ce réseau d'acteurs. Ces arguments représentent l'état de la coalition à l'automne 2010, c'est-à-dire après le déclenchement du processus de controverse porté par les mobilisations sociales, il faut donc prendre ces arguments comme une réponse aux critiques, et pas uniquement comme la présentation du discours, peu explicite, des partisans avant la mise en politique du gaz de schiste. Le tableau ci-dessous représente les arguments revenant le plus souvent parmi 22 mémoires³⁸⁰ explicitement pour l'industrie du gaz de schiste au Québec déposé en novembre 2010 lors des audiences publiques du BAPE. À côté, on voit si ces arguments se retrouvent dans le document à propos de l'industrie du gaz de schiste publié par le MRNF le 15 septembre 2010.

Tableau 1 : Liste des déclarations des partisans de l'exploitation gazière au Québec

Arguments	Total sur 22 mémoires	MRNF 2010 ³⁸¹
Création d'emplois	15	1
Favoriser le développement local et la croissance	13	1
Mettre en place un cadre légal permettant un développement sécuritaire	12	
Favoriser des relations harmonieuses avec la communauté	11	
Réduire les émissions de GES	10	
Les techniques sont maîtrisées	10	1
Avoir un approvisionnement stable et suffisant (réduire importation)	9	1
Rendre les industries québécoises plus compétitives	9	
Réduire le coût du gaz	8	
Augmenter le montant des redevances perçues	8	1

On observe une coalition discursive des partisans de l'industrie qui s'entend sur les bénéfices économiques de l'industrie et qui met aussi en avant l'argument développé précédemment sur la participation du gaz à la réduction des émissions de GES. Le discours reprend ainsi les grands axes développés autour du succès américain : l'exploitation du gaz de schiste favorise le développement économique, il participe à la

377 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 74.

378 Selon Fortin et Fournis (2013), la position la plus polémique du discours des acteurs est celle la plus critique vis-à-vis du développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec en 2010.

379 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 97.

380 Le chiffre de 22 mémoires correspond aux mémoires clairement en faveur de l'industrie. D'autres mémoires sont relativement ouverts à l'industrie mais avec des critiques plus marquées.

381 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

décarbonation de l'économie et les techniques de production sont maîtrisées. Les critiques sont abordées sous l'angle d'une adaptation réglementaire. On peut souligner toutefois les spécificités de la coalition québécoise des partisans par rapport au discours global présenté auparavant, mais aussi par rapport à la coalition française ci-après. Ce qui est marquant au Québec c'est l'insistance sur les avantages économiques de l'industrie et sur le besoin d'encadrement afin de favoriser des relations harmonieuses avec les communautés. Ainsi, l'industrie gazière est perçue comme génératrice de croissance économique et d'emplois, elle viendrait ranimer des municipalités en perte de vitesse économique. Plus étonnante est la demande d'encadrement, non pas strict, mais suffisamment clair pour permettre un développement sécuritaire et stable. C'est d'ailleurs un point de désaccord entre le gouvernement et l'industrie, puisque l'administration Charest ne semble pas pressée par la nécessité de donner un cadre légal à la fracturation hydraulique par exemple. Concernant la position des acteurs favorables à l'industrie, c'est le grand écart avec la situation française puisque le réseau des promoteurs est beaucoup plus structuré et dense au Québec. La participation du PLQ à ce réseau lui donne plus de visibilité politique et médiatique comme en témoignent les débats parlementaires et le nombre d'articles de presse que j'aborde au chapitre suivant. Il est par contre difficile de démontrer une coordination entre ces acteurs, chacun organisant une stratégie individuelle ou en groupe restreint comme au sein de l'APGQ. On remarque néanmoins que l'appui d'acteurs économiques intéressés par les retombées potentielles de l'industrie pèse sur le débat public. Malgré un conflit probable avec le monde agricole, l'industrie gazière bénéficie d'un *a priori* favorable en ce qui concerne sa participation à la création de richesses provinciales, ce qui n'est pas le cas en France. D'autres spécificités s'ajoutent en cours de controverse sur lesquelles je reviens plus loin, mais on voit déjà ici s'affirmer un réseau structuré et dense qui bénéficie d'une position dominante grâce à sa maîtrise de l'appareil administratif et du calendrier parlementaire. On observe donc un double cœur de réseau représenté par l'APGQ et le gouvernement Charest qui impulse un discours économique pour coaliser les acteurs favorables à l'industrie au Québec.

Un réseau français relativement passif

Les partisans du gaz de schiste français sont beaucoup moins nombreux, audibles et avancés dans l'exploration que leurs équivalents québécois. La mise en marche de l'industrie du gaz de schiste en France peut être datée de mars 2010 lorsque trois permis sont attribués à Total et Schuepbach dans le Sud-Est pour de la recherche d'hydrocarbures non conventionnels. La dynamique prend néanmoins ses racines plus tôt puisque des permis pour du gaz de houille ont été délivrés dès 2004, pour du pétrole de schiste en 2008, et que d'autres permis existent qui ne visent pas exclusivement de gaz ou de pétrole de schiste mais pourraient permettre d'en produire. La DGEC délivre ces permis de manière routinière par la main de Pierre-Marie Abadie, directeur de l'énergie. Le ministre de l'Environnement de l'époque, Jean-Louis Borloo, plaide l'erreur bureaucratique lorsque ces permis sont « découverts » par les médias et les habitants des zones concernées. Son successeur, Nathalie Kosciusko-Morizet, critique vertement de cette décision.³⁸² Fin 2010, le gaz de schiste est un non objet pour la plupart des acteurs politiques, associatifs et même industriels puisque seulement trois permis sont délivrés et que les attentes sont peu élevées.

382 AFP, « NKM attaque Borloo sur "l'erreur" du gaz de schiste », *Le Point*, 10 mai 2011. Guillaume Duhamel, « Gaz de schiste : la faute de goût de Jean-Louis Borloo », [En ligne : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/2064-gaz-de-schiste-la-faute-de-gout-de-jean-louis-borloo.html>]. Consulté le 20 février 2015.

Le réseau des promoteurs apparaît nettement moins émergé qu'au Québec. Les compagnies gazières et pétrolières intéressées incluent les Français Total et GDF-Suez (associée avec Schuepbach), les autres sont étrangères : Vermilion la Canadienne, Toreador³⁸³, Hess et Schuepbach les Américaines pour n'en citer qu'une partie. Baudrin et alii montrent comment la stratégie de Total fut d'éviter de demander un permis incluant le Larzac mais que ses concurrents américains n'ont pas fait autant attention, ce qui aura des conséquences désastreuses en réactivant un territoire militant.³⁸⁴ Les acteurs industriels ne sont pas coordonnés, si ce n'est pas le biais de leur association professionnelle, l'Union Française de l'Industrie Pétrolière (UFIP). Il n'y a pas de visibilité médiatique lors de l'attribution des permis. Pourtant, l'information est publiée au Journal Officiel et dans des journaux locaux (obligation légale), mais aucun n'écho ne se répercute au sein des milieux associatifs avant la fin de l'année 2010. Des lobbyistes travaillent, comme au Québec, à convaincre les élus du bien-fondé de cette industrie, mais leur reconnaissance n'est pas aussi claire. Il y a bien un registre de renseignement, mais en 2010, le registre de transparence n'existe pas encore. Malgré les allégations d'influences occultes³⁸⁵, la dynamique de délivrance des permis semble globalement suivre celle d'une routine administrative fragmentée qui ne préjuge pas de l'impact de ce projet industriel pour les zones concernées.³⁸⁶ L'absence de consultation prévue par le Code minier ne permet pas une prise de contact en amont avec les populations concernées et hypothèque ainsi toute possibilité de retour en arrière une fois que ces permis sont « découverts ».

Les partisans du gaz de schiste sont très peu nombreux à s'exprimer lorsque la controverse éclate. Il n'existe pas réseau coordonné en faveur du projet, tout au plus une coalition latente autour d'un discours économique et géostratégique favorisant la production nationale d'hydrocarbures. Il n'y a guère que les rubriques économiques et les journaux spécialisés qui se sont penchés sur le sujet avant la fin de 2010. Les industriels sont assez avares de communication puisque, comme au Québec, il s'agit pour elles d'explorer afin de vérifier le potentiel, et que les relations publiques interviendront seulement en cas de lancement d'une phase d'exploitation. Un responsable de l'UFIP l'explique ainsi :

« Les entreprises qui s'y sont investies et qui avaient des projets sur ce plan-là, ont communiqué, comme Total a pu le faire lorsque par exemple ils ont eu le permis de Montélimar³⁸⁷. (...) C'était plutôt des actions, des initiatives d'entreprises, que nous connaissions bien entendu, c'était des choix que d'autres n'avaient pas l'intention de faire, pour des raisons de structures, d'organisation et du fait que le sujet, à l'époque, hydrocarbures de schiste, ce n'était pas quelque chose qui se différenciait d'autres types de recherches qui pouvaient s'opérer sur le territoire national. »³⁸⁸

Plus encore qu'au Québec, en France, les compagnies gazières en sont seulement à planifier les campagnes de levées sismiques, aucun forage n'a été réalisé. En région parisienne, les compagnies pétrolières ont en revanche débuté l'exploration mais sans rencontrer d'opposition marquante. A ce stade précoce, l'industrie n'est pas encore engagée dans un processus de conviction, ni d'acteurs économiques et politiques, ni

383 Toreador France est dirigé par Julien Balkany, le frère de Patrick.

384 Mathieu Baudrin[et al.], *op. cit.*, p. 4551.

385 François Veillerette et Marine Jobert, *op. cit.*

386 Philippe Zittoun et Francis Chateauraynaud, « The future they want – or do not want - Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », Pays-Bas, 2014.

387 Total, « France : Total annonce l'attribution du "Permis de Montélimar" en vue d'évaluer le potentiel en « shale gas » de cette zone », [En ligne : <http://www.total.com/fr/medias/actualite/communiques/20100331-france-total-annonce-attribution-permis-montelimar-vue-evaluer-potentiel-shale-gas-cette-zone?%FFbw=kludge1%FF>]. Consulté le 20 février 2015.

388 Entretien avec un membre de l'UFIP, avril 2012

d'un public élargi, puisqu'il s'agit d'abord de vérifier un potentiel avant de chercher à intéresser d'autres acteurs au développement de la filière.

Compte tenu du stade précoce auquel l'assemblage narratif industriel est contesté, ce n'est pas autour de l'exploitation (contrairement au Québec) mais de l'exploration, voire de la simple recherche expérimentale, qu'un réseau de supporters de l'industrie va se constituer. D'ailleurs, ce réseau ne s'active réellement qu'une fois l'interdiction de la fracturation hydraulique votée en juillet 2011. La mobilisation fulgurante de la fin de l'hiver 2011 ne rencontre que très peu de résistance puisque la quasi-totalité des élus va prendre fait et cause contre la fracturation hydraulique. En plus des compagnies détentrices des permis, de l'UFIP et de l'Amicale des foreurs, ce sont principalement une poignée d'élus et des géologues et ingénieurs des centres de recherche qui vont prendre la bannière de la posture pro-exploration. La place des géologues et des ingénieurs est particulièrement saillante dans la défense, directe ou indirecte, de cette industrie. On remarque d'abord que les personnages clés de la DGEC ont tous une formation à l'école des Mines ou à Polytechnique (ce qui est plutôt classique dans la haute fonction publique française) : le directeur de la DGEC entre 2007 et 2012, Pierre-Frank Chevet a fait l'école des Mines, son successeur, Laurent Michel a fait Polytechnique, Pierre-Marie Abadie, le directeur énergie, a étudié dans les deux écoles. C'est dans une logique gestionnaire orientée vers l'exploitation du sous-sol que sont signés les permis. Un géologue du BEPH confirme la dynamique routinière de la délivrance des permis :

« En 2009, des compagnies pétrolières sont venues nous voir au BEPH pour demander des permis dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels, et nous, on a suivi la procédure en vigueur en France, en conformité avec la réglementation minière, on leur a accordés des permis. J'ai été à l'origine de l'attribution des trois permis dédiés au gaz de schiste dans le sud de la France, deux à Schuepbach et un à Total. »³⁸⁹

Ce sont ensuite les centres de recherche attachés à l'énergie et à la gestion des risques qui se positionnent en défenseur de l'exploration (il s'agit de défendre une définition du gaz de schiste comme ressource potentielle qu'il faut dans un premier temps explorer). C'est d'abord l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles (IFPEN) qui soutient la recherche d'hydrocarbures. Mais ce sont ensuite l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui prennent ce parti. Ces institutions prennent une position très technicienne puisqu'il s'agit de dire qu'il faut faire une évaluation géologique du sous-sol pour connaître la présence de ressources ou non, et ensuite décider de l'opportunité de l'exploiter (ils ne soutiennent pas en général l'utilisation de la fracturation hydraulique). Les directeurs de ces institutions sont tous ingénieurs ou géologues. Ils parlent ainsi le même langage que les responsables de la DGEC et que les ingénieurs des compagnies. L'IFPEN joue sur la différenciation du gaz de schiste du gaz naturel conventionnel en débutant sa page explicative par : « hydrocarbures conventionnels et non conventionnels sont de même type : il s'agit dans les deux cas de pétrole et de gaz provenant de la transformation de matière organique. »³⁹⁰ Afin de contenir les oppositions, c'est la fracturation hydraulique qui est ciblée comme potentiellement problématique et à laquelle il faut apporter des modifications, mais l'extraction du gaz de schiste en soi n'est pas questionnée par ces

389 Entretien avec un membre du BEPH, décembre 2014

390 Institut français du pétrole et des énergies renouvelables, « Hydrocarbures non-conventionnels: définition », [En ligne : <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/Espace-Decouverte/Les-cles-pour-comprendre/Les-sources-d-energie/Les-hydrocarbures-non-conventionnels/Hydrocarbures-non-conventionnels-definitions>]. Consulté le 20 février 2015.

acteurs. S'ils reconnaissent les éventuels problèmes, ils ne les estiment pas insurmontables. La problématisation de ce réseau émergent d'acteurs est aussi axée sur comment reproduire l'essor gazier américain. Toutefois, cette problématisation doit être raffinée en deux temps : comment permettre l'exploration des ressources du sous-sol français ? Comment permettre une exploitation d'hydrocarbures adaptée à des territoires déjà fortement utilisés par d'autres activités ?

Les élus ne sont pas nombreux à défendre l'industrie du gaz de schiste au moment où la controverse éclate.³⁹¹ Pourtant un certain nombre d'entre eux adoptent une position favorable en mettant plutôt en avant une défense plus politique de l'industrie en montrant les avantages économiques et stratégiques derrière l'exploitation gazière. Le plus emblématique est François-Michel Gonnot (UMP) qui organise annuellement un colloque avec son club Energie et développement³⁹² dont une session de l'évènement de 2012 sera intitulée : « gaz de schiste, comment sortir de l'interdiction française ». Il est d'ailleurs le premier à se soucier de cette industrie naissante en novembre 2010 puisqu'il réclame un cadre légal adapté à la fracturation hydraulique afin de limiter les contestations. Les élus ne sont toutefois pas les plus audibles en 2010 et 2011 en tant que défenseur du gaz de schiste ou de la fracturation hydraulique. On observe au contraire une union nationale contre la fracturation hydraulique au printemps 2011 et la poignée d'élus, de droite comme de gauche, qui peut soutenir l'industrie ne se fait pas entendre avant fin 2012. C'est d'abord une coalition discursive autour de l'intérêt de l'exploration pétro-gazière qui prend forme après la Loi Jacob de 2011 avant de se sédimenter en réseau plus structuré autour de l'IFPEN, du CGIET et d'une poignée d'élus. On voit dans le tableau ci-dessous un aperçu des déclarations des principaux acteurs favorables à au minimum un besoin de recherche géologique sur le sujet du gaz de schiste parmi les acteurs français interrogés.³⁹³ Ces déclarations sont concordantes avec le discours d'autres acteurs dans la presse et dans leurs documents d'information.

Tableau 2 : Liste des déclarations des acteurs favorables à l'exploration gazière en France

Déclarations :	total sur 8 acteurs
la fracturation hydraulique est maîtrisée	7
le gaz de schiste améliore la balance commerciale	6
il y a besoin d'exploration du sous-sol	6
il y a besoin d'information et d'éducation	6
le gaz de schiste favorise la création d'emploi	5
le gaz de schiste améliore l'indépendance énergétique	5
le progrès technique permettra de résoudre les problèmes	5
il y a besoin de relance économique	5
les risques sont accidentels	5
le gaz de schiste participe à la transition énergétique	4
le gaz de schiste diminue la dette publique	4
la connaissance du public est trop faible	4
il faut préserver le mode de vie « moderne »	4
le gaz de schiste permettrait une baisse du prix du gaz	1

391 En 2011, une cinquantaine de députés de l'UMP ne votent pas la Loi Jacob qui interdit la fracturation hydraulique, le PS ne la vote pas mais parce qu'il préfère sa version de la loi, plus restrictive.

392 Ce club est lié à des nombreuses compagnies électriques, gazières et pétrolières (Total, GDF Suez, EDF, Areva, BP, ErDF, GrDF, RTE pour n'en citer que quelques-uns), il affiche aussi ses liens avec les hauts responsables français (DGEC) et européens (DG TREN).

393 Ces données ne donnent qu'une vision globale du discours des acteurs, il faudrait prendre en compte leur date (entretiens réalisés entre 2012 et 2014) puisque le discours a évolué durant la controverse.

La structure de la coalition discursive diffère quelque peu de celle du Québec. On voit que c'est l'impératif de réduction du déficit de la balance commerciale qui emporte un fort consensus parmi les partisans de l'exploration. La maîtrise technique est également soulignée puisque c'est sous cet angle que l'industrie est attaquée au début de la controverse. La coalition discursive s'entend pour dire que c'est à travers un certain type de recherche scientifique que le problème public du gaz de schiste qui émerge pourra être réglé. Les avantages économiques sont beaucoup moins présents et la nécessité d'encadrer l'industrie pour permettre son développement est absente. C'est avant tout par le biais de la recherche et du progrès technologique que les défenseurs de la filière se font entendre. Le réseau des partisans n'est pas autant puissant qu'au Québec même s'il bénéficie d'un cadre légal favorable et des mêmes incitations économiques. Aucun puits de gaz de schiste n'a été foré et on ne connaît pas le potentiel ce qui rend les estimations, et par ricochet les avantages économiques, peu crédibles. La coalition demeure inactive face aux critiques qui émergent fin 2010, aucun acteur ne monte aux créneaux défendre l'industrie de manière convaincante. Parmi les élus, ceux qui s'élèvent pour défendre l'industrie le font surtout de manière discrète lors des débats parlementaires, et il s'agit surtout de préserver la capacité d'explorer les ressources et d'autoriser la recherche expérimentale. La fracturation hydraulique a peu de défenseurs puisque c'est sur cette ligne d'attaque que va débiter la controverse qui annihilera cette industrie naissante avant même le premier forage de gaz de schiste.

La coalition discursive française ne répond pas au même problème que celui qui se pose au Québec puisqu'il s'agit pour ses acteurs de défendre leur capacité de recherche et le principe même d'une exploitation du sous-sol dans l'hexagone comme une activité économique d'importance. Cette coalition discursive se forme en réponse à l'interdiction de juillet 2011, c'est donc une coalition critique de la loi plutôt qu'une coalition de promotion. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs qui a développé comme solution au problème posé par la Loi Jacob le soutien d'une campagne d'exploration géologique et d'expérimentation technologique, autorisé par la loi mais non mis en œuvre. Cet assemblage narratif vise avant tout à convaincre le milieu de la recherche scientifique et technique, principalement autour des centres de recherche spécialisés dans l'énergie et les hydrocarbures, et les élus autour des avantages économiques consécutifs à la découverte des gisements potentiels. L'argumentaire s'ajuste autour d'une hiérarchie temporelle en matière de recherche : d'abord prouver le potentiel géologique, ensuite prouver le potentiel économique et enfin s'assurer du soutien des habitants et vérifier les effets sur l'environnement.

Des coalitions discursives aux croyances particulières

En France comme au Québec, les axes narratifs de la coalition discursive supportant l'exploration-exploitation du gaz de schiste sont incorporés à des représentations du monde plus générales sur l'organisation du secteur d'action publique de l'énergie. On peut mettre en avant trois grandes « représentations du monde » ou perception du bien commun que l'on retrouve à des degrés divers au sein des acteurs interrogés mais aussi dans les documents publiés par l'ensemble des partisans. Ces représentations du monde fonctionnent plutôt selon le modèle de B. Jobert et P. Muller de référentiel³⁹⁴ que sur celui de P. Sabatier de croyances³⁹⁵. Ces représentations ne fondent pas les discours des acteurs mais viennent en appui de ceux-ci en fournissant un sens général à l'assemblage narratif qui est défendu. Pour les partisans de l'industrie, il s'agit de mettre en avant le marché comme dispositif régulateur de l'offre et de la demande, l'efficacité d'une gestion fermée des ressources naturelles par un cercle

394 Bruno Jobert et Pierre Muller, *op. cit.*

395 Paul A. Sabatier, *op. cit.*

restreint d'acteurs et l'importance de décisions politiques reposant sur des preuves scientifiques. Ces scénarii paradigmatiques inscrivent le discours spécifique sur le gaz de schiste dans un espace plus général qui peut être celui de l'énergie, des ressources naturelles ou de la gouvernance des territoires, elles constituent une représentation du monde.

Les partisans de l'industrie défendent une vision de la production d'énergie organisée par le marché économique, c'est-à-dire que les entreprises et les Etats sont supposés produire une offre d'énergie satisfaisant une demande, souvent prospective. Cette politique de l'offre marque bien le secteur des hydrocarbures et s'illustre dans les publications des agences de l'énergie qui pointent les besoins en énergie pour les décennies à venir.³⁹⁶ On retrouve cette conviction chez bon nombre de partisan qui souligne l'importance de l'exploration de nouveaux gisements d'hydrocarbures malgré le développement d'énergies renouvelables :

« Toutes les projections de l'Agence Internationale de l'Energie montrent que les hydrocarbures représenteront encore au moins 50% en 2035. Actuellement c'est 60%. La part des hydrocarbures fossiles diminue, mais la soif d'énergie augmente par la demande des pays émergents. La demande d'énergie primaire augmente de plus de 1% par an. Ce qui veut dire que même si la part des énergies fossiles diminue en pourcentage, le volume de l'énergie demandée augmente tellement qu'il faudra plus d'énergie fossiles en 2035 que maintenant, quel que soit la transition énergétique. »³⁹⁷

Même au sein des opposants modérés, la croyance est présente, notamment au Québec où certains concèdent :

« je crois que n'importe quelle société n'a pas à se soucier d'avoir des surplus d'énergie, elle a à se soucier si elle n'a pas suffisamment d'énergie, généralement c'est une réaction normale de la société et du monde économique de créer un besoin là où on voit qu'il y a un surplus énergétique. »³⁹⁸

L'économie de marché est supposée être le moyen adéquat de réguler la production d'énergie à l'échelle mondiale. L'énergie disponible doit être maintenue à un coût faible afin de favoriser sa consommation, vecteur de production de richesse : « Nous avons besoin de sortir de l'ornière et de trouver une énergie bon marché. »³⁹⁹ Cette représentation du monde justifie l'exploitation du gaz de schiste comme inéluctable puisqu'elle répondrait à une incitation des « marchés », hors de contrôle des décideurs nationaux qui ne pourraient que se soumettre ou alors perdre une opportunité d'enrichissement que d'autres vont s'empresse de saisir. Cette justification par le marché n'est cependant pas incompatible avec le soutien ponctuel à une industrie nationalisée des hydrocarbures (qui permettrait des avantages économiques nationaux plus importants) qui a pu être défendue par le Parti Québécois ou bien par A. Montebourg. Cette même croyance est pourtant contradictoire avec les distorsions de concurrence pour le territoire introduites par une législation minière privilégiant les compagnies pétro-gazières au détriment d'autres usagers des territoires.

Les mêmes acteurs supportent une gestion relativement restreinte du secteur entre les compagnies productrices, les organismes régulateurs, les agences de recherche et les élus nationaux. C'est particulièrement visible au Québec où la littérature montre la persistance du modèle « *staple* »⁴⁰⁰ qui a organisé l'exploitation des ressources

396 International energy agency, *op. cit.*

397 Entretien avec un géologue de l'IFPEN, août 2012

398 Entretien avec un membre de la CRECA, novembre 2014

399 Entretien avec un géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012

400 Melody Hessing et Michael Howlett, *op. cit.*

naturelles canadiennes depuis l'époque coloniale. Malgré des infléchissements⁴⁰¹, ce modèle perdure comme le montrent Y. Fournis et M.-J. Fortin dans le cas de l'énergie éolienne⁴⁰². La gestion du secteur d'activité est alors dominée par ce que H. Heclou appelle un triangle de fer⁴⁰³. Ce modèle n'est pas adapté au cas français mais on retrouve une organisation similaire du Code minier et de la Loi sur les mines qui favorise un cadre restreint de la décision entre des compagnies demandeuses de permis, une administration centrale qui les délivre sur la base d'une analyse technique par des services internes, et éventuellement des élus nationaux qui infléchissent ce cadre minier en fonction des politiques énergétiques (le gouvernement Charest offre un congé de redevances de 5 ans aux compagnies en 2009). Les fonctionnaires se défendent pourtant de favoritisme :

« Quand on nous dit qu'on est proche des industriels et que finalement on les aide. Bien sûr on les aide mais on les contrôle aussi. Je compare notre rôle à un arbitre sur un terrain de football, un arbitre bien sûr qu'il aime le football, sinon il ne serait pas arbitre de foot, moi aussi j'aime le pétrole mais je ne veux pas qu'on fasse n'importe comment. Un arbitre il n'est pas pour une équipe ou l'autre, il arbitre et si une faute est commise il sanctionne. »⁴⁰⁴

Malgré tout, le cadre légal est avant tout organisé avec un minimum de participation des acteurs locaux et des populations. Cette représentation du monde justifie la situation en tentant de soutenir que des relations étroites avec les compagnies exploitantes ne signifient pas systématiquement collusion et que le modèle de gouvernance est souhaitable afin de soutenir la fluidité nécessaire à la bonne santé économique de ce secteur d'activités.

Enfin, la coalition des supporteurs de l'opportunité industrielle du gaz de schiste valorise aussi des politiques publiques basées sur des données scientifiques et techniques (*evidence-based policy*) (par opposition à des politiques menées sur une base idéologique ou émotionnelle). Cette représentation est la plus relative des trois puisqu'elle n'est pas mobilisée à toutes les étapes de la controverse de la même manière, ni par tous les partisans. En effet, avant l'éclosion de la controverse publique, ces acteurs ne mettent pas en avant un besoin particulier de données scientifiques pour justifier l'exploration gazière. Les simples données techniques fournies par les compagnies suffisent à la délivrance des permis. En revanche, l'interdiction française engage la mise en avant d'un besoin de recherche et d'expérimentation nécessaire à une prise de décision rationnelle. C'est d'ailleurs le discours dominant de l'ensemble des partisans français que de réclamer le lancement d'une commission d'évaluation. Ce besoin de recherche s'appuie sur une croyance dans le progrès technique et scientifique : « dans toutes les industries, il y a des problèmes. La Science et les hommes sont là pour les résoudre, non ? »⁴⁰⁵ Au Québec, la croyance est moins visible puisqu'au contraire le gouvernement Charest estime avoir en main toutes les données nécessaires permettant le développement d'une industrie gazière. Ce n'est qu'à travers l'EES que l'on voit s'insinuer ce besoin de connaissances scientifiques mais il est porté plutôt par les opposants. Ce n'est finalement qu'en fin de controverse (voir chapitre 5) que les compagnies gazières et ses supporteurs mettent en avant le besoin de données économiques alternatives à l'EES. Dans le cas français, cette représentation justifie la réouverture du débat sur la base qu'une politique publique ne peut être juste que si son

401 *Canada's resource economy in transition: the past, present, and future of Canadian staples industries*, eds. Keith Brownsey et Michael Howlett, Toronto, Emond Montgomery Publications, 2008, 336 p.

402 Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, *op. cit.*

403 Hugh Heclou, *op. cit.*

404 Entretien avec un membre du BEPH, décembre 2014

405 Entretien avec un membre de l'Amicale des foreurs, juin 2012

socle est éprouvé par des données scientifiques et techniques et qu'une décision reposant sur l'émotion est plus critiquable.

Ces trois grandes représentations du monde forment un cadre cognitif à la coalition discursive des partisans et justifient leurs prises de position et leur réaction durant la controverse. Elles fournissent un sens général à ces discours particuliers. C'est sur la base de ces représentations globales que le bien commun de ce réseau des promoteurs est défini. En l'occurrence, le bien commun est généralement rattaché à l'intérêt général qui est lui-même défini à partir d'indicateurs économiques.

« Je pense qu'il s'est perdu une chose au Québec, c'est qu'on parle plus d'acceptabilité sociale que d'intérêt public, et à mon avis, l'intérêt public doit toujours primer sur l'acceptabilité sociale, surtout quand elle veut dire qu'il faut que tout le monde accepte. (...) C'est déplorable que l'on ne parle plus d'intérêt public. Maintenant on tombe que si un individu est contre, on ne le fera pas. »⁴⁰⁶

Les acteurs favorables à l'industrie soutiennent un modèle de croissance économique basé sur la consommation de ressources naturelles vecteur de progrès techniques et sociaux. Le rejet de l'industrie gazière s'inscrit pour eux dans un rejet contradictoire d'un mode de vie occidental :

« Qu'on veuille avoir une transition énergétique d'accord. Je suis le premier à dire que les énergies fossiles, elles ne vont pas durer des siècles et des siècles. Mais en attendant, on ne peut pas mettre une éolienne dans un moteur. Ou alors on arrête tout, on ne veut pas de nucléaire, on ne veut pas d'hydrocarbures, de quelle énergie on va se servir ? Alors on ferme tout. Les raffineries quand elles doivent fermer, il y a des protestations. Quand le prix du pétrole monte, il y a des protestations. Qu'est-ce que ça veut dire ça ? Si on n'en veut pas, on ne l'utilise pas. On ferme toutes les stations-services. On ferme tout et on revient à l'âge de pierre. Ce sont des contradictions. »⁴⁰⁷

Cette définition du bien commun n'est pas aussi clairement explicitée par tous les partisans du gaz de schiste, surtout en France où il s'agit avant tout de défendre la possibilité d'explorer les ressources. Mais on retrouve l'idée général de la défense de la croissance économique dans le discours de certains géologues qui mettent en avant que pour ne pas être en décroissance, « il ne faut pas arrêter de chercher des hydrocarbures. Les plus puristes des écolos parlent de décroissance, mais je ne suis pas sûr que ça soit admis par la majorité des gens. »⁴⁰⁸

Conclusion

A l'aube des mobilisations sociales, le gaz de schiste a subi une première transformation de sa définition. Il passe de ressource difficilement exploitable et peu rentable à une réserve énergétique et économique exploitable et rentable. Le gaz de schiste est présenté par ses promoteurs sous trois axes principaux : il doit permettre l'indépendance énergétique et l'amélioration de la balance commerciale ; il doit générer de la croissance économique en abaissant le coût de l'énergie et en créant des emplois ; il doit permettre de réduire les émissions de GES et participer à la transition énergétique. Deux coalitions discursives nationales s'organisent en un réseau de promotion, de l'exploration en France, et de l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Ces réseaux d'acteurs vont tenter d'intéresser un maximum d'autres acteurs durant la période de controverse publique pour tenter d'imposer leur problématisation du gaz de schiste face à la montée d'une traduction adverse portée par un réseau d'opposants. Mais

406 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

407 Entretien avec un membre de l'Amicale des foreurs, juin 2012

408 Entretien avec un géologue de l'IFPEN, août 2012

en reprenant un assemblage narratif globalisé construit sur la référence à l'exemple américain, les promoteurs souffrent d'un inconvénient majeur : l'absence d'ancrage territorial.

2. La rupture du réseau promotionnel du gaz de schiste au Québec

La tentative d'imposition d'une problématisation industrielle du gaz de schiste va se heurter à la montée en puissance d'un réseau adverse qui va enrôler la plupart des acteurs laissés de côté par le réseau des promoteurs. C'est d'abord au Québec que naît un tel mouvement d'opposition qui fait de la province canadienne la première expérience francophone de refus de l'industrie du gaz non conventionnel. Les premiers opposants québécois vont devoir construire une alerte sur les risques de l'exploitation gazière, assembler un discours et le diffuser afin de contester le récit des industriels et de l'administration libérale. Ils vont progressivement problématiser le gaz de schiste comme menace environnementale et intéresser une multitude d'acteurs à différents niveaux d'échelle.

Repères temporels :

Avril 2008 : Forage à Bécancour par Forest Oil et Junex

Septembre 2009 : Demande de moratoire par l'AQLPA

Mars 2010 : Le comité de Saint-Marc-sur-Richelieu conteste l'installation de Molopo auprès de la CPTAQ

Septembre 2010 : Mise en place du BAPE

Décembre 2010 : Création du Regroupement Interrégional sur le Gaz de Schiste de la Vallée du Saint-Laurent

Janvier 2011 : Création du comité scientifique contre le gaz de schiste

Février 2011 : Rapport du BAPE

Mai 2011 : Début des travaux de l'évaluation environnementale stratégique

Juin 2011 : Manifestation à Montréal contre le gaz de schiste

Novembre 2011 : Adoption d'une réglementation sur l'eau par la municipalité de Saint-Bonaventure

Avril 2012 : 250 000 personnes défilent pour la journée de la Terre à Montréal

Septembre 2012 : Election du gouvernement Marois

Décembre 2013 : Réforme de la loi sur les mines

Avril 2014 : Election du gouvernement Couillard

Juillet 2014 : Réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Décembre 2014 : Rapport du BAPE2

2.1. La naissance d'un réseau d'opposition hétérogène

2.1.1. Les lanceurs d'alerte, construction et diffusion de la lutte

Suite aux premiers forages exploratoires positifs en 2008, une poignée d'acteurs prend conscience de l'ampleur du projet industriel aux portes du Québec et construit une alerte basée sur un premier assemblage narratif à propos des risques du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique. Il s'agit à la fois de proposer une problématisation alternative et de contredire le récit industriel.

L'alerte précoce

Une militante de la vallée du Richelieu fait émerger la cause du gaz de schiste au Québec en publiant en février 2009 un article sur gaiapresse.ca⁴⁰⁹, repris en avril dans un ouvrage collectif sur la transition énergétique « Maître chez nous, 21^e siècle »⁴¹⁰

409 Johanne Dion, « Que savons-nous de la fracturation hydraulique », *Gaiapresse*, 10 février 2009.

410 Violaine Ballivy, « «Maîtres chez nous», version XXI^e siècle », *La Presse*, 11 avril 2009.

dirigé par Daniel Breton⁴¹¹. Il s'agit d'alerter sur les risques liés à la fracturation hydraulique pour les communautés locales. A ce stade, des militants des Etats de New-York et de Pennsylvanie fournissent l'information aux quelques militants québécois qui la traduisent avant de la diffuser. C'est par le travail de cette militante que l'objet gaz de schiste trouve une place parmi les préoccupations environnementales de la fin des années 2000 :

« Je savais que ça existait déjà en Pennsylvanie, je savais qu'il y avait un mouvement d'opposition à New-York qui s'organisait. Au moment où je me suis rendu compte qu'on voulait se lancer là-dedans au Québec, tout de suite la cloche s'est mise à sonner dans mon cerveau, parce que je savais que si on commençait à exploiter du gaz dans la vallée du Saint-Laurent, ce n'était pas du gaz conventionnel. Il fallait que ça soit du gaz non conventionnel, et si c'était dans du schiste, c'était grave, car je savais les dégâts que ça faisait ailleurs. (...) Plus ça allait en 2008, plus je faisais des recherches, je trouvais aucun groupe environnemental du Québec qui sonnait l'alarme, qui donnait le mauvais côté du gaz de schiste ou de la fracturation hydraulique. Il n'y avait même pas de traduction pour *hydraulic fracturing*, alors j'ai choisi de le traduire par fracturation hydraulique. Durant l'hiver 2008, j'ai composé une analyse avec mes argumentaires à moi, environnementaux, sociaux, contre la fracturation hydraulique, les risques que cela comportait, et j'ai essayé de me faire publier. »⁴¹²

A ce stade, l'assemblage narratif est succinct : l'implantation de l'industrie génère des tensions dans les communautés rurales puisqu'elle met en concurrence les propriétaires terriens, la fracturation hydraulique peut s'avérer polluante pour les ressources en eaux et dangereuse pour la santé. Il s'agit d'alerter sur les conséquences de la problématisation industrielle. L'auditoire est limité aux militants écologistes et aux habitants des régions concernées. Ce discours n'est porté que par une poignée de militants qui ne bénéficient pas de position dominante dans aucun forum.

Les nouvelles des forages ne sont pas totalement neuves, dès septembre 2008, *La Presse* parle des investissements de Junex pour des forages de gaz dans les « shales de l'Utica ». ⁴¹³ Mais à cette époque, il n'existe pas encore de problématisation concurrente à celle de l'industrie dans la province. La lanceuse d'alerte crée un blogue, les Ami(e)s du Richelieu, et une revue de presse quotidienne fin 2009 qui diffusent l'information aux premiers comités citoyens. C'est donc d'abord par un travail de diffusion de l'information que la mise en commun des préoccupations va se produire. Pour les lanceurs d'alerte, il s'agit d'importer des éléments de contestation de l'industrie en provenance des États-Unis, de contrebalancer l'argumentaire économique et stratégique qui commence à s'afficher dans les pages économiques des journaux.

La demande de moratoire

La mise en alerte s'accélère grâce au travail de l'AQLPA⁴¹⁴ (Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique) qui demande un moratoire en

411 Daniel Breton est le cofondateur du Parti Vert du Québec en 2001, il est aussi un membre actif de l'AQLPA, notamment durant le mouvement d'opposition à la centrale à gaz du Suroît entre 2004 et 2006. Il fonde Maître chez nous 21^{ème} siècle (MCN21) en 2005. Il soutient successivement le Nouveau Parti Démocratique et Québec Solidaire, avant d'être élu sous la bannière du Parti Québécois aux élections de 2012. Il sera brièvement ministre de l'Environnement du gouvernement Marois avant de devoir démissionner suite à une polémique sur son ingérence auprès du BAPE. Il est battu aux élections de 2014.

412 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

413 Marcel Aubry, « Junex prévoit investir 10 millions \$ », *La Presse*, 20 septembre 2008.

414 L'AQLPA est née en 1982 sur la thématique des pluies acides, elle compte aujourd'hui 8 000 membres et rejoint 30 000 abonnés à son infolettre mensuelle. En 2005, l'AQLPA fut poursuivie pour diffamation dans une procédure dénommée *SLAPP* : *strategic lawsuit against public participation*, sa lutte permit au Québec d'adopter la Loi 9 contre l'utilisation abusive des tribunaux.

septembre 2009. La narration s'étoffe avec des préoccupations de pollution atmosphérique, de manque de ressources pour les inspections et autour du droit des municipalités à décider de l'aménagement du territoire.⁴¹⁵ On observe alors le même changement d'échelle que celui décrit pour la coalition des partisans, le discours qui se construit s'adresse à un public élargi et cherche à intéresser les communautés locales autour d'une solution commune au problème posé par le développement de l'industrie : un moratoire pour permettre une étude d'impact. L'AQLPA est le premier acteur à demander un moratoire pour l'ensemble de la filière du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Le discours est présenté de manière plus large et vocale et il s'incarne dans les porte-paroles de l'association : son président A. Bélisle et sa vice-présidente K. Cornelissen. Le discours bénéficie de l'aura de l'association et de son réseau de diffusion. En novembre, l'AQLPA prévient les parlementaires de l'arrivée du gaz de schiste au Québec lors de consultations sur les changements climatiques auprès de la Commission des transports et de l'environnement.⁴¹⁶ L'association réussit à regrouper autour d'elles des acteurs toujours plus nombreux qui s'opposent à l'industrie comme la lanceuse d'alerte du Richelieu mais aussi les premiers citoyens inquiets de l'implantation de tours de forage dans leur voisinage. C'est d'ailleurs par le biais d'un membre de l'AQLPA que notre bloggeuse verra son article publié dans le livre de Daniel Breton :

« K. de l'AQLPA, m'a contactée et m'a dit "j'ai lu ton analyse sur *Gaiapresse*, on est en train de bâtir un livre "Maitre chez nous 21^{ème} siècle" avec Daniel Breton, on a personne d'autre qui connaît la fracturation hydraulique, peut-on publier ton texte?" J'ai dit oui. J'avais connu Daniel Breton dans la lutte contre les porcheries. En avril 2009, mon analyse est parue. Je me suis dit "ok, ça va partir, le monde va se réveiller", mais toujours pas. Et tout à coup, K., qui habitait à Saint-Marc, faisait partie d'un comité sur l'environnement chapeauté par le conseil de la ville de Saint-Marc-sur-Richelieu. Eux autres apprennent que Molopo a signé avec un cultivateur pour forer dans le bassin versant de leur petit ruisseau, qui avait été réhabilité par une gang d'agriculteurs pour sauver le chevalier cuivré⁴¹⁷. Le chevalier cuivré, j'avais aussi essayé de le sauver contre les porcheries industrielles, chez moi, à Richelieu, (...) vous voyez les connexions: cochons, Saint-Marc, chevalier cuivré, gaz de schiste. »⁴¹⁸

Le sujet ne concerne ainsi qu'une poignée d'opposants avant 2010 mais dont les liens vont se multiplier exponentiellement. Au-delà de l'alerte, un réseau d'intéressement se solidifie autour de l'AQLPA et d'une problématisation des enjeux axée sur pourquoi soutenir une industrie aux risques incertains mais potentiellement importants pour les communautés qui vont les subir. Au risque localisé de pollution des aquifères par la fracturation hydraulique, s'ajoute des risques plus étendus sur les cours d'eau et la qualité de l'air, les économies régionales et la qualité de vie rurale. L'intéressement au réseau s'appuie ainsi sur la préservation d'un mode de vie et sur l'incertitude des risques combinée à un soutien « aveugle » du gouvernement.

C'est à Saint-Marc-sur-Richelieu, 2 000 habitants, que se forme le premier comité de citoyens, fin 2009, contre le gaz de schiste suite à la prévision d'un forage dans la municipalité par la société Molopo. Ce comité de Saint-Marc est symbolique à plusieurs égards puisqu'il regroupe des citoyens impliqués dans l'opposition aux

415 AQLPA, « Questions de l'AQLPA au Gouvernement du Québec au sujet de l'exploitation du gaz de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/questions-de-laqlpa-au-gouvernement-du-quebec-au-sujet-de-l'exploitation-du-gaz-de-schiste>]. Consulté le 23 février 2015.

416 AQLPA, « Le Québec et les changements climatiques - Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020? », Assemblée nationale du Québec, 2009.

417 Espèce de poisson endémique au Sud-Ouest du Québec.

418 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

porcheries industrielles, dans la protection des cours d'eau régionaux, dans l'AQLPA et dans le collectif scientifique contre le gaz de schiste qui sera formé début 2011⁴¹⁹. C'est un nœud structurant dans les premiers temps de la mobilisation. Ce comité travaille avec la municipalité afin de demander un moratoire sur les activités d'exploration afin de permettre une étude d'impacts. En novembre 2009, ont lieu les élections municipales au Québec et, à Saint-Marc, elles sont marquées du signe de l'opposition au gaz de schiste :

« A Saint-Marc, une gazière est venue. Un des deux candidats à la mairie, c'est sur son terrain que vient le puits, et l'autre veut être maire depuis toujours. J'ai organisé une rencontre avec les notables de la municipalité et le futur maire vient, il ne connaissait pas du tout du tout le dossier. On lui a dit : « ça c'est un dossier de maire, es-tu prêt à prendre des dossiers comme ça ? » »⁴²⁰

En 2005, les élections à Saint-Marc avaient été placées sous le signe des porcheries industrielles dont le maire, Robert Baudry, soutenait l'implantation.⁴²¹ Cette fois, il est partisan de l'industrie du gaz de schiste, mais il va perdre son siège au profit de Jean Murray.⁴²² Ce dernier prend le dossier du gaz de schiste en main dès novembre 2009 et dépose une demande de moratoire à la MRC de la Vallée-du-Richelieu qui est acceptée en janvier 2010. Elle suit la première demande de moratoire adoptée par la MRC de Lotbinière en décembre.⁴²³ Il surgit donc une inquiétude au niveau municipal, aussi bien au sein de comités de vigilance citoyenne que de certains conseils municipaux, sur l'opportunité de la filière du gaz de schiste et sur le sérieux de son encadrement. Le vote de moratoire au sein des MRC fixe l'opposition des territoires à l'industrie dans son modèle de l'époque. Le moratoire s'impose comme solution commune à tous ces acteurs hétérogènes. Après une rencontre infructueuse avec la société Molopo et avec le MRNF⁴²⁴, une première action juridique est entamée en mars 2010 par les citoyens de Saint-Marc à travers un recours auprès de la CPTAQ. Le comité perd son recours mais gagne en revanche suffisamment de temps pour empêcher le début des travaux avant le déclenchement des audiences publiques qui bloquent tout travail d'exploration à l'été 2010. Une lettre ouverte⁴²⁵ est adressée au Premier ministre Jean Charest et à la vice Première ministre et ministre des Ressources Naturelles, Nathalie Normandeau le 30 mars 2010. Très vite, il s'agit de planifier une action nationale, une rencontre entre plusieurs organisations environnementales, des citoyens et des universitaires a lieu à Saint-Marc fin mai 2010 et un mouvement d'opposition provincial prend forme. Le réseau se coordonne.

Le comité publie un premier document de synthèse baptisé : « Québécoises, Québécois, dormons-nous au gaz⁴²⁶... de schiste ? »⁴²⁷ qui reprend l'argumentaire d'opposition à l'industrie et fait figure de première déclaration d'une problématisation alternative complète du gaz de schiste. Celle-ci contredit la problématisation autour de

419 Plusieurs universitaires impliqués contre les gaz de schiste habitent à Saint-Marc, dont un Français qui fera aussi le pont avec certains opposants français.

420 Entretien avec un membre de l'AQLPA, citoyenne de Saint-Marc, avril 2013

421 Radio-Canada, « Les cochons entrent dans la campagne électorale... », 4 novembre 2005.

422 L'exemple de Saint-Marc est plutôt une exception car les élections municipales de 2009 n'ont pas été tellement polarisées autour du gaz de schiste puisque le sujet était juste naissant.

423 MRC Lotbinière, « Moratoire sur l'exploitation de gaz de schiste », 2009.

424 Dans plusieurs documents militants ainsi qu'en entrevue, la mauvaise expérience de cette rencontre avec le MRNF conforte les citoyens dans leur opposition et leur méfiance. En effet, lorsque les représentants du ministère et de la compagnie sont questionnés sur les risques potentiels, la réponse aurait été « c'est à vous de nous le dire ».

425 Lucie Sauvé et al., « Lettre ouverte à propos de l'exploration des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent », 2010.

426 « dormir au gaz » : expression québécoise signifiant manquer de vigilance.

427 Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu, « Québécoises, Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste? », 2010.

l'opportunité économique de la filière et axe les enjeux autour des risques et incertitudes liés à l'industrie. L'auditoire visé est large mais concerne encore principalement les communautés locales riveraines des projets de forage. Le document commence par présenter ce que sont la fracturation hydraulique et le gaz de schiste et par décrire l'industrie aux États-Unis, cette fois-ci non pour vanter les réussites économiques mais pour mettre en garde les Québécois sur les conséquences néfastes : rapidité de l'implantation, étendue des sites concernés, densité des forages, absence d'étude d'impact. Si le programme d'implantation de l'industrie du gaz de schiste au Québec est censé suivre celui du voisin américain, il y a fort à parier que les conséquences soient similaires pour l'environnement. Le comité montre ainsi que le Québec est déjà *claimé*⁴²⁸ et que les compagnies sont dorénavant en phase d'exploration avancée. La prochaine étape est le début de l'exploitation de certains sites et l'intensification des puits d'exploration avec toutes les nuisances associées : bruit, poussière, lumière, camionnage notamment. Le document pointe ensuite tous les risques pour l'environnement, et surtout pour la ressource hydrique, la santé et la sécurité, en soulignant l'absence de mesure de ces risques. Il attaque également l'argumentation économique des promoteurs en mettant en doute la rentabilité de l'industrie et les avantages pour les économies locales. Le comité souligne le cadre réglementaire inadéquat du Québec. Il conclut sur une demande de moratoire et sur le besoin de repenser l'avenir énergétique du Québec « avec les communautés et non pas en opposition »⁴²⁹. Le scénario part donc des nuisances individuelles subies par les riverains pour questionner l'ensemble des conséquences sur l'environnement, la santé et les économies locales. C'est une première formulation de ce qui va devenir la traduction « environnementale » du gaz de schiste, ce récit bénéficie déjà d'une audience assez large autour de citoyens, de municipalités et d'associations engagés. La problématisation peut alors se résumer ainsi : compte tenu des potentiels risques, existe-t-il une opportunité à développer la filière du gaz de schiste au Québec ? Derrière ce discours, les opposants parviennent à coaliser une part croissante des riverains mais aussi de la population québécoise en général.

Les rapports de genre

La place des femmes dans le mouvement québécois apparaît particulièrement importante, surtout dans la phase du lancement de l'alerte. C'est un point pertinent à soulever puisque ce mouvement s'oppose à une industrie qui se caractérise par une surreprésentation masculine. Comme le font déjà remarquer M. Hessing et M. Howlett, « les industries des ressources naturelles représentent traditionnellement des secteurs économiques dominés largement par des hommes. »⁴³⁰ Cela participe ainsi à la tension entre deux réseaux qui n'ont pas le même mode de rapports de genre. Le mouvement d'opposition naît avec l'alerte portée par une femme de la vallée de la Richelieu, c'est aussi une femme qui porte la cause du gaz de schiste au sein de l'AQLPA, ce sont deux femmes qui participent à la création du premier collectif à Saint-Marc, le reportage « 20 000 puits sous les terres » est réalisé par deux femmes, c'est également une femme qui créera le collectif scientifique sur la question du gaz de schiste en 2011. Comme le note une membre de l'AQLPA :

« Le rôle des femmes a été excessivement important. Regarde les films aux USA, regarde *Gasland*, ce n'est pas pour rien que ce sont des mères qui parlent, on est les chiens de garde, mais quand tu mets des structures verticales, les femmes disparaissent. (...) Quand le mouvement devient plus à l'horizontale, il devient plus

428 Le *claim* minier est un droit d'exploration du sous-sol.

429 Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu, *op. cit.*, p. 51.

430 Melody Hessing et Michael Howlett, *op. cit.*, p. 39.

efficace parce qu'il est plus organique, c'est plus guérilla. Les femmes sont partout. (...) Mais quand ça sort dans les journaux, c'est tout le temps les présidents qui sont mis en avant et c'est presque toujours des hommes. (...) En plus les gazières ne sont pas habituées à affronter des femmes, ils sont habitués à lutter en mode mâle alpha. C'était notre stratégie avec A., ne pas les affronter comme ça. »⁴³¹

L'industrie américaine a bien tenté de renverser ce point conflictuel dans le publiereportage « *Truthland* » sorti en 2012. Ce documentaire se veut une réponse à *Gasland* de Josh Fox, sorti en 2010. On suit alors le parcours de Shelly, qui ressemble à celui suivi par Josh Fox, afin de démontrer les mensonges de *Gasland* et de présenter les bons aspects de l'industrie. Pour la membre de l'AQLPA, également présente au conseil d'administration du Comité femmes et développement régional de Montérégie-Est, ce film est une caricature de l'image de la femme pour l'industrie gazière :

« Je me sers de ce film dans un cours qui s'appelle "le rôle que font jouer les pétrolières et gazières aux femmes", c'est tellement grossier. La fille vient de la campagne, elle a cinq enfants, elle vit à côté de sa belle-mère, ses chiens sont un peu fous, elle a un vieux char, elle est en jeans, elle est prof au primaire, il y a de la musique country, tout est là. Je montre ça aux gens pour qu'ils voient ce que c'est que la propagande. »⁴³²

Les rapports de genre participent ainsi à la conflictualité du dossier gaz de schiste puisqu'on voit s'opposer un réseau principalement composé d'hommes à un réseau « mou » à la composition plus égalitaire.

Des petits ruisseaux forment de grandes rivières

Une jonction d'acteurs a lieu à la fin de 2009 entre des acteurs municipaux qui dénoncent l'opacité du projet industriel, des riverains préoccupés de leur environnement et des militants écologistes luttant contre une industrie néfaste. Comme le montre un membre de l'AQLPA, tous ces niveaux de mobilisation sont inter-reliés.

« Moi je viens d'un petit village, je me mets à parler avec des gens de la municipalité, parce que j'ai été élue municipale pendant longtemps, et je leur dis que je travaille sur l'énergie ces temps-ci, et ils me répondent "ça tombe bien, nous aussi, on vient de rencontrer une gazière". Et là, je réalise ce que ça voulait dire. J'ai demandé à des copains qui travaillent sur le biogaz s'ils connaissaient le gaz de schiste, ils me disent que non, mais qu'ils connaissent une copine à New-York qui connaît ça. (...) Je lui envoie un courriel et elle me répond en disant grosso modo "ah non, le gaz de schiste s'en vient au Québec, bonne chance!" Elle commence à m'envoyer un peu de documentation. C'était le livre ouvert sur ce qui se passait en Pennsylvanie et à New-York. Eux, ils avaient plein de choses. C'est comme ça qu'on l'a découvert. Et là, on s'est mis à fouiller au Québec, on est allés sur le site des ressources naturelles pour trouver une carte qui montre l'ensemble des *claims* pétroliers et gaziers au Québec, et toute la partie habitée du Québec est *claimée*. On n'en avait pas entendu parler. (...) Il y avait de l'exploration qui s'était déjà faite un peu, mais ce qui a lancé le bal, c'est lorsque les camions sismiques sont arrivés à Mont-Saint-Hilaire, une banlieue assez riche de Montréal. Ils sont arrivés dans la municipalité sans que le maire le sache. Et là, le maire a pris le mors aux dents avec raison. Et là, ça a pu vraiment rentrer dans les médias, mais ça faisait bien un an que ça couvait. Et quand c'est parti, c'est parti en grand, car en même temps les mouvements citoyens montaient, dont celui de Saint-Marc, mais dans la région de Lotbinière aussi, là où il y a eu des puits, dans la région de Saint-Hyacinthe.»⁴³³

431 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

432 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

433 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

Ce mouvement d'opposition se cristallise autour de la demande de moratoire, dénonçant en creux le blanc-seing donné à l'industrie, et les acteurs sont enrôlés autour du questionnement de l'opportunité de la filière au regard des risques. Le moratoire est alors à la fois l'objectif des actions coordonnées du réseau central des opposants et la solution commune proposée par la coalition discursive plus diffuse qui commence à s'imposer dans le forum de la société civile mais aussi dans certains médias et auprès de scientifiques. Si jusqu'au début de l'année 2010 le sujet du gaz de schiste n'apparaît pas avoir été central au sein des réseaux associatifs environnementalistes, le travail de l'AQLPA et de comités locaux concernés permet au sujet d'émerger et de lancer l'alerte concernant les risques associés à cette industrie. Le message est assez simple : si vous craignez pour votre environnement et si vous êtes méfiant dans la capacité des Libéraux à contrôler l'industrie gazière, mobilisez-vous contre le gaz de schiste. A partir de 2010, les comités citoyens vont alors se multiplier et le sujet devenir incontournable pour les associations environnementalistes et les municipalités concernées.

2.1.2. Les comités de citoyens, une structure « molle » face à la ligne dure du gouvernement

Une réaction face au manque d'information

Le mouvement d'opposition s'enracine dans les régions concernées à travers la formation de comités citoyens qui vont prendre la bannière de l'opposition à l'industrie. La caractéristique de ces comités est leur statut « mou », la majorité n'a pas d'existence officielle, de conseil d'administration ou de liste de membres. Cela en fait des adversaires difficiles à cerner pour l'industrie qui dénigre leur représentativité. La dynamique de mobilisation des comités citoyens s'appuie sur le manque de communication sur l'industrie en amont, à la localisation des puits de forage, aux erreurs de communication de l'industrie et à l'implication municipale. Les opposants mobilisés dans ces comités veulent savoir pourquoi ils n'ont pas été prévenus, en quoi cette industrie serait bonne pour eux, pourquoi certains risques ne sont pas étudiés ou connus et quels sont les impacts attendus de cette filière pour leur cadre de vie.

« Des comités de citoyens se sont développés un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent. A force de réunions publiques et de communiqués de presse, l'AQLPA a payé pour ces communiqués de presse, on doit les remercier pour ça. Il y a des gens de Saint-Jude, de Leclercville, de Fortierville, de Saint-Hyacinthe qui ont dit "hey ! mais c'est ça qu'ils ont fait chez nous !". (...) Un autre réveil brutal a été lors des sondages sismiques à Saint-Mathias-sur-Richelieu, (...), devant la maison de Lise P., quand elle a demandé ce que c'était que ces camions qui faisaient branler sa maison et sauter sa vaisselle dans ses étagères, ils lui ont donné un pamphlet disant que c'est correct c'est de l'exploration. Elle a eu le réflexe d'appeler Radio-Canada. (...) C'était parfait que Radio-Canada soit là pour enregistrer les bruits que ça faisait devant chez elle. Elle a appelé son maire, et son maire ne savait pas. »⁴³⁴

Dans les municipalités concernées, le sentiment de découvrir les puits de gaz de schiste une fois qu'il est trop tard pousse à la mobilisation. Cela renforce la solution du moratoire comme une pause salutaire permettant une évaluation des risques. On a vu comment à Saint-Marc, le manque de communication et d'information de la part du ministère et de la compagnie Molopo avait contribué à durcir les positions du comité citoyens et de la municipalité. La même dynamique s'observe ailleurs, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se plaint dans son rapport au BAPE du comportement de

434 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

la société Talisman Energy, repartie sans avoir trouvé de gaz en laissant un site sans aménagement de protection.⁴³⁵ L'APGQ reconnaît que certaines compagnies ont fait des erreurs :

« Il y a eu des erreurs dans l'exploration, je prends le cas d'une compagnie dont le permis lui permettait de faire un forage à 600 mètres d'une église dans un village, et bien elle l'a fait là. Ça c'est une erreur, elle aurait pu le faire à trois kilomètres dans un champ, mais elle a décidé de le faire où c'était le plus simple pour elle, en plein milieu du village. »⁴³⁶

Comme à Saint-Marc, comme à Mont-Saint-Hilaire, on voit que Saint-Mathias « découvre » cette activité de forage sans avoir été informé en amont. L'opacité recouvrant l'arrivée de l'industrie dans ces territoires déclenche une réaction populaire de rejet attisée par les informations diffusées par les lanceurs d'alerte.

Cependant, l'opacité demeure toute relative puisque toutes les municipalités ne s'en plaignent pas. La municipalité de Fortierville, dans son mémoire au BAPE, défend le comportement de la même compagnie Talisman Energy, qui organise une rencontre d'information avec la population et dont le conseil municipal « est très satisfait », et qui fait analyser l'eau « sur une base strictement volontaire ».⁴³⁷ Pour l'APGQ, certains maires ont simplement suivi le sens du vent :

« La plupart des compagnies avaient développé de très bons liens avec les élus locaux, sauf qu'un élu local est solidaire jusqu'au jour où il débarque deux personnes au conseil municipal qui disent qu'elles sont contre. (...) Mais quand le vent a tourné, ces maires-là on suivit la vague. (...) Certains étaient informés dès le départ, mais quand la pression a monté, ils ont dit qu'ils n'étaient pas au courant. »⁴³⁸

Toutefois, pour l'AQLPA, si certaines municipalités ont accepté, c'est avant tout par méconnaissance des risques : « Les compagnies débarquent dans les municipalités. Plus ils descendent bas, moins il y a d'information, plus ils peuvent essayer de manipuler le maire. »⁴³⁹ Les maires intéressés semblent surtout avoir succombé aux éventuelles retombées économiques, comme l'exprime un élu de Lotbinière : « Les citoyens que je représente veulent avoir les services au coût le plus bas, ils veulent le plus de services possibles, quand ces compagnies-là arrivent avec leur argent, les élus regardent arriver ça en voyant que ça permettrait des services. »⁴⁴⁰ Quoiqu'il en soit, le mouvement d'opposition se nourrit du manque d'information pour réclamer un temps d'arrêt afin d'évaluer les risques, cette même demande va se multiplier dans une grande partie des municipalités concernées : en fonction des études d'impacts, quelle est l'opportunité de développer cette filière sur le territoire.

Les comités, un réseau d'entraide transnational

Les comités de citoyens ou comité de vigilance sont la forme de regroupement la plus répandue dans la mobilisation. Ces comités s'implantent avant tout dans les régions concernées par des *claims* mais également au-delà. L. Bherer et alii⁴⁴¹ montrent que les endroits où se concentrent le plus de comités citoyens et de réunions publiques sont aussi les plus urbanisés comme la vallée du Richelieu et les périphéries de Drummondville et Trois-Rivières. Il n'y a par contre pas de corrélation avec le niveau

435 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, « Mémoire DM87 au BAPE », 2010.

436 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

437 Municipalité de Fortierville, « DM4 au BAPE », 2010.

438 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

439 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

440 Entretien avec un ancien membre de l'UPA, élu de Saint-Flavien, novembre 2014

441 Laurence Bherer, Pascale Dufour et Christine Rothmayr Allison, *op. cit.*

de vie, le taux de chômage ou d'éducation, ni avec la préexistence d'activités similaires (les habitants et élus ayant connu une activité extractive sont au contraire plus sévères sur son encadrement).⁴⁴² Les figures 10 et 11 montrent la corrélation entre la présence d'un comité citoyens et l'existence d'un *claim* minier ou d'un puits de forage. Toutes les municipalités ayant un comité ne sont toutefois pas directement concernées par une exploitation sur leur territoire (cas de Québec, de Trois-Rivières notamment), ce qui illustre le débordement de l'opposition hors du simple rejet individualiste du « Pas dans ma cour ». E. Montpetit et E. Lachapelle⁴⁴³ mettent en avant que l'opinion négative sur le gaz de schiste dépasse largement le cadre local puisque leur étude de l'opinion des québécois montre qu'aussi bien ceux vivant dans les zones concernées par l'exploitation, que ceux habitant en dehors, ont une opinion négative sur l'industrie.

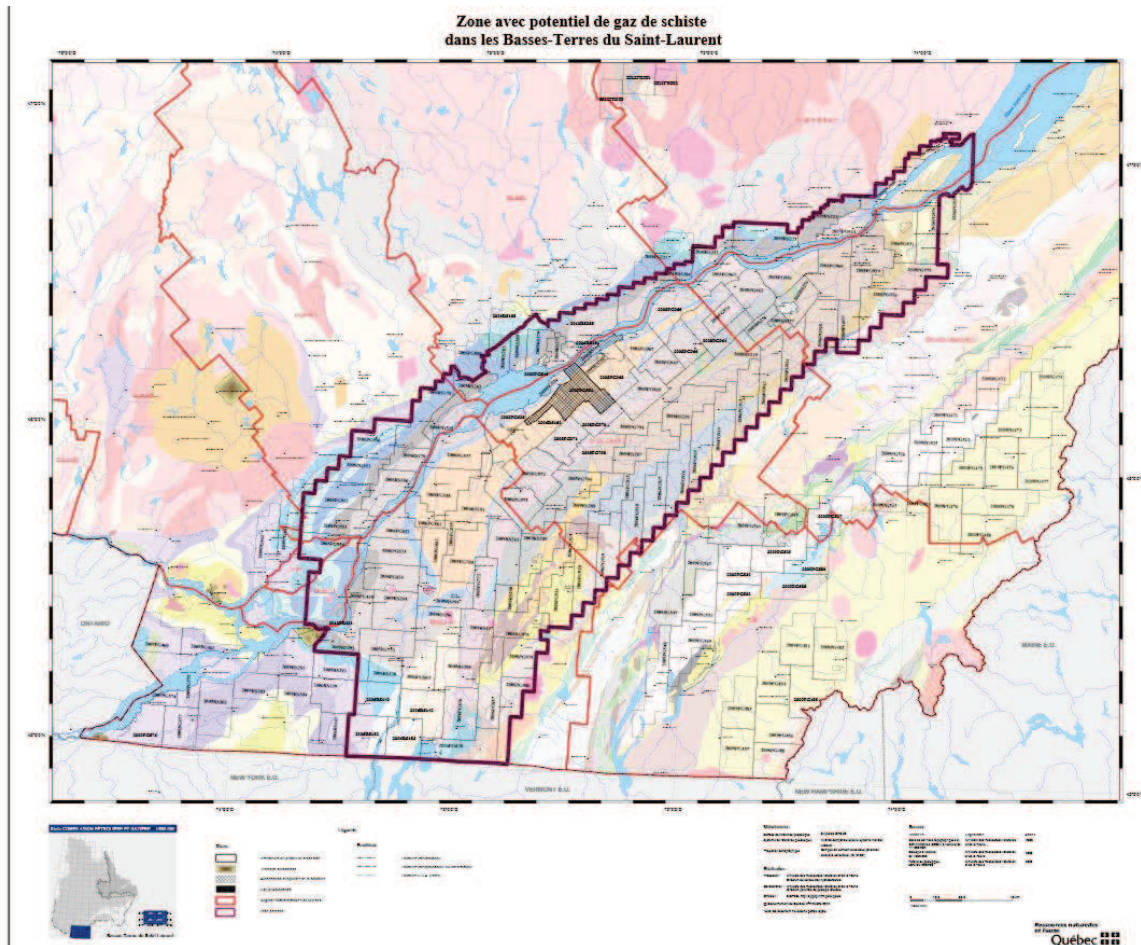


Figure 10 : Carte des permis octroyés visant du gaz de schiste (source : MERN, 2014)

442 Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, « L'acceptabilité sociale des enjeux énergétiques : définition et usage autour des gaz de schiste au Québec », conférence dans le cadre de l'atelier Savoirs, Centre Emile Durkheim, 28 avril 2015

443 Eric Montpetit et Erick Lachapelle, *op. cit.*

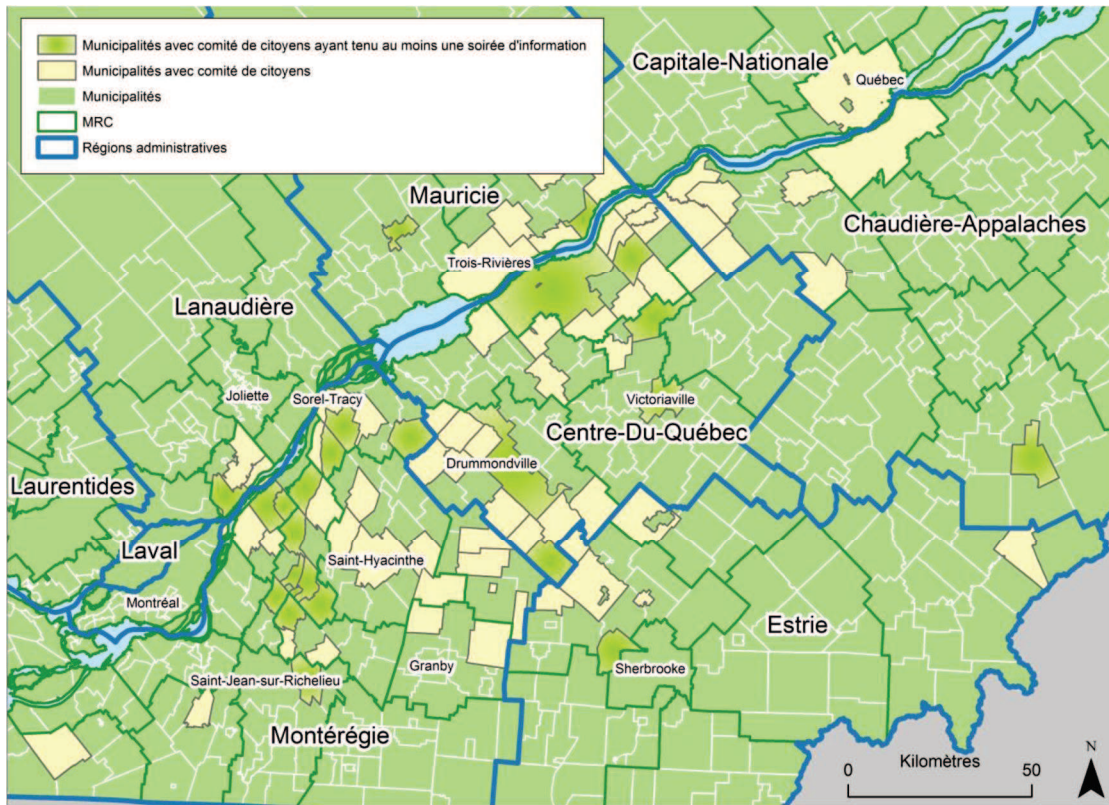


Figure 11 : Carte des municipalités avec un comité de citoyens (source : Bherer et al., 2013, p.81)

On dénombre une centaine de comités de citoyens au Québec dont la majeure partie est située dans la zone couverte par les permis d'exploration. Il existe, en dehors de la zone géographique représentée sur la figure 11, d'autres comités, qui se sont créés dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie sur une opposition à l'exploitation de pétrole conventionnel et non conventionnel, qui rejoindront le mouvement seulement à partir de fin 2011. Toutefois, aux prémices de la controverse, les comités existent principalement sur les basses terres du Saint-Laurent et ont comme objet le gaz de schiste.

Il s'avère difficile de comptabiliser les membres de ces comités puisque leur organisation informelle n'autorise pas de liste de membres. Si les membres « actifs » de ces comités demeurent assez restreints (une douzaine par comité selon une estimation d'un membre du Regroupement Interrégional Gaz de Schiste Vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL), sans doute moins dans certains petits comités), leur écho est assez considérable entre les réunions publiques⁴⁴⁴ fortement suivies en 2010 et les listes de diffusion d'information⁴⁴⁵ par courriel ou sur des groupes Facebook qui comptent des centaines d'abonnés⁴⁴⁶. Par ricochets, les informations de ces comités atteignent rapidement des milliers de Québécois préalablement intéressés au sujet (le public concerné). Il faut aussi comptabiliser les membres inactifs et les simples soutiens des comités (plus mobilisés lors des périodes d'action). Une meilleure évaluation du soutien

444 Plusieurs acteurs font état de salles municipales combles lors de séances d'information auxquelles une grande partie des petits villages assiste. On voit aussi l'intérêt lors des séances d'information organisée par l'APGQ (1 500 participants selon Alexandre Shield, « Gaz de schiste - L'industrie pourrait poursuivre Québec », *Le Devoir*, 30 septembre 2010.) ou durant le BAPE.

445 Les listes de diffusion des associations provinciales permettent de toucher des centaines de milliers d'abonnés.

446 Là aussi, il y a des difficultés à dénombrer les membres de ces groupes, entre les groupes privés (on ne peut pas connaître les membres tant qu'on n'est pas membre soi-même), les simples pages à « liker » et les flots d'abonnement/désabonnement depuis 2010. A titre d'exemple, la page du comité de Saint-Marc compte en 2014 1 042 likes, le groupe « Non au pétrole et au gaz au Québec » 597 membres mais celui « Non au gaz de schiste au Québec » seulement deux membres.

aux comités apparait plus clairement lors de la campagne « vous n’entrez pas chez nous » en 2011 qui consiste en la signature d’un document légal faisant mention du refus d’un propriétaire de laisser une compagnie gazière forer sur son terrain. Plus de 37 000 signatures sont recueillies par les militants. Une pétition en janvier 2011 comptabilise également 128 000 signatures. Les sondages d’opinion affichent également un large soutien au moratoire (autour de 65%). Malgré la difficulté à évaluer les soutiens actifs aux comités citoyens, leur écho dans la population québécoise apparait fort.

Ces comités fonctionnent sur la base du volontariat et du don, avec le temps, certains mettent en place une sorte de cotisation annuelle mais elle semble plus volontaire qu’obligatoire. Les comités utilisent des réseaux de connaissances et d’associations locales pour diffuser leurs informations et organiser des rencontres : la salle des fêtes municipale peut être mise à disposition, les locaux d’une association peuvent être utilisés par exemple. Ce réseau militant utilise largement le web pour échanger et diffuser de l’information. Il faut néanmoins noter une différence avec le mouvement français que j’aborde dans le chapitre 3, c’est le nombre relativement faible de sites d’opposants québécois sur internet (en 2014).

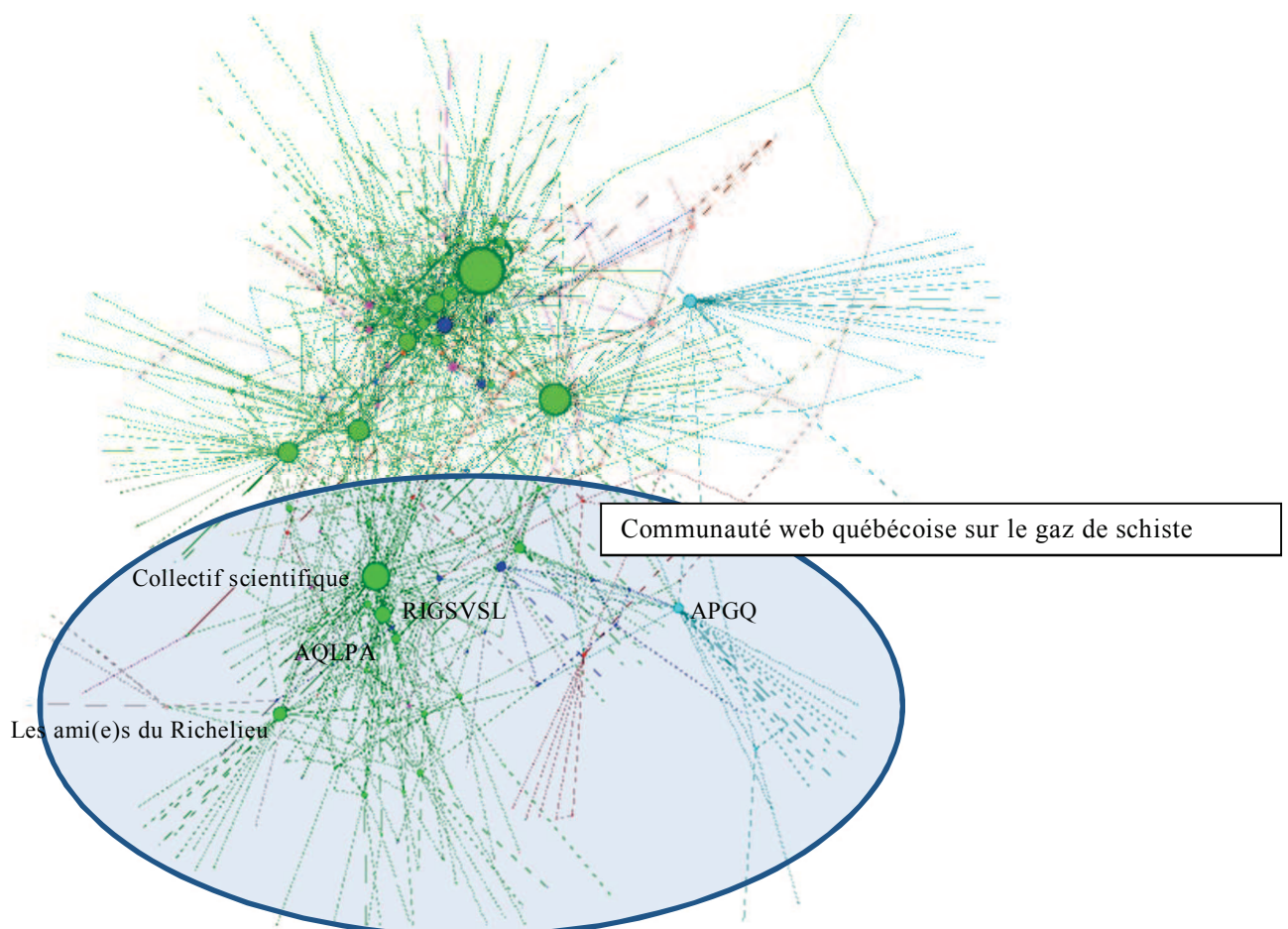


Figure 12 : Carte des sites web sur le gaz de schiste et de leurs liens hypertextes

Légende :
 Vert : opposants
 Bleu clair : industrie
 Bleu foncé : administration
 Rouge : centres de recherche et science
 Violet : médias spécialisés

La figure 12 montre les sites français et québécois consacrés (en totalité ou partiellement) au gaz de schiste, et on remarque que peu de sites québécois existent ou

sont référencés sur le sujet en comparaison des sites français. Trois ou quatre sites d'opposants sont centraux : celui du collectif scientifique est le plus important comme répertoire de liens, viennent ensuite celui du regroupement interrégional (RIGSVSL), de l'AQLPA et des Ami(e)s du Richelieu. En revanche, les militants québécois sont tout autant présents sur Facebook et les groupes incluent des centaines de membres qui reçoivent en continu l'information sur les hydrocarbures non conventionnels. On voit aussi sur la figure le faible réseau de l'APGQ principalement orienté vers ses membres, tandis que les sites administratifs sont faiblement représentés sur la toile.

Les nombreux liens qui existent entre les deux communautés d'opposants sont postérieurs à la lutte québécoise de 2010, et ce sont les Québécois qui ont apporté des ressources informatives aux militants français. Les comités québécois, eux, bénéficient du soutien, au moins en matière d'information, d'autres comités américains et canadiens. Il existe un réseau de liens, souvent interpersonnels, entre les militants de tous les pays. J'ai déjà mentionné les informations en provenance de Pennsylvanie et de New-York qui ont aidé les militants québécois à comprendre les enjeux de l'industrie. Le premier objectif des opposants est de construire un argumentaire solide et étayé :

« On voulait être crédible, on ne voulait pas être traités d'émotifs, alors il fallait bien documenter tout ce qu'on disait, on a fait de la recherche en Pennsylvanie. On a pu trouver de l'information en fouillant sur internet. Et on s'est rendu compte qu'il fallait propager la nouvelle. L'information, c'était la clé. Et les médias ne nous aidaient pas là-dedans. »⁴⁴⁷

Ce sont aussi des informations du Texas, de Colombie-Britannique et d'Alberta qui viennent confirmer les craintes des Québécois sur les conséquences du gaz de schiste et les stratégies des compagnies.

« Avec le temps, j'ai connu Jessica Ernst en Alberta, Will Koop du BC Tapwater Alliance, j'ai trouvé un *YouTube* de lui, puis son site web où il y avait de la documentation sur les exploitations de gaz de schiste en Colombie-Britannique. C'était épouvantable. (...) J'ai aussi créé des liens avec Sharon Wilson, Texas Sharon, qui est aussi une opposante depuis longtemps aux pétrolières et aux gazières au Texas. On s'est fait notre petit réseau de personnes. Même des scientifiques comme Marc Brullemans, Richard Langelier. Dans l'Etat de New York aussi, Antony Ingraffea, Sandra Steinburger qui vient d'être arrêtée et qui va passer 15 jours en prison. »⁴⁴⁸

Les comités de citoyens fonctionnent ainsi avec leurs ressources propres, mais aussi avec l'aide d'un réseau américain d'opposants qui se structure depuis déjà quelques années.

2.1.3. Le soutien logistique et stratégique des associations provinciales

Le front commun

Les comités citoyens sont soutenus par des associations environnementalistes provinciales. L'AQLPA est le fer de lance provincial contre le gaz de schiste, outre le communiqué de presse de septembre 2009 qui marque le début des actions de mobilisation, l'association est de tous les combats : mobilisation de rue, mémoires et présentations devant le BAPE, critique de l'évaluation environnementale stratégique,

447 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

448 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

etc. D'autres associations se mobilisent également comme la coalition Eau Secours !⁴⁴⁹, ou encore un mouvement, Maître chez nous au 21^e siècle (MCN21)⁴⁵⁰, centré sur les problématiques énergétiques, qui rassemble depuis 2005 des associations provinciales et nationales. Aux audiences publiques du premier BAPE en 2010, de nombreuses associations vont se positionner contre le gaz de schiste : Greenpeace, Ambioterra, Equiterre, Nature-Québec pour n'en citer qu'une poignée. Toutefois, comme le précise un membre de Nature-Québec⁴⁵¹ :

« On a été surtout un appui tactique à un mouvement issu des comités de citoyens. Et avec d'autres groupes comme l'AQLPA qui a joué un rôle beaucoup plus important, on s'est intéressés aux impacts sur l'environnement. C'est un mouvement de citoyens appuyé par le mouvement environnemental. »⁴⁵²

Plus tard, des liens se tissent avec la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine sur les questions relatives au droit du sous-sol et à l'occupation du territoire.

Ces associations amplifient le discours et apportent un soutien logistique et technique aux collectifs grâce à leurs ressources humaines et financières plus importantes : animation de débats, rédaction de mémoires pour le BAPE, communiqués de presse, expertise, etc. Elles apportent un soutien non négligeable en matière de savoirs et de savoir-faire. Ces associations apportent également une incarnation médiatique du discours d'opposition, leurs porte-paroles sont plus facilement identifiables par les journalistes qui se tournent vers eux pour des réactions sur l'actualité du dossier : C. Simard de Nature-Québec⁴⁵³, S. Guilbeault d'Equiterre⁴⁵⁴, alors même qu'ils ne sont pas les acteurs centraux de la lutte. Les comités citoyens s'unissent donc avec ces associations qui peuvent porter une thématique précise ou bien être engagées sur plusieurs dossiers environnementaux à la fois.

Un réseau qui dépasse les clivages ?

La participation d'associations provinciales, et même internationales comme Greenpeace, permet de structurer un argumentaire global contre le gaz de schiste. Il ne s'agit pas de s'opposer à un projet localisé de gaz de schiste mais de refuser le modèle de société associé ce projet. Chez ces militants, la représentation du monde correspond ainsi au paradigme de l'écologie politique ou de l'écologie profonde. Le dossier s'agglomère dès les débuts avec d'autres problématiques touchant l'énergie et la protection de l'environnement. L'assemblage narratif s'épaissit et les moyens de diffusion du discours se multiplient. Au niveau national, la contestation porte davantage sur l'insertion de l'exploitation des hydrocarbures dans un projet énergétique pour le Québec, le choix paradigmatique apparaît alors plus clairement. L'AQLPA ou Nature-Québec reflètent cet aspect global de la controverse. Ce discours anticipe la poursuite du mouvement vers une opposition au modèle de développement qui ne correspond pas totalement à la solution commune de moratoire. Il demeure un point d'appui de la mobilisation efficace dans cette période de mise à l'agenda du risque qui ne laisse pas

449 La coalition Eau Secours ! est fondée en 1997 contre la privatisation des infrastructures d'eau à Montréal. Elle compte en 2013 environ 1 700 membres individuels et plus de 230 membres associatifs qui permettent à la coalition de rejoindre près de 1 600 000 individus.

450 Maître chez nous 21^{ème} siècle est un mouvement fondé en 2005 par Daniel Breton qui vise l'indépendance énergétique du Québec vis-à-vis des énergies non-renouvelables.

451 Nature-Québec est un membre de l'Union Mondial pour la Conservation de la Nature, l'association compte 6 000 membres et 125 organismes fédérés, elle affirme rejoindre 500 000 personnes à travers ses diverses publications.

452 Entretien avec un membre de Nature-Québec, avril 2013

453 Louis-Gilles Francoeur, « Gaz de schiste - Nature Québec demande une audience élargie », *Le Devoir*, 1 septembre 2010.

454 Charles Côté, « Équiterre réclame un moratoire sur le gaz de schiste », *La Presse*, 14 septembre 2010.

encore percevoir les éventuelles désaccords sur les solutions globales concernant la filière des hydrocarbures en général.

Certaines associations tendent à limiter leur participation au BAPE à la mise en lumière de particularités spécifiques à leur domaine de compétences, ne participant pas à la mise en contexte de la controverse dans un environnement plus vaste. Par exemple, la coalition Eau Secours !, dans son mémoire, se focalise sur les risques liés à la ressource en eau et ne parle pas des problématiques d'aménagement du territoire ou de structure énergétique du Québec. D'autres acteurs associatifs sont moins incisifs dans leurs critiques, comme Equiterre qui, bien que présent médiatiquement, ne participe pas véritablement à la mobilisation. Des groupes comme le Réseau Québécois des Groupes Ecologistes (RQGE) ou les Conseils Régionaux de l'Environnement (CRE), qui ont un positionnement plus institutionnel, participent au mouvement par une critique « régulatoire » de l'industrie. Ces organismes voient néanmoins nécessaire un temps d'arrêt pour permettre une étude d'impact, comme le fait remarquer un membre du CRE de Chaudières-Appalaches, « on était ni pour ni contre. On disait qu'on n'avait pas suffisamment d'information pour pouvoir juger de l'impact que ça pouvait engendrer. »⁴⁵⁵ Leurs mémoires au BAPE sont faits de recommandations pour rendre acceptable l'industrie dans un cadre régulé.

Malgré tout, une sorte d'équilibre réussit à s'établir entre des groupes, locaux ou provinciaux, plus critiques et les réseaux environnementalistes institutionnels afin de dénoncer la gouvernance libérale l'industrie. L'opposition traditionnelle entre ces deux factions, qui a pu jouer contre de précédentes mobilisations, n'a pas fragilisé le mouvement d'opposition au gaz de schiste. Comme le remarquent L. Bherer et alii⁴⁵⁶, le mouvement d'opposition au gaz de schiste a malgré tout su dépasser les clivages internes aux milieux environnementalistes entre les partisans d'une écologie politique critique du système capitaliste et ceux du développement durable favorisant la régulation. Tous se retrouvent autour de la problématisation sur la nécessité d'étudier les impacts afin de déterminer l'opportunité de la filière. Toutefois, le clivage ne tarde pas à réapparaître une fois l'alerte passée. Si ces groupes parviennent à se mettre d'accord sur un constat commun de la nécessité d'un moratoire pour étudier les impacts en 2010, il n'en est pas forcément de même sur les orientations politiques qui devraient être suivies par la suite.

2.1.4. L'ancrage territorial d'un mouvement provincial

Le mouvement d'opposition s'enracine au niveau local par le biais de comités de citoyens, mais aussi grâce à l'action des municipalités qui vont soutenir, pour une majorité d'entre elles, l'idée d'un moratoire. Le mouvement d'opposition va aussi recevoir le soutien, tardif, du monde agricole.

Le conseil municipal, premier réceptacle des revendications

Les municipalités et les MRC sont un acteur central de la mobilisation mais deux types de dynamiques doivent être distinguées : les municipalités initiatrices des mobilisations et celles mobilisées par leurs citoyens. Parmi la première catégorie, on classe Saint-Marc, une partie de la vallée du Richelieu, la MRC de Lotbinière et toutes les municipalités pionnières dans le mouvement. Celles-ci demandent avant tout plus de pouvoir sur le territoire les concernant en s'estimant lésés par le modèle actuel qui fait de l'Etat l'unique interlocuteur des compagnies exploitantes. Elles critiquent la Loi sur

455 Entretien avec un membre du CRE Chaudières-Appalaches, novembre 2014

456 Laurence Bherer, Pascale Dufour et Christine Rothmayr Allison, *op. cit.*, p. 57.

les mines qui a préséances sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – soulignant de fait l'incohérence du cadre institutionnel de régulation des ressources. Une élue municipale met en avant une législation à deux vitesses :

« L'utilisation des terres pour des fins non agricoles comme [les industriels du gaz de schiste] le font, c'est clair que notre schéma d'aménagement, notre règlement d'urbanisme ne le permettraient pas pour tout autre type d'industrie, mais eux, oui, parce que c'est la Loi sur les mines qui a préséance. »⁴⁵⁷

L'accent mis sur ce problème réglementaire densifie le récit des opposants qui intègre des éléments juridiques de gouvernance locale. Ces élus ont avant tout une influence locale et ne parviennent pas à peser sur le forum politique provincial. Le faible taux d'affiliation partisane provinciale au niveau municipal réduit la possibilité d'influence sur l'échelon provincial. En effet, si les élus municipaux peuvent avoir une étiquette politique, elle est souvent moins visible que ce que l'on peut observer en France. Ainsi, l'opposition municipale n'est pas directement reliée aux élus provinciaux par une remontée interne au parti politique.

Une partie des municipalités a aussi agi sous la pression des comités citoyens locaux qui ont occupés les conseils municipaux pour obtenir l'adoption de résolution ou de règlement contre l'industrie du gaz de schiste. On retrouve ce positionnement dans de nombreuses régions comme l'illustre une élue de Saint-Hyacinthe :

« Dans la MRC des Maskoutains, entre les municipalités, il y a eu un appui unanime aux résolutions prises et au mémoire déposé au BAPE et à la demande de moratoire. Par contre, pour avoir discutée avec les différents maires, ils n'étaient pas tous au même niveau. Certains étaient carrément militants dans les réseaux des citoyens contre l'exploration, d'autres disaient "il nous manque des informations, mais on n'est pas contre". »⁴⁵⁸

La position des élus municipaux apparaît ainsi plus pragmatique qu'idéologique, ces derniers souhaitant connaître les risques liés à cette activité avant de l'autoriser, et ils prennent position surtout sous la pression de leurs administrés :

« Il y a énormément de municipalités qui ont adopté des règlements. Mais ça ne s'est pas fait du premier coup, ça a pris parfois un an. (...) Il a fallu qu'il y ait plusieurs consultations à plusieurs séances municipales consécutives. Dans certaines régions, ça a fait tache d'huile, on avait l'impression que dès qu'un maire disait oui, les autres maires d'à côté disaient oui. »⁴⁵⁹

L'élue de Saint-Hyacinthe confirme ce positionnement à mi-chemin de la part des municipalités : « Quand on a pris nos résolutions, on était d'accord qu'on ne montait pas aux barricades, on y allait dans le principe de précaution, dans l'intérêt de nos citoyens. »⁴⁶⁰ Ce discours montre bien l'ajustement mutuel nécessaire autour d'une solution de moratoire qui constitue un compromis entre les positions engagées des associations environnementalistes et celles plus pragmatiques des élus locaux. Ces derniers étant finalement plus concernés par les enjeux de gestion du territoire que par ceux de l'énergie et de la protection de l'environnement. Cela montre bien la coexistence de plusieurs représentations du monde qui se renforcent mutuellement dans cette lutte mais qui ne sont pas systématiquement additionnables.⁴⁶¹

457 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

458 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

459 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

460 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

461 Si les militants écologistes tendent à supporter une gouvernance du territoire plus décentralisée, les élus locaux ne partagent pas tous les critiques du modèle de développement portées par les militants.

Malgré tout, ces élus locaux deviennent une courroie importante du mouvement d'opposition à travers diverses résolutions prises en conseil municipal. On l'a déjà observé dans les MRC de Vallée-de-la-Richelieu et de Lotbinière et à Saint-Marc dès janvier 2010. On peut aussi citer l'exemple de la ville de Saint-Hyacinthe en Montérégie, dont l'économie est basée sur la production agroalimentaire, un puits a été foré en 2009 par la compagnie Canbriam. La ville avait donné son accord car, selon une élue de la ville, « au moment où ça a été demandé, gaz de schiste, ça ne voulait pas dire grand-chose pour personne. »⁴⁶² Alertée par le comité citoyen local en juin 2010, la municipalité prend alors plusieurs résolutions pour demander un moratoire auprès de la MRC des Maskoutains et un meilleur encadrement juridique.⁴⁶³ La Conférence Régionale des Elus (CRé) de Montérégie-Est demande par la suite la démonstration « par des instances crédibles, objectives, indépendantes, disposant des moyens et du temps requis que le développement de l'industrie pour être viable, vivable et équitable. »⁴⁶⁴ On voit clairement les enjeux : révision du cadre réglementaire et étude d'impact. On remarque aussi la remontée de la revendication du comité de citoyen vers la municipalité, puis la MRC et ensuite la CRé.

Ces résolutions demeurent symboliques mais il s'agit pour ces élus de défendre leur territoire, leurs prérogatives et les intérêts de leurs administrés.

« Au sein de la MRC des Maskoutains, c'était moins les préoccupations environnementales qui faisaient l'unanimité que l'impact économique de la présence des puits de gaz de schiste sur nos terres agricoles, parce qu'ici la production agricole est le moteur de notre développement. »⁴⁶⁵

Les élus locaux souhaitent savoir si cette industrie est conciliable avec leur territoire. Les aspects économiques apparaissent centraux dans la volonté de soutenir ou de s'opposer à l'industrie. Certains élus y voient une opportunité de redevances et de croissance économique locale, pourtant les retombées locales ne sont pas si évidentes, comme le fait remarquer un membre de la CRé de Chaudières-Appalaches :

« D'un point de vue économique, les municipalités avaient peu de retombées locales. Je pense qu'un élu qui apprenait qu'il y avait du gaz sous ses pieds pensait que ses entreprises allaient avoir accès à ce gaz-là, mais dans la réalité, ce n'est pas ça. Gaz Metro passe le tuyau sur le gazoduc Québec-Montréal, mais il ne fait pas de détours vers le village où est l'utilisateur local. (...) Les retombées économiques locales, une fois que les trajets de camions citernes et que les chemins sont tracés, c'est terminé. »⁴⁶⁶

Dans le même entretien, il met aussi en avant le manque d'expertise au niveau des MRC rurales et le besoin d'actions informatives au niveau de la région administrative. On rejoint l'idée que le soutien municipal à l'industrie a d'abord été lié à un manque d'information, puisque « le gaz de schiste, ça ne voulait pas dire grand-chose ». Ces conseils municipaux, surtout les plus importants par la taille, rétro-pédalent en 2010 et souhaitent afficher une impartialité :

« [Le représentant de Canbriam] m'a fait part de son intérêt de rencontrer le conseil municipal, mais on avait déjà pris la position au niveau du conseil municipal de ne pas rencontrer les représentants de l'industrie avant d'avoir plus d'information

462 Entretien avec une élue de Saint Hyacinthe, avril 2013

463 Résolutions municipales de Saint-Hyacinthe no 10-297, 10-364, 10-406 et 10-464

464 Procès-verbal de la 43^e assemblée du conseil d'administration de la conférence des élus de Montérégie-Est du 24 septembre 2010

465 Entretien avec une élue de Saint Hyacinthe, avril 2013

466 Entretien avec un membre de la CRé de Chaudières-Appalaches, avril 2013

émanant du gouvernement. On voulait être plus informés avant d'être confrontés aux informations qu'ils voulaient nous transmettre. »⁴⁶⁷

Peu conscients des risques liés au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique, les élus municipaux souhaitent désormais avoir des études d'impact avant d'aller plus avant dans le projet industrie.

Le discours des acteurs locaux est très marqué par le manque de plan global de développement pour l'industrie : « La préoccupation des élus était de dire, présentez-nous le plan d'ensemble, c'est là-dessus qu'on veut se prononcer. Ce n'est pas le coup de dire non au 1^{er} puits, mais plutôt que si on dit oui au 1^{er} puits est-ce qu'on dit oui à 100 ou à 10 puits? »⁴⁶⁸ Comme le monde agricole, les élus municipaux ont à cœur de comprendre le projet dans son ensemble, ce qui n'est vraiment pas clair en 2010. Un point est particulièrement laissé dans l'ombre c'est le réseau de gazoduc nécessaire au transport du gaz si un puits est prouvé rentable. Ce réseau est une infrastructure bien plus lourde pour le paysage et les activités locales, mais personne ne veut répondre à ce sujet dans les premiers mois de la controverse.

« Le promoteur est responsable du puits, après c'est Gaz Métro qui vient relier son gazoduc aux têtes de puits. Donc, dans le projet du promoteur, on ne voit jamais le gazoduc. Gaz Metro nous dit "tant que je n'ai pas les *pads* sur terrain je ne peux pas vous dire où je passe." Pourtant la demande des élus est légitime d'avoir le plan d'ensemble. Ce message-là commence à se rendre. Les pétrolières se rendent compte qu'il va falloir un peu plus de cohérence. Mais c'est un ensemble d'irritants qui fait la situation actuelle. »⁴⁶⁹

Les élus municipaux focalisent leurs reproches sur le manque d'informations relatives aux impacts de l'industrie, l'inadéquation du cadre légal qui retire aux municipalités le droit de refuser des forages sur leur territoire et le manque de clarté du projet industriel dans son ensemble. Ils ont des préoccupations de l'ordre de la gouvernance des territoires. M.-J. Fortin et Y. Fournis le montrent bien en analysant les mémoires déposés au BAPE, plus de 90% d'entre eux abordent la question du processus politique et de la régulation, tandis que 70% discutent d'environnement et d'économie. La régulation est la préoccupation majeure des acteurs institutionnels.⁴⁷⁰

La réaction du monde agricole

Les élus locaux ne veulent pas d'une indépendance énergétique au détriment de l'indépendance alimentaire, et sur ces questions agricoles, des institutions comme la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ou l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) ont aussi un rôle important. La CPTAQ a accepté la plupart des demandes de la part des compagnies gazières, les problématiques ne sont pas nouvelles pour cette commission qui a déjà dû faire face à des demandes de gazoducs ou de parcs éoliens avec peu ou prou les mêmes enjeux pour le territoire agricole. De plus, un certain nombre de puits ont été faits sur des terres publiques donc sans accord nécessaire de la part de la CPTAQ (mais un accord sera nécessaire pour le gazoduc). Les agriculteurs dénoncent une gestion fragmentée des projets. Pour le monde agricole, ce ne sont pas tant les forages qui laissent une empreinte sur le territoire que le réseau de gazoducs nécessaire à l'acheminement du gaz, ce dernier étant laissé complètement de côté lors des débats publics dans une tentative de gestion fragmentée de la controverse.

467 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

468 Entretien avec un membre de la CRÉ de Chaudières-Appalaches, avril 2013

469 Entretien avec un membre de la CRÉ de Chaudières-Appalaches, avril 2013

470 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 69.

« Que ça soit un parc éolien ou des puits, les gens ont des compensations pour les inconvénients, mais quand arrive le raccordement qui doit traverser un paquet de terres qui écotent d'une servitude à vie car certains ont accepté des puits, c'est là que le projet du gaz de schiste doit être pris dans son ensemble. On a eu une deuxième compagnie qui nous appelle pour faire un *pad* à Joly et nous disent qu'ils veulent nous voir car ils ont un autre raccordement à faire. Ils nous demandent quelle compagnie va s'occuper de raccorder les autres puits et où ils passent. Mais nous on ne peut pas leur révéler ça, on leur dit "parlez-vous", mais eux disent "c'est notre compétiteur". Ça allume une lumière et on se dit "chaque compagnie a son territoire, ils ne se parlent pas et on va se ramasser avec un paquet de tuyaux de raccordements, est-ce qu'on peut essayer d'en faire un minimum ?". On a trouvé que ça n'avait pas de bon sens. »⁴⁷¹

Comme lors du dossier éolien, l'UPA regrette un manque de coordination et de solution d'ensemble. Il semble ne pas y avoir de mémoire autour de ce type de projet, le membre de l'UPA interrogé demande un suivi dans le temps pour ces installations et pose la question de l'après-puits :

« A Saint-Flavien, on doit avoir treize puits de gaz conventionnel, j'ai un producteur qui a accroché un puits en labourant, il ne savait pas. C'était la SOQUIP à l'époque qui avait fermé la tête d'un puits. Il pensait avoir pogné une grosse roche, mais c'était une grosse plaque cimentée. Il avait acheté la terre sans savoir. On appelle Intragaz, eux disent que ce n'est pas eux qui ont fait le puits c'est la SOQUIP, mais ils ont été fins et ont fait les démarches. (...) Si demain des compagnies viennent ici et ferment des puits, dans 25 ans, si on a un problème avec un puits qui est responsable? »⁴⁷²

La familiarité avec ce type d'activité extractive apporte ici une sévérité plus marquée envers le mode de gouvernance afin de ne pas voir se répéter des problèmes passés.

L'UPA souhaite avant tout représenter l'intérêt de ses membres en cherchant à négocier un accord-cadre avec l'APGQ fixant les conditions minimales des contrats d'utilisation des terres agricoles.⁴⁷³ Mais plusieurs de ses comités régionaux prennent position contre l'industrie en 2011, suite notamment à un voyage informatif en Pennsylvanie⁴⁷⁴. L'UPA demande finalement un moratoire afin de mieux étudier les impacts et de prévoir un plan général pour l'implantation de la filière. Elle ne souhaite pas prendre une position ferme et laisse ses membres se positionner pour ou contre. Toutefois, lors de notre entretien, le représentant de l'UPA souligne le risque de fracture communautaire dans le monde agricole autour du choix laissé aux agriculteurs.

« Les producteurs font face à la pression de l'opposition du village et du Québec, et de l'autre côté ils ont les promoteurs qui leur disent "moi je vais m'installer de toute façon", et eux ont la loi d'expropriation. Le producteur ne sait plus comment se comporter car s'il refuse et que son voisin accepte, il va avoir les mêmes impacts sans indemnités. (...) Le monde agricole ce n'est pas pour faire de l'énergie, c'est pour nourrir le monde. A chaque fois qu'on ampute notre terre agricole, c'est comme si on amputait une partie de notre garde-manger. »⁴⁷⁵

471 Entretien avec un ancien membre de l'UPA, novembre 2014

472 Entretien avec un ancien membre de l'UPA, novembre 2014

473 Réaction préliminaire de l'UPA au rapport du BAPE, 8 mars 2011 (en ligne sur http://www.upa.qc.ca/Nouvelle_publication/REACTION_PRELIMINAIRE_DE_L_UPA_AU_RAPPORT_DU_BAPE_SUR_LE_DEVELOPPEMENT_DURABLE_DE_L_INDUSTRIE_DES_GAZ_DE_SCHISTE_AU_QUEBEC_259377.html, consulté le 30/09/2014)

474 Le voyage en Pennsylvanie fait figure de rite initiatique pour les acteurs intéressés par la controverse, l'observation *in situ* de l'industrie rend concrètes leurs préoccupations.

475 Entretien avec un ancien membre de l'UPA, novembre 2014

La non-consultation des acteurs locaux et l'encadrement inadéquat sont deux moteurs de la contestation pour les acteurs qui ne sont pas des militants écologistes. Ils s'enrôlent dans la problématisation sur l'opportunité de la filière et soutiennent la demande d'étude d'impact. Dans les premiers temps de la lutte, c'est avant tout au niveau local que les préoccupations se font entendre sans relais au niveau national.

Le mouvement québécois contre le gaz de schiste naît d'une alerte précoce qui percole lentement au sein de comités de citoyens, de municipalités et d'associations environnementales durant l'année 2009 et au début de 2010. Les réactions locales se font de plus en plus nombreuses et vocales dans les médias et le soutien d'associations provinciales permet au message de se diffuser. Devant ce réseau d'opposition, le gouvernement Charest va être obligé de mandater le BAPE afin d'encadrer cette réaction populaire et permettre une évaluation du « développement durable de l'industrie du gaz de schiste ».

2.2. L'opportunité des audiences publiques

En 2010, les voix sont de plus en plus nombreuses à réclamer un moratoire pour étudier les conséquences multiples de cette industrie. Face à la pression populaire et médiatique, le ministre du Développement Durable, Pierre Arcand, est contraint de mandater le BAPE, qui signe la reconnaissance institutionnelle du problème public « gaz de schiste » et ouvre une fenêtre d'opportunité pour le réseau des opposants de faire valoir leur cadrage alternatif au public plus vaste de l'ensemble des Québécois.

2.2.1. Un BAPE, enfin !

Une timide entrée au Parlement

Le sujet du gaz de schiste est longtemps demeuré à l'extérieur de l'Assemblée nationale du Québec. Outre l'alerte de l'AQLPA en novembre 2009, il n'est pas fait mention de gaz de schiste dans le journal des débats de l'Assemblée nationale avant le mois de février 2010 lorsque le député péquiste Scott McKay fait une demande de BAPE générique sur l'industrie du gaz de schiste.⁴⁷⁶ Le débat réapparaît en avril lors des débats sur l'adoption des crédits budgétaires du MRNF, et la ministre Normandeau affiche son soutien à l'industrie :

« Nous avons un préjugé favorable pour l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière. En fait, selon les estimations qui ont été faites, les relevés qu'on possède, les connaissances qui ont été portées à l'attention du ministère, si on réussissait à exploiter le quart du gaz qui se retrouve dans les basses-terres du Saint-Laurent, on pourrait donc assurer notre approvisionnement pour les 200 prochaines années. »⁴⁷⁷

Le sujet finit par s'agglomérer au projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines, débattu au printemps, puisqu'on a vu à quel point le cadre légal était dénoncé comme inadéquat par les opposants, mais aussi par certains partisans. En parasitant la tentative de réforme, le gaz de schiste interdit tout compromis entre les partisans de la présence minière et ceux qui défendent d'autres usages du territoire.

Cette faible présence parlementaire du gaz de schiste s'explique par deux facteurs. D'abord, les députés du PLQ s'affichent de fiers soutiens à l'industrie et

476 Scott McKay, « Surveillance d'organismes - Examiner les orientations, les activités et la gestion du Bureau d'audience publique sur l'environnement », 2010.

477 Nathalie Normandeau, « Étude des crédits budgétaires 2010-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, volet Énergie », 2010.

particulièrement les membres du gouvernement qui défendent cette filière. Ils n'ont pas d'intérêts à débattre de cette industrie et à ouvrir une polémique. Ils usent de leur maîtrise de l'agenda parlementaire pour confiner le problème. Ensuite, l'opposition vient du PQ mais celle-ci n'apparaît pas à la hauteur du mouvement d'opposition populaire en train de naître. Les prises de position du PQ sont faites par Scott McKay, le représentant de l'opposition en matière d'environnement et de développement durable, qui est aussi l'ancien chef du Parti Vert du Québec qu'il quitte en 2008. La position du PQ est loin d'être totalement critique de l'industrie, mais vise plutôt l'encadrement politique et administratif de la filière du gaz de schiste. L'aspect paradigmatique de la controverse naissante sur un refus de l'exploitation d'hydrocarbures au Québec n'a pas d'écho au sein du parti. Le PQ n'est donc pas encore vent debout contre le PLQ pour obtenir un moratoire mais se positionne malgré tout du côté des opposants institutionnels qui réclament des études d'impacts. Ce positionnement est assez proche de celui des élus locaux.

La mise à l'agenda médiatique

La problématique du gaz de schiste n'émerge pas à travers une mise à l'agenda parlementaire portée par des députés de l'opposition mais plutôt par une mise à l'agenda médiatique qui force les parlementaires à un positionnement plus clair. Le sujet du gaz de schiste explose dans les médias durant l'été 2010. Comme l'illustre la figure 4, le nombre d'articles par mois consacrés au gaz de schiste passe d'un quasi-néant à un foisonnement d'articles en moins de deux mois, avec un pic d'attention médiatique en septembre 2010 suite au déclenchement du BAPE (84 articles publiés dans *Le Devoir* et 76 sur *Cyberpresse* (la version électronique de *La Presse*)).

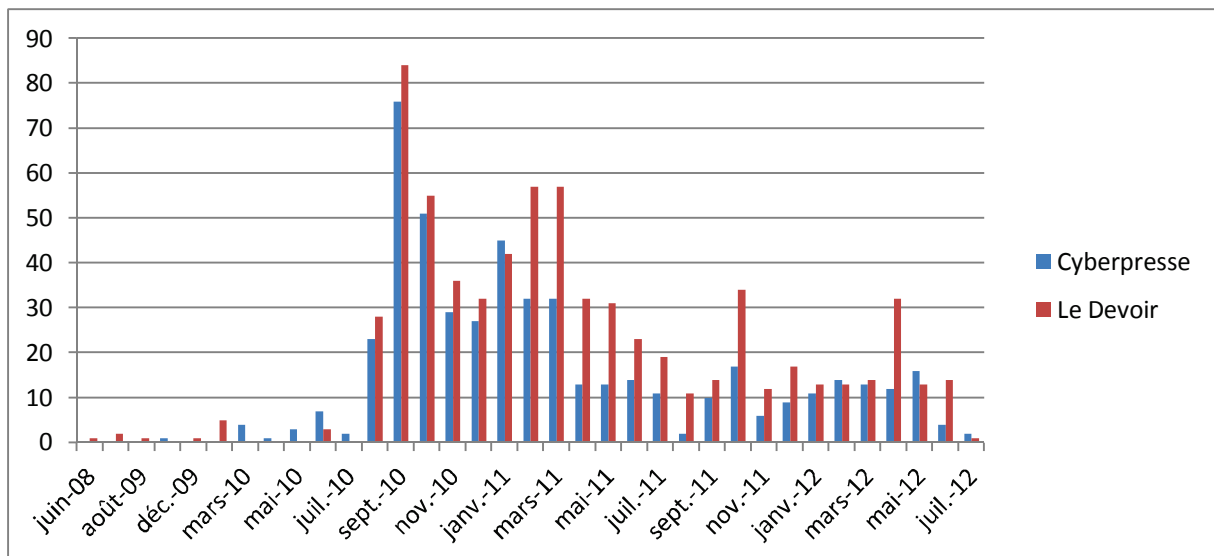


Figure 13 : Nombre d'articles sur le gaz de schiste par mois et par journal en ligne

Les journaux québécois commencent par mettre en doute les avantages économiques et l'assemblage narratif industriel du gaz de schiste. *Le Devoir* s'interroge en juin : « forer mais à quel prix ? »⁴⁷⁸ alors que la ministre des Ressources Naturelles, N. Normandeau, poursuit sa campagne de promotion de l'industrie qu'elle présente comme « un rendez-vous à ne pas manquer »⁴⁷⁹. Même l'éditorialiste de *La Presse*, André Pratte, plutôt libéral, demande l'intervention du BAPE et pointe les lacunes de l'argumentaire du gouvernement et de l'industrie qui, en passant sous silence les risques environnementaux, génère une méfiance toujours plus grande. Un accident sur un puits

478 Alexandre Shield, « Forer, forer, mais à quel prix? », *Le Devoir*, 5 juin 2010.

479 Alexandre Shield, « Un rendez-vous à ne pas manquer », *Le Devoir*, 5 juin 2010.

en Pennsylvanie est aussi mis en avant afin de faire valoir les dangers de l'exploitation et la difficile maîtrise des aléas de l'industrie en milieu peuplé (le même d'incident cause l'explosion de la plateforme *Deepwater Horizon* dans le golfe du Mexique en avril 2010 et dont la fuite n'est pas encore colmatée durant cet été 2010)⁴⁸⁰ C'est donc bien la problématisation sur l'opportunité de la filière au regard de ses risques qui semblent portée par les médias.

Durant l'été, les reportages et les billets sur les forages d'exploration se multiplient, tel celui de Pierre Foglia, le plus connu des éditorialistes à *La Presse*, qui note les conséquences à venir pour la vallée de la Richelieu si l'industrie s'y installe.⁴⁸¹ En août, l'AQLPA demande à nouveau un moratoire immédiat.⁴⁸² Dans les jours qui suivent, on apprend que la ministre des Ressources Naturelles évoque la possibilité d'une commission indépendante sur le gaz de schiste et que « Québec prend visiblement la mesure du mécontentement qui croît de jour en jour autour de l'industrie de l'exploration des gaz de schiste. »⁴⁸³ Finalement, c'est le BAPE qui est mandaté pour une enquête publique le 30 août 2010 lors d'une conférence de presse conjointe entre Mme Normandeau et M. Arcand⁴⁸⁴, des audiences publiques qui arrivent un an trop tard selon *Le Devoir*⁴⁸⁵. A l'été 2010, le sujet est devenu incontournable dans les médias québécois. La combinaison de réunions publiques, de communiqués de presse et de résolutions municipales a permis d'obtenir l'oreille attentive des journalistes montréalais. Le récit des opposants colle parfaitement aux attentes du forum médiatique : nouveauté, émotivité, conflit, risque. Le battage médiatique finit donc de convaincre le gouvernement Charest que le *statu quo* n'est plus tenable.

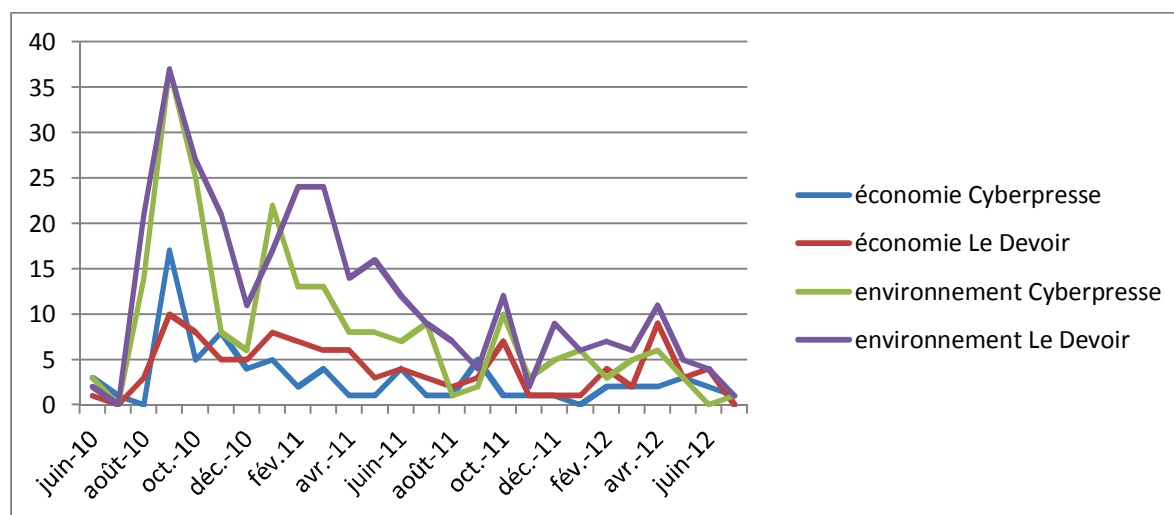


Figure 14 : Nombre d'articles par rubrique, par mois et par journal (détails annexe n°8)

C'est une attention médiatique particulière qui cadre le gaz de schiste. Comme le montre la figure 5, les articles de la rubrique « environnement » sont nettement plus nombreux que ceux consacrés à l'économie lorsque la controverse éclate. Alors que le peu d'articles publiés avant l'été 2010 étaient des articles économiques, ceux-ci sont

480 André Pratte, « Ne pas dormir au gaz », *La Presse*, 11 juin 2010.

481 Pierre Foglia, « Les oiseaux de proie », *La Presse*, 21 août 2010.

482 AQLPA, « L'AQLPA demande un moratoire immédiat sur l'exploration-exploitation du gaz de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/laqlpa-demande-un-moratoire-immédiat-sur-l'exploration-exploitation-du-gaz-de-schiste>]. Consulté le 27 février 2015.

483 Alexandre Shield, « Exploration gazière - Normandeau évoque la création d'une commission indépendante », *Le Devoir*, 26 août 2010.

484 Catherine Handfield, « Gaz de schiste: le BAPE tiendra des consultations », *La Presse*, 29 août 2010.

485 Alexandre Shield, « Québec se décide à consulter les citoyens sur les gaz de schiste », *Le Devoir*, 30 août 2010.

totallement dépassés par le traitement orienté vers les risques environnementaux qui accompagnent le déclenchement du BAPE. Le cadrage du sujet épouse ainsi en partie la définition alternative des opposants qui insiste sur les aspects socio-environnementaux de l'industrie. Toutefois, l'analyse⁴⁸⁶ des articles publiés durant le mois de septembre donne une image moins évidente de la retraduction journalistique du problème « gaz de schiste ». Ce qui est avant tout traité par les journalistes, c'est la critique de la gouvernance du dossier par le gouvernement libéral et par l'industrie (56), on y dénonce l'insuffisance du mandat donné au BAPE (28) et du cadre légal (26), ainsi que la collusion entre les libéraux et l'industrie (27). C'est donc avant tout la forme du dossier qui est la cible des médias plutôt que son fond. La demande de moratoire (22) n'arrive qu'en cinquième position et la mise en avant des risques liés à la fracturation hydraulique comme la pollution de l'eau n'apparaît que dans 13 articles sur 126. Les autres arguments récurrents concernent soit la critique des lobbys industriels, soit le problème de pédagogie que représente la controverse. D'une manière générale, mis à part les journalistes clairement convaincus de la nocivité de l'exploitation, comme L.-G. Francoeur et A. Shields, la plupart considère le gaz de schiste comme une opportunité économique qui a été mal gérée par le gouvernement qui doit faire face à une opposition populaire compréhensible.

Si la mobilisation débute avec l'action des comités de citoyens, sa mise en politique passe par une mise à l'agenda médiatique qui confirme le statut de problème public du gaz de schiste aux yeux des Québécois et par ricochets à ceux des élus provinciaux. Certains militants reconnaissent le rôle joué par les journalistes : « Les médias ont été des alliés extraordinaires, moi, j'ai découvert pendant cette lutte-là, qu'on avait une presse libre au Québec. »⁴⁸⁷ Au *Devoir*, ce sont principalement les journalistes de la section environnement, Alexander Shield et Louis-Gilles Francoeur, qui traitent ce sujet (avec 130 articles chacun sur 700). Tandis qu'à *La Presse*, c'est Charles Côté, des nouvelles générales, qui réalise 115 articles, suivi d'Hélène Baril, de l'économie, et de Marcel Aubry qui travaille au *Nouvelliste* de Trois-Rivières, avec 32 articles. Malgré ce fort relais médiatique, les militants regrettent le manque de travail de fond :

« Les médias ont relaté les événements, ont relaté nos manifestations, et certaines paroles un peu plus spectaculaires ont été reprises, mais jamais nos communiqués de presse alors qu'on en a émis une vingtaine, il n'y a pas eu de journalistes qui ont vraiment creusé la question, (...) Il n'y a pas un journaliste qui creuse les dossiers. C'est ça qui nous désole, il n'y a pas de continuité dans le traitement médiatique. »⁴⁸⁸

Même les journalistes les soutenant n'ont que peu communiqué avec les comités citoyens, le seul nom qui revient souvent en entretien est celui de Jessica Nadeau, ex-employée du *Journal de Montréal* - dont les journalistes publient le journal web, *Rue Frontenac*, durant la grève patronale du journal entre 2009 et 2011 - qui relaye leurs propos dans ses articles sur *Rue Frontenac*. Le manque de porte-parole identifiable au sein des comités peut expliquer ce manque de communication alors même que la problématisation des opposants semble soutenue par les journalistes. Les articles citant des opposants se réfèrent aux porte-paroles de l'AQLPA, A. Bélisle et K. Cornelissen, de Greenpeace, de MCN21, A. Breton, ou encore d'Equiterre. Les noms récurrents des articles publiés en septembre sont avant tout politiques, il s'agit de dénoncer la gestion

486 Pour cette analyse, les articles du *Devoir* et de *La Presse* composant le corpus (126 articles) sont issus de la base de données Europresse qui compile les articles des éditions papier et non des formats électroniques qui ont servis à l'analyse du suivi diachronique par les journaux.

487 Entretien avec un membre du collectif scientifique, juin 2012

488 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

du Premier ministre Charest et de N. Normandeau, et liés à l'industrie dont le président de l'APGQ, A. Caillé, qui est critiqué à longueur de manchettes. Sans reprendre l'argumentaire des opposants, les journalistes ont mis en avant la précipitation, la collusion, l'impréparation du gouvernement et de l'industrie à se lancer dans une aventure dont ils ne maîtrisaient pas les impacts. Directement ou indirectement, les journalistes ont été une courroie importante de la mise à l'agenda de la question du gaz de schiste au Québec.

Une réponse institutionnelle très encadrée

Une enquête et des audiences publiques du BAPE sont mandatées par le ministre Arcand à compter du 31 août 2010. Le BAPE est un organisme consultatif qui émet des recommandations et des avis au MDDEP dont il dépend administrativement. Traditionnellement, le BAPE bénéficie d'une certaine autonomie, M. Gauthier et L. Simard résume ainsi son mandat :

« Le BAPE a été créé en décembre 1978 au moment de la refonte de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'objectif de départ était clair : instituer un droit à la participation des citoyens étroitement associé à l'examen des impacts sur l'environnement des grands projets d'équipements tels que les routes et les autoroutes, les équipements de production, de transport et de répartition d'énergie électrique et les projets industriels. »⁴⁸⁹

Le BAPE a amené les maîtres d'ouvrages à faire évoluer leurs pratiques mais les auteurs montrent qu'encore aujourd'hui « les grands maîtres d'ouvrages cherchent à éviter, ou du moins à maîtriser, le débat public en ayant recours à diverses stratégies d'évitement : saucissonnage des projets, négociation en amont des audiences publiques, médiation environnementale, etc. »⁴⁹⁰ C'est exactement ce qui va être reproché au BAPE sur le gaz de schiste : une gestion fragmentée du problème.

Le président du BAPE confie la présidence de la commission sur « le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec » à Pierre Fortin, le vice-président du BAPE.⁴⁹¹ La commission d'enquête a pour mandat de :

« proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire »⁴⁹²

Elle doit également proposer un encadrement légal et réglementaire permettant un développement sécuritaire de la filière et s'adjoindre des experts lui permettant de juger des enjeux du présent mandat. La période de son mandat est fixée du 7 septembre 2010 au 4 février 2011. Les audiences publiques couvrent uniquement les trois régions administratives les plus concernées par le développement de l'industrie : Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudières-Appalaches.

Dès son lancement, la commission est vertement critiquée par les opposants qui voient dans ce mandat restreint un moyen de favoriser l'acceptation de l'industrie. Le problème n'est pas reconnu dans les termes soutenus par les opposants, et le gouvernement y substitue une solution soutenant une bonification marginale du cadre

489 Mario Gauthier et Louis Simard, *op. cit.*, p. 79.

490 *Ibidem*, p. 85.

491 Pierre Fortin, formé en agroalimentaire, était le porte-parole du MDDEP en 2001 lors des audiences publiques sur la filière porcine au Québec.

492 BAPE, « Enquête et audience publique du BAPE », [En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/communiques/10-09-03-Schiste.htm]. Consulté le 27 février 2015.

légal, plus proche des revendications de l'industrie. Les opposants dénoncent en premier lieu l'intitulé du mandat qui porte sur le « développement durable de l'industrie » et non sur son opportunité. La durée du mandat est dénoncée comme trop restreinte et surtout la portée des audiences limitée à trois régions est condamnée puisqu'il s'agit, pour les opposants, d'une problématique provinciale et non uniquement régionale. Pour beaucoup, il s'agit d'une opération d'acceptabilité sociale, comme le résume Pierre Foglia : « Le vrai mandat du BAPE: fracturer la roche de la résistance citoyenne, en extraire le gaz et le laisser s'échapper pour relâcher la pression. »⁴⁹³ De plus, la mise en place de la commission est sujette à controverse puisque, contrairement à l'habitude, la Commission Fortin ne possède pas d'étude d'impact réalisée par l'industrie pour débiter son enquête.⁴⁹⁴ Tout au plus, cette commission, mais aussi tous les participants, ne peuvent s'appuyer que sur le maigre document produit par le MRNF⁴⁹⁵. Un collectif d'experts et d'anciens commissaires du BAPE dénonce le mandat dès le 17 septembre :

« En restreignant la portée et surtout la durée du mandat d'enquête et d'audiences publiques sur les gaz de schiste, et sans la production préalable d'une évaluation environnementale, le gouvernement a contribué à accentuer une crise sociale bien enclenchée et à mobiliser davantage les citoyens des régions concernées. »⁴⁹⁶

Le Premier ministre leur répond que « le BAPE a les outils requis »⁴⁹⁷. Pourtant les critiques se font nombreuses contre un mandat qui est perçu comme une tentative de bâillonner l'opposition. On voit donc que dès le début, les audiences publiques n'apparaissent pas satisfaisantes pour les opposants à l'industrie qui souhaitent un débat plus vaste sur l'opportunité de la filière du gaz de schiste et la réalisation d'une étude d'impact indépendante afin de mieux connaître les risques. Au lieu de confiner la controverse, ces manipulations de mandat vont renforcer l'opposition qui va se voir accorder encore plus d'espace médiatique puis politique au sein des débats parlementaires.

2.2.2. Une fenêtre d'opportunité

Une description détaillée du BAPE comme instrument d'action publique est fournie au chapitre 4. Pour l'heure, je focalise principalement sur les effets du BAPE sur la mise à l'agenda des risques et la construction des réseaux d'acteurs. Alors que cela permet aux opposants de déployer un argumentaire global et d'intéresser un large spectre d'alliés, le BAPE est un piège communicationnel pour l'industrie qui multiplie les erreurs stratégiques.

L'échec du récit industriel

Jusqu'à l'été 2010, l'industrie s'était contentée de communiquer avec les acteurs locaux et administratifs lors de son implantation dans un territoire. Elle modifie ensuite sa stratégie de communication pour embraser de véritables relations publiques avec la montée du mouvement d'opposition et le déclenchement des audiences publiques. Elle ne modifie pas cependant son argumentaire qui demeure axé sur les avantages économiques et la maîtrise technique ce qui n'entre pas en résonance avec les préoccupations des opposants. L'industrie lance une campagne d'information parallèle aux audiences du BAPE, mais les membres de l'industrie, et surtout son président et

493 Pierre Foglia, « Les valises », *La Presse*, 2 septembre 2010.

494 Jean-Louis Fortin, « Les audiences du BAPE remises en question », *Canoé*, 6 octobre 2010.

495 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

496 Collectif de spécialistes en consultation du public, « Gaz de schiste - Un test pour l'indépendance du BAPE », *Le Devoir*, 17 septembre 2010.

497 Pierre Saint-Arnaud, « Charest croit que le BAPE a les outils requis », *La Presse*, 17 septembre 2010.

porte-parole André Caillé, sont pris à partie.⁴⁹⁸ L'opportunité de cette industrie, les modalités et la précipitation de sa mise en œuvre sont questionnées. L'APGQ dénonce après-coup une tentative d'intimidation de la part d'une poignée d'opposants :

« A la première séance, il s'est présenté environ 250 personnes, il y a environ cinquante personnes qui ont monopolisé la période de questions, et c'est les cinquante mêmes personnes qui ont participé aux deux autres séances et qui ont posé les mêmes questions. Elles ont noyauté les séances. D'un point de vue stratégique, ça a été une erreur d'avoir tenu trois séances d'information de cette façon-là. »⁴⁹⁹

Pourtant, le ressenti du côté des journalistes et des opposants est plutôt critique des réponses fournies par l'industrie.

Cette dernière ne fait pas mieux lors des audiences du BAPE puisque sa défense technique du gaz de schiste se heurte à une mise en cause globale de cette activité. Le représentant de l'APGQ reconnaît une erreur de communication :

« L'industrie a voulu amener les plus grands experts d'Amérique du Nord au BAPE et donner les réponses optimales. Sauf que le gros inconvénient, et c'est là que je considère que c'est une erreur, c'est que les grands experts sont tous unilingues anglophones. Les réponses étaient excellentes, c'était les meilleurs qui étaient là, mais on n'a pas pu faire de la communication avec ça. Ce qui fait que chaque soir au bulletin de nouvelles on ne voyait que les opposants francophones. »⁵⁰⁰

On note au passage le rôle de la vieille fracture anglophone-francophone qui ajoute aux clivages spécifiques au dossier. La venue de compagnies et d'experts de l'Alberta est un irritant pour des Québécois dont le modèle de développement est diamétralement opposé à celui des Albertains au sein de la confédération. Les propos rassurants d'experts anglophones n'évacuent pas le « gros bon sens » qui met en avant des interrogations auxquelles l'industrie n'a pas de réponse : la capacité assurantielle des riverains, l'entretien de l'après-puits ou encore les impacts de santé publique. L'industrie est surprise par l'ampleur du mouvement de contestation et sa durée. Ni les avantages économiques à court terme, ni l'aura d'André Caillé ne parviennent à convaincre le public concerné. La problématisation sur la répliquabilité de la révolution américaine des hydrocarbures non conventionnels se retrouve privée d'une partie de ses liens d'intéressement : la maîtrise technique comme les avantages économiques sont rendus incertains. Les sondages d'opinion réalisés durant l'automne donnent clairement l'avantage à l'option du moratoire contre l'argumentaire de l'industrie : Senergis donne 55% d'opposants à l'industrie le 1^{er} septembre, Léger Marketing montre que 82% des québécois ont déjà entendu parler du gaz de schiste et que les deux tiers sont contre le développement de la filière en date du 27 septembre. L'opposition monte à 67% pour Senergis le 1^{er} octobre et 76% des québécois se déclarent en faveur d'un moratoire le 14 octobre (Léger Marketing). L'artefact des sondages d'opinion montre clairement une dynamique favorisant les opposants au sein de « l'opinion publique ».

Tout comme l'industrie, le gouvernement faillit dans sa gestion, et surtout sa communication, sur le gaz de schiste. Dès les premiers jours du BAPE, les liens étroits entre le Parti Libéral du Québec (PLQ) - donc le gouvernement - et l'industrie sont d'abord mis en évidence dans les médias, « Les liens se multiplient entre les libéraux et

498 Alexandre Shield, « Gaz de schiste - André Caillé reprend le combat », *Le Devoir*, 26 octobre 2010. Michel Laliberté, « Gaz de schiste: André Caillé insatisfait de sa campagne d'information », *La Presse*, 25 septembre 2010. ICI.Radio-Canada.ca, « Saint-Hyacinthe réserve un accueil houleux à l'industrie gazière », *Radio-Canada.ca*, 29 septembre 2010.

499 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

500 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

l'industrie »⁵⁰¹ titre *La Presse* en septembre 2010. Force est de constater que les lobbyistes de l'industrie inscrits au registre public comptent de nombreux transfuges du PLQ : chef de cabinet, anciens ministres libéraux, etc.⁵⁰² La neutralité du gouvernement est clairement mise en doute. Ensuite, le manque de maîtrise du dossier transparait lorsque la ministre affirme que le gaz de schiste réduira les émissions de gaz à effet de serre⁵⁰³ sans aucune étude à l'appui. Plus tard, la ministre affirme que « une vache émet plus de CO₂ dans l'atmosphère qu'un puits. »⁵⁰⁴ Elle est immédiatement démentie par Nature-Québec qui fait une étude rapide pour prouver l'erreur. En janvier 2011, après la découverte de nombreuses fuites de méthane à Leclercville⁵⁰⁵ et à La Présentation, la ministre Normandeau continue de soutenir que la situation est parfaitement sous contrôle⁵⁰⁶. La ministre des Ressources Naturelles tente d'affirmer le contrôle du gouvernement sur l'industrie en déclarant solennellement devant l'Assemblée nationale le 29 mars : « j'ai eu l'occasion d'annoncer que le puits de La Présentation sera colmaté. L'entreprise a été rencontrée. L'entreprise a aujourd'hui 10 jours pour procéder à cette opération de colmatage des fuites au puits de La Présentation. »⁵⁰⁷ Mais ces déclarations ne sont pas suivies d'effets puisque six mois plus tard le puits fuit toujours.⁵⁰⁸

Pour autant, la stratégie semble évoluer début 2011, le MDDEP reprend son rôle avec des interventions « préoccupées » du ministre Arcand⁵⁰⁹, et des avis d'infraction médiatisés sont envoyés aux compagnies ne respectant pas les normes environnementales. Pour *Le Devoir*, il s'agit même d'un volte-face après l'épisode des fuites qui a été la goutte qui fait déborder le vase.⁵¹⁰ On voit ici la gestion « à vue » d'un dossier complexe de la part des libéraux, le soutien inconditionnel à l'industrie est devenu insoutenable pour le gouvernement qui change de stratégie en mettant au-devant de la scène le ministre Arcand qui vient remplacer sa collègue Normandeau sur le front. La gestion basée sur les avantages économiques a failli et l'heure est à réparer les erreurs en affichant un souci de l'environnement à travers la mise en avant du ministère éponyme. Dès octobre 2010, le MDDEP avait amendé le cadre réglementaire en rendant obligatoire la délivrance d'un certificat d'autorisation pour les travaux de complétion des puits (dont la fracturation hydraulique). En 2011, deux réformes réglementaires suivent les recommandations du BAPE en imposant aux compagnies de produire un rapport d'information au MDDEP pour l'obtention du certificat d'autorisation (rapport

501 Jocelyne Richer, « Les liens se multiplient entre les libéraux et l'industrie », *La Presse*, 3 septembre 2010.

502 Kathleen Lévesque, « Le PQ dénonce les liens entre l'industrie du gaz et le gouvernement », *Le Devoir*, 2 septembre 2010. Karim Benessaïeh, « PQ: le gouvernement Charest «à la soldé» de l'industrie du gaz de schiste », *La Presse*, 2 septembre 2010. Josée Boileau, « Lobbying - Rien d'illégal, mais... », *Le Devoir*, 3 septembre 2010. Antoine Robitaille, « Un gouvernement en crise - Les schistes, une filière libérale? », *Le Devoir*, 3 septembre 2010. Tommy Chouinard, « Du gouvernement à l'industrie des gaz de schiste », *La Presse*, 2 septembre 2010.

503 Sylvain Larocque, « Le gaz de schiste réduira les émissions de GES, dit Normandeau », *La Presse*, 16 septembre 2010.

504 Louis-Gilles Francoeur, « Émissions des vaches et des puits de gaz - La ministre serait dans le champ », *Le Devoir*, 19 janvier 2011. « La ministre Normandeau se trompe en visant les vaches », *La Presse*, 19 janvier 2011.

505 « Québec silencieux sur les fuites du puits à Leclercville », *La Presse*, 21 janvier 2011. « Le problème du puits de Leclercville passé inaperçu », *La Presse*, 20 janvier 2011.

506 Charles Côté, « Il ne faut pas s'inquiéter des fuites dans les puits, dit le Ministère », *La Presse*, 6 janvier 2011.

507 Nathalie Normandeau, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

508 Presse Canadienne, « Des gaz s'échappent toujours d'un puits, six mois plus tard », *La Presse*, 19 juillet 2011.

509 Presse Canadienne, « Gaz de schiste: le ministre Arcand «extrêmement préoccupé» », *La Presse*, 21 janvier 2011.

510 Presse Canadienne, « Gaz de schiste: Québec fait volte-face et veut mettre l'industrie au pas », *Le Devoir*, 21 janvier 2011.

qui servira à informer les populations) et de fournir au MDDEP des informations techniques afin de favoriser l'acquisition des connaissances scientifiques sur les procédés employés. Mais ces solutions administratives apparaissent bien maigres en comparaison de l'essor pris par le discours des opposants autour de la demande de moratoire. En 2011, les libéraux ont perdu leur crédibilité dans la gestion de ce dossier.

Début 2011, l'industrie renouvelle également sa stratégie de communication en mettant au-devant de la scène deux figures du mouvement souverainiste : Lucien Bouchard, l'ancien Premier ministre du Québec (PQ), et André Boisclair, ancien chef du parti souverainiste. Il s'agit de montrer que l'industrie du gaz de schiste n'est pas une affaire libérale. André Caillé est dépassé par les événements et personnellement atteint puisqu'il est contraint au repos forcé dès la fin du mois d'octobre.⁵¹¹ Lucien Bouchard reprend sa place comme président et porte-parole de l'APGQ en janvier.⁵¹² Dès l'automne, l'ancien Premier ministre avait exhorté le Québec à savoir prendre des risques et il avait ouvert la porte à une implication plus grande de l'Etat québécois dans l'industrie. On observe ici une légère inflexion du discours qui tente de faire appel à l'esprit souverainiste des Québécois. Le discours de Bouchard est empli de références à la Révolution Tranquille et aux grands barrages d'Hydro-Québec des années 60-70. C'est une tentative de renverser l'argumentaire d'un Daniel Breton et son « Maître chez nous 21^{ème} siècle »⁵¹³. Le gaz de schiste est présenté comme un enjeu identitaire national, une industrie capable de façonner la province et ses régions comme l'avait fait l'hydroélectricité pour la Côte-Nord. C'est une manœuvre habile de la part de l'industrie d'enrôler des acteurs extérieurs au PLQ – Lucien Bouchard était Premier ministre péquiste – et de d'élargir sa problématisation du gaz de schiste autour d'une ressource nationale qui permettra un bond en avant de la « nation québécoise » : le gaz de schiste nous permet-il de maintenir notre modèle sociétal comme l'hydroélectricité l'a construit ? Si le problème des opposants avec le gaz de schiste est celui de retombées positives pour l'ensemble de la population et pas seulement d'une poignée de compagnies privées, pour la plupart étrangères, la mise en avant d'une solution qui fait de l'industrie le socle de l'identité provinciale est un processus argumentatif ingénieux. Toutefois, cette tentative n'a pas les résultats espérés puisqu'un mois après la nomination de Lucien Bouchard à l'APGQ, Senergis annonce seulement 19% de Québécois qui soutiennent l'industrie. C'est trop peu, trop tard pour une industrie dont le crédit est réduit à peau de chagrin après plus de six mois de controverse qui ont construit une image désastreuse des compagnies gazières et de leur alliance d'intérêts avec les libéraux.

Les compagnies québécoises, comme Junex, tentent également de moduler leur discours en direction du public québécois. Au début des travaux du BAPE, des géologues de l'industrie mettent en avant le caractère « propre » du gaz québécois en comparaison du gaz albertain, celui-ci n'aurait ainsi pas besoin de raffinage, économisant de cette manière des coûts et des émissions de CO₂. Cette matérialité spécifique au *shale* d'Utica ne suffit pas à convaincre de l'intérêt d'exploiter une ressource sans étude d'impact approfondie. Le manque d'information est mobilisé par les deux « camps » puisque la majorité des sociétés gazières récusent l'opposition à son développement comme étant liée à un défaut de connaissances ou un biais idéologique. L'APGQ soutient cette idée que l'avis des experts importe plus que le ressenti des populations. Mickael Binnion, le président de Questerre, affirme ainsi au quotidien *The*

511 « Repos forcé pour André Caillé », *La Presse*, 4 octobre 2010.

512 Alexandre Shield, « Lucien Bouchard fera la promotion du gaz de schiste », *Le Devoir*, 25 janvier 2011.
Alexandre Shield, « Bouchard à la rescousse de l'industrie du gaz de schiste », *Le Devoir*, 26 janvier 2011.

513 « Maître chez nous » est une célèbre phrase de Jean Lesage en 1962 durant la campagne électorale qui annonce la nationalisation de l'électricité au Québec et initie la Révolution Tranquille.

Gazette en février 2011 : « Nous pensons qu'il faut un diplôme universitaire et vingt ans d'expérience pour comprendre [les enjeux du gaz de schiste], mais maintenant nous faisons face à des gens qui pensent pouvoir le comprendre après dix minutes sur internet. » Les aspects sociaux sont rejetés comme étant seulement psychologiques, tel M. Binnion qui compare les opposants au gaz de schiste à ceux qui croient qu'Elvis est encore vivant⁵¹⁴. Un ancien porte-parole de l'industrie concède « beaucoup de rendez-vous manqués », et l'erreur des compagnies étrangères de ne s'être pas « adapt[ées] à une réalité québécoise »⁵¹⁵. L'industrie pensait que la présentation des « faits » suffirait à convaincre la population, or celle-ci demande des comptes et contredit l'argumentaire lisse de l'APGQ. L'argumentaire économique ne suffit pas à construire un récit qui permette d'intéresser un nombre critique d'acteurs et ainsi d'imposer la position de l'industrie. L'ajout tardif d'une dimension identitaire n'est pas non plus suffisant et les erreurs de communication finissent d'affaiblir un réseau des promoteurs déjà mal en point.

A partir de 2011, l'industrie se tourne plutôt vers le pétrole de schiste et conventionnel de Gaspésie et de l'Île d'Anticosti. Le prix du gaz est tombé si bas (8.85US\$/MBTU fin 2008, 3.89US\$/MBTU en 2009 et presque 2US\$/MBTU en 2012 avant de stabiliser autour de 3.5US\$ depuis 2012⁵¹⁶) à cause du boum gazier américain qu'investir au Québec devient de moins en moins rentable, d'autant que le possible durcissement réglementaire constitue un frein à l'investissement. Ce ne sont pas exactement les mêmes compagnies (à l'exception de Junex) qui investissent le secteur pétrolier mais elles sont toujours organisées autour de l'APGQ. Les permis pétroliers québécois sont principalement détenus par Pétrolia, Junex, Corridor Resources et TransAmerican Energy. C'est la Gaspésie qui attire le plus de compagnies avec son pétrole conventionnel, dont le puits « Haldimand » à Gaspé promet à Pétrolia une possibilité d'exploitation commerciale. Pétrolia est aussi très active sur l'Île d'Anticosti et son pétrole de schiste dont l'exploration débute en 2014. La compagnie a obtenu les permis d'Hydro Québec en 2008 lors d'une entente restée secrète jusqu'en 2013 lorsque les péquistes ont forcé la publication des documents. Nous aurons l'occasion de revenir sur le pétrole de schiste dans le chapitre 5. Ce revirement tactique ne résout pas pour autant l'image durablement dégradée de l'industrie gazière au Québec, qui va s'élargir à l'ensemble de la filière hydrocarbure dans les années suivantes.

L'alliance avec le PQ

A l'inverse de la descente aux enfers du PLQ sur la question du gaz de schiste, le PQ va se saisir de l'opportunité offerte par le BAPE et se positionner plus clairement en faveur du moratoire. L'automne 2010 voit se multiplier les passes d'armes entre M. Charest et Mme Marois à propos du gaz de schiste. Les péquistes dénoncent la collusion entre le gouvernement et l'industrie, le manque de données sur les effets de l'industrie, ou encore l'absence de moyen de contrôle au sein des ministères. Mais le gouvernement demeure inflexible, N. Normandeau déclarant fin septembre, « notre société a un autre rendez-vous avec l'histoire, celui du gaz naturel. »⁵¹⁷ Fin octobre 2010, le député PQ Scott McKay dépose une proposition de loi⁵¹⁸ sur un moratoire sur le gaz de schiste,

514 Presse Canadienne, « Schiste: les opposants à classer parmi ceux qui croient qu'Elvis est vivant », *La Presse*, 14 juillet 2011.

515 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

516 Patrick Gonzalez, Carlos Ordas Criado et Markus Herrmann, « Analyse du marché nord-américain du gaz naturel », Université Laval, 2013.

517 Nathalie Normandeau, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2010.

518 Scott McKay, « Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste », 2010.

rejetée faute de majorité pour le voter – une proposition similaire est aussi déposée par Amir Khadir de Québec Solidaire.

La position du PQ demeure ambivalente puisque la députée Martine Ouellet déclare le 1^{er} octobre « je suis pour l'exploitation des gaz de schiste, mais pas à n'importe quel prix sur la santé, pas à n'importe quel prix sur l'environnement, pas pour des retombées économiques ridicules pour le Québec. »⁵¹⁹ Difficile pour les péquistes de sortir de l'idéologie productiviste dominante, surtout lorsque les libéraux les accusent d'être anti-développement : « la chef de l'opposition officielle demande un moratoire et s'associe à José Bové, M. le Président, un activiste radical de gauche pour qui, M. le Président, le développement économique est devenu une menace pour le genre humain. »⁵²⁰

Les débats parlementaires sont assez intenses durant tous les travaux du BAPE. À partir de début 2011, ce sont des pétitions pour demander un moratoire qui sont déposées auprès de l'Assemblée nationale dont celle du député de Québec Solidaire, Amir Khadir, soutenu par le groupe Non au pétrole et au gaz au Québec⁵²¹, qui recueille 128 000 noms⁵²² le 8 février 2011.⁵²³ Mais le PLQ ne change pas de cap et se refuse à voter un moratoire. Malgré le manque d'effets tangibles sur le gouvernement, la prise de position du PQ sur la question du gaz de schiste donne aux opposants un allié parlementaire de poids. Si l'on peut douter de la mise en cause du modèle de développement du gaz de schiste par le PQ, le parti d'opposition met néanmoins en avant une critique de la gouvernance du dossier par les libéraux. Pour les péquistes, la solution est un moratoire qui permettrait de mettre à plat les enjeux autour du développement de cette filière et d'établir une gouvernance adéquate. Les débats parlementaires animés entre les deux partis donnent aussi une visibilité médiatique supplémentaire aux opposants dont l'assemblage narratif est en partie repris par les députés péquistes en matière d'incertitude sur les risques et du manque d'encadrement réglementaire.

Une tribune pour l'opposition

Le mandat du BAPE ne satisfait pas les opposants mais les audiences publiques leur offrent une fantastique tribune pour faire valoir leur récit du gaz de schiste comme une menace environnementale. Plus encore que la visibilité médiatique par le biais des députés péquistes qui s'allient progressivement à leur cause, les opposants bénéficient d'une fenêtre d'opportunité médiatique et d'un *momentum* pour amplifier leur mouvement. Le BAPE est déclenché quelques jours avant le 21^e Congrès Mondial de l'Énergie. Ce congrès favorise la formation de la coalition Mouvement vigilance énergie autour de nombreux acteurs déjà mobilisés sur le gaz de schiste.⁵²⁴ La question énergétique prend une place plus importante au sein des revendications et les digues

519 Martine Ouellet, « Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles », 2010.

520 Nathalie Normandeau, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

521 Ce groupe d'opposants est créé par une artiste à l'été 2010, il est surtout actif en ligne et sa principale action est la signature de cette pétition.

522 Assemblée Nationale du Québec, « Point de presse de M. Amir Khadir, député de Mercier et de M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines », [En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-6555.html>]. Consulté le 25 février 2015. Non au pétrole et au gaz au Québec, « Non à l'exploitation du pétrole et du gaz au Québec », *La Presse*, 14 juillet 2010.

523 Une autre pétition est déposée le 16 février pour demander la démission de Jean Charest avec plus de 240 000 signatures.

524 AQLPA, « Lancement du Mouvement Vigilance Énergie », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/lancement-du-mouvement-vigilance-energie>]. Consulté le 27 février 2015.

thématiques, qui pouvaient encore exister, lâchent, permettant au mouvement d'opposition d'intéresser un nombre plus important de militants écologistes et des simples citoyens. L'assemblage narratif se fortifie à la suite des premières épreuves argumentaires et il se met en place un récit dense qui allie les multiples revendications.

Les canaux de diffusion des revendications se diversifient et le mouvement se structure plus solidement. Le récit des opposants est présent dans tous les forums bien qu'il soit encore faiblement développé dans le forum des experts. Certains artistes et personnalités lancent la campagne « Wo ! » fin novembre 2010 sous l'impulsion du metteur en scène Dominic Champagne. Le clip sera visionné plus de 550 000 fois en quelques mois. En décembre, les comités citoyens créent le Regroupement Interrégional contre le Gaz de Schiste dans la Vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL). Le regroupement est une plateforme d'échange et de mutualisation des ressources, mais il prend du temps à englober la majorité des comités :

« Il a fallu que la rive nord se fasse accepter dans la vallée du Saint-Laurent, ce n'était pas dans l'ordre des choses. La Beauce ça a été la même chose, ça n'a pas été facile. Le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie, il y a eu plus de difficultés du fait que ce n'était pas le gaz de schiste mais le pétrole. Les gens n'étaient pas prêts à passer du gaz au pétrole tout de suite. »⁵²⁵

Puis, en janvier, c'est le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste qui est mis en place. Il regroupe plus de 150 chercheurs universitaires et enseignants de CEGEP⁵²⁶ d'une multitude de disciplines.⁵²⁷ Ce collectif collige une grande diversité de textes au sujet de gaz de schiste dont de nombreuses études américaines, il permet de faire apparaître les lacunes dans le cadrage du problème public par le BAPE.

« En février 2011, mes collègues me disaient : on a lu tes articles, il faut faire quelque chose, mais nous on n'est pas dans un village où il y a un comité, à Montréal, ça ne s'y prête pas, comment est-ce qu'on peut se joindre à cette lutte-là? J'en avais 25 autour de moi, toutes facultés confondues, je les ai convoqués un jeudi à prendre une bière dans notre centre de documentation, ils sont tous venus et c'est là qu'on a décidé d'appeler ça un collectif scientifique, et maintenant on est 164. »⁵²⁸

A la même période, un troisième groupement provincial voit le jour, Moratoire d'une génération, qui regroupe des militants plus jeunes que le RIGSVSL :

« Les groupes les plus jeunes n'étaient pas forcément dans l'organisation mais plus dans l'action, donc c'était plus les manifestations et ils se sont fait connaître plus par leur parole qui était un peu plus radicale. (...) Les plus jeunes essayaient de se financer avec des événements comme l'an dernier au cabaret Lion d'or à Montréal avec des artistes. Eux étaient plus collés aux médias sociaux, aux dépliants de bonne qualité, aux petits journaux, des choses comme ça. »⁵²⁹

En janvier a également lieu une rencontre entre les différents groupes d'opposants à Trois-Rivières.

« On s'est dit « il faut faire quelque chose ». Le mot d'ordre à la sortie a été "quelle bataille peut-on gagner et le plus vite possible? C'est la bataille du gaz de schiste." Et s'il y avait quelque chose après et bien ça serait le pétrole et le nucléaire, et

525 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

526 Collège d'Enseignement Général Et Professionnel : établissement québécois d'enseignement technique et préuniversitaire.

527 Je reviens plus en détail sur le rôle de ce collectif lorsque j'aborde l'importance de l'expertise.

528 Entretien avec un membre du collectif scientifique, juin 2012

529 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

d'autres après, il y a tellement de batailles. C'est comme si on avait hiérarchisé, scénarisé ce qui était pour arriver dans les années qui viennent. »⁵³⁰

Ces regroupements permettent à des porte-paroles d'émerger et d'incarner l'opposition aux yeux des médias et des élus politiques : aux côtés d'A. Bélisle et de K. Cornelissen de l'AQLPA, on retrouve aussi L. Sauvé, P. Batellier et J. Béliveau du Regroupement « Mobilisation gaz de schiste » de Saint-Marc, M. Brullemans et S. Fortier du RIGSVSL ou encore P. Bluteau du comité de vigilance de Lotbinière. Tout en illustrant une certaine pluralité et une multivocalité chère à l'horizontalité prônée par le mouvement, l'incarnation dans des porte-paroles permet l'identification du discours et la clarification de la problématisation centrale : quelle opportunité pour la filière du gaz de schiste au Québec au regard de l'incertitude de ses risques.

Ces différents regroupements permettent au réseau d'opposition de sédimenter et de se structurer de manière plus efficace tout en gardant une base locale très active. Les opposants ont massivement participé aux audiences publiques qui ont recueilli 200 mémoires et totalisé 400 participations orales. M.-J. Fortin et Y. Fournis montrent que les mémoires sont issus pour la moitié du monde associatif (y compris les associations pro gaz de schiste comme l'APGQ) et pour un tiers de citoyens.⁵³¹ La période du BAPE a surtout permis au mouvement de se structurer, d'affirmer ses arguments et d'entraîner des alliés avec l'objectif d'obtenir un moratoire. La Commission Fortin rend ses conclusions le 28 février 2011 et conseille au gouvernement de mandater une évaluation environnementale stratégique afin de combler les lacunes de connaissance qui ne permettent pas de formuler un cadre réglementaire adéquat et d'envisager un développement durable de la filière. Le gouvernement est ainsi partiellement désavoué dans sa gestion de la filière du gaz de schiste. Ce temps d'arrêt est bien accueilli par les opposants même s'il ne signifie pas un moratoire.

2.2.3. La matérialisation du réseau d'opposants à travers une coalition discursive

Les niveaux de la critique

Les principaux acteurs du réseau d'opposition sont désormais présentés, on peut résumer leurs arguments sous la forme d'une coalition discursive qui instaure une première problématisation conflictuelle face à la définition imposée jusque-là par l'industrie. Pour décrire les opposants, l'utilisation du concept de coalition discursive permet de dépasser le cadre restreint du réseau d'acteurs plus étroitement coordonnés pour inclure les acteurs ponctuellement intégrés par la défense d'une solution commune au problème du gaz de schiste. La traduction des opposants peut être qualifiée d'environnementale puisqu'elle focalise sur un argumentaire qui met en avant les risques pour l'environnement défini de manière large comme biosphère et cadre de vie. La problématisation sur les risques fait aussi intervenir des processus d'intéressement autour du mode de gouvernance des territoires et des ressources naturelles. Ces deux grands axes de revendications (protection de l'environnement et réforme de la gouvernance) s'enrichissent mutuellement puisqu'ils dénoncent ensemble la gestion de la controverse par le gouvernement Charest. Cet assemblage narratif soutient comme solution commune au problème posé par l'industrie du gaz de schiste la mise en place d'un moratoire permettant une étude d'impact. M.-J. Fortin et Y. Fournis⁵³², dans leur

530 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

531 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 67.

532 *Ibidem*, p. 90.

étude pour le comité de l’Evaluation Environnementale Stratégique (EES), donnent une analyse détaillée des argumentaires en présence dans les 200 mémoires déposés au BAPE.⁵³³ Je reprends leurs trois groupes de revendications des participants selon l’échelle mise en cause : mise en œuvre technique, gouvernance et modèle de développement, tel que définit en introduction.

Afin de faire ressortir les registres d’argumentation des acteurs opposés à l’industrie, j’ai repris les données de mes entretiens avec 14 acteurs qui ont demandé un moratoire ou une étude d’impact en 2010. Ces entretiens ont été réalisés après le BAPE, les déclarations des acteurs prennent donc également en compte les suites de la controverse. Le tableau 3 dresse la liste de ces arguments. Ces arguments sont mis en parallèle avec ceux présents dans les mémoires déposés auprès du BAPE, j’ai sélectionné 22 mémoires d’acteurs opposés à l’industrie qui demandent un moratoire.⁵³⁴

Tableau 3 : Liste des arguments récurrents en entretien et dans les mémoires du BAPE

Déclarations ⁵³⁵	Total sur 14 entretiens	Total sur 22 mémoires
Le gaz de schiste est une menace pour la ressource en eau	7	19
Le cadre légal est insuffisant (risques mal encadrés, ministères incompetents, redevances mal calculées)	11	17
Les forages génèrent des nuisances/baisse de la qualité de vie	7	16
L'industrie augmente la pollution atmosphérique	5	15
Il faut un moratoire pour étudier les impacts de manière indépendante	12	15
Il faut informer les gens	8	14
La fracturation hydraulique est dangereuse/pas maitrisée	11	13
Les municipalités doivent avoir le pouvoir de décider de l'aménagement du territoire	1	9
L'industrie concurrence les économies locales/agriculture	5	9
L'avenir est aux énergies renouvelables	7	8
L'industrie est un obstacle à la protection des milieux naturels		8
Le mandat du BAPE est insuffisant	5	8
L'opportunité n'est pas démontrée (risques>avantages)	9	7
Opacité de la procédure des permis	4	6
L'industrie n'a pas présenté de plan d'ensemble	5	4
Les lobbies industriels sont trop puissants	8	2
Le prix du gaz est trop bas	5	2
L'EES était biaisée	6	NA
Le problème ce sont les hydrocarbures non conventionnels en général	5	

L’approche par les coalitions discursives permet de visualiser les discours des acteurs et de compléter la formation du réseau des opposants, non seulement autour d’actions

533 Pour analyse détaillée des mémoires des participants au BAPE, se référer à leur étude, je reprendrai ici les grandes lignes de leurs conclusions.

534 La sélection regroupe des acteurs institutionnels des municipalités et des CRé, des acteurs associatifs, des citoyens et des comités de citoyens qui sont apparus les plus présents dans les médias et les actions organisées. Le nombre arbitraire de 22 mémoires permet d’avoir une certaine représentativité des arguments cités et correspond à la population de mémoires retenus pour illustrer la coalition discursive des partisans de l’industrie au chapitre 1.

535 Les décalages dans les déclarations s’expliquent par la période durant laquelle elles ont été formulées et de leur support : alors que l’entretien permet d’aborder différents aspects au fil de la discussion, le mémoire du BAPE présente les arguments importants pour les acteurs à l’automne 2010.

collectives mais aussi de représentations du monde communes. Le réseau des opposants enrôle donc des acteurs en les intéressant autour de revendications similaires. On peut ainsi regrouper les préoccupations des opposants en cinq catégories qui vont principalement mettre en cause la gouvernance et le modèle de développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec. Il s'agit de l'opacité et du cadre légal (en rouge), des risques environnementaux (en vert), de l'incertitude (en bleu) et de la question de la transition énergétique (en violet). Le dernier registre est celui des inconvénients et critiques économiques (en noir), il est abordé conjointement avec le registre de l'incertitude. Ces préoccupations construisent une coalition discursive autour d'acteurs qui partagent un constat commun sur l'industrie du gaz de schiste. Ces acteurs mettent aussi en avant leur représentation du monde dans leurs discours qui définit explicitement ou implicitement leur vision du bien commun.

L'opacité et le cadre légal

Le premier registre critique du gaz de schiste est la dénonciation de l'opacité et de la précipitation lors l'arrivée de l'industrie gazière au Québec. Les comités de citoyens et leurs municipalités sont les principaux porteurs de cette critique qui bénéficie d'un consensus parmi les opposants. Ce discours est donc porté de manière forte et il s'avère être la principale revendication du mouvement d'opposition. Les opposants ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas été clairement informés du début de l'exploration et de l'ampleur du projet qui se préparait. Dans son document de synthèse de mai 2010, le comité de Saint-Marc pointe trois absences : absence d'expertise locale pour juger les projets, absence d'information et absence de cadre réglementaire. L'échelon local a été en partie abandonné par le réseau des promoteurs (malgré les quelques rencontres et réunions organisées dans certaines municipalités). La traduction des opposants enrôle sans problème les territoires qui se sentent floués par une industrie qui arrive masquée et dont on ne connaît pas le plan général d'implantation. Bien que le tableau 3 ne mette pas spécialement en valeur ce registre critique, on voit que même après plusieurs années (certains entretiens ont eu lieu en 2014), les acteurs mobilisent encore le manque de transparence (4) et de plan d'ensemble (5). Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc insiste sur la méconnaissance de l'arrivée de l'industrie : « Vous n'étiez pas au courant que ces permis ont été attribués sur une grande partie du Québec, et probablement sur votre terrain ? »⁵³⁶ Les mémoires du BAPE sont également clairs sur ce point puisqu'ils affirment en majorité (14) que la population n'a pas été assez informée et consultée sur ce projet en amont. Plus encore, c'est la gestion par le gouvernement libéral qui est dénoncée comme partielle puisque les opposants critiquent le niveau de contrôle exercé par l'administration. Ce registre critique vise principalement le niveau de la gouvernance qui est jugée contraire à des relations harmonieuses entre les communautés locales, l'Etat et l'industrie.

Une fois passée l'émotion de la « découverte » des forages, la critique se généralise au cadre réglementaire et légal qui est dénoncé comme insatisfaisant. En effet, l'opacité est permise par une Loi sur les mines qui ne favorise pas la communication entre les promoteurs gaziers et les communautés locales. La préséance minière est la cible de la plupart des critiques puisqu'elle retire aux municipalités le pouvoir d'aménager leur territoire. Le tableau 3 montre clairement que cette critique est présente chez 11 sur 15 acteurs interrogés. Même chose dans les mémoires du BAPE qui classent cette préoccupation en tête de liste. Contrairement aux promoteurs, les opposants enrôlent d'autres textes légaux tels que la Loi sur le développement durable, ou d'autres textes protecteurs de l'environnement, afin de faire valoir les conflits dans l'application de tous ces textes. Le comité de Saint-Marc dénonce la domination de la

536 Mobilisation gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu, *op. cit.*, p. 16.

Loi sur les mines, et il déplore que « si individuellement chacun des projets ne passe pas l'échelle pour une évaluation environnementale, le projet global de réaliser un millier de puits dans la vallée du Saint-Laurent devrait faire l'objet d'une réelle démarche d'évaluation environnementale. »⁵³⁷ Les tentatives d'action auprès de la CPTAQ, les résolutions municipales, puis plus tard les règlements municipaux, illustrent cette volonté de renverser un ordre légal désuet. A travers ces conflits de hiérarchie légale, ils appellent à une réforme qui permette de mettre à jour cette hiérarchie dénoncée comme archaïque.

La critique du cadre légal, par son caractère largement partagée, permet au réseau d'opposition d'intéresser des acteurs marginalement préoccupés par l'industrie du gaz de schiste en tant que telle. Une grande partie des acteurs institutionnels est enrôlée dans le réseau grâce aux lacunes du cadre légal et la mobilisation contre le gaz de schiste leur permet de faire valoir leur demande d'une meilleure répartition des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire municipal. C'est d'ailleurs une demande explicite de près dans la moitié des mémoires : les municipalités devraient pouvoir décider de l'aménagement de leur territoire. La critique du cadre légal est donc de prime importance dans le discours des opposants puisqu'elle est un lien majeur entre des opposants divers. Ce discours liant est également une déconstruction du réseau des promoteurs puisque le cadre du déploiement de l'industrie est mis en doute, ces derniers perdent ainsi le soutien implicite du mode de gouvernance traditionnel de ce secteur économique. La critique du cadre légal et de l'opacité permet aux opposants à la fois de renforcer leur cohésion dans leur discours et d'affaiblir celle des partisans du gaz de schiste.

Les risques pour l'environnement

Le deuxième registre de la critique de la traduction industrielle du gaz de schiste est celui de la mise en avant des risques environnementaux et sanitaires, ou plus précisément de l'incertitude de ces risques. Si les acteurs institutionnels mentionnent parfois ces risques dans leur demande de moratoire, ce registre est principalement porté par les associations environnementalistes et les comités de citoyens qui réclament une meilleure protection de leur environnement, compris comme biosphère et cadre de vie. Ce discours est donc supporté seulement par des acteurs momentanément en position de force dans le débat puisqu'ils ne bénéficient pas de statut central au sein de l'appareil administratif. La question de l'eau est particulièrement prégnante dans le discours des acteurs, ce sont surtout les risques liés à l'utilisation de la fracturation hydraulique qui sont au cœur des revendications. La relative nouveauté de la technique, le peu d'information disponible sur ses impacts et l'absence de réglementation adaptée inquiètent riverains et militants écologistes. C'est tout à la fois la pollution potentielle des ressources en eau (fuites de méthane ou des produits chimiques dans les nappes phréatiques, déversements accidentels, difficultés du retraitement) que l'utilisation massive de l'eau qui sont craintes. Aux États-Unis, les fuites de méthane dans les nappes phréatiques sont à l'époque peu documentées et controversées. Si certaines études montrent un lien de causalité⁵³⁸, d'autres critiquent la possibilité d'une telle migration⁵³⁹. Les récentes images de *Gasland* alimentent ces craintes et les effets sur la santé des

537 *Ibidem*, p. 42.

538 Stephen G. Osborn[et al.], *op. cit.*. Nathaniel R. Warner[et al.], *op. cit.*

539 Tarek Saba et Mark Orzechowski, « Lack of data to support a relationship between methane contamination of drinking water wells and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 37, septembre 2011, p. E663-E663. Richard J. Davies, « Methane contamination of drinking water caused by hydraulic fracturing remains unproven », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 43, octobre 2011, p. E871-E871.

riverains des forages. La réassurance aveugle de l'industrie et du gouvernement est contreproductive et les habitants demandent à en savoir plus avant d'accepter de se soumettre à ces risques.

Les opposants mobilisent également les spécificités de leur territoire en faisant valoir le nombre de puits artésiens individuels qui apportent l'eau aux habitants des Basses Terres du Saint-Laurent, les besoins de l'agriculture pour l'irrigation, l'attractivité touristique des rivières à saumons et l'attachement identitaire aux traditions des cabanes à sucre et de la chasse qui pourraient être menacés par un environnement industrialisé. Les pollutions des sols et de l'air sont aussi mentionnées, mais c'est souvent pour mettre en avant le danger d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (voir sous-section Transition énergétique). Outre ces pollutions *per se*, ce sont les risques sanitaires associés qui sont mis en avant, et, plus simplement, ce sont aussi les nuisances directes associées aux forages qui sont dénoncées responsables de divers maux et maladies : bruit, poussières, lumière, stress. Les risques sanitaires ne sont toutefois pas les plus présents dans le discours développé par les acteurs en 2010. Ces risques sont jugés inadmissibles par les comités citoyens ou l'AQLPA, et contrairement à ce que l'on observe durant le BAPE de la part de certaines municipalités, il ne s'agit pas de demander une amélioration des pratiques, mais de critiquer la gouvernance du projet qui n'a pas pris en compte ces risques, et surtout de mettre en cause le modèle de développement qui importe des nouvelles problématiques dans des territoires qui les refusent.

L'environnement n'est pas seulement défini comme une biosphère à protéger mais aussi comme un milieu de vie. Les valeurs sont très présentes dans ce registre de critique. C'est le paysage qui est menacé pour des individus dont certains ont choisi un cadre de vie en venant s'installer loin des centres urbains. Pour plusieurs, c'est une injustice que de voir une industrie venir s'implanter dans leur voisinage, surtout avec un cadre légal qui donne préséance aux compagnies gazières : « j'ai un lot à bois avec de beaux arbres, je veux avoir une vieille forêt, si demain on frappe chez moi et qu'on veut passer une gazoduc chez moi et que, si je veux pas, on va m'exproprier, mon rêve vient de partir. »⁵⁴⁰ Le caractère localisé du risque prend ici son sens, et cette localisation du risque est jugée injuste : les habitants ruraux refusent de supporter tous les risques potentiels sans compensation et sans information, alors que les bénéficiaires de l'industrie iront ailleurs. C'est l'identité des communautés rurales qui perçue comme étant en danger face à une industrie perturbatrice. Dans le discours des opposants, l'industrie fragmente les communautés établies en perturbant les relations sociales existantes liées à des utilisations particulières du territoire (agriculture et tourisme principalement). Cette dimension culturelle et identitaire n'est pas du tout présente dans le discours de l'industrie et du gouvernement qui souvent la rejette d'un revers de main comme une opposition au progrès : « tant qu'à faire, on ne va rien développer, et ça ne coûtera rien. »⁵⁴¹

L'arrivée de l'industrie clive la population entre partisans et opposants. L'industrie fragmente plus directement les communautés en dressant les habitants les uns contre les autres, comme on a pu le voir dans le monde agricole, puisque l'installation d'un puits se fait sur le terrain d'un individu qui reçoit des compensations alors que ses voisins subissent les inconvénients sans indemnités. Ici, c'est la technique de forage horizontal qui en est la cause puisqu'elle permet d'accéder au sous-sol d'une multitude de propriétaires sans leur autorisation grâce à un point d'entrée vertical unique. C'est aussi la fracturation hydraulique qui est visée puisque les migrations

540 Entretien avec un membre de l'UPA, novembre 2014

541 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

potentielles de fluides ou de méthane peuvent se produire sur une vaste zone en fonction des spécificités géologiques. La critique des risques pour l'environnement est celle qui fait le plus appel aux valeurs des opposants, elle s'inscrit dans une mise en cause du modèle de développement qui fait fi de l'histoire socioculturelle des territoires pour implanter une industrie mondialisée. Bien sûr, pour certains acteurs, un encadrement de ces risques permettrait un « développement durable » de l'industrie, mais ce n'est pas le discours le plus présent au sein des comités de citoyens et des associations environnementales. Contrairement au discours industriel qui cherche à intéresser la population d'après un calcul coûts-avantages uniquement économique, le discours sur l'environnement fait appel au mode de vie et à la qualité de vie recherchée par les habitants d'un territoire.

L'incertitude

Les précédentes critiques mettent également en lumière l'incertitude et le manque de connaissance. Il y a donc, derrière la dénonciation de risques environnementaux et du cadre légal, une préoccupation sur l'état des savoirs permettant d'encadrer ou au minimum de comprendre les risques associés à l'industrie du gaz de schiste et à la fracturation hydraulique. La plupart des opposants mettent ainsi en avant le manque d'études indépendantes, d'informations scientifiques ou de plan d'ensemble. Les militants soulignent que tous les risques devraient avoir été mesurés afin de pouvoir prendre une décision libre et éclairée.⁵⁴² Ils mobilisent le principe de précaution. Ces lacunes dans l'état des connaissances sont mises en lumière par le travail d'expertise mobilisé par le réseau des opposants qui réussit à enrôler de nombreux scientifiques et experts pour faire valoir une contre-analyse des données fournies par l'industrie et le gouvernement libéral. En enrôlant des scientifiques et professionnels, les opposants intègrent le forum des experts et développent une autre forme de légitimité de leur discours qui cherche alors à s'inscrire dans la validation scientifique des craintes. Ce faisant, ils ajoutent un poids supplémentaire à leur discours. Cette incertitude nourrit la demande de moratoire qui s'appuie la nécessité d'études d'impact préalables à tout développement de l'industrie.

L'argument d'incertitude est également utilisé pour mettre en doute la définition industrielle qui repose en grande partie sur une analyse économique et stratégique de la situation énergétique mondiale et nationale. Pour les opposants, ni l'opportunité de la filière gazière, ni les créations d'emplois ne sont démontrées. En faisant valoir une expertise économique alternative, ces opposants tentent de démontrer que le prix du gaz est désormais trop bas pour permettre la rentabilité d'une exploitation du gaz québécois avec des normes satisfaisantes. Ils soulignent qu'aucun calcul coûts-avantages globaux n'a été effectué car si les promoteurs avancent des créations d'emplois, ils ne comptabilisent pas les destructions d'emplois occasionnées, même chose pour la concurrence avec les activités économiques préexistantes. De nombreux points sont soulevés dans les mémoires au BAPE, et en dehors, qui mettent en question la capacité des riverains à assurer leurs biens, celle des compagnies à assurer des accidents tel que la pollution d'une nappe phréatique, ou encore le coût de l'usure du réseau routier. La somme des avantages économiques se réduit au fur et à mesure que les opposants pointent des oublis dans les calculs de l'industrie. Les avantages économiques

542 La volonté d'analyse quantitative du risque explicitée par les opposants, au-delà de la posture discursive permettant de retarder le projet, s'inscrit alors en faux par rapport à la thèse de Niklas Luhmann, *Risk: A Sociological Theory*, Walter de Gruyter, 1993, 260 p., puisque ce dernier soutient plutôt que la crainte d'un désastre rend non pertinent toute analyse quantitative du risque. Toutefois, nous le verrons au chapitre 5, une fois l'analyse quantitative mise en œuvre, l'impossibilité de déterminer des seuils acceptables viendra renforcer l'idée qu'il n'existe pas de critère objectif du risque.

proviennent principalement d'une étude produite par Secor pour le compte de l'APGQ.⁵⁴³ Il y a un biais de commande dans ce genre d'étude. Malgré tout, l'étude réduit les prévisions de l'APGQ, tout en montrant certains bénéfices en termes d'emplois et de redevances.⁵⁴⁴ Les opposants, en revanche, ont tendance à mobiliser une littérature plus académique pour critiquer ces chiffres, tel Pierre Batellier de HEC Montréal qui participe au collectif scientifique et aux audiences du BAPE, ou encore Jacques Fortin, professeur d'économie également à HEC qui dénonce les erreurs comptables de l'industrie⁵⁴⁵. Il s'engage alors une lutte de crédibilité entre ces différents types d'expertise alors que la légitimité des études de l'industrie est mise en doute.

Les arguments géopolitiques et stratégiques sont également interrogés puisque le Québec ne dépend pas de pays « à risque » pour son approvisionnement et que l'offre de gaz américain est de plus en plus abondante et bon marché. De plus, la concurrence du gaz de schiste américain comme producteur d'électricité réduit la compétitivité de la production d'hydroélectricité déjà malmenée depuis plusieurs années à cause de la surcapacité du Québec.⁵⁴⁶ Pour les opposants, il n'y a aucune raison de précipiter le Québec vers la production de gaz naturel alors qu'il n'existe pas de demande non comblée. C'est d'ailleurs l'avis de certaines CRé dont celle de la Capitale-Nationale (non concernée directement par le gaz de schiste) qui est en situation de surcapacité énergétique et ne voit aucun intérêt au développement de nouveaux projets.⁵⁴⁷ L'incertitude en matière de risques et de calculs économiques participe à une mise en doute du modèle de développement de l'industrie du gaz de schiste. La gouvernance de ces questions de savoir est aussi dénoncée comme inadéquate, voire carrément biaisée en faveur de l'industrie puisque le BAPE s'est déroulée sans étude d'impact préalable, et donc sans données concrètes sur lesquelles baser les débats. La diversité des porteurs de critique accroît le poids de leur discours tandis que les partisans ont de plus en plus de mal à asseoir leur crédibilité dans le forum de la société civile et des médias.

La transition énergétique

Enfin, la dernière branche de l'argumentaire critique de l'industrie comprend les discours sur la transition énergétique. Alors que cet argument est aussi présent dans le réseau des promoteurs, les opposants vont faire valoir les contradictions existantes entre une transition énergétique vers des énergies renouvelables et celle proposée par l'industrie. Pour un certain nombre d'opposants, le gaz de schiste ne participe pas à la transition énergétique, ils sont encore plus nombreux à souligner que l'industrie du gaz de schiste augmenterait les émissions de gaz à effet de serre de la province. Ces opposants ne comprennent pas pourquoi le Québec, qui produit la quasi-totalité de son électricité grâce à l'énergie hydraulique, devrait se tourner vers le gaz pour entamer une transition énergétique. Si une partie des acteurs perçoit le potentiel positif en termes de réduction du CO₂ que pourrait permettre l'utilisation du gaz conventionnel à la place du pétrole, ils sont peu nombreux à soutenir la même chose pour le cas spécifique du gaz de schiste. En effet, l'étude du cycle de vie complet du gaz de schiste a tendance à montrer

543 Secor, « Evaluation des retombées économiques du développement des shales de l'Utica », 2010.

544 Alexandre Shield, « Gaz de schiste - Moins d'emplois et moins de redevances que prévu », *Le Devoir*, 7 octobre 2010.

545 Alexandre Shield, « Gaz de schiste - Les promesses ne valent pas des analyses chiffrées », *Le Devoir*, 9 février 2011.

546 La poursuite des grands projets hydroélectriques sur la rivière Romaine est également questionnée puisque le Québec est en surplus de production électrique, même chose pour les projets de mini-centrales. Ces divers projets ont été supportés par T. Vandal dans une stratégie exportatrice, ils sont dénoncés comme contraire à l'objectif premier d'Hydro Québec de fournir une électricité stable et bon marché aux Québécois (Marie-Claude Prémont et Luc Bernier, *op. cit.*)

547 Entretien avec un membre de la CRé de la Capitale-Nationale, avril 2013

un avantage très faible du gaz de schiste par rapport au pétrole, voir même une pollution plus importante entre la production de gaz de schiste et celle de pétrole conventionnel. Les émanations fugitives de méthane participent au réchauffement climatique bien plus intensément que la production de CO₂ lorsque le pétrole est brûlé.

Le calcul de ces émanations est un enjeu majeur au sein des scientifiques qui s'intéressent à la question. C'est un des points scientifiques les plus controversés de l'exploitation du gaz de schiste. Un article signé Howarth et Ingraffea de l'université Cornell lance les hostilités en avril 2011 en déclarant que le gaz de schiste serait plus polluant que le charbon et le pétrole.⁵⁴⁸ Des collègues de Cornell répliquent début 2012 en montrant les limites de la précédente étude.⁵⁴⁹ Howarth et Ingraffea répondent le mois suivant en mettant en avant le rôle important des fuites de méthane dans le bilan carbone du gaz de schiste.⁵⁵⁰ Le pourcentage de fuite de méthane devient un enjeu capital pour détruire ou renforcer la caractérisation du gaz de schiste comme énergie de transition. Plusieurs études financées par l'*Environmental Defense Fund* défendent l'idée du gaz de schiste comme énergie de transition.⁵⁵¹ En 2013, une étude affirme démontrer définitivement le faible pourcentage de fuite.⁵⁵² Mais cette dernière est accusée d'importants biais puisqu'elle a été réalisée sous contrôle de l'industrie qui a indiqué les moments et les puits qui pouvaient être étudiés.⁵⁵³ Certains co-auteurs sont aussi consultants pour l'industrie. Alors que pour les opposants américains, il s'agit d'un exemple de *frackademia*, pour les promoteurs de l'industrie, elle démontre le parti-pris écologiste de l'université Cornell⁵⁵⁴. Le discours sur la transition énergétique se déploie ainsi principalement dans le forum des experts en 2010-2011, avant de s'étendre à la société civile puis au forum des politiques publiques avec l'organisation de débats sur l'énergie.

Cette controverse sur le bilan carbone du gaz de schiste par rapport au gaz naturel traditionnel pousse les opposants à marquer une distinction bien nette entre énergies fossiles (gaz thermogénique) et énergies renouvelables (gaz biogénique), qui n'est pas toujours bien comprise du grand public. L'AQLPA qui a longtemps fait la promotion du bio méthane par exemple a dû réorienter sa stratégie afin de ne pas être instrumentalisée par les promoteurs de l'industrie dans une tentative de confusion entre le gaz conventionnel et le gaz de schiste. D'une manière plus générale, les opposants font valoir qu'une politique publique dirigée vers l'exploitation d'énergies fossiles dans une province qui ne connaît pas encore de telle industrie est un signal négatif en direction de la population à qui l'on demande de limiter le gaspillage énergétique. Un géologue interrogé souligne ce paradoxe : « On ne peut pas subventionner des voitures hybrides d'un côté et de l'autre avoir l'équivalent d'un million de voitures en pollution en brûlant Anticosti. Mais ce n'est pas étudié ça. »⁵⁵⁵ Pour le réseau des opposants, la transition

548 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, *op. cit.*

549 Lawrence M. Cathles III[et al.], *op. cit.*

550 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, *op. cit.*

551 Ramón A. Alvarez, Stephen W. Pacala, James J. Winebrake[et al.], « Greater focus needed on methane leakage from natural gas infrastructure », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109 / 17, avril 2012, p. 6435-6440.

552 David T. Allen[et al.], *op. cit.*

553 Sharon Kelly, « Flaws in Environmental Defense Fund's Methane Study Draw Criticism from Scientists », [En ligne : <http://www.desmogblog.com/2013/10/14/flaws-university-texas-methane-study-draw-criticism-scientists>]. Consulté le 3 mars 2015.; Steve Horn, « Frackademia: The People & Money Behind the EDF Methane Emissions Study », [En ligne : <http://www.desmogblog.com/2013/09/16/frackademia-people-money-behind-edf-fracking-methane-emissions-study>]. Consulté le 3 mars 2015.

554 Jon Entine, *op. cit.*

555 Entretien avec un géologue de l'UQAM, juillet 2014

énergétique passe par une réduction de l'utilisation de toutes les sources d'énergies fossiles.

La coalition discursive anti-gaz de schiste : la valorisation du bien commun multifacette

Le BAPE de 2010 permet au réseau anti-gaz de schiste de se matérialiser sous la forme d'une coalition discursive. Les discours présentés au BAPE et exprimés en dehors peuvent être regroupés en quatre thématiques qui sont la critique du cadre légal, la dénonciation des risques pour l'environnement et du manque de connaissance, et la mise en avant de la transition énergétique. Ces registres de critique visent en majorité le modèle de développement de l'industrie du gaz de schiste mais également sa (mauvaise) gouvernance. Il existe donc un espace dans lequel l'industrie aurait pu espérer s'implanter si un processus transparent, consultatif (à défaut d'être délibératif) et informé avait eu lieu et si l'industrie avait essayé de s'intégrer au territoire en présentant un plan de développement global. On observe que cette coalition vise l'opportunité de l'industrie dans son ensemble, ce n'est pas uniquement l'incertitude technique autour de la fracturation hydraulique qui est dénoncée mais l'insertion d'une nouvelle industrie dans un territoire et son cadre légal.

Malgré l'hétérogénéité des acteurs composant le réseau des opposants, on peut mettre en avant leur représentation du monde et du bien commun à travers leurs discours spécifiques au gaz de schiste. Cette définition du bien commun est située sur un continuum qui va de l'écologie politique à l'écologie profonde, mais aussi qui intègre la dimension décentralisée et participative de la gestion des ressources et du territoire. Ces représentations participent à donner du sens à des éléments épars dans l'assemblage narratif en constant ajustement. Les représentations d'une majorité d'opposants valorisent une réduction des émissions de dioxyde de carbone et s'inscrivent donc dans la lutte contre les changements climatiques et dans un chemin énergétique plus « doux ». Le bien commun est ainsi défini comme non réductible à une richesse économique et il doit prendre en considération une préservation de l'environnement, si ce n'est en lui-même, pour les « services écologiques » rendus. Pour les habitants de régions rurales, il s'agit de préserver la continuité d'activités ancestrales (cabanes à sucre, chasse et pêche) et de conserver un cadre de vie inchangé pour les générations futures. Le bien commun est aussi défini par son caractère intégré et sa gestion collective. Ce qui est mis en avant c'est l'importance d'une gestion des territoires en collaboration avec ces derniers. Les opposants refusent ainsi l'imposition de projets « hors sols », décidés à Montréal ou à Québec, sans prise en considération des particularités et des volontés locales. Ces représentations du monde sont plus explicites chez les acteurs dénonçant le modèle de développement que chez ceux focalisant sur la critique de la gouvernance, mais on retrouve des croyances communes qui valorisent plus de participation et une gestion intégrée du territoire.

La mise en place du BAPE à l'automne 2010 permet aux opposants de trouver une tribune d'expression afin de faire valoir la nécessité d'un moratoire pour permettre une étude d'impact. L'automne 2010 signe l'échec du réseau des promoteurs qui perd le terrain au profit des opposants qui réussissent à intéresser un nombre croissant d'acteurs autour d'une traduction environnementale du gaz de schiste défini comme une menace pour l'environnement. Le BAPE ne constitue cependant pas le sommet pour le réseau des opposants qui va parvenir à développer une traduction puissante durant l'année 2011 et à enrôler un allié politique important, le PQ, afin de matérialiser sa traduction dans l'action publique.

Conclusion

Au Québec, le problème du gaz de schiste met du temps à émerger du fait du faible niveau de connaissance du sujet chez les habitants et les militants et du soutien gouvernemental au projet. Une poignée de lanceuses d'alerte donne au sujet le statut de problème public en demandant un moratoire afin de réformer le cadre réglementaire et d'étudier les impacts du projet industriel. L'exploitation du gaz de schiste mobilise rapidement des comités de citoyens inquiets pour la qualité de leur environnement, des associations environnementales qui mettent en garde contre les effets négatifs de l'industrie et dénoncent le manque de transparence du gouvernement, et des institutions locales qui critiquent le cadre légal trop favorable aux compagnies gazières. Le déclenchement du BAPE porte le sujet au centre du débat public, et au lieu de le confiner, il lui permet d'arriver à maturité et de former une solidarité avec plusieurs autres causes connexes : transition énergétique, réforme de la Loi sur les mines et protection des territoires. Les différents acteurs de l'opposition parviennent à former un réseau enrôlant des experts variés, des acteurs locaux et provinciaux, des élus politiques et des journalistes. La traduction du gaz de schiste comme menace pour l'environnement utilise les spécificités matérielles de cet hydrocarbure pour montrer les limites de la maîtrise technique de l'industrie (les fuites, l'incertitude sur les contaminations de nappes phréatiques, les risques sismiques, etc.) et l'étroitesse de l'évaluation produite par les promoteurs (pas de bilan global des coûts-avantages). La traduction en deux dimensions de l'industrie (maîtrise technique et avantages économiques et stratégiques) est mise en échec par une traduction multiscale qui intéresse une masse critique d'opposants autour du constat du besoin de moratoire. Le BAPE est suivi par une évaluation environnementale qui est aussi sujette à controverse mais qui maintient la mobilisation vivante jusqu'à l'opportunité d'alliance avec le Parti Québécois pour renverser les libéraux lors du Printemps Érable de 2012. Les opposants obtiennent partiellement gain de cause puisqu'une étude d'impact est menée et que le processus d'évaluation engage un moratoire de fait. Tout comme dans le cas français, c'est le discours des opposants qui sort victorieux, au moins en apparence, mais nous allons le voir au prochain chapitre, ce n'est pas le même type de discours qui est porté par les opposants.

3. Mobilisation fulgurante des Français contre la fracturation hydraulique : une victoire par K.O. ?

Suivant une dynamique similaire au mouvement d'opposition québécois, les militants anti gaz de schiste français vont parvenir à contester en un temps record la définition du gaz de schiste comme une opportunité économique. L'enrôlement d'acteurs hétérogènes autour d'une problématisation centrée sur le risque technologique constitué par la fracturation hydraulique et sur une gouvernance dépassée des activités extractives va permettre aux opposants d'obtenir une écoute politique rapide qui aboutit à l'interdiction de la fracturation hydraulique à peine six mois après les premières manifestations.

Repères temporels :

Septembre 2009 : délivrance du permis de Château-Thierry.

Mars 2010 : délivrance des permis de Nant, Montélimar et Villeneuve-de-Berg.

Octobre 2010 : article de F. Nicolino dans *Charlie Hebdo*.

Décembre 2010 : formation des premiers collectifs en Ardèche, en Aveyron et en Lozère.

Janvier 2011 : constitution de la Coordination nationale des collectifs.

Février 2011 : le CGIET et le CGEDD sont mandatés pour un rapport sur les hydrocarbures de roche-mère.

Mars 2011 : dépôt de plusieurs propositions de loi visant à interdire la fracturation hydraulique.

Mai 2011 : adoption de la proposition de loi Jacob.

Juillet 2011 : promulgation de la Loi Jacob

Septembre 2011 : abrogation des trois permis contestés et élections cantonales.

Janvier 2012-Juillet 2013 : débats sur la transition énergétique.

Mars 2012 : rapport du CGIET-CGEDD et décret d'application de la commission nationale de suivi et d'évaluation.

Mai-Juin 2012 : élections des socialistes à l'Assemblée nationale et à la Présidence de la République.

Octobre 2013 : le Conseil Constitutionnel valide la loi Jacob.

Novembre 2013 : rapport de l'OPECST.

Décembre 2013 : rapport Tuot sur la réforme du Code minier.

Juin 2014 : débats sur la Loi sur la transition énergétique.

3.1. L'alerte, un feu de paille parti du sud-est

3.1.1. Des lanceurs d'alerte professionnels qui réactivent leurs réseaux

Les permis de gaz de schiste les plus contestés sont délivrés en mars 2010 par le ministère de l'Ecologie de J.-L. Borloo. Ils concernent les régions de Nant, Montélimar et Villeneuve-de-berg. Ces permis passent relativement inaperçus, malgré un article d'H. Kempf en mars dans *Le Monde*⁵⁵⁶, jusqu'à un article de F. Nicolino⁵⁵⁷ dans *Charlie Hebdo* en octobre qui ravive les réseaux militants du Sud-Est autour de José Bové et des élus écologistes. Dès octobre 2010, le Conseil Régional de Rhône-Alpes (CRA)⁵⁵⁸

556 Hervé Kempf, « Le casse-tête gazier, par Hervé Kempf », *Le Monde*, 20 mars 2010.

557 Fabrice Nicolino, *op. cit.*

558 A noter que les élections régionales sont prévues pour le printemps 2011.

Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

demande le retrait des arrêtés ministériels autorisant l'exploration en votant un premier vœu. Celui-ci se confirme en février 2011 par une délibération du CRRA qui, par la voix de son président, Jean-Jack Queyranne, également président de l'Association des Régions de France (ARF), affirme :

« Que la Région Rhône-Alpes, en cohérence avec sa politique de préservation de l'environnement, d'aménagement harmonieux d'un territoire, les orientations de sa politique agricole et ses engagements en matière de climat se déclare opposée à toute exploration / recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire. »⁵⁵⁹

Le CRRA souhaite l'implication de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Martin Malvy de la région Midi-Pyrénées demande également la suspension des autorisations quelques jours plus tard. Europe-Ecologie se positionne rapidement contre ces projets gaziers, et les élus verts du Sud-Est jouent un rôle important dans la réactivation de réseaux militants issus des luttes altermondialistes, contre les OGM ou le nucléaire. Un élu vert du CRRA soutient ainsi :

« Étant en relation en permanence avec José Bové pour diverses raisons, c'était beaucoup plus simple de mobiliser un certain nombre d'individus, et ce n'est pas par hasard que l'Aveyron et le sud ardéchois étaient les plus mobilisés au moment des résistances, c'est tout simplement parce qu'on avait les moyens de communication et les réseaux pour stipuler que cette problématique environnementale appartenait à tout le monde. »⁵⁶⁰

C'est par la diffusion d'informations que ce premier réseau, fer de lance de la prise de conscience, parvient à réveiller des réseaux associatifs locaux qui vont par la suite s'emparer de la problématique. Les habitants concernés et leurs élus soutiennent une problématisation axée sur le risque qui vise à préserver leur environnement, conserver un aménagement harmonieux du territoire et supporter la transition énergétique.⁵⁶¹ Le processus de conviction vise à la fois un public local directement concerné par l'industrie et un public national qu'il s'agit d'intéresser à ce problème émergent en le rattachant à des problématiques plus connues que sont la lutte aux changements climatiques et les conflits de gestion du territoire entre décisions nationales et résistances locales.

Ces entrepreneurs de cause⁵⁶² écologistes sont les premiers porte-paroles d'une problématisation du gaz de schiste comme menace. Cette problématisation est mieux résumée sous la forme d'une injonction plutôt que d'un questionnement : refusons l'exploration des gaz et huiles de schiste sur nos territoires. Les députés européens écologistes José Bové, Michèle Rivasi et Corinne Lepage demandent un moratoire à la fin de l'automne 2010. J. Bové et F. Nicolino lancent une pétition qui recueille plus de 120 000 signatures début 2011. Comme le note P.-M. Terral, J. Bové, résidant des territoires concernés, incarne la lutte.⁵⁶³ Dans les premiers mois de la mobilisation, J. Bové s'affiche en porte-parole des opposants et, même si le mouvement est multivocal – J. Bové lui-même cherche à mettre les collectifs au cœur du mouvement - il s'affirme comme le héraut médiatique et politique de la lutte. L'écho des luttes altermondialistes, du faucheur volontaire contre la multinationale Monsanto, du démontage du McDonald de Millau, bref du terroir français contre l'invasion néolibérale américaine résonne dans

559 Conseil régional de Rhône-Alpes, « Rhône-Alpes, une écorégion région préservée, sans exploitation de gaz de schiste », 2011.

560 Entretien avec un élu EELV du CRRA, mai 2012

561 Voir le premier tract du Collectif 07 du 2 avril 2011 [consulté en ligne le 10 juin 2015 <http://www.stopaugazdeschiste07.org/article8.html>]

562 Je parle ici plus volontiers d'entrepreneur de cause plutôt que de lanceur d'alerte à cause du caractère plus professionnel des acteurs qui construisent la lutte.

563 Pierre-Marie Terral, *op. cit.*

ce combat cadré comme celui du riverain désarmé face aux groupes gaziers et pétroliers multinationaux. Ce n'est pas pour rien que Total avait pris soin d'éviter de demander un permis d'exploration incluant le Larzac, tandis que son concurrent américain Schuepbach ne s'embarrasse pas de considérations socioculturelles des territoires qu'il convoite.⁵⁶⁴ L'emblème du Larzac menacé près de quarante ans après le combat contre l'extension du camp militaire est un symbole fort qui, dès le début, véhicule une charge émotionnelle importante. Malgré la tentative de présenter les projets de forages comme appartenant à des compagnies françaises (Total est associé à Chesapeake Energy, et Schuepbach à GDF-Suez), la nationalité américaine de ces partenaires, participe à la mobilisation en jouant sur un vague sentiment d'anti-américanisme primaire.

Ce groupe de militants professionnels, situés à la confluence de réseaux européens, nationaux, régionaux et locaux : J. Bové, F. Nicolino, C. Lepage et une poignée d'élus écologistes et de volontaires, forme la tête de pont de l'armée d'opposants en train de se construire. Ils construisent une première tentative de problématisation alternative du gaz de schiste organisée autour du paradoxe d'exploiter de nouvelles sources d'hydrocarbures fossiles tout en visant la transition énergétique et la lutte aux changements climatiques, de la dangerosité de la fracturation hydraulique et de la concurrence pour la ressource en eau.⁵⁶⁵ On voit ici que sont menés conjointement une campagne de conviction nationale qui pousse à la montée en généralité du problème spécifique du gaz de schiste, et un processus d'intéressement local des riverains des projets pétro-gaziers en insistant sur les effets immédiats de l'exploration et les risques à moyen et long terme de l'exploitation. Cette problématisation vise à questionner l'opportunité de cette activité extractive compte tenu de ses risques, mais elle s'affiche dès le début plus politisée que celle que l'on rencontre au Québec. La solution commune qui tend à s'institutionnaliser rapidement au sein de cette coalition est celle d'une interdiction de la fracturation hydraulique et de l'abrogation des permis de gaz et huiles de schiste.

3.1.2. Une mobilisation territoriale autour des collectifs citoyens

Parallèlement à la mobilisation de stratèges nationaux, des réseaux associatifs et politiques locaux s'activent pour contester les projets d'exploration gazière. La vague des collectifs citoyens naît dans le Sud-Est, notamment en Ardèche qui fait rapidement figure de modèle de mobilisation à suivre. Une description du collectif ardéchois permet de saisir les caractéristiques-types du mouvement des collectifs citoyens qui se réplique dans la plupart des zones concernées par les permis mais également en dehors.

Le collectif 07, machine de guerre contre l'exploration du gaz de schiste

La mobilisation des populations locales et de leurs élus confirme les qualités qui leur sont prêtées par les entrepreneurs de cause comme J. Bové : si vous souhaitez préserver votre environnement et votre mode de vie, refusez l'exploration du gaz de schiste et l'utilisation de la fracturation hydraulique. Par de multiples dispositifs d'intéressement qui sont autant de lignes narratives, les élus et militants écologistes réussissent à enrôler tout un territoire contre l'exploration gazière. En Ardèche, les collectifs locaux en construction se structurent autour d'une organisation départementale qui donne à la fois une voix plus forte et une coordination efficace à la diffusion des revendications. Le 26 décembre 2010, une première conférence de presse est organisée à

564 Mathieu Baudrin, Benoît Dauguet, Dalia Deias[et al.], « On n'est pas des cow-boys », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 82 / 2, juin 2014, p. 451-478.

565 José Bové, « Alerte au gaz de schiste », *José Bové*, 2010.

Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron) où seulement un journaliste est présent. Un des co-initiateurs de ce collectif département est Guillaume Vermorel, diplômé en ingénierie mécanique et spéléologue ardéchois, qui est aussi candidat EELV aux élections cantonales de 2011, puis plus tard aux élections départementales de 2015. Il regroupe ainsi trois caractéristiques des premiers militants contre le gaz de schiste : leur ancrage local, leur militantisme écologiste et leur connaissance particulière des enjeux à travers une formation particulière ou bien une activité permettant le développement d'un savoir spécifique du territoire (ici, la spéléologie). Le collectif 07 est aussi soutenu par d'autres élus écologistes locaux qui initient un collectif des maires ardéchois (voir section suivante), ainsi que par les élus écologistes, mais pas uniquement, des conseils généraux et régionaux concernés. Malgré son identité non partisane, le mouvement d'opposition est initialement marqué par une forte présence des élus EELV qui tentent d'imposer leur propriété du problème public et d'afficher leur identité à un an des élections présidentielles et législatives.

Le collectif ardéchois est composé de nombreuses associations ancrées sur le territoire.

« On s'est adressés aux partis politiques, aux syndicats et aux associations qu'on connaissait, qui agissent soit sur la défense des services publics, soit sur la défense de l'environnement. Et de cet appel, s'est créé le groupe, le collectif 07. C'est devenu un truc énorme, ça regroupe environ 90 collectifs et organisations différentes. (...) C'est une chose qui a été menée très rondement : 20 janvier, création du collectif et ensuite la première grande réunion publique qui a eu lieu à Saint Sernin, c'était le 16 février où là il y avait 800 personnes. Et le 26 février, à Villeneuve-de-Berg, il y avait une manifestation avec entre 15 000 et 20 000 personnes. »⁵⁶⁶

Le collectif profite des réseaux préexistants d'associations qui permettent la diffusion du message d'alerte. Sur son site web, le collectif 07 dresse la liste de ses membres associatifs qui vont de la Confédération Paysanne au Syndicat de l'hôtellerie de plein air en passant par une cinquantaine de collectifs locaux.

« Dans chaque village, il y a une vie sociale qui est déjà assez dense. À Lagorce, il y a dix-sept associations pour mille habitants. Et vous retrouvez ça presque dans tous les villages. Donc du fait que les gens se connaissent bien, ça a fait que le message a bien circulé. Il y a eu une adhésion au message, ce qui a fait que le message a circulé très très vite. »⁵⁶⁷

La solidarité associative fonctionne en faveur du mouvement d'opposition qui bénéficie de leur réseau de diffusion et de relations interpersonnelles, ainsi que de leur soutien logistique (prêt de salles de réunion et de matériel) et financier (cotisations au collectif). Le collectif ardéchois affiche 50 000 membres répartis au sein de la centaine de structures associatives, syndicales et partisanes adhérentes au regroupement départemental.

Ses ressources financières proviennent presque uniquement de ses cotisations et des activités d'autofinancement. Le Collectif 07 bénéficie néanmoins d'un soutien financier du CRRRA qui subventionne un poste de secrétaire-coordonateur durant l'année 2011. Comme dans la plupart des collectifs, les activités des opposants reposent surtout sur du bénévolat, et les seules dépenses pour lesquelles ils nécessitent des fonds en prévention sont les dépenses judiciaires. L'association Sans Gaz de J. Bové est constituée pour palier à ces difficultés judiciaires au niveau national (sur le même modèle que l'association Sans Gène dans le dossier des OGM), mais finalement les collectifs s'auto-

566 Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

567 Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

organiseront sur ce plan-là. Le mouvement se veut avant tout transparent, il souhaite dépasser les clivages politiques traditionnels et mettre les identités individuelles de côté. Si J. Bové occupe le devant de la scène jusqu'à l'été 2011, il s'efface à la suite de la Loi Jacob face à la volonté de la coordination nationale de reprendre la main sur le mouvement et de le détacher d'EELV.

Le collectif départemental se rencontre une fois par mois. Chaque structure envoie un représentant participer aux réunions plénières où « les décisions sont prises horizontalement ». Le collectif Stop au gaz de schiste 07 comprend également dix commissions de travail qui œuvrent sur des sujets précis et présentent les avancées lors des séances plénières. Il possède une commission avec une quinzaine de scientifiques (géologues, hydrogéologues et ingénieurs dont deux anciens foreurs de chez Schlumberger) qui fournissent une information technique aux opposants. Dès les premiers mois de la mobilisation, la volonté de construire un argumentaire solide et étayé scientifiquement transparait au sein de ce collectif, dont un membre souligne : « personne ne peut dire qu'on n'est pas au courant ! »⁵⁶⁸

Le premier objectif visé est celui de la diffusion de l'information sur le danger représenté par la fracturation hydraulique et les conséquences locales d'un développement industriel des forages gaziers. Durant les premiers mois de 2011, une centaine de réunions publiques sont organisées dans les communes ardéchoises afin de véhiculer le risque que représente l'exploration du gaz de schiste. F. Chateauraynaud et P. Zittoun notent : « 700 personnes à Saint-Sernin le 26 janvier, 650 personnes à Montélimar le 27 janvier, 500 personnes à Le Vans le 4 février, 800 personnes à Ruoms le 8 février, etc. »⁵⁶⁹ « En gros il y a eu 45 000 personnes en trois mois dans les réunions publiques dans les villages. C'est un pays de retraités l'Ardèche, donc un pays où il y a des gens qui ont bossé sur tous les sujets. »⁵⁷⁰ Pour les Ardéchois, trois motifs principaux expliquent la mobilisation fulgurante :

« Il y a le fait que tout c'était fait dans l'opacité. Les gens se sont sentis complètement mis de côté par rapport à leur territoire. Et ici, la notion de territoire est très forte. On n'est pas riches, mais ce qu'on a, nos paysages tout ça, c'est très fort. En deux, il y a le fait que l'Ardèche a travaillé sur un territoire d'excellence, que ce soit en agriculture, où on a un des départements bio les plus dynamiques, en tourisme, il y a de grands projets sur le territoire, comme le projet Grotte Chauvet. On s'est dit, tout ça, trente ans de boulot, ça n'intéresse personne. Ça a beaucoup mobilisé les gens, et d'une façon très transversale. La Chambre d'agriculture par exemple, c'est pas des foudres de guerre en matière d'environnement, mais leur dire que tout ce que vous avez fait sur « goûter l'Ardèche », sur la labellisation, tout ça, ça va être mis à la poubelle, ça été très fort. Et le troisième point, qui a été un peu plus personnel à l'association, on s'est rendu compte que tout ce qui avait motivé une certaine prise de conscience en matière énergétique et en matière environnementale depuis trente ans, un certain progrès à moins consommer, à être plus sobre. Tout ça, ça allait être cassé par cette annonce qu'on a trouvé un pactole de gaz qui fait qu'on a plus besoin de se faire du souci. »⁵⁷¹

Le mouvement ratisse large grâce à un cadrage triple sur l'identité régionale, les économies locales et la gouvernance du territoire (l'aspect argumentatif est traité au 3.2). Il s'agit donc ici aussi de questionner l'opportunité de la filière au regard de ses risques et du portrait des territoires ciblés. Les postulats d'intéressement construits par les entrepreneurs de cause se vérifient : habitants comme élus soutiennent l'opposition

568 Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

569 Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, *op. cit.*, p. 14.

570 Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

571 Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

afin de préserver leur territoire, défendre la transition énergétique et dénoncer les risques de l'exploration.

L'important corpus d'information développé et diffusé par le collectif ardéchois en fait rapidement un nœud de la résistance au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique. Le site internet du collectif est une figure centrale de la communauté web française sur le gaz de schiste (bien que la cartographie représente la communauté en 2014). C'est le site qui regroupe le plus de liens sortants et de liens entrants. D'autres sites sont importants et font partis du même réseau d'opposants (avec la particularité de No Fracking France qui est abordée au chapitre 6), mais ce sont surtout les multiples sites particuliers qui font la spécificité de la communauté web française sur le gaz de schiste. Tout comme au Québec, l'industrie n'est présente qu'à travers son association professionnelle et les sites administratifs sont utilisés comme appui par les opposants qui les référencent pour crédibiliser leurs sources informationnelles.

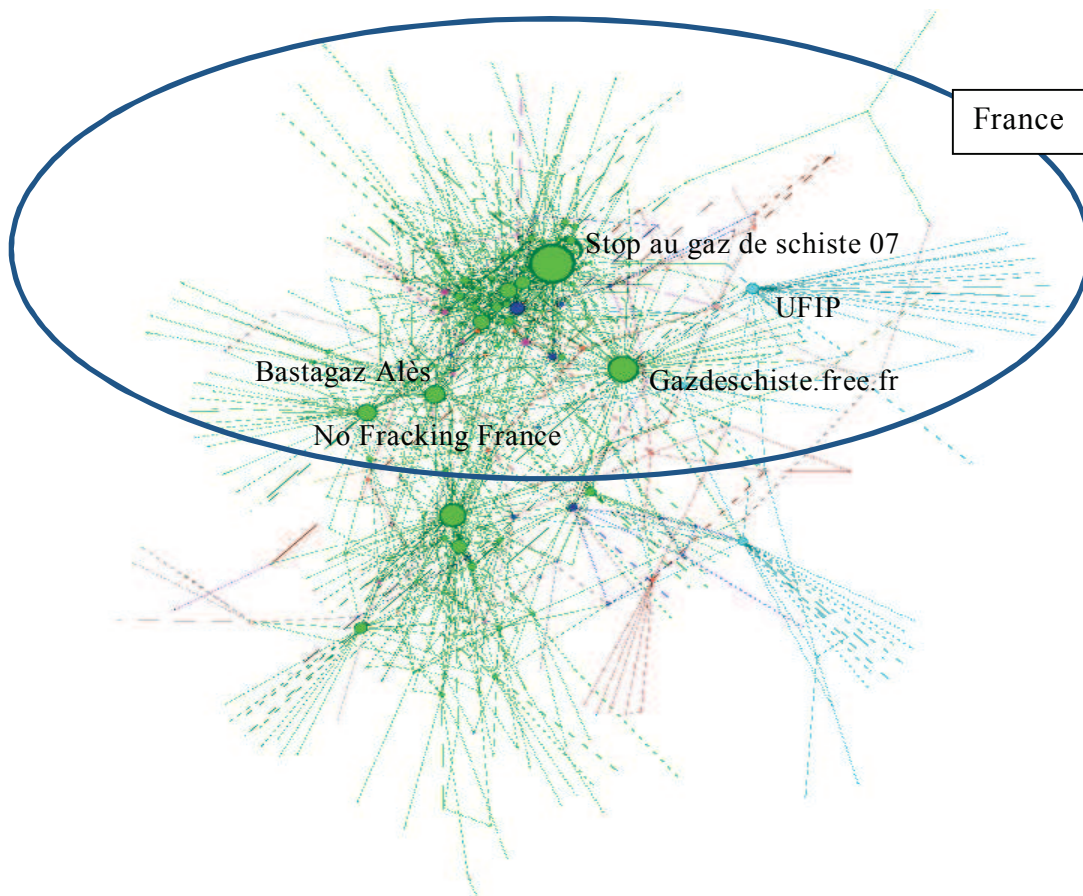


Figure 15 : Cartographie de la communauté web francophone sur le gaz de schiste en 2014

Le site est à la fois un portail web vers de nombreux autres sites d'opposants et un recueil de ressources informatives et militantes. Les activités du collectif sont tournées vers l'information, avec un fort travail d'expertise scientifique et technique aussi bien sur la fracturation hydraulique et l'industrie que sur ses aspects juridiques, et la communication, avec la publicisation du logo du collectif (fig. 16), la réalisation d'une *GAZette* à partir d'avril 2011, d'affiches, de tracts et de tout le matériel militant. Il fabrique notamment un documentaire sur la fracturation hydraulique et ses risques qui est finalement supplanté par le documentaire *Gasland* que le collectif prend soin de doubler en français avant de favoriser sa diffusion lors des réunions publiques. Le collectif met aussi en place un réseau de vigilance, information,



Figure 16 : Logo du Collectif 07

alerte (VIA) qui doit permettre la réaction des militants en cas de mise en place de travaux de relevés sismiques. Il s'agit de planifier la désobéissance civile en cas de forage :

« On a mis en place un système, où quand un camion, une foreuse arrive, il y a 3 000 personnes qui sont sur le chantier, avec 100 actionnaires qui sont formés à la résistance civile. Ça on l'a codifié complètement, on a les listes de noms, on sait comment ça peut se faire. On a en gros 4 500 personnes qui sont sur les listes, il en faut 3 000 pour se mettre en arrière-plan de façon à contrer la force publique pour pas prendre de coup. Ça on l'a tellement planifié, que tout le monde est tout à fait au courant de ce qui va se passer s'ils se pointent. »⁵⁷²

Le collectif ardéchois se transforme par la suite en véritable association Loi 1901 afin de donner une structure financière, administrative et juridique au collectif au vue de l'importance prise. Néanmoins, afin de respecter les buts du collectif, la présidence est collégiale pour favoriser l'horizontalité du mouvement initial. Ce collectif est un des premiers à voir le jour mais de très nombreux autres vont suivre.

Le feu aux poudres : des collectifs hétérogènes unis en faveur de l'abrogation des permis de recherche

L'apparition des premiers collectifs citoyens en Ardèche et dans la Drôme pousse à une mobilisation plus large dans toutes les régions concernées qui va engager de multiples ressources. Durant l'année 2011, ce sont près de 180 collectifs qui se créent. Le bassin parisien rejoint le combat commun à partir de février puisque son territoire est concerné par des permis d'huiles de schiste dont celui de Château-Thierry délivré en 2009, mais aussi par des concessions comme celle de Champotran qui voit déjà du pétrole de schiste sortir des puits.⁵⁷³ La mobilisation sociale reposant sur les collectifs dépasse les trois permis de gaz de schiste initialement visés, ce sont aussi la majorité des permis d'exploration qui sont contestés puisqu'ils concernent des zones au potentiel de non conventionnel important (cartes des ressources à l'appui) : permis de la plaine et du bassin d'Alès, permis de la plaine du Languedoc, permis de Cahors, permis de Beaumont de Lomagne. La majorité des 64 permis valides en 2011 sont sur la sellette. Les opposants veulent tuer dans l'œuf toute possibilité d'exploration non conventionnelle qui demeure opaque au vu du manque d'information sur le type de ressources visées par les permis. Les collectifs dénoncent un double langage des compagnies qui masqueraient leurs intentions d'exploiter des hydrocarbures non conventionnels s'ils validaient le potentiel sous couvert d'exploration conventionnelle. La revendication est donc bien différente du Québec puisqu'il s'agit ici d'interdire le développement de la filière des hydrocarbures non conventionnels et d'abroger les permis délivrés. Cette solution plus critique est permise par une absence de résistance de la part des partisans qui ne parviennent pas à contre-argumenter de manière efficace. Le relatif consensus local contre l'industrie favorise un discours plus critique, qui plus est porté par des militants EELV, et donc le soutien à une solution plus extrême que celle mise en avant au Québec.

Il existe de fortes disparités entre les régions et entre les collectifs (voir fig.17). P.-M. Terral souligne l'important maillage communal qui conduit la création des collectifs en Ardèche (45 collectifs en juin 2011), dans le Gard (32 collectifs) et l'Hérault (18 collectifs), tandis que le Lot (2), l'Aveyron (4), la Drôme (5) et la Lozère (5) s'organisent de façon territoriale.⁵⁷⁴ Certains collectifs naissent d'initiatives

⁵⁷² Entretien avec un membre du collectif ardéchois, mars 2012

⁵⁷³ Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, « Les hydrocarbures de roche-mère en France », République française, 2012, p.25.

⁵⁷⁴ Pierre-Marie Terral, *op. cit.*, p. 191.

individuelles alors que d'autres sont des constructions collectives, certains regroupent des centaines de membres alors que d'autres ne représentent qu'une poignée de supporters. La dynamique des collectifs demeure assez informelle, peu sont structurés en association départementale comme c'est le cas en Ardèche. Certains s'emboîtent comme des poupées gigognes, d'autres représentent une municipalité, un territoire ou simplement un groupe de militants (une poignée de collectifs nait en dehors de tout permis de recherche non conventionnel comme le Collectif du bocage gatinais).

Les collectifs fleurissent de manière presque instinctive, s'appuyant fortement sur Internet qui sert de lien et de source d'information.

« On est en relation par Internet. Nous on reçoit quotidiennement des mails par la coordination nationale. Donc on peut aussi poser des questions et avoir des réponses à nos questions. Il y a des gens qui sont plus ou moins spécialistes dans certains domaines, donc ça arrive que l'on contacte l'un ou l'autre pour des questions plus pointues. »⁵⁷⁵

La vitalité numérique des opposants est imposante. On voit que le nombre de sites d'opposants consacrés au gaz de schiste dépasse largement celui des partisans (fig.15). La communauté web francophone sur ce dossier est occupée par les opposants qui ont construit une toile de références qui problématise le gaz de schiste et la fracturation hydraulique comme un risque. Cette communauté n'est pas si imposante au début de 2010 mais les partisans de l'industrie n'ont pas construit préventivement de structure d'information sur ce thème et se sont laissés dépasser par les militants dès le début de la controverse. L'information disponible au public concerné est donc souvent partielle et partielle, et la scientificité de l'information est questionnée au sein même des opposants :

« Il n'y aurait pas eu Internet, il n'y aurait rien eu. Tout ce qu'on a appris c'est par Internet. Alors il y a du bon et du mauvais, il faut trier le bon grain de l'ivraie ça c'est certain. Moi par exemple quand je fais des recherches, je ne regarde jamais sur des blogs ou des sites anti gaz de schiste. (...) Il y a une foule de renseignements, parce que toutes ces grandes boîtes comme Total qui sont en bourse, ils renseignent leurs actionnaires, plus ou moins véritablement, notamment sur le volume de gaz qu'ils risquent de trouver. (...) Ils se disent quelqu'un de bien informé ne sera pas contre. »⁵⁷⁶

Les informations véhiculées sur les sites des opposants ont beau être dénoncées comme de la manipulation par les promoteurs, celles-ci obtiennent une audience importante à travers le maillage de blogues, de listes de diffusion et autres groupes Facebook.

« C'est le problème aujourd'hui, il y a beaucoup d'informations qui circulent, notamment sur le net, sur des sujets techniques comme l'industrie. Les gens pensent que parce qu'on passe une heure sur le net, on devient expert et on peut prendre la parole, c'est un peu plus compliqué que ça. Il y a beaucoup d'informations qui ont été relayées sans être vérifiées, sans être comprises, et il y a eu un manque de sources fiables, neutres, reconnues. »⁵⁷⁷

La riposte en termes de communication met beaucoup de temps à se mettre en place chez les promoteurs alors que les supports de communication des opposants foisonnent. Entre décembre 2010 et juin 2011, le discours des opposants ne rencontre presque aucune résistance de la part des promoteurs du gaz de schiste qui ne sont ni prêts ni intéressés à lutter contre ce qu'ils considèrent d'abord comme un mouvement d'humeur.

575 Entretien avec un membre du collectif Lot-et-Garonne, mars 2012

576 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

577 Entretien avec un membre de Total, juillet 2012

Comme au Québec, la question de la mesure de la représentativité et du nombre d'individus participants à ces collectifs se pose. Et comme au Québec, il me faut procéder par procuration pour avoir une idée de leur influence. On peut appuyer l'idée d'une mobilisation importante des territoires concernés entre février et mai 2011 autour de trois éléments convergents :

- Le nombre de participants aux manifestations et aux réunions locales : 15 000 personnes à Villeneuve-de-berg en février, plus de 10 000 de personnes en mars réparties entre la Drôme, la Seine-et-Marne et le Lot, 10 000 personnes à Cahors et à Nant en avril, 15 000 personnes à Lézan (Gard) en août, et encore 7 000 personnes à Barjac en octobre, plus toutes les petites manifestations et l'affluence aux réunions publiques ;
- Le nombre de collectifs (près de 200) et leurs alliés associatifs qui leur donnent, comme au Québec, une caisse de résonance en terme de mobilisation (le Collectif 07 se réclame de 50 000 adhérents à travers ses membres associatifs) et de diffusion de l'information (le nombre de réunions publiques sur le gaz de schiste est incalculable) ;
- Le nombre de sites web, de listes de diffusion et de groupes de discussion sur Facebook qui attirent un nombre variable d'individus : un collectif comme celui du Lot-et-Garonne, non directement concerné par les permis visant explicitement du gaz de schiste en 2011, déclare diffuser ses informations à plus de 1 200 destinataires en mars 2012 ; les groupes Facebook du collectif 07, de No Fracking France et du Collectif 82 comptabilisent fin 2014 respectivement 882 membres, 2 265 membres et 2 022 membres⁵⁷⁸ ; enfin la *GAZette* du Collectif 07 est imprimée à 40 000 exemplaires.

Ces chiffres reflètent le public concerné par ce dossier, c'est un public élargi, puisque, tout comme au Québec, les membres actifs et mobilisateurs des collectifs sont beaucoup plus restreints et représentent moins d'une dizaine de membres par collectif.

578 La comptabilisation des membres de ces groupes pose des problèmes méthodologiques que j'ai abordé dans le chapitre précédent, mais les exemples donnent un ordre de grandeur : si chaque collectif diffuse ses informations à 1 000 individus, on arrive au minimum à plus de 200 000 individus concernés par le problème, chiffre qui fait écho aux 120 000 signataires de la pétition Bové-Nicolino en janvier 2011. Ce chiffre reflète le public concerné au printemps 2011, dont une majorité se démobilise suite à la loi Jacob.

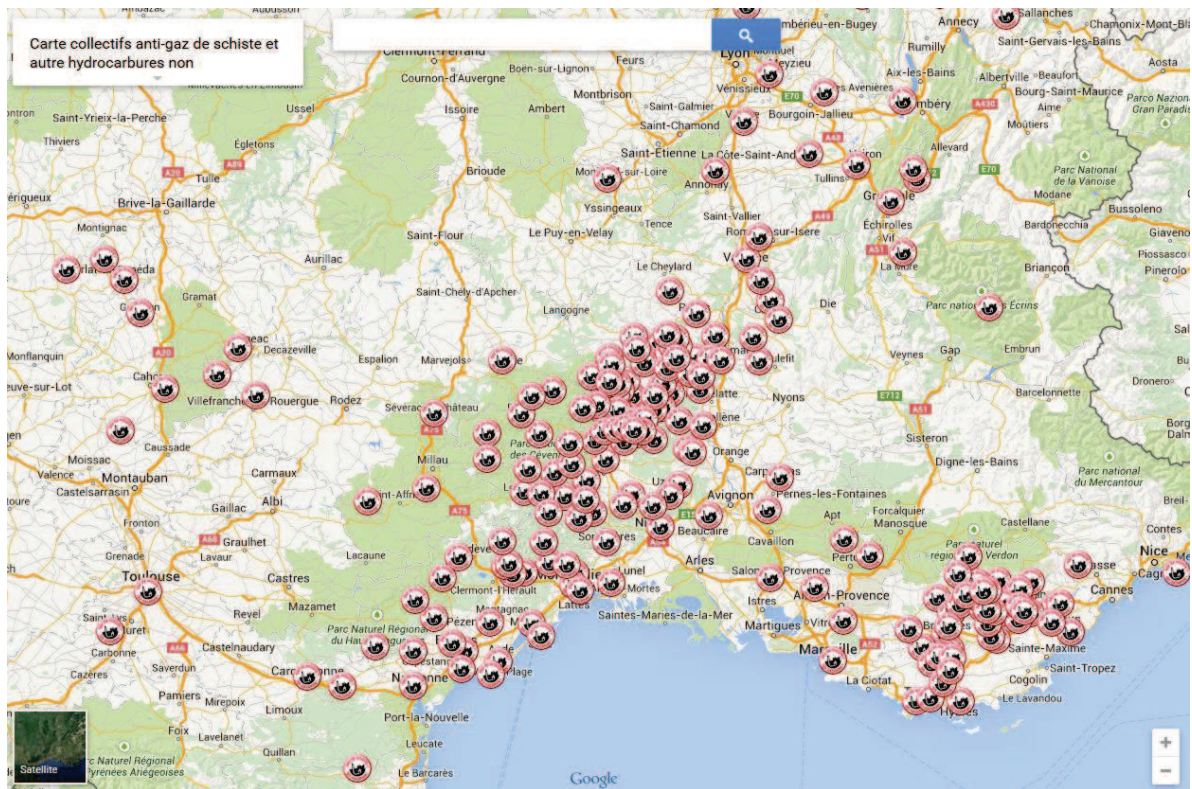


Figure 17 : Carte des collectifs français du Sud-Est en 2014 (source : Googlemap)

Les collectifs émergents se regroupent dans une coordination nationale afin de structurer un réseau de résistance et obtenir l'abrogation des permis contestés. Le 26 janvier 2011, les premiers collectifs se retrouvent à Valence pour la première rencontre des collectifs réunis en coordination nationale. Il ne s'agit toutefois pas d'élire un porte-parole ou un représentant pour le mouvement. Les collectifs tiennent à leur structure horizontale et informelle qui est une de leurs forces puisqu'elle ne donne pas prise à leurs détracteurs qui ne peuvent pas s'en prendre à un messenger unique. Ces rencontres de la coordination fonctionnent sur la même base que le collectif ardéchois en organisant la réunion de représentants, théoriquement renouvelés à chaque fois – dans les faits souvent les mêmes – qui débattent des sujets problématiques du moment, décident d'actions communes et mettent en place des commissions de travail. Cela permet aux collectifs d'afficher des revendications communes simultanées à travers la publication d'un communiqué de presse à l'issue de leur rencontre.

Les opposants français bénéficient de l'expérience québécoise, des liens se nouent entre les militants, des jumelages se mettent en place entre les villes et villages visés par le gaz de schiste des deux côtés de l'Atlantique, ce qui est l'occasion d'échanger informations et stratégies d'opposition. Des opposants québécois se déplacent en France afin de présenter la situation au Québec : P. Batellier, professeur d'économie à HEC Montréal, Français d'origine, membre du collectif scientifique et du comité de Saint-Marc, prend part à la manifestation du 26 février.⁵⁷⁹ Plus tard, c'est L. Sauvé du collectif scientifique et du comité de Saint-Marc qui vient rencontrer les membres des collectifs français. Ces premiers échanges sont un prélude à une coopération plus poussée qui verra l'organisation de « voyages d'étude » au Québec et en Pennsylvanie pour les militants français et leurs élus (voir Chapitre 6).

Les collectifs poursuivent plusieurs stratégies. Dans les premiers temps de la lutte, il s'agit avant tout d'informer pour mobiliser des troupes à travers des réunions publiques dans la plupart desquelles on diffuse le documentaire *Gasland* sorti en

579 Presse Canadienne, « France: l'exploitation des gaz de schiste vilipendée », *La Presse*, février 2011.

septembre 2010 (sur lequel je reviens dans la prochaine section) et des stands d'information sur les marchés et les événements culturels. Les slogans et les visuels utilisés par le mouvement sont nombreux : « no gazaran » qui reprend le « *no pasaran* » des républicains espagnols, « gaz de schiste, ni ici, ni ailleurs, ni aujourd'hui, ni demain » ou le plus simple « gaz de schiste, non merci ! » qui fait écho à la lutte anti-nucléaire. Tout comme lors de l'activation des réseaux militants, les slogans traduisent les spécificités nationales et locales d'un mouvement d'opposition qui prend de plus en plus une dimension internationale. Le langage et les actions des opposants s'ancrent dans une histoire militante (le Larzac, les faucheurs volontaires, l'opposition au nucléaire, etc.). Cette historicité de la mobilisation facilite la réaction rapide mais elle fragilise à terme l'union d'un mouvement qui se voulait non partisan.

Les opposants ont parfaitement intégré l'importance du symbole et de l'image dans leur communication. Les scènes de *Gasland* « convoque[nt] l'imagination des agents récepteurs »⁵⁸⁰, même chose avec des montages photos des plaines ardéchoises hérissées de centaines de derricks. Les Amis de la Terre organisent aussi une opération de coloration en noir des fontaines parisiennes, mais sans écho médiatique. Au visuel du collectif ardéchois, la coordination nationale des collectifs préfère le logo suivant :



Figure 18 : un des principaux logos des opposants au gaz de schiste

Le slogan s'allonge au fur et à mesure de lutte, devenant successivement « gaz et pétrole de schiste : non merci ! » et « non aux pétrole et gaz de schiste et de houille ». A la clarté des premiers messages contre le gaz de schiste et la fracturation hydraulique, les opposants ont plus de mal à substituer un discours plus politique à la suite du vote de la Loi Jacob.

Le difficile accès à la scène médiatique nationale d'un mouvement territorial

L'information passe par des réseaux associatifs et locaux, par les réunions publiques mais aussi par les médias locaux qui reprennent les revendications des opposants. Si les opposants sont en général satisfaits du traitement médiatique au niveau local qui accorde une large place au cadrage du gaz de schiste comme un risque, ils sont en revanche beaucoup plus critiques vis-à-vis des médias nationaux, surtout télévisuels, qui participent, selon eux, à minimiser l'importance du sujet. Ils ont plus de mal à contacter ces journalistes qui ne se déplacent pas et traitent le sujet depuis Paris. Les images chocs sont les plus reprises par les médias nationaux qui focalisent alors sur l'aspect émotionnel de la mobilisation, ce qui conduit à une certaine décredibilisation

580 Francis Chateauraynaud et Didier Torny, *op. cit.*, p. 46.

des risques. Il est en effet remarquable que l'attention médiatique atteint son pic lors du débat parlementaire sur la proposition de loi contre la fracturation hydraulique à partir d'avril, et non lors de l'essor des manifestations en février et mars. Les médias nationaux suivent la mise à l'agenda politique plutôt qu'ils ne participent à une mise à l'agenda médiatique prélude à un traitement politique. La scène médiatique nationale est principalement occupée par des figures politiques, dont certaines ne sont pas des opposants de la première heure. Aux côtés de J. Bové et C. Lepage, s'ajoutent bientôt E. Joly et N. Hulot⁵⁸¹, qui profitent de ce mouvement de défense de l'environnement local pour unifier le parti vert, puis des membres du Parti Socialiste, qui viennent grossir les rangs de la manifestation parisienne en mai. Seul H. Kempf du *Monde* cite un maire ardéchois dans un article avant le vote de la loi, d'autres se réfèrent à un représentant de Greenpeace, mais sinon c'est systématiquement J. Bové qui est érigé en porte-parole unique du mouvement. Le forum médiatique a besoin de figures claires qui ne parviennent pas à émerger des collectifs.

Le sujet est avant tout traité par des journalistes de la rubrique « Environnement » et « Planète » au *Monde* et « Terre » à *Libération*, qui appuient la focale sur les risques de cette industrie. Néanmoins, au *Monde*, M.-B. Baudet, qui suit le dossier pour la rubrique « Planète », n'est pas sur la même longueur d'onde que son collègue H. Kempf début 2011, et elle insiste sur les avantages de l'industrie plutôt qu'elle ne remet en cause son modèle. Le gaz de schiste est cadré comme un problème mais maîtrisable au vue du succès américain. Au *Figaro*, pas de telle rubrique environnementale, et c'est M. Nodé-Langlois de la rubrique « Economie » qui suit principalement le sujet, il est d'ailleurs le journaliste avec le plus d'articles consacrés au gaz de schiste en avril et en mai 2011 parmi les trois journaux sélectionnés. Pour les trois journaux, le suivi de la controverse s'oriente avant tout autour du suivi de la scène politique et des prises de position partisane plutôt que du développement du fond du dossier. Les médias nationaux français suivent donc plus qu'ils ne portent cette controverse, et cela apparait flagrant lorsque l'on compare les 486 articles des trois journaux français aux 1 877 articles des deux journaux québécois entre 2008 et 2012.

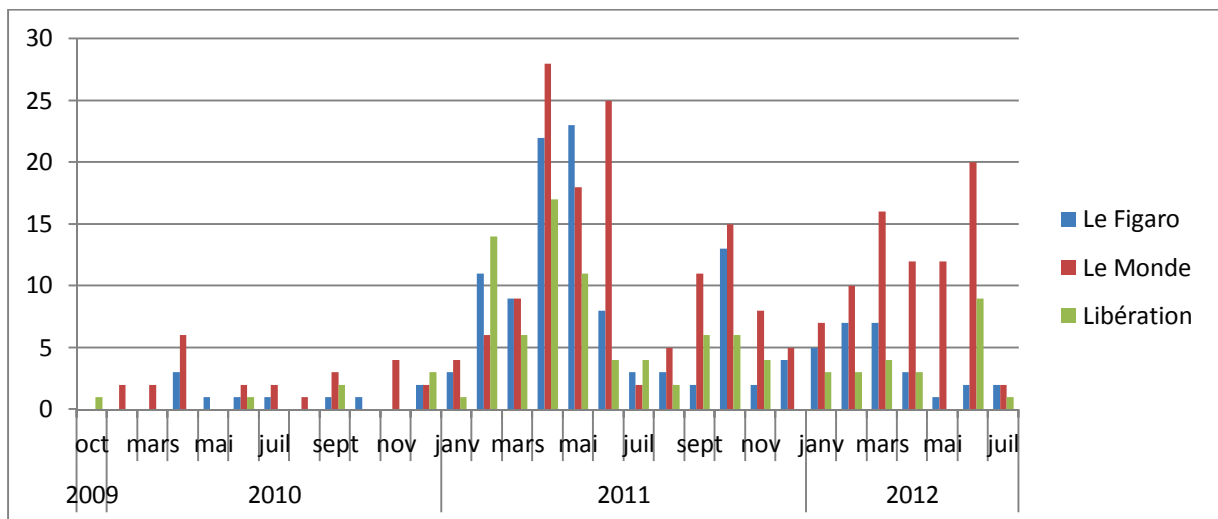


Figure 19 : Suivi médiatique du dossier gaz de schiste et fracturation hydraulique entre 2009 et 2012

Les opposants au gaz de schiste parviennent à capter l'attention des médias avec la première grosse manifestation à Villeneuve-de-Berg le 26 février. C'est le deuxième

581 EELV se saisit de la controverse comme une occasion d'assoir le poids des écologistes dans le paysage politique à moins d'un an des élections présidentielles et législatives et alors que le parti a des problèmes de représentativité, de cohérence et de positionnement.

axe de la stratégie qui s'affiche début 2011 : la mobilisation. Les populations concernées vont multiplier les actions collectives afin de faire bouger le gouvernement vers une abrogation des permis et une interdiction de la fracturation hydraulique. Ce sont en effet les principales revendications, et, contrairement au Québec, il ne s'agit pas de demander des études d'impact pour valider les risques (cette étape est jugée inutile et elle arriverait désormais trop tard), mais de s'opposer fondamentalement à l'industrie. Les manifestations précédemment citées sont l'occasion de voir toute la diversité de ce mouvement d'opposition qui rassemble hors des clivages partisans (la participation d'élus de tous bords atteste du caractère transpartisan de la mobilisation). L'orientation politique n'est aucunement un facteur de mobilisation. Un membre du collectif Causse-Méjean illustre ce mélange lors des « convergences énergétiques » de Lézan (en août 2011) : « des gens habillés babacool, mélangés avec des gens qui votent à droite, mélangés avec des bourgeoises, mélangés avec tout. Certains médias sur Internet ont dit « c'est pas possible de faire ça ! » Et bien les gaz de schiste l'ont fait. »⁵⁸² Il n'y a pas seulement les grosses manifestations qui importent mais aussi toute la mobilisation sur les marchés et les festivals musicaux et culturels qui reprennent au printemps. Chaque événement inclut un stand d'information porté par des militants qui y diffusent de l'information. Certains événements symboliques sont mis en place comme le Tour de France d'une banderole anti-gaz de schiste en avril, initié par la savoyarde E. Bourgue, qui fait 4 000 km en 22 étapes à travers les territoires concernés par les hydrocarbures de schiste, dont un arrêt en haut du Mont Blanc. La banderole finit son parcours devant l'Assemblée nationale le 10 mai, date de la discussion de la proposition de loi visant à interdire la fracturation hydraulique.

L'identité territoriale en jeu

Le monde associatif n'est pas le seul à se mobiliser contre le gaz de schiste dans les territoires concernés par les permis d'exploration. Les syndicats et les parcs naturels régionaux vont ajouter leur poids dans la balance en faveur de l'abrogation des permis. Au niveau local, des syndicats liés au tourisme et à l'agriculture se positionnent contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. En Ardèche, ils font partie du Collectif 07 (syndicat des guides de canoë-kayak, Confédération syndicale agricole, Union syndicale solidaire, etc.). Dans le Gard, la chambre d'agriculture pointe le stress potentiel sur la ressource hydrique. Au niveau national, c'est la Confédération Paysanne qui se positionne contre l'exploitation. La Fédération nationale des parcs naturels régionaux vote une motion le 25 février demandant à l'Etat :

« L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère dans les Parcs naturels régionaux, aux conséquences graves sur la pollution des sols, sur les ressources en eau et sur les impacts paysagers, mettant en contradiction les stratégies territoriales « climat » portées par les Parcs. »

L'exploration gazière concerne en effet des zones à l'intérieur du parc des Cévennes et des Monts de l'Ardèche, c'est aussi le classement UNESCO (prévu en juin) des Causse et des Cévennes qui est menacé. C'est tout un territoire qui entre en résistance face à un projet industriel sur lequel on ne l'a pas consulté.

Cette mobilisation du territoire s'ancre dans l'identité locale affichée et défendue par ses habitants. Cette identité est une ressource double qui donne une crédibilité et un contenu aux revendications en s'appuyant sur des savoirs locaux, et qui façonne un visage au mouvement en regroupant les habitants autour de valeurs communes. Un militant ardéchois illustre ce double avantage de devoir mobiliser l'identité locale pour s'opposer au gaz de schiste :

582 Entretien avec un membre du Collectif Causse-Méjean, avril 2012

« Par exemple au niveau de l'eau, dans toutes les familles, on a des gamins qui font de la spéléo par ici, donc les gens quand tu leur parles de l'eau, ils savent ce que c'est. (...) C'était sur un terreau qui était facile. Je pense que les décideurs ne comprennent rien à ça. Savoir où on est quand on parle de quelque chose. On a réussi à mettre d'accord les chasseurs et les écolos sur un combat comme ça. C'est impressionnant, la coordination des chasseurs de l'Ardèche paye sa cotisation au collectif 07, avec la ligue de défense des oiseaux. Alors qu'à l'Escrinet, ils se tirent des coups de fusils. »⁵⁸³

Pour ces militants, leur identité n'est pas assez mise en avant et n'est pas comprise ni par les décideurs politiques nationaux, ni par les journalistes parisiens : « Pour eux [les journalistes], ça ne peut-être qu'une histoire d'écolos, une histoire de José Bové, une histoire de Verts. Ça ne peut pas être le problème d'une population que défend son territoire. »⁵⁸⁴ Cette population défend son territoire à partir de spécificités très locales et d'expériences situées. On retrouve ce discours dans le Lot :

« Il y a déjà eu un forage sur le Causse, il y a quelques années. On avait mis un colorant dans l'eau dans une nappe phréatique, et on avait retrouvé ce colorant à Cahors, de l'autre côté de la rivière, le Lot. On a un réseau [de grottes] tellement énorme dans le Quercy, on est sûr que si on fait un forage et qu'il y a une fuite, on retrouve la pollution dans toute la région. »⁵⁸⁵

On le croise aussi en Lozère :

« Je pense que ce qui a fait monter les gens aux créneaux, c'est le fait qu'ils soient concernés localement. C'est que leur territoire soit attaqué. Ça, ça a fait réagir très fort les gens. Particulièrement ici où ils choisissent un territoire un peu préservé, si on vient leur amener l'industrie, ce n'est pas le but du jeu, sinon ils ne seraient pas venus en Lozère, donc c'est pour ça qu'ils sont très remontés. »⁵⁸⁶

Le cadre relativement préservé dans lequel souhaite s'implanter les compagnies gazières s'affiche comme un obstacle à une activité perçue comme nuisible à l'harmonie du territoire :

« On bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, les deux-tiers de la commune sont des massifs boisés, des forêts méditerranéennes avec beaucoup d'arrêtés de biotopes, de procédures Natura 2000, un environnement privilégié. Une petite partie de la commune est sur la zone de protection de la grotte Chauvet, donc on a un patrimoine emblématique. Ce patrimoine naturel est notre patrimoine commun, la plupart des personnes vivant sur notre commune, des natifs comme des nouveaux arrivants, ce sont des gens qui font le choix de venir ici car on bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel, »⁵⁸⁷

En ciblant des départements ayant développés des liens forts avec leur environnement naturel, que ça soit en termes d'agriculture, de tourisme ou simplement de cadre de vie, les compagnies gazières n'ont pas pris la mesure de l'ampleur des contestations que leurs permis d'exploration allaient soulever. Les avantages économiques ne sont pas parvenus à couper les liens d'intéressement existant entre les populations locales mobilisées et leur environnement. La représentativité de J. Bové, malgré les critiques, n'est pas remise en cause puisqu'il parvient à stabiliser les identités des autres acteurs. La problématisation de l'exploitation du gaz de schiste comme une menace pour le territoire est validée par le soutien actif des acteurs locaux et nationaux.

583 Entretien avec un membre du Collectif 07, mars 2012

584 Ibidem.

585 Entretien avec un membre de NGSPC, mars 2012

586 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, mai 2012

587 Entretien avec un maire ardéchois, membre du collectif des maires, juillet 2012

3.1.3. Le mille-feuille administratif en dissidence

Les régions, un soutien symbolique et financier

Les élus locaux⁵⁸⁸ vont initier ou suivre en grand nombre le mouvement d'opposition au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique. Comme nous l'avons déjà souligné, c'est le CRRA qui est l'une des premières institutions à prendre position contre le développement gazier. Au-delà de cette prise de position, le CRRA et ses élus verts participent à l'initiation de la mobilisation en ciblant ses multiples aspects qui vont de la préservation de l'environnement à la volonté de développer une démocratie territoriale et environnementale. C'est le Code minier dans son ensemble qui est mis en doute par ces élus qui en souhaite une réforme approfondie.

« Nous voulons en tant que conseillers régionaux avec l'aval du président de la région, Jean-Jack Queyranne, poser quelques questions concertées avec l'ARF, l'ensemble des régions de France, au gouvernement concernant quelle sera la gouvernance concernant le Code minier demain. »⁵⁸⁹

Ce sont aussi les objectifs de transition énergétique qui sont mis en avant comme contraire à tout développement du gaz de schiste. Le CRRA met une partie de ses ressources au service des opposants en finançant un poste de coordinateur mais aussi en donnant accès aux documents administratifs concernant les permis d'exploration via la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Non seulement les élus EELV du CRRA se mobilisent mais aussi ceux issus du PS qui rejoignent rapidement la mobilisation. On a vu comment le président socialiste de Languedoc-Roussillon rejoignait la position du CRRA en février. C'est ensuite J.-P. Huchon, le président socialiste de la région Île-de-France qui fait part de ses craintes et saisit son Conseil scientifique régional sur la question des risques associés à l'exploration et l'exploitation du gaz et pétrole de schiste. Il suit dans ce sens les délibérations de l'ARF qui s'opposent au développement du gaz de schiste dès le 17 février 2011 et demandent l'audition des conseils régionaux par la mission d'information parlementaire.

Les départements, la contradiction avec le développement économique local

Les Conseils Généraux (CG) concernés se mobilisent très rapidement pour obtenir plus d'information et ouvrir un débat public sur l'octroi des permis d'exploration. C'est encore de l'Ardèche qu'une opposition importante s'élève. Le député socialiste et président du CG de l'Ardèche, Pascal Terrasse, est un des premiers à demander des informations à la ministre de l'Ecologie, N. Kosciusko-Morizet, en janvier. L'alliance avec les autres CG concernés ne tarde pas, c'est notamment P. Martin, président du CG du Gers (et futur ministre de l'Ecologie) qui vient participer aux rencontres du collectif ardéchois. Ensuite, avec la Drôme, le Gard et l'Hérault, le CG de l'Ardèche se dote d'une assistance juridique afin d'étudier les pistes juridiques pour s'opposer aux projets. Dans cette optique, c'est la question des ressources en eau qui est mise en avant autour de la Loi sur l'eau et des conventions européennes. Les Commissions locales de l'eau (CLE) en charge de l'application du schéma directeur de l'aménagement et de gestions des eaux (SDAGE) se prononcent à cet effet contre toute exploitation du gaz de schiste, notamment en Hérault. Un second volet juridique

588 Par élus locaux, j'entends les élus municipaux, les conseillers généraux et régionaux.

589 Entretien avec un élu EELV du CRRA, mai 2012

consistant à contester les actes administratifs comme les autorisations de travaux miniers avait été envisagé mais n'a jamais été mis en application.⁵⁹⁰

Les conseillers généraux interrogés mettent en avant l'unanimité dans l'opposition à cette industrie nouvelle qui vient heurter toute la construction économique locale. On retrouve cette justification dans l'Hérault :

« C'est extrêmement simple: tout ce qui concerne la fracturation hydraulique est contraire à toute la problématique du département de l'Hérault. Notre stratégie est aujourd'hui une stratégie économique largement touristique, un tourisme vert, de découverte, de sentiers de randonnée. Franchement, l'économie par les gaz de schiste ce n'est pas du tout notre vision de notre département. »⁵⁹¹

On la croise aussi en Ardèche :

« Parce qu'au-delà de la forme, c'est que ça vient à l'encontre de tout le modèle de développement de l'Ardèche, et notamment du sud Ardèche, qui est basé sur le tourisme, le patrimoine, la nature. »⁵⁹²

Après trois décennies de décentralisation et de désengagement de l'Etat en matière d'aménagement du territoire et de politique économique, les élus généraux ne comprennent pas pourquoi ils devraient accepter la remise en cause d'années de travail et d'investissement pour laisser place nette aux projets gaziers décidés depuis Paris. Ce qui fâche ces élus territoriaux, c'est la contradiction avec les orientations économiques de leur département mais aussi avec l'objectif de transition énergétique, ainsi que l'iniquité dans le traitement des projets :

« Au Conseil général, on est bien placé pour savoir que le moindre projet routier aujourd'hui il faut une enquête publique, une étude d'impacts, loi sur l'eau, Natura 2000 etc. Et pour ça, on s'est rendu compte qu'un industriel pouvait venir faire péter de la roche sous terre sans aucune enquête d'impact. »⁵⁹³

On voit encore une fois que l'incohérence du cadre régulateur des ressources pousse aux conflits. Le point intéressant soulevé par ce positionnement est l'angle avant tout juridique pris par les CG. S'ils s'opposent aux projets gaziers, le CG de l'Ardèche reconnaît ne pas avoir fait recours à une expertise scientifique pour contester le gaz de schiste mais uniquement à une expertise juridique pour « savoir comment s'opposer à ces projets. »⁵⁹⁴ Il s'agit avant tout de questionner la forme et les principes de cette nouvelle industrie.

Les communes, premier et dernier rempart contre la fracturation hydraulique

Les maires et les conseils municipaux vont être proactifs sur le dossier du gaz de schiste. Le cas ardéchois est ici encore emblématique :

« Début janvier, au fur et à mesure que les conseils municipaux se réunissaient, les communes commençaient à prendre des délibérations. Dans nos communes rurales, on ne sépare pas trop citoyens-élus, mais je trouvais que les élus devaient être solidaires et montrer qu'on protégeait notre population. Affirmer que les élus étaient en pointe sur le combat, ça permettait aux citoyens de prendre la mesure ce qui se jouait. (...) On n'était pas en période électorale, donc il n'y avait pas de prise de

590 Entretien avec un membre du CG de l'Ardèche, juillet 2012

591 Entretien avec une élue du CG de l'Hérault, juillet 2012

592 Entretien avec un membre du CG de l'Ardèche, juillet 2012

593 Ibidem.

594 Ibidem.

position, c'était très transversal. Les gens étaient là pour leur commune, pour leur territoire. Ils n'étaient pas là pour d'arrière-pensées électoralistes. »⁵⁹⁵

Il se constitue donc un collectif des maires qui regroupe les élus municipaux des permis de Villeneuve-de-Berg, de Montélimar et quelques-uns de Nant. Dès le départ, c'est une soixantaine de communes et quelques 200 élus qui se structurent dans ce collectif qui se rattache au collectif départemental. Les militants interrogés reconnaissent le fort degré d'implication de leurs maires mais aussi de leurs députés qui n'ont pas « digéré » l'opacité dans la délivrance des permis, cette mobilisation forte des élus est même perçue comme un élément central dans la victoire de l'interdiction de la fracturation hydraulique.

Ces maires vont organiser une réplique légale à l'imposition des permis d'exploration par l'Etat central. En février, des municipalités, dont Villeneuve-de-Berg, vont voter un arrêté interdisant « l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste par la technique de la fracturation hydraulique verticale et horizontale », qui sera attaqué par la compagnie Schuepbach, détentrice du permis d'exploration. Cette attaque légale a lieu en avril, mais elle attise la solidarité des opposants et leur détermination.

« On s'est entourés de conseils juridiques pour pouvoir riposter. On a riposté à l'attaque de Schuepbach par des mémoires pour faire prévaloir notre position, et Schuepbach a retiré son mémoire contre nous à partir du moment où la loi est passée. On avait du mal à comprendre la stratégie. Maintenant on voit qu'il s'était mis en retrait et il veut négocier des dommages et intérêts - qu'il n'aura pas c'est clair - plutôt que de prendre la stratégie de Total qui essaye de récupérer son permis. »⁵⁹⁶

La soixantaine d'arrêtés de ce type n'a finalement jamais été jugée devant le tribunal administratif, leur légalité n'a pas été contestée. Les arrêtés municipaux ne concernent pas uniquement l'interdiction directe de l'activité extractive, qui ne fait pas partie des prérogatives municipales, mais aussi la circulation des camions sismiques (comme à Vias ou à Fayence) ou de camions articulés de plus de 3,5 tonnes (comme à Barjac) qui empêche le bon déroulement des campagnes de relevés sismiques tout en demeurant dans le cadre réglementaire communal, ou encore de l'utilisation de l'eau municipale à des fins d'exploration gazière (comme à Bessan). La carte (fig.20) ci-après illustre le nombre de municipalités ardéchoises et iséroises ayant pris ce genre d'arrêtés, mais on retrouve ce type d'acte administratif dans tous les départements concernés. La démarche est popularisée par les militants qui mettent en ligne des modèles de délibération. P.-M. Terral comptabilise 65 municipalités du Languedoc-Roussillon ayant pris ce genre de délibération en avril 2011.⁵⁹⁷

595 Entretien avec un maire ardéchois, membre du collectif des maires, juillet 2012

596 Ibidem.

597 Pierre-Marie Terral, *op. cit.*, p. 190.

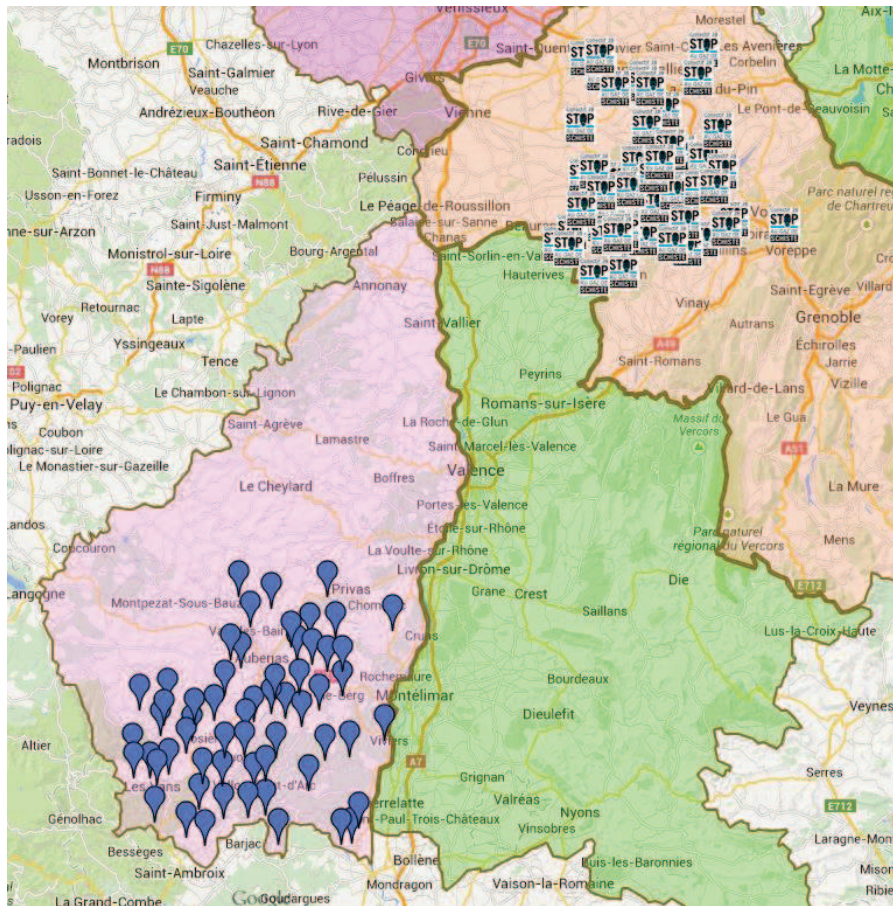


Figure 20 : Carte des municipalités ayant pris un arrêté contre l'exploitation du gaz de schiste en Ardèche et en Isère en 2014 (source : collectif)

On remarque la position des élus locaux est plus dure que celle rencontrée au Québec. S'il s'agit de la même dénonciation du cadre légal qui autorise une présence minière sur le territoire, les élus français sont critiques du dessein économique derrière la filière gazière qui ne correspond pas à leurs objectifs de développement. Le discours local est donc assez consensuel autour d'un rejet de l'industrie qui est justifié tant par son inadéquation économique que par ses risques environnementaux.

3.1.4. Les associations nationales, un soutien logistique et informationnel mais un rôle secondaire

Le dernier étage de ce mouvement d'opposition interrégional au gaz de schiste est composé d'une multitude d'associations nationales. Greenpeace France participe à l'élargissement de la lutte vers la région parisienne en dénonçant les permis de Toréador : « Toréador devrait procéder début 2011 à six forages d'exploration dans le bassin parisien près de Château-Thierry. »⁵⁹⁸ France Nature Environnement (FNE) fait de même en pointant le paradoxe climatique que représente l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère.⁵⁹⁹ Les Amis de la Terre, la FRAPNA, mais aussi Attac, l'Association Santé Environnement France, l'Association Toxicologie-Chimie, France-Liberté, la Fondation Nicolas Hulot, pour n'en citer qu'une poignée, prennent position

598 Greenpeace France, « Les schistes bitumineux », 28 janvier 2011 [En ligne : <http://www.greenpeace.org/france/fr/campagnes/energie-et-climat/fiches-thematiques/les-schistes-bitumineux/>]. Consulté le 30 avril 2015.

599 France Nature Environnement, « Gaz de schiste : les autorisations sont suspendues », 7 février 2011 [En ligne : http://www.fne.asso.fr/fr/gaz-de-schiste-les-autorisations-sont-suspendues.html?cmp_id=33&news_id=12088]. Consulté le 30 avril 2015.

contre l'exploration et l'exploitation des gaz et pétrole de schiste. Les associations environnementales critiques et institutionnelles, altermondialistes ou axées sur la santé s'unissent pour dénoncer les permis accordés dans le sud-est et en région parisienne. Au niveau national, il faut également citer, outre la coordination nationale des collectifs, l'existence de l'association Sans Gaz de J. Bové qui a pour objectif initial de collecter des fonds pour répondre aux attaques juridiques contre les actions de blocage de l'industrie via les arrêtés municipaux mais aussi l'éventuelle désobéissance civile.

Le rôle de ces associations nationales n'est cependant pas central dans la lutte contre le gaz de schiste. Elles fournissent principalement des ressources informationnelles et logistiques aux collectifs locaux. Les Amis de la Terre s'intéressent aux industries extractives depuis 2007, principalement aux sables bitumineux de l'Alberta, mais l'association ne fait que fournir un soutien aux collectifs qui sont placés au-devant de la scène contestataire :

« On a vraiment la volonté d'apporter notre aide au maximum à ces collectifs, sans vouloir leur voler leur place car c'est un mouvement très citoyen, et ça, on le souligne. Mais c'est vrai qu'on a une habitude de mobilisation et un réseau qui nous permet d'avoir une expertise développée au niveau international, des relais médiatiques indéniables ce qui est important pour les collectifs. »⁶⁰⁰

La cause du gaz de schiste bénéficie des porte-paroles reconnus par l'intermédiaire de ces associations tel que Danielle Mitterrand, J. Bové, N. Hulot qui attirent plus facilement les médias lors des manifestations ou autres événements de mobilisation. Cet ombrage, parfois involontaire, va générer rapidement un certain ressenti parmi les collectifs qui se déclarent avant tout non partisans et souhaitent éviter toute récupération politique. La mise en avant de certaines personnalités va à l'encontre de l'horizontalité du mouvement qui ne souhaite pas reconnaître de représentant. Pourtant, les présidents ou porte-paroles d'associations sont alors plus mobilisables pour des entretiens avec des journalistes ou la participation à des débats médiatiques.

La véritable plus-value de certaines associations nationales et internationales comme les Amis de la Terre est la mise en perspective du dossier :

« Mais on a vraiment cette idée-là de porter le mouvement vers l'international et aussi de l'élargir à des thématiques qui ne sont pas forcément traitées par les collectifs qui étaient très opposés à la fracturation hydraulique, parfois dans une réaction très NIMBY, surtout je ne veux pas de ça chez moi. Et nous on essaye de mettre ça dans un cadre beaucoup plus global, à savoir reparler de changements climatiques, de transition énergétique, de choix de société. Je pense que c'est ça le rôle des associations, élever le cadre de réflexion, apporter du grain à moudre en tout cas. »⁶⁰¹

Cette globalisation de la lutte et son insertion dans des combats environnementaux généraux comme la lutte aux changements climatiques et la transition énergétique deviennent un rouage important du discours contre le gaz de schiste et permettent aux opposants d'ancrer leurs préoccupations locales dans une critique de la gouvernance et du modèle de développement. Ce registre de critique permet également au mouvement de survivre à l'interdiction de la fracturation hydraulique et de dénoncer l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels dans leur ensemble. Comme au Québec, cette dimension s'intègre dans la problématisation sur l'opportunité de la filière dans un cadre de transition énergétique.

600 Entretien avec un membre des Amis de la Terre, avril 2012

601 Entretien avec un membre des Amis de la Terre, avril 2012

3.2. L'assemblage narratif, entre particularités locales et risques globaux

La grande variété des acteurs mobilisés contre l'exploration et l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste pose la question d'un discours commun et du contenu des revendications de chacun. En présentant les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le gaz de schiste et la fracturation hydraulique, j'ai montré qu'ils se regroupaient autour d'une problématisation qui visait l'opportunité de la filière gazière au regard de ses risques pour les territoires. Cette problématisation contient plusieurs facettes que l'on peut mettre en lumière par l'analyse de la coalition discursive formée par les opposants.

3.2.1. L'effet « *Gasland* »

En préambule à la description de l'assemblage narratif présenté par les opposants français, il faut s'attarder un instant sur le documentaire militant *Gasland*, réalisé par l'Américain Josh Fox et diffusé à partir de septembre 2010. Le reportage suit le parcours du réalisateur-caméraman suite à la proposition qui lui est faite de louer ses terres à de la prospection gazière au Delaware. En cherchant à comprendre de quoi il retourne, Josh Fox rencontre de nombreuses « victimes » du gaz de schiste au Texas et au Colorado qui lui demandent de documenter ce qui leur arrive. J. Fox raconte alors ce qui ressemble à une tentative d'épidémiologie populaire en compilant des récits de vie, des échantillons d'eau, des images d'individus et d'animaux malades et en demandant des comptes aux représentants des compagnies gazières et aux institutions régulatrices, sans succès. Le documentaire, nommé aux Oscars 2011, insiste particulièrement sur les risques liés à la fracturation hydraulique dont la pollution des aquifères par les liquides de fracturation et par les fuites de méthane. Le documentaire peint également le développement du gaz de schiste comme un complot politico-financier en insistant sur le rôle joué par Dick Cheney. Suite au documentaire, les organismes de régulation américain mènent des analyses sur les puits en question et seul un cas s'avère être lié *directement* à l'exploitation gazière, les autres cas de gaz dans l'eau du robinet étant des exemples de fuite de méthane biogénique.

Le rôle du documentaire est moins important au Québec où il constitue une confirmation des craintes émises par les opposants. En France, où il précède la mobilisation sociale, le documentaire devient rapidement la vitrine du mouvement d'opposition. C'est en effet par son intermédiaire que de nombreux militants entrent en résistance.

« Le collectif s'est créé un peu comme les autres collectifs, suite au visionnage du film *Gasland*. Il a circulé fin 2010, moi je l'ai vu début 2011, en février. Et en avril, on était deux ou trois à dire, il faut créer un collectif Lot-et-Garonne. Et j'étais un peu disponible donc je l'ai créé. »⁶⁰²

Le documentaire est un outil de propagande idéal et il est diffusé dans la quasi-totalité des réunions publiques. Il est reproduit, traduit, sous-titré, coupé, découpé afin de cadrer l'angle d'attaque souhaité ou de convenir au format de diffusion. Sa diffusion, gratuite et partiellement illégale (J. Fox vise une diffusion large et ne s'est jamais offusqué du non-respect des droits d'auteur), sur Internet permet aux arguments du documentaire de toucher un large public qui prend connaissance de la filière du gaz de schiste par son biais. Canal Plus le diffuse le 4 avril, soit en avant-première de sa sortie cinéma quelques jours plus tard. Les premières images de la fracturation hydraulique et de l'exploitation du gaz de schiste sont donc celles liées au risque. Les spectateurs retenant

602 Entretien avec un membre du collectif Lot-et-Garonne, mars 2012

essentiellement les problèmes de fuite de méthane dans les sources d'eau potable avec la spectaculaire image de M. Markham mettant le feu à l'eau du robinet (fig.21). Le pouvoir symbolique du documentaire est énorme, c'est même par sa problématisation qu'est abordé le problème public lors des missions parlementaires qui le citent comme exemple des risques. Le rapport Gonnot-Martin souligne « son influence décisive sur le débat »⁶⁰³, le rapport Havard-Chanteguet pointe son succès populaire tout en le rendant responsable de l'émotion autour des débats.⁶⁰⁴ Le CGIET-CGEDD mettent plutôt en avant son caractère « non scientifique » mais dont « l'impact sur le public a été très fort »⁶⁰⁵. *Gasland* a donc un impact non négligeable sur le débat français et il illustre une partie de la problématisation portée par les opposants autour du risque technologique lié à la fracturation hydraulique – problématisation partielle qui sera celle retenue par les parlementaires lors du vote de la loi.



Figure 21 : Mark Markham faisant flamber son robinet (source : Gasland, 2010)

Toutefois, le documentaire n'est pas porté unanimement par les opposants qui critiquent son aspect caricatural et son cadrage restrictif. Au Collectif 07, on reconnaît son impact émotionnel tout en dénonçant l'approche peu scientifique. Même chose au sein de No Fracking France :

« Après avoir assistée trois ou quatre fois à la diffusion de *Gasland* que je trouvais très percutant, je me suis dit, on ne peut pas ouvrir un débat uniquement avec *Gasland* qui est très émotif. Je me suis dit, il faut faire retomber l'émotion et aller sur le pragmatisme scientifique. »⁶⁰⁶

Le documentaire a la vertu de pousser à la mobilisation populaire mais le défaut de porter la contestation à partir d'un regard biaisé sur la réalité américaine. Il semble aussi qu'en focalisant l'attention sur les risques de la fracturation hydraulique, le documentaire déplace légèrement le cadrage et la problématisation qui est faite du gaz de schiste. En effet, si les militants, à force de réunions publiques et de débats, développent une connaissance assez étendue de l'industrie du gaz de schiste et de la

603 François-Michel Gonnot et Philippe Martin, « Les gaz et huile de schiste », Paris, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2011, p. 39.

604 Jean-Paul Chanteguet et Michel Havard, *op. cit.*, p. 32.

605 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*, p. 26.

606 Entretien avec un membre de No Fracking France, décembre 2013

fracturation hydraulique, l'impression laissée à un public plus large focalise la problématisation sur : la fracturation hydraulique est-elle dangereuse ? et non sur : doit-on explorer les ressources non conventionnelles ?

3.2.2. Une coalition discursive insistant sur le risque technologique pour protéger son environnement

Afin de dresser le portrait de la coalition discursive opposée au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique en France, j'ai compilé les déclarations récurrentes issues des entretiens menés avec les acteurs. La cartographie argumentative permet de déterminer un groupe de 16 acteurs sur 24 qui considère l'exploitation du gaz de schiste comme un risque dont on ne connaît pas encore l'étendue. Ces déclarations sont faites après le vote de la Loi Jacob et prennent donc en compte les évolutions du dossier. Elles ont été comparées aux divers documents militants disponibles qui reflètent des préoccupations similaires selon une hiérarchie variable. Le classement des déclarations n'est pas représentatif. Ce tableau nous donne simplement les grandes orientations argumentatives au sein de la coalition discursive des opposants français. Il s'agit de souligner les points d'accord dans le discours porté par les acteurs opposés au gaz de schiste tout en soulignant les spécificités de chaque catégorie d'opposants.

Tableau 4 : Liste des arguments récurrents en entretien

Déclarations	"d'accord" sur 16 répondants
Le futur est aux énergies renouvelables	11
L'exploitation pollue les nappes phréatiques	10
La fracturation hydraulique est une menace	10
Nous devons défendre notre identité territoriale	9
L'industrie concurrence les activités économiques locales	8
La Loi Jacob n'est pas satisfaisante	8
L'exploitation est une menace pour la santé	7
L'exploitation détruit le paysage	7
Les lobbys industriels sont trop puissants	7
Le problème ce sont les hydrocarbures non conventionnels	7
L'industrie ne favorise pas la création d'emplois	7
Les coûts dépassent les bénéfices	6
Il n'y a pas de bénéfice économique local	6
Nous avons besoin de consultations en amont	6
Il y a besoin d'information et d'éducation	6
Il y a besoin d'un changement paradigmatique vers un <i>soft energy path</i> – C'est un choix de société	6

Le premier axe argumentatif tourne autour de la dangerosité de la fracturation hydraulique (en vert). Plus qu'au Québec, le risque technologique est présent dans les discours des opposants qui y voient un danger pour les ressources en eaux et une menace pour la santé. L'incertitude sur les impacts à moyen et long terme de l'utilisation de cette technologie pousse les militants à mettre en avant le principe de précaution pour interdire son utilisation. Mais contrairement au Québec, il n'y a pas de focale particulière sur l'incertitude et le besoin d'y remédier. Les images de *Gasland* sont présentes dans toutes les têtes et la fracturation hydraulique apparaît comme une nouvelle technique dangereuse et polluante pour aller chercher les dernières ressources gazières et pétrolières toujours plus difficiles d'accès. Les opposants ciblent la migration du méthane vers la surface et les aquifères, surtout si le cuvelage du puits est défectueux. Les premiers visuels diffusés par collectifs tournent autour de l'illustration

de cette technique, le site owni.fr propose même une application de simulation de fracturation hydraulique afin de montrer les risques de fuites et de migration. La maîtrise technique est dénoncée comme fallacieuse puisqu'aucune garantie à long terme ne peut être affichée. L'agencement technique des compagnies est déconstruit. La fracturation hydraulique serait non seulement responsable de risques de pollution mais aussi de tremblements de terre. L'axe narratif principal est donc celui du risque technologique et technique qui fait consensus chez la majorité des opposants et donc bénéficie de porteurs de discours influent.

L'autre point noir de la fracturation hydraulique est l'utilisation des produits chimiques. Alors que les industriels insistent sur le faible pourcentage utilisé (0,5% du fluide de fracturation), lorsque les quantités sont exprimées en tonnes (plusieurs tonnes par fracturation) ou en mètre cube, le risque représenté ces produits est perçu de manière plus claire. Comme seulement un peu plus de la moitié des fluides remonte en surface, le risque d'une migration est possible, surtout sur le temps long. Mais c'est surtout les risques de déversements accidentels ou de retraitement de ces eaux qui posent problèmes. Malgré leur origine bénigne, pointée par les industriels (certains produits sont utilisés dans l'agroalimentaire), ces produits chimiques n'apparaissent plus sans risque lorsque qu'un toxicologue, A. Picot, produit un rapport en mai pour montrer que leur combinaison à forte profondeur produit des précipités dont on ne mesure pas les effets.⁶⁰⁷ Le chercheur met aussi en avant les hécatombes animales documentées aux États-Unis, comme les « pluies d'oiseaux » liées à la libération de sulfure de dihydrogène, mais aussi les risques pour les travailleurs et les riverains. La publication de plusieurs études en 2011 sur les risques de ces nombreux produits chimiques⁶⁰⁸ (près de 1 000 recensés par T. Colborn⁶⁰⁹ ; 400 par l'EPA) vient renforcer cette crainte, alors que les opposants mettent en avant la directive européenne REACH, censée servir de garde-fou mais qui ne prend pas en compte les réactions chimiques induites et les remontées de métaux lourds. La controverse sur les risques rebondit dès ses débuts dans les forums experts et de la société civile avant d'être retraduite dans les forums médiatique et politique qui simplifient le débat en posant l'incertitude du risque comme un élément déclencheur du principe de précaution et donc du besoin d'interdiction de la technique en attendant que la lumière soit faite. La solution de l'interdiction fonctionne ainsi sur la même base logique que celle du moratoire au Québec mais elle soutient une position plus critique et dure envers l'industrie.

C'est aussi la concurrence autour de la ressource en eau qui est prépondérante dans le sud-est, tel J. Bové qui met en avant l'impossibilité d'utiliser l'eau du plateau du Larzac sans en priver d'usage une partie de ses habitants⁶¹⁰. C'est autour de ce risque que sont mobilisés les premiers experts « indépendants ». Le Collectif 07 regroupe quelques ingénieurs et géologues afin de comprendre et faire comprendre ce procédé et le langage associé. Ce sont aussi des chercheurs de l'Université de Montpellier⁶¹¹, S. Pistre, hydrogéologue, et M. Séranne, géologue, qui produisent un premier document

607 André Picot, « Bilan toxicologie-chimie - L'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche mère par fracturation hydraulique », Paris, Association Toxicochimie, 2011.

608 Theo Colborn, Carol Kwiatkowski, Kim Schultz[et al.], « Natural Gas Operations from a Public Health Perspective », *Human and Ecological Risk Assessment: An International Journal*, vol. 17 / 5, septembre 2011, p. 1039-1056.

609 Theo Colborn, Carol Kwiatkowski, Kim Schultz[et al.], « Natural Gas Operations from a Public Health Perspective », *Human and Ecological Risk Assessment: An International Journal*, vol. 17 / 5, septembre 2011, p. 1039-1056.

610 José Bové, *op. cit.*

611 G. Molinatti et L. Simonneau, « A Socioenvironmental Shale Gas Controversy: Scientists' Public Communications, Social Responsibility and Collective Versus Individual Positions », *Science Communication*, vol. 37 / 2, avril 2015, p. 190-216.

scientifique français, fin janvier, sur « Les gaz de schiste et leur exploration dans le sud de la France - questions géologiques hydrogéologique et environnementales », présenté lors d'une conférence le 29 mars 2011. Le document insiste sur les particularités du sous-sol karstique et le problème de la concurrence pour la ressource en eau qui sera dégradée par son utilisation comme fluide de fracturation. Ici encore, la controverse passe rapidement du forum de la société civile à celui des experts avant d'être retraduite de façon plus manichéenne dans les forums politique et médiatique. Le fait que la consommation d'eau *peut être* problématique devient rapidement indiscutable.

Les forages horizontaux sont dénoncés comme un stratagème permettant de forer sous un terrain sans l'accord de son propriétaire. L'étendue des zones à explorer et l'empreinte au sol laissée par les plateformes de forage (deux hectares par tête de puits) sont rédhibitoires pour des opposants qui souhaitent préserver un environnement « naturel ». Dans des régions touristiques et naturelles, l'idée de l'implantation « d'un puits tous les 250 mètres »⁶¹² fait frémir. De même les producteurs agricoles sont préoccupés par la concurrence sur l'eau et la qualité de leurs produits. Ce sont alors les experts « basés sur l'expérience » qui lient leurs savoirs locaux pour préserver leur territoire et leur environnement. On a déjà vu l'implication des spéléologues pour la mise en avant des caractéristiques karstiques du sous-sol du sud-est. D'une manière générale, les habitants récusent l'idée d'une industrie aussi intensive dans leur environnement qu'ils estiment préservé. Proche d'un rejet « Pas dans ma cour », ce positionnement incorpore néanmoins l'idée d'une grande cour à l'échelle nationale, la justification argumentée de ce refus et sa dimension collective :

« Ça démarre par une défense du territoire, local, vraiment local. Nous, Causses-Méjean c'est 33 kilomètres carré. Au départ ce n'était pas chercher à protéger la Lozère, c'était préserver le Causses-Méjean. Maintenant les idées évoluent, quand on fait des recherches, on est quand même suffisamment nombreux à faire des recherches chacun dans notre petit coin, au niveau scientifique justement, on se rend compte de l'étendue du problème, d'où le slogan « Ni ici, ni ailleurs ». (...) Les légumes qu'on arrose, ils ne le sont pas par de l'eau de chez nous, parce que nous dans le Causses-Méjean, si on veut manger que local, on ne va manger que des navets et des choux et des oignons, on ne mangera pas de fruits etc. Donc la revendication s'étend au fur et à mesure jusqu'à la protection de l'environnement en général, et vers la transition énergétique en particulier. C'est une évolution. »⁶¹³

Si la technologie est le déclencheur du mouvement d'opposition, il s'agit pour un noyau dur de militants de porter la lutte contre tous projets d'hydrocarbures non conventionnels. La dangerosité de la fracturation hydraulique et la densité des puits nécessaires leur donnent un appui narratif qui leur permet de dénoncer un modèle de développement tout en critiquant les modalités techniques mise en œuvre par les compagnies pétrolières et gazières. Cette montée en généralité est beaucoup plus lente et difficile à diffuser et cet axe narratif ne passe pas la barrière des différents forums et reste cantonné à la sphère militante.

Cette critique des technologies employées cible à la fois le niveau de la mise en œuvre technique et celui du modèle de gouvernance. Pour une partie des scientifiques, experts contributeurs, comme un ingénieur de l'INERIS ou un géologue académique, la mise en avant des risques et des limites signifie d'abord une lacune des connaissances et le besoin d'étude d'impact ou d'amélioration technologique. Ils sont d'abord enrôlés dans la problématisation sur l'opportunité de cette filière au regard de ses risques, ils soutiennent donc le réseau des opposants jusqu'au vote de la Loi Jacob, mais ils feront

612 Entretien avec un membre du Collectif 07, mars 2012

613 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

défection en partie pour soutenir le besoin de recherche et d'exploration dans un deuxième mouvement. Pour d'autres acteurs, dont la plupart des collectifs, la fracturation hydraulique est mauvaise en elle-même, et ce n'est pas en la modifiant à la marge que cela effacera le problème. Eux dénoncent le modèle de développement d'une industrie qui utilise de plus en plus d'énergie pour en produire. Ces mêmes militants dénoncent rapidement les hydrocarbures non conventionnels dans leur ensemble, incluant le *offshore* profond. Ce sont principalement ces militants qui continueront de porter le mouvement une fois la fièvre populaire retombée.

3.2.3. L'opacité et la dénonciation de la gouvernance par le Code minier

Le deuxième registre argumentaire qui participe à l'assemblage narratif est celui de l'opacité de la gouvernance des ressources naturelles. L'absence de consultation lors de la phase exploratoire est responsable de cette fronde locale des habitants et de leurs élus. Comme le résume un militant ardéchois :

« Parce qu'il y aurait eu, au départ, lorsqu'ils ont signé les permis, ils auraient fait une procédure avec une enquête publique comme ça se fait ailleurs, je ne suis pas sûr que la prise de position aurait été la même. C'est ce déni qui a poussé à plus de mobilisation. »⁶¹⁴

C'est J.-L. Borloo, l'ancien ministre de l'Ecologie qui fait les frais de ce mouvement de contestation. Il est accusé de ne pas avoir fait son travail. Il reconnaît l'erreur, mais il est tenu responsable des dégâts sur « l'opinion publique » par son successeur.⁶¹⁵ Les opposants dénoncent le Code minier et le manque de communication du ministère de l'Ecologie, mais l'administration se défend d'avoir suivi les règles :

« Après on nous dit "on a fait ça en catimini". Non, car notre règlement prévoit une longue procédure. Du dépôt de la demande à l'octroi du permis, il peut s'écouler deux à trois ans avec une instruction locale. Les services locaux étaient informés, il y avait des affichages dans les mairies, il y avait des ouvertures à la concurrence, ça paraissait dans le Journal officiel. On nous dit "le JO personne ne le lit", mais bon c'est aux élus locaux de faire leur boulot (...) C'est paru au JO, il y a eu des articles dans les journaux populaires mais les gens ne lisent que ce qu'ils veulent. Ça a été fait dans les règles. J'ai attribué des permis pendant 24 ans et cela a été fait conformément à la réglementation et dans le respect des populations locales. »⁶¹⁶

Les députés P. Terrasse (PS) et P. Morel à l'Huissier (UMP) déposent une proposition de résolution de commission d'enquête sur l'exploitation du gaz de schiste incluant entre autre un point sur la régularité des décisions qui ont été prises.⁶¹⁷ P. Morel à l'Huissier dépose aussi une demande à la CADA pour avoir accès aux documents ayant servi à la délivrance des permis d'exploration. Pour certains élus, c'est donc la procédure qu'il faut modifier. C'est pourquoi dès avril 2011, le gouvernement UMP dépose un projet de loi de réforme du Code minier. Il s'agit donc d'une critique de la gouvernance du dossier qui été mauvaise à cause d'un cadre légal inadéquat car désuet. L'unanimité sur ce point réduit d'autant la portée de l'argument qui finalement passe rapidement en arrière-plan, d'autant plus qu'un projet de loi de réforme est lancé – même si quatre après il n'a toujours pas été voté. La réforme du Code minier est alors typiquement une solution qui précède le problème du gaz de schiste, elle est rattachée au problème par

614 Entretien avec un membre du Collectif 07, mars 2012

615 AFP, *op. cit.*

616 Entretien avec un membre de la DGEC, décembre 2014

617 Rachida Bouhgriet, « Gaz de schiste : deux députés proposent une résolution pour créer une commission d'enquête en France », *Actu-Environnement*, 21 mars 2011.

ceux qui souhaitent accélérer sa mise en œuvre mais contrairement à l'industrie naissante du gaz de schiste qui ne mobilise que peu de soutiens actifs, la réforme du Code minier est autrement plus complexe à gérer et elle suit une temporalité plus lente. Contrairement au Québec, l'aspect de la gouvernance est largement supplanté par celui sur le risque technologique dans les forums médiatique, politique, et de la politique publique marqués par l'alerte relative au danger de la fracturation hydraulique.

La dénonciation de l'opacité va plus loin que la simple réforme du Code minier pour certains membres des collectifs. Il s'agit pour eux de critiquer une certaine collusion entre les dirigeants politiques et les compagnies gazières et pétrolières pour faciliter l'exploitation des ressources d'hydrocarbures. En dénonçant les lobbys industriels, ils mettent en cause le modèle de développement capitaliste productiviste qui favorise le profit à la protection des territoires et l'économie aux souhaits des habitants. Ce positionnement justifie le refus du débat pour certains militants :

« Ces gens campent sur leurs positions qui sont celles de l'ultralibéralisme et de la spéculation sur les matières premières, sur les énergies, donc du coup, je vois mal un terrain d'entente. D'autant plus qu'ils usent, et le droit français va le permettre, de ce qu'on appelle les mesures compensatoires, c'est-à-dire que je fais un trou, je remue tout et je vous paye une crèche ou un court de tennis. Ça pour moi c'est de la corruption, de la corruption de politiques et de citoyens »⁶¹⁸

Le sentiment d'opacité est renforcé par les allégations de *Gasland* contre Dick Cheney et Halliburton. En France, c'est plutôt la figure du frère de Patrick Balkany, Julien, président de Toreador France - qui détient des permis de pétrole de schiste en Seine-et-Marne, qui est mise en avant comme symbole d'un double jeu politique en faveur de l'industrie.⁶¹⁹ Si ses relations avec le pouvoir lui sont utiles dans un premier temps, l'image sulfureuse de son frère lui cause finalement plus de tort en matière de relations publiques.

La dénonciation de la gouvernance met directement en doute les avantages économiques promus par les industriels. On retrouve ainsi un autre registre argumentatif lié à celui de l'opacité, c'est celui de la critique des profits pour l'économie (tableau 4 en noir). Les opposants ne croient pas à un quelconque bienfait pour leur territoire à travers l'implantation de l'industrie. Pour eux, ces arguments sont même contreproductifs puisqu'ils appuient le paradigme uniquement économique qui recouvre le discours des partisans du gaz de schiste. Le seul argument qu'ils acceptent est celui de la réduction de la dépendance énergétique mais il ne fait pas le poids face aux nombreux inconvénients et risques qu'apporte l'industrie.

3.2.4. La transition énergétique, arlésienne de la controverse

Le dernier registre de la critique est celui qui s'appuie sur la transition énergétique (en violet). Les opposants mettent en avant dès le début, « l'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique. »⁶²⁰ Les années de discours institutionnel et associatif sur la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables semblent avoir portées leurs fruits auprès d'un large public qui ne comprend pourquoi investir dans un hydrocarbure fossile. Il y a clairement un conflit cognitif chez les opposants entre ces deux lignes narratives.

618 Entretien avec un membre du Collectif de Lodève, mai 2012

619 « Julien Balkany veut exploiter le gaz de schiste », *Reporterre*, 1 février 2011.

620 Tract du Collectif 07, avril 2011 [consulté en ligne le 5 mai 2015 : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/Les-tracts>]

Plus qu'un argument de plus, la transition énergétique est un contexte de réflexion, y compris parmi les élus locaux :

« Ces arguments sont contextualisés dans un réchauffement climatique en zone méditerranéenne qui est un territoire test puisque nous risquons cinq degrés de réchauffement de plus que le reste de la planète. C'est un territoire très fragile et donc la recherche de gaz de schiste ferait des dégâts tels que nous ne pouvons pas nous le permettre. »⁶²¹

La transition énergétique est définie comme une sortie des hydrocarbures fossiles dont le gaz. C'est donc un positionnement paradigmatique que l'on retrouve en haut du tableau puisque la majorité des acteurs interrogés considèrent que « le futur est aux énergies renouvelables » et certains prônent même un chemin énergétique doux qui met en cause les grands projets énergétiques menés pas des compagnies internationales au profit de petites structures :

« On peut développer le solaire, mais pas les grands panneaux solaires qui enlèvent des terres agricoles. Du micro éolien, du pico hydraulique. Il y a plein, tout un panaché, partout où on peut générer de l'énergie, qu'on le fasse. Et qu'on arrête de nous bassiner avec « c'est les grands groupes qui décident, c'est du nucléaire, voilà. » Ça permet d'ancrer cette réflexion sur les multinationales et la spéculation et repartir de l'individu, des besoins locaux et des productions possibles en local. »⁶²²

La transition énergétique, et son inclusion dans la controverse, justifie pour une grande partie des opposants une politique de la chaise vide au sein des processus consultatifs mis en place ou planifiés.

« Ce comité [la commission d'orientation, d'évaluation et de suivi qui sera prévue par la Loi Jacob] il a pour seul but de discuter d'un aménagement de l'utilisation de la fracturation hydraulique et nous on n'est pas du tout dans ce cadre-là. Puisque pour nous, la fracturation hydraulique c'est juste un symptôme j'ai envie de dire, d'un mal beaucoup plus grand qui est la boulimie énergétique de notre société. »⁶²³

En effet, si une partie des opposants est auditionnée par les premières missions d'information qui sont mises en place dès mars 2011, ceux-là refusent en bloc toute participation à la commission d'orientation, d'évaluation et de suivi qui sera prévue par la Loi Jacob. Sur cet axe narratif, les opposants ont plutôt tendance à échouer puisqu'ils n'arrivent pas à imposer le lien entre l'industrie du gaz de schiste et la transition énergétique une fois que la Loi Jacob est votée. Nous y revenons plus loin, mais on voit déjà que la seule ligne discursive qui porte en 2011 est celle du risque technologique alors que le discours des opposants apparaît beaucoup plus varié.

L'inadéquation apparaît d'autant plus que le portait énergétique de la France n'a que peu à gagner d'une transition vers le gaz. Toutefois, après l'accident de Fukushima en mars 2011, la place centrale de l'atome vacille, l'idée d'une réduction de la part du nucléaire, à défaut d'une sortie du nucléaire, fait son chemin dans les médias et parmi les parlementaires de gauche. Il y a alors une concurrence entre le nucléaire et le gaz mais contrairement à la filière gazière, l'industrie nucléaire est très puissante et féroce ment défendue alors que le gaz de schiste est laissé à la vindicte populaire. Plus encore, nous l'avons vu au chapitre 1, la transition énergétique est aussi un argument des partisans du gaz qui y voient une énergie de transition.

621 Entretien avec une élue du CG de l'Hérault, juillet 2012

622 Entretien avec un membre du Collectif Lot-et-Garonne, mars 2012

623 Entretien avec un membre des Amis de la Terre, avril 2012

« Toutes les projections de l'Agence internationale de l'énergie montrent que les hydrocarbures représenteront encore au moins 50% en 2035. Actuellement c'est 60%. (...) Ce n'est pas parce qu'on développe des éoliennes ou la biomasse qu'on ne doit pas chercher des hydrocarbures. La transition énergétique est inéluctable, mais il faut que ça soit supportable pour la population. (...) Pour faire une transition énergétique économiquement viable et qu'on ne soit pas en décroissance, il ne faut pas arrêter de chercher des hydrocarbures. Les plus puristes des écologistes parlent de décroissance, mais ce sont peut-être les plus honnêtes car effectivement si on admet la décroissance, on peut envisager de consommer moins d'énergie. Mais je ne suis pas sûr que ça soit admis par la majorité des gens. »⁶²⁴

Ce consensus sur les termes mais pas sur leur définition rend difficile cette épreuve argumentaire qui sera politiquement renvoyée aux débats sur la transition énergétique de 2013. C'est un argument de totalisation du débat qui s'appuie sur un modèle de développement et un choix de société.

La transition énergétique est une représentation du monde valorisée par les opposants. Une large partie souligne ce cadre de réflexion comme centrale à la perception des risques des hydrocarbures non conventionnels. Tout comme au Québec, les représentations des opposants sont axées dans deux directions : la transition énergétique (et incidemment la protection de l'environnement) et la démocratie participative. Comme l'exprime un élu EELV du CRRA, l'objectif est de mettre en place « une démocratie territoriale et environnementale »⁶²⁵. Le bien commun est ainsi défini selon les mêmes principes qu'au Québec. La valeur attachée au territoire n'est pas uniquement économique mais elle est aussi identitaire, esthétique, environnementale, biologique, historique, sociale et culturelle.

3.2.5. La traduction médiatique des revendications

Cet assemblage narratif construit par les opposants au gaz de schiste est présenté dans le forum de la société civile par les biais des manifestations et des stands d'information, ainsi que par la presse locale et nationale. C'est avant tout dans le forum médiatique que vont s'affronter deux définitions, deux problématisations, de l'exploitation du gaz de schiste. Tribunes enflammées, articles factuels, graphiques et illustrations, les journaux sont un bon indicateur du pouls médiatique du moment. Les conclusions tirées de leur analyse peuvent s'appliquer à la télévision et à la radio dont une brève étude du contenu confirme les orientations de la presse écrite nationale. Il existe également toute une gamme de réalisations numériques sur le sujet : diffusion de conférences filmées, de diaporamas, de rapports de synthèse, etc. dont il est difficile de mesurer l'audience⁶²⁶.

Nous avons déjà vu que les grands journaux nationaux ont plutôt accompagné le mouvement social dans son ascension qu'ils ne l'ont soutenu. L'analyse qualitative des articles publiés dans les versions papier (N=64)⁶²⁷ avant le vote de la loi montre que les journalistes suivent avant tout la controverse depuis Paris en s'intéressant aux prises de paroles des élus parlementaires. C'est de Jean-Louis Borloo dont il est le plus question dans ces articles, sa décision est critiquée par la majorité des élus, de droite comme de

624 Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012

625 Entretien avec un élu du CRRA, mai 2012

626 A titre d'exemple, les versions de *Gasland* disponibles sur YouTube et Dailymotion ont été postées récemment, leurs statistiques sont donc incomplètes.

627 Cette analyse repose sur un corpus de 64 articles tirés des versions papier du Figaro, du Monde et de Libération entre le 26 février 2011 (manifestation de Villeneuve-de-Berg) au 10 mars 2011 (vote de la Loi Jacob à l'Assemblée nationale).

gauche. Plus intéressant, ce sont les compagnies pétrolières et gazières qui sont les plus citées (en tant qu'acteurs centraux, et non systématiquement textuellement) loin devant les élus locaux, les collectifs de citoyens ou les associations. Les seuls qui sortent du lot sont les élus EELV et surtout J. Bové qui est proclamé porte-parole du mouvement.

Les journaux nationaux ont ainsi tendance à retraduire la problématisation des opposants principalement autour du danger représenté par la fracturation hydraulique (22 articles sur 64), surtout pour les nappes phréatiques (20), en se référant à *Gasland* (10). C'est ensuite la réforme nécessaire du Code minier qui est supportée (13) et le besoin d'études d'impact (12). C'est donc le cadrage orienté vers le risque qui prédomine dans ces articles. Mais il ne s'agit pas de dénoncer un modèle de développement mais seulement de critiquer la gouvernance désuète qui a engagé une situation de blocage par manque de vision. Une poignée d'articles seulement, ceux signés H. Kempf au *Monde*, C. Schaub à *Libération*, aborde plus en détail les revendications des opposants.

Une grande série d'articles insiste sur le potentiel énergétique et les avantages économiques derrière l'exploitation du gaz de schiste. Autant au *Figaro*, avec F. Nodé-Langlois, qu'au *Monde*, avec M.-B. Baudet, les avantages du gaz de schiste sont très présents. La dimension de nouvel Eldorado imprègne certains articles qui illustrent les effets de cette industrie aux États-Unis, tandis que d'autres insistent sur l'importance de l'exploration et du progrès technique à travers des entretiens avec B. Courme de Total, G. Mestrallet de GDF Suez ou encore J.-L. Schilansky de l'UFIP. En orientant la discussion sur ces enjeux, ces articles engagent un processus de normalisation de la controverse comme une activité économique potentiellement intéressante pour peu qu'elle soit encadrée de manière adéquate.

Contrairement à la presse locale qui est une courroie de diffusion des revendications des opposants, la presse nationale a donc un positionnement intermédiaire qui questionne l'opportunité économique au regard de l'incertitude sur les risques. Cette retraduction ne satisfait aucun des acteurs interrogés. Un promoteur de l'industrie décrit ainsi ses contacts avec les journalistes :

« La relation avec les médias se passe plutôt mal, eux comme nos politiciens ont tendance à hurler avec les loups, et à donner plutôt la parole aux écologistes qui croient défendre leur territoire parce qu'ils ne sont pas informés, le gaz de schiste c'est du gaz naturel, du méthane, un point c'est tout. »⁶²⁸

Pour les opposants, la couverture médiatique « est orientée »⁶²⁹, les journalistes « veulent vendre avec du sensationnel »⁶³⁰.

Si le traitement médiatique national est dénoncé par la plupart des acteurs, la retraduction de la problématique qu'il opère doit néanmoins être soulignée puisqu'elle accompagne la construction de ce qui deviendra la Loi Jacob interdisant la fracturation hydraulique. Le positionnement de compromis entre la mesure des risques et la porte laissée ouverte à une « exploitation propre » ressemble à l'assemblage narratif qui transpire du texte de loi qui est voté en mai et juin.

3.3. Une mise en politique cacophonique

Contrairement à de nombreux mouvements de contestation sociotechnique (OGM, nucléaire, etc.), le dossier du gaz de schiste est rapidement mis à l'agenda

628 Entretien avec un ingénieur-géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012

629 Entretien avec un membre du Collectif Non au gaz de schiste Permis de Cahors, mars 2012

630 Entretien avec un membre du Collectif Lot-et-Garonne, mars 2012

politique gouvernemental et parlementaire. La gestion administrative routinière qui a participé à l'octroi des permis contestés est dénoncée, et le gouvernement lance une procédure d'enquête avant d'être dépassé par les initiatives parlementaires qui aboutissent au vote d'une loi interdisant l'utilisation de la fracturation hydraulique.

3.3.1. De l'ombre à la lumière, le gouvernement explore un sujet méconnu

La première phase de la délivrance des permis d'exploration d'hydrocarbures en 2010 suit une logique administrative routinière qui ne prend pas la mesure des enjeux autour du gaz et du pétrole de schiste. Une fois ces permis « découverts » par les habitants et leurs élus, les multiples tentatives de calmer le débat de la part du gouvernement et du parlement ne suffisent pas à normaliser la situation. Comme F. Chateauraynaud et P. Zittoun⁶³¹ l'expriment, la fragmentation administrative (pour être délivré, un permis suit une longue procédure entre la DREAL, le BEPH, le CGIET et le préfet), le manque de vision des acteurs concernés (ni les élus, ni les ONG, ni les parlementaires ne prennent conscience de l'octroi de permis alors même qu'ils paraissent dans le Journal officiel), l'apparente normalité de l'activité (les permis ne sont pas perçus comme une nouveauté par les fonctionnaires qui les délivrent : des permis de gaz de houille, donc d'hydrocarbures non conventionnels, ont été délivrés dès le début des années 2000, et la fracturation hydraulique est utilisée sur des puits conventionnels) et l'expertise déclinante en matière d'hydrocarbures dans l'administration française (il n'y a presque plus d'ingénieurs du Corps des mines spécialisés dans les hydrocarbures puisque cette activité est en déclin en France) participent à un sentiment d'opacité de la procédure aux yeux des acteurs extérieurs à l'administration.

Le 27 janvier, à une question au gouvernement⁶³² de la part de P. Terrasse (PS)⁶³³, la ministre de l'Ecologie répond en essayant de distinguer la situation française de celle des États-Unis où se sont produits les cas de pollution. La ministre ne nie pas les problèmes et tente d'insister sur le caractère exploratoire des permis octroyés et surtout sur la dimension publique de l'information qui « était jusqu'à maintenant méconnue mais elle était publique »⁶³⁴. Par contre, elle réfute toute possibilité de moratoire qui n'est pas prévue dans le Code minier.

Les distinctions faites par la ministre sont attaquées par les écologistes, J. Bové et Y. Cochet dénoncent l'erreur de considérer le cas français à part de l'exemple américain puisque les compagnies françaises détentrices des permis sont associées à des compagnies américaines pour l'exploration (GDF Suez avec Schuepbach et Total avec Chesapeake Energy) et que les brevets de fracturation hydraulique sont détenus par des compagnies américaines ou transnationales (Halliburton et Schlumberger) qui reproduiront les pratiques d'outre-Atlantique. La distinction entre exploration et exploitation est aussi dénoncée comme abusive par les opposants puisque les deux

631 Francis Chateauraynaud et Philippe Zittoun, *op. cit.*

632 Précédemment plusieurs questions au gouvernement avaient été posées mais sans réponse orale dans l'hémicycle : le député Gonnot (UMP) dès le 14 décembre 2010 s'inquiète de la possibilité de conflit sur les hydrocarbures non conventionnels et invite le gouvernement à réfléchir « sur les conditions particulières qui devraient être mises à leur exploitation, et ceci afin d'éviter les difficultés, les conflits et les nuisances particulières que cette exploitation pose, notamment aux États-Unis et au Canada. » Jean-Louis Bianco (PS) questionne les conséquences de l'exploitation dès le 4 janvier.

633 Question au gouvernement n°2912 du député Pascal Terrasse, Journal des débats de l'Assemblée nationale, 27 janvier 2011

634 Nathalie Kosciusko-Morizet, Journal des débats de l'Assemblée nationale, 27 janvier 2011

phases utilisent les mêmes techniques, l'exploration étant même considérée comme plus dangereuse puisque l'incertitude sur les impacts y est plus grande.

La ligne de défense du gouvernement ne tient que quelques jours puisque la ministre de l'Ecologie suspend finalement les permis contestés dans le sud-est début février. Dès le 4 février, elle lance, avec son collègue de l'Industrie, Eric Besson, une mission conjointe du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) chargée « d'éclairer le gouvernement sur les enjeux du développement potentiel de ces éventuelles ressources, sur l'encadrement environnemental nécessaire et les actions prioritaires à conduire. »⁶³⁵ La mission devra rendre un rapport préliminaire le 15 avril et son rapport final le 31 mai. La solution au problème que les ministres tentent d'imposer aux acteurs est celle d'une production de connaissances sur la base de l'expertise interne.

Les ministres rencontrent les compagnies concernées et les convainquent de différer certaines opérations jusqu'à la remise du rapport. Les compagnies Hess, Toreador et Vermilion, qui s'appêtent à forer le sous-sol parisien, sont les premières visées, puisque Vermilion avait prévu un test de fracturation hydraulique sur ses trois puits des concessions de Champotran, Donnemarie et Chaunoy. La société canadienne est par ailleurs créditée d'une production d'huiles de schiste inférieure à 10m³ par jour suite à deux tests de fracturation hydraulique en Seine-et-Marne.⁶³⁶ Les compagnies Schuepbach et Total sont moins directement impactées puisqu'elles ne prévoyaient pas de travaux avant juin 2011, voire janvier 2012. Les compagnies acceptent d'attendre le 15 avril avant de débiter leurs travaux, ce moratoire politique – puisque sans contrainte juridique – est prolongé ensuite durant les travaux parlementaires par le Premier ministre François Fillon.

3.3.2. Des promoteurs industriels dépassés

Face à la montée de la contestation et aux premières décisions du gouvernement, les compagnies gazières et pétrolières apparaissent démunies et dépassées. Elles ne prennent pas la mesure de l'ampleur du mouvement en train de naître et de l'urgence de répondre aux critiques. Aucune résistance à la critique ne se met en place. La routine administrative qui a participé à l'octroi de leurs permis les avait confortées dans le sentiment d'une activité « normale ».

« Pour nous, il n'y a rien de nouveau. Des puits horizontaux *frakés*, on en fait des centaines par an. On n'a pas anticipé le besoin d'information spécifiquement là-dessus. Ce n'est pas qu'on ne voulait pas donner l'information, mais le débat est parti très vite, et au moment où on a compris qu'il y avait un sujet parce que des gens avaient fait peur avec ça, on était plus audible car on était dans l'émotionnel »⁶³⁷

L' enrôlement d'un Code minier permettant l'exploration sans consultation, d'abord adjuvant des compagnies, se transforme en handicap puisque les lacunes réglementaires sont reprises par les opposants pour qui elles justifient l'indignation. C'est avec surprise que les promoteurs du gaz de schiste voient leur réseau s'effriter.

« L'ensemble des acteurs sur ce sujet en France a été pris par surprise, sur un sujet qui, et alors c'est notre point de vue, ne méritait pas l'excès d'indignité dans lequel

635 Lettre de mission au CGIET/CGEDD, 4 février 2011

636 Philippe Collet, « Gaz de schiste : Besson, NKM et les professionnels annoncent des reports variables selon les projets », *Actu-Environnement*, 11 février 2011.

637 Entretien avec un membre de Total, juillet 2012

il a été mis. (...) L'année 2011 a été occupée par des enjeux de communication nouveaux pour notre profession qui a été amenée à investir un champ de communication dans lequel elle n'était pas jusqu'à présent active et présente. »⁶³⁸

La faiblesse des enjeux relatifs au gaz de schiste peut expliquer ce manque de réaction (seulement trois permis dont les chances de succès sont faibles), mais ceux du pétrole de schiste apparaissent plus importants (près de 40 permis en cours d'évaluation et déjà des résultats exploratoires) et ils sont mis à mal rapidement par l'extension de la controverse à la région parisienne. La réaction de l'industrie se produit timidement à partir de la contestation des permis de pétrole parisien.

Ce qui est remarquable dans ces déclarations c'est l'insistance sur le manque de communication et d'information qui est présenté comme responsable de la situation. Les partisans de l'industrie au sein de l'administration soutiennent cette crise des perceptions :

« Les gens confondent tout. La ressource existe à 2 500 mètres de profondeur. Il peut y avoir un impact au sol mais qui serait minimisé, pas plus qu'une station d'essence qui distribue des carburants, qui de mon point de vue est bien plus dangereuse qu'un puits de gaz de schiste. »⁶³⁹

La lecture de la controverse pour les promoteurs s'apparente largement aux postulats du modèle des déficits développé par les différents courants du *Public understanding of science* (voir introduction). Cette ligne de défense consistant à dénigrer l'opposition ne constitue pas une résistance efficace au discours critique qui s'étoffe semaine après semaine.

Le positionnement politique est aussi rapidement dénoncé comme électoraliste par les promoteurs les plus vocaux comme l'Amicale des foreurs dont un ingénieur-géologue déclare « on est tombé à la veille d'élections présidentielles et législatives, et nos bons députés pour aller à la pêche aux voix ont décidé d'hurler avec les loups. »⁶⁴⁰ J. Sallibartant, son président, s'insurge dans le *Bulletin de l'industrie pétrolière* en février contre des journalistes et des élus qui « racontent tout et n'importe quoi » puisque l'exploitation du gaz de schiste « n'a pas plus d'impacts que celle du gaz conventionnel. »⁶⁴¹ La profession pétrolière et gazière cherche à historiciser la fracturation hydraulique qui est présentée comme ancienne et maîtrisée, et à différencier le gaz de schiste et le gaz conventionnel :

« On appelle gaz de schiste, le gaz méthane qui est le même que celui qu'on extrayait jusqu'à présent. Donc pour nous rien n'a changé. Les problèmes se sont révélés car ce sont les écolos qui les ont mis en exergue dès le moment où un film catastrophe est venu des États-Unis. Mais pour nous, il n'y avait pas de problème. Puisque l'extraction du gaz se faisait toujours dans les mêmes conditions, sinon que pour les gaz de schiste, l'extraction se faisait dans une roche qui n'était pas considérée par la profession comme étant susceptible d'en extraire du gaz. Dès le moment où la profession a détecté que le gaz pouvait se trouver dans cette roche, que l'on appelle roche-mère, ils ont essayé des techniques nouvelles, enfin nouvelles, qui existaient déjà, parce que la fracturation hydraulique ça a toujours existé. (...) C'est donc à partir de ce moment-là qu'on a réagi en disant « attendez l'extraction du gaz, elle existe depuis des décennies et des décennies, disons même un siècle, il n'y a pas eu de problème jusqu'à présent. » »⁶⁴²

638 Entretien avec le secrétaire général de la chambre syndicale d'exploration/production de l'UFIP, avril 2012

639 Entretien avec un membre du BEPH, décembre 2014

640 Entretien avec un ingénieur-géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012

641 Jacques Sallibartant, *Bulletin de l'industrie pétrolière*, février 2011.

642 Entretien avec un membre de l'Amicale des foreurs, juin 2012

Ces acteurs mettent en avant leur foi dans le progrès technique pour dépasser les éventuels problèmes qui pourraient surgir. « Il n'y a pas de problème technique insurmontable »⁶⁴³ déclare un géologue de l'IFPEN.

Comme le souligne M. Baudrin et al., la matérialité du gaz de schiste joue néanmoins contre les promoteurs de son exploitation.⁶⁴⁴ La mise en avant du progrès technique comme capable de surmonter tous les écueils ne convainc pas les opposants et les élus. Les « élites prométhéennes »⁶⁴⁵ ne bénéficient plus de l'aura qu'elles pouvaient avoir lors du lancement des programmes électronucléaires. Les liens d'intéressement passés avec la ressource semblent céder face à leur retraduction par les opposants. La faible porosité de la roche-mère, son étendue, le faible taux de récupération des hydrocarbures, son imperméabilité qui obligent les compagnies à utiliser la fracturation hydraulique et à multiplier les puits, malgré les forages horizontaux, sont autant de freins à une acceptation socio-environnementale du projet. La fracturation hydraulique, malgré les tentatives de normalisation, demeure une technique récente et c'est surtout son utilisation intensive (elle est nécessaire à l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère) et extensive (elle serait pratiquée sur des centaines, voire des milliers de puits à terme) qui est nouvelle dans le cas français. Le nombre important de puits nécessaire à une activité économique viable est une contrainte sociale importante dans des milieux déjà peuplés et occupés par d'autres activités. La localisation de la ressource gazière sous des territoires traditionnellement militants comme le Larzac et l'Ardèche limite aussi la possibilité d'un compromis, ce qui fait dire à M. Baudrin et al. que « si l'on suit ce raisonnement et que l'exploitation des gaz de schiste s'était limitée au bassin historique de Seine et Marne, la mobilisation n'aurait peut-être pas eu cette ampleur. »⁶⁴⁶ La mauvaise prise en compte des spécificités sociotechniques de la ressource explique ainsi en partie la situation de blocage qui résulte. La lourdeur de l'appareil sociotechnique nécessaire à cette industrie apparaît démesuré comparée aux potentiels bénéfiques.

L'évaluation initiale du potentiel de contestation par les industriels était erronée mais celle de l'actuel mouvement de protestation l'est aussi par un cadrage technique et économique de l'exploitation qui rejette les aspects socio-environnementaux à un déficit de connaissance et d'attitude positive envers l'industrie. « En France, les gens n'aiment pas l'industrie » déclare un membre du BEPH, illustrant le sentiment d'une profession qui se sent attaquée dans son savoir-faire et son rôle économique. Cette compréhension de la controverse comme liée à des lacunes dans la pédagogie conduit les promoteurs, comme au Québec, à focaliser sur une explication des aspects techniques de l'industrie, mais aussi à mettre en avant les avantages économiques, censés surpasser les risques environnementaux et sanitaires. Si ces arguments n'ont aucun impact sur les opposants, les avantages économiques sont les plus audibles dans les médias au printemps 2011 comme l'analyse des articles de presse nous l'a montré. Le relatif échec pédagogique de l'industrie ne doit cependant pas masquer tout le travail d'influence qui se met en place dès le mois de mars dans les couloirs du Parlement lors des débats sur l'adoption de la proposition de loi sur l'interdiction de la fracturation hydraulique.

643 Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012

644 Mathieu Baudrin[et al.], *op. cit.*

645 John S. Dryzek, David Downes, Christian Hunold[et al.], *Green States and Social Movements: Environmentalism in the United States, United Kingdom, Germany, and Norway*, Oxford University Press, 2003, 238 p.

Les auteurs définissent sous ce terme les élites technocratiques en charge des grandes planifications des Trente Glorieuses qui bénéficiaient d'un horizon temporel élargi en comparaison des échéances électorales des élus politiques.

646 Mathieu Baudrin[et al.], *op. cit.*, p. 9.

3.3.3. Concurrence parlementaire

Les députés et sénateurs français s'emparent du sujet dès son émergence puisqu'un certain nombre d'entre eux sont mobilisés localement à travers un mandat de maire, de conseiller général ou régional. Il y a consensus au sein des différents partis pour dénoncer la technique de fracturation hydraulique. La solution commune qui est en voie de s'institutionnaliser au sein du parlement est celle portée par les opposants : l'interdiction de la technique controversée. Si certains élus sont pleinement concernés par le sujet et par les mobilisations dans leur circonscription, d'autres ne font que réagir à un mouvement social, aucun d'entre eux ne souhaite se mettre à dos ces opposants à un an des élections législatives et six mois des élections cantonales. Parallèlement, et parfois en conflit, aux actions du gouvernement, les parlementaires vont entreprendre leur propre problématisation de la controverse. Dès le 9 février, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire vote la création d'une mission d'information parlementaire avec comme rapporteurs les députés P. Martin (PS, futur ministre de l'environnement de Hollande) et F.-M. Gonnot (UMP, favorable à l'industrie). La mission débute ses travaux le 2 mars en parallèle aux travaux du CGIET-CGEDD.

Mais dès le 24 mars, N. Bricq (PS) dépose une proposition de loi au Sénat, visant « à interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de schiste » (n°377). Celle-ci est suivie par celle de J.-M. Ayrault (PS), à l'Assemblée nationale le 30 mars, visant « à interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels et à abroger les permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et tendant à assurer la transparence dans la délivrance des permis de recherches et des concessions » (n°3283). L'UMP est ainsi forcé de déposer sa propre proposition de loi le 31 mars par la voix de C. Jacob, qui vise « à abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national » (n°3301). Deux autres propositions de loi suivent, celle de M. Houel (n° 417) au Sénat le 7 avril, et celle de J.-L. Borloo (n° 3283) à l'Assemblée nationale le 13 avril. Cette boulimie législative s'explique dans un contexte de multiplication des arrêtés municipaux contre l'exploration-exploitation du gaz de schiste, d'emballement médiatique auto-entretenu par les élus et de mobilisation toujours plus forte des territoires concernés.

Le 8 avril, le gouvernement choisit de procéder à l'examen accéléré de la proposition de loi Jacob et, le 13 avril, la Commission du développement durable nomme les députés M. Havard et J.-P. Chanteguet comme rapporteurs. Les résultats désastreux des élections régionales (la droite n'obtient que trois présidences de région sur 25, un score identique à celui de 2004) et la très faible popularité du Président N. Sarkozy dans les sondages du printemps motivent l'UMP dans une tentative de reconquête de l'opinion un an avant les élections présidentielles. Les rédacteurs du rapport du CGIET-CGEDD, qui rendent leur rapport d'étape le 21 avril sont circonspects devant cette précipitation.

« On peut juger effectivement qu'il y avait une certaine incohérence à mandater une mission et que dans le même temps qu'il y ait des développements politiques au niveau de la loi pour aller interdire la fracturation hydraulique, c'est vrai. »⁶⁴⁷

Les conclusions préliminaires de leur rapport recommandent en effet de laisser la porte ouverte à l'exploration, mais de ne pas se précipiter sans évaluer les risques liés à la fracturation hydraulique. Il faudrait développer la recherche et les expérimentations avant de lancer une exploitation à grande échelle. Ils précisent aussi de parfaire les

647 Entretien avec un membre du CGIET, octobre 2014

connaissances des sous-sols karstiques des Causses-Cévennes. Pourtant, l'examen de la proposition de loi se poursuit, illustrant toute l'incertitude politique entourant la gestion du dossier. Les rapporteurs de la mission d'information sont encore plus sévères face à ces incohérences :

« [Vos rapporteurs] ne peuvent que regretter la précipitation de l'ensemble de la procédure. Il ne nous a pas paru cohérent, ni même logique, que le Parlement puisse définitivement adopter une loi avant d'entendre le rapport de ses membres sur le sujet traité, avant de prendre connaissance des conclusions des ingénieurs sollicités par le gouvernement, avant de disposer de bases de discussions approfondies. »⁶⁴⁸

Le rapport Havard-Chanteguet est déposé le 4 mai après un court travail d'auditions des acteurs et une brève revue des sources d'information.

3.3.4. Une loi sous pression

La proposition de la loi est examinée dès le 10 mai à l'Assemblée nationale. Il est intéressant de voir comment le texte est rédigé et transformé afin de refléter une problématisation particulière de l'exploitation du gaz de schiste, tentative de compromis entre les positions divergentes des acteurs. La proposition de loi initiale de C. Jacob vise à abroger les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national. Elle contient deux articles clairs, l'un interdit l'exploration-exploitation des hydrocarbures non conventionnels par forages horizontaux ou verticaux suivis de fracturation hydraulique, l'autre abroge les permis. Sa problématisation est donc très proche de celle des opposants et cadre la production de gaz de schiste comme un problème et un risque.

La commission modifie le texte qui vise alors à « interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique ». Les compagnies disposent de deux mois pour rendre un rapport sur les techniques employées lors de leurs forages et leurs permis seront abrogés en cas d'utilisation de la fracturation hydraulique. On voit déjà un premier glissement puisqu'il ne s'agit plus d'interdire toute la filière d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels (revendication des opposants mais sans définition légale), mais d'interdire uniquement la technique de fracturation hydraulique. Une veine porte de sortie est laissée aux industriels qui peuvent utiliser des techniques alternatives.

L'Assemblée nationale transforme encore plus en profondeur le texte. Un groupe de députés UMP derrière C. Gatinol dépose un amendement qui prévoit que :

« Le gouvernement remet annuellement un rapport au Parlement sur l'évolution des techniques d'exploration et d'exploitation et la connaissance du sous-sol français, européen et international en matière d'hydrocarbures liquides ou gazeux, les conditions de mise en œuvre d'expérimentations réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public. »⁶⁴⁹

Voilà désormais incluse la possibilité d'expérimenter et de revoir annuellement l'interdiction. L'idée de l'opportunité derrière cette filière réapparaît donc et la maîtrise du risque de la fracturation hydraulique est perçue comme la solution pour profiter de cette opportunité. Le texte passe ensuite au Sénat qui confirme l'accent porté sur l'expérimentation puisqu'il prévoit la création d'une commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures

648 François-Michel Gonnot et Philippe Martin, *op. cit.*, p. 11.

649 Article 4 du texte de loi

liquides et gazeux⁶⁵⁰ qui « propose à l'autorité publique les projets scientifiques d'expérimentation. »⁶⁵¹ La commission mixte paritaire entérine cette problématisation ciblant la dangerosité de la fracturation hydraulique et les moyens pour la maîtriser.

Le texte final, voté le 21 juin à l'Assemblée nationale et le 30 juin au Sénat, est composé de quatre articles. Le premier interdit « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche. »⁶⁵² Le deuxième article prévoit la création de la Commission nationale d'orientation et le possible recours à l'expérimentation, tandis que l'article 4 planifie le dépôt d'un rapport annuel devant le Parlement sur l'évolution des techniques et des connaissances. L'article 3 donne deux mois aux compagnies gazières et pétrolières pour remettre un rapport précisant les techniques employées, et s'il est fait mention de l'utilisation de la fracturation hydraulique, les permis seront abrogés.

Malgré la pression entretenue par les militants durant les travaux parlementaires, avec notamment une manifestation devant l'Assemblée nationale le 10 mai avec l'arrivée de la banderole « Non au gaz de schiste », ou encore des actions sur le Tour de France en début d'été, sans compter les multiples mobilisations de moins grande envergure, l'influence des parlementaires partisans, si ce n'est de la fracturation hydraulique, au moins de l'exploration gazière et pétrolière du territoire, a transformée le texte de loi en faveur d'un compromis délicat entre l'interdiction d'une technologie et l'ouverture à l'expérimentation. Il reste encore à cet instrument d'action publique à trouver son public.

Le 8 juin, le rapport Gonnot-Martin est publié, celui-ci propose une description de l'activité extractive et des données techniques disponibles tout en demeurant non décisif. Les deux rapporteurs aboutissent individuellement à des conclusions diamétralement opposées aux vues des risques et des opportunités de la filière. La mission du CGIET-CGEDD se voit accorder un délai supplémentaire, en même temps qu'un mandat additionnel, suite à la promulgation de la Loi 2011-835, dite Loi Jacob, le 13 juillet, elle doit évaluer les techniques alternatives à la fracturation hydraulique.

3.3.5. Une mise en application fracturée

L'abrogation des permis de recherche

Le vote de la loi Jacob clôt partiellement la controverse en privant les opposants de leur argument central mais leur mécontentement demeure. Elle déconcerte également les professionnels du gaz et du pétrole. Pour les compagnies et leurs soutiens, c'est une loi politique qui marque un manque de vision énergétique de la part des parlementaires et du gouvernement. A l'Amicale des foreurs, on s'insurge, « les motifs de cette proposition auraient pu être dicté par Josh Fox. »⁶⁵³ L'association publie un numéro spécial de sa revue, *Foreurs contact*, fin 2011 sur « notre combat pour la vérité sur le gaz de gisements non conventionnels et les hydrocarbures fossiles en générale »⁶⁵⁴. Tandis que l'UFIP est plus modérée et constate l'interdiction tout en pointant l'intérêt de l'article 2 de la loi.

« Au-delà de ce feu de forêt, il nous apparaissait quand même dommage, et inhabituel je dirai par rapport à d'autres processus, de se priver d'emblée d'une

650 L'amendement est entre autre supporté par le sénateur Nouveau Centre de la Meuse, C. Biwer.

651 Proposition de loi n° 140 du Sénat le 9 juin 2011

652 Article 1^{er} de la Loi 2011-835

653 Entretien avec un ingénieur de l'Amicale des foreurs, août 2012

654 *Foreurs contact*, n° 98, 4^e trimestre 2011

possibilité d'examiner l'existence potentielle d'une ressource, de vérifier si oui ou non il y a une ressource. »⁶⁵⁵

Total et Schuepbach remettent leur rapport en septembre. Alors que Schuepbach affirme qu'il utilise la fracturation hydraulique, Total n'est pas si direct et parle d'utiliser les techniques autorisées par la loi et de se concentrer sur ses objectifs en termes de ressources conventionnelles. Pourtant, à la veille d'un déplacement de N. Sarkozy à Alès dans le Gard, N. Kosciusko-Morizet déclare l'abrogation des trois permis contestés du sud-est début octobre. Un communiqué de presse précise :

« Ces trois permis représentent la totalité des permis demandés en France en vue de l'exploration de gisements de gaz de schiste. Pour les 61 autres permis en cours de validité, les détenteurs n'ont pas prévu de rechercher des gaz et huiles de schiste ou y ont renoncé pour se limiter à des gisements conventionnels. Tous ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à la fracturation hydraulique. »⁶⁵⁶

La ministre de l'Ecologie juge le rapport de Total non crédible. Total se dit surpris de la décision et dépose un recours auprès du tribunal administratif pour interprétation abusive de la Loi Jacob et décision non motivée de la part du gouvernement. Schuepbach fait de même, ce qui aboutira en 2013 au dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité.

Pour les opposants, la loi est insuffisante, ils hurlent contre l'amendement qui a introduit l'expérimentation :

« C'est du travail d'acceptabilité sociale en disant : regardez, on vous a donné une belle loi, mais quand même pour vous prouver que ce n'est pas mauvais, on va faire des tests. Et là, les gens ont un ressentiment contre cet article qui est énorme. Et c'est ça qui a retenu la mobilisation au même niveau. Ils n'auraient pas ajouté cet article-là, peut-être qu'avec les gens, ça serait retombé comme un soufflé. Ils se seraient sentis protégés, mais là, ils ne se sentent pas du tout protégés. »⁶⁵⁷

La bonne foi du législateur est mise en doute quant aux conséquences de la loi. La complexité relative à son application apparaît bientôt car la plupart des termes ne sont pas définis légalement. Alors que pour certains l'indéfinition de la loi est perçue comme un atout permettant une flexibilité interprétative, pour d'autres c'est la porte ouverte à une exploration déguisée : « elle ne sert à rien puisque les pétroliers ont contourné la loi en trichant dans les rapports. Voilà au lieu de dire qu'ils font de la fracturation hydraulique, ils disent qu'ils font de la stimulation horizontale. »⁶⁵⁸

« La loi ne règle qu'une partie du problème, maintenant au lieu d'avoir une seule problématique qui était celles du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique, on a quinze problématiques différentes, avec des produits chimiques divers et variés, des systèmes de sondage divers et variés, des systèmes d'exploitation divers et variés, des lieux divers et variés. Et à mon avis ça, ça va être beaucoup plus difficile. (...) Si j'étais mauvaise langue, je dirais que ça a presque été calculé comme ça. Ils nous ont envoyé un os assez facile à ronger, on le ronge, on s'use là-dessus, et maintenant ça part dans tous les sens. »⁶⁵⁹

Les régions les plus mobilisées du sud-est voient néanmoins leurs permis abrogés, tandis que demeurent valides les autres permis dont les détenteurs ne peuvent plus utiliser la

655 Entretien avec un membre de l'UFIP, avril 2012

656 Communiqué de presse du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, « Hydrocarbures : Le Gouvernement annonce que trois permis exclusifs de recherche seront abrogés » 3 octobre 2011

657 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

658 Entretien avec un membre du Collectif de Lodève, mai 2012

659 Entretien avec un membre du Collectif 07, mars 2012

fracturation hydraulique. La loi prive les opposants de leur argument principal et clôt malgré eux partiellement la controverse aux yeux du plus grand nombre. La question de la fracturation hydraulique est en partie réglée même si les autres aspects de leur discours n'ont pas été pris en compte.

La complexité technique des objets sur lesquels légiférer est grande, et les parlementaires sont face à des définitions toutes relatives de la part des géologues et des ingénieurs. Le schiste de la controverse n'est pas du schiste géologique, la fracturation hydraulique n'est pas définie et utilisée en géothermie où elle ne pose pas les mêmes problèmes et reste autorisée, le non conventionnel d'hier est le conventionnel d'aujourd'hui, et certains géologues, par jeu de langage, définissent les hydrocarbures non conventionnels comme les véritables ressources conventionnelles puisqu'ils sont la matrice des hydrocarbures de réservoirs que le langage populaire qualifie de conventionnels.

Ces glissements définitionnels participent au climat de méfiance généralisé qui se développe à partir de l'automne 2011. En se basant sur le précédent de Total qui change ses objectifs en termes de ressources recherchées sur son permis de Montélimar, les collectifs dénoncent tous les autres permis présents sur les zones aux potentiels d'hydrocarbures non conventionnels. Toreador et Hess semblent poursuivre leurs objectifs de pétrole de schiste sans pour autant recourir à la fracturation hydraulique.⁶⁶⁰ Sur les permis d'Alès, ce sont les huiles lourdes qui sont affichées comme un objectif par la compagnie Mouvoil. A l'automne 2011, la controverse confirme sa mutation vers une opposition à l'ensemble des hydrocarbures non conventionnels.

La Commission nationale d'orientation

La mobilisation repart de plus bel en mars 2012 lorsque le décret de création de la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux (nommée commission d'orientation dans la suite du texte) est publié. C'est la première tentative de réouverture du débat.

« Cette Commission réunira un député et un sénateur, désignés par les présidents de leurs assemblées respectives, des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des salariés et des employeurs des entreprises concernées. »⁶⁶¹

Les opposants s'insurgent alors contre la composition de cette commission qui favorise la représentativité des partisans de l'industrie. La majorité des groupes d'opposants s'accorde pour refuser de participer à cette commission.

« La politique c'est « on ne participe pas à des commissions de l'Etat ». (...) On ne participe pas à cette commission. Parce que pour nous participer c'est cautionner. En plus c'est des commissions de consultation et pas des commissions de négociation. Donc en fait c'est juste pour avoir l'approbation des collectifs en disant : vous avez participé donc c'est bon on a pris votre avis, on n'en a pas tenu compte, on s'en fiche, mais vous avez participé. »⁶⁶²

Le rapport de force semble biaisé aux yeux des militants : trois sièges sont réservés aux associations contre trois aux représentants des compagnies et trois aux représentants du personnel des compagnies, ainsi que trois experts nommés par l'administration, cinq

660 Sophie Fabrégat, « Gaz de schiste : pas de fracturation hydraulique mais... », *Actu-Environnement*, 4 octobre 2011.

661 Décret n° 2012-385 du 21 mars 2012 relatif à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux

662 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

fonctionnaires des directions générales concernées et des représentants d'élus nationaux et locaux. Dès ses débuts, la Loi Jacob en tant qu'instrument d'action publique a une grande difficulté à trouver son « public ». Si les industriels se désintéressent du gaz de schiste, les élus locaux et les opposants rejettent toute participation à la commission. C'est plutôt une coalition entre des élus nationaux et des ingénieurs-géologues qui va se constituer pour soutenir des revendications d'exploration géologique et d'expérimentation technologique.

Ce regain d'opposition se traduit par un suivi médiatique plus intense en mars 2012 alors que le nombre d'articles avait baissé durant tout l'hiver. Ces articles traduisent surtout une nouvelle offensive médiatique des promoteurs de l'industrie qui s'appuient désormais sur l'augmentation du prix du pétrole pour convaincre de l'utilité d'exploiter les ressources nationales. Ce décret d'application est publié juste après la publication du rapport final du CGIET-CGEDD en février qui réitère en partie ses conclusions intermédiaires en invitant le gouvernement à ne pas fermer la porte définitivement à cette ressource et à attendre le développement de technologies plus respectueuses de l'environnement. Les détails du rapport sont discutés dans le chapitre suivant.

Conclusion

En moins d'un an, l'exploitation du gaz de schiste passe du statut de ressource confidentielle à celui d'objet central de l'agenda politique et médiatique. L'exploration engagée en 2010 est d'abord arrêtée par un vaste mouvement d'opposition territoriale puis nationale enrôlé autour de la problématique du danger de la fracturation hydraulique et de l'opportunité socio-environnementale de la filière gazière. Le processus législatif mis en œuvre à partir de mars 2011 retraduit les préoccupations des opposants seulement autour de la technique contestée et accouche d'une loi interdisant la fracturation hydraulique qui permet l'abrogation de trois permis de recherche parmi les plus critiqués. Cependant, la loi insiste également sur l'effort de recherche et d'expérimentation qui reste à faire afin d'évaluer les risques supposés de cette filière énergétique. Elle soutient en ce sens le premier instrument institutionnel mandaté en février, la mission du CGIET-CGEDD, qui souhaite ouvrir la voie à des programmes de recherche, position soutenue par l'ensemble des professionnels du secteur, au grand dam des opposants.

4. Lutter pour définir l'objet de la controverse, la retraduction des enjeux par le forum de la politique publique

La mise à l'agenda d'un problème public de l'industrie du gaz de schiste en France et au Québec a fait naître des processus institutionnels différents visant à encadrer la mobilisation sociale, à définir l'objet de la contestation et le moyen d'établir un nouveau cadre légal. Ces processus institutionnels sont, dans ce chapitre, analysés comme des instruments d'action publique, définis comme un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. »⁶⁶³ Je retiens ici la Commission Fortin du BAPE comme le principal instrument d'action publique utilisé au Québec, alors qu'en France plusieurs instruments se font concurrence, il s'agit chronologiquement de la mission du CGIET-CGEDD, de la mission d'information parlementaire (rapport Gonnot-Martin), de la mission sur la proposition de loi 3301 (rapport Havard-Chanteguet) et enfin de la Loi Jacob qui constitue l'unique texte législatif de la période étudiée.

L'objectif de ce chapitre est de démontrer l'envergure des mandats accordés aux différentes commissions afin d'analyser quel cadrage du problème public ces instruments soutiennent et de quelle manière ils retraduisent les discours exprimés sur la controverse. Afin de définir ce cadre institutionnel, je mets en avant le poids des auditions menées, selon leur degré d'ouverture au public et la typologie des acteurs ayant participé, et des références bibliographiques, selon l'origine des sources. Je développe également une analyse qualitative des arguments défendus dans les rapports et les textes produits afin de vérifier leur proximité/éloignement avec les discours tenus par les acteurs partisans ou opposants de l'industrie. La focale sur les références et les arguments scientifiques permet de faire apparaître le poids des experts dans ce dossier, mais surtout de définir lesquels sont plus mobilisés afin de montrer si la problématisation retenue dans ces instruments est plutôt étroite ou globale.

4.1. Le cadrage du mandat et le cadre des conclusions : enjeux techniques ou choix de société ?

Un premier élément de catégorisation des instruments d'action publique engagés pour cadrer le problème public du gaz de schiste est le mandat donné aux commissions d'étude et l'envergure de l'analyse produite par les auteurs.

4.1.1. Un premier BAPE bricolé pour limiter les critiques

La Commission Fortin est le premier dispositif mandaté pour étudier la controverse sur le gaz de schiste. C'est un instrument informationnel et communicationnel qui vise à construire une représentation unifiée du problème public, ou selon le langage de la coproduction à valider l'état des savoirs et à stabiliser l'ordre social. Nous avons vu que le gouvernement libéral de J. Charest avait finalement cédé à la pression populaire et médiatique en mandant le BAPE fin août 2010 (chapitre 2). Or ce BAPE est critiqué avant même le début de ses travaux car son mandat concerne « le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec »⁶⁶⁴. En tentant de bricoler une solution qui permettait l'expression des préoccupations des opposants tout

663 Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *op. cit.*, p. 13.

664 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*

en cadrant un mandat n'autorisant que des recommandations en faveur d'une bonification de l'encadrement légal soutenant le développement de la filière gazière, le gouvernement Charest espérait convaincre de l'opportunité de l'industrie et de son engagement à l'encadrer. Le processus d'audiences publiques est limité aux trois régions les plus concernées par les permis d'exploration (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie), et la commission n'a que cinq mois pour travailler à partir de l'unique document descriptif produit par le MRNF (une trentaine de pages)⁶⁶⁵. Ces limites flagrantes à l'envergure de l'enquête du BAPE⁶⁶⁶ sont dénoncées par de nombreux acteurs puisque l'on voit bien ici une tentative de réduire l'évaluation du problème à une amélioration des conditions de développement. Le mandat stipule clairement comme axes de travail de « proposer un cadre (...) [favorisant] la cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées » (dispositif de mesures compensatoires visant à apaiser les relations sociales) et de « proposer des orientations pour encadrement légal et réglementaire »⁶⁶⁷ (dispositif technique). Ce premier BAPE possède donc un mandat assez restreint qui soutient la représentation de l'industrie d'une opportunité économique au sein du gouvernement libéral.

A l'intérieur de ce cadrage limité au développement durable de l'industrie, la Commission Fortin réussit néanmoins à produire une évaluation générale de la situation du gaz de schiste au Québec. La commission signifie dans ses conclusions l'impossibilité de produire des recommandations par manque d'information crédible. « On nous avait dit "en lien avec la population, proposez-nous un règlement." On a répondu "retournez faire vos devoirs, proposez nous de l'information" »⁶⁶⁸ La première recommandation du BAPE est donc de demander la création d'une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de réduire l'incertitude existante sur de nombreux points de contestation. Mais la commission va plus loin en demandant la suspension des activités de fracturation hydraulique durant les travaux de la commission d'EES. Elle met donc en avant le principe de précaution et soutient ainsi la position défendue par les opposants qui est de demander la réalisation d'études d'impact avant de lancer le développement de l'exploitation.

Le BAPE met aussi en avant l'absence de relations harmonieuses entre les compagnies exploitantes et les habitants. Elle recommande la création d'une commission de concertation au sein des Commissions Régionales des Ressources Naturelles et du Territoire (CRRNT) établies à l'intérieur des CRÉ. Le BAPE demande aussi l'intégration des municipalités dans la gestion des activités de l'industrie du gaz de schiste, « des orientations gouvernementales devraient être établies afin de permettre aux municipalités d'encadrer le développement de l'industrie du gaz de shale, comme elles le font pour tout autre type d'industrie, dont les activités agricoles. »⁶⁶⁹ Enfin, un rapprochement entre le MNR et le MDDEP est recommandé afin de « considérer l'ensemble des enjeux environnementaux à l'intérieur d'un même certificat d'autorisation. »⁶⁷⁰ Ces recommandations font écho aux demandes des opposants, et notamment des acteurs institutionnels, qui soulignaient l'inadéquation du cadre légal. Ce

665 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

666 A titre de comparaison, le BAPE a tenu des audiences sur la gestion de l'eau en 2000. La Commission a eu 14 mois pour travailler en se basant sur un document de consultation de 71 pages. (*L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur: rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec*, éd. Québec (Province), Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2000 (« Rapport d'enquête et d'audience publique », 142).) Le BAPE sur le terminal méthanier de Rabaska de 2007 s'est appuyé sur de très nombreux documents de consultations des promoteurs du projet et du ministère.

667 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 1.

668 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

669 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 245.

670 *Ibidem*, p. 246.

que soutient le BAPE en filigrane, c'est la refonte de la Loi sur les mines et la fin de la préséance minière (et donc de réduire l'incohérence dans la régulation des ressources). Il demande un plus grand pouvoir local de décision sur l'implantation de cette industrie qui devrait être considérée au même titre que les autres et ainsi se voir appliquer les mêmes standards en matière de respect du plan d'urbanisme et des règles environnementales. Le BAPE renverse donc l'ordre social soutenu par le gouvernement libéral autour d'ajustements mineurs permettant une cohabitation harmonieuse. Les rapports de force s'inversent dans ces conclusions qui orientent vers un processus plus consultatif et décentralisé de la décision tout en appuyant la mise en œuvre d'un outil technique pour réduire l'incertitude.

Ces conclusions, plutôt favorables au mouvement d'opposition, dissimulent pourtant une évaluation partielle de la filière gazière. Ce premier exercice participatif produit un rapport assez technique sur l'industrie. Il s'agit de procéder à une première description détaillée de ce qu'est l'industrie du gaz de schiste, et, nous le verrons dans les sections suivantes, ce sont avant tout l'expertise du MNRFP et des compagnies qui est mise en avant afin de décrire le milieu d'insertion de l'industrie, les techniques employées ou les réglementations applicables. Une partie du rapport soutient ainsi le mandat donné par le ministère qui est de fournir un cadre de développement à l'industrie. Les points soulevés dans le rapport sont en effet assez techniques et concernent l'amélioration de l'encadrement et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et du milieu socioéconomique. Il s'agit moins de questionner le fond du problème, c'est-à-dire adoptant la problématisation des opposants : pourquoi développer le gaz de schiste au Québec ?, que de débattre de la forme, c'est-à-dire adoptant la problématisation des partisans de l'industrie : comment développer l'industrie du gaz de schiste au Québec et reproduire le succès américain ?

Si sur une grande partie des problèmes et des nuisances soulevés dans le rapport, l'avis de la commission est de pointer l'incertitude et de recommander des études ou une réforme de l'encadrement, l'angle d'approche est avant tout celui de la bonification d'un cadre de développement. Par exemple, sur le risque sismique traité dans le chapitre 9, la commission commence par pointer l'existence de petits séismes dans la zone concernée. Elle cite ensuite l'APGQ qui « ne croit pas du tout que ces tremblements de terre auront un impact sur ses activités. »⁶⁷¹ Pourtant, la commission s'appuie ensuite sur des études qui montrent que ce risque sismique a un impact sur les infrastructures d'exploitation (en Californie notamment). Le BAPE recommande donc d'intégrer ces infrastructures à la réglementation sismique, ce qui n'est pas le cas à ce moment-là. Ainsi, la commission ne refuse pas le développement de l'industrie à cause de ces contraintes mais propose un cadre légal et réglementaire plus adapté aux risques qui n'ont pas été pris en compte par les compagnies jusqu'à présent. Conséquemment au mandat donné par les libéraux, la commission fournit des éléments d'amélioration de l'encadrement afin de limiter les critiques produites par les opposants. L'objectif de cet instrument est de générer une chaîne d'interdépendance liant à la fois les problèmes et les opportunités de l'industrie et de forcer la cohabitation des deux réseaux en concurrence.

4.1.2. Une commission administrative mandatée sur des aspects techniques

En France, le premier outil mis en place est la mission d'information conjointe confiée au CGIET et au CGEDD. Elle vise une solution politique à moyen terme en fournissant aux décideurs politiques un état des connaissances sur l'industrie. Elle a

671 *Ibidem*, p. 157.

pour mandat d'étudier le potentiel de développement, les techniques d'exploitation, les enjeux sociétaux et environnementaux et le cadre légal de l'industrie des hydrocarbures non conventionnels en France. Le mandat peut sembler assez large mais il demeure finalement assez technique au regard du contenu du rapport qui focalise avant tout sur un état de la situation de l'industrie. 16 pages sont consacrées au potentiel d'hydrocarbures, 24 pages aux techniques employées, 11 pages pour le cadre légal et seulement 7 pages pour les enjeux sociaux et environnementaux. Ces derniers sont principalement envisagés comme un besoin d'information et de transparence. Le rejet local de l'industrie serait ainsi lié au manque de consultation préalable de la part des compagnies à qui la mission demande « d'informer les populations locales de leurs projets de travaux et des précautions prises pour réduire les risques et les nuisances qui s'y attachent »⁶⁷² 6 lignes sont consacrées à l'incompatibilité de valeurs entre les élus territoriaux, de l'Ardèche notamment, et les projets de forages d'hydrocarbures. Le rapport souligne l'intérêt général comme supérieur aux intérêts locaux.

La mission soulève malgré tout le problème des émissions de GES mais demande simplement aux compagnies de produire un relevé annuel de ces émissions afin d'effectuer un contrôle *a posteriori*. Les contraintes environnementales sont soulignées comme un coût supplémentaire pour les compagnies qui feraient baisser la rentabilité des puits et auraient un impact de 50 centimes par unité de gaz produite (le prix du gaz baissera de 50 centimes de moins une fois intégrées les contraintes environnementales). Les risques ne sont pas absents du rapport qui aborde les problèmes communément cités en matière de consommation d'eau, de pollution des eaux et de nuisances, mais ces risques sont jugés limités, exceptionnels et contrôlables.

« Les risques pour l'homme ou l'environnement qui s'attachent à l'usage de ces produits peuvent être relativisés : ces produits sont destinés à être introduits dans un milieu situé à 2000 mètres de la surface et déjà fortement imprégné d'hydrocarbures. C'est seulement en cas d'incident qu'ils peuvent entrer en contact avec des milieux fragiles à protéger. »⁶⁷³

Les conclusions sont assez mesurées en termes de développement de l'industrie puisque la mission recommande d'abord l'exploration du sous-sol afin de connaître l'étendue des ressources, la construction d'un programme de recherche, européen, sur les impacts liés à la fracturation hydraulique, le développement des connaissances sur le sous-sol karstique des Causses-Cévennes, la mise en place de puits expérimentaux « sur-instrumentés », ainsi qu'une révision adaptée de la fiscalité et du Code minier. Mais dans tous les cas, elle met en avant qu'« il serait dommageable, pour l'économie nationale et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire, sans pour autant préjuger des suites qu'il entend y donner, de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle. »⁶⁷⁴ Un point intéressant est de voir le particularisme karstique mis en avant comme un frein – ce qui renforce l'idée que la matérialité des acteurs non-humains influence la controverse et que la qualification du sud-est de l'hexagone comme territoire propice à l'exploitation gazière est partiellement invalidée par ce rapport.

La mission du CGIET-CGEDD est avant tout une mission qui produit une synthèse technique de l'industrie. Elle illustre le mieux parmi les trois rapports l'aspect de « dispositif d'inscription de la société » puisqu'elle accrédite les connaissances reconnues valides pour juger du problème, la sécurité de la technologie de fracturation hydraulique et elle oriente les relations sociales en valorisant le rôle des experts

672 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*, p. 55.

673 *Ibidem*, p. 37.

674 *Ibidem*, p. 73.

ingénieurs-géologues et renvoie les populations locales à des processus consultatifs lors de prochains projets exploratoires. Pour l'un des auteurs, la synthèse des divers éléments, économique, technique et environnementaux, est « assez bien réussie »⁶⁷⁵ même si des lacunes existent sur certains questionnements. Il s'agit avant tout de répondre aux questions posées par les commanditaires qui déterminent le cadre de l'investigation.

« Pour ce qui concerne le CGE, les impératifs économiques prévalent. Il y a une facture énergétique de 65 milliards d'euros, la problématique était de savoir dans quelle mesure réduire cette facture énergétique. C'est le prisme qu'on a favorisé. Ce débat-là [sur le gaz de schiste] est intervenu dans le cadre du débat sur la transition énergétique, de savoir comment financer la passerelle vers les énergies décarbonées. Nous, on n'était pas dans ce schéma-là. On nous a posé des questions qui sont présentes en début de rapport, et notamment sur cette composante économique. »⁶⁷⁶

On voit donc que le cadre du mandat oriente le travail d'investigation des auteurs du rapport, mais que l'identité de l'institution menant l'enquête influence également les conclusions. Si le membre du CGIET se défend d'une orientation *a priori* défavorable aux enjeux environnementaux, les conclusions insistent néanmoins beaucoup plus intensément sur les aspects techniques et économiques que sur les risques potentiels. Comme dans le rapport du BAPE, le discours adopte la problématisation des partisans orientée vers comment développer une industrie du gaz de schiste viable, durable et acceptable. Mais la mission administrative ne renverse par l'ordre sociotechnique contenu dans le mandat, elle appuie une amélioration de la consultation préalable des populations, mais défend surtout une recherche technique. Ce rapport soutient donc la solution défendue par la coalition des partisans de l'exploration, qui se forme d'ailleurs sur la base de ses analyses.

Les auteurs du rapport sont en revanche assez sceptiques du processus politique qui a conduit au vote de la Loi Jacob alors même que leur évaluation était en cours.

« On peut juger effectivement qu'il y avait une certaine incohérence à mandater une mission et que dans le même temps qu'il y ait des développements politiques au niveau de la loi pour aller interdire la fracturation hydraulique, c'est vrai. Mais tout est allé très vite sur ce sujet-là. Il y a eu une action qui était la nôtre d'essayer de tout remettre à plat et d'apporter un point de vue technique sur la chose. Et il y a eu des développements politiques. »⁶⁷⁷

Ces derniers et le vote de la Loi de juillet 2011 conduisent à un amendement du mandat donné aux CGIET-CGEDD qui doivent à partir d'août 2011 également analyser les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Ce rapport complémentaire poursuit le cadrage initial puisqu'il insiste sur les moyens de développer l'industrie malgré l'interdiction. Ce sont encore les besoins de connaissances, de recherche, d'expérimentation et d'exploration qui sont mis en avant comme prérequis à toute décision finale. Le rapport définitif de la mission est remis en février 2012, quelques jours avant la signature de la circulaire qui met en place la Commission nationale d'orientation prévue dans la Loi Jacob. Celle-ci, très critiquée par les opposants, prévoit justement d'encadrer l'expérimentation, et de faire annuellement un rapport sur l'avancée des techniques et le bienfondé de l'interdiction.

Le rapport n'a néanmoins qu'un faible impact sur la politique publique puisqu'il est publié après la décision majeure que représente la Loi Jacob. C'est un instrument informationnel qui peine à trouver son « public » comme le note P. Lascoumes et J.-P.

675 Entretien avec un membre du CGIET, octobre 2014

676 Entretien avec un membre du CGIET, octobre 2014

677 Entretien avec un membre du CGIET, octobre 2014

Le Bourhis⁶⁷⁸. Son influence est plus diffuse au sein du réseau pro-exploration qui s'active après la Loi Jacob et qui utilise la multiplication des rapports favorables à l'industrie comme un appui cognitif au bienfondé de leurs revendications. Il n'est pas efficace comme moyen de conviction d'un public élargi mais trouve son auditoire parmi les supporteurs de l'industrie. Il n'est pas approprié par les gouvernements successifs pour qui la filière du gaz de schiste représente désormais un risque de réactivation de la mobilisation sociale que l'interdiction de la fracturation hydraulique est parvenue à endiguer.

4.1.3. Une mission d'information parlementaire ouverte mais polarisée

Le deuxième instrument français qui se met en place au printemps 2011 est la mission d'information sur « les gaz et huiles de schiste » dont le rapport est rédigé par les députés F.-M. Gonnot, un partisan de l'industrie, et P. Martin, un opposant au projet industriel. Ce rapport produit au nom de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale bénéficie d'un cadrage assez large pouvant permettre un état des lieux plus général du problème public. Les auteurs produisent un panorama de la situation des hydrocarbures non conventionnels en France et à l'étranger et décrivent les techniques utilisées. Ils passent ensuite en revue les différents risques afférents à l'industrie et font des recommandations en vue d'encadrer une potentielle industrie française. Par exemple, le secret industriel sur les produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique doit disparaître, la requête suit en ce sens les meilleures pratiques industrielles américaines qui favorisent la diffusion de ce genre d'information sur un registre web, fracfocus.org. Mais les problèmes sont peu approfondis, les auteurs recommandent plutôt une recherche scientifique ou administrative sur certains points, l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est par exemple citée pour réaliser des études d'impact sur les produits chimiques qui seront utilisés. Dans un autre registre, les rapporteurs se montrent critiques sur les prélèvements d'eau nécessaires à la fracturation hydraulique, peu convaincus par les arguments des compagnies, ils proposent de réfléchir à une réglementation qui ne permettrait les prélèvements d'eau pour la fracturation hydraulique seulement durant les mois d'hiver. Enfin, ils pointent la nécessité de réformer le Code minier afin de le rendre plus cohérent, transparent et simple.

Si les constats des rapporteurs reprennent en partie le discours des opposants en montrant les risques afférents et en pointant les lacunes réglementaires, leurs préconisations vont dans le sens d'un encadrement de l'activité. Ce rapport demeure contradictoire dans ses conclusions. La conclusion commune renvoie l'interdiction de la fracturation hydraulique à une mesure de bon sens afin de permettre une analyse des risques et s'interroge sur le scénario à suivre : exploitation, moratoire ou transition énergétique. En revanche, chacun des rapporteurs produit une conclusion personnelle qui diverge totalement. P. Martin tire comme conclusion des constats faits dans le rapport qu'il ne faut pas développer les gaz et huiles de schiste, à cause de tous les risques liés à l'exploitation mais aussi dans un objectif de transition énergétique. Alors que P.-M. Gonnot s'interroge sur la durabilité de l'interdiction qu'il ne voit qu'uniquement temporaire, puisque la manne des hydrocarbures doit permettre de réduire le déficit de la balance commerciale. Le député UMP se désole « j'ose espérer

678 Pierre Lascombes et Jean-Pierre Le Bourhis dans Charlotte Halpern, Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, *op. cit.*, p. 500.

que la défense de nos intérêts nationaux apparaîtra, bientôt, aussi importante que l'air du temps qui pousse à ne rien faire, par peur et ignorance. »⁶⁷⁹ Il propose de confier à l'OPECST la mission de réviser annuellement l'interdiction française. Ainsi, d'un panorama commun, les rapporteurs divergent totalement dans leurs conclusions. Alors que P. Martin adopte un positionnement assez proche de celui défendu par les opposants, P.-M. Gonnot affiche une posture qui va devenir celle des partisans français : ouvrir l'exploration et l'expérimentation afin de connaître le potentiel des ressources. La mission d'information parlementaire dresse le portrait du clivage tel qu'il va demeurer sur le sujet des hydrocarbures non conventionnels pour les années qui suivent. La proposition d'organisation sociotechnique valorise plus de participation publique à la décision (surtout chez P. Martin) et plus de recherche (surtout chez F.-M. Gonnot).

La polarisation de cette mission d'information rend son évaluation peu audible dans le débat public et son influence sur la politique publique est nulle. Le but même de cette mission est assez faiblement atteint puisque les parlementaires n'ont pas attendu le rapport Gonnot-Martin pour délibérer sur la fracturation hydraulique. Si les députés débattent sur le rapport, ce n'est que pour réitérer les positions déjà discutées lors du vote de la Loi Jacob. Les rapporteurs dénoncent d'ailleurs le processus législatif encore en cours lors de la présentation du rapport.

« [Vos rapporteurs] ne peuvent que regretter la précipitation de l'ensemble de la procédure. Il ne nous a pas paru cohérent, ni même logique, que le Parlement puisse définitivement adopter une loi avant d'entendre le rapport de ses membres sur le sujet traité, avant de prendre connaissance des conclusions des ingénieurs sollicités par le gouvernement, avant de disposer de bases de discussions approfondies. »⁶⁸⁰

C'est un point d'accord des différents acteurs politiques du dossier, le fait que le dossier est mal engagé depuis les débuts. La mission pointe la responsabilité de J.-L. Borloo dont les services ont accordé les permis de manière totalement routinière sans en avertir le ministre. Le rapport de la mission d'information ne fait donc qu'inscrire les termes de la controverse dans une retraduction parlementaire des enjeux. Cet instrument communicationnel, comme le rapport du CGIET-CGEDD, ne trouve pas un réseau d'acteurs susceptible de le porter.

4.1.4. Un rapport sur la proposition de loi Jacob qui confine les enjeux

Les enjeux du débat ont déjà colonisé l'arène parlementaire lorsque le rapport Gonnot-Martin est présenté puisqu'un troisième instrument, le rapport sur la proposition de loi⁶⁸¹, a donné lieu à une présentation devant les élus parlementaires un mois auparavant. Le rapport Havard-Chanteguet s'attèle à présenter les enjeux de la proposition de loi UMP dont nous avons vu qu'à l'origine, elle visait à interdire « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, par des forages verticaux comme par des forages horizontaux suivis de fracturation hydraulique de la roche ». Les députés suivent le désormais classique schéma des rapports précédemment cités (mais chronologiquement postérieurs) en faisant un panorama de la situation en France et à l'étranger. Ils décrivent ensuite les risques en ciblant particulièrement la fracturation hydraulique comme une menace majeure et objet principal de la contestation. La simplification du problème passe par sa technicisation, ce n'est pas l'ensemble de la filière qui est questionnée, ni même son opportunité, comme cela est le cas dans le rapport Gonnot-Martin, mais plus clairement

679 François-Michel Gonnot et Philippe Martin, *op. cit.*, p. 103.

680 *Ibidem*, p. 11.

681 Jean-Paul Chanteguet et Michel Havard, *op. cit.*

la seule technique de fracturation hydraulique. Les rapporteurs affichent cette préférence pour l'aspect technique dès l'introduction en affirmant :

« Vos rapporteurs estiment que nous ne pouvons pas prendre le risque de voir se développer sur le territoire national le recours à des techniques problématiques, et accepter que ne soient portés à l'environnement des dommages irréversibles. La sécurisation des approvisionnements énergétiques est un enjeu majeur, auquel il ne faut pas sacrifier nos valeurs. »⁶⁸²

Si la position des opposants est en partie soutenue, c'est par un discours plus étroit qui cible uniquement la consommation d'eau et l'utilisation de produits chimiques. Le rapport met néanmoins brièvement en avant le risque pour les émissions de GES en citant l'étude de l'Université Cornell.

C'est enfin le manque de transparence du Code minier qui est jugé responsable de la situation de blocage actuelle. C'est en effet le mode de gouvernance qui est ici critiqué pour son manque d'anticipation. Les arguments déployés rejoignent en partie ceux des opposants en pointant le manque de consultation en amont (référence faite à la Convention d'Aarhus), de transparence (sur les produits chimiques notamment), d'inclusion des échelons locaux dans la procédure, mais aussi la trop grande complexité et la longueur du processus. Ce registre narratif a comme conséquence la mise en lumière de deux conclusions aux yeux des auteurs :

« D'après vos rapporteurs, l'affolement médiatique autour de la question des hydrocarbures non conventionnels depuis plusieurs mois et l'ampleur de la contestation parmi les élus a non seulement mis en lumière l'exigence de moderniser une législation minière devenue obsolète, mais également la nécessité pour le Parlement de favoriser le développement de la connaissance du sous-sol et d'encourager l'innovation vers l'élaboration de techniques d'exploration et d'exploitation propres, maîtrisées et respectueuses de l'environnement. »⁶⁸³

Les députés s'alignent donc déjà dans sur une posture de l'exploration et de l'expérimentation comme solution à long terme à la controverse. En reconnaissant les risques, ils mettent en application le principe de précaution, mais en visant l'innovation technique comme solution idéale afin d'exploiter les ressources de manière « propre et maîtrisée », les deux parlementaires adoptent la problématisation des partisans de l'industrie qui souhaitent savoir comment exploiter les ressources. Leurs conclusions mettent en œuvre un ordre social renouvelé autour de l'inclusion consultative des élus locaux et des habitants, tandis qu'un dispositif technique, la commission d'orientation, organise les rapports de pouvoir à venir (à travers sa composition) et la production de connaissance (par l'expérimentation).

Les travaux de la Commission du développement durable à partir de ce rapport recomposent le texte de la proposition de loi pour cibler exclusivement la fracturation hydraulique comme objet de la réglementation. Il n'est alors plus question pour les parlementaires d'interdire toute la filière des hydrocarbures non conventionnels, mais seulement l'utilisation d'une technique particulière. Les parlementaires justifient cette décision par l'absence de définition juridique d'un hydrocarbure non conventionnel dans le droit français. Surtout, les débats en commission conduisent à l'introduction d'un nouvel article qui prévoit la révision annuelle de l'interdiction. Dans ce sens, c'est encore la recherche et l'expérimentation qui sont avancées comme les solutions de long terme afin de permettre une industrie propre. Le député Havard le précise lui-même dans les débats :

682 *Ibidem*, p. 9.

683 *Ibidem*, p. 30.

« Pour ce qui est de la nécessité de garder la porte ouverte à l'innovation et à la recherche, il est bien entendu que les travaux en cours continueront. Ce texte n'interdit ni aux chercheurs, ni aux parlementaires, ni aux fonctionnaires de travailler ! Je pense même que nos débats encourageront la poursuite, voire l'accélération des recherches. J'espère qu'elles aboutiront rapidement à des éléments objectifs, de façon à apaiser la discussion. »⁶⁸⁴

Le rapport Havard-Chanteguet constitue ainsi un instrument avec un cadrage de départ relativement ouvert qui parvient à confiner les enjeux du débat autour de la simple dangerosité de la fracturation hydraulique et de la vétusté du Code minier. Ce cadrage restreint valorise également un suivi de la controverse favorable à l'expérimentation et qui ne lie pas directement le développement d'une filière des gaz et huiles de schiste au débat sur la transition énergétique. Cet instrument informationnel est le seul qui trouve son public puisque les parlementaires dans leur majorité souscrivent à ses représentations qui façonnent la Loi Jacob. Il est particulièrement influent sur la trajectoire de la controverse qui se retrouve confinée à un problème de fracturation hydraulique.

4.1.5. La Loi Jacob, de l'interdiction d'une filière à l'interdiction d'une technique

Le dernier instrument de cette première période est le texte législatif de la Loi Jacob qui interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique. Le cadre de la loi a été en partie déterminé par les travaux de la commission parlementaire issus du rapport Havard-Chanteguet, et, nous l'avons vu au chapitre 3, surtout par les débats parlementaires qui ont amendé le texte en faveur de la création de la Commission nationale d'orientation et du suivi annuel du bienfondé de l'interdiction. La Loi Jacob perd ainsi de son envergure au fur et à mesure des débats politiques qui la vident de son aspect général pour ne concerner qu'un spectre restreint. Alors que l'interdiction de la filière des hydrocarbures non conventionnels n'apparaît plus légalement envisageable, la requalification de la controverse sur le gaz de schiste en une controverse sur la fracturation hydraulique est à la fois un pis-aller et un moyen de préserver certains projets gaziers en cours.

L'interdiction de la fracturation hydraulique est un compromis puisqu'elle permet *de facto* d'interdire toute une filière qui ne dispose pas alors de techniques alternatives rentables pour exploiter les hydrocarbures de schiste. Dans ce sens, la Loi clôturait la controverse puisqu'elle met fin aux craintes relatives à la fracturation hydraulique et prive les opposants de leur argument central. Mais c'est aussi un moyen de préserver l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en France. En effet, l'interdiction de toute la filière aurait aussi concerné le gaz de mine, récupéré par la société Gazonor dans le Nord-Pas-de-Calais, sans fracturation hydraulique puisqu'il s'agit simplement de capter le méthane fuyant des galeries minières, et le gaz de houille, exploré par la compagnie EGL en Lorraine, sans fracturation hydraulique mais par forages horizontaux et pompage de l'eau contenu dans les veines de charbon (la dépressurisation permettant ensuite au gaz de remonter). Cette solution bricolée permet de préserver un certain nombre d'enjeux de la filière des hydrocarbures tout en mettant un terme à la contestation importante spécifique au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique.

L'interdiction de la fracturation hydraulique ne sauve pas les parlementaires des conflits définitionnels puisqu'apparaît alors le délicat problème d'interdire la fracturation hydraulique pour les hydrocarbures (conventionnels comme non

684 *Ibidem*, p. 44.

conventionnels) mais pas la stimulation hydraulique utilisée en géothermie. On voit dans les débats sur la Loi Jacob que les différences ne convainquent pas tous les parlementaires, et la loi sera précisément attaquée sur ce point devant le Conseil Constitutionnel (voir chapitre 6).

Enfin, le cadrage par la technique permet un compromis instable entre les partisans de l'industrie et ses opposants. Aucun des acteurs n'est satisfait puisque les partisans sont arrêtés avant même le début de l'exploration, et les opposants redoutent la levée de l'interdiction après expérimentation ou l'introduction de techniques alternatives. Mais c'est à partir de ce compromis que les partisans vont reconstruire un nouvel assemblage narratif qui valorise l'exploration du sous-sol, l'expérimentation et les recherches de techniques alternatives comme objectifs à moyen-terme. Alors que les opposants vont devoir chercher un positionnement renouvelé puisque la technique tant décriée est désormais interdite et qu'il ne demeure plus que les récits secondaires (concurrence aux économies locales, conflit identitaire, paysages ou nuisances localisées) quant aux menaces de la filière industrielle. Les seuls registres argumentatifs de portée générale qu'ils leur restent étant ceux de la transition énergétique et de la refonte du Code minier.

Cet instrument légal fait face à de multiples résistances de la part de tous les acteurs bien qu'elle permette la mise en œuvre d'une politique publique autorisant l'affaiblissement du réseau des opposants sans s'attirer les foudres des milieux économiques qui n'avaient encore que de faibles intérêts financiers en jeu. Les industriels vont alors préférer préserver l'exploitation conventionnelle et l'exploration du gaz de houille, moins polémiques. La Loi trouve un public dans le sens où elle satisfait des décideurs politiques peu enclins à lutter contre des opposants mobilisés à proximité d'élections présidentielles. Mais elle n'est que partiellement appliquée puisqu'elle ne trouve pas de réseau d'acteurs suffisamment puissant pour mettre en œuvre la Commission nationale d'orientation et rouvrir la controverse afin de favoriser l'expérimentation (ce point est développé au chapitre 6). L'instrument est ainsi transformé dans sa mise en œuvre partielle par divers publics, les partisans de l'exploration s'en servant pour justifier leurs efforts de réouverture du débat, les opposants usant de l'article 1 pour verrouiller toute possibilité de développement des hydrocarbures de schiste. Il faut donc avoir une double lecture de cette loi schizophrénique. La lettre et l'esprit de la loi sont dans la continuité des divers rapports produits et favorise une mise en place progressive de l'industrie. Toutefois, l'application partielle de la loi est finalement contraire à son esprit et plutôt favorable aux opposants qui voient s'appliquer l'interdiction sans expérimentation.

4.2. La participation publique : usage politique de l'outil participatif

Le cadrage et l'évaluation produits par les différentes commissions sont influencés et influencent leur recours à la participation publique. L'analyse de l'identité des acteurs ayant été auditionnés par chacune des commissions montre comment, tour à tour, la mise en place d'un outil participatif est instrumentalisée par le pouvoir politique et par le public. On voit ainsi quel type de public l'instrument cherche à intéresser ou à confiner. Le tableau 5 donne la répartition des acteurs auditionnés selon leur appartenance organisationnelle, définie et citée dans le rapport en question, les acteurs sans catégorie d'appartenance ou bien cités comme individu sont classés dans la ligne « individu ».

Tableau 5 : Identité des participants aux audiences organisées par les commissions

Identité du participant	BAPE	CGIET/CGEDD	Gonnot-Martin	Havard-Chanteguet	Total général
administration centrale	47	11	17	3	78
administration étrangère	39	29	19		87
administration locale	5	3			8
municipalité-union	17	16	6		39
parti politique-députés	6	4	6	1	17
association professionnelle	25	7	7	1	40
compagnie	65	54	46	17	182
centre de recherche	8	19	4	2	33
scientifique	20	8	2	1	31
comité citoyen	13	2	5		20
individu	97		5		102
ONGE ⁶⁸⁵	32	20	8		60
autres	19	6	1		26
Total général	393	179	126	25	723

4.2.1. Le BAPE, la recherche de la légitimation par les audiences publiques

Le BAPE est un instrument spécifiquement participatif. C'est un outil de gestion des débats environnementaux qui est une véritable institution au Québec. Il est reconnu internationalement et ses avis sont généralement suivis par le gouvernement qui le mandate. Les décisions du BAPE sont en effet légitimées de l'opération participative. Toutefois, c'est un organisme uniquement consultatif et ses recommandations ne s'imposent pas au gouvernement. Comme le souligne M. Gauthier et L. Simard, c'est un outil d'aide à la décision influant mais vulnérable à des stratégies de contournement et d'évitement.⁶⁸⁶ Le mandat étroit donné par le gouvernement Charest fait partie de ces stratégies puisqu'il cherche à fragmenter la controverse en ne ciblant que son versant positif lié au développement économique apporté par la filière gazière. J. Charest soutient des audiences rapides et un mandat bref et croit que « le BAPE a les outils requis » malgré les faibles informations disponibles pour cadrer le débat. Le Premier ministre poursuit dans *La Presse* : « nous ne réinventons pas la roue. Il y a du gaz de schiste ailleurs et il y a des expériences ailleurs dont nous allons nous inspirer. (...) Nous pouvons faire ça correctement. »⁶⁸⁷ La question n'est donc pas d'évaluer l'opportunité de l'industrie mais de planifier son développement harmonieux.

Malgré le mandat étroit donné à la Commission Fortin, les participants se sont déplacés en nombre aux audiences publiques (393 personnes auditionnées)⁶⁸⁸. Plusieurs séances ont été organisées dans les régions concernées et diffusées sur le site web du BAPE. Les séances étaient divisées en deux parties, une première plus informative où les participants pouvaient poser des questions aux personnes ressources des compagnies

685 Organisation Non Gouvernementale en Environnement

686 Mario Gauthier et Louis Simard, *op. cit.*

687 Pierre Saint-Arnaud, *op. cit.*

688 Il s'agit malgré tout d'un nombre assez limité d'auditions en comparaison d'autres mandats du BAPE mais le caractère géographiquement limité de la Commission a aussi restreint la possibilité de participation. Le BAPE sur le gaz de schiste a reçu 199 mémoires donnant lieu à 393 auditions. En comparaison, le BAPE sur l'eau (2000) a reçu 699 mémoires et celui sur Rabaska (2007) 379 mémoires.

et des ministères, une seconde durant laquelle les participants pouvaient s'exprimer. Pour y participer, un individu doit s'inscrire préalablement et déposer un mémoire avant une date butoir (le document pouvant simplement faire une page comme plusieurs centaines). L'individu peut ensuite venir exposer son point de vue lors des audiences devant la commission, il doit s'adresser uniquement aux commissaires et non aux autres acteurs présents dans la salle (il n'a pas le droit de prendre à parti un membre d'une coalition opposée par exemple).

Lorsque l'on analyse qui a participé à ces audiences, on remarque d'abord que la catégorie la plus importante est celle des « individus » (n=97). Les Québécois ont ainsi d'abord participé en leur nom propre avant de se faire les représentants d'un groupe, ce sentiment est partagé par un membre du BAPE qui déclare que ce premier BAPE a avant tout attiré « Monsieur et Madame Tout-le-monde intéressé par cette question »⁶⁸⁹. Aux côtés des comités de citoyens et des ONGE, les mémoires et les audiences des « individus » sont ceux qui mettent en majorité en avant les risques de l'industrie. M.-J. Fortin et Y. Fournis analysent les mémoires déposés au BAPE et soulignent que ceux réalisés par un individu ou une association sont les plus critiques envers l'industrie puisqu'ils adoptent à 60% une dénonciation du modèle de développement.⁶⁹⁰ Alliés avec les municipalités et les institutions locales qui portent un discours critique sur la gouvernance, ces acteurs représentent près de la moitié des participants au BAPE.

Toutefois, les apports de leurs mémoires et de leurs auditions sont concentrés dans le chapitre 5 du rapport, intitulé « Opinions et préoccupations des participants ». En tant que source d'information, ces acteurs produisent avant tout des « opinions » qui sont régulièrement citées par grappes afin de pointer les divers problèmes recensés par les opposants. Ce découpage, défendu comme un moyen de mettre en valeur les propos des individus par le membre du BAPE interrogé, a comme conséquence de matérialiser un clivage entre des perceptions de sens commun et des connaissances expertes. Le chapitre 5 se distingue des autres chapitres qui ont tendance à faire référence à des documents produits par des organismes reconnus (que ce soit des compagnies ou des administrations) qui mettent plutôt en avant des savoirs venant valider ou invalider les perceptions des participants. Si les documents ou les audiences d'opposants sont présents dans le reste du rapport, c'est lorsqu'ils apportent une connaissance ou un argument précis et technique sur le potentiel encadrement de la filière gazière. Par exemple, les Organismes de Bassins Versants (OBV) sont cités dans le chapitre sur l'eau afin de faire valoir une gestion intégrée de la ressource hydrique.

La cohorte des participants les plus souvent cités et les mieux répartis sur l'ensemble du rapport regroupe les compagnies gazières et leurs associations professionnelles, ainsi que les administrations québécoises et étrangères. Le nombre de participants issus de l'industrie est remarquablement élevé puisque seulement 26 compagnies se partagent les 460 permis d'exploration au Québec. Or 65 représentants de compagnies et 25 membres d'associations professionnelles se présentent devant le BAPE pour faire valoir leur position (certains ont été rencontrés à la demande de la Commission qui a fait plusieurs voyages d'enquête en Pennsylvanie, à New York, au Texas, en Alberta et en Colombie-Britannique). Sur le sujet très sensible des fuites de méthane, le rapport cite par exemple la compagnie Talisman Energy :

« Talisman Energy estime que les venues de gaz naturel provenant du coffrage ou du tubage de production des puits sont rares et qu'elles sont étroitement surveillées par les organismes réglementaires, mais que, plus souvent, du gaz naturel situé à une profondeur relativement faible peut parvenir à la surface en migrant entre le

689 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

690 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*, p. 101.

coffrage et la formation géologique. Les entreprises en feraient alors la surveillance afin d'éviter toute accumulation de gaz pouvant résulter en un accident. »⁶⁹¹

Ces membres de l'industrie apportent une expertise technique sur la réalisation des forages et ont tendance à valoriser leur maîtrise technologique des risques.

Cette maîtrise technologique est renforcée par l'audition d'organismes régulateurs étrangers qui mettent en avant une maîtrise réglementaire. Les nombreux voyages de la Commission lui permettent de comparer les discours de ces organismes, mais ont également comme corolaire de valoriser leur encadrement légal. Toujours sur le sujet des fuites de méthane, la description faite par les divers organismes à propos de l'évolution de l'encadrement se veut rassurante mais elle met aussi en avant la construction « au fil de l'eau » de la réglementation et l'encadrement qui suit toujours les pratiques industrielles, s'y adapte sans être véritablement contraignante. En Pennsylvanie, le département de la protection environnementale écarte les fuites de méthane thermogénique mais souligne l'accélération des fuites de méthane biogénique suite aux forages. Sa recommandation est d'accroître la vigilance de la population sur ce phénomène jugé « naturel ». Au Colorado, l'organisme régulateur s'est saisi des cas médiatisés par le documentaire *Gasland*, et, tout en reconnaissant deux cas de pollution dus au méthane thermogénique, l'organisme se veut rassurant puisqu'il a depuis mis en place des procédures de sécurité plus adaptées grâce à la mesure de pression à la tête de puits. Enfin, le rapport cite le cas de l'Alberta où les fuites de méthane atteignaient près de 30% jusqu'en 2008 lorsqu'une modification des méthodes de cimentation a été adoptée, réduisant les fuites entre 1% et 3%. Cette adaptation réglementaire est ainsi une preuve rassurante pour les partisans tandis qu'elle est mise en avant comme une autorisation de polluer par les opposants. Le poids relatif de ces auditions doit aussi être mis en contexte des territoires sur lesquels ces organismes travaillent. En effet, ces pratiques réglementaires sont relativement laxistes au regard de ce qui peut être produit au Québec en matière d'encadrement légal. C. Weible et T. Heikkila soulignent que le Colorado, après une période de laissez-faire, est en train d'encadrer plus strictement l'activité, tandis que le Texas poursuit le développement gazier et pétrolier sans cadre contraignant.⁶⁹² Le cas de la Pennsylvanie illustre aussi une situation de laissez-faire favorable à l'industrie.⁶⁹³ L'Alberta est enfin encore considérée comme le Far West canadien en matière d'hydrocarbures⁶⁹⁴.

L'analyse de la participation publique *stricto sensu* laisse à penser à une instrumentalisation politique visant à obtenir l'onction participative à travers un mandat tronqué. La Commission est en effet ici orientée vers un encadrement d'une activité dont l'opportunité n'est pas discutable. Néanmoins, les travaux du BAPE amènent tout d'abord la Commission à renvoyer le gouvernement « faire ses devoirs » et à produire de la documentation afin de soutenir d'éventuelles recommandations. Celle-ci rejette indirectement le mandat qu'il lui est fait et démontre une gouvernance faiblement structurée. Ensuite, ces audiences publiques donnent une tribune aux militants qui vont alors bénéficier de leur écho médiatique. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le BAPE agit comme un amplificateur des préoccupations des opposants. Peu importe son mandat, il procure au problème public une reconnaissance institutionnelle et un accès à la notoriété médiatique. La tentative d'utilisation politique du BAPE par le

691 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 144.

692 Christopher Weible et Tanya Heikkila, *op. cit.*

693 Barry G. Rabe et Christopher Borick, « Conventional Politics for Unconventional Drilling? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development: Conventional Politics for Unconventional Drilling », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 3, mai 2013, p. 321-340.

694 Keith Brownsey, « The New Oil Order: The Post Staples Paradigm and the Canadian Upstream Oil and Gas Industry », *Canadian Political Science Review*, vol. 1 / 1, juin 2007, p. 91-106.

gouvernement Charest est renversée par les militants qui investissent malgré tout l'arène pour valoriser une participation publique « sauvage » qui déborde le strict cadre institutionnel. La multiplication des réunions publiques municipales et de diverses conférences thématiques, notamment autour du comité scientifique alternatif, illustre bien cette tendance à développer une participation citoyenne en dehors du cadre institutionnel mais aussi, dès que possible, à utiliser ses ressources à l'intérieur des espaces de participation institutionnelle (BAPE, Tables rondes de l'énergie et plus tard EES et débat sur les orientations énergétiques). Le BAPE est donc parvenu à trouver son public à souder un collectif autour de la question qui lui était posée.

4.2.2. Les commissions parlementaires et la sélection des participants auditionnés

A l'inverse des audiences publiques québécoises, les commissions parlementaires françaises (rapports Gonnot-Martin et Havard-Chanteguet) ne mettent en place que des auditions sélectives des acteurs. Ce sont les rapporteurs qui choisissent les personnes qu'ils estiment légitimes à donner un avis sur l'industrie du gaz de schiste. Cette sélectivité est un biais de lecture de la controverse puisqu'en orientant les informations entrantes, les commissions influencent leurs conclusions et leur évaluation. Ce biais est en faveur de l'industrie puisqu'on voit que dans le cas de la commission Havard-Chanteguet, les rapporteurs auditionnent 17 représentants de compagnies gazières sur les 25 individus entendus. La figure 22 illustre la relative centralité des acteurs industriels (bleu clair) dans les diverses auditions menées en 2011. Ce sont les mêmes individus issus des compagnies gazières qui participent aux différentes commissions. Le rapport Havard-Chanteguet n'auditionne aucun acteur associatif, aucun membre de collectif citoyen, aucun élu municipal. Ce biais dans la sélectivité des participants auditionnés renforce le cadrage adopté par cette Commission qui est technique et centré sur une limitation la moins contraignante de l'activité d'exploration d'hydrocarbures.

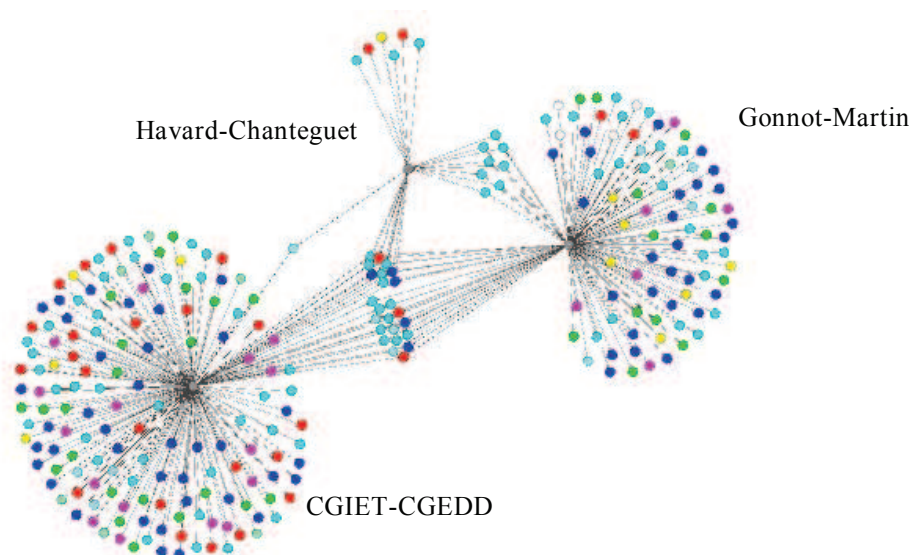


Figure 22 : représentation graphique des individus auditionnés par les commissions parlementaires

	Compagnies et associations professionnelles
	Administration et organismes régulateurs
	Scientifiques et centres de recherche
	ONGE et collectifs de citoyens
	Députés
	Individus
	Collectivités locales

Le second rapport parlementaire reproduit en partie ces mêmes biais de sélection des sources. Si la Commission Gonnot-Martin met en place des audiences plus larges (126 participants), la répartition des auditions montre la surreprésentation des acteurs industriels. Le groupe des compagnies gazières et de leurs associations professionnelles est de loin le plus présent. Il est suivi par les acteurs administratifs dont les représentants les plus nombreux sont issus des administrations et organismes régulateurs étrangers. Dans ce sens, les rapporteurs font face aux mêmes biais avancés dans la sous-section précédente qui sont ceux de la valorisation d'un encadrement réglementaire généralement favorable à l'industrie.

La Commission auditionne ensuite des membres d'associations et de collectifs de citoyens, ce qui lui permet d'afficher une ouverture plus grande aux critiques faites sur cette industrie. Ce sont d'ailleurs ces auditions qui conduisent les rapporteurs à souligner les risques du développement de la filière. Les rapporteurs insistent par exemple sur la dégradation des paysages et du territoire liée au développement gazier : « les auditions ont montré que cet aspect était particulièrement réhibitoire dans le sud-est de la France. »⁶⁹⁵ Si les risques sont souvent présentés en se référant à des « observateurs » ou des formules impersonnelles « d'aucun avancement que », « certains soulignent », ceux-ci sont généralement analysés à la lumière des propos, rassurants, tenus par les compagnies gazières ou les organismes régulateurs étrangers. Par exemple, sur la question des additifs chimiques, la section débute par : « Les observateurs s'inquiètent de la nature des composants utilisés. »⁶⁹⁶ Le paragraphe suivant met en avant « la communication des opérateurs pétroliers aux États-Unis », puis le droit américain et ses spécificités, pour enfin conclure sur les différences avec le cas français qui n'autoriserait pas les dérives rencontrées aux États-Unis. Malgré la prise en compte des risques publicisés par les opposants, les rapports parlementaires ciblent plutôt un public particulier favorable à l'industrie.

4.2.3. La mission des CGIET-CGEDD, des auditions avant tout techniciennes

La commission administrative des CGIET-CGEDD reproduit le même biais que les commissions parlementaires en adoptant des audiences sélectives. Celles-ci apparaissent néanmoins plus justifiées au regard du mandat technique qui lui est confié. En termes du nombre d'auditions, les CGIET-CGEDD réalisent le plus grand score en comparaison des autres instruments français. En revanche, ces auditions souffrent de la même limite en matière de réparation des acteurs entendus. Ce sont encore une fois les compagnies gazières et leurs associations professionnelles qui représentent le groupe d'acteurs le plus important avec un tiers des auditions. Les rapporteurs rencontrent également de nombreux acteurs administratifs, et cette fois les acteurs étrangers sont Polonais. Leur positionnement est cependant tout autant favorable à l'industrie puisque la Pologne souhaite développer le gaz de schiste pour s'affranchir du gaz russe et favoriser une transition du charbon vers le gaz en matière de production électrique. L'exemple polonais est pertinent pour les rapporteurs puisque le pays a mis en œuvre la phase exploratoire que la France a arrêtée.⁶⁹⁷ Toutes ces auditions apportent des données techniques et factuelles sur l'état de l'industrie et favorisent le cadrage étroit déjà présent dans le mandat. Les rapporteurs auditionnent aussi largement le personnel des centres de recherche comme l'INERIS, l'IFPEN ou le BRGM qui leur procure également un cadrage assez technique des risques et de l'activité.

695 François-Michel Gonnot et Philippe Martin, *op. cit.*, p. 42.

696 *Ibidem*, p. 48.

697 La référence à la Pologne sera à double tranchant puisque l'exploration démontre en 2012 un écart important entre les données de l'EIA et celles produites localement, le gaz polonais n'est finalement pas jugé rentable.

Toutefois, la mission diversifie ses sources en auditionnant un nombre record d'ONGE par rapport aux autres commissions. Leur point de vue est ainsi plus susceptible d'être entendu mais il est faiblement repris dans les conclusions du rapport si ce n'est en termes d'incertitude à réduire. Autre différence, la mission rencontre de nombreux scientifiques, de centres de recherche et d'universités, afin d'évaluer les questionnements scientifiques autour de la controverse. Ces rencontres sont influentes puisqu'on remarque par exemple que la question du sous-sol karstique du Sud-Est de la France et le manque de connaissance à son égard font partie des conclusions du rapport qui en fait un des axes de recherche à favoriser. Cet argument était défendu par un chercheur hydrogéologue de l'Université de Montpellier, rencontré par la commission, qui a produit avec d'autres collègues un des premiers documents scientifiques sur le sujet en janvier 2011. Il a ensuite cherché à militer pour la prise en compte des risques des eaux souterraines puisqu'il voyait que le problème était sous-exploité. De manière générale, les CGIET-CGEDD valorisent des auditions techniques qui ont comme corolaire d'écartier un certain nombre de questionnements plus normatifs.

4.2.4. Le rejet de la Commission nationale d'orientation et de la participation publique institutionnelle

La Loi Jacob est la traduction légale des discours et représentations des parlementaires et des hauts fonctionnaires développés dans les sous-sections précédentes. Elle met en place un dispositif très technique d'abrogation des permis si la compagnie ne peut pas prouver qu'elle n'utilisera pas la fracturation hydraulique et de valorisation de l'expérimentation. Les auditions sélectives des commissions favorisent ainsi la problématisation de la controverse qui sera par la suite défendue par les partisans de l'industrie puisque ces derniers sont majoritairement auditionnés et peuvent faire valoir leur lecture de la situation alors que les acteurs associatifs sont maintenus aux marges. Un sentiment d'incompréhension et d'instrumentalisation du processus politique est présent chez les opposants interrogés qui regrettent un débat plus large qui aurait questionné la politique énergétique dans son ensemble. « On n'a pas pu intervenir. Ils sont venus nous voir. Ils ont cherché l'interlocuteur le plus haut... mais ils n'ont pas cherché à venir dans le peuple. »⁶⁹⁸ Ce refus de participation publique, pourtant réclamée par certains acteurs institutionnels comme le CRRA, est mis en parallèle avec l'absence de participation lors de la délivrance des permis. Le confinement de la participation publique a pavé le chemin à une position de rejet des outils participatifs institutionnels qui devient peu à peu la règle au sein des collectifs et des associations critiques. Ces derniers refusent en bloc de participer à la Commission nationale d'orientation et ils ne participeront pas non plus à la révision du Code minier.

La Loi Jacob prévoit en effet la création d'une Commission nationale d'orientation qui est mise en place en mars 2012. Mais sa composition ne favorise pas un équilibre entre les acteurs, et les opposants y voient un cheval de Troie vers une autorisation de l'industrie. Malgré un certain *momentum* favorable à l'industrie en début d'année 2012 (publication du rapport du CGIET-CGEDD, articles de presse favorable, décret d'application de loi), la Commission ne sera jamais réellement mise en place puisque seul le Sénat nomme son représentant, c'est pourquoi cet instrument ne trouve pas son public. Cette commission, construite comme un forum professionnel au sens de l'ACF⁶⁹⁹, ne permet pas une inclusion de toutes les parties prenantes ni une véritable

698 Entretien avec un membre du Collectif 07, mars 2012

699 Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 5 / 1, 1998, p. 98-130, p. 106.

relation de confiance entre les participants *a priori* suspicieux les uns des autres. La loi organise la structure des relations sociales entre les acteurs du dossier en favorisant les décideurs politiques et les membres du sous-système de politique publique concernant l'industrie des hydrocarbures. Si la loi était pleinement appliquée, la plupart des opposants seraient écartés de la gestion politique du dossier (les associations agréées ne disposent que de trois sièges, les collectivités locales également) tandis que les acteurs précédemment dominants dans ce secteur le demeurent (cinq représentants de l'Etat dont le directeur de la DGEC, un député et un sénateur, trois représentants des compagnies pétro-gazières, trois représentants du personnels des compagnies pétro-gazières et trois personnalités nommées en fonction de leurs compétences).⁷⁰⁰ De plus, le *statu quo* apparaît alors favorable aux opposants qui ne voient dans cette commission que le moyen de détricoter une loi qui ne leur convient pas mais qui limite pour le moment tout développement de la filière. Cet instrument demeure donc une coquille vide, mais sa composition laisse à penser à un dispositif idéologiquement favorable à un adoucissement de l'interdiction et à la possibilité de mener des expérimentations et éventuellement d'explorer le sous-sol afin de connaître les ressources d'hydrocarbures non conventionnels. En parvenant à empêcher cette commission et les expérimentations, les opposants réussissent à subvertir l'esprit de la loi et à faire prévaloir une interprétation restreinte à l'interdiction de la fracturation hydraulique. Grâce à la pression exercée par leur capacité de mobilisation, les opposants parviennent à obtenir gain de cause malgré le confinement de leur participation officielle aux commissions d'information.

L'analyse de cette séquence du point de vue de la participation publique laisse à penser un rejet parlementaire de la participation publique. La CNDP n'entre pas en jeu alors que son aînée québécoise a un rôle central. Si un tel débat public est réclamé en début de controverse, notamment par certains conseils régionaux, son organisation ne voit pas le jour principalement à cause de la précipitation qui entoure la gestion politique du dossier. La proximité des élections cantonales, puis présidentielles et législatives, et la concurrence partisane empêchent un processus lent de se mettre en place. Il faut agir vite et dans l'urgence. Toutefois, un tel débat public ne se serait pas produit sans peine au regard de ce qui a pu se produire autour des débats sur les nanotechnologies ou l'enfouissement des déchets radioactifs à Bure, autres sujets sociotechniques clivants.

L'ensemble des acteurs interrogés regrette qu'un débat public n'ait pas eu lieu, que toutes les parties prenantes n'aient pas pu s'exprimer, donner de l'information et en recevoir. Néanmoins, lorsqu'on les questionne sur l'absence de débats contradictoires⁷⁰¹ entre avec leurs adversaires, la plupart des opposants justifient un rejet paradigmatique de l'autre. Un membre de collectif déclare ainsi :

« Moi personnellement, je n'en veux pas [de débat]. Je dis qu'on n'a pas à en avoir. (...) Ces gens campent sur leurs positions qui sont celles de l'ultra libéralisme et la spéculation sur les matières premières, sur les énergies, et donc du coup, je vois mal un terrain d'entente. »⁷⁰²

Si les opposants dénoncent l'absence de consultation préalable et leur faible influence lors des audiences des commissions parlementaires, ils finissent par se positionner

700 « Décret n° 2012-385 du 21 mars 2012 relatif à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux », 2012-385, 2012.

701 Peu de véritables débats (au-delà d'une poignée de minutes à la radio ou à la télévision) ont eu lieu entre des représentants des compagnies, des collectifs citoyens, des associations et des ministères concernés

702 Entretien avec un membre du Collectif de Lodève, mai 2012

contre la participation publique officielle qui leur apparaît comme un risque de manipulation puisque « participer, c'est cautionner. »⁷⁰³

Chez les partisans, c'est une dynamique inverse qui se produit puisque les compagnies n'ont pas développé de relations publiques avant que la controverse n'éclate, mais les associations professionnelles commencent à regretter le manque de débat lorsque la probabilité d'une loi contraignante apparaît. Du côté de l'Amicale des foreurs, on se désole ainsi de ne pas avoir de contradicteur public :

« Tous les principaux contestataires, c'est-à-dire les leaders comme les José Bové, Corinne Lepage, des gens comme Cochet, comme Mamère. Tous. Personne ne nous répond. Jamais personne ne nous répond. On a fait deux forums, l'un l'année dernière, à Pau, où on a invité tous les politiques. On n'a vu personne. »⁷⁰⁴

Le discours est plus policé chez Total et à l'UFIP, mais on retrouve aussi l'idée que le débat est souhaité et souhaitable.

« Il y a une forte composante politique, notamment sur la France où il n'y avait pas moins de quatre élections à la suite dans l'agenda. Je pense que c'est probablement un élément qui a empêché un vrai débat entre toutes les parties prenantes. Le sujet a été confisqué par des agendas politiques. (...) A partir du moment où on est sur un débat émotionnel, il n'y a plus prise pour des arguments rationnels. »⁷⁰⁵

Les acteurs industriels ont en effet le sentiment que leur discours n'a pas été assez écouté et mis en avant.

Une fois la Loi Jacob votée, le rapport de force a en effet changé de côté. La demande de participation publique comme une ressource pour influencer le débat politique de la part des opposants n'est plus aussi évidente pour un mouvement qui a désormais des intérêts à préserver dans l'interdiction de la fracturation hydraulique.⁷⁰⁶ La démocratie participative est toujours un axe argumentatif majeur, mais sur des participations précises à certaines commissions (la Commission nationale d'orientation mais aussi plus tard la Commission Tuot sur la réforme du Code minier), les opposants se montrent réticents et suspicieux. A l'inverse, les partisans de l'industrie, moins favorables à des processus participatifs qui freineraient le développement, se montrent particulièrement outrés du faible degré d'écoute médiatique et publique de leur discours. Après la Loi Jacob, ce sont eux qui réclament des débats publics – et qui en organisent. La participation publique institutionnelle n'a pas su trouver d'espace pour intégrer la controverse, en revanche, la participation publique « sauvage » est très vive. Le grand nombre de réunions publiques et de débats organisés par les collectifs de citoyens et les associations, est rejoint par des conférences importantes mises en place par les partisans pour faire valoir leur discours dans le forum public et les médias⁷⁰⁷. Cette participation publique « sauvage » est une ressource politique qui permet aux acteurs de montrer leurs forces (par le nombre de participants⁷⁰⁸, par la notoriété des invités⁷⁰⁹) et de diffuser leur problématisation et leurs arguments principaux.

703 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

704 Entretien avec un membre de l'Amicale des foreurs, juin 2012

705 Entretien avec un membre de Total Shale Gas Europe, juillet 2012

706 Les opposants protègent tout autant qu'ils critiquent la Loi Jacob, et c'est la même chose chez les partisans qui dénoncent une application partielle tout en critiquant son fondement.

707 Mathieu Baudrin, Benoît Dauguet, Dalia Deias[et al.], « «On n'est pas des cow-boys» », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 82 / 2, juin 2014, p. 451-478.

708 Les réunions publiques des opposants affichent souvent salle comble, même lorsqu'elles sont organisées dans des grands amphithéâtres comme au Corum de Montpellier en mars 2011.

709 Les opposants valorisent la présence de J. Bové ou de J. Fox tandis que N. Kosciusko-Moriset ou E. Besson sont mis en avant lors du colloque du Club Energie et Développement.

4.3. Le confinement par les références bibliographiques

Le troisième axe d'analyse des instruments d'action publique est celui de leurs références bibliographiques. Chacun des rapports s'appuie sur une littérature qui permet de mettre en avant certains aspects de la controverse au détriment d'autres. La catégorisation des références permet ainsi d'appuyer le cadrage du rapport et d'éclairer l'évaluation produite sous une certaine lumière.

Tableau 6 : Références bibliographiques des rapports classées par type de sources

Type de sources	BAPE	CGIET-CGEDD	GM	HC	Total général
administration et parlement ⁷¹⁰	138	37	17	12	204
article révisé par les pairs	53	1	4	1	59
science générale ⁷¹¹	52	23	8	5	88
association	59	1	1	1	62
consultant ou industrie ⁷¹²	69	10	6	2	87
individu ⁷¹³	61				61
loi et règlement	28	13	11	9	61
medias	5	6	4	1	16
autres	1		4		5
Total général	466	91	55	31	643

Une première remarque s'impose, c'est la différence de pratiques en matière de citation des sources entre les deux pays. Alors que le BAPE produit une liste exhaustive des documents consultés durant l'enquête, les commissions françaises sont beaucoup moins scrupuleuses lorsqu'il s'agit de produire une bibliographie. A titre d'exemple, les références du CGIET-CGEDD ont été complétées grâce à une liste de documents supplémentaires fournie après l'entretien mené avec un membre de la mission. Le rapport ne fournit qu'environ 70 références. Malgré ce biais dans les données, on voit dans le tableau se dégager un ordre de grandeur entre les références selon l'origine des sources. Cette catégorisation ne tient pas compte de l'utilisation quantitative et qualitative des documents cités à l'intérieur du document.

710 La catégorie regroupe tous les documents des ministères, des assemblées élues (y compris municipales) et des agences officielles (de type EPA).

711 Cette catégorie regroupe les documents scientifiques produits en dehors du processus de révision par les pairs, il s'agit aussi bien de rapports réalisés par des centres de recherche que d'ouvrages académiques.

712 Les documents de l'APGQ et des autres associations professionnelles sont catégorisés avec l'industrie.

713 Cette catégorie correspond principalement aux mémoires individuels déposés pour les audiences publiques. Un mémoire peut avoir donné l'occasion à plusieurs individus d'être auditionnés, d'où le décalage entre le nombre de mémoires et le nombre d'individus auditionnés.

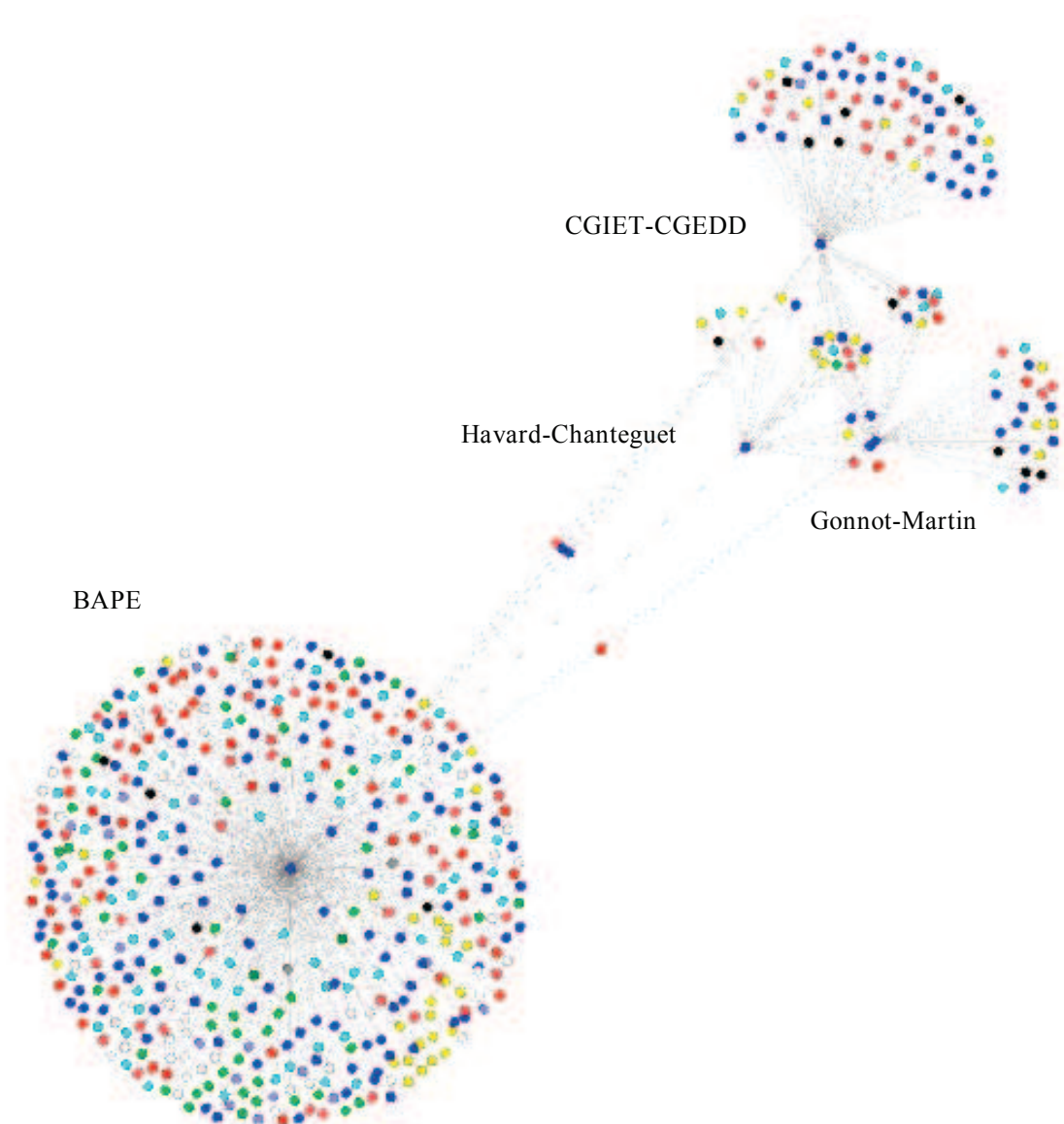


Figure 23 : Représentation graphique des références bibliographiques en lien avec chacun des rapports

	Compagnies et associations professionnelles
	Administration et organismes régulateurs
	Scientifiques et centres de recherche
	ONGE et collectifs de citoyens
	Lois
	Médias
	Individus

La seconde remarque générale concerne le caractère peu cumulatif des rapports qui tendent à dresser des portraits parallèles de l'industrie sans développer de corpus documentaire commun (fig. 23). Les rapports se citent entre eux, toutes les commissions françaises se réfèrent au BAPE, les commissions parlementaires s'appuient sur le rapport d'étape du CGIET-CGEDD par exemple. Mais ils ne mobilisent que rarement les mêmes sources, notamment les sources scientifiques. C'est flagrant entre la France et le Québec où les seules sources communes sont les rapports de l'EIA et les articles

controversés de Howarth et al.⁷¹⁴ et de Osborn et al.⁷¹⁵ C'est un peu moins visible entre les rapports français mais ceux-ci ont principalement en commun des références légales (le Code minier, la Charte de l'Environnement, etc.) et administratives (des rapports de l'EPA ou du département américain de l'énergie). Le résultat est la production de constats relativement similaires (besoin de recherche et de révision du cadre réglementaire) sans construction d'un dialogue.

4.3.1. Première tentative de synthèse bibliographique : le BAPE

Le rapport du BAPE est le premier document institutionnel d'enquête sur le gaz de schiste en français. Il dresse un panorama de l'incertitude qui entoure la filière gazière mais parvient à réaliser un état de l'art relativement satisfaisant. Le tableau 6 montre comment les diverses sources sont réparties en fonction de leur auteur. On remarque d'abord que la Commission Fortin se réfère en priorité aux sources administratives, et en particulier aux documents produits par le MNRF. Le mandat axé sur des recommandations en matière d'encadrement administratif pousse dans cette direction puisqu'est demandé à la commission d'évaluer si le cadre actuel est suffisant et comment l'améliorer. C'est donc aussi sous un angle critique qu'il faut envisager la citation de sources administratives. Par exemple sur la fiscalité, le BAPE tente de comprendre comment le MNRF et le ministère des Finances encadrent les activités d'exploration et d'exploitation. Il montre que les dépenses d'exploration sont entièrement déductibles d'impôts et donnent droit à un crédit d'impôt, et que celles d'exploitation sont soit partiellement déductibles, soit amortissables. Sur la base des auditions de représentants des compagnies, la commission s'interroge :

« En audience publique, il n'est pas apparu clair à quel moment l'exploration gazière se termine et quand l'exploitation d'un gisement débute, ou si les deux se chevauchent au fil du développement des puits, même si l'exploitation a débuté dans le gisement gazier. »⁷¹⁶

En effet, les compagnies engagent la quasi-totalité des dépenses en phase exploratoire (dont la fracturation hydraulique qui représente 50% des coûts de forage), et celles-ci sont entièrement déductibles d'impôts. Lorsque vient la phase d'exploitation, la compagnie n'a plus qu'à vendre le gaz produit. La Commission Fortin est alors d'avis de considérer que lorsqu'un premier puits a obtenu un bail d'exploitation sur un gisement, le forage des puits subséquents devrait être considéré comme des dépenses d'exploitation et ainsi ne plus être déductibles d'impôts ni donner droit à des crédits d'impôts afin de maximiser les revenus fiscaux. De plus, les documents administratifs sont parfois contradictoires entre eux, on voit par exemple le MNRF et le MDDEP s'opposer sur la question de la substitution d'énergies polluantes au profit du gaz, alors que le premier soutient un potentiel de substitution, le second est beaucoup plus critique sur cette possibilité. C'est aussi le cas entre les OBV et les ministères, les premiers critiquant les seconds pour l'absence de planification intégrée de la ressource en eau.

Si la référence aux sources administratives est parfois critique, ces dernières ont malgré tout tendance à limiter les risques, surtout lorsqu'elles sont associées aux sources de l'industrie qui constituent le deuxième groupe le plus important de références avec 69

714 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690.

715 Stephen G. Osborn, Avner Vengosh, Nathaniel R. Warner[et al.], « Methane contamination of drinking water accompanying gas-well drilling and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 20, mai 2011, p. 8172-8176.

716 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 208.

documents. Par exemple, sur la question de la consommation d'eau pour la fracturation hydraulique, le MDDEP avance que les prélèvements sur les rivières principales ne devraient pas poser de problème. Cette référence s'insère dans une partie largement soutenue par la littérature de l'industrie qui présente les bonnes pratiques des compagnies qui valorisent la réutilisation des eaux de reflux, la quantité « raisonnable » d'eau nécessaire en comparaison d'autres usages (comme l'arrosage des terrains de golf), la possibilité de retraiter l'eau avant de la rejeter dans l'environnement, etc. Tout comme les documents précédents du MRNF⁷¹⁷, ce premier rapport du BAPE se réfère principalement aux documents de l'industrie pour décrire l'activité et, compte tenu de la faible disponibilité de documents alternatifs, soutient l'impression que l'exploitation du gaz de schiste est relativement anodine.

Toutefois, cette impression doit être nuancée par l'intégration de sources scientifiques relativement importantes (105 références en additionnant les documents de « science générale » et ceux des articles révisés par les pairs). Ces sources scientifiques viennent apporter un éclairage qui se veut « neutre » sur le contexte d'implantation de l'industrie. Comme nous le verrons plus bas, ces références concernent avant tout le contexte géologique des basses terres du Saint-Laurent, ce qui permet aux commissaires de valider ou de questionner les propos des compagnies sur les ressources disponibles, les risques sismiques ou encore les techniques utiles et utilisées dans des bassins sédimentaires similaires.

Plus encore, ce sont les références aux documents produits par les acteurs associatifs et par les individus qui apportent un point de vue critique aux sources industrielles et administratives. Ces sources sont néanmoins surtout présentes dans le chapitre 5 sur les « préoccupations et les opinions des participants ». Leur poids relatif est amoindri puisque les propos de ces acteurs sont plus difficilement intégrés en tant que connaissances et plutôt présentés comme une opinion. L'AQLPA dont l'objet principal concerne la pollution atmosphérique n'est pas citée une seule fois dans le chapitre 8 sur la qualité de l'air, et ce sont les organismes régulateurs étrangers, les compagnies gazières et les ministères qui sont référencés comme détenteurs des connaissances nécessaires pour évaluer les risques sur la qualité de l'air. Toutefois les références associatives, même à titre de préoccupations, ont comme mérite de faire reconnaître l'existence de questions non résolues. La liste des préoccupations dressée dans le chapitre 5 est partiellement reprise dans la partie 2 sur l'analyse qui tente de démêler ce qui relève de la « perception des acteurs » et ce qui s'appuie sur une réalité scientifique ou technique mesurée ou mesurable. Les avis et recommandations de la commission ont ainsi tendance à souligner que l'incertitude demeure pour une majorité de préoccupations. Ils ne valident pas les risques publicisés par les opposants, mais ils valident le questionnement sur ces risques et suggèrent le besoin d'études plus poussées. Les références de cet instrument permettent ainsi de conclure à un processus de coconstruction d'une « vérité au service de »⁷¹⁸ qui intègre un ordre social composite à des données purement techniques.

4.3.2. Les commissions françaises, entre citations techniques et encadrement légal

De l'autre côté de l'Atlantique, les références disponibles sont beaucoup moins nombreuses. Sans préjuger que les sources citées soient les uniques documents consultés, il faut néanmoins reconnaître que la base des connaissances mobilisée est

717 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

718 Sheila Jasanoff, *op. cit.*

moins large. On remarque surtout que l'origine des sources est moins diversifiée qu'au Québec puisque les trois rapports se basent presque exclusivement sur quatre types de sources : l'administration, les textes légaux, la science générale et l'industrie. Les deux rapports parlementaires ont à peu près la même structure de références, le rapport Gonnot-Martin, bénéficiant d'un mandat plus long, est simplement plus étoffé en matière de sources. Ils font appel principalement à des sources administratives, surtout étrangères puisqu'ils citent les organismes régulateurs américains par exemple. Ces sources appuient un cadrage très réglementaire du problème public puisqu'elles donnent des exemples d'encadrement institutionnel qui limite les dérives et les risques de l'industrie. Le CGIET-CGEDD fait toutefois appel à plusieurs sources québécoises dont le rapport du BAPE, celui du Vérificateur général ou encore un rapport de l'INSPQ qui sont assez critiques sur la gouvernance de la filière. Ces sources administratives sont soutenues par les sources légales qui elles aussi illustrent une capacité d'encadrement de l'activité, soit en montrant l'état actuel de la réglementation, soit en soulignant ses lacunes. Ces sources sont peu critiques de l'industrie, et lorsqu'elles le sont c'est pour mettre en avant les manques dans la réglementation.

Ce cadrage est supporté par le recours aux sources industrielles pour décrire l'activité de forage et de production de gaz de schiste. Les graphiques, tableaux et autres illustrations sont issus principalement de ces sources qui sont souvent les seules disponibles pour les rapporteurs. Toutefois, le rapport Gonnot-Martin démontre une attitude relativement critique quant aux propos rassurants des compagnies gazières. Ce regard critique soulève des questionnements sur la consommation d'eau, sur l'impact de la fracturation hydraulique, etc. mais souvent sans réponse précise à apporter.

Enfin, les rapports se basent sur des références scientifiques issues principalement de centres de recherche. Dans le cas des rapports parlementaires, les sources sont l'IFPEN, le BRGM et le rapport d'étape du CGIET-CGEDD. On voit donc que les parlementaires font avant tout référence à une littérature scientifique institutionnelle produite par des acteurs du secteur de politique publique sur les hydrocarbures. Le rapport du CGIET-CGEDD se veut plus scientifique et technique et on voit que la part de références scientifiques augmente substantiellement. Ces références sont surtout issues de centres de recherche étrangers comme le Tyndall Center ou le MIT⁷¹⁹. Ce qui est en revanche marquant c'est la quasi absence de référence à des articles révisés par les pairs, surtout dans le cas du CGIET-CGEDD dont le mandat visait un certain état de l'art. Dans cette catégorie, il est même dépassé par le rapport Gonnot-Martin qui cite plus d'articles. Cette absence renforce l'idée d'un fonctionnement en silo de l'expertise des ingénieurs d'Etat à côté de l'expertise académique.

L'évaluation soutenue par ces références s'oriente ainsi surtout vers une question d'encadrement légal et administratif d'une activité dont on ne connaît pas bien les impacts. Contrairement au Québec où les conclusions du BAPE orientent vers la nécessité d'étudier l'ampleur des risques durant une période de moratoire, les instruments français visent plutôt un objectif politique d'apaisement de la mobilisation sociale. Les rapporteurs Havard et Chanteguet soutiennent ainsi une position qui fait de la controverse avant tout un problème de gouvernance : « Sur des sujets aussi sensibles dans la société, il est nécessaire que l'État applique des procédures transparentes et soit le garant de l'acceptabilité sociale des projets mis en œuvre tant par des acteurs publics que privés. »⁷²⁰ Le rapport du CGIET-CGEDD supporte le même cadrage même s'il est plus proche des recommandations du BAPE puisqu'il conseille de mener plusieurs

719 Ernest Moniz, Henry Jacoby et Anthony Meggs, *op. cit.*

720 Jean-Paul Chanteguet et Michel Havard, *op. cit.*, p. 28.

programmes de recherche pour réduire l'incertitude sur les ressources en hydrocarbures et sur les impacts des forages. Mais cette demande de recherche scientifique et technique vise avant tout à permettre une exploitation sereine permise par une modification de l'encadrement légal autorisant une meilleure consultation et un partage des bénéfices plus adéquats. Les auteurs insistent sur le problème de gouvernance qui a conduit à un rejet local de l'activité tout en précisant qu' « il est clair que l'intérêt général doit parfois primer sur l'intérêt local. »⁷²¹ A la lecture des rapports, la controverse apparaît avant tout comme une crise des perceptions, une panique morale qui n'est due qu'à l'inadéquation de la gouvernance et au manque de vision, alors que la filière gazière demeure une opportunité à étudier de près. Le tandem des frères ennemis, Gonnot et Martin, est celui qui affiche le moins directement cet objectif politique d'apaisement social puisque les fortes divergences des rapporteurs les obligent à maintenir un style le plus neutre possible. Ce n'est que dans leurs conclusions personnelles que les rapporteurs prennent véritablement position. C'est donc finalement le rapport Gonnot-Martin qui s'avère produire l'évaluation la plus large sur l'opportunité de la filière au regard de ses divers aspects.

4.3.3. Un état de l'art partiel, orienté par la sélection des disciplines scientifiques légitimes

La catégorisation des sources bibliographiques a montré la place relative faite aux références scientifiques dans les rapports étudiés. Alors que le BAPE intègre un large corpus de textes scientifiques, les rapports français sont plus frileux dans leur recours aux études des laboratoires de recherche, surtout académiques. Néanmoins, l'analyse spécifique de ces sources offre un point de vue intéressant pour apprécier leur influence dans l'évaluation menée par l'institution concernée, qui fonctionne alors selon les mots de S. Jasanoff, comme un outil d'inscription de la société qui accrédite les nouvelles connaissances et valide les technologies utilisées, participant ainsi à la coproduction d'un ordre social et épistémique.⁷²²

Tableau 7 : Répartition des références scientifiques selon leur discipline de rattachement

Disciplines scientifiques citées ⁷²³	BAPE	CGIET-CGEDD	GM	HC	Total
développement territorial	1				1
toxicologie-santé publique	2	1	1		4
énergie	3	2	1	1	7
hydrologie	2				2
sociologie	1				1
science politique	1				1
droit	3			2	5
gestion des risques	1				1
géochimie-physicochimie	1	1	1	1	4
hydrogéologie	9				9
géosciences	52	5	6	2	65
économie	8	3			11
ingénierie	15	1			16
Total références scientifiques	99	13	9	6	127

721 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*, p. 55.

722 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 40.

723 Les documents interdisciplinaires et certaines études dont l'objet n'était identifiable en matière de discipline scientifique ont été écartés de ce tableau, ce qui explique le décalage avec les catégories du tableau 6.

Le tableau 7 illustre la répartition des sources scientifiques selon la discipline de rattachement de l'auteur ou l'objet de l'article ou du rapport produit. La première remarque concerne une fois encore le grand écart entre le BAPE et les rapports français en matière de diversité des sources. On voit que le BAPE intègre une plus grande diversité de sources disciplinaires alors que les commissions françaises cantonnent leur référence principalement aux géosciences et à l'économie. Ces deux disciplines, avec l'ingénierie, sont légitimées par le cadrage restreint adopté par les commissions qui vise avant tout à analyser la ressource potentielle (combien de ressources sont exploitables ?), la capacité et la sécurité technique (comment peut-on les exploiter ?) et la rentabilité de l'activité pour l'économie nationale (combien de redevances, d'emplois et de réduction des importations peuvent être générés ?). Ce triptyque disciplinaire est aussi celui mobilisé par l'industrie pour défendre sa problématisation. On comprend alors que ces disciplines viennent appuyer cette problématisation au sein des rapports et visent à légitimer le cadrage uniquement technique des enjeux. L'expertise contributive permettant de résoudre le problème public généré est *a priori* attribuée aux ingénieurs-géologues.⁷²⁴

Je reviendrai plus tard sur l'identité de ces experts géologues (voir chapitre 7) mais on peut déjà avancer que ces experts légitimés sont aussi les membres des instituts et des centres de recherche auditionnés par les commissaires, instituts et centres de recherche qui sont aussi partie prenante avec le développement de la filière pétro-gazière en France. L'IFPEN, l'INERIS et le BRGM sont des acteurs importants pour la prospection et la recherche en matière de risques industriels et de ressources d'hydrocarbures et en préconisant la poursuite des recherches, ces organismes organisent d'une certaine manière leur carnet de commandes pour les années à venir. L'expertise minière est traumatisée par la fermeture des dernières mines françaises et elle est parvenue à se maintenir grâce à la question de l'après-mine (gestion des accidents, contrôle des galeries, etc.). L'expertise en matière d'hydrocarbures est plus dynamique en France, mais elle est surtout présente sur les terrains étrangers.⁷²⁵ La perspective d'un développement pétro-gazier national est ainsi perçue comme une opportunité inespérée de faire revivre l'expertise du Corps des Mines sur le terrain national.

Les géosciences et l'ingénierie sont aussi les disciplines de formation des hauts fonctionnaires délivrant les permis de recherche à la DGEC (P.-M. Abadie, le directeur énergie en 2010 appartient au Corps des Mines, C. Lamiroux, haut fonctionnaire, est ingénieur-géologue par exemple) mais aussi des rapporteurs du CGIET-CGEDD. Ces disciplines sont ainsi celles des acteurs dominant le sous-système d'action publique sur les énergies au sein des ministères français. Dans le cas du Québec, point de grands corps d'Etat, mais les fonctionnaires du MNRF qui interviennent devant le BAPE sont aussi ingénieurs-géologues (comme J.-Y. Laliberté, de la direction générale des hydrocarbures qui est la personne-ressource du MRNF lors du BAPE). Si certains représentants des compagnies gazières sont des directeurs des relations publiques et des directeurs commerciaux, beaucoup sont aussi des ingénieurs devenus « *senior adviser* » ou même directeur d'une compagnie. Par exemple, le président-directeur général de Junex, J.-Y. Lavoie, est un ancien ingénieur de la SOQUIP, B. Courme, le directeur de Total Shale Gas Europe est ingénieur, E. Mousset, le directeur de Toreador est un ingénieur. Ce sont ainsi des géologues-fonctionnaires qui débattent avec des géologues

724 Quand bien même la controverse est attribuée à un problème social de perception, l'objet du problème public est défini avant tout sous un angle technique.

725 L'expertise du Corps des Mines en matière d'hydrocarbures s'est considérablement réduite, c'est d'ailleurs ce que font remarquer certains rapporteurs en pointant l'absence d'experts formés sur ces questions au sein des DREAL et de la DGEC qui a conduit à sous-estimer le poids du dossier des hydrocarbures non conventionnels.

des compagnies gazières. La sélectivité des sources scientifiques fait donc suite à la sélectivité des personnes auditionnées et au cadrage étroit sur la ressource. Pour les rapporteurs français, il s'agit d'un problème social sur une incertitude technique. En réduisant l'incertitude par la mobilisation de données géoscientifiques, la controverse devrait s'estomper en suivant un modèle de pédagogie rassurante et convaincante.

Les références à l'économie et au domaine de l'énergie viennent renforcer la problématisation sur la reproductibilité de l'essor gazier américain. Ces sources mettent en avant les besoins énergétiques, calculés sur la base de probabilités par les agences de l'énergie. Les références économiques sont le fait de firmes de consultants qui sont dans les deux cas les principales sources de données économiques en début de controverse. En France, c'est Sia Partners qui produit une étude très contestée sur la création d'emploi, tandis qu'au Québec, la firme Secor ou McKenzie Corp réalisent ce même genre d'étude donnant des projections très versatiles allant de 10 000 et 600 000 emplois créés. Les autres sources plus académiques citées dans les rapports sont plus mesurées, sauf plusieurs articles de Tim Considine, économiste et directeur du Centre d'économie de l'énergie et des politiques publiques de l'Université du Wyoming, considéré par les militants américains comme un exemple de *frackademia*, puisqu'il a des liens étroits avec l'American Petroleum Institute et la Marcellus Shale Coalition. Pour le cas français, on voit que ce cadrage scientifique restreint correspond aux conclusions faites sur les autres aspects des rapports, c'est-à-dire leur tendance à adopter une problématisation proche de celle des partisans dans leur manière d'aborder la controverse tout en intégrant les critiques des opposants. A l'exception du rapport Gonnot-Martin, plutôt critique envers les données des partisans, les instruments français concourent à confiner la controverse à ses aspects techniques tout en pointant un blocage social lié à une gouvernance inadéquate. L'orientation vers plus de recherches uniquement géologiques renforce ce parti-pris. On voit ici encore le grand écart entre ces rapports et la décision politique d'interdiction de la fracturation hydraulique. On peut donc avancer que ces rapports ont principalement été utilisés par le réseau des partisans de l'industrie comme tentative d'influencer, ou au moins de rééquilibrer, le débat en leur faveur afin de contrebalancer le poids de la mobilisation fulgurante. Le petit groupe de partisans qui se forme tente de rattraper l'absence de résistance à la critique des opposants au gaz de schiste jusqu'à la formulation de la Loi Jacob en mai 2011. Ces rapports et leurs sources sont ainsi cadrés pour limiter la sévérité de la loi et en favoriser une mise en œuvre préservant la capacité d'exploration des hydrocarbures (conventionnel et non conventionnel) mais surtout la possibilité de développement d'une expertise française en matière de technologie et de contrôle pétrogazier puisque ce sont avant tout les experts du secteur qui montent à la barricade plutôt que les compagnies gazières.

A l'inverse, le BAPE se montre plus ouvert en matière disciplinaire. C'est en partie lié à l'ouverture des audiences publiques qui a permis d'intégrer certains documents au corpus de textes pris en compte par la commission. L'intégration d'une certaine diversité ne modifie pas fondamentalement l'orientation du rapport (qui demeure marqué par son mandat) mais elle ouvre des portes sur des problématiques variées qui seront par la suite traitée pleinement lors de l'EES. Les risques sur la santé publique sont ainsi bien plus présents dans le rapport du BAPE, les problèmes sociopolitiques ou de développement territorial font leur apparition alors qu'ils sont traités comme une préoccupation politique locale dans les rapports français. L'introduction de l'hydrogéologie est aussi intéressante puisqu'elle permet de faire une distinction interne aux géosciences. Alors que les géologues sont généralement favorables à l'exploration gazière, les hydrogéologues pointent les risques pour les ressources hydriques sous-terraines. Là aussi c'est le manque de données sur les

circulations des eaux profondes qui est pointé du doigt. Mais on voit alors apparaître les enjeux sous-disciplinaires qui illustrent le poids de la position hiérarchique des géologues dans le sous-système d'action publique. L'hydrogéologie n'est pas directement citée dans les rapports français mais le CGIET-CGEDD a néanmoins auditionné un hydrogéologue de l'Université de Montpellier qui met en lumière l'opposition sous-disciplinaire mais aussi les liens sous-jacents des géologues avec les compagnies pétro-gazières :

« On sent quand même deux clans. Ma position par rapport à celle de M., moi je suis dans un laboratoire où on traite d'eau et d'environnement, M. est dans un laboratoire nettement plus lié que le mien au monde pétrolier, du coup, il n'a pas la même vision. Il ne fait pas ses recherches en termes d'environnement, il fait ses recherches en termes de potentiel de réservoirs pétroliers, c'est son axe de recherche. Du coup, là où moi je mets en avant des risques sur la ressource en eau, lui met en avant un manque de connaissance de notre sous-sol. »⁷²⁶

J'aurais l'occasion de revenir sur ces liens dans le chapitre 7, mais cette citation permet de mettre en perspective le référencement prioritaire de disciplines assez étroitement liées à l'activité pétro-gazière que les commissions sont censées évaluer.

Enfin, il faut souligner également le caractère récent des publications scientifiques citées dans ces rapports. Mis à part les mises en contexte géologique qui peuvent dater de plusieurs décennies, la plupart de la documentation sur la fracturation hydraulique et le gaz de schiste n'ont pas plus de deux ou trois ans en 2010-2011. Une partie des documents cités est même publiée l'année même de la rédaction du rapport, il n'y a donc pas beaucoup de recul sur ce savoir nouveau, cette science en train de se faire. Les rapporteurs se basent pourtant sur le corpus scientifique existant. Une recherche sur Scopus et Web of Science montre que les mots-clés « *hydraulic fracturing* » et « *shale gas* »⁷²⁷ ne donnent que peu de résultats avant 2008. Il existe bien un corpus d'études géologiques sur le *shale gas* qui remonte aux années 70 mais le lien entre les deux mots-clés se produit seulement en 2010. Les études sur le *shale gas* sont principalement publiées dans des revues spécialisées et techniques, comme *Society of Petroleum Engineers*, *Petroleum Economist* ou *Oil and Gas Journal*, qui sont peu accessibles aux non-connaisseurs. Les rapports vont alors principalement citer les articles présentant les enjeux principaux, comme celui de Kargo et al. sur les opportunités du Marcellus Shale⁷²⁸, ou alors les articles controversés comme celui de Howarth et Ingraffea sur les fuites de méthane⁷²⁹ ou celui de Osborn et al. sur les migrations de méthane et de produits chimiques⁷³⁰.

4.4. Incohérence et politiques publiques conflictuelles

Les divers instruments analysés ont démontré leur capacité à organiser ou à promouvoir un certain mode de relations sociales entre les acteurs et la mise en œuvre de dispositifs techniques de construction de savoirs et de validation technologiques. Dans cette dernière section, j'étudie dans quelle proportion ces instruments soutiennent l'une ou l'autre des coalitions discursives et quel type de problématisation des enjeux est porté. Alors que les discours des opposants sont partiellement validés par ces

726 Entretien avec un hydrogéologue, décembre 2013

727 Une recherche avec des mots-clés français ne donne rien avant 2010.

728 David M. Kargo, Ron G. Wilhelm et David J. Campbell, « Natural Gas Plays in the Marcellus Shale: Challenges and Potential Opportunities », *Environmental Science & Technology*, vol. 44 / 15, août 2010, p. 5679-5684.

729 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, *op. cit.*

730 Stephen G. Osborn[et al.], *op. cit.*

instruments qui reconnaissent l'incertitude sur les risques et l'inadéquation de la gouvernance, la problématisation dominante demeure celles des partisans de l'industrie qui valorise la croyance dans l'opportunité économique et stratégique du gaz de schiste. Outre l'aspect conflictuel de ce secteur de politique publique, on voit alors la relative incohérence des différents instruments institutionnels mis en œuvre.

4.4.1. Les rapports de force dans et en dehors des instruments mobilisés

La description des différents instruments mobilisés au cours de cette période sur le gaz de schiste donne un portrait contrasté de la validation et de l'invalidation des discours de chacun des deux réseaux d'acteurs. Au Québec, le BAPE reconnaît la plupart des axes narratifs des opposants et abonde dans le sens de leurs revendications puisqu'il conclut qu'au regard de l'incertitude, une étude d'impacts est nécessaire et que durant la période d'évaluation, un moratoire sur la fracturation hydraulique doit être appliqué. En France, le portrait est plus difficile à saisir puisqu'on voit qu'une majorité des instruments informationnels penchent en faveur du discours des partisans, qui souhaitent préserver une capacité d'exploration et d'expérimentation, tout en reconnaissant l'existence d'un risque qu'il faut encadrer. À l'inverse, l'instrument législatif français est beaucoup plus contraignant pour les partisans de l'industrie qui voit l'unique technique d'exploitation interdite. Il s'agit alors d'une victoire du récit du risque technologique développé par les opposants.

Cependant, dans le cas québécois, le BAPE n'est qu'un instrument consultatif qui n'engage aucune décision de politique publique qui, dans les faits, reste identique avant et après l'enquête publique. Si l'industrie est suspendue durant le mandat du BAPE puis durant les travaux de l'EES, le cadre de l'action publique n'évolue pas radicalement durant cette période. Des ajouts sont faits au cadre réglementaire pour soumettre la fracturation hydraulique à des obligations de déclarations et de divulgation d'information, mais aucune interdiction n'est votée⁷³¹. Les militants québécois voient leurs revendications initiales validées, mais durant l'intermède du BAPE, ces revendications se sont durcies vers une opposition générale à cette filière gazière dans les basses terres du Saint-Laurent (voir chapitre suivant). De plus, leur discours n'est que partiellement reconnu dans le forum de la politique publique puisque ni la gouvernance du territoire n'est modifiée, ni les orientations énergétiques. En effet, si leur discours est validé dans le rapport du BAPE, aucune décision concrète ne vient transformer leur demande en action publique. C'est donc encore les représentations du monde du réseau des partisans qui dominent l'action publique malgré un certain affaiblissement depuis l'automne 2010. Cette coalition des partisans se fait plus discrète et mesurée avec le départ d'A. Caillé, le passage de N. Normandeau en arrière-plan et l'arrivée de L. Bouchard et de P. Arcand au-devant de la scène. Il s'agit pour eux désormais d'adoucir les angles pour ne pas oblitérer l'avenir de la filière après une tentative de passage en force. La transformation du discours fait désormais du gaz une ressource nationale capable de façonner la province pour les décennies à venir tout en insistant sur la fermeté de contrôle ministériel des compagnies par la mise en avant du MDDEP au détriment du MRNF. L'acceptation du gouvernement Charest – et de l'industrie – de mandater une EES va dans cette direction puisqu'il s'agit de démontrer l'innocuité de la filière et de ses techniques.

731 L'industrie est à l'arrêt depuis l'été 2010, elle suit en ce sens la demande des gouvernements successifs mais aussi le faible prix du gaz qui ne motive pas à la reprise des forages. Le défi du moratoire de fait qui ne s'impose pas légalement aux compagnies contraindrait le gouvernement à une décision marquée en faveur d'un moratoire légal cette fois ce qui rendrait une marche-arrière plus délicate en cas de remontée du prix du gaz.

En France, la situation se trouve bouleversée à la fin de cette période d'analyse. L'industrie est placée en position défensive puisqu'elle fait désormais face à une interdiction légale qui la prive de la seule technique rentable pour explorer les gaz et pétrole de schiste. Après avoir laissé un boulevard aux opposants durant près de six mois, un réseau de partisans de l'exploration s'est activé à limiter les dégâts que l'inaction a causés. En effet, les revendications des opposants d'interdiction de la fracturation hydraulique et d'abrogation des permis de gaz de schiste sont validées par la Loi Jacob. L'influence des opposants et de leur discours est visible dans tous les forums qu'ils traversent. Malgré tout, on a vu que leur discours est partiellement trahi puisque le discours du risque technologique n'est qu'une partie de leur discours global. Les forums médiatique et politique ont ainsi eu tendance à limiter leur contestation au seul aspect technologique, qui, bien que central, ne permet pas de saisir totalement leur positionnement. Sinon comment comprendre leur mécontentement face à cette loi qu'il juge biaisée en faveur de l'industrie ? Ni l'opposition générale aux hydrocarbures non conventionnels, ni les problèmes de gouvernance, ni ceux des orientations énergétiques ne sont traités par le forum des politiques publiques durant l'année 2011. Les instruments informationnels reconnaissent bien les lacunes de gouvernance et le gouvernement Fillion propose un projet de loi de réforme du Code minier dès avril mais aucune suite tangible n'apparaît. Le réseau des partisans de l'industrie parvient donc malgré tout à limiter l'ampleur du changement politique grâce à leur présence dans le forum de la politique publique. En effet, comme nous l'avons vu, les instruments institutionnels ont été largement « colonisés » par les partisans et cela malgré une tonalité axée sur les risques. La Loi Jacob, malgré son caractère strict – et son application partielle encore plus contraignante – a subi d'énormes modifications en faveur de l'industrie. Les autres rapports insistent tous sur l'importance de l'exploration et de l'expérimentation, sur celui de ne pas oblitérer l'avenir économique par une décision trop contraignante, de ne pas avoir une lecture trop restreinte du principe de précaution, etc. Ces instruments sont ainsi les outils d'une coalition, celle des partisans, pour reprendre pied dans la controverse qu'elle avait sous-estimée. La transformation du discours des partisans d'une promotion molle de l'industrie vers une défense plus structurée de la capacité de recherche géologique et technologique montre bien une réinitialisation du projet industriel qui doit repartir de zéro. C'est pourquoi ce sont avant tout une poignée d'élus et de scientifiques des centres de recherche associés à l'industrie qui vont porter ce nouveau discours (et moins les compagnies qui n'ont que peu d'intérêts à soutenir cette phase pré-exploratoire). L'intérêt se situe alors dans une posture idéologique d'une réindustrialisation de la France portée par des parlementaires comme A. Montebourg, C. Bataille ou J.-C. Lenoir, et dans un renouveau de l'expertise française qui fait écho au sein de l'IFPEN, l'INERIS, le BRGM ou l'Ecole des Mines.

4.4.2. Incohérence et appropriation par les publics

Ces conflits entre les deux réseaux d'acteurs entraînent une incohérence à l'intérieur et à l'extérieur des instruments analysés puisque l'on voit un mélange instable entre les problématisations supportées et les discours portés par ces acteurs. La plupart des instruments adoptent le discours des opposants en reconnaissant les risques qui jusque-là avaient été sous-estimés par l'action publique puisqu'aucune politique publique n'encadrerait adéquatement cette industrie nouvelle. Toutefois, on a aussi vu que ces instruments avaient aussi tendance à favoriser la problématisation des partisans en appuyant leurs réflexions sur le « comment » de l'industrie plutôt que sur le « pourquoi » des opposants. Alors que dans le cas du BAPE, le mandat restreint poussait dans ce sens, les conclusions montrent en filigrane que l'enquête sur le « comment » finit par questionner le « pourquoi » développer cette industrie. Dans le cas français, les

interrogations sur le « comment » finissent par faire ressortir un doute sur la technologie, mais c'est surtout la puissance du réseau d'opposition (et la faiblesse initiale du réseau des partisans) qui emporte le débat. Malgré les divers rapports pointant dans la direction du discours des promoteurs de l'industrie, les législateurs votent dans le sens des opposants puisqu'ils possèdent à ce moment-là une position dominante dans le débat dans la totalité des forums. Si le débat existe dans les forums médiatique et des experts, les forums politique et de la société civile sont totalement acquis à la cause des opposants. Durant cette première période, on peut donc conclure à la plus grande importance de la position des acteurs dans le cas français, alors que le poids des discours semble plus central dans le cas du Québec.

On peut alors interroger l'intérêt d'analyser ces instruments s'ils n'ont pas de véritables effets sur la politique publique. D'abord, à mi-parcours, il est encore trop tôt pour juger de l'impact de ces instruments sur la politique publique à moyen terme, et nous allons le voir, certaines incohérences ponctuelles sont transformées par des acteurs en récit logique ou en combat au long cours. Ensuite, si certains de ces instruments, principalement les rapports du CGIET-CGEDD et de Gonnot-Martin, n'ont que peu d'écho dans le forum de la politique publique (mais aussi dans les autres forums), c'est principalement dû à des formes de résistance à l'instrument qui empêche ces instruments de trouver un public porteur. Dans le cas français, les rapports plutôt favorables à l'industrie sont en conflit cognitif avec l'action publique dominante qui consiste à démobiliser l'opposition en interdisant la fracturation hydraulique. Le faible réseau d'acteurs susceptible de porter ces instruments n'est, en cette fin d'année 2011, pas encore assez structuré et audible pour leur donner vie dans aucun des forums analysés. Toutefois, ces instruments vont être remobilisés ultérieurement en commençant dans le forum des experts. Au Québec, le BAPE a beaucoup moins de mal à trouver son public grâce à son statut d'institution reconnue. Au contraire, malgré la réticence des libéraux, les conclusions de cet instrument sont portées unanimement par les parlementaires de l'opposition et par la « société civile ». Enfin, ces instruments ne constituent en effet pas l'unique scène de la fabrication des politiques publiques. Les négociations intra-gouvernementales et les choix prioritaires opérés entre différents dossiers controversés interviennent également dans la décision publique. Malgré tout, l'analyse de ces instruments permet de mettre en lumière la dynamique publique de la construction d'une politique publique sur le gaz de schiste. Durant cette première période, on voit comment le problème surgit sur la scène des politiques publiques et comment il est à la fois traité et confiné à certains de ses aspects les plus visibles.

Le traitement partiel du problème public après sa mise à l'agenda montre une relative incohérence de l'action publique à l'égard de l'objet précis « gaz de schiste » et « fracturation hydraulique » en comparaison de la situation du secteur économique « hydrocarbures » et « ressources naturelles ». L'incohérence provient du décalage entre le cadre politique antérieur façonné pour favoriser l'industrie et sa mise en cause à travers cette controverse particulière. On peut considérer que les opposants français sont victorieux puisqu'ils obtiennent l'interdiction souhaitée mais ils ne parviennent pas à renverser le régime de régulation des ressources favorable aux industriels à travers le Code minier. Au Québec, les opposants marquent des points en obtenant une étude d'impact, mais elle ne présume en rien de la suite de l'action publique puisque les libéraux continuent de soutenir activement l'industrie et n'engagent aucune réforme majeure du cadre de régulation. La controverse est ainsi instituante⁷³² dans le sens où elle permet la génération d'une identité nouvelle autour du mouvement d'opposition qui

732 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent - Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25 / 1, 2007, p. 191-212, p. 193.

renouvelle l'espace militant environnementaliste et où elle ouvre un nouvel espace d'action collective. Mais cette controverse sur le gaz de schiste est aussi instituée par son ancrage historique visible dans l'influence du régime de régulation des ressources. La réactivation de la contestation sur la gouvernance des ressources et des territoires mais aussi sur les orientations énergétiques illustre bien ce poids des choix institutionnels passés sur cette controverse présente. La controverse autorise de nouveaux bricolages comme la Loi Jacob mais elle met surtout à jour des solutions à des problèmes confinés comme celui de la législation minière. Nous le verrons dans les chapitres suivants, la controverse sur le gaz de schiste et les victoires relatives qu'elle autorise pour les militants ne sont qu'épisodiques au regard des enjeux globaux de la gouvernance des territoires et des ressources naturelles qui transparaissent avec le développement d'industries minières et d'hydrocarbures.

2^{ème} partie : Tentatives de confinement et mutation de la controverse : vers une remise en cause du régime de gouvernance ?

La mise à l'agenda de la controverse sur le gaz de schiste a engagé une action politique qui vise à la normaliser. Pourtant, l'entrée de la controverse dans le forum de la politique publique ne clôt pas pour autant les disputes sur l'objet « gaz de schiste » et sur les revendications annexes portées par le réseau des opposants. Plusieurs dynamiques se croisent sur les deux terrains d'observation autour des enjeux de définition du cadre de l'action publique. Le chapitre 5 présente comment le réseau des opposants québécois est parvenu à faire reconnaître l'inopportunité de la filière gazière au Québec tout en échouant à faire valider la dangerosité de la fracturation hydraulique. Alors que la controverse spécifique au gaz de schiste semble se clore momentanément, ces opposants font face à la multiplication de projets pétroliers qui font en sorte que la controverse initiale déborde vers une variété de revendications annexes. Le chapitre 6 présente le cas inverse de la France où les opposants sont confinés à la sphère militante suite au vote de la Loi Jacob qui clôt la controverse relative à la fracturation hydraulique, tout en laissant dans l'ombre les enjeux de gouvernance. C'est alors plutôt le réseau des partisans qui tente de rouvrir la controverse afin de faire valoir leurs arguments en faveur de l'exploration et de l'expérimentation. Le chapitre 7 fait le point sur les instruments d'action publique utilisés durant cette seconde période et tente de montrer que la capacité des « publics » à se saisir ou non des instruments à leur disposition est déterminée par la structuration de la controverse et par des éléments institutionnels relatifs au cas étudié. Enfin, le chapitre 8 conclut sur la force des discours et de la position occupée par leurs porteurs en développant plus avant leurs effets sur les instruments d'action publique. Il analyse la participation publique et l'expertise comme une ressource politique particulière en situation de controverse et insère l'étude des cas français et québécois dans l'espace contestataire international de lutte contre le gaz de schiste.

5. Coproduction de la réfutabilité socioéconomique de la filière gazière au Québec

Mis et maintenu à l'agenda par un réseau coalisé d'acteurs hétérogènes, le problème public du gaz de schiste au Québec va subir plusieurs transformations à mesure qu'il traverse des forums aux règles du jeu diverses. Après une première traduction institutionnelle par le BAPE, la problématisation des enjeux autour de la filière gazière va être à nouveau modifiée par l'introduction de la controverse dans le forum scientifique à travers la mise en œuvre de l'EES. Parallèlement, les enjeux de gouvernance sont traités dans le forum parlementaire par une réforme de la Loi sur les mines en 2013, puis par celle du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en 2014, toutes les deux influencées par les changements successifs de majorité parlementaire et des alliances qu'elles engagent avec les acteurs du dossier. Entre temps, la controverse a perdu sa centralité médiatique de l'automne 2010 et mute en feuilleton médiatique rebondissant au rythme des prises de positions politiques et

scientifiques, tout étant mise en série dans une controverse plus large sur la production d'hydrocarbures au Québec.

Repères temporels :

Avril 2008 : Forage à Bécancour par Forest Oil et Junex
Septembre 2009 : Demande de moratoire par l'AQLPA
Mars 2010 : Le comité de Saint-Marc-sur-Richelieu conteste l'installation de Molopo auprès de la CPTAQ
Septembre 2010 : Mise en place du BAPE
Décembre 2010 : Création du Regroupement Interrégional sur le Gaz de Schiste de la Vallée du Saint-Laurent
Janvier 2011 : Création du comité scientifique contre le gaz de schiste
Février 2011 : Rapport du BAPE
Mai 2011 : Début des travaux de l'évaluation environnementale stratégique
Juin 2011 : Manifestation à Montréal contre le gaz de schiste
Novembre 2011 : Adoption d'une réglementation sur l'eau par la municipalité de Saint-Bonaventure
Avril 2012 : 250 000 personnes défilent pour la journée de la Terre à Montréal
Septembre 2012 : Election du gouvernement Marois
Décembre 2013 : Réforme de la Loi sur les mines
Avril 2014 : Election du gouvernement Couillard
Juillet 2014 : Réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
Décembre 2014 : Rapport du second BAPE

5.1. Les conclusions du BAPE et l'encadrement politique de l'EES

Les conclusions du BAPE publiées le 28 février 2011 confirment en partie les positions des opposants en soulignant le manque de connaissances et demandent une période d'arrêt de l'industrie. Le comité déclare que :

« Pour répondre à ce besoin d'acquisition de connaissances scientifiques et en l'absence de faits probants permettant de déterminer les risques que pourraient comporter l'exploration et l'exploitation du gaz de shale, il est proposé de procéder à une évaluation environnementale stratégique [EES]. »⁷³³

Le rapport est assez bien accueilli par les opposants alors que les compagnies n'acceptent pas toutes les conclusions mais sont d'accord pour se soumettre à une évaluation environnementale stratégique. Le seul acteur véritablement désavoué est le gouvernement libéral qui n'a pas su adapter la gestion routinière du MRNF à une nouvelle industrie aux impacts peu documentés. Le BAPE formule ainsi deux recommandations principales : la nécessité d'une évaluation environnementale stratégique et celle d'une révision du cadre réglementaire appliqué à l'industrie. La première vient répondre à la demande d'étude d'impact portée par les opposants, la seconde répond aux préoccupations de la quasi-totalité des acteurs qui voyaient des lacunes dans le cadre légal appliqué à l'industrie.

Le BAPE ne fournit que des recommandations et c'est un organisme de conseil auprès du gouvernement. Un membre de l'organisme le souligne bien : « Moi je suis un organisme consultatif, je ne suis pas décisionnel malgré que les citoyens le voudraient bien. »⁷³⁴ Pourtant, traditionnellement ses avis sont suivis par le gouvernement. Le

733 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 245.

734 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

gouvernement Charest va donc partiellement suivre les recommandations contenues dans le rapport en mettant en place une EES. Cette solution politique permet de revoir les modalités de soutien à l'industrie dans une période de faible prix du gaz qui ne favorise de toute manière pas l'investissement dans cette filière. Pour le réseau de l'industrie, l'EES ouvre une nouvelle stratégie qui passe par un changement de porte-parole et par une ligne discursive plus modérée afin de convaincre de l'innocuité des techniques et des avantages de la filière. Les libéraux tentent de restreindre au minimum le spectre de l'évaluation mais ils sont contraints d'analyser une large part des préoccupations environnementales, notamment à cause de la pression du contexte politique et médiatique du printemps 2011.

5.1.1. Un contexte défavorable aux libéraux

Le contexte politique du printemps 2011 est relativement défavorable à la position des libéraux et au réseau des promoteurs du gaz en général. C'est d'abord la publication de l'étude de l'université Cornell⁷³⁵ sur son bilan carbone qui décrédibilise l'inscription du gaz de schiste comme énergie de transition dès le mois de février. *Le Devoir* titre ainsi : « le gaz de schiste aussi polluant que le charbon »⁷³⁶. Ensuite, en mars, le Vérificateur Général du Québec publie un rapport accablant sur la gestion du dossier par les libéraux⁷³⁷. Puis c'est l'essor du mouvement d'opposition français qui fait les manchettes des journaux et la volonté du gouvernement français d'interdire la fracturation hydraulique fragilise la défense des promoteurs de l'industrie au Québec. L'argumentaire des promoteurs est attaqué de toutes parts et aucun élément ne semble venir soutenir leur traduction. Cette dernière est affaiblie puisque certains acteurs du réseau entrent en dissidence. L' enrôlement de techniques qualifiées de sûres et maîtrisées est rompu par les conclusions du BAPE et les exemples d'accidents américains qui retraduisent ces techniques comme incertaines et mal encadrées. L' enrôlement des avantages économiques devient controversé puisque les chiffres optimistes d'un Eldorado souterrain sont contredits par des calculs alternatifs et par la chute du prix du gaz. Enfin, si le cadre légal demeure un allié pour l'industrie, le consensus sur ses faiblesses laisse entrevoir une réforme prochaine et ainsi une réduction des avantages règlementaires.

Pourtant les libéraux ont bien tenté d'affaiblir l'argumentaire des opposants à travers une révision des redevances annoncée par le ministre des Finances, Raymond Bachand, courant mars qui déclare au *Soleil* « Comme peuple, on ne se fait pas fourrer. On va chercher notre juste part. »⁷³⁸ Le ministre propose une refonte du système de redevances pour le gaz dans les années qui viennent. Il s'agit d'une réponse directe aux accusations portées par le PQ : « Le Premier ministre n'a pas aimé lire dans le rapport du BAPE que, si le Québec avait vendu ses droits le même prix qu'en Alberta, il aurait pu recevoir cinq milliards de dollars. Je le comprends d'être gêné. Nous, nous le sommes à sa place et pour lui »⁷³⁹ Pour faciliter la reprise en main du dossier du gaz de schiste, le PLQ sacrifie même sa ministre responsable, Nathalie Normandeau, qui est remplacée au front par son collègue de l'environnement.⁷⁴⁰ La ministre finit même par démissionner

735 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690.

736 Louis-Gilles Francoeur, « Le gaz de schiste aussi polluant que le charbon », *Le Devoir*, 10 février 2011.

737 Commissaire au développement durable, « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 », Gouvernement du Québec, 2011.

738 Jean-Marc Salvat, « Le budget Bachand et les mines: un milliard en redevances », *La Presse*, 12 mars 2011.

739 Pauline Marois, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

740 Gilbert Lavoie, « Normandeau a été «Hamadisée» », *La Presse*, 10 mars 2011.

en septembre pour « raisons personnelles »⁷⁴¹, elle retrouve un emploi pour une firme de consultants liée au Plan Nord développé par les libéraux⁷⁴². Ce jeu de portes tournantes entre le PLQ et les industries des ressources naturelles renforce la suspicion autour des intérêts économiques communs aux élus libéraux et aux compagnies exploitantes chez les opposants mais aussi chez un public plus élargi.

Un compromis politique aurait pu faciliter une récupération du dossier par les libéraux suite à l'entente sur le gisement de *Old Harry* dans le golfe du Saint-Laurent.⁷⁴³ Le Québec obtient alors du gouvernement fédéral le droit de récolter 100% des redevances de l'exploitation du gisement sur sa partie du territoire comme l'avait déjà obtenu Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Ecosse. En effet, libéraux et péquistes semblent alors sur la même longueur d'onde quant à l'éventuelle exploitation du gisement sous-marin de pétrole conventionnel, pourtant rejetée par les habitants des îles de la Madeleine, joyaux touristique en première ligne en cas de marée noire. Mais le confinement est encore total entre pétrole et gaz, surtout au sein du PQ. Il n'y a donc pas lieu de « polluer » un dossier pétrolier avec les enjeux liés au gaz de schiste. Pourtant, la cession des droits d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti par Hydro-Québec va raviver l'opposition puisque cette entente est classée secrète. Les péquistes vont alors se mobiliser pour la rendre publique et faire apparaître les tractations entre les libéraux, Hydro-Québec et les compagnies pétrolières.⁷⁴⁴ L'entente ne sera rendue publique qu'en 2013 lorsque les péquistes seront au pouvoir.⁷⁴⁵ Le printemps 2011 voit donc la détérioration des liens construits par les promoteurs de l'industrie du gaz de schiste autour de l'idée d'énergie de transition et de cadre réglementaire adéquat. Libéraux comme compagnies gazières se voient dans l'obligation de souscrire à une évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste dans l'espoir de prouver le bien-fondé d'une telle filière énergétique.

5.1.2. Tentative de manipulation

Le gouvernement Charest annonce au printemps 2011 qu'une EES aura bien lieu. Elle débute en mai 2011 avec un mandat de 31 mois qui « visait à comprendre et à documenter les impacts sociaux, environnementaux et économiques du développement du potentiel gazier au Québec. »⁷⁴⁶ Toutefois, si l'initiative est bien accueillie par les opposants, ces derniers déchantent rapidement lorsqu'ils apprennent l'orientation des études et la composition du comité de l'EES.

La composition du comité de l'EES est, dès le début, dénoncée comme étant biaisée en faveur de l'industrie. L'annonce du ministre Arcand laissant entendre que, sur les onze sièges du comité de l'EES, huit seraient occupés par des représentants de l'industrie ou des fonctionnaires, fait bondir les opposants qui y voient une stratégie de manipulation.⁷⁴⁷ Le comité comprend en effet un représentant de Junex, Jean-Yves Lavoie, ancien de la SOQUIP, et un de Talisman Energy, Marianne Molgat, ainsi que trois autres représentants du monde de l'industrie et des ressources naturelles. L'un des représentants de l'industrie est même comptabilisé comme « représentant de la société civile » en tant que président sortant du Réseau Environnement qui regroupe des

741 Jean-Marc Salvat, « Nathalie Normandeau démissionne », *La Presse*, 6 septembre 2011.

742 Agence QMI, « Nathalie Normandeau trouve un emploi lié au Plan Nord », *Canoé Argent*, 12 janvier 2012.

743 Robert Dutrisac, « Old Harry - Quand les grands esprits se rencontrent », *Le Devoir*, 26 mars 2011.

744 Pauline Marois, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

745 Hydro Québec, *op. cit.*

746 Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs, « Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », [En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>].

747 Louis-Gilles Francoeur, « Schiste: les écologistes exclus de l'évaluation », *Le Devoir*, 13 mai 2011.

industries de l'environnement et dont un certain nombre espèrent des contrats liés à l'exploitation du gaz de schiste.⁷⁴⁸ Il y a aussi trois fonctionnaires (MRNF, MDDEP et ministère des Affaires Municipales) et trois scientifiques – dont deux géologues⁷⁴⁹ et une sociologue⁷⁵⁰. Aucun siège n'est prévu pour les comités de citoyens ou les associations. Le MDDEP se défend pourtant d'une telle lecture de ce comité en disant avoir travaillé à partir d'une liste fournie par le BAPE.⁷⁵¹ Mais cette ligne de défense n'est pas tout à fait exacte non plus, puisque, selon une analyste de l'organisme de consultation :

« Dans la liste, on avait sélectionné un groupe A, ceux sincèrement qui n'avait pas pris position et qui avaient des compétences très claires, mais beaucoup de gens sélectionnés par le gouvernement Charest étaient dans le groupe C, ceux qui ont des compétences claires mais qui ont pris des positions très claires et qui sont étiquetés. Le BAPE s'est dissocié de ces nominations. Ce n'est pas vrai que c'était le BAPE qui avait choisi. On leur avait dit "oui ils ont les compétences, mais si j'étais vous je ne les nommerais pas", mais ils ont fait exactement l'inverse. »⁷⁵²

Les groupes environnementaux dénoncent un comité biaisé et des candidatures valables écartées par le jeu politique.⁷⁵³

« Quand ils ont nommé les membres de l'EES, ils l'ont ouverte à tout le monde, moi j'avais appliqué au nom de l'AQLPA en ayant l'expertise requise, et il y a aussi un membre de collectif, S. qui a appliqué. Au lieu que je sois nommée alors que le BAPE m'avait recommandée, c'est un membre placé par le gouvernement qui a été choisi pour alors qu'il n'avait pas l'expertise requise. C'est clairement une nomination partisane. »⁷⁵⁴

Après la grande manifestation de Montréal en juin (voir sous-section suivante), le représentant de Junex démissionne. Il est remplacé par François Tanguay, cofondateur des Amis de la Terre Québec et membre de Greenpeace. Le ministre Arcand en profite pour affirmer l'ouverture du gouvernement : « À la lumière des commentaires exprimés, il m'est apparu nécessaire d'élargir la représentativité du comité. Cette nomination démontre notre ouverture et notre volonté de nous ajuster aux attentes de la population. »⁷⁵⁵ S'il s'agit d'un pas en avant vers un comité plus équilibré, la nomination de M. Tanguay ne satisfait pas tous les groupes d'opposants, dont l'AQLPA qui déclarent : « bon nombre de groupes environnementaux ne reconnaissent pas la légitimité de Monsieur Tanguay pour les représenter. »⁷⁵⁶ Le rééquilibrage du comité n'ira pas plus loin en faveur des opposants à l'industrie.

L'EES est également critiquée à travers ses orientations. Dans un premier temps, la crainte qu'aucune étude ne concerne l'opportunité économique monte chez les opposants. Finalement, celle-ci sera étudiée, mais les militants relèvent de nombreuses lacunes. Un géologue souligne notamment l'absence d'étude sur l'après-puits et critique l'orientation des études dans un sens favorable à l'industrie :

748 Charles Côté, « La composition du comité d'évaluation sème la controverse », *La Presse*, 21 mai 2011.

749 John Molson, professeur de géologie à l'Université Laval; Michel Malo, professeur de géologie structurale au Centre Eau Terre Environnement à l'Institut National de la Recherche Scientifique.

750 Corinne Gendron, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

751 Robert Dutrisac, « Exploitation des gaz de schiste - Québec défend le comité responsable de l'EES », *Le Devoir*, 14 mai 2011.

752 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

753 Louis-Gilles Francoeur, « Évaluation environnementale stratégique - Des candidats de qualité ont été écartés, décrie la coalition MCN-21 », *Le Devoir*, 17 mai 2011.

754 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

755 Jean-François Cliche, « L'écologiste François Tanguay siègera au comité chargé d'enquêter sur les gaz de schiste », *La Presse*, 11 août 2011.

756 AQLPA, « Gaz et pétrole de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/enjeux-et-reflexions/gaz-et-petrole-de-schiste/page/0/5>]. .

« Sur les 70 études de l'EES combien viennent des ministères, combien sont pertinentes? Sur la question des risques technologiques, (...) ils passent complètement à côté de la question, ce n'est pas fortuit car dans le groupe de l'EES, il y a peu d'expertise en génie géologique. L'expert était Marianne Molgat de la compagnie Talisman, et quand je les ai rencontrés, il y avait un prof de l'université Laval, un hydrogéologue et Marianne Molgat. (...) J'ai demandé qui s'occupe des risques de pollution de l'eau? C'est Marianne Molgat. Qui s'occupe des risques de détérioration des puits? Un sous-comité. Qui s'occupe de ce sous-comité? Marianne Molgat. Tout ce qui était des enjeux cruciaux c'était la représentante de l'industrie qui le faisait. Ils étaient onze à l'EES, sociologue, fonctionnaires du gouvernement, etc. et ils se sont fiés à la seule personne qui avait un peu d'expertise, qui était de l'industrie, qui a pu orienter le travail en évacuant certaines questions contraires à ses intérêts. »⁷⁵⁷

Il critique également les fausses pistes explorées, en connaissance de cause d'après lui, par le comité à propos des tremblements de terre et des besoins en eau. Deux thématiques dont les risques sont mineurs et dont les résultats seront rassurants. D'autres opposants critiquent l'appellation même d'EES puisque le processus lancé par Québec a tous les atouts d'une étude d'impact, qui, généralement, est produite par l'industrie et non aux frais du contribuable. L'AQLPA démontre que la définition d'une EES par l'OCDE ne correspond pas à ce qui est fait au Québec puisque les échéances sont plutôt de court terme, le projet est déjà lancé, peu de scénarios alternatifs sont pris en compte, et il s'agit plutôt de trouver des mesures compensatoires à une activité.

Enfin, pour parer les multiples critiques, le comité de l'EES met en place des séances de consultations publiques sur le plan de réalisation de l'EES. Il s'agit pour le comité de présenter les études qui vont être réalisées. Ces consultations ont lieu durant la période des fêtes de fin d'année 2011, encore une fois à dessein selon les opposants :

« L'EES a fait une consultation publique juste avant Noël où ils ont rencontré 500 personnes. J'ai écouté les quatre soirées, j'ai assisté à une. Il n'y a pas eu un seul commentaire en faveur du gaz de schiste. Soit les gens en faveur n'en parlent pas, soit, et c'est mon opinion, il y a un consensus très grand qu'il y a un problème. Pour cette consultation-là, il fallait rendre les mémoires pour le 15 janvier. Ça veut dire pas de vacances de Noël. »⁷⁵⁸

L'Institut du Nouveau Monde (INM), organisateur de l'évènement, publie un rapport⁷⁵⁹ dans lequel apparaissent toutes les questions et les demandes des opposants à propos de l'EES. La composition du comité est la cible principale des critiques. Il ne s'agit alors plus tellement de valider le plan de réalisation de l'EES que de critiquer son orientation politique. Les acteurs institutionnels qui visaient une EES principalement afin d'obtenir l'éclairage scientifique qui leur manquait dans leur prise de décision sont déçus par une telle opposition manichéenne :

« On est retombés dans des consultations publiques et on est retombés dans un discours émotif, quand l'INM a été mandaté pour les consultations, il n'y avait pas beaucoup de place pour parler du processus d'EES. Les participants ne se souciaient pas du processus de l'EES qui était l'objet de la consultation, mais se campaient dans leur position de dire que c'est une filière polluante à la fois dans l'usage du gaz que dans la façon d'aller le chercher, qui est risquée, etc. »⁷⁶⁰

757 Entretien avec un géologue, juillet 2014

758 Entretien avec un membre de l'AQLPA, avril 2013

759 Institut du Nouveau Monde, « Rapport de synthèse de la consultation sur le Plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste », Québec, Institut du Nouveau Monde, 2012, p. 67.

760 Entretien avec un membre de la CRÉ de Chaudière-Appalaches, avril 2013

Cette épreuve argumentaire est remportée par les opposants qui y imposent leur cadrage et leur discours alors que celui des partisans est renvoyé à des manipulations occultes pour imposer une industrie rejetée par les habitants. Cet épisode renforce l'idée défendue par F. Chateauraynaud que les épreuves argumentaires ne sont pas forcément des épreuves de vérité et que le fond de l'argument importe moins que la puissance d'expression de l'argument. Le dispositif de l'INM, à travers sa visée consensuelle, favorise alors le « basculement vers une critique radicale »⁷⁶¹. Puisqu'il n'y a pas de consensus sur la définition du problème, l'entrée en discussion autour des modalités d'étude du problème s'avère un échec pour le gouvernement qui souhaitait valider son programme d'évaluation. Echec relatif toutefois puisque l'EES va se poursuivre malgré les critiques. Ces consultations aboutissent pourtant à quelques compromis de la part du gouvernement libéral qui accepte la création de comités miroirs pouvant donner leur avis sur les travaux de l'EES. Ces comités miroirs sont composés aussi bien d'associations environnementales que d'industriels, le Collectif scientifique participe à un des comités miroirs. Toutefois, ni ces consultations, ni les comités miroirs ne semblent infléchir la logique de l'EES et les thématiques des études. Le collectif scientifique sur la question du gaz de schiste fait remarquer que les appels à projet pour les études de l'EES sont envoyés aux universités avant la rédaction de la synthèse sur les consultations, il semble donc que peu d'intérêt ait été trouvé à cet exercice.⁷⁶² Les études sont menées par les ministères, les universités et les centres de recherche provinciaux entre 2012 et 2013, et le comité publie un rapport de synthèse des études en février 2014.

L'EES va apporter des données, parfois critiquables, mais qui serviront de point de départ à une véritable réflexion sur la filière du gaz de schiste lors d'un second BAPE en 2014. Le contenu de l'EES est analysé dans le chapitre 7. Dans un premier temps, l'EES doit d'abord être considérée comme un dépaysement de la controverse. En effet, alors que le conflit politique mettait en avant les oppositions paradigmatiques à propos de l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables et de l'aménagement du territoire, le transfert de la controverse vers une arène voulue uniquement scientifique est censé permettre une résolution apaisée, loin de l'émotion des consultations publiques.

5.2. La riposte des opposants

Le mandat d'évaluation environnementale stratégique déplace la controverse vers le forum scientifique postulant que les lacunes de connaissances doivent être comblées avant de procéder à un choix politique. Plutôt que de marginaliser les opposants, ce choix va pousser les militants à mobiliser encore plus clairement une multitude d'expertises afin de faire valoir leur argumentation. Ce-faisant les opposants au gaz de schiste enrôlent de nombreux scientifiques, experts et profanes qui vont critiquer les positions défendues par les promoteurs. Mais tout d'abord, l'EES débute dans un contexte d'expansion du réseau des opposants qui va créer un rapport de force favorable.

5.2.1. Un mouvement au sommet

A la fin des travaux du BAPE, la majorité des acteurs de l'opposition au gaz de schiste sont mobilisés. Ces acteurs vont mettre en place de nouvelles actions afin de créer un rapport de force favorable à leurs positions. Leur discours sur les risques de l'industrie va se renforcer. Ce sont les regroupements qui prennent l'ascendant sur les

761 Francis Chateauraynaud, *op. cit.*, p. 124.

762 Lucie Sauvé et Pierre Batelier, « Gaz de schiste : un plan d'accommodements? », *Gaïapresse*, 23 avril 2012.
Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

comités locaux dans le sens où ce sont le RIGSVSL, Moratoire d'une génération ou bien le Collectif scientifique qui s'expriment surtout dans les médias et initient des campagnes d'action. La campagne « Moratoire d'une génération » est lancée au printemps. Elle prévoit de nombreuses actions qui vont de l'organisation de formation à la désobéissance civile à la pression sur les investisseurs. Elle comprend également une marche de 700 kilomètres entre Rimouski et Montréal, les étapes des marcheurs-opposants sont autant d'occasion d'occuper l'espace médiatique pour faire valoir leurs arguments.⁷⁶³ En revanche, les opérations de formation à la désobéissance civile ne sont pas aussi bien accueillies, au sein du mouvement ; les acteurs modérés et institutionnels se dissocient de ce genre d'action⁷⁶⁴ :

« J'ai été un peu inquiète quand j'ai entendu des groupes de citoyens entamer une tournée de formation sur la désobéissance civile, je vous dirais que pour avoir échangée avec beaucoup de citoyens depuis 2010, si les positions se radicalisent, il y aurait plusieurs citoyens qui reculeraient. Ce qui a fait la force c'est qu'ils ont su rallier beaucoup de gens autour des audiences du BAPE avec des positions modérées et pacifiques. Je ne suis pas certaine qu'avec des positions plus radicales, la faveur générale va suivre. »⁷⁶⁵

Il n'y aura finalement pas d'action de désobéissance civile nécessaire pour arrêter l'industrie. Même s'il n'est pas officiel, l'industrie est sous le coup d'un moratoire de fait durant l'EES (le BAPE ayant recommandé de ne pas utiliser la fracturation hydraulique durant l'évaluation). Les actions de mobilisation culminent avec l'arrivée de la marche de 700 km à Montréal le 17 juin 2011 qui aboutit à une manifestation importante regroupant des milliers de manifestants (10 000 selon les organisateurs, 2 500 selon la police).⁷⁶⁶ De nombreux artistes participent à cette manifestation, ainsi que des députés péquistes - Pauline Marois, la chef de l'opposition, en tête - qui s'affichent explicitement du côté des opposants. Cette manifestation sera la plus importante du mouvement spécifiquement dédiée au gaz de schiste, même si les 300 000 personnes lors de la journée de la Terre 2012 auront également partie liée avec le mouvement anti-gaz de schiste.

Une autre campagne est aussi lancée au printemps 2011 : « Vous n'entrerez pas chez nous ». Elle consiste en la signature d'une lettre préparée par des avocats par plus de 37 000 citoyens dont 20 000 propriétaires signifiant leur refus d'autoriser l'industrie gazière à entrer sur leur terrain. La campagne connaît un énorme succès dans les zones concernées par l'exploration : « le porte-à-porte a été très fructueux, il y a maintenant [en juin 2012] près de 60 000 signatures au Québec. Chez nous, [à Saint-Marc], on a près de 70% des citoyens qui ont signé, mais 90% des citoyens visités ont signé. »⁷⁶⁷ Cette campagne signe la matérialisation de l'opposition sur le territoire et contredit la critique du manque de représentativité du mouvement citoyen puisqu'il reçoit un soutien tangible du terrain. Les signatures signifient le refus d'accepter cette industrie :

« L'année passée, le Comité de protection de l'environnement Maskoutain a mené la campagne "vous n'entrerez pas chez nous" et 75% des producteurs agricoles de notre municipalité ont signé le formulaire disant qu'ils n'accepteraient pas de signer une entente pour avoir un puits sur leurs terres agricoles. Quand on regarde la carte de cette signification-là, on s'aperçoit que l'exploration devient impossible parce

763 Presse Canadienne, « Marche contre les gaz de schiste: après Rimouski et Québec, direction Montréal », *La Presse*, 30 mai 2011.

764 Presse Canadienne, « Gaz de schiste: les opposants menacent de bloquer les activités des gazières », *Le Devoir*, 30 mai 2011.

765 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

766 Valérie Simard, « Manifestation d'opposants au gaz de schiste à Montréal », *La Presse*, 18 juin 2011.

767 Entretien avec un membre du collectif scientifique et du comité de Saint-Marc-, juin 2012

que nécessairement les puits doivent être reliés entre eux, ou au moins il faut qu'ils puissent faire sortir le gaz, et il y a beau avoir des espaces où des propriétaires n'ont pas signé, ils sont bloqués à gauche et à droite pour pouvoir faire un gazoduc. Avec cette carte-là, on voit qu'au niveau de l'acceptabilité sociale ça deviendrait compliqué. »⁷⁶⁸

Les 37 000 signatures seront déposées à l'Assemblée nationale par la députée péquiste de Vachon, Martine Ouellet⁷⁶⁹, en avril 2012.⁷⁷⁰

A partir de l'automne 2011, les municipalités opposées au gaz de schiste adoptent également le Règlement dit de Saint-Bonaventure (RSB) pour protéger les ressources en eau. C'est un des seuls moyens légaux que peuvent utiliser les municipalités pour barrer la route aux compagnies gazières : leur interdire l'introduction de produits chimiques dans un certain périmètre autour des puits municipaux d'eau potable. Ce règlement est préparé par des militants dont Richard Langelier, un juriste, et Céline Marrier, une biologiste.

« La commune de Saint-Bonaventure a adopté le règlement en novembre 2011, il a été présenté au RIGSVSL. Par le téléphone arabe, la démarche de la municipalité de Saint-Bonaventure s'est répandue, dès décembre 2011 d'autres communes ont commencé à adopter le règlement. Le 28 décembre 2011, le gouvernement québécois a publié un projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. (...) Le 22 janvier 2012 on a présenté l'analyse du projet de règlement provincial, ainsi que les dispositions du Règlement de Saint-Bonaventure, et là les maires nous ont demandés de suggérer au gouvernement d'intégrer dans son projet de règlement les dispositions de celui de Saint-Bonaventure. (...) En 10 jours, on a reçu 185 signatures de maires et conseillers communaux qui ont appuyé notre démarche et nos revendications d'ajouter un chapitre à ce projet de règlement-là. On a relié ça et on l'a envoyé par huissier au MDDEP avec une copie au MAMROT⁷⁷¹. Malheureusement on n'a eu aucune réponse, si ce n'est un accusé de réception poli du MDDEP. Compte tenu que ce plan A, faire intégrer les amendements dans le projet provincial, ne fonctionnait pas, on a développé le plan B qui était de construire une chaîne de solidarité pour s'assurer de la protection de nos sources d'eau en faisant en sorte que le plus de municipalités adoptent le règlement de Saint-Bonaventure. Avec ma collègue Céline Marrier, on a pris notre bâton de pèlerin et dans l'année qui a suivi on a rencontré le plus de communes et de conseils communaux qu'on a pu. On a probablement dû rencontrer une centaine d'équipes municipales et communales avec qui on a dialogué sur la pertinence d'adopter un tel règlement. »⁷⁷²

Ce règlement est utilisé aussi bien pour contrer les projets gaziers que pétroliers. Il est en effet très suivi en Gaspésie où ce sont des projets pétroliers, en majorité conventionnels, qui se développent, comme à Gaspé où la ville et la compagnie Pétrolia s'affronteront autour du règlement sur l'eau.⁷⁷³ Le RSB signe le durcissement de la

768 Entretien avec une élue de Saint-Hyacinthe, avril 2013

769 Martine Ouellet est la porte-parole de l'opposition pour les ressources naturelles durant le gouvernement Charest. Après une formation en génie mécanique et en *business management*, elle est employée chez Hydro Québec parallèlement à son engagement politique au sein du PQ. Membre et présidente de la Coalition Eau Secours !, elle est fortement impliquée sur les questions environnementales et énergétiques. Elle est élue dans la circonscription de Vachon en 2010, 2012 et 2014. Entre 2012 et 2014, elle est nommée ministre de l'Environnement du gouvernement Marois.

770 Martine Ouellet, « Point presse », 2012.

771 Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

772 Entretien avec un membre du collectif scientifique, novembre 2014

773 Geneviève Gélinas, « Pétrolia à Gaspé: un règlement «légitime», selon le ministre Blanchet », *La Presse*, 18 janvier 2013.

position supportée par le RIGSVSL qui vise désormais une interdiction de la fracturation hydraulique dans le voisinage des puits d'eau potable (deux kilomètres).

Enfin, à l'automne 2011, c'est au tour de l'UPA de demander un moratoire et de refuser tout forage avant une étude d'impact.⁷⁷⁴ Le monde agricole rejoint le mouvement d'opposition de manière plus claire. Il fait dissidence du réseau des promoteurs en mettant de côté les négociations en cours sur une entente-cadre. A la fin de l'année 2011, le réseau des opposants est parvenu à enrôler un maximum d'acteurs autour de sa traduction du gaz de schiste comme menace pour l'environnement. Alors que le comité de l'EES débute son travail, la démonstration de force des opposants maintient la pression sur le gouvernement afin qu'il ne puisse pas manipuler les études d'impact. La forte participation aux consultations publiques sur le plan de réalisation de l'EES des fêtes 2011 s'inscrit dans ce rapport de force.

5.2.2. Mobilisation de l'expertise

Le réseau des opposants ne se repose pas uniquement sur un rapport de force mais également sur une expertise critique très poussée qu'il va mettre en marche pour défendre son argumentaire face à l'analyse officielle et industrielle. Cette expertise est utile à la mise en récit mais elle est aussi une ressource importante pour lutter dans le forum scientifique selon ses propres règles du jeu. Les opposants accusent les experts de l'industrie et de l'administration de biais idéologiques et réclament une expertise indépendante :

« Au début 2010, quand on a eu la confirmation en anglais que la compagnie allait s'installer dans notre village et qu'on avait rien à dire, et que peut-être on aurait une patinoire en compensation. A ce moment-là, nous avons été saisis d'une peur profonde et collective. On a compris que l'information à laquelle le gouvernement avait accès était totalement insuffisante. J'ai demandé aux représentants des ministères : d'où vient l'information ? Et ils m'ont répondu : nous l'avons des compagnies. »⁷⁷⁵

Le mouvement citoyen mobilise ainsi différents experts pour contrer l'argumentaire de l'industrie et du gouvernement. En reprenant la catégorisation de l'expertise proposée par H. Collins et R. Evans⁷⁷⁶, on retrouve des experts « contributeurs », « enculturés » dans la pratique scientifique, il s'agit de géologues, souvent retraités, d'économistes ou de juristes – les mêmes types de disciplines mobilisées par le réseau des promoteurs - mais également de toute une palette de disciplines peu intégrées dans l'approche de l'industrie comme la toxicologie, la biologie, le développement territorial, la géochimie, etc. On peut particulièrement citer l'influence du professeur retraité de l'UQAM, Marc Durand, sur les questions géologiques, ou celle du docteur en droit, Richard E. Langelier, en matière juridique, qui rédige le RSB. Ces experts sont des professionnels et des scientifiques, mais souvent ils ne sont pas certifiés par leur institution⁷⁷⁷. Peu de figures centrales du monde académique se prononcent sur le sujet, le seul personnage reconnu à se mobiliser plutôt contre l'industrie est Normand Mousseau qui sera par la suite président du comité sur l'énergie organisé par les péquistes en 2013. Ces experts ne font en général pas partie des premiers militants mobilisés et ils intègrent la controverse lors de son dépaysement vers le forum scientifique. Pour un géologue par

774 Michel Aubry, « L'UPA dit non aux gaz de schiste », *La Presse*, 7 octobre 2011.

775 Entretien avec un membre du collectif scientifique sur le gaz de schiste, juin 2012

776 H. M. Collins et Robert Evans, « The Third Wave of Science Studies Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, vol. 32 / 2, janvier 2002, p. 235-296. Harry Collins et Robert Evans, *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2007, 176 p.

777 Certains universitaires participent à des conférences sans être soutenus financièrement par leur laboratoire de rattachement.

exemple, c'est la frustration de ne pas avoir pu participer au premier BAPE qui le conduit à s'impliquer davantage et à diffuser largement ses interrogations et ses connaissances géologiques notamment grâce à internet :

« Je n'avais jamais utilisé l'Internet avant comme ça. (...) J'ai mis mon premier mémoire en ligne et j'ai eu, en moins d'une semaine, des gens de France qui m'ont contacté, un journaliste de *La Presse* qui m'a dit "ce que vous dites, ce n'est pas comme tout ce qu'on a entendu". Après cette entrevue, il y a eu 20, 30 entrevues, je ne les compte plus. J'ai tout de suite vu qu'il y avait un énorme manque du côté de l'information scientifique dans ce dossier. D'un côté les promoteurs disaient détenir la science, ils disaient, en face, on n'a que des gens qui ne connaissent rien, qui ont des craintes injustifiées et une fois qu'on leur aura communiqué notre science, les craintes auront disparu et on ira de l'avant. Moi j'ai dit "ça ne va pas du tout". J'ai commencé à faire des conférences à partir de 2011. »⁷⁷⁸

Ce géologue académique mobilise une expertise qui entre en contradiction avec celle des géologues de l'industrie. Il critique notamment l'absence de connaissance sur l'après-puits (la durabilité des tubages, les migrations de fluides et de méthane sur le temps géologique, la responsabilité pour les incidents sur le temps long par exemple). Ses critiques sont attaquées par l'industrie qui dénigre sa capacité à juger une activité gazière alors qu'il n'appartient aucune compagnie (illustrant la conflictualité entre expertise professionnelle et académique). Pourtant il n'a pas affronté de contradicteur public de l'industrie ou des ministères. Son seul débat réellement contradictoire a eu lieu en France en face d'un géologue français du BEPH. Les géologues qui s'impliquent mettent en avant la frilosité de leurs collègues géologues qui n'osent pas s'engager dans la controverse par crainte d'effets négatifs sur leur carrière :

« Les autres personnes ont encore des étudiants et ont besoin de subvention, ils ne vont pas aller se prononcer. Un scientifique doit franchir les étapes usuelles, demander des subventions, faire sa recherche, publier sa recherche, après il va aller en parler. Mais se prononcer sur un sujet scientifique si ce n'est pas sa spécialité, ça prend quelqu'un comme moi, à la retraite qui n'en a plus rien à faire des demandes de subvention, des publications. »⁷⁷⁹

Malgré son expertise contributive, ses travaux sont dénoncés comme une imposture par les promoteurs de l'industrie qui critiquent son manque d'expérience des forages gaziers.⁷⁸⁰ Pour l'APGQ, « le problème au Québec, c'est qu'il n'y a pas d'expert, c'est une industrie qui n'existe pas. »⁷⁸¹ Pour l'industrie, l'expertise universitaire n'est pas transposable, ni même utile, pour ce genre de problème technique qui n'est maîtrisée que par les géologues de l'industrie. Le manque de centralité des scientifiques mobilisés par les opposants fragilise la légitimité de leur discours. Comme le souligne l'industrie, le Québec manque d'experts et encore plus d'experts reconnus au sujet du gaz et du pétrole, surtout au niveau académique. Dans un contexte différent où existerait une large expertise géologique gazière, le monde académique pourrait avoir plus de poids (avec des chercheurs qui pourraient avoir obtenu des prix et dont l'avis aurait plus d'effets), mais ce n'est pas le cas au Québec, ni en France.

Concernant l'expertise juridique, l'expert interrogé met aussi en avant l'implication moins « risquée » des retraités de la recherche plutôt que des personnes en poste. Le RSB a posé problème au sein des professionnels du droit :

778 Entretien avec un géologue, juillet 2014

779 Entretien avec un géologue, juillet 2014

780 Association Québécoise des Fournisseurs de Services Pétroliers et Gaziers, « Démystification des propos de Monsieur Marc Durand », 2012.

781 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

« Il y a eu de nombreux débats, au fond ce que nous faisons, on remettait en cause le modèle d'affaire des grands bureaux d'avocats et des grandes études qui ont des liens privilégiés avec certaines communes. Souvent l'étude en question a une influence assez importante sur certaines communes, elle développe des liens privilégiés avec les élus, les emmène à la pêche, leur offre des privilèges. On a vu beaucoup de collusion dans la Commission d'enquête sur l'octroi de marché public soit des firmes d'ingénierie soit des firmes juridiques qui les conseillent. Nous qui nous promenions dans les communes sur une base bénévole, on était *pro bono* donc on exigeait aucune rémunération ni aucun honoraire pour faire ce travail-là. Evidemment, on mettait en cause leur modèle d'affaire. Les grands bureaux d'avocats ont pris position contre le Règlement de Saint-Bonaventure. Dans le droit communal il y a des courants, nous, on s'appuyait sur le courant le plus progressiste, le plus avancé, celui qui octroie des compétences étendues aux communes sur la base d'un certain nombre d'arrêt de la Cour Suprême surtout en matière d'environnement. Mais il y a des juges plus conservateurs qui voient d'un mauvais œil le fait que les communes puissent envahir des champs de compétences qui historiquement appartenaient au législateur provincial. »⁷⁸²

La controverse juridique autour du RSB s'oriente rapidement vers un règlement typiquement juridique avec un processus judiciaire suite aux plaintes déposées par Pétrolia contre la ville de Gaspé qui a mis en place ce règlement en décembre 2012. Gaspé perd le procès⁷⁸³ en février 2014 mais la ville est disposée à porter l'affaire jusqu'à la Cour Suprême fédérale. Elle est néanmoins contrainte de reculer après la réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en juillet 2014 qui invalide définitivement le RSB (voir section 4).

Les militants mobilisent aussi l'expertise d'autres chercheurs pas forcément impliqués directement dans la lutte comme des rapports en santé publique de l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) ou du *National Institute of Environmental Health Sciences* américain. Malgré le caractère contributif de ces expertises en matière de santé publique, mais aussi de biologie, de développement territorial ou de sociologie, ces disciplines sont généralement exclues d'un noyau dur disciplinaire organisé autour des géosciences, de l'ingénierie et de l'économie, légitimé comme central dans la résolution de cette controverse (voir chapitre 4). On voit ainsi que non seulement les instruments d'action publique⁷⁸⁴ ont tendance à sélectionner les experts dits contributeurs *ex ante*, mais ils légitiment aussi les disciplines scientifiques susceptibles d'apporter les connaissances préalablement définies comme lacunaires. Ce n'est plus la centralité des experts ou de leur institution qui est mise en cause mais la pertinence disciplinaire sur l'objet controversé. Les opposants au contraire vont utiliser les ressources de toutes ces disciplines marginalisées par l'action publique pour renverser l'argumentaire de promotion des avantages de la filière gazière.

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, créé début 2011, centralise toutes ces expertises. Regroupant 169 professeurs d'université et de CEGEP, il rassemble de nombreuses études et organise des cycles de conférences favorisant l'éducation citoyenne sur ce sujet. Ses objectifs sont divers : « Exercer une vigile critique sur la situation. Recueillir des questions de recherche qui émanent de la société civile. Faire des synthèses critiques des rapports de recherche existants. Participer à toutes les audiences et consultations sur la question. »⁷⁸⁵ Le collectif publie une lettre ouverte dans *Le Devoir* dès le 1^{er} mars 2011 afin de signifier son opposition au projet

782 Entretien avec un juriste du collectif scientifique, novembre 2014

783 Cour Supérieure de Percé, « Jugement de la Cour Supérieure du district de Gaspé », 2014.

784 Le rapport du BAPE favorise certaines disciplines mais c'est aussi et surtout le cas des précédents rapports du MNRF.

785 Entretien avec un membre du collectif scientifique, juin 2012

d'industrie du gaz de schiste.⁷⁸⁶ Mais son positionnement est rapidement plus large et concerne l'avenir énergétique du Québec dans son ensemble :

« Le Collectif croit que le Québec peut et doit investir autrement son avenir énergétique intergénérationnel, et qu'il possède tous les moyens d'y parvenir. Nous tendons vers une compréhension scientifique interdisciplinaire la plus rigoureuse possible de la problématique de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, compte tenu des besoins énergétiques, de l'impact sur l'environnement et la société, et de l'héritage que nous laisserons. »⁷⁸⁷

Ce collectif a un rôle central dans la diffusion des diverses études et expertises sur le gaz de schiste et les hydrocarbures « extrêmes ». Il participe dès les débuts à une mise en contexte globale de la question du gaz de schiste afin de l'intégrer dans les réflexions sur la transition énergétique et sur le choix de société qu'engage la décision d'exploiter des ressources fossiles à grande échelle.

Les multiples conférences du collectif ainsi que les conférences, les débats et les consultations de documents en ligne produits par ces différents experts, sont autant de canaux de diffusion d'un savoir technique et pointu sur les divers aspects de l'industrie du gaz de schiste. Le collectif organise environ six à huit conférences par an qui regroupent, selon ses membres, autour de 75 personnes chacune. Ces conférences sont d'abord centrées sur les problématiques du schiste d'Utica mais s'élargissent rapidement aux enjeux des hydrocarbures non conventionnels et de l'énergie dans leur ensemble : conférences de P. Batellier (économie) et de M. Durand (géologie) en 2011 ; conférences sur les enjeux énergétiques, l'éthique de l'EES, les risques sur la santé publique ou encore les alternatives au gaz de schiste en 2012 ; l'acceptabilité sociale, les enjeux de l'énergie au Québec, les enjeux juridiques et l'accès à l'information en 2013 ; la gouvernance, le fleuve et le transport pétrolier, l'eau et les hydrocarbures à Anticosti sont au programme 2014 ; et en 2015, c'est le projet « tentaculaire » des hydrocarbures au Québec qui est abordé. En parallèle, Marc Durand a donné une centaine de conférences et comptabilise 12 000 visiteurs uniques sur son site en 2014. Richard Langelier a présenté son règlement devant une centaine de conseils municipaux et participe au collectif scientifique. Tous ces acteurs ont ainsi participé à accroître l'attention et la connaissance du public concerné sur la question du gaz de schiste. E. Montpetit et E. Lachapelle⁷⁸⁸ démontrent bien comment les Québécois accordent particulièrement de la crédibilité à l'information de source associative sur le dossier du gaz de schiste. Le réseau des opposants a ainsi réussi à mobiliser une large palette d'experts qui produit une contre-expertise efficace contre la traduction de l'industrie puisque le public concerné favorise cette information face aux données des promoteurs qui sont décrédibilisés. Il y a un hiatus entre la crédibilité « populaire » donnée aux informations produites par les opposants et leurs soutiens scientifiques, et la crédibilité institutionnelle accordée aux informations de l'industrie. Le rapport de l'EES permet en 2014 de rééquilibrer le débat, plutôt en faveur des informations des opposants. Le discours expert mobilisé par les opposants sert donc de dispositif de conviction à destination d'un auditoire large comme soutien de leur discours militant mais il sert également d'outils de conviction d'un auditoire plus spécifique au sein du forum scientifique : il rend crédible ces opposants selon les règles propres à ce forum.

786 Louis-Gilles Francoeur, « Gaz de schiste - Un «collectif scientifique» aura Québec à l'oeil », *Le Devoir*, 2 mars 2011.

787 Entretien avec un membre du collectif scientifique, juillet 2013

788 Eric Montpetit et Erick Lachapelle, *op. cit.*; p.19

5.2.3. Les ressorts de l'expérience

Le réseau des opposants parvient à enrôler de nombreux experts contributeurs, mais il réussit également à intéresser de multiples experts « basés sur l'expérience » - expertise interactionnelle et de sources primaires, expertise basée sur la discrimination locale et fins connaisseurs techniques – qui vont participer à la mise en contexte et à l'enracinement territorial du réseau. Avant de rentrer dans les catégories produites par Collins et Evans⁷⁸⁹, il faut d'abord noter l'importance d'une expertise que l'on pourrait nommer réseautage-historique. Il s'agit d'une expertise acquise par l'expérience militante qui permet à certains acteurs du réseau de faciliter la mise en contact, l'enrôlement, l'intéressement d'autres acteurs. Comme nous l'avons vu avec le cas des lanceurs d'alerte, le passé militant d'un certain nombre d'opposants favorise la mobilisation et le réseautage. Dans la vallée du Richelieu, c'est l'opposition aux porcheries industrielles⁷⁹⁰ au début des années 2000 qui fait figure de modèle de mobilisation, mais c'est aussi l'opposition à la centrale de Suroît (2001-2003) qui définit le paysage militant. Ailleurs, l'opposition au terminal méthanier Rabaska⁷⁹¹ à Lévis et les mobilisations pour la fermeture de la centrale de Gentilly marquent les esprits. Certains acteurs centraux de la mobilisation contre le gaz de schiste ont participé à plusieurs de ces luttes militantes : la blogueuse des Ami(e)s du Richelieu et la fondatrice du Collectif scientifique et membre du Comité de Saint-Marc ont lutté contre les porcheries industrielles, l'AQLPA s'est opposée à la centrale de Suroît et au port méthanier de Rabaska. Ces projets sont également portés par des acteurs similaires : les compagnies gazières, le MNR ou les chambres de commerce, et sont tous soutenus par les libéraux. Les opposants possèdent ainsi une expérience et peuvent organiser un mouvement efficace face aux promoteurs qui ne semblent pas avoir tirés des leçons des précédentes luttes.

« S'il y avait une grande leçon à tirer de l'industrie du gaz de schiste au Québec, c'est que cette industrie-là, n'a pas du tout regardé ce qu'avait fait son industrie sœur en développement éolien, (...) s'ils avaient regardé comment eux s'y étaient pris, les étapes qu'ils avaient franchi, on n'en serait pas là aujourd'hui. »⁷⁹²

Il existe donc un savoir militant développé de longues luttes qui s'avère utile à la construction d'un réseau d'opposition, et cette connaissance des luttes antérieures est moins mobilisée par le réseau des promoteurs qui semble répéter ses erreurs.

Cette référence à l'histoire et la capacité de certains acteurs à lier le développement gazier à leurs expériences passées se retrouve hors du monde militant au sein même des territoires qui mettent alors en avant leurs expériences passées pour justifier leur prise de position actuelle. Un bon exemple est donné par un élu de Lotbinière. La région a déjà connu une exploitation gazière, et selon les postulats de certains promoteurs gaziers, cela la rendrait plus disposée à accepter l'industrie du gaz de schiste. Toutefois, on a déjà vu que la familiarité avec l'industrie gazière avait plutôt rendu la population plus méfiante de la réglementation et plus vigilante sur l'encadrement. Cela se confirme dans le discours de cet élu, membre de l'UPA :

« Qui prend la responsabilité des compagnies gazières après la fermeture du puits? Qui paye pour ça? En tant qu'UPA, il fallait qu'on s'assure que quelqu'un paye nos producteurs pour ça. Ce n'est pas vrai que ça doit être laissé à la société. Faut que le gouvernement fasse en sorte qu'un fond s'organise pour chaque puits. Un bon exemple, à Saint Flavien, on doit avoir 13 puits de gaz conventionnel, j'ai un

789 Harry Collins et Robert Evans, *op. cit.*, p. 14.

790 Le projet mène à des audiences du BAPE qui recueillent plus de 400 mémoires.

791 Le projet mène à des audiences du BAPE qui recueillent plus de 600 mémoires.

792 Entretien avec un membre de la CRé de Chaudières-Appalaches, avril 2013

producteur qui a accroché un puits en labourant, il ne savait pas. C'était la SOQUIP à l'époque qui avait fermé la tête d'un puits. (...) Si demain des compagnies viennent ici et ferment des puits, dans 25 ans, si on a un problème avec un puits qui est responsable? Si le MDDEP accepte la fermeture, les compagnies se dégagent de leur responsabilité, est-ce que l'Etat va prendre en charge les travaux? Il faut un fond qui prenne en charge ces problématiques-là, comme on négocie les éoliennes avec un fond de démantèlement. »⁷⁹³

Cette expertise de l'histoire du territoire est donc un atout pour le réseau des opposants qui mobilise des exemples tirés de son passé pour justifier sa prise de position actuelle.

Ensuite, on retrouve plusieurs types d'expertise basée sur l'expérience. Il s'agit en premier lieu de méta-expertises autour d'acteurs utilisant leur discrimination locale ou leurs connaissances techniques afin d'émettre des jugements sur le projet industriel et sur l'expertise mobilisée par les promoteurs. Les comités de citoyens regroupent surtout des populations locales inquiètes pour leur santé et leur qualité de vie sur le modèle des mouvements *grassroots* américains. Celles-ci cherchent des informations sur les impacts de cette nouvelle industrie et développent des tentatives d'épidémiologie profane et populaire⁷⁹⁴ en documentant les conséquences des premiers forages. Dans un premier temps, il ne s'agit pas tant de s'opposer à cette industrie que d'en connaître les impacts. Le documentaire « 20 000 puits sous terres », réalisé par France Mercille et Luce Cloutier en 2012, est un bon exemple de ce type de documentation puisqu'il retrace les impacts des premiers forages au Québec. Le documentaire fait écho à *Gasland*, réalisé par Josh Fox en 2010, qui montre les ravages de l'industrie aux États-Unis. Ce type de document, comme les recensions faites par les comités, permet d'illustrer les pratiques de l'industrie qui apparaissent alors en contradiction avec les déclarations rassurantes du gouvernement qui prône une gestion irréprochable. Ces acteurs utilisent ainsi leur connaissance du milieu local qui les entoure pour générer de nouveaux savoirs produits hors du cadre scientifique traditionnel, et également pour contredire les arguments des promoteurs qui nient en partie ces effets négatifs documentés. Plus encore, certains pêcheurs, agriculteurs, horticulteurs utilisent leur discrimination locale⁷⁹⁵ pour critiquer l'expertise certifiée et la non prise en compte de spécificités locales. Par exemple, un programme de réintroduction du chevalier cuivré dans un cours d'eau lié à la rivière Richelieu serait mis à mal par les prélèvements et les rejets de l'industrie⁷⁹⁶⁷⁹⁷. C'est ainsi tout l'environnement local qui s'intègre au discours des opposants face à une industrie mondialisée.

Enfin, des fins connaisseurs techniques⁷⁹⁸ développent également une expertise documentaire en accédant à des sources primaires de connaissance, en assurant par exemple la traduction d'études anglophones. Ce rôle est important puisque l'industrie est particulièrement active aux États-Unis et en Colombie-Britannique. Le Québec fournit les premiers documents en français sur cette industrie, qui seront très utiles aux militants français dans leur lutte et la rapidité de leur réaction. Ces connaisseurs techniques produisent des jugements éclairés mais, selon Collins et Evans, seulement lorsqu'ils jugent d'autres experts moins experts qu'eux. Cela pose alors un problème dans notre cas puisque de nombreux connaisseurs techniques émettent des jugements

793 Entretien avec un membre de l'UPA, novembre 2014

794 Madeleine Akrich, Barbara L. Allen, Yannick Barthe[et al.], *Sur la piste environnementale : Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, 2013, 308 p., (« Sciences sociales »).

795 Harry Collins et Robert Evans, *op. cit.*, p. 49.

796 Ministère des ressources naturelles et de la faune, « Plan de rétablissement du chevalier cuivré au Québec - 2012-2017 », 2012.

797 Entretien avec un membre des Ami(e)s du Richelieu, avril 2013

798 Harry Collins et Robert Evans, *op. cit.*, p. 67.

sur les experts certifiés de l'industrie et des ministères. Il faut alors distinguer deux types de connaisseurs techniques. Il y a des connaisseurs techniques profanes dans le sens où ils ne possèdent pas d'expertise scientifique préalable dans d'autres domaines. Ils ont acquis leur savoir soit en accédant à des sources primaires de connaissance – c'est par exemple le cas de la lanceuse d'alerte qui a lu et traduit un nombre très important de rapports et d'articles spécialisés et qui comprend le langage des experts contributeurs (géologues et ingénieurs notamment) – soit à travers une expertise interactionnelle, c'est-à-dire par le contact avec des experts. Ces connaisseurs techniques ne maîtrisent par contre pas les limites des domaines scientifiques et manquent de réflexivité, selon Collins et Evans.

Il y a également des connaisseurs techniques déjà experts dans d'autres domaines scientifiques. Dans ce cas, toujours selon Collins et Evans, ils possèdent une connaissance tacite spécialisée, une capacité réflexive en plus de leur capacité interactive. Ils sont les véritables experts référents (ils utilisent l'expertise acquise dans un domaine à l'intérieur d'un autre domaine⁷⁹⁹) puisqu'ils sont capables de maîtriser le langage spécialisé d'une discipline scientifique sans avoir la capacité d'en déterminer les limites car ils leur manquent la faculté d'en cerner tous les aspects (faculté acquise après des années de pratiques de la discipline et d'enculturation). Ces experts référents sont nombreux au sein du Collectif scientifique. Les membres du collectif sont tous experts dans leur domaine respectif mais certains d'entre eux ont développés des connaissances pointues sur certains aspects de la controverse comme la fracturation hydraulique et ses effets. Un biologiste ou un chimiste se forme ainsi à la géologie, l'hydrogéologie, ou au droit par le biais de cette controverse.

« J'ai étudié la biophysique comme la vision, la photosynthèse, c'est sûr que c'est à l'échelle moléculaire et physiologique, mais j'ai une base forte dans plusieurs matières. Le concept de pression lithostatique que l'on peut retrouver à l'intérieur des roches c'est équivalent à la pression hydrostatique, c'est des concepts de physique. Et j'ai des notions en chimie, en biologie. Je suis capable d'appréhender des choses complexes. (...) Je me suis formé, je donne des conférences, je suis un des conférenciers qui peut donner aussi bien les données techniques et géologiques, et biologiques, mais je suis un spécialiste de rien mais je peux parler de tout avec une certaine assurance, ça plaît aux groupes citoyens. (...) Il y a donc des gens qui n'étaient pas spécialistes de la question du gaz de schiste mais qui maintenant peuvent en parler avec une assez bonne autorité. »⁸⁰⁰

A l'intérieur même d'une discipline, certains se forment sur la question spécifique du gaz de schiste. Un géologue non spécialisé dans le domaine pétrolier et gazier parvient à acquérir une certaine expertise par un travail de recherche.

« Je ne suis pas une autorité, je n'ai pas la science infuse, mais depuis quatre ans ça va faire 10 000 heures que je mets sur ce dossier. C'est une grosse thèse si je compare ça au temps que j'avais mis sur mon sujet de recherche au doctorat, on en met du temps, c'est notre passion, et on devient l'expert sur le sujet. C'est à peu près ce que j'ai fait depuis quatre ans, sans en avoir eu l'intention. »⁸⁰¹

Ces différentes formes d'expertises ont toutes contribué à la production d'un discours global d'opposition à l'industrie du gaz de schiste. Leur enrôlement dans le réseau de l'opposition a favorisé la cohérence et la force du discours porté dans les forums officiels du BAPE et de l'EES. L'expertise basée sur l'expérience n'est toutefois pas vraiment légitime dans les forums scientifique et de la décision publique, car elle est

799 *Ibidem*, p. 15.

800 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

801 Entretien avec un géologue, juillet 2014

discréditée comme une opinion de sens commun qui devrait s'exprimer hors du débat technique.

5.3. Coalition des oppositions et défaite des libéraux

Le réseau des opposants, plus encore qu'à travers la mobilisation de multiples expertises, va bénéficier d'un *momentum* pour faire valoir sa position au sein du forum politique. Il parvient à s'allier à d'autres causes montantes, intéressantes et enrôlant de ce fait de nouveaux acteurs qui vont peser en faveur d'un moratoire sur le gaz de schiste et sur la réforme du cadre réglementaire. C'est finalement le déclenchement du Printemps Érable qui facilite la chute des libéraux et l'ascension au pouvoir des péquistes portant la cause des opposants au gaz de schiste derrière eux.

5.3.1. La coalition des causes

Le discours des opposants monte en généralité en rejoignant de manière claire la promotion des énergies renouvelables et la lutte contre la dépendance au pétrole, mais aussi la demande de réforme de la Loi sur les mines. Le réseau des opposants au gaz de schiste est allié aux militants de la transition énergétique dont le mouvement MCN21 est l'un des principaux acteurs. Ce réseau profite de la tenue du Forum québécois sur l'énergie en 2011 pour participer aux rendez-vous de l'énergie, organisés par le Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement et animés par l'Institut du Nouveau Monde, qui réunissent 1 500 acteurs socioéconomiques et décideurs et près de 14 000 citoyens. C'est l'occasion d'insister sur les éléments régionaux participant à la transition énergétique et d'affirmer une volonté de sortir de la dépendance au pétrole. Le Forum donne naissance à une déclaration d'engagement « pour une stratégie de réduction de la dépendance au pétrole »⁸⁰² fin novembre 2011. Les orientations privilégient le développement d'énergies renouvelables au détriment de l'option pétro-gazière soutenue par le gouvernement libéral. Au niveau régional, le réseau des opposants parvient ainsi à enrôler le forum de la société civile autour des enjeux liés au gaz de schiste et à l'énergie.

Mais à la fin de 2011, le rapprochement se fait surtout plus net avec la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Une partie des acteurs institutionnels insistent surtout sur le mode de gouvernance de l'industrie, et, nous l'avons vu, ce qui fait l'unanimité c'est l'inadéquation du cadre légal. C'est donc dans la lutte parlementaire pour la réforme de la Loi sur les mines que va se cristalliser l'opposition entre le gouvernement et les anti-gaz de schiste. Le projet de loi 79 des libéraux a déjà été défait par les péquistes en 2010, mais le gouvernement Charest revient à la charge avec le projet de loi 14 sur les ressources minérales en mai 2011. Il vise à mettre à jour la Loi sur les mines mais il ne met pas fin à la préséance minière. Le gouvernement fait néanmoins un pas en direction des municipalités en leur permettant de bloquer certains projets miniers, mais aucun pouvoir clair ne leur est octroyé. Les points d'achoppement sont les sites orphelins à la charge de l'Etat, la transformation des minerais extraits sur le sol québécois, le pouvoir des municipalités et l'évaluation environnementale des projets. Ces revendications sont portées depuis 2008 par la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine qui regroupe une vingtaine d'organismes québécois qui luttent pour une réforme « positive » de la Loi sur les mines. Les débats sur le projet de loi 14 rapprochent la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine des opposants au gaz de

802 En ligne : http://www.rncreq.org/administration/files/rendez-vous-de-l-energie/documentation-nationale/declaration_engagement.pdf [consulté le 13 juin 2015]

schiste. Ils durent jusqu'à la chute des libéraux en 2012 sans aboutir à la réforme espérée.

Les débats sur le projet de loi 14 arrivent alors qu'est également débattu le projet de loi 18 limitant les activités pétrolières et gazières. Le projet de loi est adopté en juin et il permet un moratoire sur les forages dans le lit du fleuve Saint-Laurent en aval de Québec suite à une autre évaluation environnementale stratégique⁸⁰³ qui en a pointé les risques.⁸⁰⁴ Malgré les tentatives des péquistes d'inclure les forages horizontaux depuis les berges (ce qui est le projet notamment de Lone Pines Resources) et d'étendre ce moratoire au gaz de schiste, la loi 18 est votée sans inclure leurs amendements. Toutefois la loi conduit à la révocation de neuf permis d'exploration et à la réduction de la superficie de 29 autres. En guise de compensation, les compagnies sont alors exemptées des frais de travaux obligatoires sur leurs permis adjacents. Cette loi est une bonne nouvelle pour les opposants, mais elle déclenche le mécontentement de l'APGQ qui réclame des indemnités pour le retrait des permis octroyés. Cette réaction outrage alors les opposants, dont le député Amir Khadir qui va attaquer le président de l'association, Lucien Bouchard, lors de son audition devant l'Assemblée nationale⁸⁰⁵ : « Comment alors est-ce qu'il peut aujourd'hui venir réclamer des droits pour ces entreprises privées qui nous ont spoliés, qui nous ont dépossédés de 30 ans d'investissements publics dans la SOQUIP ? »⁸⁰⁶ Nature Québec réagit également en dénonçant ces indemnités versées à des promoteurs de projets lorsqu'ils sont rejetés par la population (l'association donne l'exemple du Mont Orford)⁸⁰⁷. La compagnie Lone Pines Resources porte en effet l'affaire devant un tribunal d'arbitrage au titre de l'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA) et réclame 250 millions de dollars au gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral rejette les allégations de la compagnie.⁸⁰⁸ Le jugement n'est pas encore connu au moment de rédiger ce texte. Cet épisode montre aux opposants que quelque soit la décision du gouvernement, les compagnies gazières sortiront gagnantes financièrement. Cela renforce leur détermination à réformer la Loi sur les mines qui autorise ce genre de pratique.

On voit à travers ces événements la mutation de la controverse et des discours, au Québec, il se développe une opposition coalisée de plusieurs problématiques qui touchent non seulement l'industrie du gaz de schiste et la fracturation hydraulique mais aussi directement la gouvernance minière (incluant les hydrocarbures) et les orientations énergétiques. Contrairement aux Français, les Québécois parviennent à lier ces problématiques pour une gestion conjointe dans le forum de la politique publique.

803 AECOM inc., « Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent », Montréal, 2010.

804 Une EES sur « la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin » a été commanditée en juillet 2009 et a remis un rapport préliminaire en juillet 2010 mettant en lumière la fragilité du milieu et sa biodiversité. Le gouvernement libéral a ainsi suivi les recommandations en votant cette loi. Une seconde EES (Genivar, « Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) », 2013.) a été mandatée en mars 2010 sur le bassin de la Baie des Chaleurs, des Iles de la Madeleine et de l'Île d'Anticosti. L'EES organise également des séances de participation publique entre octobre 2011 et janvier 2012. Le rapport final a été publié en septembre 2013, il conclut aux lacunes de connaissances sur les technologies employées et sur le milieu marin, il souligne le manque d'acceptabilité sociale et les déficiences en matière d'intervention d'urgence (s'appuyant sur l'exemple de l'accident de *Deep Water Horizon*).

805 Alexandre Shield, « Gaz de schiste - Bouchard adopte un ton menaçant », [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/324524/gaz-de-schiste-bouchard-adopte-un-ton-menacant>]. Consulté le 10 mars 2015.

806 Amir Khadir, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

807 Nature Québec, « Réponse à l'industrie gazière et pétrolière : combien encore devons-nous payer ? », 2011.

808 Affaires étrangères Gouvernement du Canada, « Lone Pine Resources Inc. c. le Gouvernement du Canada », 2015.

5.3.2. Le Printemps Erable

L'année 2012 débute par une nouvelle demande de moratoire par les péquistes à l'Assemblée nationale, mais la question du gaz de schiste va rapidement passer en arrière-plan d'un mouvement plus vaste de rejet des libéraux qui débute en février 2012, suite au souhait du gouvernement d'augmenter les droits de scolarité des étudiants (passant de 1 625\$ à 3 793\$ par année sur cinq ans). Ce sont d'abord les étudiants qui se mettent en grève générale en février 2012 après plusieurs tentatives de discussion avec le gouvernement depuis l'annonce de la hausse des frais en mars 2011. 300 000 étudiants sont en grève en mars 2012 (sur les 400 000 que compte la province). Ils sont rejoints par une partie du corps professoral. Le 20 avril, le gouvernement organise le salon du Plan Nord afin de présenter son projet de développement minier du nord du Québec. En marge du salon, des étudiants manifestent contre la « gratuité minière » et pour la « gratuité scolaire ». La réaction policière conduit à des affrontements dans les rues de Montréal.⁸⁰⁹ J. Charest moque ses opposants et leur propose de leur trouver du travail dans le Nord. Les manifestations nocturnes quotidiennes débutent à Montréal fin avril sous le slogan « tous les soirs, jusqu'à la victoire ! », et aucun compromis ne semble possible. Le 22 avril, lors de la journée de la Terre, plus de 250 000 personnes défilent dans les rues de Montréal, ce qui représente une des manifestations les plus importantes qu'ait connu la ville. *Le Devoir* résume ainsi les préoccupations des manifestants :

« Plusieurs souhaitent dénoncer les gouvernements Harper et Charest pour leur façon d'exploiter les richesses naturelles. Le Plan Nord, les gaz de schiste, la réfection de la centrale nucléaire Gentilly 2, le pétrole à Anticosti, les sables bitumineux de l'Alberta, le refus du Canada d'adhérer à Kyoto, figurent parmi les quelques dossiers qui ont été pointés du doigt par les manifestants. »⁸¹⁰

Ce Jour de la Terre est symbolique puisqu'il permet le regroupement de multiples revendications sous une même bannière, et le point commun de tous les manifestants, écologistes ou étudiants, est le rejet du gouvernement Charest.

La ministre de l'Éducation démissionne le 14 mai et ne laisse plus que quatre voix d'avance aux libéraux à l'Assemblée. En mai, le gouvernement fait voter la Loi 12, « permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent ». Cette loi restreint surtout le droit de manifester et les grévistes s'y opposent en défiant la police, ce qui conduit à multiplier les arrestations. La Loi était censée calmer le conflit mais elle l'envenime puisqu'elle mobilise des citoyens derrière la préservation du droit de manifester et contre les violences policières. Après plus de 100 jours de grève, des manifestations ont lieu dans de plus en plus de villes québécoises et même à Vancouver, Calgary ou New-York. La manifestation du 22 mai rassemble 250 000 personnes et celle du lendemain conduit à des arrestations massives. Pourtant le mouvement des casseroles continue : chaque soir, de nombreux grévistes mais aussi simples citoyens, artistes et personnalités sortent dans les rues pour faire du bruit avec des casseroles. En juin, c'est le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui est troublé par des manifestations et les *anonymous* s'en mêlent en bloquant les sites de l'administration. Le Premier ministre Charest finit par déclencher des élections anticipées le 1^{er} août pour le 4 septembre. La grève générale se termine le 16 août.

809 Presse Canadienne, « La manifestation contre le Plan Nord a tourné à la violence », *Le Devoir*, 20 avril 2012.

810 Presse Canadienne, « Foule monstre à Montréal pour le Jour de la Terre », *Le Devoir*, 22 avril 2012.

Ce mouvement étudiant et populaire est surnommé « Printemps Erable ». Bien qu'il s'agisse au départ d'un mouvement étudiant, on voit bien comment diverses causes se rallient au mouvement pour réclamer le départ des libéraux :

« Parce que dans les casseroles, il y a de tout. Tu as le mouvement étudiant, mais tu as la résistance aux modes de gouvernance en général, incluant les gaz de schiste, le pétrole, le nucléaire. C'est un ras-le-bol contre la gouvernance qui se manifeste soit dans la façon de gérer les ressources naturelles, donc le bien commun, ou encore dans les services publics. »⁸¹¹

On voit bien dans cet extrait ce que F. Chateauraynaud appelle la « totalisation critique »⁸¹² : les opposants au gaz de schiste entrent dans une méta-configuration qui permet la généralisation des luttes. Tout ce que la province connaît d'opposants à la gouvernance libérale s'allient pour faire chuter le gouvernement Charest. Si le réseau des opposants au gaz de schiste n'a pas de rôle central dans la chute des libéraux en 2012, il participe néanmoins au mouvement populaire critiquant le mode de gouvernance de Jean Charest. Le soutien implicite et explicite des anti-gaz de schiste au PQ marque bien leur rejet total des libéraux comme étant capable d'une solution viable sur le dossier des hydrocarbures non conventionnels. Les élections de 2012 sont une occasion pour le réseau des opposants de faire valoir leurs arguments dans le forum de la politique publique en supportant un nouveau gouvernement qui accepte le principe d'un moratoire sur le gaz de schiste. En revanche, cette focale sur la gouvernance restreint le discours des opposants principalement sur ce point au détriment des autres axes narratifs.

5.4. La déception du gouvernement Marois

L'élection du gouvernement Marois en septembre 2012 apporte un vent d'espoir au mouvement d'opposition au gaz de schiste qui espère une traduction politique du support affiché à ses positions par les membres du PQ. Toutefois, ce gouvernement est en situation minoritaire et il a beaucoup de mal à transformer les espoirs en action publique. Les péquistes surtout démontrent l'ambivalence de leur prise de position sur les hydrocarbures non conventionnels en soutenant l'idée d'un moratoire sur le gaz de schiste et en subventionnant dans le même temps l'exploration du pétrole de schiste sur l'Île d'Anticosti.

5.4.1. Non au gaz, oui au pétrole : une problématisation alternative

Depuis 2010, le réseau des opposants a multiplié les liens avec les membres du PQ, et c'est donc avec un certain optimisme que l'élection du gouvernement, minoritaire, de P. Marois est accueillie. M. Durand, le géologue a rencontré plusieurs fois M. Ouellet avant sa nomination au MRN, et elle semble soutenir sa prise de position. Au sein des comités de citoyens, on confirme le rapprochement des positions entre le PQ et les opposants.

« Lors de l'élection du gouvernement du Parti Québécois ça a été plus facile. On peut nommer plusieurs ministres qui nous accompagnaient dans nos marches, prenaient les tribunes avec nous, dans les rangs, dans les campagnes, partout. Même la Première ministre, le 18 juin, je l'ai vu passer juste devant moi, elle a même pris ma pancarte, la banderole qui était devant nous. On s'est dit ça va être beaucoup plus facile. A la nomination des ministres, monsieur Breton a été nommé à

811 Entretien avec un membre du collectif scientifique, juin 2012

812 Francis Chateauraynaud, *op. cit.*, p. 53.

l'environnement, madame Ouellet aux richesses naturelles, et là on s'est dit, ça y est c'est gagné. Quelques semaines après on a été appelés à une rencontre avec les deux ministres, qui semblaient former un tandem, et là on nous a dit "il va y avoir des bonnes nouvelles pour vous dans quelques mois". On a dit "tant mieux, dites-nous s'il y a des choses qu'on peut faire pour vous aider, on est prêts à vous soutenir". On trouvait que c'était *fairplay* de le faire compte tenu des efforts qu'ils semblaient avoir consentis dans notre lutte contre la filière du gaz de schiste. (...) Et là, ça s'est comme évaporé. »⁸¹³

En effet, si les premiers mois du nouveau gouvernement sont marqués par une attente de décisions fortes sur le dossier du gaz de schiste (demande de moratoire, réforme de la Loi sur les mines, orientations énergétiques, etc.), la déception est aussi grande de ne rien voir venir plus de six mois après les élections. Pourtant, le mandat débute sous de bons auspices puisque P. Marois annonce la fermeture de l'unique centrale nucléaire, Gentilly, ainsi que la fin du programme des mini centrales hydrauliques, thématiques chères au mouvement environnementaliste. Le réseau d'opposition est alors à son plus haut puisqu'il regroupe un spectre d'acteurs très large incluant le gouvernement péquiste. Il est parvenu à obtenir une traduction de ses revendications dans le forum politique et attend désormais une transformation en politique publique. Mais l'euphorie s'efface dès la fin de l'automne. C'est tout d'abord D. Breton qui est contraint à la démission après une visite polémique dans les locaux du BAPE, perçue comme une atteinte à l'indépendance de l'organisme. L'opposant au gaz de schiste est remplacé par P. Blanchette au MDDEPF en novembre 2012. Le gouvernement essaye d'envoyer des signaux de bonne foi en nommant par exemple L.-G. Francoeur, le journaliste du *Devoir*, comme vice-président du BAPE. En 2013, l'EES est transmise au BAPE, le gouvernement se débarrasse ainsi du comité à la composition controversée, mais cela n'occasionne pas de changement dans l'orientation des études commanditées. Il est décidé que le rapport de l'EES servira de base à un second BAPE, générique cette fois, en 2014.

Malgré ces quelques signes en faveur des militants anti gaz de schiste, le gouvernement Marois va entrer en dissidence avec ce réseau sur le dossier du pétrole de schiste de l'Île d'Anticosti. En effet, alors que le réseau est en train de transformer sa problématisation vers un refus de la filière des hydrocarbures dans son ensemble (voir sous-section suivante), le gouvernement péquiste travaille à dissocier le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (la localisation géographique centrale est ici de prime importance) du pétrole conventionnel de Gaspésie et du pétrole de schiste d'Anticosti, situé en périphérie. Un membre du RIGSVSL l'exprime ainsi :

« On a toujours réclamé de manière minimale un moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste. (...) Et les groupes citoyens nous étions prêts à dire, ce qui compte vraiment c'est beaucoup plus la fracturation que le gaz naturel, il faut que ça soit rendu clair, là on a eu des positions qui ont été entérinées dans nos assemblées générales, qui formalisent les positions des leaders. (...) On s'est rendu compte assez rapidement, que lorsqu'il était question du pétrole avec le PQ, ça ne suivait pas. Il y a comme une césure très importante, que ça soit par madame Ouellet, que ça soit par n'importe qui, c'est le pétrole, on n'est pas contre, ou bien c'est sécuritaire. Et ça ressemblait à peu de mots près à ce que l'on pouvait entendre que ça soit du ministre Arcand, de madame Normandeau, de monsieur Charest. Ça nous a montré qu'on avait toute une côte à remonter, il faut qu'on travaille fort à mobiliser. On s'est remis à écrire dans les tribunes d'opinion. (...) On a progressé depuis nos demandes originales. »⁸¹⁴

813 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

814 Entretien avec un membre du RIGSVSL, avril 2013

Le gouvernement Marois va mettre en place une problématisation alternative aux deux réseaux en opposition. Cette problématisation peut se résumer ainsi : le Québec peut-il devenir producteur de pétrole ? L'assemblage narratif de ce nouveau réseau dont le porte-parole est le gouvernement Marois se structure autour d'une dichotomie marquée entre le gaz de schiste - présent dans des zones peuplées et agricoles, donc qualifié d'indésirable socialement, et dont le prix est très faible, donc qualifié de non rentable économiquement - et le pétrole de schiste - présent sur une île peu peuplée à la recherche d'un futur économique et dont le prix atteint des sommets depuis peu (autour de 100US\$ à la bourse de New-York entre 2011 et 2014). L'argumentaire est le suivant : le Québec importe la totalité de sa consommation de pétrole, l'objectif est de cesser les importations pour améliorer la balance des paiements et réduire les émissions de CO₂ en réduisant les transports d'hydrocarbures. Comme le présente la Première ministre en entretien :

« J'ai toujours dit que nous allions exploiter le pétrole du Québec si on en trouvait. Je n'ai pas changé d'avis, même si ça déplaît à certains. On parle d'un potentiel intéressant, mais il faut explorer pour vérifier ces données, car ce sont des estimations en fonction des formations géologiques des sites. (...) [Sur le gaz de schiste] Il y a une question d'acceptabilité sociale. Le gaz de schiste se trouve le long du Saint-Laurent, dans des régions habitées. Dans le cas du pétrole, il y a trois régions potentielles. En Gaspésie, où certains puits sont plus près des villes, il faut s'assurer, par des études, que la distance avec les sources d'eau potable est suffisante. Il faudra le préciser dans la future loi. À Anticosti, c'est davantage une question de faune et de flore, notamment de chevreuils. Ça pose pas mal moins de contraintes. »⁸¹⁵

La chef du gouvernement poursuit en présentant une réforme de la gouvernance qui permet de vendre aux enchères les permis non délivrés (une infime partie) et en montrant qu'à travers Investissement Québec, l'État possède 10% des compagnies détentrices des permis (Pétrolia et Junex). P. Marois prend néanmoins soin de préciser que les municipalités n'ont pas leur mot à dire, ni de redevances à attendre : « les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois, et c'est l'État central qui doit assumer le plus de responsabilités et obtenir le plus de redevances. »⁸¹⁶ Tout au plus, elles pourraient se voir octroyer une capacité de s'opposer à certains projets dans un périmètre restreint. Enfin, ce projet pétrolier est présenté comme favorable à une future indépendance de la province : « Si on est plus riche, ça va rassurer les gens. Ça va donner confiance aux Québécois. »⁸¹⁷ On voit alors réapparaître l'argument de la ressource nationale défendue initialement par L. Bouchard à propos du gaz de schiste. C'est d'ailleurs un positionnement que ne renie pas D. Breton qui critique le « vol du siècle »⁸¹⁸ orchestré par les libéraux sur Anticosti, mais qui est prêt à soutenir une gestion étatisée de l'exploitation.

Le gouvernement Marois va d'ailleurs dans cette direction lorsqu'il prend la décision de soutenir l'exploration pétrolière sur Anticosti à hauteur de 115 millions de dollars sur les fonds publics. Le même processus de consultation que sur le gaz de schiste est mis en œuvre : il s'agit d'abord d'explorer pour connaître la ressource et ensuite seulement de recourir au BAPE si la ressource est jugée exploitable.⁸¹⁹ C'est l'État québécois qui prend en charge les risques de la phase exploratoire en rachetant des

815 Alec Castonguay, « Pauline Marois : « Nous allons exploiter le pétrole du Québec » », *L'actualité*, 23 mars 2013.

816 *Ibidem*.

817 *Ibidem*.

818 Marco Bélair-Cirino, « Ressources naturelles - Le gouvernement accusé du « vol du siècle » », *Le Devoir*, 23 novembre 2011.

819 « Exploitation pétrolière sur Anticosti : QS critique le gouvernement Marois », *La Presse*, juin 2013.

parts dans une coentreprise mise en place avec les compagnies Pétrolia et Corridor Resources. En effet, malgré plusieurs décennies d'exploration de la part de la SOQUIP et de la division Pétrole et Gaz d'Hydro Québec, aucune ressource exploitable n'a été trouvée. Pour M. Durand, ce projet est insensé (voir sous-section suivante) et le géologue, qui a rencontré la ministre Ouellet sur ce sujet, pointe l'absence totale d'étude sur le potentiel d'Anticosti. Le gouvernement Marois prend donc une posture autant politique que le gouvernement Charest en son temps : l'exploitation du pétrole est une opportunité de construction nationale et de développement économique pour la province.

Cette problématisation alternative structure un réseau de dissidence au réseau des opposants. Elle parvient à enrôler bon nombre de partisans de la filière pétrolière qui ne peuvent que soutenir la participation financière du gouvernement et son appui politique. L'APGQ salue le partenariat entre l'industrie et le gouvernement du Québec :

« Ce partenariat avec l'industrie permet d'envoyer un signal clair que le Québec est ouvert au développement de ses ressources d'hydrocarbure. Par ce geste significatif, le gouvernement du Québec renoue ainsi avec l'implication historique de l'État québécois dans le développement de ses ressources naturelles. C'est évidemment une bonne nouvelle pour l'industrie mais aussi pour l'économie du Québec et pour tous les Québécois.»⁸²⁰

L'association cible d'ailleurs de plus en plus le pétrole de schiste, et plusieurs conférences sont organisées en 2014 sur les débouchés des énergies fossiles au Québec. Malgré une opposition toujours vive sur le dossier gazier entre l'industrie et le gouvernement⁸²¹, les partisans d'une exploitation pétro-gazière au Québec se joignent à cette coalition de compromis. Il s'agit donc de la formation d'un troisième réseau, refusant le gaz de schiste sur la base de son inacceptabilité sociale et de sa faible rentabilité, mais défendant l'exploration pétrolière dans un but de développement économique, d'indépendance énergétique et de construction nationale. Ce troisième réseau est uniquement ponctuel puisqu'il n'existe que durant l'année 2013, la distinction gaz-pétrole s'efface avec le retour des libéraux, et on retrouve une opposition dichotomique entre les deux réseaux des partisans et des opposants.

5.4.2. Diversification du mouvement d'opposition : entre fragmentation et lutte globale aux hydrocarbures

Cette offensive en faveur du pétrole n'aurait pas été perçue comme telle si le mouvement d'opposition n'avait pas fait évoluer sa propre problématisation. Comme nous venons de le souligner, le réseau a élargi sa focale à l'ensemble des hydrocarbures et il cible désormais l'interdiction de la fracturation hydraulique comme objectif politique.

« Le PQ avait mis sur la table un projet de loi 37 sur un moratoire, donc il y avait de l'espoir. Ce projet de loi avait fait l'objet d'une consultation et il n'y avait pas d'unanimité car il ne répondait pas à toutes les inquiétudes citoyennes. Il était limité à certaines portions de la vallée du Saint Laurent et n'englobait pas la fracturation hydraulique pour les hydrocarbures. C'était géographiquement limité et aussi limité sur le gaz de schiste et non pas sur toutes les formes d'hydrocarbures. C'était une déception mais c'était mieux que rien. Je pense que la grande déception c'est quand le PQ s'est engagé dans l'exploitation pétrolière et en particulier à Anticosti. »⁸²²

820 Communiqué de presse de l'APGQ, 14 février 2014

821 Alexandre Shield, « APGQ: Les entreprises souhaitent envoyer «un message de patience et de persistance», selon Lucien Bouchard », *Le Devoir*, 17 janvier 2014.

822 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

Comme nous le fait remarquer cette citoyenne, les revendications ont évolué depuis la prise de conscience initiale en 2010. Il y a désormais « une conscience écocitoyenne » chez les opposants encore mobilisés, « les gens ont appris ce qu'ils ne voulaient pas. »⁸²³ La démocratie participative prend une part importante dans les revendications, et elle est demandée dans tous les nouveaux projets qui se développent dans la province. La lutte se transforme par une prise de conscience des interrelations entre ces différents dossiers :

« C'est la lutte contre la fracturation hydraulique qui a amené à constater que le projet pétrolier était aussi axé sur la fracturation hydraulique, donc les mêmes menaces aux nappes phréatiques. C'est ce qui a fait que le mouvement s'est élargi. Quand est arrivé, il y a deux ou trois ans, la pieuvre du pétrole de l'ouest canadien avec toutes ses tentacules, le transport par train, par bateau, par pipeline, c'est un pétrole des sables bitumineux grâce au gaz de schiste car ça prend énormément d'énergie d'extraire ce pétrole-là. Tout ça est tellement lié que les citoyens ont fini par comprendre que c'est une seule et même lutte. »⁸²⁴

Cet élargissement de la lutte est aussi un élargissement géographique puisque désormais des comités de vigilance se forment dans les zones urbaines jusque-là peu concernées par le projet de gaz de schiste. La lutte rejoint ainsi plus de public par son statut de lutte globale et par ses objets de contestation multiples : aux projets pétroliers de Gaspésie, de *Old Harry* et de l'Île d'Anticosti viennent en effet s'ajouter « la pieuvre » des sables bitumineux albertains. Ces derniers sont l'objets de contestation depuis des années par l'ensemble du mouvement environnemental québécois, mais la nouveauté provient des projets d'inversion de la ligne 9B d'Enbridge (2013) et de construction de l'oléoduc Energie Est par la société TransCanada (annoncé le 1^{er} août 2013) afin de faire venir le pétrole de l'Ouest vers le Québec et vers l'exportation à travers la construction d'un port pétrolier à Cacouna (déjà ciblé pour la construction d'un port méthanier en 2004, Gros Cacouna voit le projet abandonné avec la chute du prix du gaz, mais TransCanada propose la construction d'un port pétrolier en eaux profondes en 2014). Ces projets sont d'ampleur fédérale, et ils mobilisent donc à l'échelle du Canada. Leur traitement institutionnel se situe en revanche aussi au niveau fédéral puisque c'est Office Nationale de l'Énergie (ONE) qui est chargée d'en déterminer les risques et les avantages, sans droit de veto de la part des provinces. Les projets d'oléoducs sont une réponse aux critiques visant l'expansion du transport de pétrole par train à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le Québec est rattrapé par cette réalité en juillet 2013 lorsqu'un train pétrolier de 72 wagons-citernes déraile à Lac-Mégantic en Estrie, tuant 47 personnes et détruisant le centre-ville. L'accident est directement mis en série avec le développement de l'industrie pétro-gazière canadienne.

La diversification du mouvement d'opposition ne s'est pas faite sans douleur. Le passage d'une opposition ciblée sur le gaz de schiste et sa technique controversée de fracturation hydraulique vers une opposition globale aux hydrocarbures a demandé une restructuration du mouvement. Lors de l'assemblée générale du RIGSVSL du 22 septembre 2013, le regroupement décide d'élargir son mandat à l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Il se renomme alors Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ). Celui-ci englobe désormais plus de 120 comités répartis sur une dizaine de régions administratives qui s'opposent aussi bien au gaz de schiste, au pétrole et aux projets d'oléoducs. Il continue de demander un moratoire sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique mais il affiche aussi un objectif plus général :

823 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

824 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

« Notre objectif final est d'informer et de sensibiliser la population face au défi le plus grand auquel l'humanité ait jamais été confrontée : les changements climatiques. Nos actions visent à faire prendre conscience à la population que tous ces projets pétroliers et gaziers ne font que retarder l'incontournable virage vers une économie verte, respectueuse de la capacité de notre planète, que nous devons impérativement amorcer. »⁸²⁵

Les aspects paradigmatiques sont donc placés au premier rang dans ce nouveau regroupement qui fait valoir ses valeurs et son modèle de société, rejetant en même temps tout compromis politique sur des dimensions pragmatiques des revendications. Après la déception du gouvernement Marois, les membres du RVHQ soutiennent une résolution globale des enjeux à travers un changement d'orientations énergétiques.

Ce renouvellement thématique ne s'est pas fait sans heurt. En septembre 2013, une partie des membres du RIGSVSL se dissocie du RVHQ et forme un nouveau mouvement : le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI). Celui-ci est particulièrement axé sur la nécessité d'obtenir un moratoire sur le gaz de schiste. Il conserve donc la focale initiale du réseau d'opposition. Il soutient aussi des objectifs plus ciblés et permet à la mobilisation de retrouver une dimension de proximité. La scission est autant thématique qu'interpersonnelle puisqu'elle prend racine dans des tensions internes aux membres. Mais ces deux mouvements travaillent cependant de concert, il ne s'agit pas de se concurrencer mais plutôt de permettre une mobilisation différenciée et complémentaire. Ainsi face à un renversement d'alliance avec les péquistes, le réseau des opposants se retrouve privé de son soutien gouvernemental qui lui ouvrait les portes du moratoire tant espéré. La solution construite par le gouvernement Marois heurte les revendications des opposants puisqu'en dissociant gaz et pétrole, le PQ participe à la validation de la fracturation hydraulique qui est désormais rejetée avec force par les militants, y compris par les municipalités. Le réseau d'opposition aux hydrocarbures perd son relais politique.

5.4.3. La réforme de la Loi sur les mines, quels gains pour les acteurs de la controverse ?

Le principal gain du réseau d'opposition durant la période du gouvernement Marois se situe dans la réforme de la Loi sur les Mines promulguée en décembre 2013. La fameuse loi consacre le principe de la préséance minière qui favorise l'extraction minière sur toute autre utilisation du territoire. Non réformée depuis 1987 malgré deux tentatives des libéraux en 2009 et 2011, la Loi sur les mines était la cible de toutes les critiques de la part des opposants au gaz de schiste et même au-delà.⁸²⁶ Les péquistes, au premier rang desquels la ministre Ouellet, proposent un premier texte en octobre 2013 mais ne parviennent pas à obtenir le soutien des partis d'opposition : le PLQ et la CAQ (Coalition Avenir Québec)⁸²⁷. La ministre des Ressources Naturelles revient à la charge en décembre avec le projet de loi 70 qui suit une procédure accélérée, dit « du bâillon »⁸²⁸. La réforme est adoptée grâce au soutien de la CAQ qui obtient un certain nombre d'amendements en sa faveur. Tous les partis votent le texte sauf Québec Solidaire.

825 En ligne sur le site du RVHQ : <https://www.rvhq.ca/?page=historique> [consulté le 14 juin 2015]

826 Emiliano Arpin-Simonetti, « La réforme de la Loi sur les mines », *Relations*, 2013, p. 18-19.

827 Le parti est créé en 2011 par l'homme d'affaire François Legault, c'est un parti atypique qui prend des idées aux libéraux comme aux péquistes, sa première priorité demeure le développement économique.

828 Procédure législative d'exception qui consiste à limiter le temps des débats à 14h maximum sur un texte de loi controversé ou urgent. Le texte législatif ne peut ni être amendé, ni scindé.

La réforme de la Loi sur les mines s'inspire des projets de loi précédents. Il s'agit avant tout d'un compromis entre les compagnies minières et le gouvernement. En effet, les lacunes de la Loi dans sa version de 1987 ont été soulignées depuis des années puisqu'elle était outrageusement favorable aux compagnies qui ne payaient presque aucune redevances dans certains cas et n'étaient pas tenues de remettre en état les sites. Les principaux apports de cette réforme sont de privilégier la transformation des minerais sur le territoire québécois afin de maximiser les retombées économiques locales, l'obligation pour les compagnies d'aviser les municipalités 30 jours avant le début des travaux, l'obligation d'étude d'impact passe des projets de plus 7 000 tonnes par jour aux projets de plus de 2 000 tonnes par jour, l'obligation de divulgation d'informations sur les quantités et les types de minerais extraits, ainsi que la possibilité de pouvoir accru en matière d'aménagement du territoire pour les MRC. C'est cette dernière possibilité qui est d'intérêt pour les opposants au gaz de schiste. Ainsi, les MRC obtiennent le pouvoir d'exclure certaines zones (urbaine et de villégiature) à l'exploration minière grâce à leurs plans locaux d'urbanisme. Toutefois, le MRN conserve un droit de veto ultime. Surtout, ces dispositions sont prévues pour les activités minières alors que les activités de production d'hydrocarbures doivent être dotées d'une loi spécifique. En effet, en 2011 déjà, les libéraux avaient souhaité mettre en place une loi sur les hydrocarbures. Les péquistes poursuivent dans cette direction et parallèlement au projet de loi 43 (la première tentative de réforme de la Loi sur les mines), ils annoncent l'introduction d'un projet de loi similaire sur les hydrocarbures. Celle-ci ne voit pas le jour, et en attendant les dispositions générales de la Loi sur les mines s'appliquent.

Pour les militants, la réforme est une avancée par rapport au *statu quo*. Cependant, si les militants de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine saluent cette réforme⁸²⁹ comme allant dans le bon sens, les opposants au gaz de schiste sont plus critiques. Pour un membre du Collectif scientifique, c'est une réforme « cosmétique »⁸³⁰. Les municipalités obtiennent un droit supplémentaire mais le veto ministériel empêche une avancée significative. Ainsi, la période du gouvernement péquiste a un goût amer pour les opposants qui n'ont pas vu passer le moratoire tant espéré sur le gaz de schiste. Le projet de loi 37 n'a jamais été voté, il est resté au stade des consultations, et a été enterré suite aux élections d'avril 2014 qui ont porté au pouvoir le PLQ avec comme Premier ministre, Philippe Couillard. La réforme de la Loi sur les mines est un pis-aller pour ce réseau d'acteurs qui trouvent néanmoins des raisons de se réjouir à la publication du rapport de synthèse de l'EES en janvier 2014, juste avant les élections. En focalisant principalement sur la revendication de réforme de la gouvernance, les décideurs politiques ne prennent en compte qu'une fraction du discours des opposants aux hydrocarbures. Qui plus est, cette réforme de la politique publique ne modifie qu'à la marge l'ordre social en place. Il est donc difficile de conclure que le forum de la politique publique a véritablement pris en compte les revendications des opposants malgré le soutien affiché des péquistes qui a renforcé la position de leur discours. La solution bricolée par le PQ ne règle pas l'incohérence du régime de régulation bien qu'elle la réduise au regard de l'utilisation des territoires municipaux.

829 Communiqué de presse de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, 12 décembre 2013, en ligne : <http://www.actionboreale.org/malgr%C3%A9-les-imperfections-de-la-loi-le-qu%C3%A9bec-aura-meilleure-mine-bravo-%C3%A0-la-mobilisation-citoyenne> [consulté le 14 juin 2015]

830 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

5.5. Le retour des libéraux et le *statu quo*

Malgré la crainte légitime des opposants au gaz de schiste de voir revenir les libéraux au pouvoir, le dossier va prendre une tournure favorable à leur position puisque successivement l'EES et le second BAPE vont conclure au manque d'opportunité de cette filière pour le Québec. Toutefois, les opposants sont désormais face à des problématiques multiples engendrant un risque de dispersion. Enfin, une tentative de gestion globale des enjeux pétro-gaziers émerge autour du rapport sur les orientations énergétiques du Québec commandé par les péquistes mais dont les libéraux vont rapidement se détacher.

5.5.1. L'EES : un rapport sceptique

Quelques mois avant sa défaite, le gouvernement péquiste prend connaissance des constats de l'EES qui sont publiés en janvier 2014 et rendus publics en février. Un rapport⁸³¹ synthétise les 73 études⁸³² commanditées en 2011. Malgré les critiques des opposants sur l'incomplétude des travaux de recherche engagés, ceux-ci sont résolument critiques envers la filière gazière. Si le rapport de synthèse ne ferme pas la porte à l'exploitation, il pointe des résultats qui soulignent la présence de risques avérés ou potentiels sur la quasi-totalité des enjeux étudiés. L'opportunité du gaz de schiste est clairement mise en doute. L'acceptabilité sociale est absente dans les territoires concernés. Le rapport nuance certaines craintes couramment exprimées comme la consommation d'eau (seules quelques zones seraient à éviter durant les périodes sèches) ou sur la contamination par le méthane qui est jugée rare (mais dont les conséquences sont très sérieuses), ou encore sur le risque sismique. Les risques sanitaires et environnementaux sont néanmoins loin d'être nuls puisque le rapport met en évidence des lacunes dans les plans d'urgence, des risques pour la santé des riverains mais aussi « appréhende plusieurs impacts environnementaux, dont au premier chef la contamination de l'eau et des sols, un bilan négatif de GES ainsi que les fuites de gaz liés à l'utilisation de la technique de fracturation. »⁸³³ La faible maîtrise technique est soulignée par plusieurs études de l'INSPQ qui pointent les problèmes d'étanchéité des structures. « Les possibilités de contamination des eaux souterraines et de surface sont réelles »⁸³⁴ déclare les rapporteurs et les cas d'accidents sont courants. Le rapport insiste aussi sur le manque d'installation de retraitement des eaux usées au Québec pour faire face à une demande accrue de la part des compagnies gazières. Plus encore, le point central du rapport tourne autour de l'inadéquation d'une politique de lutte aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO₂, et d'une politique de développement gazier puisque l'EES met en lumière l'importante participation de la filière à la production de GES qui représenterait une hausse de près d'un quart des émissions. Les fuites fugitives de méthane sont les grandes responsables de ce bilan carbone. Le portrait peu reluisant de l'industrie lors de la phase exploratoire est particulièrement délétère puisque sur le maigre échantillon de puits forés, plus de 60% présente des fuites non maîtrisées. Qui plus est, l'EES dénonce le laxisme particulier de la filière gazière : « En matière de pratiques responsables, l'industrie du gaz de schiste accuse un net retard par rapport aux entreprises chefs de file des secteurs minier, pétrolier et chimique. »⁸³⁵ L'édifice sociotechnique de l'industrie s'effondre.

831 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*

832 Je n'en comptabilise que 69 car j'ai fusionné plusieurs études sur un même sujet qui étaient présentées séparément.

833 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*, p. 229.

834 *Ibidem*, p. 208.

835 *Ibidem*, p. 243.

Les avantages économiques sont également jugés douteux au regard du faible prix du gaz et ce contexte économique défavorable rend impossible l'internalisation des coûts externes à la filière (nuisances, perturbations de l'environnement, etc.), qui plus est avec un régime de redevances inadapté. L'EES produit plusieurs scénarios de développement de 1 000 à 9 000 puits sur 10 et 20 ans afin d'en vérifier les effets mais sans un prix du gaz au-dessus de 6\$, la filière n'est pas viable. Le rapport va plus loin en tirant à boulets rouges sur la préséance minière qui prive les municipalités d'un pouvoir de régulation de ces activités ayant un fort potentiel conflictuel avec les activités existantes sur les territoires. Le rapport note enfin l'inadéquation entre ce projet soutenu par une Loi sur les mines obsolète et la Loi sur le Développement Durable (LDD) et la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE). L'incohérence du régime de régulation des ressources est une nouvelle fois soulignée.

Ce rapport a perdu l'envergure de l'EES initiale qui devait rédiger des recommandations pour le gouvernement. Le gouvernement péquiste a en effet modifié son mandat en 2013 afin que les résultats de l'EES servent de base pour de nouvelles audiences publiques qui doivent débiter en mai 2014. Les militants anti gaz de schiste sont sceptiques face à l'utilisation qui sera faite de ce rapport tandis que l'APGQ accueille ses conclusions favorablement puisqu'elles vont permettre un débat basé sur des faits. Le rapport est accueilli dans une relative indifférence alors que la province est en pleine polémique sur la Charte des valeurs. P. Marois, craignant d'être renversée sur le vote du budget, déclenche des élections le 5 mars. Elles ont lieu le 7 avril et le PQ y subit une lourde défaite puisque les libéraux reviennent au pouvoir avec un gouvernement majoritaire derrière P. Couillard.

5.5.2. Une volonté de faciliter l'industrie pétro-gazière : la réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le retour des libéraux fait craindre le pire pour les opposants alors que les membres du PLQ ne cachent pas leur soutien à la filière gazière. Dès son discours inaugural, le nouveau Premier ministre, P. Couillard, rouvre le dossier en déclarant : « Le gouvernement entend aborder la filière des hydrocarbures de façon intégrée et cohérente, en lien avec les trois piliers du développement durable : le développement économique, l'équité sociale et les impacts sur notre environnement. »⁸³⁶ Dans la foulée, le Premier ministre annonce le lancement d'une EES sur l'ensemble de la filière hydrocarbure au Québec. La problématisation gouvernementale des péquistes, insistant sur le hiatus entre pétrole et gaz, est démantelée pour laisser place à une problématisation globale de toute la filière. Le nouveau gouvernement utilise ainsi la relative faiblesse de l'opposition à bloquer l'exploration pétrolière pour y attacher la filière gazière affaiblie par quatre années de contestation. Ce qui guette le dossier du gaz de schiste c'est l'oubli comme l'écrit une journaliste du *Devoir*.⁸³⁷

Cette nouvelle stratégie de gestion intégrée s'illustre dans la réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)⁸³⁸ que les libéraux votent en juillet 2014. Les péquistes avaient déjà tenté de réformer ce règlement en mai 2013, et les libéraux de J. Charest en 2011, mais sans succès. Le RPEP est central pour

836 P. Couillard, Premier Ministre, Discours d'ouverture de la 1re session de la 41e législature de l'Assemblée nationale du Québec, 21 mai 2014 [en ligne : <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/allocutions/details.asp?idAllocutions=857>, consulté le 15 juin 2015]

837 Amélie Daoust Boisvert, « L'oubli guette le débat sur le gaz de schiste », *Le Devoir*, 16 mai 2014.

838 Gouvernement du Québec, « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection », 2014.

la gestion de la fracturation hydraulique puisqu'il définit les distances séparatrices entre les puits d'hydrocarbures et les puits d'eau potable. Ainsi, la réforme mineure de la Loi sur les mines est de moindre conséquence en comparaison de la réforme de ce règlement. La réglementation initiale ne prend pas en compte la fracturation hydraulique, et, comme nous l'avons vu, face à cette lacune, les municipalités ont opté pour la mise en œuvre du RSB, ce règlement militant qui bloque *de facto* l'industrie pétro-gazière. Outre la plainte de Pétrolia contre la ville de Gaspé, d'autres municipalités sont attaquées pour avoir fait passer ce type de réglementation comme le village de Ristigouche Sud-Est, 168 habitants, qui est poursuivi pour 1,5 million de dollars de dommages et intérêts par la compagnie Gastem.⁸³⁹ Si ces attaques judiciaires renforcent la détermination et la cohésion des opposants qui y voient la lutte du pot de terre contre le pot de fer, l'instabilité légale est mal perçue par les compagnies et par le gouvernement. Pour mettre fin au RSB, les libéraux votent ainsi une réforme du RPEP.

La réforme de 2014 encadre la fracturation hydraulique. Elle reprend les grandes lignes des précédents projets de loi de 2011 et 2013. Elle est d'apparence stricte et met en œuvre une nouvelle réglementation favorable à la protection de l'environnement. Cependant, elle exempte l'industrie pétro-gazière du respect de certaines règles imposées aux autres industries. Elle met d'abord fin au RSB en déclarant que les municipalités peuvent réguler les prises d'eau potable sauf dans le cas de l'industrie pétro-gazière. Deuxièmement, la régulation vise à protéger la consommation humaine d'eau potable, elle ne s'adresse donc pas à l'eau utilisée en agriculture ou bien celle servant à abreuver les animaux sauvages (facilitant ainsi l'exploration à Anticosti). Troisièmement, le RPEP encadre la fracturation hydraulique en rendant obligatoire la réalisation d'études hydrogéologiques avant tout forage. Les compagnies sont également tenues de fournir une évaluation de la fracturation hydraulique (composition chimique du fluide de reflux, etc.) au MRN mais ces rapports ne sont pas publics.

Enfin, le RPEP met en place une distance séparatrice de 400 mètres sous la nappe phréatique et de 500 mètres entre un puits d'eau potable municipal et un puits d'hydrocarbures (la distance est portée à deux kilomètres pour les puits desservant plus de 500 personnes). C'est une amélioration par rapport au règlement existant, toutefois, la distance des 400 mètres ne correspond à aucun seuil scientifique. En réalité, les compagnies déclarent, dans le BAPE de 2011 par exemple, plutôt une distance de sécurité de 1000 mètres sous l'aquifère lors des forages horizontaux⁸⁴⁰ suivis de fracturation hydraulique. Ces seuils sont critiqués par les opposants, notamment par M. Durand qui souligne qu'ils correspondent parfaitement à rendre possible l'exploitation du pétrole de schiste d'Anticosti. La limite « normale » des 1000 mètres auraient rendu impossible l'utilisation de la fracturation hydraulique sur les permis d'Anticosti où les couches du *shale* de Macasty sont peu profondes (entre 350m et 1100m). Ici encore, on voit comment les caractéristiques physiques, la matérialité de la ressource influence la construction légal et l'agencement sociotechnique nécessaire à l'exploitation pétrolière.

Le RPEP est perçu par les opposants comme une porte ouverte à l'exploration-exploitation des ressources non conventionnels et comme un blanc-seing donné à l'utilisation de la fracturation hydraulique. Le règlement met en place une régulation favorable à l'industrie pétrolière pour trois raisons. Le surplus de protection environnementale concerne avant tout les zones peuplées (avec des puits desservant plus de 500 personnes) qui de toute manière n'auraient pas accepté l'industrie pétro-gazière

839 Geneviève Gélinas, « Ristigouche Sud-Est demande 225 000 \$ pour se défendre contre Gastem », *La Presse*, juillet 2014.

840 Un forage horizontal nécessite une profondeur minimale de 800 mètres pour permettre l'inclinaison des drains.

(comme une bonne partie des basses terres), mais les zones forestières et agricoles peu peuplées comme Anticosti et la Gaspésie sont laissées relativement ouvertes à l'utilisation de la fracturation hydraulique. Les distances séparatrices sont modelées pour autoriser l'exploration pétrolière. Le RPEP retire aux municipalités leur pouvoir de blocage à travers le RSB. Sur ce dernier point, les opposants n'ont pas abandonné la lutte puisqu'ils s'engagent dans un rapport de force dès l'été 2014 en demandant au ministre que les dispositions du RSB demeurent applicables là où elles ont été votées. Le ministre n'a pas encore répondu à leur demande début 2015. Le gouvernement libéral a su promouvoir une réforme qui essentialise une distinction courante au Québec entre la régulation des territoires habités (le centre) et ceux où la population est plus éparse (la périphérie). Ainsi, il préserve l'industrie en autorisant une utilisation conditionnée de la fracturation hydraulique tout en évitant une réactivation de la mobilisation sociale dans les basses terres du Saint-Laurent.

La lutte sur les distances séparatrices n'est qu'un aspect du rejet global du projet de pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti qui peine à trouver un support populaire aussi fort que le gaz de schiste. Malgré un documentaire médiatisé sur le sujet réalisé par D. Champagne : « Anticosti, la chasse au pétrole extrême », sorti en 2014, le sujet est porté moins par un mouvement *grassroots* que par un groupe d'associations écologistes. La faible population de l'île est divisée sur le sujet et l'éloignement géographique joue en faveur de l'indifférence. Pourtant, de nombreux militants dénoncent un projet encore moins rentable que celui du gaz de schiste. M. Durand est une tête d'affiche dans ce combat sur les chiffres et les données géologiques. Sans reprendre en détail les éléments d'une lutte tout aussi complexe que celle sur le gaz de schiste, on peut citer une poignée d'arguments qui soulignent l'importance de la matérialité et du réseau sociotechnique nécessaire à l'industrie. D'abord, c'est le taux de récupération du pétrole de schiste qui est une limite à l'exploitation puisque selon M. Durand ce sont seulement entre 1% et 2% du pétrole qui pourrait être extrait (le gouvernement affiche plutôt des taux au-dessus de 5%). Malgré tout, les articles sur le sujet reprennent le gisement global en citant des milliards de baril enfouis sans spécifier qu'une infime partie est exploitable.⁸⁴¹ Ensuite, ce sont les installations nécessaires à l'industrie qui sont absentes sur l'île et qu'il faudra construire : réseaux d'oléoducs, port pétrolier ou oléoduc marin pour exporter le pétrole. M. Durand pointe aussi la production liée de méthane, irréductible de l'exploitation pétrolière. Le risque est grand, comme dans le *Bakken shale* du Dakota du Nord, de voir ce méthane brûlé par torchère puisqu'il n'existe aucun réseau de gazoduc sur l'île et que le prix du gaz étant très bas, la récupération du gaz est définitivement non rentable. Le risque de contribution aux émissions de GES de la province, pointé par l'EES dans le cas du gaz de schiste, est alors énorme :

« On ne peut pas subventionner des voitures hybrides d'un côté et de l'autre avoir l'équivalent d'un million de voitures en pollution en brûlant Anticosti. Mais ce n'est pas étudié ça. Martine Ouellet n'était pas au courant de ça. Son spécialiste des hydrocarbures n'était pas au courant. Les fonctionnaires à Québec ne lisent pas les textes scientifiques, ce ne sont pas des chercheurs. »⁸⁴²

Enfin, les militants pointent l'hypocrisie politique consistant à reconnaître la dangerosité de la fracturation hydraulique pour l'exploitation du gaz de schiste mais à soutenir son utilisation pour le pétrole de schiste. C'est cette dichotomie qui apparaît dans le RPEP et qui est dénoncée par le réseau des opposants. La réforme de la politique publique

841 Marc Durand, Lettre ouverte déposée dans le cadre de la consultation sur EES-Hydrocarbures et EES-Anticosti, mars 2015 [en ligne : http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/regards/03_2015_Marc_Durand.pdf, consulté le 15 juin 2015]

842 Entretien avec un géologue de l'UQAM, juillet 2014

consiste ainsi à rendre plus acceptable le mode de gouvernance sans pour autant modifier les objectifs de ces politiques visant à exploiter les ressources naturelles.

5.5.3. Les espoirs libéraux douchés par le second BAPE

Le gouvernement Couillard ne cache pas son support à la filière des hydrocarbures qui susciterait des « espoirs de prospérité et d'enrichissement collectif »⁸⁴³. L'EES sur les énergies fossiles est lancée à l'été 2014 avec un calendrier serré jusque fin 2015. Elle est placée sous la supervision d'un comité dirigé par des représentants du gouvernement pour garantir son « objectivité ». Une consultation publique aura lieu mais seulement en toute fin de procédure. Mais d'abord, le gouvernement Couillard doit faire face au second BAPE sur le gaz de schiste qui débute dès le mois d'avril et dont le rapport est publié en novembre. Son mandat, défini par le ministre Blanchet (PQ), est générique puisqu'il concerne « les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-Laurent ». La commission est présidée par Denis Bergeron⁸⁴⁴ et elle travaille d'avril à novembre 2014. Une analyse détaillée des travaux du BAPE est disponible au chapitre 7.

On peut déjà rappeler que le BAPE suit une procédure similaire à celui de 2011. Cette fois-ci cependant, les audiences publiques et les réflexions de la commission s'appuient sur les études de l'EES. Tout d'abord, 17 séances publiques sont organisées sur différentes thématiques afin de diffuser l'information mais aussi de répondre aux questions du public. Ensuite, 11 autres séances sont dédiées à la présentation de 84 mémoires sur les 127 reçus. La participation est donc moins soutenue qu'en 2011 et selon un membre du BAPE, ce ne sont pas les mêmes individus qui ont participé puisque seulement quelques individus identiques déposent un mémoire aux deux BAPE (mais les organismes participants sont relativement identiques). Cette démobilisation s'explique d'abord par la moindre urgence ressentie par la population : « les gens sont convaincus d'avoir obtenu ce qu'ils voulaient, ils sont convaincus d'avoir un moratoire alors que ce n'est pas le cas. »⁸⁴⁵ Ce sont finalement les opposants les plus militants qui poursuivent leur implication dans la lutte tandis que les membres moins actifs du réseau d'opposition désertent partiellement le terrain de la mobilisation :

« C'est comme si dans un premier temps, on avait attiré monsieur et madame tout-le-monde intéressés par cette question, dans un deuxième temps on a intéressé que des représentants de comités élargis qui étaient des rapporteurs de préoccupations et qui ramenaient en même temps l'information. »⁸⁴⁶

Au BAPE, on estime que les enjeux n'étaient plus assez pressants pour les opposants. Les nouvelles connaissances apportées par l'EES ne sont pas tant valorisées par le public qui cherchait à « éloigner la menace, désormais la menace se matérialise plutôt à Anticosti et à travers la construction du pipeline Energie Est. ». Mais les représentants des compagnies ont également déserté le BAPE puisque le prix du gaz ne rend plus les projets gazières québécois tellement attractifs.

Juste avant la publication du rapport du BAPE (en novembre mais le rapport est rendu public seulement en décembre), les deux réseaux adverses multiplient les rapports de force. C'est l'APGQ qui lance les hostilités début novembre en réclamant, à la suite

843 Alexandre Shield, « Un comité du gouvernement contrôlera l'EES sur les énergies fossiles, annoncent les libéraux », *Le Devoir*, 12 juillet 2014.

844 Denis Bergeron est membre du BAPE depuis 2011. Il a suivi une formation en communication avant de travailler pour la Fédération des Municipalités du Québec.

845 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

846 Entretien avec un membre du BAPE, juillet 2014

de son assemblée générale, le lancement de projets-pilotes de gaz de schiste. Pour l'association, l'installation de puits tests serait utile à la mise en place d'une réglementation adaptée. Son président, M. Binnion, pense que les Québécois sont désormais plus prêts : « En 2010, les gens ne comprenaient pas les problèmes énergétiques du Québec. Mais maintenant, ils comprennent qu'il y a un problème avec l'approvisionnement en pétrole et l'approvisionnement sécuritaire en gaz. »⁸⁴⁷ Il est toutefois contredit deux jours plus tard lorsque le RVHQ dépose à l'Assemblée nationale une nouvelle série de 34 000 formulaires issus de la deuxième campagne « Vous n'entrerez pas chez nous ». Cela porte à 66 000 le nombre de refus par des propriétaires de laisser une compagnie gazière forer sur son terrain.⁸⁴⁸

Le rapport du BAPE vient supporter le mouvement des opposants puisqu'il conclut en substance l'inopportunité de développer la filière du gaz de schiste au Québec pour les 25 prochaines années. La Commission Bergeron reprend les conclusions de l'EES en montrant que la filière générerait des impacts majeurs sur les basses terres du Saint-Laurent et que certains ne peuvent pas être atténués par des mesures de compensation comme le bruit, les effets sur les économies locales ou la dévaluation immobilière. Elle s'inspire des revendications des opposants en déclarant également que « le risque que les puits fermés constituent, un jour, un passif environnemental pour le Québec est réel »⁸⁴⁹ et que la maîtrise technique n'est pas assurée entièrement. Le rapport souligne enfin que le prix du gaz ne permet pas le développement de la filière et que l'enjeu pour le Québec est plutôt de développer des infrastructures de connexion avec le marché du gaz nord-américain plutôt que de développer sa capacité de production dans un marché saturé. Enfin, la commission note l'absence durable d'acceptabilité sociale du projet.

Suite au rapport, le gouvernement Couillard est contraint de réviser son support inconditionnel à la filière. Il ne s'agit cependant de mettre en place un moratoire mais plutôt d'attendre des vents meilleurs pour l'industrie. Tout comme le premier BAPE, cette reconnaissance du récit des opposants ne constitue pas une modification substantielle de la politique publique québécoise en matière d'hydrocarbures. À l'inverse de l'Etat de New York qui vote un moratoire en décembre, mais aussi du Nouveau Brunswick voisin qui fait de même, le Québec ne passe aucun texte prohibitif pour l'industrie, le Premier ministre déclare : « Je n'aime pas le “moratoire”, car une fois que vous mettez en place un moratoire, c'est un travail d'enfer pour le lever si vous avez besoin de le faire un jour »⁸⁵⁰ Le Premier ministre focalise avant tout sur deux aspects de la désaffection envers le gaz de schiste : le faible prix du gaz et l'inacceptabilité sociale. C'est principalement sous ces deux angles que le gouvernement libéral justifie le choix de ne plus aller de l'avant : « À ce moment-ci », l'industrie gazière et pétrolière a ni d'intérêt sur le plan économique ni l'appui de la population pour forer le sol québécois. « Ces deux critères doivent être réunis. Je ne vois pas cela se produire dans un avenir proche »⁸⁵¹ L'argumentaire du risque environnemental et sanitaire est passé sous silence. Si le PQ se réjouit de ces conclusions, la CAQ juge irresponsable l'abandon d'une filière prometteuse pour l'économie provinciale. Le récit politique de la controverse déforme donc à la fois les conclusions du BAPE et à la fois le discours supporté par les opposants, la filière gazière est mise de côté non pour sa

847 Alexandre Shield, « Vers un retour du gaz de schiste », *Le Devoir*, 4 novembre 2014.

848 Alexandre Shield, « 66 000 fois non au gaz de schiste », *Le Devoir*, 6 novembre 2014.

849 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent », Québec, Gouvernement du Québec, 2014, p. 396.

850 Marco Bélair-Cirino, « Philippe Couillard ferme la porte... à un moratoire », *Le Devoir*, 19 décembre 2014.

851 Philippe Couillard dans *Ibidem*.

dangereuse et son inadéquation avec le développement des énergies renouvelables, mais pour son manque de rentabilité et d'acceptabilité sociale. La solution politique qui émerge est celle de l'attente et du *statu quo*, l'industrie ne sera pas soutenue mais elle ne sera pas interdite non plus.

L'analyse de la presse écrite sur cette période⁸⁵² de la publication du BAPE montre un discours dominant relativement similaire à celui des libéraux. Le corpus de 23 articles de *La Presse* et du *Devoir* montre d'abord une présence médiatique assez faible en comparaison du suivi médiatique de l'automne 2010, le sujet ne fait plus les manchettes et il est simplement traité de manière routinière. Les arguments les plus repris dans les articles sont d'abord celui de l'absence d'acceptabilité sociale (8), d'absence de rentabilité économique du gaz de schiste (6) et de toute la filière des hydrocarbures non conventionnels (6). Les arguments sur les risques de pollution de l'air (6), de l'eau (4) et de la technique de fracturation hydraulique (4) sont moins représentés. Ainsi, malgré une forme de validation scientifique (EES) et institutionnelle (BAPE), les arguments environnementaux sont minorés dans le forum médiatique et politique. Il ressort de ce chapitre final, en ce qui concerne ce travail, sur le dossier du gaz de schiste au Québec que la controverse se dénoue sur la conclusion d'une réfutabilité socioéconomique du projet industriel gazier. L'exploitation du gaz de schiste est abandonnée par manque de soutien populaire et manque de rentabilité économique. Les opposants ont réussi à construire la réfutabilité globale de l'industrie (voir chapitre 7), mais le forum politique, et aussi médiatique, tend à résumer l'abandon autour de l'inacceptabilité sociale et la non rentabilité économique du projet. Les risques technologiques, environnementaux et sanitaires sont laissés dans l'ombre des rapports du BAPE et de l'EES afin de ne pas oblitérer l'avenir de la prometteuse filière pétrolière qui utilise les mêmes méthodes de forages, génèrent des risques similaires tout en produisant encore plus de GES, mais qui se situe en périphérie de zones peuplées et qui concerne une ressource dont le prix se situait encore à 100\$ le baril à l'été 2014 (durant l'automne le baril passe sous les 50\$ le baril, sous le seuil de rentabilité des huiles de schiste). Malgré tous leurs efforts et une visibilité plus forte que les opposants français, les Québécois n'obtiennent aucun changement de politique publique majeur après cinq de lutte. La fenêtre d'opportunité liée au soutien du PQ en 2013 n'a pas été suivie d'une retranscription en décision politique si ce n'est sur le plan d'une amélioration marginale de la gouvernance du secteur minier.

5.5.4. Quel modèle énergétique pour le Québec ?

Un dernier aspect de la politique québécoise sur le gaz de schiste doit être observé, il s'agit des débats autour des orientations énergétiques provinciales. Les opposants obtiennent le débat sur l'énergie tant réclamé mais ici encore aucun choix politique ne confirme leur discours. Depuis 2011 et les Forums de l'énergie, plusieurs consultations ont été organisées afin de déterminer le plan de développement énergétique de la province. Le dernier programme couvrait la période 2006-2015⁸⁵³, il s'agit d'organiser et de planifier le modèle énergétique pour la décennie suivante, 2016-2025. En juillet 2013, le gouvernement Marois mandate une commission présidée par N. Mousseau⁸⁵⁴ et R. Lanoue⁸⁵⁵ afin d'analyser les enjeux d'un nouveau modèle

852 L'analyse des articles de *La Presse* et du *Devoir* a été conduite du 1^{er} au 31 décembre 2014.

853 *L'énergie pour construire le Québec de demain: la stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, éd. Québec (Province), Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune, 2006, 119 p.

854 Chercheur à l'Université de Montréal en physique, Normand Mousseau a publié le premier livre sur le gaz de schiste en 2010 (Normand Mousseau, *op. cit.*).

855 Roger Lanoue a travaillé chez Hydro-Québec, il est aujourd'hui expert en stratégie énergétique.

énergétique. La commission organise des rencontres avec 800 participants et spécialistes et publie un rapport en février 2014⁸⁵⁶. Ce rapport est assez ambitieux pour la future politique énergétique puisqu'il propose un virage vers une réduction drastique des émissions de GES. Il se positionne à la suite des revendications environnementalistes en critiquant le développement d'une filière pétrolière, en recommandant d'arrêter de produire toujours plus d'électricité (fin du projet hydroélectrique sur la Romaine, fin du développement éolien) et d'arrêter de consentir à des réductions de coûts pour les grandes industries consommatrices d'électricité. Le rapport est accueilli froidement par un gouvernement qui a depuis pris un virage économique en faveur du pétrole. Il est critiqué dans *La Presse* comme un « flirt écolo » et le journaliste dénonce sa partialité puisqu'il « ne cite qu'un géologue sur le potentiel pétrolier, Marc Durand, le chouchou des écologues parce qu'il ne croit pas au potentiel de l'île d'Anticosti. »⁸⁵⁷ Le rapport est portant jugé encore « trop frileux »⁸⁵⁸ par les opposants aux hydrocarbures.

Rien d'étonnant que ce rapport ne reçoive pas les faveurs du nouveau gouvernement libéral élu en avril. Le BAPE renvoie pourtant vers ce type de commission, la décision de choisir le futur énergétique provincial. Les libéraux choisissent alors de lancer leur propre commission de travail autour de tables rondes thématiques au printemps 2015. Le rapport Mousseau-Lanoue est oublié pour laisser place à une démarche d'information (les événements organisés sont plutôt orientés vers la délivrance d'un savoir expert à des profanes et non vers un processus consultatif ou délibératif). La démarche est peu structurée et laisse planer le doute sur le résultat des tables rondes. Un projet de programme énergétique doit être déposé à l'automne 2015. Sur son site web, le gouvernement projette ainsi la future politique énergétique qui devrait permettre au Québec « de mettre en valeur de façon responsable l'ensemble de ses ressources et son patrimoine énergétique commun. »⁸⁵⁹

La lutte pour définir le modèle énergétique du Québec pour la décennie à venir est en marche. Si les opposants aux hydrocarbures sont parvenus à obtenir gain de cause sur le dossier du gaz de schiste, ils n'ont toutefois pas encore réussi à arrêter le « projet pétrolier canado-québécois »⁸⁶⁰. L'exploration d'Anticosti, si elle a pris du retard, devrait débuter durant l'été 2015 et permettre de connaître plus précisément les ressources exploitables. L'exploration pétrolière en Gaspésie a donné des résultats positifs et Pétrolia espère pouvoir produire du pétrole gaspésien rapidement. Les controverses sur les oléoducs sont les plus tendues en 2015 puisque les militants reproduisent sur ces dossiers les répertoires d'action efficaces durant la lutte au gaz de schiste. Un règlement bloquant la construction des oléoducs sur le territoire municipal est adopté par un nombre croissant de municipalités. En avril 2015, un mouvement d'objecteurs de conscience, nommé « Elan global », naît pour dénoncer les projets pétroliers au Québec et réclamer un désinvestissement massif de la Caisse des dépôts et placements du Québec des projets concernant des énergies fossiles. La construction du port pétrolier en eaux profondes de Cacouna a pu être arrêtée en décembre 2014 autour d'une mobilisation sur la protection du béluga dont la zone de reproduction est située à Cacouna. La qualification de l'espèce comme « en voie de disparition » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a empêché toute poursuite

856 Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Roger Lanoue et Normand Mousseau, *Maîtriser notre avenir énergétique: pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, 2014.

857 Alain Dubuc, « Énergie : un rapport qui tourne en rond », *La Presse*, février 2014.

858 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

859 En ligne sur <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/accueil/> [consulté le 16 juin 2015]

860 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

des travaux.⁸⁶¹ Malgré tout, les dossiers Enbridge 9B et Energie Est (dont le pétrole serait acheminé vers un nouveau port pétrolier au Nouveau Brunswick) sont toujours en discussion et c'est l'ONE qui semble avoir le dernier mot malgré les intentions des libéraux d'organiser un BAPE sur ces projets. Le gouvernement fédéral reprend ainsi la main sur ces projets. Le gouvernement conservateur d'Harper est plutôt climatosceptique et cherche à défendre les intérêts des sables bitumineux albertains qui ont été mis à mal par l'arrêt de la construction de l'oléoduc Keystone XL aux États-Unis depuis 2015.

Conclusion

Les opposants du gaz de schiste tournent en 2014 la page des revendications strictement centrées sur l'exploitation du gaz dans la vallée du Saint-Laurent pour embrasser une lutte globale contre la transformation du Québec en province productrice de pétrole. Les instruments d'action publique informationnels mis en place concluent avec le réseau d'opposition à la non opportunité de cette filière pour la prochaine génération. Toutefois, dans le même temps, la province se dote d'une réglementation qui encadre l'utilisation de la fracturation hydraulique. Elle voit parallèlement se multiplier des projets similaires, principalement pétroliers, qui réclament chacun la même évaluation. Chaque projet engage une mobilisation spécifique et souvent des audiences publiques spécifiques, ce qui décourage de nombreux militants :

« Ces mouvements-là sont portés par des leaders appuyés par une communauté de militants, mais ces personnes s'épuisent, c'est dur ces luttes-là, les militants se reposent sur leurs leaders, c'est beaucoup les mêmes qui prennent le bâton, qui occupent l'espace public, ce sont des luttes épuisantes. Simplement en termes d'information, par exemple sur la question du gaz de schiste, ou des hydrocarbures, ça prend beaucoup de temps. »⁸⁶²

La multiplication des forums est même perçue comme une stratégie sciemment organisée pour épuiser un mouvement avant tout bénévole. L'oubli du rapport sur la politique énergétique de 2014 est perçu comme une volonté délibérée des gouvernements successifs de refuser une véritable transition énergétique et de faire durer un *statu quo* où les projets d'extraction et d'exportation d'énergies fossiles ont encore de beaux jours devant eux.

L'industrie pétro-gazière s'objecte face aux conclusions du BAPE en jugeant la Commission Bergeron incapable d'une évaluation économique pertinente et en réclamant à son tour une évaluation globale de la pertinence économique.⁸⁶³ Pourtant, l'APGQ voit ses positions renforcées sur les projets pétroliers de Gaspésie et d'Anticosti. L'avenir énergétique du Québec semble vouloir s'organiser autour du futur programme énergétique 2016-2025 mais aussi à travers la Loi sur les hydrocarbures réclamée depuis 2010. Si l'industrie gazière ne devrait pas renaître de ses cendres avant plus d'une décennie, l'industrie pétrolière naissante au Québec ne voit que peu d'obstacles politiques à son déploiement, le seul parti politique provincial s'opposant à ce projet est Québec Solidaire et ses trois députés.

861 Martin Croteau, « Un rapport sur les bélugas force l'arrêt des travaux à Cacouna », *La Presse*, décembre 2014.

862 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

863 ICI.Radio-Canada.ca, « Le Québec Inc demande au gouvernement de reconsidérer sa position sur le gaz de schiste », [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/12/17/002-quebec-gaz-schiste-bape-associations-economiques.shtml>]. Consulté le 16 juin 2015.

Malgré cinq de lutte et un répertoire d'action plus étoffé que les opposants français, les Québécois ne sont pas parvenus à obtenir l'équivalent d'une interdiction de la fracturation hydraulique. Bien au contraire, si l'industrie du gaz de schiste ne voit visiblement pas le jour, c'est surtout sur la base d'une critique économique et sociale qui ne reprend que partiellement le discours des opposants. Ces derniers n'ont pas réussi à transformer en action politique la fenêtre d'opportunité ouverte par leur alliance avec le PQ en 2012-2013. Ils ne voient que leur critique de la gouvernance réellement traitée dans le forum de la politique publique. Cet axe narratif était central aux revendications de 2010 mais elles ont depuis évolué vers un discours plus radical qui n'est ni supporté par l'ensemble des acteurs institutionnels, ni retranscrit dans les forums politique, médiatique et experts. Plus encore, les opposants québécois font désormais face à un réseau de promoteurs diversifiés qui appuie de multiples projets parallèles relatifs aux hydrocarbures, fragmentant ainsi les arènes de débats. En comparaison des opposants français confrontés à une promotion très molle du gaz de schiste qui sont parvenus à obtenir une politique publique favorable à leur discours sur le risque technologique, les Québécois font aujourd'hui face à la difficulté de traduire leur discours dans le forum politique. Toutefois, nous allons le voir, les opposants français ont du mal à faire valoir leurs discours sur la gouvernance et la transition énergétique depuis le passage de la Loi Jacob. Leur victoire symbolique sur la fracturation hydraulique dissimule une remise en cause constante de la part du réseau des promoteurs de l'exploration qui multiplie les tentatives de réouverture du débat.

6. Reproduction des rapports de force dans le secteur extractif français

La Loi Jacob est un pavé dans la mare du secteur d'action publique des hydrocarbures. Elle met un coup d'arrêt à la renaissance de la prospection gazière et pétrolière française pour plusieurs années. Cette loi est aussi à l'origine d'une restructuration du réseau des partisans de l'industrie qui évolue vers une problématisation axée sur l'importance de l'expérimentation technologique et de l'exploration géologique des ressources du sous-sol. Il s'agit désormais d'une lutte entre les supporteurs de la « raison scientifique » et des opposants qualifiés de « Torquemada de l'obscurantisme »⁸⁶⁴. Alors que les opposants au gaz de schiste peinent à requalifier leur lutte contre la filière des hydrocarbures non conventionnels depuis l'interdiction de la fracturation hydraulique, les partisans de la nouvelle traduction orientée vers la recherche vont parvenir à influencer stratégiquement un certain nombre de décisions politiques qui, si elles ne remettent pas en cause la Loi Jacob, participent à générer un climat plus favorable à l'exploration du sous-sol.

Repères temporels :

Septembre 2009 : délivrance du permis de Château-Thierry.

Mars 2010 : délivrance des permis de Nant, Montélimar et Villeneuve-de-Berg.

Octobre 2010 : article de F. Nicolino dans *Charlie Hebdo*.

Décembre 2010 : formation des premiers collectifs en Ardèche, en Aveyron et en Lozère.

Janvier 2011 : constitution de la Coordination nationale des collectifs.

Février 2011 : le CGIET et le CGEDD sont mandatés pour un rapport sur les hydrocarbures de roche-mère.

Mars 2011 : dépôt de propositions de loi visant à interdire la fracturation hydraulique.

Mai 2011 : adoption de la proposition de loi Jacob.

Juillet 2011 : promulgation de la Loi Jacob

Septembre 2011 : abrogation des trois permis contestés et élections cantonales.

Janvier 2012-Juillet 2013 : débats sur la transition énergétique.

Mars 2012 : rapport du CGIET-CGEDD et décret d'application de la commission nationale de suivi et d'évaluation.

Mai-Juin 2012 : élections des socialistes à l'Assemblée nationale et à la Présidence de la République.

Octobre 2013 : le Conseil Constitutionnel valide la loi Jacob.

Novembre 2013 : rapport de l'OPECST.

Décembre 2013 : rapport Tuot sur la réforme du Code minier.

Juin 2014 : débats sur la Loi sur la transition énergétique.

6.1. L'appui du gouvernement socialiste : entre double discours et tensions interministérielles

L'élection d'un gouvernement socialiste à peine un an après le vote de la Loi Jacob ne remet pas en cause l'interdiction votée par l'UMP. Toutefois, une ligne de fracture se dessine à l'intérieur même du gouvernement entre les ministères de l'Environnement et de l'Industrie. Malgré un *statu quo* durable sur la question de la fracturation hydraulique, on voit s'organiser un réseau des partisans de l'industrie autour

864 Christian Bataille en entretien avec Anne Rovon, « «Il faut remettre les écologistes à leur juste place» », *Le Figaro*, 2 août 2013.

de discours renouvelés tandis que les opposants à la filière pétro-gazière apparaissent de plus en plus confinés dans la sphère militante locale.

6.1.1. La valse ministérielle autour de l'Écologie et la permanence d'A. Montebourg à l'Industrie

A la fin du mandat de N. Sarkozy, la fracturation hydraulique est interdite à travers la Loi Jacob, mais la Commission d'orientation, chargée d'évaluer annuellement le bienfondé de l'interdiction, est également instituée par décret en mars 2012. Rien n'est donc encore bien dessiné sur le futur de la politique publique sur le gaz de schiste à l'aube des élections de 2012. Les enjeux autour du gaz de schiste ne sont pas centraux dans la campagne électorale du printemps 2012 même si les collectifs locaux de citoyens demandent à tous les candidats de se positionner sur cette question. La plupart des candidats à la présidentielle affichent leur rejet de la fracturation hydraulique et de la filière des hydrocarbures non conventionnels dans son ensemble, au moins en l'absence d'études scientifiques. Les victoires de F. Hollande en avril et des parlementaires socialistes en juin ne constituent pas un changement de politique puisque le nouveau gouvernement va confirmer la ligne prise par l'UMP avant lui (interdiction technique mais ouverture à la recherche). Toutefois son alliance avec EELV va obliger le gouvernement socialiste à adopter une position finalement plus favorable aux opposants en 2013. Pour ses alliés écologistes, l'exploitation du gaz de schiste constitue la ligne rouge de leur soutien au gouvernement.

Tout comme au Québec, les opposants au gaz de schiste attendent beaucoup du nouveau gouvernement socialiste tendanciuellement plus proche de leurs positions. Les espoirs sont assez vite déçus puisqu'aucune nouvelle décision politique ne va venir conforter leur position (ils attendaient une loi Jacob bis qui bannirait l'expérimentation). Désormais les opposants ont plus à perdre qu'à gagner d'une réouverture du débat sur la fracturation hydraulique, et, s'ils s'opposent à la filière des hydrocarbures non conventionnels dans son ensemble, ils peinent à faire valoir une traduction de ce discours dans les forums politique et de politique publique. En mai 2012, Nicole Bricq est nommée ministre de l'Environnement du gouvernement Ayrault en même temps qu'A. Montebourg est nommé ministre du Redressement Productif (MRP). N. Bricq annonce en juin la suspension de tous les permis d'exploration et d'exploitation au large de la Guyane avec l'objectif de protection de l'environnement. La ministre dénonce aussi un Code minier obsolète. Branle-bas de combat chez les compagnies pétro-gazières et leurs supporteurs mais aussi chez les élus guyanais, fervents supporteurs des redevances et des retombées économiques de l'industrie pétrolière. *Le Monde* montre comment en quelques jours les pressions de l'UFIP, de Shell et de F. Parisot, la présidente du Medef (Mouvement des Entreprises DE France) ont raison de la ministre dont l'agenda ne correspond pas à celui d'un gouvernement obnubilé par le redressement économique.⁸⁶⁵ N. Bricq est transférée au Commerce extérieur une semaine après sa décision d'arrêt de l'exploration pétrolière guyanaise par Shell. Elle est remplacée par Delphine Batho qui est également une opposante au gaz de schiste. Toute possibilité d'élargissement du discours militant au forum de la politique publique semble désormais interdite par la mise en place d'une résistance de la part des partisans des hydrocarbures qui, s'ils abandonnent le gaz de schiste, ne sont pas prêts à laisser tomber l'exploration et l'exploitation conventionnelle.

865 Anne-Sophie Mercier, « Les dessous de l'éviction de Nicole Bricq du ministère de l'écologie », *Le Monde.fr*, 26 juin 2012. Marie-Béatrice Baudet et Laurent Marot (à Cayenne), « Comment le pétrole de la Guyane a eu raison de la ministre de l'écologie », *Le Monde.fr*, 22 juin 2012.

A l'automne 2012, deux décisions politiques apparemment contradictoires sont prises. Le 21 septembre 2012, une circulaire du MEDDE⁸⁶⁶ rappelle aux préfets l'interdiction de la fracturation hydraulique et leur demande d'être particulièrement attentifs aux couches géologiques visées par les permis. Ainsi, une demande qui ne mentionne pas la fracturation hydraulique mais qui vise expressément des couches géologiques connues pour contenir des hydrocarbures de schiste doit être rejetée. Pour les opposants, l'espoir d'un contrôle drastique des permis apparaît. Toutefois, le 5 octobre 2012, le Président décide de mettre en place la Commission nationale d'orientation prévue dans la Loi Jacob. Cette Commission de 22 membres a comme président Michel Teston, le sénateur socialiste de l'Ardèche. Les opposants au gaz de schiste sont outrés d'un tel revirement alors qu'ils espéraient que le PS renouvèlerait une opposition globale à toute la filière des hydrocarbures non conventionnels comme lors du dépôt de la proposition de loi Ayrault en mars 2011. La Commission ne se met néanmoins jamais au travail puisque tous les organismes n'ont pas nommé leur représentant. Cet instrument ne trouve pas un réseau d'acteurs capable de le porter et n'est jamais mis en œuvre malgré plusieurs tentatives. Ces deux décisions ne sont pas tant contradictoires qu'elles permettent aux socialistes de ménager une opposition à la fracturation hydraulique tout en préservant une future exploration par d'autres moyens à évaluer. Par essai-erreur, le gouvernement tente de construire une solution de compromis qui ne réactive pas le mouvement d'opposition mais permette d'autoriser une exploration pétro-gazière. Le peu de communication sur ces allers-retours narratifs montre que le public ciblé par ces prises de position est celui des acteurs économiques et politiques intéressés par l'exploration pétro-gazière. Il ne s'agit pas de convaincre un public large du bienfondé de cette industrie mais de rassurer une filière sur son intérêt pour l'économie nationale.

Estimant que la mise en place de la Commission prend trop de temps, en novembre, l'OPECST demande à être mandatée pour produire un rapport d'évaluation sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. L'Elysée semble d'ailleurs soutenir une position en faveur de ces techniques alternatives puisque le Président déclare en conférence de presse le 13 novembre 2012 : « [sur les techniques autres que la fracturation hydraulique], je laisse les entreprises, les chercheurs travailler. Et je prendrai mes responsabilités si une technique apparaît. »⁸⁶⁷ En juin 2013, l'OPECST remet un rapport d'étape qui présente la fracturation hydraulique comme la technique la plus efficace et exhorte le gouvernement à se lancer dans l'exploration des hydrocarbures de roche-mère.⁸⁶⁸ Les écologistes montent alors au créneau pour dénoncer une rupture des engagements de campagne de F. Hollande.⁸⁶⁹ Dans la foulée, D. Batho est poussée à la démission après avoir critiquée le budget 2014. L'ex-ministre dénonce dans une conférence de presse les pressions de la société Vallourec, productrice de tubages pour l'industrie pétro-gazière. Elle vise particulièrement le président de Vallourec, P. Crouzet, qui aurait annoncé plusieurs semaines à l'avance l'éviction de la ministre, et dont la femme, S. Hubac, est la directrice de cabinet de F. Hollande.⁸⁷⁰ A.

866 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Circulaire du 21 septembre 2012 relative aux permis de recherche d'hydrocarbures et aux travaux d'exploration », 2012.

867 En ligne sur <http://www.luiresident.fr/engagement/moratoire-5-ans-sur-gaz-schiste-445> [consulté le 17 juin 2015]

868 Jean-Claude Lenoir et Christian Bataille, « Rapport d'étape sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, 2013.

869 AFP, « Gaz de schiste: Mamère dénonce une "provocation", dit à Hollande "tiens bon" ! », *leparisien.fr*, 6 juin 2013.

870 Audrey Garric et Gilles Paris, « Pourquoi Delphine Batho cible-t-elle le groupe Vallourec ? », *Le Monde.fr*, 4 juillet 2013.

Montebourg sème encore plus le trouble le 9 juillet en annonçant la création d'un groupe public pour l'exploitation du gaz de schiste. Le ministre ne cache pas son soutien à l'industrie pétro-gazière nationale, suivant en ce sens son idée de « démondialisation » décrite dans son livre.⁸⁷¹

La séquence favorable aux positions de l'industrie se clôt brutalement à la Fête Nationale 2013. Fin mai, EELV demande un changement de cap au gouvernement afin de respecter l'accord passé en 2012 lors des élections.⁸⁷² Outre le gaz de schiste, les tensions entre les Verts et le gouvernement socialiste se multiplient sur la fermeture de Fessenheim, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou sur la fiscalité écologique. Le gouvernement Ayrault, qui ne souhaite pas abandonner le projet d'aéroport porté par le Premier ministre, qui est en train de reculer sur l'écotaxe (qui sera finalement abandonnée à l'automne 2013), choisit de donner des gages à ses alliés écologistes en fermant la porte au gaz de schiste comme promis durant la campagne de 2012. C'est d'abord le Premier ministre, J.-M. Ayrault, qui recadre A. Montebourg en soulignant que l'exploitation du gaz de schiste est exclue.⁸⁷³ C'est ensuite et surtout F. Hollande qui déclare dans son allocution du 14 juillet : « tant que je suis Président, il n'y aura pas d'exploration du gaz de schiste en France. »⁸⁷⁴ Le message est clairement adressé aux Verts qui menacent de quitter un gouvernement avec lequel ils avaient passé un accord incluant le refus d'explorer les huiles et gaz de schiste. Le Président est ensuite soutenu par la décision du Conseil Constitutionnel qui valide la Loi Jacob en octobre 2013. Le Conseil avait été saisi suite à la question prioritaire de constitutionnalité déposée par la compagnie Schuepbach qui dénonçait la discrimination consistant à autoriser la fracturation hydraulique pour la géothermie et à l'interdire pour les hydrocarbures. Les sages considèrent que les différences sont suffisamment nettes pour que la Loi Jacob soit constitutionnelle. Enfin, c'est le nouveau ministre de l'Écologie, Philippe Martin, qui donne des signes tangibles d'opposition à la filière en refusant en novembre 2013 de signer la mutation⁸⁷⁵ des permis d'exploration de pétrole à la compagnie Hess Oil. P. Martin fait partie des opposants initiaux aux gaz de schiste et il démontre son soutien au réseau des opposants en déclarant :

« Pouvais-je valider ces mutations de permis alors que leur objectif initial était exclusivement d'explorer des gaz de schiste et que la société américaine qui les a rachetés est spécialisée dans l'extraction de gaz de schiste ? Vu les couches géologiques visées par ces forages, cela implique forcément d'avoir recours à la fracturation hydraulique qui est un procédé interdit en France. Ce qui a emporté ma décision, c'est l'analyse technique et juridique de chaque permis, en concertation et en transparence avec les élus et les collectifs de citoyens concernés. »⁸⁷⁶

P. Martin maintient la pression sur le MRP puisqu'A. Montebourg poursuit sa campagne de promotion de l'industrie pétro-gazière. Il dénonce notamment en janvier 2014 le « terrorisme intellectuel » des opposants à la recherche. P. Martin réaffirme alors la position officielle du gouvernement qui est de favoriser une économie moins consommatrice de carbone.⁸⁷⁷ Durant cette période, c'est une lecture partielle de la loi favorable aux opposants qui domine, l'interdiction est appliquée strictement et le

871 Arnaud Montebourg, *Des idées et des rêves*, Paris, Flammarion, 2010, 340 p.

872 Communiqué de presse du Conseil Fédéral d'EELV du 28 mai 2013 : en ligne <http://eelv.fr/2013/05/28/gouvernement-un-changement-de-cap-simpose/> [consulté le 18 juin 2015]

873 Jim Jarrassé, « Montebourg persiste et signe sur les gaz de schiste », *Le Figaro*, 12 juillet 2013.

874 François Hollande repris sur Europe 1 en ligne : <http://lelab.europe1.fr/francois-hollande-durcit-son-discours-contre-le-gaz-de-schiste-9931> [consulté le 17 juin 2015]

875 La mutation d'un permis est son transfert d'une compagnie à une autre.

876 Philippe Martin en entretien avec *Le Parisien* : « Il faut se méfier des VRP des hydrocarbures », *leparisien.fr*, 27 novembre 2013.

877 AFP, « Nouvelle discordance au gouvernement sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 24 janvier 2014.

gouvernement soutient une « présomption de fracturation hydraulique » si des compagnies visent des couches de roche-mère.

P. Martin est remplacé par Ségolène Royal le 31 mars 2014 après un remaniement gouvernemental. La nouvelle ministre est beaucoup moins convaincue par les discours des opposants. Elle affiche rapidement son pragmatisme en déclarant en mai : « Moi, je ne suis pas dogmatique et si de nouvelles technologies non dangereuses apparaissent, pourquoi pas ? »⁸⁷⁸ Les positions du MEDDE et du MRP se rapprochent. A. Montebourg se voit promu avec un ministère plus large regroupant Economie, Redressement Production et Numérique. Mais l'élan se brise après la fronde du ministre envers le couple exécutif et A. Montebourg démissionne en août. Il est remplacé par Emmanuel Macron qui ne met pas en avant ce dossier pétro-gazier. En septembre 2014, S. Royal reprend à son compte la traduction gouvernementale en déclarant qu'il n'y aura pas d'exploration de gaz de schiste durant son mandat.⁸⁷⁹ Au même moment, N. Sarkozy se déclare officiellement favorable au gaz et au pétrole de schiste et annonce sa volonté d'aller de l'avant s'il est élu en 2017.⁸⁸⁰

Dans cette séquence, on voit l'ambiguïté du gouvernement socialiste à prendre une position ferme sur la question. Si finalement c'est le discours des opposants qui s'impose grâce à la position stratégique des Verts dans le gouvernement (à travers l'accord passé en 2012), le discours des partisans de l'exploration est aussi entendu. Le gaz de schiste semble définitivement enterré puisqu'il réactiverait la mobilisation sociale, mais ni le gaz de houille de Lorraine, ni les forages offshore guyanais (dénoncés par les mêmes militants) ne font l'objet de décisions politiques restrictives. La position de force du réseau d'opposition acquise en 2011 au prix d'une alliance globale d'une pluralité d'acteurs s'effrite et ce réseau n'est plus capable que de conserver l'interdiction de la fracturation hydraulique.

6.1.2. Une opposition toujours mobilisée mais peu audible

A partir de 2011, le dossier du gaz de schiste est pleinement traité par les institutions politiques ce qui confine les revendications annexes à la seule fracturation hydraulique portées par les opposants dont les voix ont du mal à trouver l'oreille des médias et des élus. Le mouvement élargit pourtant sa contestation à l'ensemble de la filière des hydrocarbures en même temps que des dissensions internes lui font perdre une certaine cohérence et cohésion dans les revendications.

Une diversification difficile

En 2012, le principal objectif des collectifs de citoyens est de s'assurer un soutien politique à leurs positions lors des élections présidentielles et législatives. L'interdiction de la fracturation hydraulique en juillet 2011 a été pour ce mouvement une victoire à la Pyrrhus puisque le récit organisé autour de la dangerosité de cette technique a des difficultés à survivre à la Loi Jacob. Malgré la poursuite des actions de sensibilisation autour de projections documentaires et de réunions publiques, la mobilisation retombe progressivement. Il est de plus en plus difficile pour les opposants de conserver l'interdiction technique inscrite dans la Loi tout en critiquant son insuffisance. En effet, les opposants sont en quelque sorte passés dans une position

878 AFP, « Ségolène Royal ne ferme pas la porte aux gaz de schiste - Libération », *Libération*, 23 mai 2014.

879 « Ségolène Royal confirme l'opposition du gouvernement au gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 28 septembre 2014.

880 Alexandre Pouchard et Matthieu Jublin, « Le revirement de Nicolas Sarkozy sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 26 septembre 2014.

défensive face à des partisans de l'industrie qui souhaitent abroger la Loi Jacob ou l'appliquer pleinement dans un premier temps (avec la mise en œuvre de l'expérimentation). La difficulté à faire avancer leurs critiques sur les lacunes de cette loi tout en défendant le bienfondé de l'interdiction rend peu audible leur discours alors que la simplicité du récit de leurs adversaire emporte l'attention médiatique (voir section 3.3).

Les opposants diversifient leurs revendications en insistant sur la dimension globale de la lutte contre tous les hydrocarbures non conventionnels et en renouvelant la demande de réforme du Code minier. Cette dernière est d'ailleurs la principale revendication des communiqués de presse de la coordination nationale en 2012 et 2013. Quant à la lutte contre tous les hydrocarbures non conventionnels, elle se heurte à la diversité des situations locales et des perceptions des risques mais bénéficie d'un effet d'entraînement post-Loi Jacob qui permet de nombreux rejets de permis. C'est avant tout sur ce dernier aspect que les opposants continuent de marquer des points. Le mouvement des collectifs organise le « Trafalgar des pétroliers » en avril 2012 en mobilisant une armada de bateaux au Fort de Brégançon afin de dénoncer le permis Rhône-Maritime attribué à Melrose Resources en 2005 et dont le renouvellement doit être octroyé en 2012 (les permis maritimes sont considérés comme de l'exploitation non conventionnelle par les militants). Suite à la mobilisation, le permis n'est pas renouvelé. La mobilisation s'est ainsi étendue à l'ensemble des zones concernées par des permis d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. La suspicion est grande envers les services administratifs ayant accordé ces permis et envers le discours des compagnies.

Un bon exemple de la méfiance généralisée qui pénalise l'industrie pétro-gazière depuis la crise du gaz de schiste est celui du permis de Moussières dans le Jura. Accordé en mars 2008 par J.-L. Borloo à la compagnie anglaise Celtique Energy Petroleum, ce permis vise des ressources gazières (sans préciser lesquelles). Les communes concernées ont déjà connu des opérations exploratoires menées par Esso en 1989 pour du pétrole conventionnel qui ont laissé une trace indélébile chez les habitants dont l'une déclare à *Rue 89* : « On a eu droit également à des infiltrations d'azote et aux camions vibreurs. On nous a cassés notre vie. En partant, ils ont dit qu'ils reviendraient lorsque l'on connaîtrait une nouvelle technologie. »⁸⁸¹ Esso est en effet reparti rapidement en jugeant la capacité de production insuffisante pour une rentabilité de l'exploitation. La compagnie a néanmoins dû faire face à un accident de forage à Lantenay responsable de la perte de débit de la source de la Moullaz. En août 2011, un collectif du Haut-Bugey est créé suite à l'imminence de nouveaux forages par Celtique Energy. Les militants multiplient les réunions et les rencontres avec le MEDDE pour faire stopper les travaux dont ils estiment qu'ils concernent des couches de schiste. Les maires des communes concernées sont contactés par la compagnie mais ceux-ci font front commun pour réclamer une « assurance qui nous indemniserait perpétuellement en cas de pollution de nos sources. »⁸⁸² La compagnie refuse et affiche sa volonté de ne viser que du gaz conventionnel suite au vote de la Loi Jacob. Un double discours dénoncé par les militants puisque la compagnie affichait dans un document de 2010 (rendu public par un journal suisse) que le potentiel de gaz de schiste était beaucoup plus élevé que celui de gaz conventionnel. La compagnie joue également de rhétorique en proposant des forages horizontaux « à l'eau claire ». Aidés par tout un réseau de spéléologues, de militants et d'élus, les collectifs locaux parviennent à faire reconnaître les dégâts occasionnés par Esso comme preuve de la vulnérabilité de leur environnement par le BRGM. Après une

881 Laurent Burllet, « Dans le Jura, l'exploration du gaz de schiste avance masquée - », *Rue89Lyon*, 18 juin 2013.

882 *Ibidem*.

campagne de mobilisation, les opposants réussissent à obtenir le non renouvellement du permis en mars 2015.⁸⁸³

Les militants anti hydrocarbures non conventionnels parviennent çà et là à certains succès locaux comme dans le cas du permis des Moussières mais aussi le permis de Brive (gaz de houille avec fracturation hydraulique) en 2013 ou les permis de Beaumont de Lomagne, de Brignolles ou de Cahors en 2012, aidés en cela par la circulaire du 21 septembre 2012. La Loi Jacob, et surtout son article 1, est ainsi appliquée par les services des DREAL et de la DGEC. Les opposants bénéficient d'une capitalisation politique engendrée lors du printemps 2011. Les gouvernements successifs craignent de voir se répéter les mobilisations de 2011 et de nombreux permis sont rejetés ou non renouvelés sur la base d'une mobilisation plutôt restreinte. Le Trafalgar des pétroliers qui conduit au non renouvellement du permis de Melrose Resources attire 1 500 militants. Les autres permis sont rejetés sur la base d'une utilisation probable de la fracturation hydraulique.

Cependant, face à des enjeux nouveaux comme la lutte contre les projets de gaz de houille (voir 3.2 dans ce chapitre) ou de réforme du Code minier (voir 2.2), leurs revendications ne sont ni entendues dans les médias nationaux (voir 3.3), ni répercutées dans l'action publique. La démission de N. Bricq après sa tentative d'annulation des permis maritimes guyanais douche toute capacité de faire évoluer la situation politique en faveur d'un rejet global de l'exploitation des hydrocarbures – souhaité par les collectifs de la coordination nationale. Le message des opposants est devenu plus diffus et difficile à cerner dans sa complexité puisque les voix unies de 2011 sont désormais discordantes. En effet, alors que les collectifs de citoyens poursuivent une lutte avant tout politique et paradigmatique dans leur rejet de l'exploitation pétro-gazière française, d'autres voix se font entendre qui visent plutôt une attaque scientifique des enjeux, c'est notamment le cas de l'association No Fracking France. Au niveau des institutions locales, les élus campent sur une position d'opposition à l'exploration mais leurs avis ne sont plus répercutés à l'échelon national par le forum médiatique ou par remontée interne à l'administration et aux partis politiques. La situation apparaît moins urgente et les hydrocarbures ne sont plus parmi les priorités des élus locaux.

No Fracking France : fragmentation de l'opposition ?

Dès le vote de la Loi Jacob, une scission s'opère au sein du mouvement d'opposition. Une partie des militants opposés à la fracturation hydraulique se dresse contre une démarche jugée trop politique et partisane de la part de ce qu'ils nomment la « dynamique des collectifs ». Cette dissidence au sein du réseau conduit notamment à la création de l'association No Fracking France par la militante E. Bourgue (qui avait organisée le tour de France de la banderole « non à la fracturation hydraulique » en avril et mai 2011) et du toxicologue A. Picot⁸⁸⁴ : « Moi ma problématique c'est la fracturation et pas les hydrocarbures au sens large. »⁸⁸⁵ Le principal élément de discorde est la récupération politique du mouvement anti gaz de schiste :

« On a créé No Fracking France en octobre 2011, le soir d'un évènement informatif en région parisienne et non une manifestation. On avait réuni des gens qui étaient contre la dynamique « collectif ». Nous, on a jamais fait de diffusion du film

883 France 3 Rhône-Alpes, « Haut-Bugey : le permis des Moussières ne sera pas renouvelé », [En ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/2015/03/10/haut-bugey-le-permis-des-moussieres-ne-sera-pas-renouvele-672079.html>]. Consulté le 17 juin 2015.

884 André Picot est toxico-chimiste, directeur de recherche honoraire au CNRS, expert honoraire auprès de l'UE sur les produits chimiques en milieu du travail, ancien directeur de l'unité de recherche du CNRS de prévention des risques chimiques, il est le fondateur de l'association Toxico-Chimie.

885 Entretien avec un membre de No Fracking France, décembre 2013

Gasland, ce n'est pas notre support de communication. On trouvait les collectifs facilement récupérables d'un point de vue politique et ils l'acceptaient très bien car si on n'était pas de gauche, d'extrême gauche et d'Europe Ecologie, on n'était pas les bienvenus. »⁸⁸⁶

La lutte pour la propriété du problème public s'affiche alors au sein même des opposants. No Fracking France (NFF) accuse les collectifs de sabotage d'une rencontre avec les élus parisiens à l'automne 2011 :

« On décide d'organiser cette rencontre en conviant tous les élus de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne. On va vivre dans les 15 jours précédents le rassemblement, un sabotage. Un sabotage violent via des mails où des gens préviennent les élus de ne pas venir à ce rassemblement parce que les gens qui l'organisent ont usurpé l'identité de la lutte contre les gaz de schiste. La lutte contre les gaz de schiste, c'est les collectifs et on n'a pas demandé la permission. »⁸⁸⁷

L'objectif de NFF est de déplacer le débat vers le forum scientifique et de fournir une argumentation scientifique contre la fracturation hydraulique. Les membres de l'association refusent le *modus operandi* des collectifs autour de manifestations, d'actions de désobéissance civile et des « techniques de Greenpeace ». NFF va alors mettre en œuvre des séries de conférences scientifiques autour du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique à destination des élus. « L'objectif de notre association c'est de réduire le nombre de gens parmi les décideurs qui pourront dire « on ne savait pas ». »⁸⁸⁸ Interviennent dans ces colloques le professeur A. Picot, toxicologue, S. Pistre, l'hydrogéologue de l'Université de Montpellier⁸⁸⁹, O. Alers⁸⁹⁰ de l'association Les Intouchables-Touche Pas à ma Roche-mère qui lutte contre le pétrole de schiste, mais aussi des sismologues, des juristes, des médecins. L'objectif est d'apporter de « l'objectivité », de dépasser un débat purement émotif et les « postures politiciennes » des meneurs des collectifs.

Outre ses colloques, NFF organise en septembre 2012 un voyage en Pennsylvanie et au Québec pour permettre aux élus d'observer *in situ* les effets de l'exploitation. Le voyage se produit après l'audition de la présidente de NFF par le Conseil Général de Lot-et-Garonne (CG 47) en juillet. Elle propose alors aux membres du CG 47 de participer au voyage de l'association pour se rendre compte de l'exploitation aux États-Unis plutôt que dans leur voyage programmé en Pologne par un opérateur gazier. C'est l'occasion pour les individus participant au voyage de rencontrer les militants québécois mais aussi de mettre une image sur les effets de l'industrie sur un territoire.

« Ce qui m'a choqué et, chose à laquelle je n'avais pas pensée, c'est qu'on imagine toujours les puits indépendamment, c'est toutes les infrastructures associées, les travées dans la forêt, je croyais que c'était des pistes de ski, mais c'est pour les gazoducs. Au sommet d'une colline il y avait une station de compression énorme, ça

886 Entretien avec un membre de No Fracking France, décembre 2013

887 Ibidem.

888 Ibidem.

889 Severin Pistre a suivi une formation en géologie appliquée avant de faire une thèse sur la dispersion des polluants radionucléides dans les nappes granitiques. Après un an chez Elf Aquitaine à modéliser les gisements offshore, il est recruté comme maître de conférences à l'Université Montpellier 2 et devient professeur d'université en 2006. Il dirige un des plus gros Master sur l'eau en Europe et a été directeur du laboratoire d'hydrogéologie pendant 12 ans. Avec un groupe de scientifiques de Montpellier, il est sollicité début 2011 par le conseil scientifique de l'université et le CG de l'Hérault pour rédiger un premier document scientifique sur la question de la fracturation hydraulique et de ses impacts. Il participe ensuite à la plupart des missions sur la fracturation hydraulique ayant eu lieu en France et est appelé pour plusieurs expertises au niveau européen.

890 Olivier Alers est l'ancien dirigeant du groupe Perrier France, retraité, il possède une maison sur le permis d'exploration de Hess Oil. Il fonde en 2011 l'association Touche Pas à ma Roche Mère afin de s'opposer aux forages.

m'a choqué, vous avez une ferme à gauche et à droite, je me suis dit, c'est incroyable. Le camionnage incessant, les bassins de rétention, je n'avais pas imaginé le périmètre que cela représentait. »⁸⁹¹

NFF s'insère dans un réseau mondial « No Fracking », il développe des liens avec de nombreux mouvements nationaux contre la fracturation hydraulique. Son site web est important dans la communauté web sur le gaz de schiste en France compte tenu des nombreux liens scientifiques qu'il procure. Il joue pour le web français, le rôle du site du Collectif scientifique québécois.

Néanmoins, NFF prend à contre-pied la stratégie d'élargissement de la thématique entreprise par les collectifs. Alors que pour la majorité des militants associés aux collectifs, le problème public doit être cadré sur la filière globale des hydrocarbures non conventionnels, pour l'association, le problème majeur est l'utilisation de la fracturation hydraulique. En ce sens, NFF rejoint la problématisation parlementaire et gouvernementale. Si l'association critique fortement la Loi Jacob avec la porte ouverte laissée à l'expérimentation, ses membres ne sont pas opposés par principe à l'exploitation pétro-gazière :

« Moi je rejette pas le progrès. Je ne vois pas pourquoi on n'accueillerait pas sur le sol français un peu de la production que l'on consomme, c'est facile de dire "je ne veux pas de ça dans mon Ardèche", mais en Ardèche, il y a quand même des pompes à essence. Je ne vois pas pourquoi on ne subirait pas un peu des désagréments de cette industrie et des pollutions qui sont engendrées au bout de la chaîne de production. »⁸⁹²

L'union de 2011 se fragmente ainsi rapidement entre plusieurs solutions militantes et politiques. Face aux difficultés des collectifs de renouveler leurs revendications au-delà de la simple fracturation hydraulique, NFF fait le choix inverse de ne focaliser que sur une critique scientifique de la technique sans chercher à influencer une politique plus générale sur les orientations énergétiques. NFF ne bénéficie cependant pas d'un écho médiatique et politique important puisque la question de la fracturation hydraulique semble réglée par la Loi Jacob pour une majorité du public non concerné directement par la controverse.

Les oppositions locales, des jugements éclairés mais inaudibles

Les derniers acteurs de poids de la coalition de 2011 étaient les élus locaux mais une fois la Loi Jacob passée, leur mobilisation est moins marquée. Tout comme les collectifs, certains conseils généraux et régionaux réorientent leurs réflexions sur la transition énergétique et la réforme du Code minier :

« Nous au Conseil Général, on a été amené à organiser des assises de l'énergie, c'était en novembre 2011 où on a posé le problème au niveau ardéchois, qu'est-ce qu'on consomme? Qu'est-ce qu'on produit et quel avenir? (...) On s'est dit qu'on ne pouvait pas être que dans une politique du non, sans poser la question de l'avenir énergétique, avec deux pistes: produire des énergies renouvelables en Ardèche et essayer de moins consommer. »⁸⁹³

Au CRRA, on souligne également l'importance du régime légal que la Loi Jacob n'a pas remis en cause :

« Il faut quand même savoir que le problème maintenant est une remise en cause du Code minier, chose qui a été réclamée depuis le début. (...) Même s'il y a une

891 Entretien avec un membre de No Fracking France, décembre 2013

892 Ibidem.

893 Entretien avec un membre du CG de l'Ardèche, juillet 2012

démobilisation pour l'instant et que la pression n'existe plus momentanément, tout le monde semble éveillé que ce soit au niveau régional ou national sur les retours de bâtons, on va dire, juridiques que pourraient faire les sociétés à qui on a octroyé des permis d'explorer éventuellement. »⁸⁹⁴

L'élu EELV du CRRA précise deux points, celui de la démocratie territoriale qu'il appelle de ses vœux en réclamant un pouvoir plus décentralisé et une gouvernance du territoire par ses élus locaux. Le second concerne la ressource en eau qui est perçue comme l'objet-frontière permettant aux acteurs hétérogènes du réseau d'opposition de maintenir une union dans ses revendications. L'eau fut en effet un sujet de préoccupation majeure en 2011 puisqu'elle touche l'ensemble des acteurs. Son utilisation massive dans la fracturation hydraulique et ses risques de pollution ont joué un rôle central dans la décision d'interdiction de la technique. La préservation des ressources en eau est alors affichée comme une lutte commune des acteurs régionaux quel que soit son bord politique. La participation des collectifs au Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 s'inscrit dans cette dynamique qui s'essouffle malgré tout assez rapidement. Cependant, les sujets de la transition énergétique et de la réforme du Code minier appellent moins les manifestations de rue et les prises de position spectaculaires mais vont plutôt avoir tendance à s'insérer dans des processus institutionnels de consultation que ça soit à travers la Commission Tuot sur la réforme du Code minier (juillet 2012 – décembre 2013) (voir 2.2) ou durant les consultations sur la transition énergétique de mars à juin 2013 (voir 3.1). Dans ces forums institutionnels nationaux, élus locaux comme collectifs de citoyens n'ont pas une influence remarquable et tendent plutôt à s'effacer face à des enjeux nationaux. L'implication du réseau d'opposition autour de thématique autre que la fracturation hydraulique souffre d'un manque de coordination et d'un objet commun pour unir la coalition. Les débats plus larges sur la gouvernance et la transition énergétique ne génèrent pas la cohésion de 2011 entre des acteurs aux priorités parfois divergentes.

Certaines institutions locales vont néanmoins poursuivre leur implication dans le dossier du gaz et du pétrole de schiste en tant que tel. C'est principalement le cas du Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) et du Conseil Général du Lot-et-Garonne (CG47). Le président socialiste du CRIF, J.-P. Huchon, avait mandaté en 2011 sa Commission scientifique régionale pour travailler sur les hydrocarbures non conventionnels. La Commission rend son rapport en mars 2012⁸⁹⁵ et celui-ci conforte le CRIF dans sa position de méfiance. Le rapport pointe l'incertitude sur les risques, notamment sur l'eau⁸⁹⁶, et milite pour une recherche accrue sur les conséquences de l'exploitation plutôt que sur l'étendue des ressources du bassin parisien. Les impacts positifs de l'exploitation apparaissent inférieurs à la production d'énergie par des sources alternatives. Le rapport se base en partie sur le BAPE (2011) mais il cite également M. Durand sur les aspects géologiques de l'exploitation du pétrole de schiste. Le CRIF conforte ainsi sa position d'opposant à l'exploration de son sous-sol par la publication de ce rapport.

Le CG47 organise une commission similaire en janvier 2012. C'est le seul département à engager une mission d'une telle envergure. Le département est principalement concerné par les permis de Beaumont-de-Lomagne et de Mirande. Le

894 Entretien avec un membre du CRRA, mai 2012

895 Conseil Scientifique Régional d'Île-de-France, « Risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Ile-de-France », Conseil Régional d'Île-de-France, 2012.

896 Il suit en ce sens la position de l'Agence de l'eau Seine Normandie qui conseille la prudence dans une note de 2012 afin d'éclairer les impacts potentiels de la fracturation hydraulique avant tout développement de la filière sur le bassin parisien.

rapport est publié en novembre 2012⁸⁹⁷. La commission est avant politique puisqu'elle est composée d'élus territoriaux et non de scientifiques comme dans le cas du CRIF. Ces élus font un voyage en Pennsylvanie et au Québec avec NFF. La mission organise aussi des audiences sélectives avec certains scientifiques (dont l'hydrogéologue de Montpellier), les élus locaux et les titulaires des demandes de permis d'exploration. La mission écoute ainsi aussi bien des membres des collectifs locaux, que ceux de l'Amicale des foreurs, de GDF-Suez ou de NFF. Les conclusions de la mission sont catégoriques : « Au regard des éléments recueillis pendant ses travaux, la mission se positionne donc comme étant opposée à l'exploration, l'exploitation et l'expérimentation du gaz de schiste par fracturation de la roche-mère notamment hydraulique. »⁸⁹⁸ Les élus pointent donc une opposition générale à la filière. Ils insistent sur la nécessaire réforme du Code minier qui prive les institutions locales de l'information et de la consultation nécessaire, sur le besoin d'une politique énergétique claire en matière de transition énergétique et sur le renforcement des moyens de contrôle de l'Etat et de la fiscalité minière. Ce rapport, compte tenu de ses conclusions, est celui qui reçoit le meilleur accueil parmi les opposants au sein des nombreux rapports publiés sur le sujet. Le CG47, à travers ses auditions diversifiées et ses références équilibrées, parvient ainsi à des conclusions très similaires à celles du BAPE de 2014. *A contrario* des rapports nationaux, le CG47 cite à la fois l'IFPEN, le CGIET, l'Amicale des foreurs et son géologue G. Médaisko, les rapports parlementaires, M. Durand, le BAPE, Howarth et al. (2011) et l'Association Toxicochimie. Le rapport n'a cependant que très peu d'écho hors du CG 47 et des militants intéressés par la thématique. La presse régionale comme *La Dépêche* reprend les grandes lignes du rapport, ou alors ce sont les sites web comme maxisciences.com ou *Sciences et Avenir* qui reprennent l'information à partir d'une dépêche AFP. Le rapport tombe en effet à rebours de la relative ouverture gouvernementale entre 2012 et 2013. Ainsi les prises de positions locales ont du mal à dépasser le cadre de la région et à influencer sur le forum politique et de politique publique national.

6.1.3. Reconfiguration du réseau des promoteurs de l'exploration

La Loi Jacob est vécue comme un douloureux revers par les partisans de l'industrie qui voit tout leur édifice sociotechnique s'effondrer à travers l'interdiction de la fracturation hydraulique. Après les tentatives infructueuses de Total et Schuepbach de récupérer leurs permis ou d'obtenir compensation, le réseau des promoteurs de l'industrie pétro-gazière se transforme. Les compagnies exploitantes se mettent en retrait du réseau et ce sont des acteurs de la recherche et des décideurs politiques qui prennent la tête du réseau. La problématisation ne consiste plus alors à permettre la reproduction de l'essor gazier américain mais à obtenir le droit d'explorer les ressources. Sous forme de question, la problématisation pourrait être formulée ainsi : combien de ressources en hydrocarbures la France possède-t-elle ? On voit donc que ce positionnement est nettement différent de celui de la coalition québécoise. Ce questionnement incorpore implicitement une foule de causalités puisque, concernant les hydrocarbures non conventionnels, l'exploration d'un gisement suppose l'utilisation de la fracturation hydraulique afin de tester le taux de récupération possible et la rentabilité liée. L'exploration des ressources sous-entend également une participation étatique à cet effort de recherche puisque les compagnies exploitantes n'ont pas d'intérêts économiques à investir dans l'exploration sans espoir d'exploiter les gisements. De

897 Conseil Général de Lot-et-Garonne, « Mission d'information et d'évaluation sur le gaz de schiste », Conseil Général de Lot-et-Garonne, 2012.

898 *Ibidem*, p. 86.

l'exploration géologique pourra naître l'évaluation économique des ressources et sur cette base les effets sociaux et environnementaux pourront être analysés.

Cette nouvelle problématisation s'organise autour des centres de recherche liés à l'industrie tel que l'IFPEN, l'INERIS, le BRGM mais aussi le CNRS. Nous le verrons dans les sections suivantes, ces centres de recherche appuient une fragmentation de la gestion du problème public. Il s'agit dans un premier temps de favoriser un effort de recherche afin de connaître la ressource pour savoir si la polémique est utile :

« La population pense que faire de l'exploration c'est faire de l'exploitation, or pas du tout, l'exploration c'est pour vérifier les données. Tous les chiffres sur les ressources et les réserves, à part peut-être sur le bassin de Paris qu'on connaît un peu mieux, sont des conjectures. Il faudrait qu'on s'assure avant de polémiquer s'il y a une ressource. »⁸⁹⁹

Le son de cloche est similaire à l'INERIS :

« Autant le positionnement des gens qui disent qu'ils maîtrisent tout, les scientifiques y croient peu. Autant le positionnement de ceux qui disent ce n'est pas la peine de réfléchir, on n'en veut pas, ce n'est pas dans la nature du scientifique de se retrouver très à l'aise avec ce discours. L'idée c'est qu'il y a un consensus sur le fait qu'il y a des zones d'ombre qui mériteraient d'être levées avant de discuter de la pertinence ou pas. »⁹⁰⁰

On retrouve cette volonté de recherche et de cartographie de la ressource dans l'accord-cadre signé entre le BRGM et le CNRS en juillet 2013.⁹⁰¹ L'accord vise la plupart des enjeux mis en avant par les partisans de la recherche géologique puisque les principaux axes de travail sont : la connaissance géologique, la connaissance et l'usage des ressources du sous-sol, les développements méthodologiques pour la reconnaissance du sous-sol à toute profondeur, les études sur les milieux pollués et leur remédiation, la prévention des risques telluriques, les approches pluridisciplinaires et socio-économiques concernant le sol et le sous-sol. La même volonté existe au niveau européen puisqu'on apprend en 2014 une aide de 113 millions d'euros dans le cadre du programme Horizon 2020 est disponible aux compagnies exploitantes de gaz de schiste afin d'améliorer les techniques d'extraction et de favoriser les énergies à faible émission de carbone.⁹⁰²

Ce réseau renouvelé des partisans français comprend aussi une partie de décideurs politiques aussi bien de gauche que de droite. A l'UMP on retrouve F.-M. Gonnnot qui organise dès janvier 2012, dans le cadre du colloque annuel du Club Energie et Développement, une table ronde sur « La France peut-elle se passer d'une ressource, les hydrocarbures de schiste ? »⁹⁰³. A gauche, c'est C. Bataille, le député du Nord, fervent soutien du nucléaire et des OGM, qui affiche son parti pris pour l'industrie pétro-gazière. Il est à l'origine du rapport de l'OPECST mandaté en novembre 2012. Dans un entretien au *Figaro*, il affiche son mépris pour l'obscurantisme des écologistes :

« Sur les OGM comme sur les gaz de schiste, ce sont [les écologistes] qui donnent le «la» et imposent leurs raisonnements obscurantistes. Leur influence est surdimensionnée par rapport à leur poids politique réel. Je regrette que la majorité socialiste soit attelée aux avis péremptoires de M. Placé et d'autres. Ces dernières

899 Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012

900 Entretien avec un membre de l'INERIS, août 2012

901 Communiqué de presse du CNRS, en ligne : <http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/3145.htm> [consulté le 17 juin 2015]

902 Arthur Neslen, *op. cit.*

903 « Le bouquet énergétique dans tous ses états ! », 9^{ème} colloque du Club Energie et Développement, 17 janvier 2012, Paris

semaines, le balancier a été envoyé beaucoup trop du côté des Verts. Il faut remettre les écologistes à leur juste place. Il est temps que le cercle de la raison reprenne l'ascendant sur les Torquemada de l'obscurantisme. »⁹⁰⁴

Au sein du gouvernement socialiste, le plus grand soutien de ce réseau d'acteurs est A. Montebourg dont on a déjà vu la promotion récurrente de l'intérêt d'explorer et d'exploiter la ressource. L'axe narratif le plus utilisé par les parlementaires est le recours à des techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Ces derniers organisent ainsi une dichotomie entre la technologie néfaste et la ressource désirable, validant de fait la problématisation de la Loi de 2011. L. Fabius soutient aussi ce postulat en se déclarant ouvert aux techniques alternatives en février 2014.⁹⁰⁵

Plus généralement les partisans de la filière pétro-gazière cherchent à redorer le blason d'une industrie qui souffre d'une mauvaise image au sein de l'opinion. Si l'exploration et l'expérimentation visent indirectement à permettre l'exploitation ultérieure des gisements, certains valorisent une remise à plat des enjeux afin de permettre un retour en grâce des exploitations de pétrole et de gaz conventionnels. Ces exploitations étaient également en essor suite aux augmentations de tarifs et à la raréfaction des ressources, mais on a vu qu'elles avaient subi les dégâts de la controverse sur le gaz de schiste qui avait jeté la suspicion sur l'ensemble des sites de forage. Cette exploitation classique est la grande oubliée des stratégies de communication et de lobbying des acteurs favorables aux hydrocarbures non conventionnels. Un membre de la DGEC se désole de cet état de fait :

« Moi j'aimerais qu'on puisse poursuivre l'exploration des petits gisements d'hydrocarbures classiques, je pense, en tant que géologue, qu'il existe une multitude de petits gisements qui peuvent faire le bonheur de petites compagnies et d'une petite commune qui aura des revenus pétroliers. Ça sera à l'échelle humaine. Tout le monde serait content. Parce que je ne suis même pas sûr que le non conventionnel soit rentable compte tenu de la densité de population, du coût de la protection nécessaire de l'environnement. »⁹⁰⁶

L'ensemble de la filière est prise dans le maelstrom généré par la crise sur le gaz de schiste et la fracturation hydraulique, et il semble que la restructuration narrative visant à défendre l'exploration géologique et l'expérimentation technologique se fasse au détriment des gisements conventionnels souvent confondus, à tort ou à raison, avec leurs cousins non conventionnels. Cette reconfiguration du réseau des partisans de l'exploration génère donc une nouvelle coalition discursive qui se déploie entre la fin de 2012 et le début 2014 autour d'un récit mêlant techniques alternatives (2.3), réforme du Code minier (2.2) et territorialisation des enjeux (3.2).

6.2. L'offensive pro-hydrocarbures : rapports, réforme et redressement productif

Les années succédant au vote de la Loi Jacob sont principalement marquées par un retour en grâce des projets pétro-gaziers au sein des forums politique et médiatique (par rapport à 2011). Si l'interdiction de la fracturation hydraulique est un handicap majeur pour le réseau des partisans de l'exploration, leurs discours colonisent néanmoins des espaces de plus en plus importants. L'offensive en faveur des hydrocarbures non conventionnels passe par deux vecteurs : la production de rapports

904 Anne Rovin, *op. cit.*

905 Rédaction numérique de RTL, « Gaz de schiste: Fabius ouvert à la recherche d'alternatives à la fracturation », [En ligne : <http://www.rtl.fr/actu/politique/gaz-de-schiste-fabius-ouvert-a-la-recherche-d-alternatives-a-la-fracturation-7769607350>]. Consulté le 17 juin 2015.

906 Entretien avec un membre de la DGEC, décembre 2014

institutionnels favorables à l'industrie dont l'objectif premier est la promotion de techniques alternatives, et une réforme *a minima* du Code minier.

6.2.1. Des rapports très favorables à l'industrie

La plupart des rapports institutionnels nationaux produits depuis 2011 ont tendance à soutenir l'opportunité de développer une filière pétro-gazière en France. On a déjà vu au chapitre 4 que les rapports de 2011-2012 posaient un regard bienveillant sur l'industrie en soulignant l'importance de poursuivre l'exploration et la recherche, tout en mettant de l'avant le bienfondé d'une interdiction – temporaire – de la fracturation hydraulique. Le rapport le plus marquant demeure celui du CGIET-CGEDD puisqu'il est par la suite systématiquement cité par les autres publications sur le gaz de schiste en France. Par la suite, plusieurs rapports sont également publiés qui suivent tous les mêmes conclusions avec plus ou moins de parti pris politique. L'effet stratégique de ces rapports est de construire une redondance discursive sur l'intérêt de l'exploration géologique et de l'expérimentation technologique. Autour de ces rapports, on remarque aussi la multiplication des forums favorables aux positions des partisans de l'exploration. On peut avancer une moyenne de deux tentatives de réouverture du dossier du gaz de schiste par an à partir de 2012. Toutes ne sont pas ici décrites avec la même précision mais on peut citer dans l'ordre : le décret de mars 2012 mettant en place la Commission d'orientation, la publication du rapport Gallois⁹⁰⁷, la déclaration d'A. Montebourg sur la création d'un groupe public sur le gaz de schiste en juillet 2013, le rapport de l'OPECST et de l'Académie des sciences en novembre 2013, la déclaration de S. Royale sur son pragmatisme en termes de gaz de schiste en avril 2014, le rapport de l'Institut Montaigne cette même année et la création du Centre sur les Hydrocarbures Non Conventionnels en janvier 2015, le rapport secret Montebourg en mars 2015 et enfin la demande de M. Valls de réforme par décret de l'article 2 de la Loi Jacob devant le Conseil Constitutionnel en juillet 2015.

En 2013, deux rapports prennent ouvertement la défense de l'industrie du gaz et du pétrole de schiste. Ils s'inscrivent dans la lignée du rapport Gallois qui préconisait le développement du gaz de schiste afin de relancer l'économie française, tout en prenant comme point d'appui les aspects techniques et le besoin de développer l'expertise sur les technologies d'extraction. Il s'agit du rapport de l'Académie des Sciences et de l'OPECST qui sont publiés en novembre. L'Académie des Sciences produit un rapport par l'intermédiaire de son Comité de prospective en énergie dirigé par un ingénieur des mines, B. Tissot, et un ingénieur des sciences mécaniques et de l'aérospatial, S. Candel. Ce rapport⁹⁰⁸ supporte l'intérêt économique et géostratégique d'exploiter les ressources non conventionnelles. Ses recommandations sont identiques au CGIET-CGEDD tout en étant plus directement favorables : lancer un effort de recherche, préparer l'exploration, réaliser des expériences pour réduire les impacts environnementaux, mettre en place une autorité scientifique, traiter des problèmes de gestion des eaux et d'étanchéité des structures. Il est intéressant de noter ce que dit le rapport sur les risques de contamination des aquifères en comparaison avec le cas québécois :

« Le risque de contamination directe due à la fracturation hydraulique est peu probable et il peut être maîtrisé si on respecte une distance verticale de sécurité

907 Louis Gallois, « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », Paris, Premier Ministre, 2012, p. 74.

908 Académie des Sciences, « Éléments pour éclairer le débat sur les gaz de schiste », Paris, Académie des Sciences, 2013.

avec les aquifères. Dans la grande majorité des exploitations, cette distance est supérieure à plusieurs centaines de mètres ou au kilomètre. »⁹⁰⁹

Outre la réitération de la maîtrise technique pourtant mise à mal dans d'autres rapports, l'Académie des Sciences soutient ici le point de vue des opposants québécois au RPEP qui montrent que la distance de 400 mètres sous les aquifères est insuffisante. Néanmoins, le tropisme du rapport orienté vers la nécessité d'exploiter la ressource réduit sa capacité d'influence puisqu'il n'apporte rien de nouveau sur les points les plus controversés du dossier.

Le second rapport, plus influent, est celui de l'OPECST⁹¹⁰ sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Le rapport est analysé dans le chapitre 7 mais on a déjà souligné plusieurs caractéristiques de son contexte de production. Il est d'abord rédigé par deux parlementaires ouvertement favorables à l'industrie, C. Bataille (PS) qui ne cache pas son inimitié avec EELV, et J.-C. Lenoir (UMP), ancien président du Conseil Supérieur de l'Énergie. Ensuite, l'OPECST lui-même a été critiqué pour ses prises de position favorables à l'industrie nucléaire, notamment par Michèle Rivasi⁹¹¹, également impliquée dans le dossier du gaz de schiste. Le député EELV, D. Baupin, confirme la défiance des écologistes envers cet office en décrivant l'OPECST comme « un bastion de scientifiques »⁹¹². Enfin et surtout, les conclusions du rapport de l'OPECST sont un manifeste pour l'exploitation des hydrocarbures. Nous y reviendrons plus loin, mais on peut mettre en avant la volonté affichée de « ne pas oblitérer l'avenir en entravant la recherche »⁹¹³, il s'agit pour les rapporteurs de favoriser l'expérimentation technologique et l'exploration des ressources. Ils décrivent pléthore de technologies alternatives tout en montrant leur coût supérieur et finissent par conclure que la fracturation hydraulique est la meilleure solution actuelle. Les députés et sénateurs ne cachent pas leur projet puisque le député Lenoir déclare en réunion du Comité scientifique : « Notre objectif est de contribuer à ce que la loi soit, à terme, changée. »⁹¹⁴ Ailleurs, il exprime le fond de sa pensée en disant :

« J'ai d'autres ambitions que de voir la France être le seul pays au monde, avec la Bulgarie, à fermer la porte à la recherche. Nous avons entendu, lors de nos déplacements à l'étranger, des propos quelque peu ironiques, raillant notre capacité à refuser de chercher, malgré nos difficultés économiques. »⁹¹⁵

L'ensemble des membres de l'OPECST, à l'exception des élus EELV, s'accorde pour critiquer « l'obscurantisme » des opposants qui optent pour des « décisions émotives » alors que les rapporteurs « choisissent le parti pris de la science »⁹¹⁶. On voit ici clairement s'affirmer une des lignes discursives de cette coalition en faveur de la recherche. Le rapport vise particulièrement la circulaire du 21 septembre 2012 accusée de jeter l'opprobre sur toute la filière pétro-gazière. Pour le sénateur Berson (PS), « cette circulaire absurde empêche toute évaluation des ressources du sous-sol français

909 *Ibidem*, p. 15.

910 Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, « Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », Paris, Assemblée nationale et Sénat, 2013.

911 Vincent Nouzille et Hélène Constanty, *Députés sous influences : Le vrai pouvoir des lobbies à l'Assemblée nationale*, Paris, Fayard, 2006, 500 p.

912 Denis Baupin, allocution au séminaire organisé par les Amis de la Terre, "Sortir des énergies fossiles: quels rôles et ambitions pour la France en vue de la COP en 2015 ? Les enjeux des gaz de schiste, du charbon, et des sables bitumineux", 2 octobre 2013, Assemblée nationale, Paris.

913 Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, *op. cit.*, p. 154.

914 *Ibidem*, p. 213.

915 *Ibidem*, p. 179.

916 J.-Y. Le Déault dans *Ibidem*, p. 177.

en hydrocarbures de schistes. »⁹¹⁷ En effet, la circulaire restreint l'usage de la sismique-réflexion « aux zones géographiques où cela peut être justifié par la recherche d'hydrocarbures conventionnels. »⁹¹⁸ Les auteurs prennent aussi soin de différencier l'exploration du gaz de houille de Lorraine de celle du gaz de schiste, et ils insistent sur la nécessité de développer cette exploration qui n'a pas besoin de la fracturation hydraulique et qui doit donc être accélérée sans délai. Cette sortie de l'OPECST en faveur du gaz de schiste illustre le caractère politique plus qu'économique du réseau d'acteurs pro-exploration.

Par la suite, il me faut mentionner la publication de deux rapports en 2014, le premier de l'Institut Montaigne et le second de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée nationale. Le rapport de l'Institut Montaigne, intitulé « gaz de schiste : comment avancer »⁹¹⁹ insiste particulièrement sur la compétition internationale et le retard pris par la France dans le domaine des énergies non conventionnelles. Il soutient un effort de recherche et d'exploration des ressources afin de déterminer la place du gaz de schiste dans le « mix énergétique national ». Ce rapport insiste sur un autre aspect de la coalition discursive pro-exploration, celui de l'argument géostratégique : même sans apport en termes d'emplois ou de redevances, il faudrait favoriser l'exploitation d'hydrocarbures nationaux pour le bien de la balance commerciale. A l'inverse, le rapport de la Commission des Affaires Economiques⁹²⁰, dit rapport Barbier, est le seul rapport national critique de la période. En effet, contrairement aux autres rapporteurs, F. Barbier s'intéresse exclusivement à l'impact économique de l'industrie du gaz de schiste, objet de nombreux fantasmes. Ce rapport vient doucher de nombreuses perspectives économiques flamboyantes, comme celle de Sia Partners⁹²¹ en 2011. Une exploitation française du gaz de schiste n'apporterait ni baisse du prix du gaz, ni des milliers d'emplois (peu de main d'œuvre qualifiée présente, industrie nomade, besoin ponctuel), ni une manne de redevances. Les seuls avantages pointés dans ce rapport sont géostratégiques puisque l'exploitation du gaz de schiste permettrait de réduire à la marge les importations, elle influencerait à la baisse les négociations sur les contrats gaziers de long terme et elle permettrait à la France (mais le rapport pointe l'importance d'une stratégie pan européenne) de conserver une industrie pétro-chimique écono-intensive en train de migrer vers l'Amérique du Nord. Ce rapport est très peu repris par les partisans de l'industrie dont il nuance l'argumentaire économique.

Enfin, le dernier rapport important de cette période est le rapport « secret » Montebourg. En avril 2015, bien après la démission d'A. Montebourg du ministère de l'Economie, *Le Figaro* publie en exclusivité un rapport tenu secret par le gouvernement sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique.⁹²² Ce rapport⁹²³ commandité par A. Montebourg début 2013 présente la traduction défendue par le ministre à propos

917 *Ibidem*, p. 185.

918 *Ibidem*, p. 130.

919 Institut Montaigne, « Gaz de schiste: comment avancer », Paris, Institut Montaigne, 2014.

920 Frédéric Barbier, « L'impact économique de l'exploitation des gaz de schiste », Paris, Commission des affaires économiques, 2014.

921 Sia Partners est un cabinet de conseil en management et en stratégie opérationnelle, créée en 1999, elle fournit une expertise variée sur de multiples objets. Née à Paris, et aujourd'hui leader du conseil en management en France, elle est présente dans 12 pays et emploie 500 collaborateurs.

922 Bertille Bayard, « Gaz de schiste : le rapport enterré par le gouvernement », *Le Figaro*, 6 avril 2015.

923 Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, « Hydrocarbures non conventionnels en France: perspectives ouvertes par les nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation - 20 mois à la recherche des gaz de schiste écologiques », Paris, Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, date non connue.

du gaz de schiste. Il est le fruit de la collaboration entre le MRP, le CGEIET⁹²⁴, de la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS), de l'IFPEN et de la compagnie eCorp International, dont la filiale, ecorpStim est spécialisée dans la stimulation de forages d'hydrocarbures non conventionnels avec du propane liquide. Le rapport pointe en préambule le caractère inéluctable de l'exploitation des ressources non conventionnelles au niveau international, dans laquelle, « la France fait figure d'exception »⁹²⁵. Après avoir passé en revue les différents risques liés à la fracturation hydraulique en les atténuant, le rapport Montebourg met en avant le caractère « insuffisant » de la technique et propose de dépasser ces limites en « évitant l'utilisation de l'eau et d'additifs chimiques. »⁹²⁶ Il s'agit alors de présenter la technique « révolutionnaire » d'ecorpStim consistant à utiliser du fluoropropane pour fracturer la roche. Cette technique, décrite dans la sous-section suivante, dépasse les problèmes relatifs aux autres techniques alternatives présentées jusque-là dans le rapport de l'OPECST puisque le propane est non inflammable. Le rapport favorise aussi l'utilisation de microforages en phase exploratoire afin de limiter les risques. Les gains économiques sont enfin présentés mais mis en relation avec la nécessité d'explorer les ressources pour connaître la base de calcul. Néanmoins, le rapport produit des scénarios de développement (comme ceux de l'EES) qui vont de 4 000 à 14 000 drains latéraux (répartis sur 200 à 700 plateformes) pour le gaz de schiste du Sud-Est, et de 2 100 à 4 000 drains (répartis sur 100 à 200 plateformes) pour le pétrole de schiste parisien. Le rapport prend alors à contre-pied le rapport Barbier en affirmant que leur modèle de calcul montre une rente gazière sur 30 ans de 224 milliards d'euros et pétrolière de 70 milliards d'euros, participant ainsi à 1,7% du PIB par an dans le cas du « scénario probable ».⁹²⁷ Ce modèle prévoit aussi 225 000 créations d'emploi sur 30 ans. Le rapport rattache finalement le développement pétro-gazier à la transition énergétique en tentant de démontrer que la rente permettra le financement de la transition énergétique. Ce dernier argument doit être souligné puisque c'est une mutation discursive. En France, il ne s'agit plus de dire que le gaz est une transition énergétique désirable mais d'insister sur la possibilité de financer les énergies renouvelables à partir de la rente pétro-gazière. Les partisans soulignant le fait que l'exploration pétro-gazière est financée sur fonds privés tandis que les renouvelables le sont sur fonds publics.

Cette succession de rapports favorables au récit de l'industrie sur les hydrocarbures non conventionnels est aussi complétée par la multiplication des forums politico-scientifiques qui promeuvent la filière pétro-gazière. Dans les rapports comme dans ces forums, l'auditoire qui est ciblé n'est pas un large public mais principalement les acteurs économiques et politiques qu'il s'agit de convaincre que la filière n'est pas totalement abandonnée et que l'espoir est encore possible de voir naître une industrie des hydrocarbures en France.⁹²⁸ M. Baudrin et al. présentent quelques-uns de ces forums⁹²⁹ comme la conférence de l'Institut Montaigne en janvier 2013, celle de l'Académie des Sciences en février 2013 ou encore de Agro-Paris-Tech en mars. Ces

924 Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (changement de nom en 2012)

925 Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, *op. cit.*, p. 13.

926 *Ibidem*, p. 37.

927 *Ibidem*, p. 52.

928 Ce cadrage particulier de l'auditoire explique en partie le contenu de l'argumentaire qui ne répond pas tellement aux critiques des opposants et développe plutôt des scénarios d'exploration et d'exploitation de la ressource qui tentent de convaincre par l'exemple que le futur de l'exploitation se déroulera selon les prospections.

929 Mathieu Baudrin, Benoît Dauguet, Dalia Deias[et al.], « « On n'est pas des cow-boys » », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 82 / 2, juin 2014, p. 451-478.

forums à la lisière du monde scientifique, économique et politique ont comme caractéristiques communes des présentations similaires des enjeux de la controverse qui tournent autour du panorama géologique pointant le besoin d'améliorer l'exploration, d'explications techniques autour de la fracturation hydraulique, et de perspectives économiques, rejoignant ainsi le cadrage de la majorité des rapports français présentés jusqu'à maintenant. Il est remarquable que le colloque de février 2013 à l'Académie des Sciences ait été organisé par la branche INSU (Institut National des Sciences de l'Univers) du CNRS avec aucun spécialiste de l'eau mais seulement B. Courme de Total, B. Goffé, géologue CNRS ou des spécialistes en énergie et en ingénierie des États-Unis et du Royaume-Uni.

Le premier évènement est sans doute celui de F.-M. Gonnot en janvier 2012 qui organise son colloque annuel du Club Energie et Développement dans lequel interviennent une majorité des compagnies pétro-gazières présentes sur le territoire national. G. Defaux de Hess Oil présente le boom américain avec ses centaines de milliers d'emplois, ses énormes revenus fiscaux et sa sécurité de l'approvisionnement énergétique. B. Courme de Total souligne des « oppositions locales » et la maîtrise technique de Total. P. Sider de Vermilion insiste sur le besoin de « révéler le potentiel du sous-sol français », tout comme E. Mousset de Toreador Energy.⁹³⁰ Un dernier évènement que je souhaite souligner est le colloque organisé par le LIED (Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain) le 2 avril 2013 à l'Université Paris-Diderot. Le colloque fait intervenir des acteurs déjà présentés et présents dans d'autres évènements : B. Courme de Total, R. Vially de l'IFPEN, P.-R. Bauquis, ancien de chez Total et professeur à l'IFP School (Ecole Nationale du Pétrole et des Moteurs), mais aussi A. Gossement, avocat spécialisé sur l'environnement et premier rapporteur d'un projet de réforme du Code minier en 2011, C. Gendron, sociologue québécoise membre du comité EES et S. Pistre, hydrogéologue à l'Université de Montpellier. Ce dernier confie :

« J'ai su que des gens issus de la géologie sont intervenus pour que je ne fasse pas de communication orale mais que je sois relégué à une participation à la table ronde du soir. (...) Pour moi, la barre est déjà orientée, il y a eu une orientation préalable. On l'impression que ces colloques sont biaisés au départ. »⁹³¹

Même si certains membres du réseau d'opposition viennent participer à ces colloques, leurs préoccupations sont peu entendues. Ces colloques reconnaissent l'existence de problèmes et de risques mais, avec les rapports institutionnels, ils participent à une hiérarchisation des enjeux en pointant le caractère inéluctable et économiquement vital de permettre l'exploration et l'exploitation des ressources non conventionnelles de la France. Ce discours développe une stratégie argumentative qui cherche à fonder le réel sur la base des analyses prospectives développées par les experts favorables à l'industrie. On voit donc se dessiner les contours de la coalition discursive pro-exploration : nécessité économique et géostratégique de supporter l'industrie mais surtout obligation scientifique et politique de soutenir un effort de recherche. Cette coalition est soutenue par certains acteurs économiques au premier rang desquels les compagnies pétro-gazières mais particulièrement de plus petites sociétés para-pétrolières comme ecorpstim. Elle est principalement organisée autour d'un réseau d'élus politiques comme F.-M. Gonnot, C. Bataille, A. Montebourg ou J.-C. Lenoir, et de chercheurs spécialisés.

930 Club Energie et Développement, « La France peut-elle se passer d'une ressource, les hydrocarbures de schiste? », Paris, 2012, p. 43-59.

931 Entretien avec un hydrogéologue de l'Université de Montpellier, décembre 2013

6.2.2. La pierre philosophale : développer des techniques alternatives

La multiplication des rapports montre un aspect particulier à la controverse française qui consiste à focaliser sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Ce cadrage particulier découle de la Loi Jacob qui reprend l'argument du risque technologique et de la stratégie des partisans de l'industrie d'opter pour la promotion de l'exploration géologique et de l'expérimentation technologique. Dès août 2011, un premier mandat d'évaluation technologique est confié à la mission du CGIET-CGEDD qui produit ainsi une section de son rapport de mars 2012 sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Les rapporteurs sont alors clairs, les techniques alternatives disponibles ne sont pas viables et les efforts de recherche devraient viser à « déterminer quelles sont les conditions à respecter pour rendre la fracturation hydraulique (seule technique opérationnelle pour au moins plusieurs années) sans risque. »⁹³² Le rapport préconise aussi de mutualiser les efforts d'expertise au niveau européen. Au niveau national, l'ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie) se penche sur le sujet ainsi que tous les centres de recherche déjà mentionnés, mais sans expérience grandeur nature. Au niveau européen, on voit se mettre en place l'initiative GASH (GAs SHales Europe) dès 2009 autour du GFZ Potsdam et financée par les compagnies exploitantes. Le projet vise à cartographier les ressources et à « prédire les occurrences et les formations de gaz de schiste dans le temps et l'espace. »⁹³³ L'autre branche scientifique européenne est l'EERA (European Energy Research Alliance) qui met en place un programme joint sur le gaz de schiste afin d'identifier les ressources, de développer des technologies sécuritaires et de favoriser l'efficacité carbone de la production énergétique.

Mais au niveau européen, ce ne sont pas tant les techniques alternatives qui focalisent l'attention que l'identification des ressources puisque l'Union Européenne n'a pas légiféré sur la fracturation hydraulique, l'estimant du ressort de chaque Etat membre (faisant surtout face à des prises de position diamétralement opposées entre la France et la Bulgarie qui s'opposent à la fracturation hydraulique, et la Pologne qui investit énormément dans la filière). C'est donc principalement nationalement que la recherche sur les techniques alternatives va se poursuivre. L'OPECST produit en ce sens un premier rapport complet sur les techniques alternatives ayant comme principaux avantages de réduire la consommation d'eau et d'additifs chimiques : la fracturation au CO₂ qui a comme avantage de permettre la séquestration de CO₂ tout en libérant du méthane ou du pétrole mais qui n'a jamais été testée en dehors du laboratoire ; la fracturation au gaz de pétrole gélifié (GPL) qui demeure très explosive ; la fracturation à la mousse d'azote ; la fracturation à l'hélium ; la fracturation au fluoropropane ; la fracturation par arc électrique ; la fracturation pneumatique pour ne citer que les principales. Aucune de ces techniques n'est aussi efficace et rentable que la fracturation hydraulique. La fracturation au propane est présentée comme la plus prometteuse puisqu'elle est utilisée sur certains sites canadiens mais elle engage la construction de sites très sécurisés à cause du fort risque d'explosion du propane.

Le dernier chapitre sur les techniques alternatives se trouve dans le rapport Montebourg qui focalise spécifiquement sur des recherches conduites en collaboration avec ecorpStim sur la fracturation au fluoropropane. Sémantiquement, on parle d'ailleurs dans ce dernier rapport de stimulation au fluoropropane ou stimulation au propane non inflammable. Ce rapport montre l'aboutissement du processus français de

932 Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, *op. cit.*, p. 125.

933 En ligne sur le site web du GASH : <http://www.gas-shales.org/the-project/?L=1> [consulté le 18 juin 2015]

recherche d'un nouvel agencement sociotechnique autorisant l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste. « Dans la mesure où elles n'utilisent ni eau, ni additifs chimiques, ces nouvelles techniques permettent d'éliminer de façon radicale et définitive les craintes environnementales qui y étaient associées. »⁹³⁴ Cette quête du Graal technologique permettant des « gaz de schiste écologiques » semble alors atteinte puisque les nuisances apparaissent grandement limitées et les risques encore plus contrôlés. Le discours de maîtrise technique refait surface avec cette fois de nouveaux objets qualifiés d'encore plus contrôlés et moins intrusifs : le microforage exploratoire et le forage horizontal réduisent l'impact sur le sous-sol et le sol, la fracturation au propane annule les problèmes de consommation et de pollution de l'eau. Le rapport intègre évidemment le discours de rentabilité économique, de transition énergétique et d'enjeux géostratégiques. Toutefois, il faut mettre en avant le caractère expérimental de cette technologie miraculeuse de la stimulation au fluoropropane. Si la compagnie GasFrac a utilisé la fracturation au propane au Canada, il n'en est pas de même pour celle au fluoropropane puisque ecorpStim n'a stimulé qu'un seul puits avec ce propane non inflammable et cela sans sable pour laisser les fissures ouvertes. De plus, comme le font remarquer les opposants, la technique ne résout pas le problème de la migration du méthane ni celui des fuites de propane sur le site qui est un puissant GES. Dès la publication du rapport, le secrétaire d'Etat T. Mandon déclare aux journalistes : « Ce n'est pas à la France de faire les frais d'une telle expérimentation. »⁹³⁵ La recherche de techniques alternatives demeure la martingale des partisans de l'industrie mais celles-ci restent encore au stade de l'expérimentation et surtout elles sont plus coûteuses que la traditionnelle fracturation hydraulique. Bien que le discours sur les technologies alternatives soit central dans la coalition pro-exploration, celui-ci ne parvient pas à modifier tangiblement la politique publique restrictive envers le gaz de schiste. A l'inverse, sur une thématique moins publicisée, celle du régime de gouvernance, les acteurs intéressés au réseau pro-exploration vont s'avérer plus efficaces à maintenir une politique publique favorable à leurs intérêts économiques et politiques.

6.2.3. La réforme du Code minier : la montagne accouche d'une souris

Tout comme au Québec, la réforme de la législation minière est apparue nécessaire dès les débuts de la controverse. N. Sarkozy a d'abord demandé à l'avocat spécialiste de l'environnement, A. Gossement, de produire un rapport sur les besoins de révision.⁹³⁶ Celui-ci est publié en octobre 2011 et il reprend les grandes lignes des revendications du réseau des opposants : adaptation et répartition des compétences entre les différents niveaux administratifs, prise en compte de la Charte de l'environnement, renforcement de la participation publique, création d'un Haut Conseil aux ressources minières, amélioration de l'évaluation environnementale des projets ou encore développement de l'information du public sur les sujets miniers. Ce rapport reste lettre morte à cause des élections qui suivent, et F. Hollande recommence le même processus en demandant à l'été 2012 au haut fonctionnaire de la Cour des Comptes, T. Tuot, de réaliser un rapport sur les besoins de réforme, puis de proposer la rédaction d'un nouveau code. La commission de travail organise de nombreuses auditions dont certaines auprès des collectifs opposés au gaz de schiste ainsi que des principales ONGE.

934 Ministère de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique, *op. cit.*, p. 43.

935 Entretien avec Thierry Mandon sur iTélé repris dans « Gaz de schiste : « Ce n'est pas à la France de faire les frais d'une telle expérimentation » », *Le Monde.fr*, 7 avril 2015.

936 Arnaud Gossement, « Droit minier et droit de l'environnement Eléments de réflexion pour une réforme relative à l'évaluation environnementale, à l'information et à la participation du public », Paris, 2011.

La proposition du nouveau code Tuot⁹³⁷ reprend en partie les conclusions d'A. Gossement tout en intégrant un volet plus favorable aux compagnies exploitantes. Il s'agit en l'occurrence de simplifier le Code minier en adoptant le principe du « silence vaut accord » et de l'autorisation unique de travaux. Le Code minier demeure indépendant de la Charte de l'environnement et le rôle de l'Etat central est mis en avant comme le « pilote de la politique minière ». Le projet de code réaffirme « la valorisation des ressources comme étant d'intérêt général ». Il met également en place un Haut conseil des mines rassemblant toutes les parties prenantes, renforce les procédures d'information, la prise en compte et l'évaluation des enjeux environnementaux et il renouvelle la fiscalité minière en visant une meilleure répartition entre les collectivités territoriales et l'Etat. Pour les opposants au gaz de schiste, les dangers qui apparaissent sont la création d'un permis d'expérimentation hors du cadre réglementaire de l'exploration et l'intéressement financier des collectivités locales au développement minier. Malgré leurs auditions, les opposants ont du mal à faire valoir leurs revendications dans ce processus national et global de réforme. Ce ne sont pas spécifiquement les opposants au gaz de schiste qui participent mais plus généralement les ONGE (principalement FNE qui n'a pas fait du gaz de schiste un enjeu central de ses revendications), les premiers ayant perdu toute capacité d'influer sur autre chose que le maintien de l'interdiction de la fracturation hydraulique et de l'exploration des couches de schiste. Le Code minier demeure relativement identique dans ses principes d'organisation. L'Etat central conserve tous les pouvoirs et les acteurs locaux se voient seulement octroyer une partie (à déterminer) des redevances et une garantie de consultation et d'information. Les collectivités locales et les Parcs Naturels Régionaux demandent la mise en place de Commission Locale d'Information sur les activités minières.⁹³⁸ Cette stratégie de l'information rappelle forcément celle sur le nucléaire.⁹³⁹ En effet, l'exemple nucléaire montre qu'à la stratégie du secret d'Etat a succédé celle de l'information des populations locales afin d'améliorer leur perception des risques. L'Etat ici semble apprendre de ses erreurs et tente de reproduire la stratégie d'acceptation du nucléaire. Ce genre de stratégie s'insère dans le courant des déficits décrits en introduction qui postule que plus un riverain aura d'information, plus il sera convaincu par le bienfondé d'un projet. Les ONGE institutionnelles comme FNE et WWF soutiennent le projet de réforme tandis que les associations plus critiques comme les Ami(e)s de la Terre se montrent plus sceptiques.

Le projet de réforme est dans les mains conjointes du MEDDE et du MRP durant toute l'année 2014. Le dossier est ensuite remis au MRP qui en assure seul la gestion. Le projet n'avance pas et semble mis de côté jusqu'au printemps 2015 quand T. Tuot est auditionné par la Commission du Développement Durable en mars. Une commission de travail se met en place présidée par J.-P. Chanteguet (PS) qui produit un avant-projet de loi le 20 mai. Cet avant-projet de loi reprend partiellement les conclusions de T. Tuot et affirme le besoin de réforme rapide. Il accepte la législation par ordonnances de cette réforme sauf sur les principes régissant le code, sur l'outre-mer et sur la fiscalité qui seront examinés par le parlement. La commission souligne aussi l'importance de rendre plus explicite les matières visées par l'exploration et l'exploitation, et ainsi de réduire la suspicion des populations et des élus sur les ressources véritablement objets des permis. Le projet de loi devrait être voté d'ici la fin 2015.

Du côté des partisans de l'industrie, on soutient plutôt le modèle de réforme actuel qui laisse l'Etat central comme principal décisionnaire. Dans leur audition devant la Commission du Développement Durable en 2013, plusieurs acteurs du réseau des

937 Thierry Tuot, « Groupe de travail sur la refonte du Code Minier - Projet de code », 2013.

938 « Réforme du Code minier : les régions se mobilisent », *Localtis.info*, 22 mars 2013.

939 Sezin Topçu, *op. cit.*

promoteurs ont souligné l'importance de maintenir le principe d'autorisation quasi-systématique du permis d'exploitation à la même compagnie que celle qui a bénéficié du permis d'exploration puisque c'est l'exploitation qui rentabilise l'exploration. Certains députés présents relèvent alors le décalage avec le discours sur les hydrocarbures non conventionnels dans lequel les compagnies assurent vouloir explorer les ressources sans forcément envisager une exploitation.⁹⁴⁰ Ces mêmes acteurs insistent sur le rôle central que doit conserver l'Etat dans la délivrance des permis puisque permettre une décision décentralisée reviendrait à faire la part belle au syndrome « NIMBY ». Il y a donc un assentiment au fait que la gestion étatisée des permis réduit la possibilité de participation publique. Pour J.-L. Schilansky, le président de l'UFIP, il convient de débloquer la délivrance de permis d'hydrocarbures à l'arrêt depuis la controverse sur le gaz de schiste. Les données statistiques du BEPH montrent en effet qu'aucun permis d'exploration n'a été délivré depuis octobre 2010⁹⁴¹ à l'exception de deux permis pour du gaz de houille en Lorraine où « la ministre pensait signer des permis de géothermie. »⁹⁴² Quelques prolongations de permis ont été octroyées, ainsi que des mutations de permis mais aussi trois permis d'exploitation en mai 2012 en région parisienne pour du pétrole aux compagnies Vermilion et Geopetrol.⁹⁴³ Les promoteurs de l'industrie ont intérêt au *statu quo* sur le Code minier qui intègre déjà selon eux les préoccupations environnementales : « La raison pour laquelle la réforme du Code minier ne voit pas le jour c'est qu'on se rend compte que 95% des choses qu'on veut ajouter existe déjà. »⁹⁴⁴ Ce qui est réclamé par ce réseau, c'est plutôt une simplification et une accélération de la procédure : « d'où je viens [l'Alberta], on peut demander un permis en ligne et 48h après débiter les forages sur le site. »⁹⁴⁵ La simplification est engagée avec le principe du « silence vaut accord » mais la durée de traitement administratif ne devrait pas être réduite avec l'introduction d'évaluation environnementale et de consultation publique. Ce processus de réforme tente de réduire l'incohérence du régime de régulation des ressources mais on voit bien que la complexité du régime n'est pas encore traitée dans sa globalité et que les conflits ne devraient pas disparaître.

La réforme du Code minier demeure encore incertaine au moment d'écrire ces lignes. Aucun projet définitif n'a été adopté pour le moment, et les dernières évolutions pointent pour une réforme *a minima* qui ne prend pas fondamentalement en charge les demandes de changement aussi bien des industriels (réduction de la durée de la procédure) que les opposants (décentralisation de la décision, inclusion participative). La composition du Haut Conseil des mines n'est pas connue et son rapport de force interne sera déterminant pour l'orientation des projets. La rédaction d'une charte de bonne conduite est envisagée comme solution d'intégration des demandes de protection de l'environnement, mais celle-ci ne serait aucunement prescriptive. De plus, certains acteurs réclament la création d'un code pétrolier spécifique :

« Transformer le Code minier c'est vouloir transformer une machine à écrire en ordinateur. Il nous faut laisser le Code minier aux mineurs et créer de toute pièce un code pétrolier. Un code pétrolier qui s'adaptera à la recherche pétrolière, qui tiendra compte à la fois de la directive REACH et de la convention d'Aarhus (...). Dans ce

940 Philippe Collet, « Réforme du code minier : les industriels défendent le rôle de l'Etat dans l'attribution des permis », *Actu-Environnement*, 24 janvier 2013.

941 Bureau Exploration-Production Hydrocarbures, « Synoptique mensuel décembre 2011 », *Bulletin d'information du BEPH*, décembre 2010.

942 Entretien avec un membre de la DGEC, décembre 2014

943 Bureau Exploration-Production Hydrocarbures, « Synoptique mensuel mai 2012 », *Bulletin d'information du BEPH*, mai 2012.

944 Entretien avec un membre de la DGEC, décembre 2014

945 Discussion avec un ingénieur en forage sur le site d'exploration de gaz de houille de Tritteling, avril 2015

code, il faudra voir la problématique de la fissuration hydraulique, il faudra dire comment procéder pour fissurer, contrôler la fissuration à l'aide de microsismique en précisant le type, la manière, l'eau qui remonte à la surface, en édictant les règles pour la traiter, etc. Le code pétrolier doit revenir sur le principe de la rente minière, actuellement c'est l'Etat qui la reçoit et la redistribue parcimonieusement aux régions et aux communes. Il faut la diviser en deux, une partie pour l'Etat, une partie pour les régions, les communes et les propriétaires des terrains sur lesquels on vient forer. »⁹⁴⁶

Ainsi, tout comme au Québec, la France voit se dessiner une réforme relativement cosmétique de sa législation minière. Ses principes d'organisation sont aucunement mis à mal et on cherche seulement à intégrer des mesures de compensation afin d'intéresser les populations et les élus locaux à l'exploration du sous-sol.

6.3. Oublier l'erreur du gaz de schiste pour penser le futur des hydrocarbures non conventionnels

La politique française sur les hydrocarbures doit être envisagée dans sa globalité et non seulement à travers la focale unique des gaz et huiles de schiste. Si la seule prise en compte de la Loi Jacob et de la méfiance généralisée sur les projets pétro-gaziers laissent penser à des gains politiques majeures pour le réseau des opposants, un détour par la stratégie globale du réseau des promoteurs à travers la réforme du Code minier et l'affirmation du besoin d'exploration géologique et d'expérimentation technologique montre que la victoire des militants en 2011 n'est qu'un aspect de la politique sectorielle des hydrocarbures et de l'extraction minière. La préservation des intérêts industriels est apparue dans la réforme du Code minier mais on va maintenant analyser comment elle se déploie dans la Loi sur la transition énergétique ainsi qu'à travers l'exploration du gaz de houille. Finalement, le chapitre se termine sur la cartographie narrative dominante dans le forum médiatique à la fin de cette deuxième période d'étude.

6.3.1. Une transition énergétique silencieuse sur les enjeux des hydrocarbures non conventionnels

En 2012, F. Hollande affiche la transition énergétique comme un objectif central de son quinquennat. Dès septembre 2012, une conférence environnementale sur le développement durable est organisée afin de planifier la « croissance verte » et la réduction des émissions de GES en vue du Sommet de Rio. En novembre, débute le débat national sur la transition énergétique qui va se dérouler sous de multiples aspects durant l'année 2013 : débats citoyens, journées de l'énergie, journée citoyenne, débats décentralisés. Tous ayant comme but de produire une stratégie énergétique inscrite dans un projet de loi. Sans entrer dans les détails de ce processus politique, on doit déjà noter les critiques émergentes des associations environnementales sur ces débats organisés par un comité de pilotage intégrant par exemple A. Lauvergeon, ancienne directrice d'Areva. Ces débats se déroulent dans un relatif anonymat. Au printemps 2014, S. Royal dépose un avant-projet de loi, puis un projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en octobre 2014. Le texte passe en commission et est voté par le Parlement en juillet 2015.

Ce texte se situe dans la continuité de la politique énergétique française mais il demeure relativement silencieux sur le sujet des hydrocarbures. Sans entrer dans les détails du texte qui vise principalement à fixer des objectifs relativement ambitieux à

946 Entretien avec un ingénieur géologue de l'Amicale des foreurs, août 2012
Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

moyen et long terme de réduction des GES de 30% d'ici 2030, de la part de l'énergie nucléaire à 50% d'ici 2050 notamment, on note que la Loi reste très vague sur les moyens pour atteindre ces objectifs. Rédigé sous l'autorité de S. Royal, le texte réfute toute « écologie punitive », mais plusieurs de ces axes semblent ambigus au regard du dossier hydrocarbures. Le titre VII vise à simplifier les procédures dans l'esprit du choc de simplification souhaité par F. Hollande, et si le texte de loi mentionne l'autorisation unique pour l'implantation d'éoliennes, on ne peut manquer de faire le rapprochement avec le même type de procédures inscrites dans la proposition de réforme du Code minier. Le titre III parle de développer des transports propres, les définissant comme des véhicules électriques, à gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel (article 9). On retrouve ici l'idée que le gaz naturel est une énergie « propre ». S'il est bien question de favoriser les énergies renouvelables et de réduire la part des énergies fossiles à terme, le texte de loi ne permet pas d'envisager une quelconque croissance verte qui se passerait du pétrole et du gaz, fut-ce à l'horizon 2050. Même FNE, pourtant partenaire de l'Etat sur de nombreux textes environnementaux, critique le manque d'ambition du texte et dénonce le poids d'Areva, Total et EDF dans le maintien d'un *statu quo*.⁹⁴⁷ Contre le constat dressé par un nombre croissant de militants écologistes, le gouvernement et ses alliés EELV ne parviennent pas à envisager une loi permettant de tourner la page des énergies fossiles, socle pluriséculaire de la croissance économique mondiale.⁹⁴⁸

Ce qui apparaît encore plus étonnant au regard du dossier qui nous intéresse ici, c'est l'absence de référence aux hydrocarbures non conventionnels. Alors que ceux-ci sont présentés par leurs promoteurs et porte-paroles comme étant l'avenir de l'énergie à court terme, et qu'ils sont décriés par leurs opposants comme un nouveau fléau pour le climat, la Loi fait l'impasse sur une clarification. Un épisode est d'ailleurs pertinent de mentionner durant le processus de passage de la loi devant le Sénat. Le 10 février 2015, en séance plénière, un groupe de sénateurs UMP dépose un amendement visant la vérification du potentiel de notre pays en hydrocarbures non conventionnels. Deux de ces sénateurs sont des élus de Seine-et-Marne et sont pris à parti par le sénateur socialiste et président du CG de Seine-et-Marne, V. Eblé, qui s'oppose à toute exploration des ressources non conventionnels dans son département.⁹⁴⁹ Surtout cet amendement réveille l'ensemble des collectifs citoyens français qui lancent alors une campagne de pression sur leurs élus en envoyant des courriers et en contactant leurs représentants pour rejeter l'amendement. L'amendement est finalement rejeté. Cet épisode montre néanmoins la capacité de réaction rapide des militants anti gaz de schiste, qui, s'ils sont peu visibles, demeurent une force d'action mobilisable à la moindre tentative de subversion de la Loi Jacob dans son application restreinte. Malgré les espoirs portés dans les débats sur la transition énergétique, la Loi votée n'apporte pas de point final à la controverse sur le gaz de schiste en rayant définitivement la possibilité d'une exploitation pétro-gazière non conventionnelle en France. En laissant le doute sur cette filière, la Loi de 2015 fait le choix du *statu quo* et opte pour la poursuite d'une tension politique sur ce sujet.

6.3.2. Le développement du gaz de houille de Lorraine : construire une *French success-story*

Parallèlement au dossier du gaz de schiste, un autre type de projet gazier émerge en France à la fin des années 2000, celui du gaz de houille ou gaz de charbon ou encore

947 « Ne trainons plus les boulets qui freinent la nouvelle politique énergétique », [En ligne : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/energie/les-boulets-de-transition/total.html>]. Consulté le 19 juin 2015.

948 Timothy Mitchell, *op. cit.*

949 Jean-Michel Rochet, « Transition énergétique : polémique entre sénateurs », *Le Pays Briard*, 2 mars 2015.

gaz de couche. Des permis d'exploration visant cette ressource ont été émis depuis le début des années 2000 mais c'est avec l'arrivée de la société australienne European Gas Limited (EGL)⁹⁵⁰ en 2004 que le projet de gaz de houille prend une ampleur significative. Comme nous l'avons vu en introduction, le gaz de houille est du méthane emprisonné dans les veines de charbon non exploitées. Il ne doit pas être confondu avec le gaz de mines exploités par la société Gazonor⁹⁵¹ dans les anciennes mines de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais qui consiste à récupérer le méthane s'échappant « naturellement » des mines. En Lorraine, le charbon est naturellement fracturé et très humide, il s'agit donc d'extraire l'eau des veines de charbon pour créer une dépressurisation qui permettra au méthane d'être extrait sans fracturation hydraulique. Il y a donc déjà une matérialité distincte de la ressource qui autorise une configuration sociotechnique différente de celle du gaz de schiste. EGL possède plusieurs permis dans le Nord et en Lorraine (ainsi que dans le Jura et dans le Sud de la France à Gardanne), mais je vais particulièrement analyser les activités relatives aux permis dits Bleue Lorraine et Bleue Lorraine Sud délivrés en 2010 et 2006 qui sont les sites les plus avancés en matière d'exploration gazière. L'objectif d'EGL est de produire du gaz de houille à partir de ces sites dont les estimations sont ici aussi très aléatoires, EGL affirmant une ressource de 370 milliards de mètres cube soit 11 ans de consommation gazière.

Contrairement à la région parisienne et au Sud de la France, les projets de gaz de houille ont le soutien des élus locaux de gauche et de droite. S'appuyant sur les rapports nationaux comme celui de l'OPECST qui enjoignent à l'exploitation du gaz de charbon, les élus du CR du Nord-Pas-de-Calais appuient les projets comme le montre l'émergence d'un débat scientifique contradictoire organisé à la fois par le Parti Communiste et l'UMP à l'automne 2013, qui conclut que l'absence d'utilisation de la fracturation hydraulique permet d'affirmer que l'exploitation gazière ne causera pas de risques particuliers sur l'environnement. Ils rejoignent en cela le rapport du BRGM⁹⁵² de mai 2013. En Lorraine, le soutien politique est également transpartisan. Les projets gaziers s'insèrent désormais dans le Pacte Lorraine 2014-2016, un contrat entre l'Etat et la région intitulé « Vers un nouveau modèle de développement industriel et social durable »⁹⁵³, et dont le budget est de 300 millions d'euros. Son premier axe de développement consiste à « faire de la Lorraine la vallée européenne des matériaux et des énergies ». Ce projet est supporté à tous les niveaux politiques, par exemple, le député PS, H. Ferron, déclare sur son blogue : « Le gaz de charbon en Lorraine : une piste innovante pour la reconversion économique de notre région. »⁹⁵⁴

Si certains élus municipaux critiquent ces projets c'est avant tout pour le manque de consultation préalable. FNE tente bien d'attaquer la légalité de la procédure d'exploration puisqu'EGL a rapidement fait parvenir sa demande de permis⁹⁵⁵ en mai 2012 avant l'entrée en vigueur d'un décret de 2011 rendant obligatoire une étude

950 EGL est créée en 2004 par Kimberley Oil NL, une compagnie australienne d'exploitation de gaz de charbon. Elle est reprise par le Français Julien Moulin en 2008 et n'est aujourd'hui active que sur le sol français pour de la prospection de gaz de houille. Elle possède deux permis dans le Nord, deux en Lorraine, un dans le Jura et un dans le Gard. Tous visent du gaz de charbon. En 2015, elle se renomme Française de l'énergie (« In shale-wary France, an attempt to revive former coal region with gas », *Reuters*, 8 juillet 2015.).

951 Gazonor était une société française formée à partir de la société publique Méthamine dans les années 80 pour exploiter le grisou. Elle est rachetée en 2008 par EGL.

952 D. Bonijoly, C. Didier et H. Fabriol, « Synthèse sur le gaz de houille: exploitation, risques et impacts environnementaux », Paris, Bureau de Recherche Géologique et Minière, 2013.

953 « Le Pacte Lorraine », [En ligne : <http://www.pactelorraine.eu/>]. Consulté le 19 juin 2015.

954 Hervé Ferron, « Le gaz de charbon en Lorraine : une piste innovante pour la reconversion économique de notre région », 2013.

955 Il s'agit des deux uniques permis d'exploration accordés depuis 2010.

d'impact pour tous forage de plus 100 mètres de profondeur. Des collectifs locaux sont aussi créés en 2012, comme le Collectif Houille-ouille-ouille, qui tentent d'alerter la population sur les enjeux derrière ces projets. Les collectifs mettent en avant la possibilité d'utilisation ultérieure de la fracturation hydraulique puisque certains gisements canadiens et australiens ont eu recours à cette technique pour restimuler des puits de gaz de houille. Mais leurs arguments sont balayés par les ingénieurs-géologues qui insistent sur les caractéristiques propres des gisements lorrains naturellement fracturés et humides. Un ingénieur d'EGL déclare même que l'utilisation de la fracturation hydraulique est désormais peu recommandée pour le gaz de charbon puisqu'elle a tendance à « abimer » les gisements et à rendre plus difficile leur exploitation.⁹⁵⁶ Les opposants, peu nombreux dans l'Est et le Nord, essaient tant bien que mal de rattacher la problématique à celle de la transition énergétique mais ils font face à des populations déjà familières avec l'extraction charbonnière et les activités industrielles marquent les paysages lorrains et calaisiens. De plus, l'important taux de chômage relatif à la désindustrialisation régionale facilite la diffusion des arguments économiques similaires à ceux entendus sur le gaz de schiste. Même si ceux-ci apparaissent parfois idéalisés : l'industrie gazière n'est pas en elle-même pourvoyeuse d'emplois (T. Porcher montre que l'industrie gazière américaine ne génère qu'un emploi par puits forés⁹⁵⁷) et le prix du gaz n'évoluera pas à la suite des forages lorrains (le mirage d'une vallée de l'énergie n'est envisageable qu'à travers des contrats d'approvisionnement spécifiques entre la compagnie gazière exploitante et des entreprises locales qui investiraient dans l'exploration pour obtenir un tarif du gaz avantageux). Ce dernier point est une incompréhension délibérée entre la compagnie exploitante et les élus locaux. La mission du CR du Nord-Pas-de-Calais soutient aussi cette idée d'un partenariat public-privé permettant aux habitants et entreprises de la région de bénéficier d'un tarif du gaz compétitif.⁹⁵⁸ Cette possibilité apparaît bien maigre au regard du marché européen libéralisé de l'énergie et un ingénieur d'EGL déclare : si les Français espèrent imposer un prix du gaz inférieur au marché, EGL ira exploiter du gaz ailleurs.⁹⁵⁹ D'ailleurs EGL ne souhaite pas exploiter ce gaz puisqu'elle est avant tout une *junior* spécialisée dans la prospection et elle espère vendre à prix d'or ses permis une fois confirmé le potentiel gazier.

C'est dans ce contexte de forte attente politique envers le gaz de houille que sont financés trois projets de recherche. Le premier, Gachalo, est financé par le CNRS et l'Université de Lorraine dans le cadre des PEPS (Projet Exploratoire Premier Soutien). Il se transforme ensuite dans le projet GazHouille, financé CNRS (Mission pour l'interdisciplinarité, projet fédérateur du défi transition énergétique) et porté par le laboratoire GéoRessources de l'École des mines de Nancy. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire auquel j'ai participé à titre de politiste et de sociologue. Le projet court de 2013 à 2015 et focalise sur les divers enjeux entourant les projets de gaz de houille. Une équipe de géologues, de psychosociologues, d'économistes, de juristes, de politistes et de géographes étudie ainsi le portrait géologique de la Lorraine, son histoire industrielle, la perception des risques et des enjeux chez des populations témoins, les rapports de force politiques locaux et nationaux, les impacts en terme de santé publique, d'environnement, d'économies locales et nationales, ou encore le cadre légal. La production d'un livre vert est l'objectif de ce projet de recherche. Le troisième

956 Discussion avec un ingénieur d'EGL sur le site de Tritteling, avril 2015

957 Thomas Porcher, *Le mirage du gaz de schiste*, Paris, Max Milo, 2013, 64 p.

958 Maxime Vaudano, « Gaz de couche : un nouveau charbon pour le Nord-Pas-de-calais ? », *Le Monde.fr*, 19 février 2014.

959 Réponse non verbatim d'un ingénieur d'EGL à une question posée durant le séminaire GazHouille du 16 janvier 2014.

programme de recherche, ReGaLor (Ressources Gazières en Lorraine), devait être inclus dans le Pacte Lorraine 2014-2016. Après trois ans d’instruction, le projet a vu ses ambitions financières réduites avec aujourd’hui un budget de 32 millions d’euros. Il est porté par GéoRessources (Université de Lorraine) et financé par la région Lorraine et l’Etat (MEDDE) à hauteur de 4,2 millions d’euros. Le projet est donc majoritairement financé sur fonds propres et principalement par EGL. Il s’agit de planifier l’exploration des ressources gazières du territoire en partenariat avec la compagnie EGL qui bénéficie alors d’un soutien étatique pour son effort exploratoire. L’aide financière se ventile en effet avec 0,8 millions d’euros octroyé à EGL au titre d’un soutien à la recherche industrielle et 3,5 millions pour l’université de Lorraine, lui permettant de financer un poste de chercheur, trois post-doctorats et cinq doctorats. Ces recherches académiques visent à quantifier la ressource gazière à partir « d’écotechnologies » (interdiction de fracturation hydraulique) et à apprécier les possibilités d’exploitation de cette ressource avec le développement d’une « éco-industrie ». Le projet ReGaLor est toujours en attente du vote de son financement depuis le changement de ministre de l’Environnement en 2014. La région Nord-Pas-de-Calais, la Belgique et l’Allemagne sont intéressés par les résultats de ce projet.

Le soutien politique et scientifique à ces projets gaziers de Lorraine est symbolique à plusieurs égards. L’appui des géologues nancéens au projet participe à une volonté professionnelle nationale de réaffirmer la centralité de l’exploration et de l’exploitation du sous-sol dans l’économie nationale. Ce récit local s’inscrit en effet dans un changement paradigmatique de l’extraction minière française. Depuis les années 80, le domaine minier était organisé autour de la gestion de l’après-mine, il s’agissait alors d’organiser la fermeture des dernières mines et d’assurer la sécurité des sites. Or depuis 2013-2014, un nouvel axe de développement professionnel s’affirme autour de la réindustrialisation française et de la relocalisation des activités industrielles (suivant en cela la « démondialisation » d’A. Montebourg) qui consiste à insister sur le besoin d’expertise minière nationale favorisant la création de nouveaux projets d’extraction. Outre les projets gaziers qui nous intéressent, on peut en effet noter une inflexion, minime pour l’instant – mais symptomatique, vers l’ouverture de nouveaux projets miniers. On a vu récemment l’ouverture de nouvelles mines à Antully pour la fluorine⁹⁶⁰, à Villeveyrac pour la bauxite⁹⁶¹, mais aussi la délivrance de permis d’exploration pour de l’or⁹⁶², du cuivre, de l’argent, du zinc et du plomb dans différents sites, ce qui est une première depuis des décennies⁹⁶³. La réforme du Code minier prend alors une dimension différente puisqu’il s’agit d’encadrer un développement national de nouveaux projets aussi bien d’hydrocarbures que d’extraction minérale. Le prix croissant des matières premières engagent l’exploration de territoires jugés jusqu’ici trop coûteux pour accueillir ce type d’exploitation minière.

Le soutien politique local et national s’inscrit résolument dans cette même volonté de relocalisation d’activités industrielles déclinantes car précédemment jugées trop onéreuses à maintenir en France (le cas de l’acier est ici symbolique à la fois localement et nationalement). La visée politique est axée sur le développement économique sensé accompagner cette ouverture du territoire à l’extraction (600 emplois directs devraient être créés). Le discours d’EGL est clair sur les finalités du forage de

960 Eric Sicaud, « Antully (Saône-et-Loire) : un projet de mine de fluorine inquiète les écologistes », *France 3 Bourgogne*, 27 juin 2013.

961 Vincent Charbonnier, « Vicat veut exploiter une mine souterraine dans l’Hérault », *lesechos.fr*, 6 août 2013.

962 En 2013, le permis de Villeranges est attribué à Cominor pour de l’exploration aurifère dans la Creuse. Une dizaine de permis de recherche pour de l’or ont été attribués entre 2013 et 2015.

963 Hayat Gazzane, « La France relance l’exploration de ses mines, une première depuis 30 ans », *Le Figaro*, 1 octobre 2013. Hélène Ferrarini, « La France retourne à la mine », *Slate.fr*, 19 janvier 2014.

Tritteling qui doit devenir « une vitrine »⁹⁶⁴ de la production gazière en Lorraine, un projet exemplaire à l'échelle de la France et de l'Europe, en matière d'exploitation rentable du gaz de houille, mais aussi du gaz en général. Ce discours rejoint l'assemblage narratif des rapports citant le gaz de houille : l'absence de fracturation hydraulique libère le gaz de houille de tous impacts environnementaux et sa situation sur le territoire lorrain doit faciliter « l'acceptabilité sociale » du projet. EGL a débuté la phase exploratoire en 2013 en forant des puits horizontaux et en pompant l'eau des veines de charbon situées à 1 500 mètres de profondeur. Le problème est alors celui de l'eau extraite dont EGL estime la composition sans danger bien les opposants pointent la présence de composés chimiques dangereux pour la santé. La compagnie espère obtenir un débit gazier satisfaisant d'ici la fin 2015. Il s'agira ensuite de poursuivre l'exploration de la zone autour de Tritelling pour obtenir une certaine densité de puits permettant l'installation de gazoducs. L'objectif pour EGL est avant tout de prouver la rentabilité du site afin de vendre ses permis à une *major* plus équipée pour une production de grande échelle. On voit ici qu'un contexte sociopolitique local différent de celui du Sud-Est conduit à des réactions diamétralement opposées. La configuration sociotechnique des projets de gaz de houille diffère peu de ceux de gaz de schiste (tour de forage, empreinte au sol, forages horizontaux, Code minier) mais suffisamment (pas de fracturation hydraulique, histoire locale avec le charbon, désindustrialisation marquée) pour permettre aux partisans du gaz de charbon d'affirmer leur problématisation à l'ensemble des acteurs locaux (sauf évidemment les groupes d'opposants qui se retrouvent marginalisés au niveau local).

6.3.3. Cartographie narrative médiatique

La période post-Loi Jacob fait apparaître une certaine dilution de la problématique propre au gaz de schiste. Le travail d'endiguement politique autour des débats sur la transition énergétique et sur la réforme du Code minier a montré comment les décideurs politiques craignaient la réactivation du réseau d'opposition. Ce réseau a su capitaliser sur la démonstration de force du printemps 2011 afin de rendre la fracturation hydraulique tabou au sein du forum politique. Ce tabou joue ensuite contre les militants qui ne peuvent pas rattacher leur discours sur la gouvernance et sur la transition énergétique à leur position sur la fracturation hydraulique. Ils sont ainsi laissés dans l'ombre sur ces sujets annexes. A l'opposé, face à l'impossibilité de remettre en cause l'interdiction de la fracturation hydraulique, les partisans de l'industrie ont su reconfigurer leur coalition discursive autour du besoin d'exploration géologique et d'expérimentation technologique. Ils ont également su utiliser le confinement politique en sectionnant les liens entre le dossier des hydrocarbures non conventionnels et ceux de la transition énergétique et de la réforme du Code minier. Nous le verrons au chapitre suivant, quatre ans après la Loi Jacob, le forum politique est désormais surtout composé de prises de position favorables à la coalition des partisans de l'exploration. Avant d'aborder ce point de l'analyse, il me faut d'abord présenter le forum médiatique et sa retraduction des discours des acteurs engagés.

Le suivi quantitatif de la présence médiatique du dossier gaz de schiste montre une stagnation du nombre d'articles publiés consécutive au vote de la Loi Jacob. C'est principalement *Le Monde* qui produit la majorité des articles, notamment sous la plume de son journaliste de la rubrique économie, J.-M. Bezat. Les articles sont le reflet de l'offensive médiatique du réseau des partisans de l'exploration dès les premiers mois de 2012. Mais cette offensive médiatique est encore plus visible à partir de l'automne 2012

964 France 3 Lorraine, « BrHouillArd », (« Université de Metz, Master Journalisme », webdocumentaire), 26 novembre 2014. [<http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/2014/11/26/brhouillard-un-webdoc-pour-comprendre-les-enjeux-du-gaz-du-gaz-de-houille-lorraine-600656.html>, Consulté en ligne le 18 juillet 2015]

(on sort alors de notre corpus de données quantitatives). Un épisode particulièrement intéressant se situe en juillet 2012, lorsque Total organise un voyage à Forth Worth au Texas pour présenter l'exploitation de gaz de schiste. Trois journalistes français y participent : des journalistes du *Point*, de *l'Usine Nouvelle* et J.-M. Bezat du *Monde*.⁹⁶⁵ A son retour, le journaliste du *Monde* signe un éditorial dithyrambique sur le gaz de schiste⁹⁶⁶ sans mentionner nulle part son voyage au Texas aux frais de Total. Une polémique se lève au sein de la rédaction du *Monde* notamment entre H. Kempf et J.-M. Bezat sur l'éthique journalistique. H. Kempf finit par quitter la rédaction l'année qui suit. Cette offensive médiatique est aussi relevée par M. Baudrin et al. en ce qui concerne la presse économique et notamment *L'Usine Nouvelle*.⁹⁶⁷

L'analyse qualitative des discours médiatiques du dernier trimestre de 2013 soutient également l'idée d'une large offensive de communication publique du réseau des partisans de l'exploration. D'abord, le faible corpus (N=27) d'articles entre octobre et décembre 2013 illustre le relatif confinement dont souffre le sujet après l'interdiction de la fracturation hydraulique. Durant la période, le dossier connaît pourtant plusieurs rebondissements, c'est d'abord la décision du Conseil Constitutionnel de valider la Loi Jacob en octobre, puis la parution des rapports de l'Académie des Sciences et de l'OPECST en novembre. Ensuite, le contenu narratif des articles met en avant en premier lieu la fracturation hydraulique comme une menace (9 occurrences), cet argument est principalement relié au maintien de la loi interdisant la technique. Mais ensuite, les articles mettent essentiellement en avant le besoin d'exploration et de recherche (9), la nécessité d'indépendance énergétique (7) et de laisser la porte ouverte (6). Ils s'appuient sur l'exemple américain (6) pour pointer l'Eldorado (5) et le besoin de relance économique par cette filière (5). Lorsque les aspects conflictuels sont abordés c'est pour souligner le caractère international de l'opposition (6) ou l'insuffisance de la Loi Jacob. L'idée d'exploitation propre fait son chemin (4) tout autant que celle que les hydrocarbures non conventionnels dans leur ensemble sont un problème (4). On observe donc qu'à la fin 2013, l'offensive médiatique des partisans de l'industrie a engrangé des gains en termes de représentation médiatique de l'industrie. Si certains arguments de la coalition discursive des opposants sont toujours centraux comme celui de la dangerosité de la fracturation hydraulique, leur problématisation est absente de la majorité des articles. Il ne s'agit pas de critiquer l'exploitation de la ressource dans ces articles mais de mettre en avant des moyens alternatifs à la fracturation hydraulique pour y parvenir, ou en tout cas d'autoriser l'exploration géologique. Cette retraduction médiatique est alors au diapason de la traduction politique présente dans les multiples rapports que nous avons abordé.

Conclusion

La période post-Loi Jacob illustre toute la difficulté pour le réseau des opposants à transcender l'interdiction de la fracturation hydraulique. Si ces acteurs bénéficient d'un soutien gouvernemental partiel, ils ont surtout réussi à capitaliser sur leur démonstration de force de 2011. Ils forment malgré tout un nouvel acteur du mouvement écologiste français sur lequel il faut compter. Ce n'est donc pas tant par leur discours que les opposants maintiennent leur influence que par leur position d'agitateur (alors qu'au Québec, c'est finalement le discours des opposants – retraduit par l'EES et le BAPE - qui influence l'action publique plutôt que leur position). La crainte de renouvellement d'une mobilisation place les partisans de l'industrie dans l'obligation de reconfigurer leur stratégie narrative. Mis à part une poignée d'irréductibles, l'ensemble

965 Sophie Caillat, « Gaz de schiste : comment Total & Co travaillent l'opinion », *Rue89*, 20 août 2012.

966 Editorial du Monde, « N'enterrons pas le débat sur les gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 25 juillet 2012.

967 Mathieu Baudrin[et al.], *op. cit.*, p. 14.

des partisans de l'industrie abandonne l'idée d'une exploitation pétro-gazière utilisant la fracturation hydraulique à moyen terme. Il s'agit alors de valoriser l'exploration géologique du sous-sol et l'expérimentation technologique des alternatives à la fracturation hydraulique. Les compagnies préservent leur droit sur le territoire en maintenant valide leur permis dans l'espoir d'un changement politique. Le confinement d'une réforme minimaliste du Code minier et le manque d'ambition de la Loi sur la transition énergétique peuvent ainsi être lu à la lumière d'une porte laissée ouverte à une future exploitation pétro-gazière et minière. La démonstration de la capacité à exploiter rentablement du gaz français est en cours en Lorraine à travers l'exemple du gaz de houille. La filière s'organise en vue des élections de 2017 puisque le futur candidat non déclaré de l'UMP, N. Sarkozy a déjà exprimé sa volonté d'autoriser le développement de la filière pour faire face au chômage.⁹⁶⁸ En janvier 2015, l'UFIP annonce la création du Centre Hydrocarbures Non Conventionnels (CHNC) qui regroupe tous les acteurs de la filière. Ce centre a comme objectif de diffuser de l'information validée par des « experts de haut niveau » afin de convaincre l'opinion de la nécessité d'aller de l'avant. J.-L. Schilansky, le nouveau président du CHNC et ancien président de l'UFIP, déclare aux journalistes que « c'est un projet à très long terme. »⁹⁶⁹ L'industrie joue ainsi sur le temps pour faire oublier la crise du gaz de schiste et espère valoriser des exemples remarquables des aspects positifs de l'exploitation pétro-gazière. Les sondages d'opinion valident partiellement cette offensive pro industrie puisque 48% des personnes interrogées sont pour l'expérimentation en 2012 (IFOP, 1er août 2012), elles sont 58% en 2013 (IFOP, 27 mars 2013) et 69% en 2014 (Opinionway, 10 février 2014). Il faut néanmoins noter que plus de 60% des personnes se déclarent opposées à l'exploitation (BVA, 2 octobre 2014), mais ce chiffre tombe à 40% chez les sympathisants UMP, ce qui tend à soutenir la position de N. Sarkozy. Cette seconde période d'analyse de la controverse démontre donc la tendance à une reproduction des rapports de force dans le secteur de l'action publique consacré aux hydrocarbures. Les opposants sont parvenus à un coup d'éclat en 2011, mais on voit que même avec un soutien gouvernemental partiel de la part du MEDDE, ces derniers ont du mal à influencer la politique énergétique française dans le sens de leurs revendications. S'ils parviennent bien à bloquer l'exploration pétro-gazière dans certains cas locaux, ils sont dépassés par l'offensive médiatique et politique des partisans de l'industrie qui cherche un appui politique fort afin d'imposer leur problématisation économique et de rétablir des rapports de force identiques à ceux d'avant 2011. En ce sens, les élections de 2017 seront décisives si l'UMP confirme son soutien à la filière.

Les opposants français sont donc parvenus à une modification majeure de la politique publique en 2011 mais ce coup d'éclat a oblitéré leur capacité d'influence sur les autres axes narratifs, pourtant déjà présents en 2011. Contrairement à leurs confrères québécois qui ont su faire avancer de front leurs revendications sur la filière gazière, la gouvernance des ressources et la transition énergétique, les Français ont eu beaucoup plus de mal à mettre en avant autre chose que le risque technologique traité par la Loi Jacob. Si sur mes deux terrains, la filière du gaz de schiste ne voit pas le jour c'est selon une justification totalement différente. L'interdiction technologique française bloque l'industrie des hydrocarbures de schiste mais laisse place nette pour le gaz de houille tandis que la réforme du Code minier et les orientations énergétiques sont peu sensibles à la coalition discursive des anti gaz de schiste. L'abandon québécois est lié à un manque de rentabilité économique et d'acceptabilité sociale que les partisans espèrent temporaire. Aucune décision de politique publique ne grave dans le marbre une

968 Alexandre Pouchard et Matthieu Jublin, *op. cit.*

969 Denis Cosnard, « Gaz de schiste : les industriels s'unissent pour combattre le blocage français », *Le Monde.fr*, 29 janvier 2015.

interdiction et sur des terrains plus favorables, l'industrie peut développer le pétrole de schiste avec fracturation hydraulique. La réforme de la Loi sur les mines est plus imprégnée de l'influence des anti gaz de schiste même si elle reste minimale. Et alors que les militants avaient obtenus un premier rapport sur la transition énergétique favorable, ils doivent repartir à zéro avec le nouveau processus des libéraux. En comparant ces deux cas, similaires à première vue, on voit apparaître toutes leurs différences. La position de force des opposants français en 2011 a été déterminante dans leur capacité à influencer sur le forum de la politique publique alors que le cas québécois et le cas français post 2012 montre bien ce qui apparaît comme la situation routinière de ce secteur de l'action publique caractérisé par une gestion restreinte des enjeux excluant les discours et les acteurs environnementalistes.

7. Un problème de cadrage ? Discontinuité entre discours et instruments d'action publique

Les instruments d'action publique de la deuxième période que nous venons d'analyser démontrent que la rupture est consommée entre les stratégies des acteurs d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Au Québec, l'EES et le second BAPE illustrent une montée en généralité de la problématisation des enjeux de la filière du gaz de schiste qui prend en considération les préoccupations de la majorité des acteurs impliqués. En France, l'OPECST, mais aussi l'Académie des Sciences et le rapport Montebourg, montrent plutôt la dynamique inverse de restriction des enjeux autour de la problématique technique des technologies alternatives, issue de la Loi Jacob, dont une lecture restreinte dans le forum de la politique publique défend la position des opposants. Toutefois, sur les deux terrains, les réformes législatives semblent aller dans la direction d'une reconfiguration réglementaire qui laisse peu d'espace aux revendications des opposants en matière de démocratie environnementale et territoriale. Il y a un décalage entre l'affichage narratif de certains instruments informationnels et la mise en œuvre d'instruments législatifs. Dans le cas français, les divers rapports prennent à contre-pied la Loi Jacob tandis que dans le cas québécois, les rapports du BAPE et de l'EES démentent la réforme de la Loi sur les mines et s'opposent à l'utilisation de la fracturation hydraulique qui est pourtant autorisée par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Au final, les discours institutionnels développent des assemblages narratifs dans lesquels soit la filière gazière voit sa rentabilité et son acceptabilité réfutées tout en préservant une filière pétrolière qui utilise la fracturation hydraulique, soit la technique est décriée tout en cherchant des technologies alternatives pour extraire gaz et pétrole. Dans les deux cas, on voit que si certains arguments de la coalition des opposants parviennent à être légitimés par l'action publique, ce sont les représentations du monde de la coalition des partisans qui demeurent dominantes dans la politique sectorielle de l'énergie et des hydrocarbures.

Le chapitre suit le même ordre que le chapitre 4, je m'intéresse d'abord aux enjeux de cadrage des instruments d'action publique, puis à leur stratégie de participation publique et enfin à leurs références bibliographiques, avant de terminer par un bilan des arguments dominants dans ces instruments. Je retiens pour cette période les rapports de l'EES et du BAPE 2014, ainsi que le rapport de l'OPECST⁹⁷⁰. Ces instruments de type rapports de commission de travail sont complétés par une analyse interprétative de trois textes de loi, la réforme de la Loi sur les mines et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), ainsi que la réforme (en cours) du Code minier.

7.1. Un problème de focale ?

L'analyse du cadrage et du type d'évaluation entreprise par les différentes commissions montre l'accentuation de l'écart entre les stratégies institutionnelles en France et au Québec. A l'inverse, l'analyse du cadrage retenu dans les différentes réformes législatives soutient plutôt une dynamique similaire en faveur de la préservation des intérêts des compagnies pétro-gazières.

970 Le rapport de l'OPECST fait figure d'exemple significatif de la période au regard du rapport produit par l'Académie des Sciences et du rapport Montebourg.

7.1.1. Réformer la législation: un objectif cosmétique ?

Sur cette période, trois textes de loi majeurs sont intéressants à étudier : la réforme de la législation minière est présente sur les deux terrains, à laquelle j'ajoute la réforme québécoise du RPEP qui encadre l'utilisation de la fracturation hydraulique. Je retire ici l'analyse de la Loi française sur la transition énergétique, ainsi que les débats sur les orientations énergétiques au Québec, puisque dans un cas, le sujet des hydrocarbures est peu présent tandis que l'autre est un débat en cours qui a déjà subi moult rebondissements depuis 2011. Il faut aussi mentionner la circulaire et le décret d'application de la Loi Jacob en France (décret de mars 2012 sur la commission d'orientation⁹⁷¹, circulaire de septembre 2012 sur les permis⁹⁷²) qui sont exclus de l'analyse qui vient puisqu'ils s'attachent à la même dynamique que la Loi Jacob présentée au chapitre 4 et dont j'ai développé les effets au chapitre 6.

La réforme de la réglementation minière : réduction de l'incohérence ou modification marginale ?

Il est très intéressant de noter que sur les deux terrains, la controverse sur le gaz de schiste aboutit à une réforme de la réglementation minière. L'inadéquation d'un régime minier, organisé à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale pour favoriser la reconstruction de l'économie nationale pour la France, et pour permettre le développement régional et l'exportation des matières premières au Québec, ne fait pas de doute chez presque tous les acteurs concernés par la controverse. La crise du gaz de schiste a ainsi des répercussions sur l'ensemble de la filière extractive puisqu'elle aboutit à en réformer l'organisation réglementaire. La controverse sert ainsi de révélateur de l'incohérence du régime de régulation des ressources⁹⁷³ dont on a déjà présenté la contradiction entre le droit de propriété sur le sol et le sous-sol et entre les différentes politiques publiques de gestion des territoires et de l'exploitation des ressources. On comprend alors que la controverse sur le gaz de schiste ne fait que réactiver un problème et une solution déjà constitués.

Au Québec, nous avons vu que la volonté de réforme n'est pas nouvelle. Dès 2009, un rapport du Vérificateur général⁹⁷⁴ pointait les lacunes de la Loi sur les mines.⁹⁷⁵ Plusieurs tentatives de réformes ont échoué et la controverse sur le gaz de schiste combinée à une entrée des péquistes au gouvernement a généré une fenêtre d'opportunité pour construire un compromis et réactualiser les solutions promues par le passé. Le cadrage initial de cette Loi est extrêmement favorable à l'industrie et, nous l'avons vu, les libéraux sont des soutiens historiques aux compagnies exploitantes des ressources naturelles. Le cadrage de la réforme par les péquistes apparaît alors plutôt comme une solution de compromis entre les intérêts économiques des compagnies minières et les intérêts sociopolitiques et environnementaux des municipalités et des Québécois. Le premier projet de loi des péquistes est d'ailleurs plus incisif que le texte qui sera finalement voté en décembre 2013. Ce dernier est un ajustement d'intérêts et de représentations portés par les acteurs en opposition. D'abord, on note que des régimes spéciaux peuvent s'appliquer au-delà du 55^{ème} parallèle sur les terres des Premières

971 « Décret n° 2012-385 du 21 mars 2012 relatif à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux », *op. cit.*

972 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, *op. cit.*

973 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, *op. cit.*

974 Le Vérificateur général du Québec est l'équivalent de la Cour des comptes en France, il est en charge du contrôle des fonds et des biens publics confié par l'Assemblée National au gouvernement du Québec.

975 Vérificateur général du Québec, « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 - Tome II - Interventions gouvernementales dans le secteur minier », Québec, 2009.

Nations, ce qui poursuit le hiatus entre terres « habitées » et terres « inhabitées » que l'on retrouvera lors de la réforme du RPEP. Le Nord du Québec est en effet l'objet de convoitise depuis les années 2000 pour les compagnies minières et dont le Plan Nord du gouvernement Charest cherchait à organiser le « développement ». Ensuite, la réforme octroie une sorte de droit de veto aux municipalités qui pourraient retirer certaines zones à la prospection minière, mais avec deux exceptions : le MRN possède le dernier mot et les ressources pétrolières et gazières devraient être encadrées par une loi spécifique sur les hydrocarbures dans d'ici la fin 2015. Puis, des efforts sont consentis en matière d'accès à l'information et d'évaluation d'impact puisque les seuils d'exploitation nécessaire à une étude d'impact sont abaissés. Les compagnies devaient être tenues de publier annuellement les quantités de minerais extraits, le montant des redevances, le plan de réaménagement des sites et les garanties financières entre autres. Mais cette nouveauté n'a pas eu une longue durée de vie puisque les libéraux, revenus au pouvoir, ont fait discrètement voter, lors d'une procédure du « bâillon » sur le projet de loi 28⁹⁷⁶, l'abolition de ces obligations informationnelles.⁹⁷⁷ La transparence se voit donc ramenée à la situation pré-réforme. Le Québec doit néanmoins faire voter une loi sur la transparence dans les industries extractives afin d'être en accord avec la récente loi fédérale de 2014 qui suit une campagne internationale de lutte contre la corruption dans les industries extractives.⁹⁷⁸ Enfin, le véritable atout de la réforme se situe dans l'obligation de maximiser les retombées économiques locales selon le niveau et le type de production extraite par les compagnies (d'où l'intérêt de publication des données de la compagnie). On voit ainsi que le cadrage de cette réforme, s'il vise une bonification du régime minier en faveur des communautés locales, est avant tout un compromis minimaliste qui laisse plutôt inchangé les rapports de force au sein du secteur d'action publique. L'intéressement des communautés locales se fait principalement par une incitation financière et une meilleure répartition des retombées économiques. Le récent rétropédalage des libéraux en matière d'accès à l'information confirme cette volonté du *statu quo* favorable aux compagnies exploitantes. Cette préservation des intérêts industriels s'insère dans un discours typiquement « *staple* » qui postule la centralité des entreprises d'extraction des ressources naturelles dans le développement régional, et donc qu'à ce titre elles doivent être soutenues publiquement. La réforme ne parvient donc pas à limiter l'incohérence du régime de régulation des ressources qui devrait, si l'on en croit ses théoriciens, conduire à de nouveaux conflits d'usages.⁹⁷⁹

En France, les enjeux sont moins saillants mais la réforme du Code minier s'impose néanmoins à l'agenda politique par la mise en lumière de ses lacunes par un ensemble d'acteurs. Les intérêts économiques du secteur extractif sont moins évidents et allient moins visiblement un réseau d'acteurs engagés puisque la production minière et d'hydrocarbures est faible dans l'hexagone. Suite à la controverse sur le gaz de schiste, l'inadéquation du régime minier en matière d'information et de consultation en amont apparaît au grand jour pour le public, mais on voit aussi que les partisans de l'industrie soutiennent la simplification et l'accélération des procédures administratives. Le cadrage initial de la réforme, que l'on retrouve dans le rapport Gossement, est celui du rapprochement du Code minier avec la Charte de l'Environnement – donc de réduire l'incohérence entre les différentes politiques publiques sur les ressources et les droits de

976 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (« Projet de loi n°28 »). Ce même texte de loi abolit les CRé et le Centres Locaux de Développement (CLD), organismes régionaux qui avaient été cités dans le BAPE de 2011 comme susceptibles d'être des rouages importants de l'intégration territoriale des projets gaziers.

977 Philippe Orfali, « Québec rétablit l'opacité minière », *Le Devoir*, 30 janvier 2015.

978 Aurélie-Zya Gakwaya, « Quelle transparence pour le Québec minier? », *Gaïapresse*, 19 mai 2015.

979 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, *op. cit.*

propriété sur les ressources.⁹⁸⁰ Paradoxalement, la Commission Tuot, mandatée par les socialistes, est moins progressiste que les travaux d'A. Gossement mandatés par l'UMP. Cela illustre, tout comme au Québec, le rapprochement entre les deux grands partis de gouvernement sur ces questions d'extraction et d'hydrocarbures qui défendent peu ou prou le même type d'encadrement légal. La Commission Tuot engage la réforme dans la direction d'une consultation plus précoce des parties prenantes, surtout au niveau local, et d'une meilleure diffusion de l'information. Le Haut Conseil des Mines fait alors figure de forum hybride où chaque acteur pourrait faire valoir son point de vue. Or, la composition et le fonctionnement de ce conseil sont aujourd'hui encore méconnus et laissent dans l'ombre les rapports de force que ce conseil soutiendra. Il apparaît surtout que les échelons locaux se voient attribuer une meilleure répartition des redevances mais pas plus de pouvoir décisionnel.⁹⁸¹ La réforme du Code minier réaffirme en effet le rôle de l'Etat central et l'organisation du secteur extractif autour du principe de l'intérêt général, défini en l'occurrence par les services ministériels. Sans préjuger de la lecture future de l'intérêt général qui définit ici le bien commun, il faut noter qu'historiquement l'intérêt général minier a surtout suivi une qualification économique au détriment des préoccupations environnementales (l'exemple guyanais mentionné en note de bas de page montre bien que l'intérêt général peut conduire l'Etat central à décentraliser son pouvoir si cela conduit à une « valorisation » minière plus importante tandis qu'une décentralisation qui irait vers une plus grande restriction des activités minières – tel que cela pourrait se produire dans le Sud-Est de l'hexagone – est rejetée). Aucun texte n'est pour l'heure voté, mais les dernières évolutions donnent toute latitude au ministère de l'Economie pour rédiger la réforme. Peu de changements systémiques sont à attendre puisque les « préoccupations » socio-environnementales pourraient être traitées à travers une charte des « bonnes pratiques » qui engageraient sur une base volontaire les compagnies à respecter certains principes valorisant les « relations harmonieuses » avec les territoires et l'environnement. Les grands principes organisateurs de l'extraction minière sont ainsi reconduits : relative exceptionnalité minière (à défaut d'une véritable préséance minière comme au Québec), secteur d'intérêt stratégique pour l'Etat, limitation du nombre d'acteurs participants véritablement à la construction d'un programme minier. La réforme vise avant tout à améliorer la gouvernance sectorielle pour limiter les possibilités de contestation et de controverse sur des projets.

Il y a donc un parallèle frappant entre les deux cas étudiés puisque, si la controverse sur le gaz de schiste rend insupportable le *statu quo* sur un régime minier jugé obsolète par une large majorité d'acteurs, les réformes engagées ne parviennent pas à réduire la complexité et l'incohérence du régime institutionnel de régulation des ressources qui demeure encore largement conflictuel.

La réforme très politique du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Au Québec, la réforme de 2014 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection⁹⁸² (RPEP) est particulièrement intéressante à analyser puisqu'elle vise

980 Arnaud Gossement, *op. cit.*

981 Il faut noter ici l'exception de la Région Guyane qui obtient le pouvoir de délivrance des permis maritimes en 2014 par décision du Conseil d'Etat. La région peut ainsi maîtriser son potentiel d'hydrocarbures en autonomie. Outre les particularités spécifiques à cette région d'outre-mer, on ne peut manquer de souligner le parti pris éminemment favorable des élus guyanais envers l'extraction minière comme l'avait démontré la bronca politique suite à l'annulation des permis d'exploration par N. Bricq en 2012. Exception faite des velléités relatives à l'autonomie des territoires d'outre-mer, cet exemple montre une politique faisant deux poids, deux mesures en fonction du type de revendications régionales. Concrètement, il s'agit en Guyane de favoriser le secteur minier, tandis qu'en métropole, il s'agit plus souvent de limiter le secteur extractif.

982 Gouvernement du Québec, *op. cit.*

spécifiquement à encadrer la technique controversée de fracturation hydraulique. J'ai déjà abordé cette réforme au chapitre 5, je me contente donc ici d'en résumer les grandes orientations. Tout comme les réformes du régime minier, le RPEP est un bon exemple de coproduction qui allie données scientifiques, intérêts économiques et politiques et préservation de l'environnement et de la qualité de vie. Le cadrage publicisé de cette réforme est d'améliorer la protection de la ressource hydrique. Le nouveau règlement est en effet plus strict que l'ancien sur plusieurs points. Toutefois, l'objectif non dissimulé est de mettre fin au règlement municipal de Saint-Bonaventure (RSB). Ici aussi, la réforme est souhaitée de longue date par les deux partis de gouvernement qui ont essayé de faire voter respectivement des projets de loi sans succès jusqu'en 2014. Ces tentatives se basent toutes sur des textes très similaires, illustrant une fois de plus la fine frontière dans les positionnements politiques relatifs à l'exploitation des ressources naturelles (mais aussi la ligne rouge partisane qui empêche un consensus sur des projets très proches). La controverse sur le gaz de schiste réactive ici aussi des solutions antérieures pour réguler un nouveau problème.

Le RPEP protège les ressources aquatiques mais il introduit de nombreuses exemptions qui favorisent les compagnies pétro-gazières. Si le RPEP est plus strict en matière de prélèvement des eaux, il exempte les activités pétro-gazières de nombreuses dispositions. Le règlement ne vise qu'expressément la consommation humaine d'eau et il introduit des distances séparatrices entre les puits d'eau potable et les puits pétro-gaziers qui sont conçues pour permettre une exploration et une exploitation d'hydrocarbures dans les territoires peu peuplés, dont Anticosti. Les demandes d'études d'impact et d'information sont limitées et partiellement confinées à l'administration. Ainsi, le cadrage du RPEP favorise la problématisation institutionnelle renouvelée sur les hydrocarbures non conventionnels qui consiste à valider l'impossibilité d'un développement gazier dans les basses terres du Saint-Laurent, mais à favoriser l'exploration pétrolière hors des zones urbaines, péri-urbaines et agricoles. Cette coproduction réglementaire valide les préoccupations écologistes de protection des sources aquatiques des basses terres tout en préservant l'exploration pétrolière d'Anticosti. L'utilisation des données scientifiques est relativement partielle dans l'application de seuils légaux qui visent surtout à légitimer des visées politiques (voir chapitre 5). Ce règlement positionne le Québec à l'opposé de la France en matière de politique publique relative à la fracturation hydraulique. Ainsi au lieu d'une interdiction générale, le Québec opte pour une réglementation d'aspect général strict mais qui permet une distinction pratique en faveur de l'exploration et de l'exploitation des territoires faiblement peuplés. Ce règlement ne prend pas en compte les conclusions de l'EES sur l'incertitude des risques relatifs à la fracturation hydraulique, estimant à la suite de P. Marois que les problèmes de pollution de l'eau des chevreuils sont beaucoup moins susceptibles de générer une mobilisation sociale.

7.1.2. L'OPECST, un mandat technique pour un manifeste pro gaz de schiste

La commission de l'OPECST travaille de novembre 2012 à novembre 2013 à la production d'un rapport sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique⁹⁸³. Celle-ci s'est autosaisie des enjeux bien que ce soit le Parlement qui l'ait mandatée. L'OPECST a donc unilatéralement choisi d'analyser les possibilités de technologies alternatives. Ce rapport fait écho à celui de l'Académie des Sciences⁹⁸⁴ publié le même

983 Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, *op. cit.*

984 Académie des Sciences, *op. cit.*

mois, et à celui mandaté par A. Montebourg⁹⁸⁵ qui ne sera rendu public qu'en 2015. Le cadrage sur les technologies alternatives est très spécifique au cas français. C'est en effet le contenu de la Loi Jacob qui oriente ce choix de cadrage. Contrairement aux rapports du printemps 2011 qui postulaient l'absence de réglementation, les rapports produits ensuite partent de l'interdiction de la fracturation hydraulique comme cadre à modifier. En interdisant uniquement une technique et en ouvrant la porte à l'expérimentation, la Loi place implicitement les intérêts des partisans de l'industrie dans la recherche d'alternatives « écologiques » à la fracturation hydraulique, qui est devenue un axe majeur de la problématisation du réseau renouvelé des promoteurs de l'exploration. Le rapport essaye de cartographier les alternatives et d'insister sur la nécessité d'explorer le sous-sol. Pour bien comprendre l'objectif des différentes commissions qui planchent sur la question, il faut intégrer la situation de blocage dans laquelle est l'industrie pétro-gazière depuis 2011. Il s'agit pour les instruments informationnels mobilisés durant cette période de renverser la lecture partielle de la Loi Jacob opérée depuis le début du mandat des socialistes⁹⁸⁶ et d'autoriser explicitement l'exploration géologique et l'expérimentation technologique.

L'évaluation produite par l'OPECST est avant tout technique puisque le rapport se propose de faire un tour d'horizon des techniques alternatives comme nous l'avons vu au chapitre 6. La rhétorique du rapport est particulièrement partisane et celui-ci n'est finalement qu'un manifeste en faveur de l'exploration et de l'expérimentation technologique. Malgré son statut d'instrument d'action publique, c'est le rapport le moins consensuel de l'ensemble du corpus des rapports analysés, il prend clairement position en faveur des partisans de l'industrie et son processus de production montre une évaluation très restreinte des enjeux de la controverse. Il commence par exposer le fonctionnement de la fracturation hydraulique et par présenter les alternatives. Il passe ensuite à la promotion du gaz de houille, « une ressource exploitable sans fracturation de la roche. »⁹⁸⁷ Les conclusions sur les technologies alternatives n'étant que peu optimistes quant à une technique de substitution rapidement utilisable et rentable, les rapporteurs reviennent ensuite sur la fracturation hydraulique, « une technique ancienne comportant des risques maîtrisables »⁹⁸⁸. Le rapport s'oriente finalement vers « une priorité : l'évaluation des ressources nationales »⁹⁸⁹. La conclusion du rapport est une matérialisation de la coalition discursive des partisans de l'exploration puisque le programme de l'OPECST consiste à développer la recherche géologique des ressources du sous-sol, à soutenir fortement l'exploration du gaz de houille de Lorraine, à expérimenter les techniques alternatives et la fracturation hydraulique, à financer des programmes de recherche et l'expertise française en matière d'hydrocarbures, à promouvoir un nouveau contrat social dans le cadre de la réforme du Code minier et à « imaginer des mécanismes permettant d'utiliser d'éventuelles ressources en hydrocarbures non conventionnels pour faciliter la transition vers les énergies renouvelables. »⁹⁹⁰ On voit ici encore l'insistance sur ce nouvel axe narratif qui consiste à favoriser les hydrocarbures aujourd'hui pour financer les énergies renouvelables de demain – sans toutefois préciser quel genre de mécanismes pourrait permettre un tel

985 Ministère de l'Économie, du Redressement Productif et du Numérique, *op. cit.*

986 On peut discuter d'une lecture totalement partielle puisque les socialistes ont bien essayés de mettre en œuvre la Commission d'orientation mais ils ont reculé, A. Montebourg a exploré les alternatives à la fracturation hydraulique de manière secrète, le gouvernement soutient aussi l'exploration gazière du gaz de houille.

987 Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, *op. cit.*, p. 49.

988 *Ibidem*, p. 65.

989 *Ibidem*, p. 117.

990 *Ibidem*, p. 151.

transfert de la rente sans être confiscatoire pour les compagnies privées, ou sans engager une nationalisation de ce secteur.

L'OPECST adopte donc un cadrage technique qui produit une évaluation technique mais surtout très partisane des enjeux. Nous le verrons plus bas, cette évaluation peut même être considérée comme fortement biaisée et exemplaire des pratiques de confinement politique des enjeux et de manipulation des résultats scientifiques. Le problème public du gaz de schiste est évalué comme une controverse sociale – liée à un déficit de pédagogie ou un biais idéologique – mais dont les enjeux sont avant tout techniques puisqu'une démonstration scientifico-technique de la maîtrise technologique et des effets économiques devrait suffire à convaincre un public dans le cadre d'une meilleure gouvernance de l'information produite par la réforme du Code minier.

7.1.3. Une EES et un second BAPE générique très critiques

Le cadrage adopté par les instruments québécois est à l'inverse de celui de l'OPECST. Malgré les critiques sur la composition du comité de l'EES (son orientation pro-industrie décrite au chapitre 5), celle-ci bénéficie d'un cadrage ouvert sur les multiples enjeux de la controverse. Le comité se base sur le premier rapport du BAPE pour développer des questions de recherche qui sont ensuite transformées en appel à candidature auprès des ministères, des centres de recherche et des universités. Le comité est responsable de 73 études différentes (j'ai regroupé certaines études traitant d'enjeux similaires, ce qui me donne un corpus de 69 études). L'angle d'approche de certaines études a été critiqué par les opposants comme n'étant pas assez critique.⁹⁹¹ L'EES n'est pas une pratique définie par la loi au Québec ce qui a permis au gouvernement Charest d'organiser un comité à sa discrétion. L'AQLPA a largement critiqué ce manquement à l'esprit d'une EES. Le retour de l'EES dans le giron du BAPE en 2013 grâce à l'intervention du PQ réduit à la marge ces problèmes d'encadrement puisqu'il demeure deux lacunes principales que sont l'arrivée tardive de l'EES dans la controverse qui est censée être un processus d'aval, et l'absence d'étude sur les alternatives au projet gazier. On peut néanmoins reconnaître que l'exercice permet une évaluation relativement complète des enjeux et que son budget de près de sept millions de dollars sur 30 mois autorise un programme de recherche important.

Les études réalisées dans le cadre de l'EES donnent lieu à un rapport de synthèse⁹⁹² qui, s'il ne ferme pas la porte à l'industrie gazière, se montre assez critique et circonspect quant à la possibilité d'une exploitation de grande ampleur sur les basses terres du Saint-Laurent. L'évaluation produite dans ce rapport est globale puisqu'elle aborde une large partie des questionnements posés lors du BAPE de 2010-2011. Ce dernier fait figure de dispositif d'inscription des préoccupations qui sont ensuite retraduites en question de recherche. Il apparaît ainsi un processus de coproduction de l'ordre social et cognitif puisqu'on note une radicale réorientation du positionnement « institutionnel » lisible dans les rapports. La fracturation hydraulique, l'utilisation et la pollution de l'eau, la pollution de l'air, les risques sismiques, l'acceptabilité sociale ou

991 Marc Durand, « Analyse du plan d'action de l'EES », 9 novembre 2011 [consulté en ligne le 26 juillet 2015 : https://www.facebook.com/note.php?saved&¬e_id=284040998294155&id=188600667838189]; Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, « Commentaires préliminaires sur le plan de réalisation de l'EES sur le gaz de schiste », 30 octobre 2011 [consulté en ligne le 26 juillet 2015 : <http://gaiapresse.ca/images/nouvelles/32264.pdf>]; AQLPA, « L'EES sur le gaz de schiste », 20 mai 2014 [consulté en ligne le 26 juillet 2015 : <http://www.aqlpa.com/actualites/evaluation-environnementale-strategique-sur-le-gaz-de-schiste>].

992 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*

encore la rentabilité économique du projet pour ne citer que quelques enjeux sont tous transformés par un processus de coproduction d'une « vérité au service de »⁹⁹³.

La fracturation hydraulique est initialement considérée comme une technique bénigne par le MRNF en 2010⁹⁹⁴ avant de se voir stigmatiser à cause de l'incertitude quant à ses effets et à la sécurité des structures d'ingénierie par le rapport de l'EES⁹⁹⁵. En 2010, le MRNF ne parle que d'additifs à l'eau de fracturation⁹⁹⁶ en insistant sur la maîtrise technique. Suite à la publicisation des risques par les collectifs citoyens, le BAPE de 2011 met plutôt en avant le principe de précaution et la nécessité d'étude d'impact préalable.⁹⁹⁷ Des études américaines⁹⁹⁸ mais aussi québécoises⁹⁹⁹ vont ensuite démontrer les risques et c'est finalement l'EES qui est l'instrument d'inscription d'une vérité négociée en montrant le faible taux de fuite de méthane mais son caractère généralisé, soulignant la contribution de ces émissions au GES provinciaux.¹⁰⁰⁰ L'EES ne souligne pas tant la dangerosité de la fracturation hydraulique que le manque de maîtrise technique des compagnies gazières sur la qualité de leurs ouvrages. Le BAPE confirme ce jugement scientifique en demandant à ce que la fracturation hydraulique ne soit pas autorisée tant que les problèmes de cimentation et de durabilité des ouvrages n'auront pas eu de réponse satisfaisante.¹⁰⁰¹ On voit bien que le BAPE de 2011 joue ici un rôle gardien du passage (*gatekeeper*) vers la légitimité institutionnelle du questionnement sur les risques de cette technologie. En étant reconnu comme interrogation légitime, les risques relatifs à la fracturation hydraulique se voient donc étudiés par plusieurs analyses de l'EES. A l'inverse, on voit aussi comment l'interrogation sur la consommation d'eau nécessaire à la fracturation hydraulique se voit infirmer, rejoignant alors le point de vue initial du MRNF de 2010 puisque l'EES déclare :

« La quantité d'eau de surface disponible est suffisante pour répondre aux besoins de l'industrie du gaz de schiste sans que les prélèvements aient des impacts négatifs sur les écosystèmes ou les autres utilisateurs, même dans le cas d'un développement à grande échelle. »¹⁰⁰²

Le même processus est visible pour les risques sismiques et de pollution de l'air. Alors que les deux sont peu présents en 2010 dans le discours ministériel, les questionnements militants sont validés par le BAPE en 2011 et ensuite transmis à l'EES. Dans le rapport, ces deux questionnements aboutissent à des évaluations opposées. Le risque sismique est considéré très peu probable même s'il n'est pas écarté totalement.¹⁰⁰³ A l'inverse, la pollution de l'air, minimisée par tous les partisans de l'industrie, s'avère être un frein majeur au développement de la filière puisque l'EES pointe que « toute activité d'exploration ou de production de gaz naturel issue du schiste se traduira par une augmentation des émissions de GES sur son territoire. »¹⁰⁰⁴ La qualité de l'air serait très dégradée localement suite à l'exploitation de puits de gaz de schiste.

993 Sheila Jasanoff, *op. cit.*

994 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*

995 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*

996 Ministère des ressources naturelles et de la faune, *op. cit.*, p. 8.

997 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 164.

998 Stephen G. Osborn, Avner Vengosh, Nathaniel R. Warner[et al.], « Methane contamination of drinking water accompanying gas-well drilling and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 20, mai 2011, p. 8172-8176.

999 Geneviève Brisson[et al.], *op. cit.*

1000 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*, p. 129.

1001 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 162.

1002 Comité de l'évaluation environnementale stratégique, *op. cit.*, p. 232.

1003 *Ibidem*, p. 236.

1004 *Ibidem*.

Enfin, les revendications en matière de rentabilité économique et d'acceptabilité sociale sont également sujets à coproduction. La rentabilité économique était un des arguments centraux du réseau des partisans et du MNRF comme un moyen de développement régional et de croissance économique provinciale. Fortement critiquée par les opposants comme issue de calculs biaisés, plusieurs études de l'EES s'attachent à analyser les impacts économiques d'une exploitation gazière selon différents scénarios de développement. Les conclusions de l'EES sont claires :

« Dans le contexte actuel, compte tenu du prix du gaz naturel sur le marché nord-américain, du niveau des redevances en place et de l'inclusion du carbone dans les coûts, le Comité constate que du point de vue de la valeur sociale, le contexte n'est pas favorable au développement de la filière au Québec. »¹⁰⁰⁵

Les rapporteurs renvoient alors le gouvernement vers une reconfiguration du régime fiscal minier pour permettre un gain financier à l'Etat québécois. Le marché du gaz s'immisce également dans la production d'un ordre cognitif puisque la chute des tarifs gaziers vient rendre caduque la possibilité d'une production québécoise rentable. L'argumentaire autour de l'acceptabilité sociale est finalement le plus intéressant de tous puisqu'il appelle à plusieurs définitions du terme. Si l'aspect d'insertion, dans des territoires peuplés et au sein d'activités socio-économiques établies, d'une nouvelle activité économique est quasiment absent des premiers documents ministériels, on a vu que les relations harmonieuses avec les communautés étaient un enjeu majeur pour les compagnies exploitantes et pour l'Etat central. A l'inverse, les opposants rejettent cette terminologie qu'ils considèrent dans son acception *top-down* définie en introduction comme « *barrier-oriented* ». C'est d'ailleurs pourquoi une majorité de militants refusent toute participation aux études de l'EES dont celle de L. Bherer et al.¹⁰⁰⁶ et de M.-J. Fortin et Y. Fournis¹⁰⁰⁷. C'est cette dernière étude qui focalise principalement sur cette notion, mais au lieu de fournir une évaluation « *barrier-oriented* », les auteurs vont construire un modèle en trois dimensions qui fait de l'acceptabilité sociale un processus politique d'évaluation des représentations sociales au niveau microsocial, des arrangements politiques au niveau mésopolitique et des modèles de développement soutenus par les acteurs engagés au niveau macroéconomique.¹⁰⁰⁸ Cette définition critique de la notion fait naître une évaluation toute aussi critique du processus de construction de la controverse sur le gaz de schiste et met en lumière les lacunes gouvernementales en matière d'encadrement et d'accompagnement des acteurs. A travers cette analyse, l'acceptabilité sociale, comprise comme le soutien des populations locales, passe du statut de « responsable » de la controverse (c'est parce que les populations locales s'objectent aux projets gaziers que la situation est bloquée) à celui de « victime » de la controverse (c'est parce que l'Etat n'a pas joué son rôle de garant de l'intérêt public que la situation est bloquée). Le rapport de l'EES met ainsi en avant une radicalisation des positions liée à l'attitude de l'Etat et à l'utilisation de l'unique référentiel économique pour évaluer la pertinence de la filière.

Ce bilan critique produit par l'EES est par la suite confirmé par le BAPE de 2014. Ce second BAPE a un mandat générique qui vise « les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur les basses terres du Saint-Laurent. »¹⁰⁰⁹ Contrairement à son prédécesseur de 2011, la Commission Bergeron a toute latitude pour analyser l'ensemble des enjeux. Néanmoins, il faut noter toute l'importance de la circonscription géographique du mandat qui se limite aux basses terres du Saint-Laurent.

1005 *Ibidem*, p. 245.

1006 Laurence Bherer, Pascale Dufour et Christine Rothmayr Allison, *op. cit.*

1007 Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, *op. cit.*

1008 *Ibidem*, p. 62.

1009 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*

Comme nous l'avons vu au chapitre 5, cette délimitation prend tout son sens quand on met le dossier gazier en parallèle avec les dossiers sur le pétrole. Ainsi, les conclusions du BAPE qui sont très critiques vis-à-vis de la fracturation hydraulique ne seront pas transposées à son utilisation pour explorer du pétrole de schiste hors des basses terres du Saint-Laurent.

L'évaluation produite par le BAPE réitère de nombreux points déjà abordés par l'EES. Cette évaluation est globale puisqu'elle prend en compte une multitude de facteurs. Une grande partie des préoccupations des opposants se trouvent consacrées par ce rapport si ce n'est que les risques sismiques ou de consommation d'eau sont atténués. Il ne s'agit pas non plus de dire que les craintes des opposants sont avérées mais le BAPE reconnaît un doute probable ou une incertitude forte pour adopter le principe de précaution et recommander le non développement de cette filière. Toutefois, dans sa conclusion, la Commission Bergeron insiste particulièrement sur la densité de la zone concernée : « L'ampleur des impacts potentiels sur les communautés d'accueil est en partie liée à la densité des usages et des aménagements existants. »¹⁰¹⁰ Cette focale rejoint alors la dichotomie déjà présentée entre zones « peuplées » et zones « inhabitées » que l'on retrouve dans la législation. Les risques, prouvés ou incertains, sont donc à lire au regard de la perception sociale qui en fait des objets politiques ou non. Indirectement donc, les conclusions du BAPE valident la problématisation institutionnelle consistant à rejeter la filière gazière par son inadéquation avec un milieu habité, mais à soutenir une exploitation pétrolière en périphérie des zones habitées. Ce dernier point n'annule cependant pas les autres raisons mobilisées par le BAPE pour rejeter l'industrie du gaz de schiste que sont sa participation au GES provinciaux, le manque de rentabilité économique et la faible nécessité de recourir à une exploitation gazière dans un contexte de surproduction nord-américaine. Le rapport souligne enfin la question de l'après-puits, chère à M. Durand, en montrant que les puits constitueront un jour un passif environnemental pour la province, même avec la constitution d'un fonds des générations. La possibilité de migration de méthane est importante puisque 80% du gaz va demeurer dans la roche-mère et que les structures de forage finiront forcément par fissurer. Ainsi le bilan évaluatif des instruments québécois est fortement en faveur des positions des opposants tout en demeurant centré uniquement sur le gaz de schiste alors que la controverse a muté vers l'ensemble de la filière des hydrocarbures non conventionnels. Il sera donc intéressant de poursuivre l'analyse des instruments d'action publique concernant la filière pétrolière avec les deux EES qui s'annoncent prochainement.

7.2. Auditionner le public : entre choix et nécessité

L'analyse de la participation publique durant cette période se limite aux audiences publiques tenues par la Commission Bergeron et aux auditions sélectives organisées par la Commission Bataille-Lenoir. Leur rapport à la participation publique illustre le processus de construction de ces instruments informationnels. L'EES a également bénéficié d'un épisode de participation publique en décembre 2011 lors de la présentation du plan de travail du Comité de l'EES. Plus de 500 personnes ont participé à ces audiences mais elles ne sont pas pertinentes à mobiliser ici puisqu'elles ont surtout été l'occasion pour les opposants de manifester leurs critiques vis-à-vis de la composition du comité et qu'il n'existe de toute manière aucun descriptif de l'identité des participants (voir chapitre 5). Les textes législatifs ont aussi donné lieu à des consultations en commission parlementaire mais leur cadrage n'étant pas spécifique au gaz de schiste, les données n'étaient pas comparables à celles recueillies ici. En effet,

1010 *Ibidem*, p. 395.

j'ai inclus au chapitre 4 la Commission Havard-Chanteguet qui est une commission parlementaire en vue d'un débat législatif, mais je n'ai pas retenu ici les travaux des commissions sur la réforme de la Loi sur les mines, ni celle du RPEP, ni la Commission Tuot sur la réforme du Code minier.

L'analyse des données sur la participation publique de la période étudiée, mais aussi en continuité avec la période précédente, amène à tirer trois conclusions qui seront discutées au chapitre suivant. Il s'agit d'abord de la difficile participation publique à la recherche scientifique démontrée à travers l'exclusion quasi-totale des experts militants et des experts basés sur l'expérience du forum scientifique. Ce travail de frontière est également renforcé par une volonté politique d'orientation de la recherche dont l'exemple de l'OPECST est le plus marquant. Enfin, il est intéressant de noter les limites de la (non) participation militante aux forums participatifs qui peut délégitimer le processus ou bien conduire à des stratégies de fragmentation des enjeux.

Tableau 8 : Répartition des auditions selon les commissions et le statut des individus auditionnés

Rapports	BAPE	BAPE2	EES	Gonnot-Martin	CGIET/CGEDD	Havard-Chanteguet	OPECST	Total général
administration centrale	47	64		17	11	3	10	152
administration étrangère	39	3		19	29		5	76
administration locale	5	12			3		3	23
municipalité-union	17	23		6	16		8	70
parti politique-députés	6	3		6	4	1		20
association professionnelle	25	21		7	7	1	6	67
compagnie	65	14		46	54	17	40	236
centre de recherche	8	8		4	19	2	16	57
scientifique	20	13		2	8	1	2	46
comité citoyen	13	17		5	2			37
individu	97	75		5				177
ONGE	32	28		8	20		3	91
autres	19	12		1	6			39
Total général	393	293	-	126	179	25	93	1110

7.2.1. De la difficile participation à la recherche scientifique

La tentative de participation publique durant l'EES et son échec ont une importance pour le débat qui nous anime ici puisqu'il s'agit d'analyser comment l'expertise est produite par une situation de controverse. Le cas québécois offre une illustration d'une dynamique en accord avec un modèle de limitation de la participation publique au forum scientifique tel que décrit par H. Collins et R. Evans. On voit comment le sujet polémique entre par la force dans de multiples forums à la fois – médiatique, politique, de la société civile mais aussi scientifique (des experts) – avant d'être canalisé par un premier BAPE qui, malgré son mandat restreint, retransmet des revendications en questionnements qu'il recommande d'adresser à un comité d'EES. L'incertitude scientifique sur l'exploitation du gaz de schiste et surtout sur les effets de la fracturation hydraulique conduit ainsi la controverse dans un forum scientifique

institutionnalisé (elle est présente dans le forum scientifique général depuis plusieurs années à travers de nombreux travaux de différentes disciplines académiques mais aussi par le travail d'experts militants) qui, tout en se basant sur l'état des connaissances, va organiser des travaux de recherche spécifiques aux enjeux de la controverse québécoise. Ce passage dans le forum scientifique est perçu et publicisé comme un moyen d'apaiser la controverse et de gérer le débat de manière « rationnelle » en le basant sur des « données scientifiques ». Mais la polémique sur la composition du comité contredit alors froidement cette volonté de neutraliser (à la fois de l'affaiblir et de la transporter vers un terrain moins passionné) la controverse. L'appel à la validation publique du plan de travail du comité est alors un moyen de relégitimer la démarche. C'est un échec qui entache l'autorité de l'EES aux yeux de plusieurs militants.

Le retour des péquistes, et avec eux de la supervision de l'EES par le BAPE, est le moyen trouvé par le gouvernement Marois de relégitimer également le processus. C'est pour cela qu'un second BAPE est rapidement planifié afin de valider les études scientifiques par le public concerné. On voit dans le tableau que la participation a été plus faible lors de ce second exercice puisque les enjeux semblaient alors moins urgents. Il est surtout marquant de noter la décreue importante de participants issus de l'industrie gazière dont le nombre passe de 65 en 2011 (soit 16% des participants) à 14 en 2014 (soit 4% des participants). Ce chiffre s'explique en partie par l'absence d'enjeux à ce stade pour l'industrie gazière dont une partie a quitté la province à cause de l'effondrement du prix du gaz. Les compagnies encore présentes sont celles qui ont aussi des intérêts pétroliers en jeu. La seule catégorie d'acteurs qui participe davantage lors de ce second BAPE est celle de l'administration. Au niveau central, cela s'explique par la plus grande variété de ministères impliqués avec un accent sur la sécurité publique, l'aménagement du territoire et la santé. Plus de municipalités et plus d'administrations locales telles que les CRé participent également. Moins d'individus participent ce qui reflète la tendance à la « militantisantion » de la participation remarquée par le membre du BAPE interrogé. Le rééquilibrage de la participation se fait malgré tout en faveur du réseau des opposants puisque celui des partisans voit ses principaux membres sortir de la controverse.

Malgré cette participation modeste mais équilibrée durant ce second BAPE, la chronologie des instruments illustre l'échec d'une ouverture volontariste à la coproduction des savoirs. Il faut distinguer deux dynamiques adverses. La première est celle observée dans le développement 1.2 qui montre que malgré les obstacles, un processus de coproduction des savoirs se met en œuvre à travers les instruments de l'action publique mais aussi par la mobilisation sociale. La seconde est celle insufflée par les institutions, elle consiste à planifier la construction d'une frontière entre une phase typiquement politique d'audiences publiques, et une phase scientifique dans laquelle les profanes n'ont plus droit de parole (les comités miroirs pouvaient servir de moyen de contrôle mais ils n'ont jamais été effectifs). Cette seconde dynamique est plus pessimiste puisqu'elle tend à soutenir une irréductible frontière entre sciences et société qui tourne à l'avantage des partisans de l'industrie. Cette dynamique est visible dans l'absence de siège laissé aux comités de citoyens dans le comité de l'EES alors que l'industrie se voyait octroyer initialement deux sièges. Le refus de considérer ces choix comme politiques en les qualifiant de scientifiques montre comment la vision d'une science produite uniquement à l'abri des déterminants sociaux est privilégiée chez le réseau des partisans : « certains groupes opposants voulaient être sur le comité, mais ce n'est pas avec un Secondaire 5 qu'on va être très utile. »¹⁰¹¹ Les connaissances produites par des experts déterminés à l'avance sont censées être de meilleures sources

1011 Entretien avec un membre de l'APGQ, avril 2013

d'inspiration pour l'action publique. C'est ce même raisonnement que j'aborde dans la sous-section suivante consacrée à l'OPECST. En soutenant une frontière entre société et sciences mais en légitimant une coordination entre sciences, techniques et applications industrielles, l'OPECST et dans une moindre mesure l'EES participent à l'orientation politique du travail scientifique.

Le savoir militant et profane est considéré *a priori* comme biaisé alors qu'initialement le savoir issu de l'industrie est considéré comme digne de confiance. C'est ce que font ressortir certains opposants, experts contributeurs ou basés sur l'expérience, qui montrent que leurs connaissances sont uniquement recueillies comme des opinions. Dans le cas québécois, on peut voir que les propos du géologue M. Durand ont peu été intégrés aux travaux de l'EES alors qu'ils semblent plus présents dans le second BAPE. Par exemple, M. Durand insiste sur le comportement des structures de forage sur le temps long et met en avant que même si les tubages résistent à l'échelle du demi-siècle ou du siècle, ils finiront par s'éroder et fissurer. Par ailleurs, une des caractéristiques des hydrocarbures non conventionnels est d'avoir un taux de récupération faible (moins de 20% pour le gaz de schiste, moins de 5% pour le pétrole de schiste). Le géologue insiste donc sur l'importance des quantités potentielles de méthane qui pourraient fuir durant plusieurs générations. Cette question est typiquement reconduite à la frontière du forum scientifique par les partisans de l'industrie qui avancent un rebouchage progressif des forages ou alors un ennoisement qui empêche la sortie du gaz. Et malgré la mise en série d'incidents par les militants québécois sur les fuites issues de puits abandonnés, cette question n'est pas étudiée dans les études de l'EES dont l'horizon est de 25 ou 50 ans. En revanche, les audiences publiques rouvrent la question et on note que les conclusions du BAPE prennent en compte l'argument en déclarant : « les techniques et les pratiques qui permettraient d'assurer l'intégrité de la cimentation des puits gaziers à court et à très long terme ne sont pas encore parfaitement maîtrisées et appliquées. »¹⁰¹² Cet exemple montre la difficulté de la discussion entre sciences et société. Oui, les questions de recherche de l'EES ont été orientées grâce aux audiences du BAPE de 2011. Non, les acteurs extérieurs aux forums scientifique et politique n'ont pas pu influencer le contenu des études. La faute, si tant est qu'une telle coproduction soit souhaitable, est partagée dans le cas de l'EES entre une structure institutionnelle trop frileuse et un sabotage de l'unique espace de dialogue planifié au sein l'instrument puisque les audiences de décembre 2011 n'ont finalement pas eu comme objectif de débattre des études planifiées mais de la composition du comité. Je reviens sur cette discrimination des savoirs dans la section suivante. Il faut retenir de ce travail aux frontières une matérialisation institutionnelle d'une séparation entre un forum sociopolitique – le BAPE – où s'expriment principalement des opinions, et un forum scientifique – l'EES – où sont produits des faits (ou des incertitudes) scientifiques. Cette séparation épouse le positionnement de H. Collins et R. Evans qui soutiennent que le forum politique¹⁰¹³ doit toujours avoir le dernier mot sur une controverse sociotechnique mais qu'il ne doit pas interférer avec les processus typiquement scientifiques. Mais cette séparation participe également à la détermination *ex ante* des experts et des disciplines scientifiques susceptibles de répondre au cadrage problématique prédéfini. Dans le cas de l'EES, ce biais est toutefois limité par les conclusions du précédent BAPE qui déterminent les cibles à analyser et par un cadrage ouvert qui autorise la participation d'une pluralité de disciplines. Cet aller-retour entre les forums permet une coproduction des questionnements et une validation des résultats.

1012 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op. cit.*, p. 396.

1013 Chez Collins et Evans, le forum politique n'est pas uniquement le forum partisan mais aussi le forum du débat politique et public.

7.2.2. Discriminer les participants pour orienter le discours

Malgré les critiques, le processus d'action publique québécois apparaît comme un modèle satisfaisant de nombreux critères de « bonne gouvernance » au regard de ce qui est produit en France durant la même période. Les travaux de l'OPECST sont ici remarquables par la caricature du rapport partisan qui est livrée. Alors que l'EES a une visée consensuelle en prenant en compte les multiples préoccupations des acteurs et en les éclairant d'une lumière scientifique, l'OPECST a une visée partisane non dissimulée puisqu'il n'étudie que les aspects favorables à l'industrie. Je mets en évidence le recours à des références sélectives dans la section suivante ; je me cantonne ici à mettre en avant une stratégie d'auditions très sélective des participants.

Le tableau nous montre que l'OPECST a organisé près d'une centaine d'auditions mais leur répartition illustre un parti pris favorable à l'industrie. Tout comme les rapports analysés au chapitre 4, on voit que l'Office, sur la base de son mandat technique, oriente ses auditions vers les acteurs industriels (43% des participants sont issus des compagnies plus 6% issus de leurs associations professionnelles) et scientifiques (19% des participants). Cet instrument met en œuvre une version biaisée de la limitation de la participation publique au forum scientifique puisqu'il rejette l'expertise extérieure au noyau d'experts défini comme étant les ingénieurs-géologues tout en feignant de s'octroyer une neutralité scientifique alors qu'il s'agit d'un rapport très partisan. Dans la typologie de H. Collins et R. Evans, le rapport de l'OPECST ne constituerait pas une production scientifique et serait rejeté dans le forum de la société civile au même titre que les productions militantes. A la recherche des techniques alternatives à la fracturation hydraulique, les députés C. Bataille et J.-C. Lenoir sont intéressés avant tout par le savoir technique des industriels et des scientifiques, et ils ne cherchent à analyser aucun des risques associés à la filière pétro-gazière. La détermination *ex ante* des experts est ici flagrante, de même que le rejet des préoccupations sociales. Mais alors qu'un rapport comme celui du CGIET-CGEDD, qui étudiait des aspects relativement similaires, s'était tourné vers des opposants à la filière afin de prendre en compte leurs préoccupations, ne serait-ce que pour y répondre ou pour les hiérarchiser par rapport aux préoccupations des acteurs industriels, l'OPECST ignore complètement le mouvement d'opposition renvoyé à une nébuleuse écologiste obscurantiste. La moitié des auditions se font auprès de membres de l'industrie ou de ses associations professionnelles (40 représentants de compagnies et 6 associations professionnelles). Le deuxième groupe est celui des scientifiques qui appartiennent avant tout à des centres de recherche spécialisés comme l'IFPEN, l'INERIS, le BRGM. Certains scientifiques « dissidents » sont néanmoins auditionnés. Je les qualifie de dissidents car ils sont critiques envers la filière, il s'agit notamment de S. Pistre, l'hydrogéologue de Montpellier, et de T. Porcher, l'économiste parisien. Les autres acteurs auditionnés sont ceux de l'administration et des municipalités. Seulement trois membres d'ONG sont entendus par l'OPECST. Le rapport est ainsi typique de la tendance française, décelée au chapitre 4, qui oriente la controverse sur le gaz de schiste vers un débat de techniciens sur les technologies à employer. Le parallèle avec le dossier nucléaire transpire ici puisqu'on ne peut manquer de remarquer la similarité avec le mode de gestion des déchets nucléaire décrit par Y. Barthe¹⁰¹⁴ ou celui des choix technologiques de la filière nucléaire fait par S. Topçu¹⁰¹⁵. La reproduction des mêmes stratégies illustre ainsi tout le poids de la filière de l'atome dans les politiques publiques françaises qui, au-delà des décisions substantielles, fabriquent des méthodologies

1014 Yannick Barthe, *op. cit.*

1015 Sezin Topçu, *op. cit.*

décisionnelles et historicisent un recours particulier aux rapports sciences et société puisque malgré des enjeux similaires et un soutien politique beaucoup plus intense, de telles stratégies ne sont pas mises en œuvre au Québec. Les audiences de l'OPECST illustrent bien l'idée que la controverse a une racine sociale et cognitive puisque c'est le manque d'information en aval qui aurait conduit à une sur-réaction émotive populaire. Le problème public sur le gaz de schiste n'est pas celui de l'implantation d'une nouvelle filière avec tous ses avantages et inconvénients qu'il s'agirait d'analyser, ne serait-ce que pour calculer un rapport coûts-bénéfices, mais un problème technique de technologie qu'il faut adapter à la réalité française selon deux stratégies : démontrer que la fracturation hydraulique tant crainte n'est pas si dangereuse, ou, si celle-ci est inacceptable, démontrer qu'il existe d'autres technologies plus sécuritaires qui peuvent être utilisées. On retrouve ici typiquement une vision « *barrier-oriented* » de l'acceptabilité sociale.

La sélection des personnes auditionnées épouse cet angle d'approche puisque peu d'acteurs vont remettre en cause cette lecture de la controverse. La grande majorité des acteurs entendus soutient la problématisation du réseau des partisans de l'exploration, le rapport en donne d'ailleurs une matérialisation ponctuelle en institutionnalisant la coalition discursive des pro-explorations. Les avis dissidents sont effacés du rapport final, et nous le verrons également avec les références bibliographiques, les rapporteurs opèrent un choix dans les résultats scientifiques qu'ils mettent en avant. On peut prendre ici deux exemples. Le premier est celui de l'hydrogéologue de Montpellier qui est auditionné par les députés. Surpris par le peu d'intérêt porté à la problématique de l'eau dans le rapport d'étape de l'OPECST, l'hydrogéologue tente de souligner ce problème lors de son audition et affirme que les rapporteurs étaient eux-mêmes surpris par ses propos qu'ils entendaient pour la première fois. Le scientifique note la faible implication des spécialistes de l'eau en France sur cette question : « il y a une disproportion car les collectifs ont bien identifié la ressource en eau comme étant une des problématiques clés. »¹⁰¹⁶ Il ajoute que, tout comme les géologues proches des compagnies pétrolières, les hydrogéologues sont très liés aux entreprises de distribution et de traitement des eaux. Ces derniers ne souhaitent pas s'impliquer sur des sujets controversés qui n'apportent rien en termes de carrière académique. A l'inverse, le silence des grandes compagnies françaises de l'eau est mis en parallèle de leurs intérêts économiques dans les hydrocarbures non conventionnels par certains militants. Une entreprise comme Veolia cherche à se positionner sur le marché du retraitement des fluides de fracturation aux États-Unis.¹⁰¹⁷ Les préoccupations sur la ressource en eau sont ainsi absentes du rapport de l'OPECST qui met en avant justement des alternatives sans eau afin de contourner le problème.

Le second exemple est celui de l'économiste T. Porcher qui est auditionné par l'OPECST mais aussi lors du débat sur la transition énergétique et par le CR du Nord-Pas-de-Calais sur la question du gaz de houille. L'économiste a publié un pamphlet en 2013 qui montre que le gaz de schiste est un mirage économique.¹⁰¹⁸ Son argumentation est appuyée sur des références académiques, et des calculs produits par d'autres économistes académiques, et elle remet en cause l'Eldorado publicisé par l'industrie pétro-gazière et les firmes de consultants qui produisent la quasi-totalité des études sur les effets économiques. Selon l'économiste, l'industrie pétro-gazière ne génère pas d'emploi ou alors très peu, et il faut énormément forer pour produire de l'emploi puisqu'aux États-Unis on parle de 600 000 emplois créés pour 500 000 puits forés, soit

1016 Entretien avec un hydrogéologue de l'Université de Montpellier, décembre 2013

1017 Reuters, « Les eaux utilisées pour la fracturation hydraulique intéressent Veolia », *L'Usine Nouvelle*, 24 mars 2014.

1018 Thomas Porcher, *op. cit.*

1,2 emploi par puits. La plupart de ses critiques seront ensuite reprises dans le rapport Barbier¹⁰¹⁹. Mais en 2013, ses arguments sont balayés par les rapporteurs de l'OPECST, mais aussi par les autres commissions. Les références bibliographiques apportées en soutien de ses propos ne sont jamais citées dans les rapports qui leurs préfèrent les études des firmes de consultants. L'économiste met par exemple en avant les coûts en termes de santé publique, en citant une étude de l'Université du Colorado¹⁰²⁰ sur les probabilités plus élevées de développer un cancer en habitant à proximité d'un puits gazier :

« Les mecs ont rigolé en disant "je n'y crois pas", on ne peut pas dire ça assis dans un fauteuil, il faut regarder, avoir un mini débat. Je l'ai redit au débat sur la transition énergétique et les gens ont rigolé dans la salle en disant "c'est n'importe quoi". Ça n'a pas été contredit pour le moment. Ça mérite qu'on s'y penche. »¹⁰²¹

Le rejet de ces voix dissidentes conduit à un rapport biaisé puisqu'orienté dans l'unique direction souhaitée par ses auteurs. Cette discrimination des participants aux travaux de la commission s'ajoute au mandat technique et, nous le verrons plus bas, à la même stratégie de discrimination des sources bibliographiques qui produit un rapport partiel et partial qui n'a un écho qu'auprès des partisans de l'industrie, alors qu'il est critiqué dans les médias¹⁰²² malgré une période relativement favorable aux positions de l'industrie. L'analyse de cet instrument informationnel démontre bien la tendance à favoriser le discours pro-exploration dans le forum politique en France depuis 2012. Si aucune décision politique ne vient appuyer ces discours sur la période étudiée, l'influence narrative des différents rapports produits n'est pas neutre et contribue à créer une atmosphère plus favorable à celle issue de la Loi Jacob.

7.2.3. Les limites de la (non) participation militante

Cette seconde période d'analyse est marquée par des stratégies militantes diamétralement opposées en matière de participation publique institutionnalisée. Nous avons déjà noté que les opposants québécois et français ne s'engageaient pas dans la même voie quant aux ressources participatives ouvertes par les institutions. En France comme au Québec, les opposants valorisent plus ou moins similairement la participation publique « sauvage ». Le nombre de conférences, de débats et de réunions publiques sur la fracturation hydraulique, le gaz de schiste ou les hydrocarbures non conventionnels est très important. Ces débats « sauvages » sont source à la fois d'éducation citoyenne et de prise de conscience des enjeux par un public de plus en plus concerné (surtout au Québec avec la multiplication des objets de revendication : gaz, pétrole, oléoducs, port pétrolier), et à la fois d'affirmation de l'identité et de la structure du réseau d'opposition. Sans réifier la cohésion et la cohérence d'un mouvement hétérogène, ces rencontres développent un socle commun de savoirs mobilisables par la suite dans les forums institutionnels comme le BAPE. Il faut alors noter la différence entre le mouvement québécois et français. Alors qu'au Québec, malgré les tensions internes, le dialogue entre les différentes structures de mobilisation et d'opposition semble fonctionner (autour d'un noyau regroupant le Collectif scientifique, l'AQLPA, le RVHQ et le CMAVI), en France, la rupture est plus marquée entre les collectifs de citoyens

1019 Frédéric Barbier, *op. cit.*

1020 Lisa M. McKenzie, Roxana Z. Witter, Lee S. Newman[et al.], « Human health risk assessment of air emissions from development of unconventional natural gas resources », *Science of The Total Environment*, vol. 424, mai 2012, p. 79-87.

1021 Entretien avec un économiste, mai 2014

1022 Marie-Béatrice Baudet et Audrey Garric, « Les contre-vérités du rapport parlementaire sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 29 novembre 2013.

majoritairement organisés sur une base locale et des associations nationales comme NFF. Collectifs comme associations développent des rencontres pédagogiques et de débats, mais il n’y a plus de front commun entre des associations institutionnalisées ou en voie d’institutionnalisation, et des regroupements qui se veulent avant tout critiques.

« Les Ami(e)s de la Terre on a confiance, donc on croit les informations qu'ils nous donnent sans aucun souci, France Liberté on a confiance aussi, mais par exemple, FNE on n'a pas confiance. Ils ont tenté d'amener une expertise au niveau juridique, mais comme ils ne communiquaient pas, ils ont fait leurs trucs dans leur coin et nous les nôtres dans notre coin. Les gars viennent prendre des informations plus qu'ils en donnent donc ce n'est pas cool. »¹⁰²³

Au sein même des collectifs, la tension existe entre ceux qui souhaitent rester dans l’opposition et ceux qui veulent aussi être dans la proposition :

« Après, certains disent que c'est de la professionnalisation, qu'il ne faut pas tomber là-dedans, car quand on se professionnalise, on devient des interlocuteurs privilégiés et on devient plus vulnérable. Il faut garder l'esprit collectif, il faut rester une nébuleuse, il ne faut pas de chef, etc. »¹⁰²⁴

Cette tension est moins visible au Québec où ce sont des structures comme les CRE qui vont se positionner dans un soutien institutionnel tandis que la grande majorité des acteurs associatifs opposés au gaz de schiste est dans une posture critique mais qui n’est pas uniquement une posture de dénonciation puisque le mouvement québécois multiplie les propositions au sein des forums qui lui sont ouverts.

C’est la principale différence entre les deux mouvements, alors que les Québécois mobilisent leurs capitaux politiques et scientifiques dans l’ensemble des forums participatifs qui leur sont ouverts, les Français optent pour une politique de la chaise vide dans des forums où ils se sentent instrumentalisés. Ces deux stratégies ont leurs propres limites et avantages. Pour le mouvement d’opposition québécois, il y a une grande cohérence entre les différentes actions menées dans divers forums. Les actions pédagogiques renseignent le public sur les enjeux de la mobilisation, les actions politiques génèrent des rapports de force, les actions médiatiques mobilisent pour l’action, les actions juridiques dénoncent les failles réglementaires, etc. Les opposants parviennent ainsi à détourner certains instruments de leur visée initiale comme nous l’avons vu avec le premier BAPE dont le mandat a été renversé par les participants aux audiences. Même chose avec la participation publique de décembre 2011 sur le plan de travail de l’EES lorsque les opposants ont refusé de valider la composition du comité qui n’était pourtant pas à l’ordre du jour des audiences. Conscients de l’importance du discours scientifique dans cette controverse, les opposants ont développé des assemblages critiques basés sur toute une littérature américaine illustrant les dérives de l’industrie des schistes aux États-Unis. La place médiatique accordée à des experts critiques comme M. Durand ou R. Langelier est révélatrice d’un intérêt médiatique pour le conflit mais aussi d’un intérêt public pour les discours alternatifs. On rejoint alors ici E. Montpetit et E. Lachapelle¹⁰²⁵ qui montrent que les Québécois favorisent l’information de sources associatives au sujet du gaz de schiste puisque le gouvernement a failli dans son rôle de protecteur de l’intérêt général à travers la collusion suspectée entre industrie et PLQ. Cette force de l’information associative se retrouve dans les conclusions du BAPE qui appuient majoritairement les positions défendues par les opposants.

1023 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, juin 2013

1024 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, juin 2013

1025 Eric Montpetit et Erick Lachapelle, *op. cit.*

En revanche, cette volonté et cette puissance de la participation publique québécoise est mise à mal par la multiplication des forums d'expression. L'efficacité du mouvement d'opposition sur le dossier du gaz de schiste est maintenant démontrée, mais la stratégie victorieuse sur le gaz de schiste va s'avérer couteuse à maintenir tant les objets de contestation deviennent nombreux. Le noyau dur des militants est épuisé après près de cinq ans de lutte contre le gaz de schiste

« Ces mouvements-là sont portés par des leaders appuyés par une communauté de militants, mais ces personnes s'épuisent, c'est dur ces luttes-là, les militants se reposent sur leurs leaders, c'est beaucoup les mêmes qui prennent le bâton, qui occupent l'espace public, ce sont des luttes épuisantes. Simplement en termes d'information, par exemple sur la question du gaz de schiste, ou des hydrocarbures, ça prend beaucoup de temps. On reçoit tous les jours une revue de presse qui avait été tenue à bout de bras par J. pendant quatre ans, maintenant c'est S. qui la tient. Simplement être attentif à la radio et à la télévision, essayer de comprendre ce qui se passe pour un dossier, ça prend tout le temps résiduel qu'on n'a pas dans nos vies. Alors se tenir au courant en plus des autres dossiers, c'est impossible. »¹⁰²⁶

Les militants québécois sont en effet face à une pluralité de dossiers qui engagent chacun un travail approfondi de connaissance des enjeux et de construction d'un argumentaire d'opposition. Chacun de ces dossiers engage également des processus multiples de consultations, d'audiences ou d'évaluation dans lesquels sont invités les opposants. Trois audiences pour le gaz de schiste (2010, 2011 et 2014), trois dispositifs participatifs pour les orientations énergétiques provinciales (2011, 2013 et 2015), une EES sur le pétrole en milieu marin (2009-2013), une autre sur Anticosti (2014-2015), une autre sur la filière globale des hydrocarbures (2015), des audiences doivent aussi être organisées par l'ONE sur la construction de l'oléoduc Energie Est mais le BAPE tiendra des audiences à part, le même genre de procédure aurait lieu en cas de nouveau port pétrolier (celui de Cacouna est pour le moment abandonné, mais on a parlé un moment d'en construire un à Québec). L'industrie fait feu de tout bois alors que les opposants ont plus de mal à suivre la cadence soutenue. Le trop plein de participation institutionnalisée s'avère alors aussi délicat que le trop peu de participation observée en France. Tel l'arbre à palabre africain, les processus participatifs québécois favorisent les acteurs avec le plus de ressources, capables de tenir la distance de débats sans fin sur des sujets proches mais que la fragmentation administrative pousse à évaluer de manière individuelle.

Le terrain français offre une situation en contre-jour du Québec où les opposants font le choix de refuser les forums institutionnels quitte à payer le prix de leur absence par des synthèses officielles favorables aux positions de l'industrie. La participation sauvage et institutionnelle du printemps 2011 laisse la place à une participation quasi uniquement sauvage à partir de la fin 2011. La politique affichée par les collectifs de refus de participer aux forums officiels s'enracine dans le rejet de la Commission d'orientation dont la composition laissait à penser à une instrumentalisation de la présence des opposants en son sein. En incluant des opposants déclarés au gaz de schiste tout en les mettant en position d'infériorité dans la commission, le décret de 2012 ne permettait pas une participation consensuelle au débat. On a vu comment la composition de ces comités importait sur l'orientation de la problématisation, et cette politique de la chaise vide semble alors efficace puisqu'elle aboutit à la délégitimation de la Commission d'orientation qui n'a toujours pas été mise en place quatre ans après le vote de la Loi Jacob. Sur cette base, on observe ensuite un rejet quasi systématique de la participation aux instances délibératives (sur le Code minier, sur la transition énergétique par exemple) au nom des collectifs (ce qui n'empêche pas une participation

1026 Entretien avec un membre du Collectif scientifique, novembre 2014

individuelle). Les prises de position sont relayées par voie de communiqué de presse après les rencontres de la coordination nationale, mais il n'y a pas de participation collective à aucun forum officiel. On voit par exemple que le collège des ONG de la Commission Tuot est principalement composé de représentants de FNE, seul un membre des Ami(e)s de la Terre¹⁰²⁷ est aussi présent. La stratégie de NFF est différente puisque l'association cherche à influencer les décideurs politiques par l'information, mais l'association n'est guère plus présente dans les forums officiels.

S'ils sont peu présents dans les quelques forums institutionnels nationaux – les militants n'ont pas non plus beaucoup d'occasion de participer puisque les commissions comme celle de l'OPECST et de l'Académie des Sciences ne sont pas ouvertes et ne convient pas les membres des collectifs à s'exprimer – les opposants français trouvent une oreille plus attentive au niveau local. La Commission du CG47 est exemplaire puisqu'on voit la marque du Collectif Lot-et-Garonne dans de nombreux passages du rapport. La même Commission fait aussi un voyage « de découverte » de l'industrie organisé par NFF, et non par une compagnie exploitante comme cela était prévu initialement. On voit ici que les opposants ont un poids local bien plus important que leur poids national. Ils savent où et comment faire pression dans les municipalités, les départements et les régions mais ils manquent de points d'accroche au niveau national : « On n'a pas nous nos bureaux dans l'Assemblée nationale pour aller faire du lobbying toute la journée, intervenir en urgence, passer des textes d'amendement. »¹⁰²⁸ La stratégie de la chaise vide semblait nécessaire sur la Commission d'orientation, mais l'absence d'un message clair et commun des opposants dans les forums officiels consacrés au gaz de schiste a affaibli leur capacité d'influence de l'action publique. Leur non participation affiche leur refus de la compromission (« encadrer c'est accepter »¹⁰²⁹) mais elle ne facilite pas une diffusion de leur assemblage narratif au sein des institutions étatiques. Conjointement aux processus parlementaires et administratifs qui tendent à exclure ces acteurs associatifs, cette non participation efface progressivement les opposants au gaz de schiste du forum politique puis médiatique. Leur écho sur la scène local ne suffit plus à obtenir l'oreille des décideurs nationaux qui traduisent alors ces oppositions locales comme un syndrome « Pas dans ma cour ».

7.3. Les géosciences contre le reste du monde

L'analyse des références bibliographiques de la période comprend le rapport de synthèse de l'EES, le rapport du BAPE et celui de l'OPECST. Les instruments législatifs de la période n'ont pas été soumis à une analyse de leurs références bibliographiques puisqu'ils ont un cadre plus général et que les données ne seraient pas comparables. Les deux tableaux suivants présentent l'ensemble des données produites par l'analyse des références selon l'identité de la source et selon l'origine disciplinaire pour les sources scientifiques. Je tire trois conclusions de cette analyse des sources. C'est d'abord l'occasion de souligner la coproduction à l'œuvre dans le processus québécois qui montre une ouverture croissante à la diversité des sources. L'analyse de l'OPECST conduit ensuite à souligner un découpage politique des résultats scientifiques peu propice à un compromis. Enfin, la diversification des sources est questionnée afin de savoir quels types d'enjeux elle mobilise. L'objectif de cette section est de montrer en quoi les géosciences se sont vu accorder *a priori* la capacité d'expertise sur cette

1027 L'association a perdu son représentant, R. Porcheron, ayant porté le dossier sur le gaz de schiste depuis 2011, ce qui fragilise également ses relations avec les collectifs.

1028 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

1029 Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012

controverse, mais que le processus administratif québécois tend à renverser ce postulat par une évaluation finale plutôt interdisciplinaire.

Tableau 9 : Répartition des références bibliographiques par rapport et par identité des sources

Rapport	BAPE	BAPE2	EES	GM	CGIET-CGEDD	HC	OPECST	Total général
administration et parlement	126	135	44	17	36	12	26	396
article revu par les pairs	53	16	31	4	1	1	9	115
science générale	47	34	35	8	23	5	38	190
association	59	25	2	1	1	1	4	93
consultant ou industrie	69	23	5	6	10	2	20	133
étude spécifique		68	69				1	138
individu	61	52						113
loi et règlement	28	34	36	11	13	9	6	137
medias	5			4	6	1	2	7
organisme institutionnel	17	23			1			41
autres	1	4		4				4
Total général	466	414	222	55	91	31	106	1385

Tableau 10 : Répartition des références scientifiques par rapport et selon la discipline

Rapport	BAPE	BAPE2	EES	GM	HC	CGIET-CGEDD	OPECST	Total général
développement territorial	1	2	2					5
gestion		3	3					6
toxicologie-santé publique	2	7	2	1		1		13
physique		4	5					9
énergie	3		1	1	1	2	2	10
hydrologie	2	4	5					11
sociologie	1	8	4					13
science politique	1	12	7					20
droit	3	10	9		2			24
gestion des risques	1	12	12					25
économie	8	19	14			3	6	50
ingénierie	15	5	11			1	22	54
géosciences	52	11	30	6	2	5	5	111
hydrogéologie	9	6	18				3	36
géochimie-physicochimie	1	2	7	1	1	1	3	16
Total références scientifiques	109	113	136	11	6	15	41	433

7.3.1. Une coproduction de la recherche scientifique

L'analyse des références bibliographiques est d'abord l'occasion de revenir sur l'hypothèse de la coproduction des questionnements scientifiques au Québec abordée au développement 7.1.2. J'ai montré comment la transformation des revendications en questions de recherche scientifiques et en recommandations politiques pouvait être perçue par l'analyse qualitative des instruments d'action publique québécois. Cette hypothèse se vérifie lorsque l'on regarde les données quantitatives issues des rapports.

Le tableau nous montre que les sources issues de l'industrie (tout comme les consultations) décroissent drastiquement au fur et à mesure des rapports. On passe ainsi de 69 sources industriels en 2011 à seulement cinq dans l'EES et 23 dans le second BAPE. Parallèlement les sources associatives baissent aussi, notamment à cause de la moindre référence faite à l'APGQ qui a fourni de nombreux documents au BAPE de 2011.¹⁰³⁰ L'EES affirme ici sa spécificité scientifique puisque le comité ne se réfère ni aux données de l'industrie, ni aux données associatives, privilégiant les sources scientifiques (69 études commanditées auxquelles s'ajoutent 31 articles et 34 documents scientifiques). La nouveauté de cette période est le rôle accru des références scientifiques autour de 69 études de l'EES qui sont reprises par le BAPE. La dynamique est donc à la réduction d'incertitude basée sur des données reconnues et légitimes pour tous les acteurs.

Les données scientifiques mobilisées offrent une image de diversification des sources. Entre le premier BAPE et le second, on voit que les disciplines scientifiques engagées dans la controverse sont plus variées. Ce sont d'abord les disciplines phares comme les géosciences et l'ingénierie qui voient leur domination s'affaiblir au sein du corpus puisque les géosciences passent de 52 références en 2011 à 30 dans l'EES et seulement 11 dans le BAPE de 2014, l'ingénierie passe de 15 documents à 11 puis 5. A l'inverse, au sein même des géosciences on voit que l'hydrogéologie et la géochimie (plus critiques envers l'industrie que la géologie) voient leurs parts augmenter. L'hydrogéologie passe de 9 documents en 2011 à 18 dans l'EES avant de retomber à 6 au BAPE. La géochimie, dont nous avons vu l'importance dans la détermination de l'origine biogénique ou thermogénique des fuites de méthane, passe d'un unique document en 2011 à 7 puis 2 en 2014. Hors des géosciences, on remarque que toutes les disciplines voient leur représentation améliorée. L'économie est citée huit fois en 2011, puis 14 fois à l'EES et 19 fois dans le second BAPE. La toxicologie, l'hydrologie, la gestion des risques, le droit voient aussi leur nombre de documents augmenter. Les sciences sociales sont particulièrement actives dans la dernière période d'évaluation puisque la sociologie passe d'un seul document cité en 2011 à quatre puis huit documents en 2014 tandis que la science politique n'a qu'une référence en 2011 pour sept à l'EES et 12 dans le dernier rapport du BAPE. Cette diversification flagrante des références scientifiques doit être mise au crédit du mouvement d'opposition qui a travaillé à rendre la controverse globale et non seulement réduite à ses aspects de faisabilité technique. Les nouvelles disciplines mobilisées ont en effet tendance à accentuer les risques de l'industrie gazière plutôt qu'à en favoriser le développement. L'hydrogéologie souligne les risques de contamination souterraine comme l'hydrogéologue de Montpellier l'a déjà soulevé pour le cas français. La toxicologie va mettre en lumière les risques et les coûts en termes de santé publique. La sociologie et la science politique vont insister sur les lacunes dans la gouvernance du projet et du secteur d'action publique. Plus étonnant, l'économie va faire s'écrouler le discours économique des partisans en démontrant la non rentabilité de la filière au Québec. Les études économiques entrent en dissidence du réseau des partisans pour finalement rejoindre les opposants dans leur coalition discursive. Les prospections économiques produites par des cabinets de consultants sont jugées trop disparates et basées sur des méthodologies parfois douteuses pour être créditées de valables. Les chiffres donnent en effet des résultats différant par un facteur 60, le MRNF cite par exemple la création de

1030 Ces résultats atténuent alors les conclusions tirées au 7.2.1 puisque la frontière entre sciences et société apparaît être également une frontière entre sciences et industrie contrairement à ce que la composition du comité de l'EES pouvait laisser supposer.

10 000 emplois tandis qu'une étude du *Canadian Energy Research Institute* parle de 600 000 emplois.¹⁰³¹

On peut donc parler de coproduction des savoirs dans le sens où ces savoirs-pouvoirs sont le fruit à la fois d'un travail d'influence politique, de revendications sociales et de recherche scientifique. Les instruments d'action publique québécois illustrent alors pleinement l'idée de S. Jasanoff sur les institutions de coproduction.¹⁰³² Le second BAPE et sa caution scientifique qu'est l'EES inscrivent dans l'ordre social des nouveaux savoirs et invalident (au moins partiellement) la sureté de la technologie de la fracturation hydraulique. Ces nouveaux savoirs ne sont pas le fruit d'un unique et autonome travail scientifique. Les questions de recherche ont été construites par le travail d'influence politique et sociale des opposants, mais aussi des partisans. Leur formulation par un comité controversé est aussi un point de passage d'influence gouvernementale. Le processus de coproduction est critiqué par les deux réseaux puisque les opposants regrettent l'intense lobbying de l'industrie sur le comité tandis que les partisans de l'industrie dénoncent le comportement des opposants et surtout remettent en cause certaines données économiques qu'ils jugent biaisées ou incomplètes. Cependant, cette coproduction est *in fine* un type de compromis politico-cognitif. La vérité « au service de » l'action publique qui est produite peut apparaître très critique envers l'industrie mais elle aide l'action publique provinciale à répondre aux attentes de la population tout autant qu'elle participe à prévenir un potentiel gaspillage de l'argent public en refusant de soutenir une activité analysée comme non rentable. Il s'agit donc d'une coproduction d'un état des savoirs, non au sens du forum hybride callonien, mais au sens de S. Jasanoff de compromis entre des acteurs hétérogènes luttant dans des forums multiples et selon des ordres de valeurs divers. Cette coproduction invalide également la détermination *ex ante* des experts puisqu'elle illustre comment la controverse produit ses propres experts légitimes.

7.3.2. Le savant, le technicien et le politique : le découpage politique des données scientifiques

L'analyse des références bibliographiques du rapport de l'OPECST démontre une dynamique toute autre qui soutient plutôt un découpage politique des résultats scientifiques. On a déjà vu toute la partialité du rapport de l'OPECST mais cette hypothèse est corroborée par l'analyse des sources bibliographiques, qui rappelons-le ne sont pas entièrement exhaustives dans les rapports français. Sans surprise, les députés C. Bataille et J.-C. Lenoir citent de nombreuses sources des compagnies pétro-gazières, ils détiennent le record parmi les autres rapports sur ce point avec 20 documents de l'industrie (19% des références). En revanche, l'effort est assez surprenant en matière de recours à la science puisque le rapport détient également le record du nombre de références scientifiques, devant le rapport du CGIET-CGEDD. Ces sources correspondent au mandat de la commission qui vise avant tout une analyse technique des technologies alternatives.

En s'intéressant aux sources scientifiques mobilisées dans ce rapport, on voit bien l'orientation de l'évaluation qui est faite en faveur des géosciences. Plus de la moitié des sources (54%) sont issues de l'ingénierie (22), cinq sont des géosciences, trois d'hydrogéologie et trois de géochimie. Les auteurs ont comme objet d'intérêt les

1031 Ministère du Développement Durable de l'Environnement, des Parcs et de la Faune, « Etudes sur les retombées économiques du développement de l'industrie du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent », Québec, Ministère du Développement Durable de l'Environnement, des Parcs et de la Faune, 2013.

1032 Sheila Jasanoff, *op. cit.*

techniques alternatives, ils mobilisent donc les sources capables de soutenir la présentation de ces technologies. En cela, ils recherchent la neutralité d'une approche purement scientifique qui dissimule pourtant un parti pris évident. On note en effet des biais de l'évaluation puisque si la littérature mobilisée est scientifique, elle ne fait pas état du degré de controverse des documents cités. Outre le fait que les articles révisés par les pairs soient en quasi-totalité issus de la revue *Society of petroleum engineers*, les rapporteurs basent leurs conclusions sur les fuites de méthane sur l'article de T. Allen et al.¹⁰³³ de l'Université du Texas dont nous avons déjà vu que l'étude était controversée. Ils « oublient » de mentionner les études adverses de l'Université Cornell.¹⁰³⁴ Les rapporteurs se sont pourtant déplacés aux États-Unis et au Québec pour rencontrer certains acteurs, dont un géologue critique québécois qui dénonce leur rapport comme de la propagande :

« [Bataille et Lenoir] m'ont donné une demie page dans un rapport de 300 pages, le rapport de l'Office Parlementaire est plein de *bullshit*, c'est un copié-collé de tous les prospectus de tous les avantages des compagnies, y compris la fracturation au néon. Il n'y a pas de contre-expertise critique. »¹⁰³⁵

La même sélectivité dans les sources apparaît concernant l'hydrogéologie et l'économie dont on a déjà vu comment les scientifiques auditionnés critiquaient la retranscription de leur apport devant la commission. On voit par exemple sur l'économie que les six références mentionnées sont issues en majorité de cabinets de consultants : IHS, Cabinet Berger, Natixis, Sia Conseil et PWC, la seule source critique étant le livre de T. Porcher. Le rapport prend appuie sur les travaux de l'économiste pour réclamer « une étude sérieuse de prospective économique », avant de poursuivre : « pour cela, il est nécessaire de connaître les réserves éventuellement recelées par le sous-sol français avec une précision suffisante. »¹⁰³⁶ L'enjeu prioritaire revient ainsi aux géosciences qui sont mandatées par le rapport comme récipiendaire de l'effort initial de recherche scientifique. Le rapport de l'OPECST soutient ainsi le point de vue de J. Theys sur l'importance du rôle du technicien, à mi-chemin entre le savant et le politique, en termes d'influence sur l'action publique.¹⁰³⁷

Ce découpage des données scientifiques est donc le produit d'un travail politique orienté vers l'exploitation des hydrocarbures. La seule coproduction visible ici est la coordination entre les agendas industriel et politique. La vérité produite est ici « au service de » l'industrie puisqu'on voit difficilement comment un acteur industriel aurait pu construire un document de promotion plus élogieux. Le travail s'avère finalement bien plus politique que cognitif, et si ce rapport est parfois cité, comme dans le BAPE 2014, c'est surtout celui du CGIET-CGEDD qui est jugé le plus crédible. Le rapport de l'OPECST n'a pas d'impact sur la controverse puisqu'il matérialise seulement le rapport de force en place. Il ravit les partisans de l'exploration dont il traduit pleinement l'assemblage narratif. Il désespère les opposants qui n'y voient qu'une propagande à peine déguisée et accroît la défiance envers les instruments et la participation

1033 David T. Allen, Vincent M. Torres, James Thomas[et al.], « Measurements of methane emissions at natural gas production sites in the United States », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110 / 44, octobre 2013, p. 17768-17773.

1034 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690. Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Venting and leaking of methane from shale gas development: response to Cathles et al. », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, février 2012, p. 537-549.

1035 Entretien avec un géologue de l'UQAM, juillet 2014

1036 Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, *op. cit.*, p. 137.

1037 Jacques Theys, « Le savant, le technicien et le politique », in Dominique Bourg, , Augustin Berque. *La nature en politique ou L'enjeu philosophique de l'écologie*, L'Harmattan, 1993, p. 49-65.

institutionnelle. Ce rapport participe ainsi à la poursuite des tensions et de la controverse, il permet aux récits alternatifs de perdurer et retire à la science tout pouvoir de faire une différence. Pour faire suite aux propos de S. Jasanoff, le rapport de l'OPECST génère un climat « sur-critique » envers la science et il rend alors toutes études scientifiques inutiles pour une décision rationnelle.¹⁰³⁸

7.3.3. La sélection des sources, quels enjeux ?

L'analyse des sources des différents rapports permet d'observer deux dynamiques inverses, alors qu'en France on assiste à une hyperspécialisation de la controverse, au Québec c'est une diversification des références qui permet de clore momentanément la controverse. Ces dynamiques sont issues des cadrages déterminés par l'action publique sur les deux terrains. En France, la controverse est cantonnée à un problème technologique depuis la Loi Jacob de 2011, tandis qu'au Québec, l'EES et le BAPE ont intégré une résolution globale des enjeux de la mise en place d'une nouvelle filière gazière. Le cadrage français oriente donc les décideurs politiques à mandater des techniciens et des géologues pour expertiser les enjeux de la controverse. Ceux-ci, sans surprise, soutiennent une hiérarchie des préoccupations qui fait de l'exploration géologique un prérequis à toute autre forme d'évaluation. Le corolaire de l'exploration est l'expérimentation technologique qui vise à produire des techniques sûres pour exploiter les ressources forcément désirables. Les autres types d'évaluation sont rejetés loin en aval : on ne peut mesurer les impacts économiques que si l'on a des données sur les ressources, on ne peut mesurer les impacts sociaux et environnementaux que si on a des chiffres sur les retombées économiques. Ce cadrage a donc conduit les géosciences à préempter les recherches sur le sujet comme le montre le rapport Montebourg mais aussi les diverses publications de l'IFPEN et du BRGM. Cette orientation est aussi favorable au réseau des promoteurs de l'exploration qui trouvent ici une réponse à leurs revendications. Malgré le verrou de la Loi Jacob, ces partisans ont progressivement institué un confinement des enjeux sur les hydrocarbures non conventionnels favorable aux positions des géologues et des ingénieurs qui sont considérés comme les experts *a priori* du problème public.

A l'inverse, la diversification et l'ouverture de la controverse au Québec ont plutôt été favorables aux opposants. Face à la durée des contestations, la controverse québécoise est cadrée comme un problème d'acceptabilité sociale en 2010. Nulle question d'interdire la fracturation hydraulique, mais il s'agit plutôt de démontrer l'innocuité de la technique et la rentabilité économique de l'industrie. L'ouverture permise par l'EES fait entrer la controverse dans ce que le gouvernement Charest cherchait initialement à éviter, c'est-à-dire la critique de l'opportunité de la filière dans son ensemble au regard de critères multiples. La diversification des disciplines scientifiques appelées à se prononcer au sujet de la filière gazière au Québec donne plus prise à la critique issue du réseau d'opposition. On a en effet vu comment la coalition des opposants mobilisait une plus grande diversité de registres argumentaires face à une coalition des partisans restreinte autour des géosciences et de l'économie. La diversification des sources est donc un signe d'un rééquilibrage en faveur des opposants, mais aussi, comme je l'ai soutenu plus haut, d'une coproduction d'un compromis sociocognitif sur le gaz de schiste. Restreint au strict dossier du gaz de schiste, l'évaluation du BAPE de 2014 signe un compromis bénéfique pour tous les acteurs puisque même les compagnies exploitantes, qui se voient fermer la porte de la province, ne sont pas toutes voiles dehors pour dénoncer le rapport. On a vu en effet leur faible

1038 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 7.

participation aux audiences et le manque d'enjeux pour des compagnies dont le prix du gaz est le critère dominant de l'exploitation. Mais la focale large sur la filière tend à noyer la problématique de la fracturation hydraulique dans un ensemble de préoccupations. Je le montre plus bas, le discours politique et médiatique fait finalement peu état des risques technologiques. Cela a comme conséquence de légitimer tout en l'encadrant l'utilisation de la fracturation hydraulique pour d'autres fins que le gaz de schiste, c'est-à-dire le pétrole de schiste. L'analyse des sources bibliographiques confirme ce que les analyses du cadrage et des auditions avaient noté, c'est-à-dire le parti pris de plus en plus marqué en faveur de l'industrie au sein des instruments d'action publique français¹⁰³⁹, et au contraire, une évaluation mesurée des avantages-inconvénients de la filière au Québec qui tourne en faveur des opposants.

Une dernière remarque sur la sélectivité des sources concerne leur comparaison avec l'ensemble de la production scientifique sur la thématique du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique. En mettant en parallèle les références des rapports avec les articles référencés sur les bases de données Scopus et Web of Science¹⁰⁴⁰, on note trois points importants déjà mentionnés au chapitre 4 mais qui se vérifient avec l'inclusion des nouveaux rapports. Le premier concerne la quasi absence d'articles au sujet de la fracturation hydraulique avant 2010, ce qui rend à la fois difficile la mobilisation de connaissances sur le sujet et qui explique le manque de références des premiers rapports. Les articles sur le « *shale gas* » sont plus nombreux mais consistent largement à la modélisation et la cartographie géologique de zones d'exploration aux États-Unis. Ensuite, on assiste à une croissance importante du nombre d'article à partir de 2011, si on observe moins de dix articles sur la fracturation hydraulique avant 2010, près d'une cinquantaine sont publiés en 2011, puis près d'une centaine en 2012 et plus de 150 en 2013. C'est encore plus marqué à propos du « gaz de schiste ». La jonction entre les deux mots-clés se produit véritablement en 2010 et ces articles sont plus nombreux en 2013. On comprend donc, et c'est le troisième point, que les rapports ont eu un accès limité aux connaissances scientifiques révisées par les pairs au moment de mener leur évaluation. C'est ainsi seulement l'OPECST et l'EES qui sont en mesure de se référer véritablement à une science en train de se faire. Il est enfin remarquable que les deux bases de données donnent des références scientifiques qui concernent principalement trois disciplines scientifiques : les géosciences, l'énergie et l'ingénierie.¹⁰⁴¹ Il existe proportionnellement très peu d'articles en santé publique ou en sciences sociales. Ces proportions de la production scientifique ne dédouanent pas la sélectivité des sources opérée par les auteurs des rapports mais illustrent la complémentarité entre le forum scientifique et politique, faisant écho aux propos de M. Carolan sur l'importance à accorder à la participation publique aux orientations de la recherche.¹⁰⁴² La production d'articles en géosciences, outre les stratégies éditoriales propres à cette discipline, montre un investissement plus marqué sur le sujet du gaz de schiste en comparaison des autres disciplines.

1039 Je parle ici des rapports produits qui visent presque tous à changer la situation de blocage de l'industrie depuis la Loi Jacob.

1040 La comparaison implique une recherche avec les mots-clés en anglais, « shale gas » et « hydraulic fracturing » et « fracking » puisqu'il n'existe qu'une poignée d'articles en français sur le sujet. De plus, deux pays produisent la grande majorité des articles : les États-Unis et la Chine.

1041 A titre d'exemple, Scopus donne 1600 articles classés « energy », 1200 articles pour « earth and planetary science » et 510 pour « engineering » en comptabilisant les articles « shale gas » jusqu'au 31 décembre 2013.

1042 Michael S. Carolan, « Science, Expertise, and the Democratization of the Decision-Making Process », *Society & Natural Resources*, vol. 19 / 7, août 2006, p. 661-668.

7.4. Sélection des récits et état des rapports de force à l'issue de l'évaluation institutionnelle

Le portrait et la cartographie des acteurs offerts par l'analyse qui précède appellent un bilan sur l'état des rapports de forces à l'issue du processus d'évaluation institutionnelle du problème public du gaz de schiste. Les changements de stratégies, les reconfigurations des réseaux et les évolutions des assemblages narratifs rendent complexe une analyse en termes d'échec et de victoire, de perte et de gain en capacité d'influence politique. Il est pourtant nécessaire de faire ici ce bilan et de dresser l'état de la situation après cinq années de controverse. Alors qu'une lecture strictement focalisée sur le gaz de schiste laisse à penser une victoire quasi-totale des opposants, la mise en perspective de la Loi Jacob dans l'ensemble de l'action publique concernant les hydrocarbures et l'extraction minière montre un réseau des promoteurs particulièrement organisé depuis le réveil brutal de 2011. Au Québec, la réfutabilité sociale de la filière permise par l'EES et le BAPE ne doit pas non plus masquer les multiples projets sur les hydrocarbures qui fleurissent dans la province, et le gain en matière de gaz de schiste est faible comparé aux évolutions stratégiques d'un Québec producteur de pétrole.

7.4.1. Des victoires partielles pour les opposants

Une analyse centrée sur l'objet « gaz de schiste » serait tentée de conclure à la victoire du réseau des opposants sur les deux terrains d'observation puisqu'ils obtiennent le retrait des projets de puits de gaz de schiste dans les deux cas. Toutefois, la mise en perspective de ces gains dans la globalité du secteur d'action publique sur les hydrocarbures, combinée à une analyse des coalitions discursives et des problématisations défendues laissent plutôt penser à des victoires partielles, permises par une impréparation des partisans de l'industrie lors de la phase d'implantation des projets.

La lente érosion des gains politiques chez les opposants français

Les opposants français sont dans une situation paradoxale qui place leurs revendications initiales au centre de l'action publique organisée autour de la Loi Jacob, mais ni l'évolution de leurs discours, ni leurs représentations du monde ne sont intégrées au récit de politique publique. Ils ont initialement revendiqué l'interdiction de la fracturation hydraulique et l'abrogation des permis de gaz et pétrole de schiste. La Loi Jacob, mais surtout une mise en œuvre partielle de cette loi, leur donne gain de cause puisque depuis 2011 aucune fracturation hydraulique n'a eu lieu et aucun permis de gaz ou de pétrole de schiste n'a été attribué (notamment grâce à la circulaire du 21 septembre 2012). Alors que l'instrument *in extenso* n'adoptait pas la problématisation de rejet de la filière des hydrocarbures non conventionnels, la lecture focalisant uniquement sur l'article 1 au détriment des autres permet un rapprochement inédit avec les opposants qui se trouvent alors en position de domination à l'intérieur d'un sous-système d'action publique sur les hydrocarbures de roche-mère.

Cependant cette position dominante est fragile et partielle et se réduit à mesure que les opposants érodent le capital politique accaparé en 2011. En effet, la position des opposants dans la plupart des forums étudiés montre un affaiblissement de leur pouvoir à porter haut et fort leurs arguments. Fragmentation de l'opposition, diminution du soutien populaire, absence de manifestation et d'évènements d'envergure (la journée mondiale contre la fracturation hydraulique ne draine pas la même attention qu'en 2012), réduction du soutien médiatique participent à l'affaiblissement du mouvement. Les opposants défendent l'interdiction légale tout en la critiquant pour ses lacunes et ils font

face à un réseau des partisans de l'industrie désormais bien structuré (voir 7.4.2). Cette position est surtout partielle puisque la question de la fracturation hydraulique n'est qu'un enjeu parmi d'autres pour ce réseau d'acteurs. Depuis 2010, les opposants ont en effet fait évoluer leur assemblage narratif. La coalition discursive s'organise rapidement autour du rejet de tous les hydrocarbures non conventionnels, d'une réforme du Code minier et d'un débat sur la transition énergétique. Si les axes narratifs de 2010 ont été comblés en partie par l'action publique, ceux post-Loi Jacob ont plus de mal à être intégrés dans une politique publique. Le rejet des hydrocarbures non conventionnels est partiellement intégré à l'application de la Loi Jacob qui restreint fortement leur développement à cause de l'interdiction de la fracturation hydraulique et par le rejet des permis visant des couches de schiste. Mais d'un autre côté, le développement de l'exploration du gaz de houille est une limite majeure à la prise en compte de cette revendication. La réforme du Code minier a bien été initiée, mais mon analyse a démontré les aspects peu ambitieux de cette réforme attendue depuis quatre ans. En réformant la gouvernance sur des points mineurs, c'est avant tout « l'acceptabilité sociale » (*barrier-oriented*) des projets miniers qui est visée. Quant au débat sur la transition énergétique qui est trop dense à résumer ici, il s'agit de retenir que les enjeux chers aux opposants sont peu présents dans les axes de la loi de 2015. Les opposants au gaz de schiste ne peuvent que soutenir une réduction des émissions de GES mais la question centrale, pour eux, de réduction de la dépendance au pétrole à court terme n'est que peu abordée et n'engage pas de moyens importants pour y répondre. Sur leur assemblage narratif renouvelé, les opposants sont donc seulement partiellement écoutés puisque les instruments d'action publique mobilisés ne prennent pas la mesure de la problématisation soutenue. Pour ces opposants, la question au cœur de leur réseau d' enrôlement est celle de l'opportunité de développer une filière hydrocarbures en France alors même que l'on met en place des objectifs de transition énergétique vers des énergies moins carbonées. Les instruments semblent alors ne mettre en place que des mesures d'atténuation relatives aux projets dénoncés : les projets non conventionnels peuvent se réaliser mais sans fracturation hydraulique, le Code minier est réformé mais sans pouvoir décentralisé, la transition énergétique est actée mais sans calendrier à court terme et sans objectif ambitieux.

Le même constat est applicable lorsque l'on regarde les représentations du monde des acteurs opposés à l'industrie. La croyance générale, quoique sans doute légèrement trop militante pour s'appliquer à tous (on pense ici à NFF), est celle d'une démocratie territoriale et environnementale qui ferait une place plus grande aux enjeux environnementaux et territoriaux par rapport à un mode décision centralisé et axé sur l'économie nationale. La réforme du Code minier qui est concernée par ces thématiques ne semble pas aller dans cette direction puisqu'on a vu qu'elle soutenait une gestion centralisée des permis délivrés dans l'intérêt général de la France. La Loi sur la Transition Énergétique ne donne pas plus de prises à ces représentations puisque la notion de « croissance verte » mise en avant n'est qu'une version édulcorée des revendications écologistes. L'argument de la défense du territoire local face à une politique nationale néfaste est même renversé dans le cas de la Lorraine où ce qui est dénoncé c'est la frilosité du gouvernement à soutenir les projets gaziers suite à la Loi Jacob. On a noté tout le soutien politique local derrière les projets de gaz de houille qui sont présentés comme une opportunité pour la région de faire renaître une croissance économique et une dynamique sociale en Lorraine (même chose pour l'offshore guyanais). Les opposants obtiennent bien une meilleure information sur les projets d'extraction (prévus dans la réforme du Code minier mais aussi à travers les publications sur le site du MEDDE qui sont désormais plus complètes qu'avant 2011) et un droit de consultation mais aucun pouvoir de blocage hors mobilisation sociale. Ici aussi, les instruments d'action publique accordent aux opposants une partie de leurs

revendications pré-Loi Jacob mais les modifications apportées consistent à neutraliser les éléments ayant autorisé la mobilisation de 2011, c'est-à-dire le manque d'information et de consultation en amont. C'est une stratégie classique observée dans l'analyse des politiques publiques qui consiste à substituer à un problème jugé inacceptable sa cause qui est perçue comme traitable. Cette solution n'aborde alors pas directement le problème mais ses conditions d'émergence en tant que problème public.

Mais depuis les revendications ont évolué vers une implication plus importante dans les processus décisionnels. Dans ce sens, la controverse a généré une action collective instituante¹⁰⁴³ d'un nouvel ordre social et de nouvelles identités militantes. Le mouvement né avec la controverse sur le gaz de schiste a aujourd'hui sédimenté en une nouvelle branche du mouvement environnemental français. La controverse a permis à un public concerné de se former aux enjeux spécifiques aux hydrocarbures et dont les porte-paroles réclament aujourd'hui le droit à être inclus dans le réseau d'action publique qui gère ces questions. La création de ce mouvement, qui, comme de nombreux autres, perd une partie de ses soutiens populaires hors des moments de lutte exacerbée, modifie le paysage français de l'action collective et de la politique publique de l'énergie. C'est pourquoi les instruments d'action publique analysés ici ne semblent pas prendre la mesure de l'ampleur du phénomène à intégrer. En réglant la controverse, ou plutôt la crise, par des modifications mineures des règles du jeu sectoriel, les décideurs politiques agissent comme si ces changements allaient permettre un retour à l'équilibre pré-2011, comme si les acteurs mobilisés depuis quatre ans allaient effacer leur implication et les savoirs développés collectivement pour ne plus s'intéresser à ces enjeux. Si le mouvement français n'est plus sur une trajectoire ascendante depuis 2012, il n'en demeure pas moins un acteur important sur toutes les questions relatives aux hydrocarbures, comme la récente mobilisation sur l'amendement à la Loi sur la transition énergétique l'a rappelée aux parlementaires. La disqualification du mouvement des collectifs de citoyens hors des associations environnementales certifiées¹⁰⁴⁴, hors des forums politiques nationaux et hors de la « rationalité scientifique » (cf. la rhétorique de l'obscurantisme) ne semble pas une stratégie viable à moyen terme puisque ce réseau d'acteurs est aujourd'hui structuré de manière durable sur le territoire malgré l'épuisement de la controverse relative à la fracturation hydraulique.

La lente sédimentation des gains politiques chez les opposants québécois

Les opposants québécois sont aujourd'hui dans une position très similaire à leurs cousins français mais la dynamique leur ayant permis d'obtenir une reconnaissance de leurs revendications est bien différente. Tout comme en France, le regard porté sur la situation de l'industrie du gaz de schiste au Québec en 2015 montre une industrie décrédibilisée qui ne pourra pas développer de forages avant au moins une décennie, sauf événement extraordinaire. Le long processus administratif du BAPE et d'EES a conduit à la reconnaissance et à l'adoption du récit des opposants comme dominant. Les revendications de 2010 tournaient autour d'un moratoire pour évaluer les impacts de l'industrie, c'est bien ce qui s'est produit depuis puisque malgré l'absence d'un moratoire *stricto sensu*, l'industrie a été arrêtée en 2010 et n'est pas repartie depuis. L'étude d'impact, ou plutôt l'EES, a conduit à reconnaître la non maîtrise technique de la fracturation hydraulique, la non acceptabilité sociale et la non rentabilité économique

1043 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent - Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25 / 1, 2007, p. 191-212, p. 193.

1044 La composition de la Commission d'orientation spécifiait que trois sièges étaient réservés aux associations environnementales certifiées, excluant de fait les collectifs.

de l'industrie. Les opposants font donc carton plein sur ces points du discours. Contrairement aux Français, les Québécois bénéficient d'une position renforcée dans la plupart des forums étudiés : présence médiatique plus épisodique mais soutenue dans le temps, continuité des actions et des manifestations, soutien local renouvelé suite à de nouveaux projets comme les oléoducs, présence dans le forum des politiques publiques grâce à des instruments participatifs. Le seul forum où les militants ont perdu de l'influence est le forum politique partisan ce qui les prive d'une traduction de leurs revendications par les partis politiques. Malgré cette position plus dominante comparée aux Français, les Québécois ne bénéficient que de gains tacites puisqu'aucune décision de politique publique ne vient appuyer leur discours. Ce ne sont que des instruments informationnels qui soutiennent leur narration alors que les instruments législatifs vont dans la direction des partisans puisqu'un règlement autorise sous condition la fracturation hydraulique et une réforme de la législation minière ne leur donne que des gages limités.

Au-delà des revendications spécifiques au gaz de schiste, le réseau des opposants portait aussi la revendication de la réforme de la Loi sur les mines et d'un débat sur l'énergie. Dans les deux cas, ils ont obtenu gain de cause sur la forme mais peu sur le fond. La réforme de la Loi sur les mines a bien eu lieu, mais les modifications apportées sont loin de satisfaire les militants. Qui plus est, la réforme du RPEP a démontré que les exceptions pour les compagnies pétro-gazières étaient encore de mise dans la province. Comme en France, le gouvernement réforme dans l'objectif de neutraliser les éléments de crispation qui ont permis à la controverse d'éclater en 2010. La réforme insiste sur la diffusion d'information en amont et sur la consultation des acteurs concernés mais elle ne donne aucun véritable pouvoir nouveau aux acteurs locaux (le droit de retirer certaines zones à la prospection minière demeure sujet à un droit de veto ministériel). Le débat sur l'énergie des péquistes de 2013 a bien donné lieu à un rapport ambitieux en matière de transition énergétique¹⁰⁴⁵. S'il est jugé encore trop frileux par certains militants, ce rapport va dans leur sens et oriente la province vers une sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Mais ce rapport a été « tabletté »¹⁰⁴⁶ et le nouveau processus de consultation des libéraux semble beaucoup moins progressiste en matière de transition énergétique.

Plus encore, les opposants ont fait évoluer leurs discours vers une opposition générale aux hydrocarbures, particulièrement non conventionnels, et sur une demande de changement paradigmatique (ils ne réclament plus de débat sur la transition énergétique mais désormais la mise en œuvre d'une transition énergétique ambitieuse). Les instruments d'action publique analysés ici sont peu loquaces sur ces thématiques générales mais on a observé toute la dynamique construite par les compagnies pétrolières et parapétrolières pour faire du Québec un enjeu stratégique à travers l'exploration pétrolière dans l'Est de la province et la construction d'oléoducs interprovinciaux pour l'exportation des sables bitumineux albertains vers les États-Unis et l'Europe. La majorité de ces projets sont encore en discussion mais le soutien gouvernemental à certains d'entre eux ne fait pas de doute sur la pérennisation de l'exploration et l'exploitation pétrolière de Gaspésie et d'Anticosti. Les processus consultatifs et scientifiques sur ces sujets semblent cadrés de manière à laisser peu de place au doute puisque l'exploration d'Anticosti se déroule en même temps que l'EES en charge de l'analyser. Bien que les opposants soient très actifs sur ces sujets, les gains politiques sont ici beaucoup plus maigres que sur le gaz de schiste. L'éloignement relatif des projets pétroliers joue contre une mobilisation massive et le sujet est principalement

1045 Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Roger Lanoue et Normand Mousseau, *op. cit.*

1046 Expression québécoise signifiant mettre à l'écart.

porté par des associations environnementalistes ce qui affaiblit d'autant l'aspect *grassroots* qui a fait le succès du mouvement contre le gaz de schiste. Le RPEP conduit à l'autorisation de la fracturation hydraulique et la stratégie gouvernementale semble être celle de la préservation des environnements habités et de l'ouverture des espaces peu habités à la prospection minière et pétrolière. Cette nouvelle problématisation gouvernementale semble efficace puisqu'elle tire parti des faiblesses du mouvement d'opposition en termes de mobilisation tout en enrôlant ses éléments les moins critiques ainsi que les partisans de l'industrie.

Les représentations du monde de ces opposants sont proches de celles des Français avec un accent particulier mis sur un pouvoir local plus autonome et la prise en compte de l'environnement et de sa protection dans les décisions politiques relatives aux ressources naturelles. Ces deux visions du monde sont mises à mal par les décisions politiques des dernières années puisqu'on l'a vu des exemptions à la protection des eaux s'appliquent aux compagnies pétro-gazières mais aussi le pouvoir local est en partie affaibli par la décision des libéraux de supprimer les CRÉ et les Centres Locaux de Développement dans un souci de restriction budgétaire.¹⁰⁴⁷ Les régions se voient ainsi retirer des dispositifs de concertation locale et de structuration des territoires, le rôle de l'Etat central en sort renforcé. Malgré un discours politique favorable aux enjeux relatifs aux changements climatiques, aucun lien n'est fait par le gouvernement avec le développement de la filière pétrolière.

Le mouvement québécois met plus de temps à obtenir des gains politiques sur le sujet du gaz de schiste et le processus complet de réfutation de l'opportunité socioéconomique du projet gazier, bien qu'il ne s'impose pas au gouvernement, rend aujourd'hui presque impossible tout soutien politique à l'industrie du gaz de schiste. Cette lente sédimentation ne doit cependant pas masquer qu'aucune politique publique ne se positionne clairement contre l'industrie gazière et que c'est aussi à cause d'un certain désintérêt économique de la part des compagnies exploitantes que la filière est mise de côté. Les gains des militants québécois sont à chercher du côté de la gouvernance où ceux-ci sont parvenus à obtenir une réforme qui, bien que minimale, est plus substantielle que celle en discussion en France. Ces opposants étaient parvenus à une reconnaissance majeure de leur discours en matière de réduction de la dépendance au pétrole en 2013 mais le jeu politique les a privés d'une traduction dans le forum de la politique publique du rapport Mousseau-Lanoue. C'est donc avant tout le discours des opposants qui est vigoureux au Québec tandis que leur position politique demeure plus fragile. Alors qu'en France, le discours des opposants est très affaibli mais leur position de potentiels agitateurs sociaux leur permet de conserver l'interdiction de la fracturation hydraulique.

Malgré ses succès en demi-teinte, c'est aussi un réseau qui est aujourd'hui structuré de manière durable. Il parvient à construire, sur les bases de son succès sur le gaz de schiste, une opposition globale aux projets d'hydrocarbures. Bien que difficile, cette opposition est en train de structurer le paysage de l'action collective au Québec d'une manière encore plus éclatante qu'en France. En effet, ces militants bénéficient aujourd'hui de savoirs et de savoir-faire incontestables en matière d'énergie qui devient le sujet central de contestation dans la province au vue de la multiplication des projets pétroliers. Malgré la constitution de mouvements d'opposition ponctuelle comme celui des étudiants en 2012 mais aussi celui contre l'austérité en 2015, la lutte contre le « projet pétrolier canado-québécois » s'inscrit comme un mouvement durable dans l'histoire des mobilisations de la province. Attisé par un conflit paradigmatique avec le

1047 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (« Projet de loi n°28 »)

PLQ, ce réseau d'acteurs enrôle aujourd'hui ses soutiens autour d'une problématisation visant l'opportunité de développer quelconque projet d'hydrocarbures dans une province qui vise une décarbonisation de son économie. La controverse sur le gaz de schiste a ainsi institué un renouveau du paysage écologiste québécois qui a su réactiver des débats anciens sur la gouvernance du territoire et de l'énergie.

7.4.2. L'échec du gaz de schiste : une défaite des partisans industriels

A l'inverse de l'analyse du réseau des opposants, celle sur le réseau des partisans du gaz de schiste pourrait faire croire à une déréliction de ses membres. Il n'en est cependant rien puisque l'analyse générale du système d'action publique de l'énergie et des hydrocarbures montre que ce réseau, s'il a été mis en échec sur le gaz de schiste, est parvenu à reconfigurer ses priorités et à préparer le terrain pour une reconquête d'une position dominante au sein de la politique publique sur les hydrocarbures non conventionnels.

Les acteurs français : entre espoir politique et certitude technicienne

Le vote de la Loi Jacob en 2011 a sonné le glas des espoirs français de filière des huiles et gaz de schiste mais elle a surtout permis la constitution d'un réseau d'acteurs renouvelé et organisé autour d'une problématisation sur la connaissance géologique du sous-sol et technologique des moyens d'extraction. Ainsi, la controverse a aussi été l'occasion d'instituer un véritable réseau d'acteurs autour de la problématique des hydrocarbures en France alors qu'il n'existait pas auparavant. Un réseau des partisans du gaz de schiste comme on en trouve au Québec, et *a fortiori* aux États-Unis, n'a jamais existé en France. L'explosion de la controverse au printemps 2011 a empêché toute formation d'un tel réseau puisque les partisans de l'industrie d'alors n'ont pas été en mesure de réagir rapidement à la contestation et ont ensuite été débordés par les rebondissements politiques qui ont conduit à la Loi Jacob. La véritable constitution d'un réseau d'acteurs structuré autour d'une problématisation apparaît après le vote de la Loi lorsque des géologues et des ingénieurs de centres de recherche et de services ministériels et une poignée d'élus s'organisent autour d'une problématique cognitive qui vise à explorer géologiquement le sous-sol et à expérimenter les technologies d'extraction. Ce réseau se constitue donc dans une situation que ses membres jugent hostile à leurs revendications. C'est une coalition critique plutôt qu'une coalition de promotion comme on en trouve initialement au Québec.

Mais si ces membres ont une position dominée concernant l'utilisation de la fracturation hydraulique, ce sont des acteurs souvent centraux dans le réseau de politique publique de l'énergie et des hydrocarbures. Leur échec sur les gaz et huiles de schiste ne doit pas masquer leur domination historique sur les politiques minières et énergétiques. Leurs représentations du monde sont généralement au cœur des processus politiques. Ce réseau défend une gestion restreinte des ressources naturelles au nom de l'intérêt général, l'importance géostratégique de l'énergie et des décisions politiques basées sur des données scientifiques. Ces représentations transparaissent ainsi à plusieurs stades et niveaux des instruments d'action publique. On voit que la gestion restreinte du secteur d'action publique est confortée par la réforme du Code minier qui, si elle donne un droit de consultation aux élus locaux et aux populations, maintient le système traditionnel de délivrance centralisée des permis selon l'intérêt général du pays. La composition de la Commission d'orientation montre aussi que, malgré l'inclusion de nouveaux acteurs issus des ONGE, l'équilibre des forces demeure en faveur de l'industrie. L'importance géostratégique de l'énergie est mentionnée dans chaque

rapport mais peu d'actions concrètes valorisent ce point de vue.¹⁰⁴⁸ Enfin, le recours aux données scientifiques fait partie intégrante de la stratégie de reconquête du secteur des hydrocarbures non conventionnels. C'est un point très intéressant puisque cet argument n'est employé qu'en France par des acteurs industriels en position de faiblesse. Toute la stratégie du réseau des partisans de l'exploration consiste à développer des programmes de recherche et des expérimentations pour prouver l'innocuité de la fracturation hydraulique et les avantages de la filière des huiles et gaz de schiste. Cette tactique permet aux membres du réseau de rejeter hors de la rationalité scientifique leurs opposants qui sont qualifiés d'obscurantistes.

L'analyse des instruments d'action publique a démontré que ces arguments et représentations du monde étaient majoritaires dans les différents rapports produits depuis 2011. Bien que l'action publique sur le gaz de schiste soit dominée par une loi restrictive, les arguments en faveur d'un assouplissement sont présents à tous les niveaux pour faire évoluer ce sous système de politique publique en direction du secteur d'action publique des hydrocarbures en général, c'est-à-dire vers un développement encadré de l'exploitation et non sur une interdiction jugée « idéologique ». La Loi Jacob, ou plus précisément son interprétation partielle, est alors l'unique frein à la réalisation des revendications de ce réseau des partisans. Le relâchement de ce frein est une question politique qui verra peut-être un nouvel épisode s'ouvrir après les élections de 2017.

Les promoteurs québécois : la transition du gaz vers le pétrole

Malgré un réseau des partisans de l'industrie beaucoup plus actif et structuré qu'en France, les Québécois ont subi un échec magistral de leur stratégie d'imposition d'une nouvelle filière gazière. L'assemblage narratif a été totalement déconstruit et requalifié par le processus d'action publique qui a invalidé la maîtrise technique de l'industrie, la rentabilité économique du projet et la participation à la transition énergétique de la production gazière. Fin 2014, le réseau des partisans du gaz de schiste suit une trajectoire de chute globale.

Toutefois, les représentations du monde sous tendant la problématisation orientée vers la reproduction de l'essor pétro-gazier américain demeurent dominante au sein du secteur d'action publique sur les hydrocarbures. Comme en France, la plupart des acteurs pro gaz de schiste sont des membres dominants du réseau d'action publique. Les partisans de l'industrie défendent une gestion restreinte du secteur des ressources naturelles et la centralité du marché pour réguler l'offre et la demande d'énergie. La gestion fermée des ressources naturelles transparait dans la réforme de la Loi sur les mines qui, si elle fait un pas en direction des municipalités, ne donne *ipso facto* peu de pouvoir décentralisé sur les ressources naturelles. La même chose est perceptible dans le RPEP qui exclut l'industrie pétro-gazière du cadre normal de protection des eaux. Le secteur des hydrocarbures se constitue alors en régime d'exception – contredisant au passage la croyance libérale dans les vertus du marché puisqu'une distorsion initiale

1048 Les négociations sur le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) contiennent une réflexion sur ce point puisque l'Union Européenne espère un accès facilité aux hydrocarbures américains afin de fragiliser la Russie. Il est d'ailleurs intéressant de voir que les militants français sont parfaitement conscients des risques d'un tel accord pour leurs revendications puisque de nombreux collectifs « Stop TAFTA » ont émergé en marge du mouvement des collectifs anti gaz de schiste. Le risque majeur est celui des tribunaux arbitraires privés et de la possibilité des compagnies pétro-gazières de contester l'interdiction française sur la base d'une distorsion de la concurrence.

favorise les énergies fossiles sur le marché concurrentiel¹⁰⁴⁹. La potentialité de conflits liés à l'incohérence du régime de régulation des ressources n'est donc diminuée que marginalement. Si on observe une logique d'ouverture à travers les différents processus consultatifs mis en place, ceux-ci n'ont pas de pouvoir autre que celui de la recommandation. Sans préjuger des résultats des EES en cours, le cas du gaz de schiste semble bien faire figure d'exception tant les projets pétroliers en Gaspésie et à Anticosti suivent la voie du développement. Le cadre général est encore celui du modèle « *staple* » où le pouvoir politique centralisé décide avec les compagnies exploitantes des territoires à prospector et à exploiter. Il n'y a pas de remontée de projets locaux mais l'imposition de projets globaux – même si certains peuvent trouver l'assentiment au niveau local comme dans le cas d'Anticosti. L'exemple d'Anticosti est significatif de cette logique qui postule que les régions éloignées ne doivent leur salut économique qu'à travers l'exploitation de leurs ressources naturelles, et principalement de la plus créatrice de richesses en volume¹⁰⁵⁰ (le pétrole d'Anticosti contre la chasse ou l'exploitation forestière traditionnelle). La croyance dans un marché économique de l'énergie régulateur est en revanche entrée en contradiction avec les visées de l'industrie gazière puisque le prix du gaz a tellement chuté qu'il ne justifiait plus le développement de projets de forages au Québec. A l'inverse des Français, les Québécois n'utilisent pas de stratégie de recherche scientifique pour faire valoir l'exploitation gazière.

Tout comme les opposants, le réseau des partisans a fait évoluer son assemblage narratif. Cette évolution est moins marquée qu'en France mais on observe la diffusion d'une stratégie globale sur les hydrocarbures. Pour les membres de cette coalition, il s'agit bien de permettre la transformation du Québec en province productrice d'hydrocarbures. Mais les arguments ne sont pas diffusés de manière globale, au contraire, on observe une segmentation des projets afin de ne pas permettre la « contamination » d'un dossier par un autre. On voit d'ailleurs bien que la reconnaissance de la faible maîtrise technique relative à la fracturation hydraulique dans le dossier gazier n'est pas transférée au dossier pétrolier puisque le RPEP encadre l'utilisation de la technique. Consciente de la forte opposition installée au Québec, la coalition discursive favorable aux projets hydrocarbures tient des discours similaires sur le pétrole de Gaspésie et celui d'Anticosti, mais aussi sur la construction d'oléoducs. Il existe sur ce point des conflits d'intérêts entre les membres de la coalition puisqu'un oléoduc¹⁰⁵¹ qui apporte du pétrole de l'Ouest entre en concurrence avec une production locale de pétrole, mais ceux-ci ne sont pas encore apparus au grand jour (bien que le Premier ministre Couillard est signifié son scepticisme sur le retombées économiques du projet Energie Est qui ne fait que traverser la province). Il s'agit donc bien ici d'une coalition discursive et non plus d'un réseau structuré autour d'un porte-parole puisqu'il n'y a pas d'action commune mais une revendication générale de permettre l'exploration puis l'exploitation de gisements pétroliers *a minima* pour générer des richesses économiques, au mieux pour donner des avantages comparatifs à la province. La coalition discursive se cimente donc bien autour d'une solution commune et pas forcément autour de valeurs ou d'intérêts communs. La communication industrielle projet par projet, mais aussi la gestion politique projet par projet, ralentit la prise de conscience de l'ampleur de l'ensemble des projets et des transformations politiques en jeu. Ce « projet pétrolier canado-québécois » est en effet majeur sur la scène politique

1049 On rejoint alors ici la critique que font B. Jobert et P. Muller de la notion de croyance développée par l'ACF puisque ce que j'appelle les représentations du monde servent avant tout de justificatifs et simplificateurs de sens de discours parfois épars, et ils ne présupposent aucunement la détermination de l'argumentaire.

1050 La création de richesses en volume n'inclut pas la répartition de ces richesses.

1051 Les projets Energie Est de TransCanada et 9B d'Enbridge sont également concurrents, il n'y a donc pas de stratégie commune si ce n'est dans la volonté de développer l'industrie des hydrocarbures à l'échelle de la confédération.

fédérale puisqu'il est un élément du rapport de force interne à la confédération et à son système de péréquation interprovinciale. Il s'agit pour les promoteurs politiques de ce modèle de développement de permettre au Québec d'entrer dans le cercle des producteurs pétroliers vivant d'une rente confortable.

L'analyse des instruments d'action publique a démontré l'échec du réseau des promoteurs de l'industrie gazière dont une partie se tourne désormais vers l'exploration pétrolière. La défaite des projets de gaz de schiste ne doit cependant pas être interprétée comme une victoire globale des opposants puisque l'action publique sur les ressources naturelles demeure marquée par les représentations du monde du réseau des promoteurs de l'ensemble de la filière hydrocarbures. L'horizon gazier de la province s'est assombri mais le développement pétrolier semble avoir de beaux jours devant lui.¹⁰⁵² L'union gouvernementale entre péquistes et libéraux sur le pétrole laisse peu d'opportunité aux opposants pour renverser la direction des politiques publiques comme ils l'ont fait sur le gaz de schiste. Le vote d'une prochaine Loi sur les hydrocarbures est central pour ce secteur d'action publique et, malgré les protestations, la poursuite de la prospection pétrolière semble bien engagée.

7.4.3. Des instruments d'action publique au référentiel global en décalage avec les prises positions sectorielles

L'analyse de l'action publique sur la controverse du gaz de schiste conduit à ce stade à formuler deux conclusions intermédiaires. On observe d'abord un décalage entre l'action publique spécialisée sur le gaz de schiste et celle du secteur de référence, c'est-à-dire les hydrocarbures, les ressources naturelles, voire l'énergie dans son ensemble. Ensuite, la gestion sectorielle de l'action publique montre ses limites puisqu'elle constitue un frein à la démocratisation de la décision publique.

L'analyse qui vient d'être déroulée porte à souligner un décalage paradoxal entre les décisions sur l'objet de la controverse et la situation dans son secteur d'action publique. Sur mes terrains, je retrouve des positionnements stricts sur le gaz de schiste puisque la France interdit la technique principale permettant son exploitation et le Québec produit une évaluation démontrant l'inopportunité de son exploitation. À l'inverse, les objets annexes portés par la mobilisation sociale – réforme de la gouvernance et du modèle de développement – ne sont que peu satisfaits par l'action publique qui épouse en cela plutôt les représentations du monde du réseau des partisans. En effet, c'est toujours une certaine gestion restreinte des ressources naturelles qui prime sur une participation élargie, la loi du marché continue de s'imposer aux prévisions énergétiques qui poussent compagnies et Etats à davantage produire de l'énergie et la possibilité d'une décision purement politique¹⁰⁵³ – sans être scientifiquement motivée – fait bondir certains acteurs pour qui une technologie qui n'est pas prouvée dangereuse doit forcément être autorisée. Ce décalage s'explique par la domination traditionnelle de la coalition des partisans sur le secteur des hydrocarbures. Ces acteurs dominants ont été surpris par l'ampleur de la contestation et n'ont pas su réagir adéquatement pour prévenir une action politique dommageable à leurs intérêts. Des deux côtés de l'Atlantique, ces acteurs ont depuis reconfiguré leur stratégie qui montre au Québec une certaine reconnaissance de l'abandon de la filière du

1052 La récente chute de prix du pétrole pourrait contrer cet argumentaire, tout comme la chute du prix du gaz en 2010 a contre carré les projets de gaz de schiste.

1053 On passe ici sur le double sens de politique puisqu'un soutien sans faille aux hydrocarbures est tout autant politique qu'une opposition absolue.

gaz de schiste au profit de projets pétroliers aujourd'hui beaucoup plus rentables, et en France une longue lutte pour faire appliquer la globalité de la Loi Jacob et autoriser l'exploration et l'expérimentation ainsi que le développement du gaz de houille. La première bataille pour les hydrocarbures non conventionnels a été gagnée par les opposants mais la guerre s'annonce longue compte tenu des multiples projets qui font désormais jour.

Enfin, cette gestion sectorielle montre ses limites en ce qui concerne la démocratisation des décisions publiques valorisée par des discours sur les « bonnes pratiques » et la « bonne gouvernance » (transparence, démocratie, Etat de droit pour ne citer que les plus courants). La sectorialisation de l'action publique participe à sa fragmentation qui devient dans certains cas une stratégie de dilution et de contournement des problèmes et des contestations. C'est ce que l'on observe à différentes étapes sur les deux terrains d'étude. En France, la rupture entre le dossier du gaz de schiste et la réforme du Code minier ou le débat sur la transition énergétique empêche une réflexion globale sur le modèle de développement et d'utilisation des territoires à définir pour les années à venir. Au Québec, la fragmentation de tous les dossiers hydrocarbures et énergie en une multitude de forums indépendants produit le même résultat et détourne des instruments participatifs de leur visée de démocratisation de l'action publique. Si le BAPE et l'EES sont des outils d'aide à la décision, ils comportent également des objectifs de « capacitation » (*empowerment*) du public concerné. Or la multiplication des forums rend la participation difficile et inefficace puisque les participants doivent reproduire les mêmes discours et sont épuisés par la longueur des procédures. Le critère de transparence fait aussi défaut dans ces processus et on a vu que les faibles gains de la réforme minière québécoise en matière d'accès à l'information avaient aussitôt été effacés par le gouvernement suivant. L'objectif de réforme de la gouvernance est ainsi retraduit par les gouvernements comme un problème de réduction des contestations et non comme un moyen d'intégrer pleinement la controverse comme un processus normal des choix politiques. Le secteur d'action publique sur les hydrocarbures apparaît ainsi comme un secteur particulièrement opaque dans sa gestion et dans la détermination des objectifs de politiques publiques. L'analyse de niveau intermédiaire proposée ici sous l'angle de la controverse sur le gaz de schiste montre que les mêmes biais et limites étudiés dans les secteurs du nucléaire¹⁰⁵⁴ ou de l'éolien¹⁰⁵⁵ se retrouvent, questionnant ainsi la globalité du secteur de l'énergie dans ses rapports à la société, aux décideurs politiques et aux entreprises productrices d'énergie.

1054 Sezin Topçu, *op. cit.*

1055 Aurélien Evrard, *Contre vents et marées*, Presses de Sciences Po, 2013. Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, « La politique éolienne au Québec: un méga-projet? », *Organisation et territoires*, vol. 23 / 3, 2014, p. 37-42.

8. De la controverse sur le gaz de schiste à la politique publique sur les hydrocarbures : enjeux de gouvernance et d'expertise

L'analyse de la controverse sur le gaz de schiste m'a servi de porte d'entrée pour illustrer la mise en politique de tout un secteur d'action publique, celui des hydrocarbures, jusque-là peu mis sous les projecteurs car relativement marginal sur les deux terrains étudiés. La tentative de développement des hydrocarbures non conventionnels génère plusieurs réseaux d'acteurs qui cherchent à enrôler une masse critique de soutiens afin d'imposer leur problématisation des enjeux relatifs à ce secteur d'action publique qui est aussi un secteur économique très lucratif¹⁰⁵⁶. Ce chapitre invite à revenir sur plusieurs conclusions et pistes de réflexion abordées au cours des précédents chapitres. Il s'agit tout d'abord d'insister sur la place des discours et des positions occupées par leurs porteurs au cours des mutations de la controverse afin de démontrer comment les similarités et les différences observées sur les deux terrains sont heuristiques pour saisir le processus de construction de l'action publique. C'est également l'occasion d'approfondir la place des instruments d'action publique et de leur étude comme indicateur des choix des politiques publiques. Ensuite, cette controverse me donne l'occasion de contribuer aux réflexions sur la participation publique et le recours à l'expertise comme ressource politique, ce qui m'amène à nuancer leur rapport à l'idéal démocratique et à questionner la place de l'éthique et de la « bonne foi » en situation de controverse. Enfin, je reviens sur le langage de la coproduction et de la traduction comme outils pertinents permettant de dépasser des approches purement sectorielles de l'action publique et d'inclure des dynamiques transversales à l'analyse des controverses. Je termine en intégrant les débats français et québécois dans la controverse internationale sur les hydrocarbures non conventionnels.

8.1. Des mobilisations similaires dans des contextes différents : éléments diachroniques

La description de la chronologie de la controverse en France et au Québec donne à voir les mutations de celle-ci et surtout les divergences discursives entreprises par les acteurs sur ces deux terrains à partir d'une controverse initiale relativement similaire mais cadrée petit à petit de manière différente.

8.1.1. Disparités des récits et du pouvoir de leurs porteurs : la lutte contre les irréversibilités

Les conclusions des chapitres 4 et 7 ont illustré toute la complexité des croisements et des mutations discursives opérés par les différents acteurs en interaction. L'utilisation conjointe des notions de réseau et de coalition discursive ont permis de saisir cette complexité en insistant tour à tour sur les intérêts sous-jacents à chaque réseau et sur les stratégies argumentatives des coalitions. Elle a permis d'éviter de décrédibiliser les débats en rejetant tout le poids de la décision dans d'évanescents intérêts dissimulés au public, tout en ancrant la controverse dans ses discours en évitant une analyse hors-sol des récits mobilisés.

1056 L'économie pétrolière et gazière est la première économie mondiale en volume.
Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

Luttes narratives et enjeux de cadrage

On a vu qu'au Québec la remise en cause initiale de l'industrie gazière tourne autour d'un problème de gouvernance jugée inadéquate (pas assez d'information, de consultation, d'encadrement légal, de moyens de contrôle) tout en s'enracinant dans un réseau d'acteurs qui mettent en avant l'importance de protéger leur milieu de vie et leur environnement en général (menacé par les effets de la fracturation hydraulique mais aussi par ceux de l'industrie en général) et dont une partie met en cause le modèle de développement qui ne favorise pas assez ouvertement la réduction de dépendance aux énergies fossiles. Ce cadrage initial est finalement retraduit dans le forum médiatique de manière assez similaire. Toutefois il peine à intégrer le forum politique à l'intérieur duquel le PLQ est un allié de poids pour le réseau pro industrie. Si le forum de la politique publique finit par être influencé par le discours des opposants c'est avant tout par l'intermédiaire d'instruments informationnels (BAPE et EES) puisqu'aucune décision claire n'est prise en leur faveur. Le réseau des promoteurs est pourtant mis sur la sellette et subit la dissidence d'une partie des alliés qu'il pensait avoir enrôlés. La maîtrise technique apparaît non démontrée suite aux études de l'EES, les bénéfices économiques semblent faibles à cause du plongeon du prix du gaz naturel en Amérique du Nord en 2010, et le monde agricole rejette l'installation de l'industrie sur son territoire. A l'inverse, le réseau des opposants est en phase ascendante jusqu'en 2012 où il s'allie avec le PQ lors de son élection ce qui porte son discours dans le forum politique. Malgré cette fenêtre d'opportunité, ce réseau n'obtient aucune décision substantielle sur le gaz de schiste (la filière ne se développe pas mais aucun moratoire n'est adopté, son abandon est en partie lié à son manque de rentabilité) si ce n'est une amélioration marginale de la gouvernance à travers une réforme de la Loi sur les mines. Alors que les opposants développent à partir de 2013 un discours de critique générale de la filière pétro-gazière au Québec et plus largement au Canada, ils voient leur position dans le forum politique se réduire avec d'abord le soutien péquiste aux projets pétroliers puis avec le retour des libéraux qui autorisent l'utilisation de la fracturation hydraulique, principalement en milieu peu habité. Ils ne parviennent pas à empêcher cette irréversibilité qui fait de la fracturation hydraulique une technique d'extraction comme les autres pour l'industrie pétrolière et gazière. Malgré le discrédit jeté sur la filière gazière dans les basses terres du Saint-Laurent par l'EES et le BAPE en 2014 (celle-ci est rejetée surtout sur la base du manque de profit et d'acceptabilité sociale), les opposants québécois font face à la multiplication des projets pétro-gaziers sur lesquels leur position est moins dominante. Les Québécois ont su valoriser un discours puissant sur les lacunes de la gouvernance des ressources naturelles et sur les risques associés à l'industrie du gaz de schiste, mais les promoteurs industriels sont malgré tout parvenus à faire perdurer un modèle de développement favorable à l'extraction minière et pétrolière.

En France, la dynamique est inverse. Le réseau des opposants, rapidement constitué en 2011, parvient en un temps record à passer les portes du forum de la politique publique et à obtenir l'interdiction légale de la fracturation hydraulique. Le réseau des partisans n'a pas résisté à l'imposition de cette irréversibilité technique qu'il ne parvient pas à renverser malgré la multiplication des tentatives. Cette victoire fulgurante des opposants au gaz de schiste, qui obtiennent l'interdiction souhaitée et l'abrogation des permis de gaz de schiste (mais pas de ceux de pétrole de schiste), n'est pas totale puisque ceux-ci demandaient aussi une réforme de la gouvernance et une détermination claire des orientations énergétiques. La Loi Jacob est le début d'une perte d'influence de ce réseau qui a tendance à se fragmenter en raison de la politisation plus marquée des collectifs de citoyens français au regard de ce que l'on observe au Québec. Si les opposants, tout comme au Québec, parviennent à mettre à l'agenda les questions de gouvernance minière et de transition énergétique, leurs discours sont peu audibles et

ils ne parviennent pas à prendre une position collective forte sur ces enjeux qui sont traités sans eux. Le réseau des partisans de l'exploration s'est lui progressivement structuré à partir de 2012 autour de la nécessité d'exploration géologique et d'expérimentation technologique. S'il n'est pas parvenu à renverser la Loi Jacob et son application restreinte – la filière du gaz de schiste est abandonnée au regard de la réactivation de la mobilisation sociale qu'elle engendrerait – ce réseau tente de préserver l'exploration conventionnelle ainsi que celle du gaz de houille dans le Nord et le Nord-Est. Il s'agit aussi de parvenir à une réforme *a minima* du Code minier puisqu'au-delà des hydrocarbures, géologues et ingénieurs regardent avec envie les balbutiements d'un nouveau minier en France. Ils parviennent (si le Code minier est voté en l'état actuel des débats) à empêcher une autre irréversibilité, celle de la décentralisation des permis d'exploration et de l'ouverture de la décision en matière d'exploitation des ressources minières et d'hydrocarbures à des acteurs extérieurs à l'administration et aux compagnies. Les opposants français sont parvenus à imposer leur discours relatif à la fracturation hydraulique, mais ils n'ont pas su modifier ni la gouvernance, ni le modèle de développement du secteur des hydrocarbures. Leur position dominante de 2011 leur a fourni un levier pour obtenir cette interdiction technologique, mais la montée en puissance d'une coalition adverse favorable à l'exploration a contrecarré tout gain ultérieur.

L'analyse des discours et du positionnement de leurs porteurs amène donc à nuancer une lecture binaire de la controverse qui ferait des opposants les grands gagnants au regard du non développement du gaz de schiste sur ces deux terrains. L'analyse plus fine des discours montre à la fois que les revendications ne sont pas uniquement centrées sur l'utilisation de la fracturation hydraulique et sur le gaz de schiste mais que ces objets constituent des portes d'entrée pour une remise en cause générale du mode de gouvernance et du modèle de développement soutenu par l'exploitation d'énergies fossiles. Alors qu'en France, c'est la position dominante des opposants dans la controverse de 2011 (grâce à la mobilisation sociale et à l'absence d'adversaires) qui leur permet un gain politique, au Québec, c'est plutôt le discours des opposants qui est dominant au sein des instruments informationnels. Sans position de force dans le forum politique, ces derniers luttent pour transformer leur discours en action publique. A l'inverse, les opposants français maintiennent une interdiction obtenue par la mobilisation sociale et politique mais peinent à imposer leur discours général une fois la loi votée. Les différences de position entre les acteurs sur ces deux terrains sont aussi éclairantes puisqu'elles montrent le caractère central du forum politique pour matérialiser des discours en politiques publiques. Ce résultat supporte le poids des décideurs politiques au détriment du rôle d'autres acteurs importants tel que les experts ou les acteurs économiques. Il permet de soutenir la thèse de P. Zittoun sur le caractère politique de l'action publique qui :

« réside moins dans les effets produits directement par la mise en œuvre [de politiques publiques] que dans ceux produits par l'activité même de fabrique, activité essentiellement discursive, qui consiste à la fois à définir, formuler, propager et imposer une proposition. »¹⁰⁵⁷

Malgré une puissance d'expression égale, voire supérieure, des militants québécois, ceux-ci ne parviennent pas à obtenir, en cinq ans, une décision politique de même envergure que celle acquise par les opposants français en six mois grâce à une mobilisation fulgurante et un soutien unanime des partis politiques. La résistance de l'industrie y est beaucoup plus forte et structurée, et c'est surtout le soutien politique du PLQ qui pèse en faveur d'une non décision. Ce relatif équilibre entre un discours fort

1057 Philippe Zittoun, *op. cit.*, p. 9.

des opposants et une position forte des partisans fait perdurer la controverse et aboutit à un compromis qui rend improbable l'exploitation du gaz de schiste sur les basses terres du Saint-Laurent mais autorise la fracturation hydraulique ailleurs, notamment pour le pétrole de schiste d'Anticosti. On voit aussi que désormais les opposants français défendent le maintien de l'interdiction stricte de la fracturation hydraulique face à un réseau plus organisé qui souhaite rouvrir le débat. L'interdiction tiendra tant que la capacité mobilisatrice durera mais sur leurs revendications annexes, les opposants n'ont presque aucune influence politique nationale. L'action publique sur les hydrocarbures et les ressources naturelles apparaît donc généralement sous l'influence d'une coalition discursive favorable, si ce n'est au *statu quo*, au moins à un *a priori* positif vis-à-vis de l'exploitation. Le poids des opposants est celui d'un « peuple véto » qui possède momentanément les moyens d'afficher son refus d'un projet mais qui peine à valoriser des alternatives.

La capacité de définition des politiques publiques demeure interne au forum politique qui est le relais essentiel de transformation et de cadrage des revendications en action politique. L'imposition d'une solution à un problème public mis à l'agenda doit s'insérer dans le jeu politique national sous peine d'être disqualifiée lors des épreuves argumentaires propres aux forums politique et de la politique publique. Alors que l'interdiction de la fracturation hydraulique a trouvé sa traduction politique en France, elle a failli à intéresser suffisamment d'élus parlementaires au Québec. La même conclusion peut être faite au sujet des revendications sur la réforme de législation minière et des orientations énergétiques qui n'ont pas su trouver de porte-parole suffisamment fort au sein du forum politique pour être transformées en politiques publiques.

Les forums et leurs effets sur la controverse

Les deux scènes analysées laissent voir paradoxalement des forums majoritairement influencés par les discours des opposants mais dont les retraductions en action illustrent plutôt les intérêts des partisans de l'industrie ou de la recherche. Comme je viens de le mentionner, c'est la traduction au sein du forum de la politique publique qui emporte la transformation d'une revendication en action publique. Pour être réalisée, cette traduction s'appuie sur un processus d'intéressement de divers acteurs au sein de plusieurs forums qui vont alors peser sur l'importance de la revendication auprès des décideurs politiques. *In fine*, c'est néanmoins l'enrôlement de soutien politique qui facilite une traduction en termes de politiques publiques. Force est alors de constater que la problématisation sur le « pourquoi » de l'industrie gazière a manqué d'alliés de long terme dans le forum politique alors que la problématisation sur le « comment » portée par les soutiens à l'industrie a bénéficié de ses liens plus établis avec ce même forum politique. Il est intéressant de revenir ici sur les effets différenciés de chacun des forums sur les deux terrains d'analyse.

Le forum de la société civile est définitivement celui qui laisse le plus d'espace aux discours des opposants et permet à l'hétérogénéité des acteurs de s'exprimer. C'est dans ce forum que la diversité de la controverse prend toute son ampleur. La pluralité des assemblages narratifs est très importante et les processus d'attribution de la preuve très divers. Dans ce forum, le public appelé à juger du bienfondé des différents arguments est également très diversifié ce qui ne permet jamais de clore les débats. Les apports provenant des autres forums, et particulièrement du forum scientifique, sont interprétés de manière contradictoire et conduisent donc à faire perdurer la controverse *ad vitam aeternam*. Néanmoins, ce forum perd de son dynamisme de contestation à travers la lassitude, le désintérêt ou l'épuisement de ses acteurs sur le temps long. Mis à part un noyau d'opposants militants qui maintient le forum actif sur le sujet du gaz de

schiste, aussi bien en France qu'au Québec, on observe « l'épuisement de la capacité d'un des camps à continuer à se défendre publiquement »¹⁰⁵⁸. Le cas québécois permet cependant une réapparition de la controverse sous une autre forme grâce à la contestation des projets pétroliers qui mobilisent les mêmes acteurs. Mais la controverse prend une tournure institutionnalisée dans le sens où il s'agit plus d'une action collective visant à empêcher la réalisation de projets industriels soutenus par le gouvernement que de la publicisation d'une dispute sociocognitive incorporant des incertitudes scientifiques, des préoccupations socioéconomiques et des risques environnementaux. Les partisans de l'industrie ont pour leur part intérêt à un certain confinement de la controverse dans les forums des experts et politique dans lesquels leurs stratégies narratives et leurs positions sont plus efficaces (ils s'adressent avant tout à des auditoires restreints). Ils participent malgré tout aux disputes dans le forum de la société civile notamment à travers l'argumentaire économique qui touche, principalement au Québec, citoyens, élus et entreprises. Le forum de la société civile ne produit que difficilement une incitation suffisante à motiver la prise de position politique sauf en cas de mobilisation majeure, relayée dans le forum médiatique. La Loi Jacob et le déclenchement du BAPE sont des résultats de telles mobilisations majeures qui ont su intéresser des acteurs politiques à se saisir du problème mis en avant grâce à la génération d'une alerte qui a produit un désordre politique. Si le forum de la société civile influe sur la mise à l'agenda, il contraint difficilement les termes dans lesquels un problème est mis à l'agenda. Ainsi, malgré un discours dominant, les opposants n'imposent pas leur problématisation des enjeux.

Dans le forum médiatique, les règles du jeu favorisent un traitement sensationnel de la controverse qui soutient dans un premier temps la mise en alerte des opposants. Par la suite, le suivi épisodique et la recherche des aspérités avant tout conflictuelles de la controverse ne favorisent pas la montée en généralité portée par la coalition des opposants. Dans le cas français, il est particulièrement visible que la recherche de la polémique bénéficie aux partisans de la recherche qui font alors office de *challengers* à l'ordre établi et dont le discours sur l'obscurantisme simplifie des enjeux complexes. Le format de l'article de presse ne favorise pas un approfondissement des enjeux qui est alors laissé au format documentaire, la plupart du temps engagé¹⁰⁵⁹. Au Québec, l'ouverture de nouveaux enjeux sur de nouveaux projets maintient élevé le niveau des conflits et renouvelle l'attention médiatique en faveur des opposants. Le forum médiatique est une vitrine de la controverse. La présence ou l'absence de la controverse dans les médias est symbolique des épisodes de publicisation et de confinement (ou de déplacement dans d'autres forums). Le relatif désintérêt médiatique propre au gaz de schiste contribue à soutenir l'hypothèse d'un épuisement de la capacité des acteurs à renouveler leur stratégie communicationnelle et à une certaine normalisation de la controverse par l'action publique. La controverse s'épuise par redondance argumentaire qui lasse les médias friands de nouveautés. L'impression que tout a été dit l'emporte même si peu de choses changent politiquement.

Le cas français laisse penser à une gestion politique de la controverse selon la temporalité médiatique qui rejoint, au moins partiellement, celle du forum politique, c'est-à-dire celle du court terme. L'alerte portée du forum de la société civile vers le forum médiatique a un effet quasi immédiat dans le forum politique pour des raisons de calendrier électoral, de rivalités partisans, d'incitations locales et d'absence de

1058 Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent - Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25 / 1, 2007, p. 191-212, p. 208.

1059 A la suite de *Gasland* de Josh Fox (2010), on a vu la diffusion de *20 000 puits sous les terres* de L. Cloutier et F. Mercille (2012), *The sky is pink* de J. Fox (2012), *Anticosti, la chasse au pétrole extrême* de D. Champagne (2014), *No Gazaran* de D. Buttignol et C. Menduni (2014) pour ne citer que les principaux.

résistance au discours critique. En effet, le forum politique, à la suite de la littérature sur le *blame avoidance*¹⁰⁶⁰, s'illustre par la recherche d'un évitement de mise en cause *a posteriori* des décideurs politiques. L'inaction à propos de la fracturation hydraulique devient insoutenable pour les acteurs politiques qui mobilisent alors le principe de précaution pour éliminer toute accusation ultérieure de passivité et justifier leur capacité politique à agir sur un problème (dans un cadre de scandales passés sur le sang contaminé, sur la « vache folle » ou sur l'amiante). Le forum politique français est alors marqué par le discours des opposants et celui des partisans est inaudible (puisqu'il vise explicitement un *statu quo* inadmissible selon l'évaluation faite des risques par les opposants). Une fois l'alerte passée et gérée par la Loi Jacob, le discours d'opposition a alors beaucoup plus de difficulté à entrer dans le forum puisque son efficacité était liée à l'urgence qu'il imposait. On voit bien que depuis 2012, ce sont les prises de position en faveur du gaz de schiste qui sont les plus publicisées dans le forum politique alors que celles contre l'industrie sont principalement défensives à la suite de tentatives de rouvrir le débat. La controverse française est d'abord normalisée par une apparente victoire des opposants et l'effacement des partisans, mais elle ressurgit périodiquement par l'action de ces derniers qui souhaitent la soumettre à une nouvelle évaluation, non celle du public élargi à l'ensemble des citoyens, mais celle des experts et des élus. Le processus de conviction ciblé envers les élus parlementaires entrepris par les partisans de l'exploration fonctionne ainsi partiellement puisqu'il permet épisodiquement de trouver des relais politiques à leurs revendications, sans toutefois aboutir à renverser la politique publique en place.

A l'inverse, le forum politique québécois est initialement beaucoup plus perméable aux discours des partisans, à cause des liens étroits des libéraux avec l'industrie mais aussi du parti pris transpartisan (à l'exception de Québec Solidaire) en faveur d'une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, si le discours critique de la gouvernance émerge dans ce forum c'est parce qu'il ne remet pas en cause les fondements du modèle de développement. L'enrôlement de décideurs politiques pour une réforme de la gouvernance est facilité par l'existence de solutions antérieures (de nombreuses tentatives de réformes ont déjà échoué) que la controverse ne fait que réactualiser. Il existe peu d'acteurs politiques réellement intéressés à porter un moratoire sur le gaz de schiste dans le forum québécois des politiques publiques et la normalisation de la controverse se fait en partie sur le pari de son épuisement. La controverse québécoise est alors gérée selon une temporalité qui correspond plutôt à celle du forum des experts. Le forum de la politique publique calque en effet son rythme sur un processus d'expertise à moyen terme (30 mois), ce qui permet à la fois de dépassionner la controverse et de baser les débats sur des faits scientifiques (éprouvés ou incertains). Cette temporalité permet de « refroidir »¹⁰⁶¹ en partie la controverse, et si elle ne permet pas le développement *in fine* du gaz de schiste, elle autorise un compromis sur la fracturation hydraulique. Le pari de l'épuisement est en partie gagnant car ce n'est pas seulement la mobilisation sociale qui s'est affaiblie et éparpillée mais aussi les partisans qui se sont désintéressés des enjeux gaziers au profit des enjeux pétroliers. La controverse québécoise est normalisée par le processus administratif qui

1060 R. Kent Weaver, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, vol. 6 / 4, octobre 1986, p. 371–398.

1061 Tamara Metze parle de « *heated facts* » en lien avec la controverse sur la fracturation hydraulique: Tamara Metze et Jennifer Dodge, « Dynamic discourse coalitions on hydro-fracking in Europe (the Netherlands) and the United States (New York) », *International Conference on Public Policy*, Milan, 2015. Y. Barthe et D. Linhardt parlent de leur côté de « climatiser les controverses », dans ce sens, les réouvertures périodiques de la controverse sur les deux terrains participent d'une forme « d'expérimentalisme » politique qui maintient la polémique ouverte tout en lui donnant des solutions provisoires : Barthe, Y., Linhardt, D., 2009. L'expérimentation: un autre agir politique. *Papiers de recherche du CSI* no13.

voit se succéder des épisodes de débats publics et d'évaluation scientifique. Ce confinement est combattu de l'extérieur par les débordements de la controverse initiale vers des sujets annexes non encore normalisés par un processus politico-administratif.

Toutefois, le forum des experts demeure un espace de controverses fortes comme on a pu le voir à propos de la géochimie ou de l'économie (c'est donc bien la durée des débats qui épuise la controverse plutôt que son dépaysement dans le forum des experts). La production d'études scientifiques nourrit la controverse autant qu'elle tente de la stabiliser. Les interprétations contradictoires des études par les différents acteurs sont autant de récits alternatifs qui font perdurer les conflits.¹⁰⁶² Mais alors qu'il est placé en première ligne au Québec, il n'intervient que comme ressource politique en France où il est mobilisé dans les rapports officiels par les partisans d'une réouverture des débats. Au Québec, c'est le discours des opposants qui est le plus présent dans ce forum scientifique alors qu'en France, dans la science légitimée par les rapports officiels, c'est le discours des partisans qui est affiché. Si la temporalité de ce forum peut contribuer par moment à dépassionner la controverse, il ne s'agit pas pour autant de suggérer que l'apaisement est général puisque chaque nouvelle étude relative à la fracturation hydraulique et au gaz de schiste relance des débats dans les autres forums. Les experts sont donc mobilisés tour à tour pour clore la controverse (Québec) ou pour la rouvrir (France).

Enfin, dans le forum de la politique publique, le plus important pour l'action publique, c'est la problématisation des partisans qui est tendanciellement plus influente. La définition politique des politiques publiques semble déterminée par le relais des revendications au sein du forum proprement politique (des partis politiques). Si celui-ci est momentanément influencé par les discours des opposants grâce à une mobilisation dans les autres forums, le réseau des antis n'entretient que peu de canaux de communication directe avec les décideurs politiques (seules quelques associations environnementalistes institutionnelles ont des relations récurrentes avec les ministères). A l'opposé, le discours des partisans vise expressément à convaincre les acteurs politiques, au détriment de stratégie d'imposition de leur problématisation dans les autres forums (on a vu qu'au Québec, l'APGQ entretenait un important groupe de lobbyistes à l'Assemblée nationale). Ainsi, bien que les discours des opposants soient les plus visibles, ceux des partisans bénéficient de relais politiques plus marqués. Malgré le coup de Jarnac réussi par les opposants français à travers la Loi Jacob, la plupart des décisions politiques relatives à l'industrie des hydrocarbures sont en faveur du *statu quo* (réforme de la législation minière) ou de l'industrie (réforme du RPEP au Québec). Le forum de la politique publique donne l'image d'une controverse refroidie en France au sujet de la fracturation hydraulique mais qui resurgit sous la forme d'une contestation du rapport de forces institutionnalisé dans la législation minière. Alors qu'au Québec, la controverse est demeurée ouverte sur une longue période avant de finalement se clore momentanément en 2014 sur un compromis sociocognitif et légal qui laisse penser un resurgissement des débats sur le régime de régulation des ressources et sur les orientations énergétiques qui n'ont pas encore trouvé d'ajustements susceptibles de produire un compromis durable. Dans les deux cas, les solutions politiques adoptées apparaissent temporaires et malgré un refroidissement visible de la controverse, celle-ci n'est définitivement pas close.

1062 A ce titre, la récente publication du rapport de l'EPA sur la fracturation hydraulique (United States Environmental Protection Agency, *op. cit.*) est illustrative de ces interprétations alternatives. Alors que le rapport pointe le faible taux de fuites au regard du nombre de puits aux Etats-Unis, il s'agit pour les partisans de dire que la technique est sécuritaire tandis que les opposants mettent en avant que les risques sont prouvés. L'étude ne change donc rien à la controverse.

8.1.2. Des terrains marqués par leurs institutions

Les répertoires d'évaluation comparés

En regardant les différences entre les deux cas sur le modèle proposé par M. Lamont et L. Thévenot¹⁰⁶³, on observe des différences en termes de répertoire d'évaluation qui font écho aux différences franco-américaines. Tout d'abord, le registre argumentaire économique est nettement plus prégnant dans la controverse québécoise qu'en France. Il est mobilisé surtout par les partisans pour qui c'est le principal argument de développement de cette industrie. Il bénéficie de nombreux relais locaux comme les chambres de commerce mais aussi des entreprises individuelles intéressées par les contrats qu'elles pourraient passer avec l'industrie. On le retrouve aussi du côté des opposants qui mettent en avant les risques sur les économies locales, notamment agricoles, que fait peser l'industrie gazière. En France, les arguments économiques sont faiblement mobilisés et peu audibles. Pour les opposants, c'est même un discours contreproductif que de mettre en équation des avantages économiques face à la protection de leur environnement. Ces derniers mobilisent le discours économique de manière identique aux Québécois en soulevant l'inadéquation entre le modèle économique proposé par l'industrie pétro-gazière et celui défendu au niveau local (mais ce discours est peu répercuté au niveau national dans le forum médiatique notamment). Le discours sur les avantages économiques de l'industrie émerge néanmoins par la suite dans le forum médiatique et politique suite à la durée de la crise économique depuis 2008, mais il n'a pas l'assise populaire que le discours peut rencontrer au Québec. La part de la richesse nationale liée à l'exploitation des ressources naturelles au Québec est un facteur explicatif de cette importance faite à l'argumentaire économique. Les Québécois ont une histoire vivace et une identité très liée à l'exploitation des ressources naturelles comme moteur économique que ça soit l'exploitation forestière, l'hydraulicité, les pêcheries ou les mines. Le public québécois a ainsi des « outils culturels »¹⁰⁶⁴ qui le porte à mobiliser ce type d'argumentaire plus aisément que le public français dont le rapport à la production de richesses issues de la nature se résume principalement à l'agriculture. Cette activité économique étant alors plutôt mobilisée comme inadéquate avec le modèle de l'industrie gazière.

Ensuite, une autre différence en termes de répertoire d'évaluation est liée à l'argumentaire sur la place des sciences dans la résolution de la controverse mais plus généralement comme outil orienté vers le bien commun. Comme je l'ai déjà mentionné et comme je vais le développer plus bas, les sciences sont principalement mobilisées comme ressources politiques afin de faire valoir un certain point de vue. Toutefois, on note des différences en rapport avec la définition du bien commun. Au Québec, ce sont principalement les opposants qui utilisent l'appel aux sciences comme outils visant la neutralité et la détermination d'une politique publique « juste » car ancrée dans une attribution de la preuve neutralisée (en partie) des influences idéologiques portées par le PLQ au pouvoir, aveugle aux risques. L'interdisciplinarité mobilisée est un garant de ce bien commun puisqu'elle permettrait de prendre en considération de multiples points de vue et enjeux. C'est un répertoire d'évaluation qui s'attache à la tradition québécoise d'audiences publiques sur l'environnement et le développement récent de la pratique d'évaluation environnementale stratégique. En effet, depuis 1978, les Québécois ont appris à mobiliser des opinions mais aussi des savoirs contradictoires lors des audiences du BAPE afin de faire valoir leurs discours dans le forum de la politique publique. Le BAPE est dans ce sens une épreuve argumentaire institutionnalisée qui est intégrée dans

1063 M. Lamont et L. Thévenot, *op. cit.*

1064 *Ibidem*, p. 8.

les pratiques culturelles des acteurs. A l'inverse, en France, le recours à la Science est principalement utilisé par les partisans de la recherche à la suite de la Loi Jacob (les opposants utilisent aussi le recours à l'expertise mais il est moins visible médiatiquement et politiquement suite au confinement qui les touche).¹⁰⁶⁵ La rhétorique de l'obscurantisme est explicite sur ce point, les partisans français se réclament du progrès (scientifique, technique et finalement humain) pour mieux rejeter leurs adversaires du côté des rétrogrades et des décroissants. Ici aussi l'historicité institutionnelle joue en faveur de ce répertoire déjà mobilisé sur d'autres controverses comme le nucléaire, les OGM ou les nanotechnologies. Ce discours s'inscrit dans la ligne de la gestion technocratique de l'industrie nucléaire et réifie un certain âge d'or durant lequel les décisions étaient simples car elles suivaient la maxime de l'exposition universelle de 1933 à Chicago « la Science découvre, l'industrie applique, l'Homme s'adapte ». Même si, sur les deux terrains, on retrouve une critique similaire de l'intrusion des profanes dans des sujets techniques qui seraient mieux compris par ses seuls praticiens, la rhétorique de l'obscurantisme est une des caractéristiques particulières du cas français.

Enfin, on retrouve, dans une moindre mesure, une différence dans la mobilisation de l'argumentaire identitaire. En France, ce sont principalement les opposants qui utilisent cet argument pour faire valoir leurs spécificités locales en contradiction avec les projets nationaux. L'industrie gazière est supposée contraire à leur identité plutôt tournée vers un environnement préservé et des économies intégrées aux modes de vie proche de la nature (c'est donc plus dans le registre identitaire que je range l'argument des économies locales que dans celui de l'économie). Cet argument est aussi présent au Québec mais de manière moins éclatante. C'est surtout dans le discours renouvelé de l'industrie que l'on va retrouver ce récit identitaire, habilement mobilisé par L. Bouchard. Le président de l'APGQ lie ainsi le développement gazier au développement hydraulique des années 1960 et le présente comme une opportunité pour le peuple québécois de structurer son économie, de renforcer son autonomie et donc son identité particulière au sein de la confédération canadienne. On comprend aisément que ce répertoire d'évaluation est aussi relié à l'histoire particulière des territoires concernés. Alors qu'en France, l'image du Larzac est une figure exemplaire de l'identité rurale face à l'imposition de projets nationaux, au Québec, la place d'une économie forte comme soubassement au projet d'indépendance, qui plus est porté par un ancien Premier ministre souverainiste, ne peut que réveiller une fibre sensible dans le public.

On voit ainsi que, malgré les similarités générales en termes de définition du bien commun autour de cette controverse, on peut distinguer trois grandes différences dans les répertoires d'évaluation mobilisés par les acteurs, partisans ou opposants au gaz de schiste. Ces différences font écho à celles soulignées par M. Lamont et L. Thévenot sur la comparaison entre la France et les États-Unis¹⁰⁶⁶. On voit que le Québec subit une influence nord-américaine importante en matière de répertoires d'évaluation qui sont structurés par son histoire de pays du « nouveau monde » et que l'on peut aussi relier à l'importance du modèle de développement de type « *staple* »¹⁰⁶⁷. L'importance du registre argumentaire économique et l'incorporation de l'exploitation des ressources comme marqueur de l'identité nationale ne se retrouve en effet pas en France où c'est plutôt l'identité locale qui est mise en avant dans une opposition à la croyance aveugle dans le progrès technologique.

1065 Il est remarquable de voir que les opposants français sont partagés sur leur rôle de contre-expertise scientifique, si certains soutiennent la production et la diffusion de connaissances contradictoires (NFF), d'autres refusent ce qu'ils qualifient « d'instrumentalisation ».

1066 M. Lamont et L. Thévenot, *op. cit.*

1067 Melody Hessing et Michael Howlett, *op. cit.*

Les différences structurelles, un appui aux spécificités culturelles

Ces différences en termes de répertoires d'évaluation sont cohérentes avec les différences de nature structurelle, institutionnelle et historique qui ont été pointées en introduction. Ces différences soulignent alors les aspects institués de la controverse sur le gaz de schiste. On voit bien que la part des ressources naturelles dans l'économie québécoise, qui est à la fois un produit de son histoire et un élément de son présent, influence l'organisation narrative de la controverse. Ce discours transparait en France seulement dans le cas lorrain où le discours pro exploration utilise le passé minier de la région et la désindustrialisation en cours pour mieux promouvoir l'exploitation du gaz de houille en tant que renouveau du territoire. A l'inverse, l'importance de l'agriculture dans l'économie française renforce les craintes sur le potentiel de pollution lié à la fracturation hydraulique.

Plus encore, c'est le mix énergétique qui influence l'argumentaire des acteurs. En France, la place du nucléaire, mais surtout sa critique, font partie du discours des deux coalitions. Chez les opposants, c'est la critique de l'imposition technocratique de cette filière qui sert de référence pour rejeter une gestion similaire avec la fracturation hydraulique. Chez les partisans, c'est plutôt le choix entre le nucléaire et le gaz de schiste qui est mis en avant. Conséquemment à l'accident de Fukushima, le rejet de la filière nucléaire est mis en parallèle au rejet du gaz de schiste et à l'impossible équation énergétique. Ces acteurs pointent l'obligation d'accepter l'un ou l'autre. Au Québec, la place de l'hydraulique est mobilisée principalement par les opposants qui montrent son caractère renouvelable et son état de surplus de production, en contradiction avec la volonté de mettre en place une production d'électricité à partir du gaz. Les partisans de l'industrie sont moins à l'aise avec ce registre argumentaire et pointent surtout l'idée de réduire le déficit de la balance commerciale énergétique.

La différence en termes de superficie territoriale et de densité de population est également mobilisée. Si dans un premier temps cette différence n'est pas une variable explicative sur la stricte controverse sur le gaz de schiste, on voit au Québec que la stratégie gouvernementale sur le pétrole de schiste et l'utilisation encadrée de la fracturation hydraulique est directement influencée par une distinction opérée entre zones peuplées et zones à faible densité. Ce genre de distinction n'est pas observé en France.

Enfin, l'organisation politique est aussi une variable influençant la controverse et ses mutations. Nous venons de voir comment la tradition du BAPE avait généré une sorte de dépendance au sentier institutionnelle qui rendait obligatoire l'utilisation de cet instrument participatif alors qu'en France la tradition centralisatrice et technocratique avait aussi marqué le déroulement de la controverse. Ce n'est pas tant la nature du régime politique (présidentiel ou parlementaire) qui est explicatif que son histoire institutionnelle. En cela, la présente analyse se démarque des travaux classiques sur les structures des opportunités politiques.¹⁰⁶⁸ De plus, l'organisation administrative du territoire semble jouer un rôle important dans la phase de mise en à l'agenda. En France, le « mille-feuilles administratif » fournit autant de points d'accroche aux militants et les structures partisans bien établies permettent une cohérence de l'action politique entre le niveau local et national. Au Québec, ce n'est pas le cas, l'absence de structures décentralisées ne donne pas de pouvoir particulier au niveau local sauf aux municipalités et au MRC. Ces dernières sont moins partisans que ce que l'on observe en France ce qui a fragilisé une remontée rapide des revendications en 2010 vers l'échelon

1068 Herbert Kitschelt, "Political Opportunity Structures and political Protest : Anti nuclear Movements in four Democracies", *British Journal of Political Science*. vol. 16, 1986, pp. 57-85.

parlementaire. La récente suppression des CRé qui avaient pris part au mouvement d'opposition réduit encore un peu plus le pouvoir local au profit de l'administration centrale. Il n'existe désormais aucun intermédiaire entre les municipalités et les MRC et l'administration de Québec. En mettant en parallèle les différences culturelles et institutionnelles, la comparaison nous permet donc de faire ressortir des spécificités de chacun des cas qui expliquent les transformations opérées par la controverse sur les deux terrains d'observation.

8.1.3. Les instruments d'action publique, indicateur ou artefact ?

L'analyse des discours et de leurs acteurs dans les différents forums m'a amené à focaliser sur les instruments d'action publique lorsque j'ai étudié le forum de la politique publique. Plutôt que de regarder les objectifs affichés par les décideurs politiques en matière d'action publique, j'ai opté pour le parti pris d'analyser les instruments par lequel les politiques publiques se construisent. Ce choix m'a poussé à inclure en tant qu'instrument informationnel la production de rapports administratifs et parlementaires, ce qui ne va pas de soi dans l'approche classique par les instruments¹⁰⁶⁹, ainsi que des instruments législatifs et réglementaires. L'analyse produite est fructueuse puisqu'elle permet de mettre en avant les processus conflictuels de production de l'action publique et de l'intégration des discours en concurrence sur la controverse, cela à travers une comparaison de cas internationaux. Cette approche fournit des résultats contradictoires en matière d'orientation des politiques publiques puisque j'ai montré les oppositions entre les différents instruments qui ont été mobilisés au cours de la controverse pour traiter ses multiples aspects.

Tout d'abord, l'analyse par les instruments est fructueuse dans son application à la comparaison. Alors que la majorité des études utilisant cette approche ne focalise que sur un cas particulier, en l'appliquant à la comparaison, on est porté à mettre en avant les différences en termes d'instruments et leurs effets. J'ai donc pu montrer comment sur un objet similaire, Paris et Québec optaient pour des stratégies instrumentales divergentes et que cela avait parti lié avec le cadrage de la controverse, sa temporalité dans le forum de la politique publique et la structure des différents réseaux d'acteurs enrôlés. La notion d'instrument est alors heuristique pour faire ressortir les représentations du réel incorporées dans le choix des instruments et les rapports sociaux sous-jacents. Dans le cas français, la gestion sur le court terme, l'absence de réseau pro gaz de schiste et un cadrage sur le risque technologique en 2011 poussent d'abord à mandater différentes commissions qui, compte tenu de l'accélération de la controverse, sont court-circuitées par le vote de la Loi Jacob qui est l'instrument législatif central relatif au cadrage sur le risque technologique. Cet instrument est par la suite transformé par les publics en capacité de s'en saisir. Ce ne sont pas les partisans qui parviennent à utiliser les portes laissées ouvertes par les articles 2 (commission d'orientation) et 4 (expérimentation), mais bien plus les opposants qui verrouillent une lecture restreinte à l'article 1 (interdiction). La conception initiale de la loi était en effet bien plus proche du contenu des instruments informationnels produits à partir de juin 2011 (c'est-à-dire proche du discours des partisans de l'exploration). On voit donc que les représentations du réel incluses dans les instruments sont plus cohérentes avec le réseau des partisans

1069 Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2004, 370 p., (« Gouvernances »). Charlotte Halpern, Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, *L'instrumentation de l'action publique: controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014, 520 p., (« Domaine Gouvernances »). Pierre Lascombes et Louis Simard, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, Vol. 61, février 2011, p. 5-22.

que celui des opposants, et que c'est à la fois la force de ceux-ci et la faiblesse des partisans qui conduisent à une législation stricte sur la fracturation hydraulique. L'approche par les instruments montre donc que les politiques publiques sont transformées par les publics en capacité de s'en saisir.

Au Québec, la dynamique est totalement différente. La gestion sur le moyen terme, le relatif équilibre entre les deux réseaux adverses et le cadrage sur l'acceptabilité sociale amènent la multiplication des forums consultatifs et la conduite d'un processus d'expertise. Tous les instruments sont d'abord informationnels. Aucun n'impose une politique publique au gouvernement. Les rapports produits par les différentes commissions sont tous critiques de la filière gazière et de sa gouvernance. En contradiction, mais aussi habilement à la suite, des rapports, le gouvernement engage une réforme du RPEP qui est la seule politique publique explicite de la période étudiée relative directement à la fracturation hydraulique. La technique est autorisée sous condition alors que parallèlement l'industrie gazière est mise de côté par son manque de rentabilité et d'acceptabilité – sans toutefois de choix explicite sur ce point. Les représentations du réel incorporées dans ce choix d'instruments sont plurielles. La principale étant la dichotomie qui est faite entre zones habitées-non habitées en matière d'acceptation du risque. La politique publique impose le risque aux zones faiblement peuplées qui n'ont pas forcément les moyens de construire ce risque incertain en risque intolérable de la même manière que les zones plus fortement peuplées des basses terres peuvent le faire. L'aspect participatif du processus décisionnel doit ici être souligné car c'est une différence majeure avec la France qui s'explique à la fois par une dépendance au sentier institutionnel mais aussi par le cadrage sur l'acceptabilité sociale qui engage un processus consultatif dans le but de saisir les irritants socioculturels des opposants. La gestion sur le moyen terme autorise un recours marqué à l'expertise scientifique comme base de la décision politique, ce qui n'est pas le cas en France. C'est aussi une stratégie d'épuisement de la controverse sur la durée qui s'oppose à la *blitzkrieg* observée en France qui a le même effet. Mais l'importance du réseau des promoteurs de l'industrie engage des choix pragmatiques qui permettent le développement de l'industrie pétrolière au détriment de la filière gazière abandonnée, non à cause du risque technologique, mais à cause de son refus social. L'approche par les instruments permet d'insister sur la perception du risque dans ce cas et de montrer l'utilisation qui est faite de la capacité de mobilisation, ou non, des populations par les décideurs politiques. Le gouvernement Couillard planifie la capacité des publics à utiliser l'instrument règlementaire qu'est le RPEP : en croisant la densité du territoire avec la perception des risques et la capacité de mobilisation, il parie sur un faible risque de mobilisation malgré l'autorisation faite à la fracturation hydraulique.

La comparaison des instruments est heuristique puisqu'elle met en lumière une variété de stratégies, liée aux différences institutionnelles et territoriales, qui ont comme point commun une représentation du réel assez cohérente. Les rapports sociaux dominants la production et surtout l'utilisation des instruments sont ceux résumés dans le triangle de fer¹⁰⁷⁰. Ainsi malgré une politique de fait qui empêche le déploiement de l'industrie du gaz de schiste sur les deux terrains, les instruments tendent à préserver les représentations du monde de l'administration en charge des ressources naturelles et des compagnies exploitantes. Dans le cas français, on a un instrument légal restrictif envers l'industrie pétro-gazière et des instruments informationnels ouverts, alors que dans le cas québécois, on a des instruments informationnels restrictifs et un instrument légal ouvert. Sur la politique publique limitée aux hydrocarbures, c'est bien sûr le terrain québécois qui s'avère le plus bienveillant envers le réseau des promoteurs. Toutefois, en

1070 Hugh Hecllo, *op. cit.*

incluant aussi la politique publique générale sur l'extraction minière et pétro-gazière, on a vu que le même type de réformes avait lieu et que les instruments législatifs mis en œuvre défendaient les mêmes genres de rapports sociaux. En effet, l'autre instrument législatif et réglementaire majeur de la période étudiée est la réforme du cadre légal minier qui dans les deux cas n'intègre qu'une bonification marginale de la loi en faveur des opposants. C'est bien cet instrument qui est en charge de superviser la globalité du secteur d'activité et qui impose un cadre général à tous les acteurs. Or celui-ci maintient un *statu quo* favorable à l'exploitation minière et n'octroie pas de pouvoir aux acteurs du réseau des opposants, dont les municipalités, qui le réclamaient.

Nous voyons que les instruments mobilisés sur chacun des terrains sont contradictoires et illustrent l'aspect conflictuel des politiques publiques en matière de gestion des territoires et des ressources naturelles. Conséquent avec l'incohérence du régime de régulation des ressources, le choix des instruments, de leur contenu et de leurs publics démontre la difficulté des décideurs politiques à faire face à cette controverse de manière durable. On peut cependant se poser la question de l'intérêt d'inclure comme instrument d'action publique les rapports produits par les commissions étudiées si ceux-ci sont uniquement contradictoires avec la politique publique affichée dans les textes de loi. Trois réponses peuvent être formulées. La première consiste à renverser le questionnement et à s'interroger sur la compréhension de la controverse et de l'action publique qui y est liée si l'on exclut de l'analyse les rapports qui ont été produits. L'incomplétude est alors évidente, surtout dans le cas québécois. La deuxième réponse met en avant justement l'incohérence de la politique publique relative aux hydrocarbures non conventionnels et au régime de régulation des ressources. L'action publique n'est alors que le miroir des jeux de pouvoir entre les réseaux d'acteurs qui s'affrontent dans les différents forums et tentent de traduire leurs discours en acte dans le forum de la politique publique. Chacun de ses réseaux bénéficiant de fenêtres d'opportunité différentes et décalées dans le temps, ils parviennent à influencer tour à tour les conclusions d'un rapport, le vote d'une loi, la réforme d'une autre ou simplement les engagements d'un ministre. Enfin, la dernière réponse est d'ordre plus théorique puisque le processus de construction d'un rapport administratif, parlementaire ou d'experts constitue, au même titre que la mise en œuvre d'un nouveau logiciel ou d'un plan d'urbanisme, un dispositif social et technique qui projette dans le forum de la politique publique une certaine représentation du réel et influence les pratiques des acteurs. La mise en lumière des stratégies consultatives et référentielles des commissions de travail nous a montrés en quoi ce processus était révélateur de l'ordre sociotechnique soutenu par les auteurs du rapport. Reste ouverte la question du poids et de l'influence de ces rapports. S'ils n'ont pas toujours un rôle flagrant dans le forum de la politique publique, ceux-ci ont une espérance de vie dont il ne faut pas préjuger à court terme. On voit que les rapports québécois ont un effet direct sur la politique publique puisqu'ils empêchent un soutien gouvernemental à l'industrie gazière. En France, les rapports sont plus discrets dans le forum de la politique publique mais ils sont repris épisodiquement et cumulativement dans les forums médiatique, scientifique et politique comme ressource cognitive et appui des discours par des réseaux d'acteurs dont les objectifs suivent ou contredisent leurs conclusions. La production de rapport par des organismes institutionnels peut donc être considérée comme un instrument informationnel de l'action publique. Si l'on souhaite prendre au sérieux le sens des discours et la production de connaissances, l'intégration d'outils narratifs est pertinente. L'analyse d'un rapport et de la commission qui l'a produite fournit un indicateur heuristique du processus de formation de l'action publique.

L'analyse par les instruments, en intégrant les rapports, ne me semble pas tomber dans le risque d'artificialisation qui ferait de ces instruments informationnels

uniquement des artefacts de l'action publique. Tout comme les autres types d'instruments, leur analyse fine et argumentée apparaît heuristique pour expliquer les déplacements et les mutations de la controverse et de son cadrage dans le forum de la politique publique. Les instruments d'action publique sur un objet lorsqu'ils sont pris dans leur ensemble donnent accès à des indicateurs précieux qui montrent à la fois la conflictualité et l'incohérence des décideurs politiques et des réseaux qui les influencent, et à la fois la continuité de l'action publique dans des secteurs marqués par la dépendance au sentier.

8.2. Expertise et participation publique, des ressources politiques en situation de controverse

L'analyse de la controverse sur le gaz de schiste est l'occasion de contribuer aux réflexions sur la place de l'expertise et de la participation publique dans la gestion politique des objets sociotechniques. A travers l'étude menée, je mets en avant leur statut de ressource politique utilisée par les différents acteurs pour soutenir leurs discours. De l'utilisation ou non de ces ressources, il est possible de tirer deux conclusions : la participation du public à la controverse dans un espace officiel est un attribut permettant de maintenir un certain niveau de confiance dans les organisations institutionnelles ; l'utilisation de l'expertise scientifique et technique en situation de controverse doit respecter des règles d'éthique et de « bonne foi » minimales afin de maintenir la crédibilité et la légitimité valorisées dans le forum des experts.

8.2.1. Ouvrir ou fermer l'espace participatif, un enjeu de confiance

La comparaison de la France et du Québec a montré une utilisation très différente de la participation publique. C'est d'abord au niveau de la participation officielle que la différence est la plus frappante : le BAPE fait figure de passage obligé de la controverse tandis que la CNDP n'est qu'à peine mentionnée dans la controverse française. Ainsi, alors qu'au Québec la participation publique officielle est inclusive, la participation sélective française est relativement exclusive puisque nous avons vu qu'elle favorisait avant tout le réseau des partisans de l'industrie. Cette tentative de limitation du public légitime à juger la controverse contribue à construire un climat de méfiance dans la capacité de l'Etat central à traduire l'intérêt général et jouer le rôle du tiers, arbitre de la controverse entre deux camps opposés. Ensuite, dans les deux cas l'importance de la participation publique « sauvage » a été notée tout en soulignant son aspect « entre soi » qui ne fait pas de ces forums d'expression de véritables lieux de débat (mais le BAPE n'est pas non plus un lieu de débat puisqu'il s'agit de consultations unidirectionnelles). En revanche cette participation sauvage est mobilisée comme ressource politique et informationnelle par les opposants de manière beaucoup plus marquée au Québec. En effet, les Québécois sont plus enclins à intégrer les forums officiels alors que les Français rejettent partiellement la participation officielle au titre de son instrumentation possible. C'est de cette différence d'attitude que je déduis une asymétrie de confiance dans les organisations institutionnelles. Si les Québécois sont critiques des instruments mis en œuvre par le gouvernement (le mandat du premier BAPE, la composition du comité de l'EES notamment), ils acceptent les règles du jeu du forum de la politique publique qui placent dans les conclusions des rapports – construits sur la base des audiences publiques – une influence relative sur la détermination de l'action publique. Les Français entrent systématiquement dans le rapport de force pour faire valoir leurs discours dans le forum de la politique publique dont ils rejettent partiellement les règles en court-circuitant le processus « normal » de production législative ou administrative qui ne valorise pas leur mode d'action et leur argumentaire. Le rejet global des forums

de participation officielle, dont le principal est la Commission d'orientation issue de la Loi Jacob, à partir de l'automne 2011 est symbolique de cette position prise par les collectifs de citoyens. Il fait écho aux critiques récurrentes sur la participation comme dispositif de légitimation et dont les débats ne concernent pas l'opportunité des projets mais leur amélioration périphérique.¹⁰⁷¹ Typiquement, la Commission d'orientation ne s'ouvrait pas tant à la participation des associations environnementales autour de la question sur pourquoi développer cette filière gazière mais sur comment le faire malgré les risques liés à la fracturation hydraulique.¹⁰⁷² Il s'agissait alors plus de viser un approvisionnement des velléités associatives qu'une valorisation de leurs points de vue. Ce rejet est limité à la participation nationale tandis que les collectifs acceptent une participation au niveau local (par exemple auprès de la commission du CG 47). Il y a donc une utilisation politique de la participation aux forums consultatifs. Alors que les Québécois utilisent tous les espaces qui lui sont ouverts, les Français ne participent que dans ceux où ils savent que leur discours a une chance d'être entendu.

Ce hiatus dans la confiance accordée aux organes de la politique nationale trouve ses racines dans la gestion de la controverse elle-même, au moins dans le cas français. En effet, on a vu que c'est seulement la Loi Jacob – son article 1 – qui était l'élément politique en faveur des opposants alors que presque tous les autres instruments prenaient parti pour les partisans de l'exploration. Ces coups de boutoir incessants visant à rouvrir le débat et à mettre en cause l'interdiction ont généré un climat de méfiance chez les opposants qui n'avaient que peu à gagner d'une participation publique à des instruments dont l'objectif était de réduire les gains obtenus au printemps 2011. Les déclarations contradictoires au sein du gouvernement socialiste ont aussi participé à l'amalgame entre le réseau des partisans et la classe politique nationale dans son ensemble (amalgame construit également sur la base de controverses passées comme sur le nucléaire ou les OGM et qui peut trouver un début de définition dans la notion « d'élites prométhéennes »¹⁰⁷³). Une méfiance similaire a aussi été remarquée chez les partisans qui sont sceptiques face à la capacité des élus parlementaires à se saisir d'un tel dossier et de leur volonté de porter des enjeux clivant leurs électeurs. Au Québec, malgré un soutien marqué des libéraux au pouvoir sur la majorité de la période étudiée, on remarque un niveau de confiance plus important. Cette confiance est relative puisque E. Montpetit et E. Lachapelle ont démontré que les Québécois favorisaient l'information associative sur celle fournie par le gouvernement sur ce dossier du gaz de schiste.¹⁰⁷⁴ Les opposants sont très critiques, surtout au regard de la montée en généralité de leurs revendications qui met à jour une ligne commune entre le PQ et le PLQ au sujet du pétrole, mais leur participation aux deux BAPE et à l'EES concourent à construire une réfutabilité sociale de la filière gazière au Québec qu'ils n'auraient pas obtenu autrement puisque la fracturation hydraulique est finalement autorisée. Au Québec, il faut donc distinguer la confiance dans les élus politiques et la confiance dans les mécanismes institutionnels. Cette confiance est en partie une lecture *a posteriori* de leur participation puisque des conclusions différentes du BAPE auraient sans doute amené des vives critiques sur l'indépendance de l'organisme. Toutefois la confiance générale dans le BAPE apparaît nettement plus haute que dans aucun organisme français mobilisé durant la controverse. On note pourtant aujourd'hui une érosion de ce capital confiance à travers la démultiplication des audiences sur des projets parallèles. Ce n'est pas

1071 Cécile Blatrix[et al.], *op. cit.*

1072 On voit aussi ici pourquoi les critiques sur le mandat du BAPE important, le second BAPE, générique, intègre le souhait des opposants de discuter sur l'opportunité de la filière. Sans beaucoup de surprise, le débat sur l'opportunité du projet tourne à l'avantage des opposants, comme dans de nombreux autres cas portés devant un BAPE générique : central du Suroît, terminal de Rabaska notamment.

1073 John S. Dryzek[et al.], *op. cit.*

1074 Eric Montpetit et Erick Lachapelle, *op. cit.*

directement le BAPE qui en est la cible mais la stratégie des différents gouvernements de retourner devant l'organisme, ou devant un comité d'EES, pour chaque projet pétrogazier. L'usure participative est palpable chez les militants puisque c'est un noyau dur qui porte aujourd'hui les revendications sur le pétrole de schiste d'Anticosti, le pétrole de Gaspésie et des îles de la Madeleine, la construction d'oléoducs, le transport pétrolier par train ou la construction de terminal pétrolier. La capacité du « peuple veto » à faire efficacement usage de sa « souveraineté sociale négative »¹⁰⁷⁵ tient en partie à sa faculté de mobilisation qui s'avère très coûteuse sur le temps long.

Cette différence est à mettre en parallèle avec les écrits de P. Rosanvallon sur la défiance qui donnent à voir la crise de la démocratie représentative. En France plus qu'au Québec on retrouve cette défiance généralisée entre gouvernants et gouvernés. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une méfiance *bottom-up* mais on la retrouve aussi en *top-down*. Le processus de construction des rapports français qui n'ouvre pas la participation à l'ensemble des acteurs mais se contente de sélectionner ceux dont on reconnaît la légitimité participe à une volonté de limitation de la participation publique. Ce processus fait écho aux critiques émises lors de la discussion du rapport de l'OPECST, mais aussi celui de F.-M. Gonnot et P. Martin, sur le caractère émotif et influencé par l'idéologie écologiste de la Loi Jacob. Cette dernière serait donc le produit d'un mouvement social et associatif forcément illégitime tandis que ces rapports basés sur des acteurs choisis bénéficieraient d'une légitimité plus grande puisque ancrée dans un savoir technique et la démocratie représentative. Ce jugement reprend l'idée d'un rejet de ce qui ne vient pas des urnes, représentant l'intérêt général, alors que la « société civile [est] toujours ramenée aux limites des particularités qu'elle traduit. »¹⁰⁷⁶ Au Québec, cette défiance est définitivement moins remarquable, mais certains facteurs peuvent contribuer à la masquer : relatif équilibre des forces, politiques publiques moins nettement marquées en faveur ou au détriment de certains acteurs, processus décisionnel d'apparence plus ouverte et consultatif, tradition politique moins critique¹⁰⁷⁷ pour ne citer que les plus importants. Ainsi, le déroulement de la controverse sur le gaz de schiste montre que la question de la confiance entre gouvernés et gouvernants est une variable qui peut influencer les orientations et les instruments d'action publique et vice-versa.

8.2.2. Crédibilité et légitimité scientifiques : construire l'expertise en situation de controverse

L'utilisation et la production de l'expertise dans la controverse sur le gaz de schiste est la seconde ressource politique sur laquelle il est intéressant de construire une réflexion. Loin de l'image de la neutralité de la Science, j'ai postulé dès l'introduction que les rapports entre sciences et société seraient analysés de manière constructiviste afin de noter comment les savoirs étaient produits et utilisés dans la controverse. Trois aspects peuvent désormais être soulignés. D'abord, on observe un processus de coproduction des savoirs intéressant au Québec alors qu'en France la question de la connaissance est une ressource principalement utilisée par les promoteurs de la recherche géologique et technologique. Ensuite, l'interrogation mise en avant par H. Collins et R. Evans sur la limitation de la participation publique aux controverses

1075 Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 20.

1076 *Ibidem*, p. 113.

1077 Le seul parti véritablement critique du système politique et économique est Québec Solidaire et il n'a que deux sièges au parlement en comparaison des nombreux partis anti système ou critiques français (Front de Gauche, Front National, EELV, Parti Communiste).

scientifiques¹⁰⁷⁸ peut être traitée au regard des matériaux de la présente étude qui me poussent à conclure aux côtés de S. Jasanoff¹⁰⁷⁹ et B. Wynne¹⁰⁸⁰ sur la pertinence d'analyser les enjeux de cadrage, l'impossibilité de déterminer un noyau d'experts à l'aube d'une controverse et de séparer le forum scientifique du forum politique dans le cas de controverses sociotechniques (les controverses purement scientifiques étant finalement rares). Enfin, la place de l'expertise dans les instruments d'action publique pose la question du travail de frontière effectué par les scientifiques, les experts et les décideurs politiques à propos de la crédibilité et de la légitimité des savoirs pertinents à mobiliser sur un objet.

La coproduction d'un ordre sociotechnique sur la fracturation hydraulique

Tout d'abord, tel que développé au chapitre 7, le cas québécois offre la possibilité de démontrer comment la controverse sur le gaz de schiste permet de mettre en œuvre en un processus de coproduction des savoirs et de l'ordre social et légal. La question de la fracturation hydraulique et l'incertitude relative à ses risques est ainsi traitée de manière à insister sur son caractère d'abord routinier avant de devenir controversé. La mobilisation de plusieurs réseaux d'acteurs dans différents forums permet à cette question de se transformer pour aboutir à un compromis qui forme une vérité « au service de »¹⁰⁸¹. Une coalition de militants se structure autour d'une identité commune qui fait de la fracturation hydraulique un danger pour leur mode de vie. Ce réseau développe un discours et des représentations qu'il porte dans les forums de la société civile et médiatique. Il parvient à faire reconnaître comme risquée la technique de fracturation hydraulique dans le forum de la politique publique à travers l'institution¹⁰⁸² du BAPE. La question est finalement transmise au forum scientifique par le biais d'une autre institution qu'est l'EES. L'analyse scientifique dément certains arguments et en valide d'autres et permet l'inscription de nouveaux savoirs et l'invalidation partielle de la sécurité de cette technologie tout en étant prescriptrice d'un certain ordre social (nécessité de contrôle stricte en cas d'utilisation, engagement d'inspecteurs au MRN, intégration des scientifiques, participation des compagnies exploitantes à travers la divulgation d'informations, etc.). L'EES et le BAPE fonctionnent ici parfaitement comme des institutions¹⁰⁸³ : des dispositifs d'inscription de la société accréditant des connaissances nouvelles et la sécurité de nouvelles technologies tout en déterminant de nouvelles normes sociales. L'étape finale de cette coproduction demeure néanmoins la réforme du RPEP qui autorise l'utilisation de cette technique sous condition et organise une dichotomie entre les territoires peuplés, où la fracturation hydraulique est légalement difficilement utilisable, et les zones peu habitées, où elle est plus simple d'utilisation. Le langage de la coproduction permet ici de saisir parfaitement comment des arrangements sociopolitiques participent et résistent à l'intégration d'une nouvelle technologie. Comme le souligne S. Jasanoff, il existe quatre instruments de coproduction : la création d'identité, les institutions, les discours

1078 Harry Collins et Robert Evans, *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2007, 176 p.
H. M. Collins et Robert Evans, « The Third Wave of Science Studies Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, vol. 32 / 2, avril 2002, p. 235-296.

1079 Sheila Jasanoff, « Breaking the Waves in Science Studies: Comment on H.M. Collins and Robert Evans, 'The Third Wave of Science Studies' », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 389-400.

1080 Brian Wynne, « Seasick on the Third Wave? Subverting the Hegemony of Propositionalism: Response to Collins & Evans (2002) », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 401-417.

1081 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 250.

1082 Au sens restreint de la coproduction.

1083 Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 40.

et les représentations.¹⁰⁸⁴ Dans le cas de la fracturation hydraulique au Québec, ils sont tous mobilisés durant un long processus qui permet de coproduire une vérité satisfaisante pour l'ensemble des acteurs.

On n'observe pas de processus similaire en France où la technique est prohibée avant tout à travers une action politique qui n'engage pas de processus de construction de savoirs. L'expertise est utilisée comme ressource narrative par tous les acteurs mais c'est principalement le réseau des promoteurs de l'exploration qui va faire valoir sa vision de l'expertise dans le forum de la politique publique à travers son influence sur les rapports institutionnels produits. En effet, l'analyse a montré que, contrairement au Québec, les instruments informationnels français étaient essentiellement constitués de références à des disciplines et des études favorables à l'industrie. Le choix de favoriser les géosciences et l'ingénierie dans ces rapports a partie liée avec les orientations défendues par les rapporteurs en faveur d'une exploration géologique et d'une expérimentation technologique. On peut ainsi conclure que l'arme de l'expertise a été, dans cette controverse, principalement utilisée par les acteurs en position de dominés au regard de la politique publique relative à la fracturation hydraulique. Alors que les opposants français bénéficiaient d'une loi favorable à leur position, les partisans ont cherché à rouvrir le débat à travers la mise en avant d'expertise adaptée à leur argumentaire. À l'inverse, les opposants québécois étaient dominés par un gouvernement libéral partisan de l'industrie, c'est en mobilisant une variété d'expertises et en les faisant valoir dans le forum de la politique publique à travers l'EES qu'ils ont pu démontrer, à la manière de l'*evidence-based policy*, l'inopportunité de l'industrie et de la fracturation hydraulique (tout en échouant à la faire interdire).

Limiter la participation publique pour préserver la légitimité scientifique ?

Mes résultats entrent ensuite en résonance avec la question de la limitation de la participation publique à une controverse scientifique. On voit dès le départ qu'il ne s'agit pas d'une dispute scientifique mais sociotechnique, elle engage donc des débats d'experts (on a pu noter les débats scientifiques (métrologiques) des géochimistes américains) mais s'inscrit surtout dans des polémiques sur les valeurs sous-jacentes aux « faits » mis en avant. Toutefois, on a remarqué qu'une des stratégies des partisans de l'industrie consistait à faire de la controverse un problème uniquement technique, et donc réductible à une controverse scientifique. La fragmentation qui en découle permet de confier à un noyau dur d'experts constitué d'ingénieurs-géologues, principalement issus de l'industrie pétro-gazière, les clés de la résolution du problème. Face à la question de la limitation de la participation, on est donc face à deux problèmes : celui de la subversion de la séparation prônée par H. Collins et R. Evans, et celui du bienfondé d'une telle séparation. En effet, deux types de limitation de la participation ont été mis en avant. Celle du Québec où la controverse passe du forum de la société civile (ou forum politique pour reprendre le terme de H. Collins et R. Evans¹⁰⁸⁵) au forum scientifique, reproduisant ainsi la séparation souhaitée par les auteurs. Celle de la France où la controverse est captée par différentes commissions d'experts ou d'élus qui mettent en place une séparation artificielle entre un forum politique (qui serait celui de l'émotion et de l'idéologie des ONGE) et un forum scientifique (le leur, malgré le fait que la plupart des commissions n'étaient pas scientifiques mais politiques).

1084 *Ibidem*, p. 39.

1085 La typologie des forums de H. Collins et R. Evans est différente de celle de la présente analyse. Alors que dans ce travail, le forum politique est celui des partis politiques, pour Collins et Evans, le forum politique correspond à celui des débats parlementaires, médiatiques et publics.

Dans le dernier cas, on est face à une tentative de subversion de la séparation entre forums politique et scientifique. Les frontières entre les deux sont floues et tracées au profit des porteurs du projet industriel. Une première commission d'experts administratifs (CGIET-CGEDD) se saisie de l'objet mais avec un mandat restreint. Elle est placée dans la situation d'une expertise de service qui doit fournir des faits pour permettre au gouvernement de juger la controverse. La temporalité de la controverse n'autorise finalement pas cette expertise à porter un savoir pertinent dans le forum de la politique publique. Une autre commission se saisie du problème, celle de l'Académie des sciences, mais son travail, déclenché de manière autonome, souffre précisément des biais supportés par la théorie de H. Collins et R. Evans. On voit l'échec de considérer possible la constitution d'un noyau dur d'experts *ex ante* (ici géosciences et ingénierie) alors que la controverse est plus globale que ces disciplines scientifiques ne le laissent percevoir. Une dernière commission s'arroge la légitimité des sciences, celle de l'OPECST, mais elle n'est constituée que d'élus, et bien qu'elle s'appuie sur des travaux scientifiques, elle trace une frontière totalement biaisée entre le forum politique et scientifique puisqu'elle-même appartient au premier tout comme les opposants qu'elle dénonce.

Dans le cas québécois, la détermination *ex ante* d'experts est aussi visible (mandat du premier BAPE, comité de l'EES constitué d'experts de l'industrie) mais elle est renversée par le processus de coproduction qui voit le réseau des opposants parvenir à faire valoir l'aspect générique de l'évaluation à mener. Ce sont donc les débats et rapports de force des forums politique et de la société civile qui sont les générateurs des questions pertinentes pour le forum des experts. Une lecture bienveillante des injonctions de H. Collins et R. Evans pourrait conclure que la frontière a été respectée et qu'elle a permis le déroulement d'un processus politique et scientifique serein. Or nous avons vu que le processus politique a été sans arrêt influencé par des données scientifiques plus ou moins déformées, et surtout que le processus scientifique a été l'objet d'intenses tensions politiques entre la composition du comité de l'EES, la rédaction des question de recherche, le déroulement des appels d'offre notamment. La constitution d'un noyau dur d'experts choisi en début de controverse passe sous silence les enjeux de cadrage du problème qui dans le cas français sont évidents. Soutenir une frontière étanche entre les deux forums contribue à nier les influences croisées et à réifier une neutralité illusoire du forum scientifique.

Il existe donc un danger à favoriser une séparation entre sciences et société qui est surtout utilisée au détriment des acteurs de la « société civile » qui voient leurs savoirs décrédibilisés mais aussi leurs questionnements scientifiques mis de côté. Les controverses scientifiques sont plus rares que les controverses sociotechniques et dans ces dernières, une telle séparation apparaît favoriser les acteurs dominants dans le forum politique (le gouvernement) qui sont alors en mesure de cadrer la controverse en fonction des résultats qu'ils souhaitent voir apparaître (encore une fois, le premier mandat du BAPE sur le « développement durable » ou encore le mandat de l'OPECST sur les « technologies alternatives »). La question du cadrage des débats et des expertises nécessaires apparaît alors d'un intérêt bien plus grand que de limiter le « populisme technologique ». Sur le gaz de schiste, comme sur d'autres objets sociotechniques, le risque de décisions technocratiques construites pour les compagnies exploitantes semble plus dangereux que l'utilisation du principe de précaution. Comme le rappelle l'Agence Européenne de l'Environnement, les fausses alertes et l'utilisation abusive de ce principe sont beaucoup moins fréquentes que ce que laissent penser les

promoteurs d'un développement technologique sans frein.¹⁰⁸⁶ Cette focale à porter sur le cadrage ne suppose pas d'effacer toute capacité du forum scientifique à fonctionner selon des normes propres et à le fondre dans celui de la société civile. Comme le rappelait M. Carolan, il s'agit d'insister sur l'intérêt de permettre au public d'influencer les investissements dans les sciences et non de permettre à tout un chacun de participer à l'activité scientifique *per se*.¹⁰⁸⁷ La question que l'on est en droit de se poser est donc celle de l'intérêt de financer des programmes de recherche sur les technologies alternatives à la fracturation hydraulique si la population française n'approuve pas le bienfondé de développer cette filière de toute manière.

Tracer les frontières des savoirs légitimes, crédibles et pertinents

La dernière conclusion relative à l'expertise concerne le travail de frontière (*boundary work*¹⁰⁸⁸) opéré par les experts et les décideurs politiques au regard de la crédibilité, de la légitimité et de la pertinence¹⁰⁸⁹ accordées aux savoirs scientifiques. Nous avons observé comment les ingénieurs pétro-gaziers tentaient de repousser hors de la légitimité et de la crédibilité scientifique les géologues académiques mais aussi tous ceux qui mobilisaient des savoirs critiques de leurs discours (un retraité de l'industrie étant critiqué pour son manque de mise à jour technique). Nous avons aussi vu comment les rapports français dressaient une frontière entre ce qui était jugé comme pertinent à analyser (la géologie et l'ingénierie) et ce qui était secondaire (les effets environnementaux, sociaux et sanitaires). Il se déroule donc un travail de frontière à l'intérieur des sciences. Mais il y a aussi un travail de frontière entre les forums qui sont traversés par la controverse. Les savoirs perçus comme légitimes et crédibles ne sont pas les mêmes dans tous les forums à différents moments de la controverse. Alors que le forum médiatique valorise les risques hydrogéologiques et techniques de manière assez durable, il ne fait état des risques sanitaires que durant la phase d'alerte aiguë. Le forum politique est principalement intéressé par le risque technologique en France alors qu'il valorise plutôt le risque économique et social au Québec. Le forum des experts est assez diversifié au Québec tandis que c'est principalement les géosciences et l'ingénierie qui sont visibles en France (et dans une moindre mesure l'hydrogéologie et la toxicologie mais pas du tout la science politique ou la sociologie).

Comme le note D. Cash et alii, c'est en prenant en considération ce travail de frontière (comme barrière mais aussi comme pont) de manière conjointe avec une interrogation sur la pertinence, la crédibilité et la légitimité des savoirs qu'un cadre fonctionnel alliant sciences et techniques dans une optique de développement durable pourra être mis en place efficacement.¹⁰⁹⁰ Le travail de frontière observé fait en effet douter de la crédibilité des savoirs experts autre que comme soutien argumentatif à un discours particulier. Si le processus de coproduction québécois semble fonctionner c'est en partie parce qu'il fait la synthèse (*bridging*) entre différents types d'expertises et les questionnements valorisés dans plusieurs forums. Les connaissances ainsi produites sont

1086 European Environment Agency, *Late lessons from early warnings: science, precaution, innovation - Summary*, Luxembourg, Publications Office, 2013.

1087 Michael S. Carolan, « Science, Expertise, and the Democratization of the Decision-Making Process », *Society & Natural Resources*, vol. 19 / 7, août 2006, p. 661-668, p. 667.

1088 Thomas F. Gieryn, « Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, vol. 48 / 6, décembre 1983, p. 781.

1089 David Cash, William C. Clark, Frank Alcock[et al.], « Salience, Credibility, Legitimacy and Boundaries: Linking Research, Assessment and Decision Making », Rochester, NY, Social Science Research Network, 2002.

1090 *Ibidem*.

à la fois pertinentes (elles répondent à une commande), crédibles (elles sont produites par appel d'offre auprès d'organismes de recherche)¹⁰⁹¹ et légitimes (elles ont été validées par l'ensemble des acteurs à travers des audiences publiques). A l'inverse le processus de production de connaissances en France est inopérant car il se déroule de manière masquée (rapport Montebourg), politiquement orientée (rapport de l'OPECST) ou sans validation du cadrage par les acteurs (rapport du CGIET-CGEDD). Les savoirs produits sont non pertinents (ils arrivent après la Loi Jacob), non crédibles (l'orientation politique mine leur crédibilité aux yeux des opposants) et non légitimes (leur cadrage ne prend pas en compte tous les enjeux). Le processus de construction de l'expertise a donc une place de prime importance pour assurer la cohérence entre les trois critères.

Cette dernière critique sur le processus d'expertise français est à mettre en lumière de la crise de l'expertise de consensus produite par des « commissions » illustrée par I. Théry.¹⁰⁹² On voit bien que la figure de l'expert prégnante dans le processus officiel français est celui de l'expert de service ou de l'expert de consensus. Les commissions analysées mobilisent le savoir d'experts comme apportant des faits nécessaires à la compréhension de la controverse. Ces mêmes commissions, pourtant majoritairement composées d'élus parlementaires, valorisent les rapports produits sur la base d'un consensus sur l'état des savoirs qu'ils permettraient. Pourtant, ce consensus est discutable au regard des audiences et des références effectuées. Ces commissions sont plutôt une illustration de l'entre soi dénoncée par I. Théry, « l'arraisonnement du débat public, par une minorité auto-désignée qui s'approprie l'exclusivité de l'information et décide sans contrôle, apparaît comme la pente antidémocratique de toute expertise de consensus. »¹⁰⁹³

A l'inverse, si le modèle québécois ne se distingue que partiellement de cette expertise de consensus, le processus de construction des savoirs fait une place plus large à la diversité des sources. En effet, dans l'EES, la production des 70 études est mandatée à une variété d'experts qui, s'ils ont une question de recherche qui leur est imposée, ont néanmoins une certaine latitude dans la construction de leur recherche et dans les conclusions qu'ils produisent. La dynamique est alors ici celle d'une méta-analyse qui couvre une multitude d'angles de la controverse. Si les véritables experts d'engagement sont plutôt à chercher chez ceux qui sont partie prenante à la controverse (M. Durand, S. Pistre, A. Picot notamment), ces derniers ne bénéficient d'aucun mandat officiel. Ils sont alors plus proche de l'expert « au service de »¹⁰⁹⁴ qui assume son parti pris en faveur des dominés. A l'extrême limite, je pourrais être amené à considérer la mission de l'OPECST et même du CGIET-CGEDD comme des expertises d'engagement si les rapporteurs mettaient plus en avant les valeurs sous-jacentes à ce qu'ils présentent comme des faits objectifs, et si une pluralité d'expertises de ce type était produite afin d'offrir un éventail d'options au débat public. Ces rapports fournissent en effet de bonnes expertises-signal afin de tester la réaction de « l'opinion publique » sur leurs conclusions. En effet, en tentant de rouvrir le débat, ils permettent au gouvernement de tester sans frais le pouls des électeurs sur le sujet. Néanmoins, j'ai déjà montré que le rapport de l'OPECST n'était pas produit pas des experts, il s'agit donc tout au plus d'un rapport engagé. Celui du CGIET-CGEDD est plus proche d'un véritable travail

1091 Cette crédibilité a néanmoins des limites puisque certaines études sont soit dénoncées par les opposants comme biaisées car produites par le MRN ou encadrées par un expert de l'industrie, soit critiquées par les partisans car produites par des experts ne connaissant justement pas l'industrie gazière.

1092 Irène Théry, « Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales », *Droit et Société*, vol. 60 / 2, 2005, p. 311-329.

1093 Irène Théry, *op. cit.*, p. 318.

1094 Jean-Paul Gaudillière, « Intellectuels engagés et experts : biologistes et médecins dans la bataille de l'avortement », Vol. 14, septembre 2006, p. 239-248.

d'expertise mais il s'agit d'un travail solitaire qui ne bénéficie pas de travaux similaires contradictoires au niveau officiel, il se classe donc plus aisément dans la catégorie d'expertise de consensus.

Ainsi la question du choix et de l'utilisation des savoirs experts dans une controverse apparaît de plus en plus comme une question autant éthique que technique. Derrière les critères de crédibilité, de légitimité et de pertinence de l'expertise, on voit apparaître également l'enjeu démocratique qui est avant tout un enjeu d'éthique de l'expert et d'utilisation éthique de ses savoirs. La crédibilité de l'expertise scientifique et technique n'est donc pas tant liée aux crédits (titres, prestige ou reconnaissance) de l'expert mais à sa bonne foi. Mais c'est surtout dans la réutilisation des savoirs experts que cette critique doit porter puisque la controverse ne laisse pas apparaître tant d'experts de mauvaise foi que d'utilisateurs de savoirs qui passent sous silence certains aspects au profit de ceux qui valorisent leur point de vue. A ce titre, le forum médiatique a tendance à simplifier les savoirs experts et la complexité de la controverse, mais c'est dans le forum politique que ces savoirs sont le plus déformés au profit d'objectifs précis. La commission Bataille-Lenoir fournit en ce sens un exemple marquant d'orientation politique des résultats scientifiques. Si la déformation des savoirs scientifiques et experts est souvent pointée comme inévitable, la manipulation politique des données « annule la capacité des sciences à faire une différence positive dans l'établissement des standards »¹⁰⁹⁵. Au-delà de la simplification d'une controverse complexe, le confinement de certaines études et de certains questionnements particulièrement visible dans les rapports français (dont les rapporteurs ne pouvaient pas ignorer l'existence) affaiblit durablement la confiance dans les organisations institutionnelles qui les portent mais aussi dans le rôle des sciences comme soubassements de l'action publique. Il ne s'agit pas de revenir vers une utilisation mythifiée de la soi-disant rationalité scientifique, mais de souligner qu'un usage éthique des données scientifiques permet de limiter la multiplication des interprétations alternatives sur une controverse.

8.3. La coproduction des orientations énergétiques, l'enjeu du 21^{ème} siècle

L'analyse de la controverse sur le gaz de schiste a démontré que la focale de la recherche devait nécessairement se déplacer pour suivre ses mutations et surtout adopter, à un moment ou un autre de l'étude, un grand angle afin de saisir les ramifications et les enjeux débattus. L'utilisation du langage de la traduction et de la coproduction a été utile pour comprendre ces mutations dans ce qu'il convient d'appeler l'écosystème des politiques de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement. Plus qu'une simple approche sectorielle de l'action publique, cet angle théorique questionne la capacité du chercheur mais surtout du décideur politique à saisir ces « *wicked problems* »¹⁰⁹⁶ qui sont nécessairement transversaux et jamais stabilisés. Au-delà de la simple question de la fracturation hydraulique, la controverse sur le gaz de schiste ouvre des interrogations sur un véritable développement soutenable qui prenne au sérieux la lutte contre les changements climatiques puisque l'ouverture de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels est contradictoire avec une réduction des émissions de GES¹⁰⁹⁷. Il convient finalement de replacer l'analyse de ces

1095 D. Collingridge et C. Reeves (*Science speaks to power : the role of experts in policy making*, Frances Pinter, Londres, 1986) cités par Sheila Jasanoff, *op. cit.*, p. 105.

1096 Horst Rittel et Melvin Webber, « Dilemmas in a General Theory of Planning », *Policy sciences*, vol. 4, 1973, p. 155-169.

1097 Ce point est discutable dans la mesure où l'exploitation du gaz de schiste se substituerait à celle du charbon dans la production d'électricité. Toutefois à l'échelle planétaire, la substitution est toute relative puisque les Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

deux terrains en comparaison avec le reste des pays susceptibles de développer ces ressources fossiles non conventionnelles et de s'interroger sur le caractère précurseur ou bien retardataire du choix de ne pas développer l'exploitation du gaz de schiste.

8.3.1. Comprendre l'écosystème des politiques publiques, dépasser les approches sectorielles ?

En analysant la controverse sur le gaz de schiste de manière écologique grâce aux notions développées par l'ANT et l'approche coproductionniste, j'ai été en mesure de mettre en lumière les différentes ramifications et débordements pris par la polémique initiale relative à la fracturation hydraulique. La controverse sur le gaz de schiste, ses réseaux d'acteurs, ses coalitions discursives, ses processus d'intéressement et la nécessaire coproduction d'un ordre sociocognitif issue des rapports de force et des capacités argumentaires des acteurs apparaissent comme un processus instable dont les enjeux ne cessent de se déplacer d'un forum à un autre. En soulignant la capacité de cette approche théorique à saisir la complexité de la controverse et sa montée en généralité, on est plus à même de répondre à la question sur le cadrage des risques centrale à cette analyse, et on peut finalement insister sur les réponses construites par l'action publique pour gérer cette controverse et ces débordements.

L'analyse de la controverse française et québécoise a démontré toute l'amplitude des enjeux que la simple étude de la fracturation hydraulique peut intégrer. L'émergence de la controverse est en effet liée à l'utilisation de cette technologie de manière intensive et extensive. Ce sont les incertitudes sur ses effets qui mobilisent d'abord les opposants, et dans le cas français, c'est principalement sous l'angle du risque technologique que la controverse est prise en charge dans le forum de la politique publique. Toutefois, la controverse sur le gaz de schiste n'est pas uniquement axée sur la question de la dangerosité de la fracturation hydraulique. On a vu que le réseau des opposants enrôlait de nombreux acteurs autour de préoccupations de gouvernance territoriale, de protection de l'environnement et des activités économiques locales, de développement des énergies renouvelables par exemple. De même, les partisans de l'industrie ne forment pas un réseau uniquement en défense de cette même technologie mais tentent d'intéresser d'autres acteurs autour des avantages économiques et géostratégiques de la filière gazière. Le processus d'intéressement conduit les acteurs à intégrer toute une écologie dans un réseau qui se forme autour de la question relative au développement de l'industrie du gaz de schiste mais qui déborde ensuite sur la filière des hydrocarbures en général, la réforme de la législation minière et les orientations énergétiques nationales. La complexité des problèmes soulevés par la controverse initiale est donc majeure. Il apparaît possible de rendre cohérent les liens entre les différents éléments de la controverse à travers la logique de l'intéressement qui suggère que la mobilisation d'un nombre suffisant d'acteurs susceptible de conduire à une imposition de la problématisation défendue par le(s) porte(s) parole(s) nécessite une adaptation du cadrage du problème initial aux enjeux qui intéressent précisément ces mêmes acteurs. On comprend qu'une problématisation uniquement centrée sur la possibilité de pollution des nappes phréatiques par la fracturation hydraulique aurait eu une portée plus limitée si elle ne s'était pas étoffée pour devenir une problématisation sur l'opportunité d'une filière pétro-gazière supportée par des acteurs nationaux et internationaux sur des territoires peu informés en amont. Le déplacement des problématiques multiples qui forment cette problématisation générale au sein de divers

matières énergétiques non utilisées dans un endroit sont transférées ailleurs (le charbon américain qui n'est plus utilisé à cause du développement gazier est désormais exporté à bas coût vers l'Europe).

forums décuple les enjeux puisque les règles propres à chacun des forums accentuent ou génèrent des questionnements et des préoccupations supplémentaires. L'accent mis sur l'incertitude est transformé en questions de recherche dans le forum scientifique qui fait alors émerger de nouvelles controverses scientifiques (Howarth¹⁰⁹⁸ vs. Cathles¹⁰⁹⁹ ; Howarth¹¹⁰⁰ vs. Allen¹¹⁰¹). Les enjeux de régulation poussent à ouvrir une réforme de la législation minière et questionnent la cohérence du système encadrant l'utilisation des ressources dans le forum de la politique publique. Les forums médiatique et politique accélèrent la prise en charge législative de la controverse en France tandis que les particularités du forum politique québécois empêchent le vote d'une interdiction technologique. D'un problème initial finalement assez simple (la fracturation hydraulique est-elle risquée ?), on entre rapidement dans la complexité d'un « *wicked problem* » qui fait plutôt appelle à des jugements de valeurs, qui n'a pas de solution immédiate ni de fin (quelles orientations énergétiques pour demain ? quelle utilisation des territoires ?) et qui engage dans un processus de modification de comportement et d'état d'esprit important (transition énergétique, raréfaction des ressources).

Le cadrage du problème est excessivement important pour réduire ou élargir ses enjeux et ses effets. L'analyse menée démontre bien que les promoteurs de l'industrie du gaz de schiste favorisent un cadrage restreint qui fait de cette filière une activité économique comme les autres dont on attend seulement de la création de richesses. À l'opposé, les anti gaz de schiste cadrent les enjeux de manière globale et en font un choix de société qui intègre la question des changements climatiques et la lutte affichée contre l'augmentation des GES, mais aussi le rapport national/local et la gestion des territoires et des ressources naturelles et une question philosophique de rapport à la Nature. Ce cadrage global n'entre pas en résonance avec une gestion sectorielle de l'action publique. La fragmentation des enjeux contribue ainsi à fragiliser les discours soutenus par les opposants. En France, la controverse est principalement cadrée sur le risque technologique et ses autres aspects sont traités de manière annexe et largement coupée de la controverse initiale. Au Québec, la controverse est finalement plutôt cadrée sur ses impacts socioéconomiques et la question de la fracturation hydraulique fait l'objet d'un compromis sociocognitif qui l'autorise loin des centres urbains. Les autres enjeux sont en revanche beaucoup plus intégrés dans le forum de la politique publique puisqu'ils sont tous présents au même moment dans les forums politique, médiatique, de la société civile et des experts.

Malgré tout, la gestion fragmentée sur les deux terrains aboutit à des solutions qui apparaissent temporaires et bancales puisqu'elles n'intègrent pas de point de vue global. La Loi Jacob, de même que les conclusions du second BAPE, prive les compagnies gazières du développement d'une nouvelle industrie mais les racines de la controverse ne sont pas coupées. C'est l'incohérence du régime de régulation des ressources¹¹⁰² qui est responsable du conflit puisque la propriété étatique des ressources du sous-sol et l'octroi de permis d'exploration-exploitation sans véritable intégration des

1098 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679–690.

1099 Lawrence M. Cathles III, Larry Brown, Milton Taam[et al.], « A commentary on “The greenhouse-gas footprint of natural gas in shale formations” by R.W. Howarth, R. Santoro, and Anthony Ingraffea », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, janvier 2012, p. 525–535.

1100 Robert W. Howarth, Renee Santoro et Anthony Ingraffea, « Venting and leaking of methane from shale gas development: response to Cathles et al. », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, février 2012, p. 537–549.

1101 David T. Allen, Vincent M. Torres, James Thomas[et al.], « Measurements of methane emissions at natural gas production sites in the United States », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110 / 44, octobre 2013, p. 17768–17773.

1102 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, *op. cit.*

préoccupations locales est en contradiction avec les politiques sociales, économiques et environnementales développées aux niveaux locaux. Les conflits d'usages (du territoire mais aussi des ressources en eaux ou des infrastructures routières) sont inévitables dans un tel régime complexe qui ne parvient pas à mettre à jour une législation minière (applicable aux hydrocarbures) incohérente avec une majorité de politiques publiques développées dans les dernières décennies (et notamment la Charte de l'Environnement en France et la Loi sur le Développement Durable au Québec). De plus, l'incohérence de la gestion sectorielle de l'action publique est rendue visible par des objectifs de lutte aux changements climatiques et un développement d'une industrie des combustibles fossiles. Les signaux contradictoires envoyés à la population sont mis sur le compte des nécessités du marché de l'énergie et de la croissance économique. Toutefois, la prise de conscience est marquée des deux côtés de l'Atlantique dans le réseau élargi des opposants qui soulignent l'incohérence de politiques de sobriété énergétique couplées à la subvention du développement d'hydrocarbures non conventionnels dont l'exploitation est généralement plus polluante que celle des hydrocarbures conventionnels. Sans gestion globale, la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels resurgira irrémédiablement.

8.3.2. « Ni aujourd'hui, ni demain », les hydrocarbures non conventionnels et la scénarisation des futurs¹¹⁰³

Ces dernières remarques en appellent d'autres sur l'intégration de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels dans le problème des changements climatiques. Comme je viens de le mentionner, la « totalisation » de la controverse passe par son intégration dans le « *wicked problem* » que représente la lutte aux changements climatiques et la question de la transition énergétique vers des énergies moins carbonées. Dans le slogan des opposants français, une partie signifiait en effet « gaz de schiste, ni aujourd'hui, ni demain » afin de marquer l'inscription de ce refus dans le temps et de l'intégrer dans une scénarisation du futur¹¹⁰⁴ particulière. Il est très intéressant de s'attarder un instant sur deux aspects de cette controverse qui n'ont été jusqu'à maintenant qu'effleurés : son insertion dans les débats sur les scénarisations du futur d'une part, et d'autre part dans la structuration d'une réflexion des sciences humaines et sociales sur l'énergie.

La controverse sur le gaz de schiste prend une place de plus en plus importante au niveau mondial dans les débats sur le modèle de transition énergétique souhaité et souhaitable en termes de réduction des émissions de GES. Certains auteurs proposent des « *clumsy solutions* »¹¹⁰⁵ (solutions bancales) pour résoudre le problème complexe des changements climatiques qui passent par l'intégration de tous les points de vue en compétition afin d'associer leurs forces et leurs faiblesses. Dans ce cas, pour être viables et efficaces, les politiques publiques doivent combiner les solutions proposées par les différents réseaux d'acteurs. Le refus de cette combinaison, qui est le cas le plus courant, est décrit par ces auteurs comme « une érosion de la démocratie »¹¹⁰⁶. Le cas du gaz de schiste offre partiellement une vision de ce que pourrait être une « solution bancale » puisque malgré tout aucun réseau d'acteurs n'en sort totalement victorieux. La balance est fragile entre les partisans d'une solution technologique, ceux qui défendent

1103 Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « Scénariser les possibles énergétiques. Les gaz de schiste dans la matrice des futurs », *Mouvements*, vol. 75 / 3, 2013, p. 53-69.

1104 Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, *op. cit.*

1105 Marco Verweij, Mary Douglas, Richard Ellis[et al.], « Clumsy solutions for a complex world: the case of climate change », *Public Administration*, vol. 84 / 4, août 2006, p. 817-843.

1106 *Ibidem*, p. 839.

le principe de précaution et ceux qui mettent en avant le bienfondé d'une imposition autoritaire du « bon » choix.¹¹⁰⁷ Si cette approche a le mérite de préserver toutes les parties prenantes et de valoriser le respect du choix démocratique, elle n'en demeure pas moins difficilement cohérente. Nous avons vu en effet toute la difficulté de l'action publique à engager une résolution cohérente du problème du gaz de schiste et des enjeux annexes qu'il éclaire. Ainsi en fragmentant la gestion politique de cette controverse, les décideurs politiques évitent de prendre une position claire en termes de scénarisation du futur. Ils laissent les options ouvertes en développant des solutions bancales de moyen terme.

Pourtant, la controverse sur le gaz de schiste offrait une opportunité de réflexion et d'engagement en faveur de choix énergétiques plus clairs. A la confluence de l'accident de Fukushima qui déstabilise la filière nucléaire, de celui de la plateforme *Deepwater Horizon* dans le Golfe du Mexique qui illustre les risques de l'exploitation pétrolière et de la controverse sur le gaz de schiste, les gouvernements français et québécois étaient mis en demeure de tracer le chemin énergétique de demain. La notion de scénarisation du futur est définie par F. Chateauraynaud et J. Debaz comme la capacité « de fixer une représentation pour une certaine durée et de faire en sorte qu'elle obtienne un certain crédit public de manière à produire les effets performatifs attendus. »¹¹⁰⁸ Dans cette lutte entre diverses temporalités, prophéties et prospectives, les acteurs de la controverse sur le gaz de schiste contribuent à réordonner les enjeux des orientations énergétiques. J'ai souligné ces aspects au sein des différents chapitres sans toutefois insister sur leur dimension temporelle qui détermine plusieurs échelles de temps dans lesquelles les acteurs sont intégrés. L'article de F. Chateauraynaud et J. Debaz est alors éclairant puisqu'il situe précisément la controverse dans les jeux d'échelle temporelle portés par les acteurs. A l'urgence d'agir en 2011 pour les militants français face à des permis d'exploration délivrés depuis quelques années, les auteurs mettent en parallèle l'urgence des compagnies pétro-gazières à se positionner sur un marché marqué par une économie de basculement (le retard pris dans les technologies est difficilement rattrapable et les brusques changements de prix peuvent rendre caduques des efforts financiers de rachat de compagnies concurrentes). C'est surtout la question climatique qui interfère dans cette controverse sur le gaz de schiste mais aussi celle des coûts croissants de l'énergie. Les gouvernements sont alors devant l'insoluble tâche de prévision de l'état de l'économie nationale en fonction de la croissance des prix de l'énergie et du choix de la filière la plus efficace pour l'avenir. La transition énergétique a bien été intégrée comme élément inéluctable à long terme par l'ensemble des acteurs mais aucun compromis n'est parvenu à s'imposer jusqu'à maintenant. Les auteurs concluent ainsi que « quel que soit le scénario qui l'emporte, réordonner les priorités du mix énergétique ne peut que produire des réajustements dans les jeux de pouvoir énergétique. »¹¹⁰⁹ Ces derniers freinent ainsi la détermination d'un compromis qui apparaît nettement plus délicat à obtenir que celui défini sur l'unique problème du gaz de schiste.

L'ampleur de la tâche freine toute décision radicale et sur ce point le forum des experts a encore un rôle important à jouer. Dans le récent ouvrage « L'énergie des sciences sociales »¹¹¹⁰, un groupe de recherche français pointe la nécessité pour les sciences humaines et sociales, entre autre, de se saisir de ces questions sur l'énergie pour faire avancer la formulation des diverses options qui s'offrent aux décideurs

1107 Les auteurs s'appuient sur quatre types d'organisation des relations sociales : hiérarchique, individualiste, égalitariste et fataliste, qui représentent un éventail large de solutions aux divers problèmes sociétaux.

1108 Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, *op. cit.*, p. 56.

1109 *Ibidem*, p. 69.

1110 Olivier Labussière et Alain Nadaï, *L'énergie des sciences sociales*, Alliance Athéna, 2015.

politiques et aux organismes de gestion de l'énergie. Cet ouvrage programmatique ne favorise pas une technologie sur une autre mais appelle un raisonnement systémique tant les enjeux énergétiques transcendent les frontières disciplinaires et sectorielles. La mise en œuvre des politiques climat-énergie renouvelle l'agenda de la recherche qui doit se saisir de manière interdisciplinaire de ces questions éminemment politiques. A travers une approche sociotechnique, les chercheurs en sciences sociales sont appelés à travailler sur les choix technologiques et les politiques énergétiques dès leur conception afin de permettre le déploiement harmonieux de nouvelles options énergétiques à l'intersection de dispositifs matériels, scientifiques, économiques et politiques. Il ne s'agit pas alors d'être les hérauts de l'acceptabilité sociale mais de faire circuler les problématiques liées à la transition énergétique afin de produire des solutions concertées. La place des territoires, l'intégration dans les marchés, les scénarisations du futur et les enjeux de gouvernance doivent ainsi être abordés non de manière fragmentée mais intégrée. Il me semble que ce type de programme de recherche peut apporter des réflexions pertinentes sur les politiques énergétiques en dépassant les approches sectorielles ou par filières technologiques. Si l'ouvrage est relativement silencieux sur l'aspect nécessairement conflictuel de la construction de l'action publique, l'incohérence mise en évidence durant cette analyse serait sans doute plus facilement réduite à travers ce type d'approche plutôt que dans une gestion politique fragmentée. Une définition politique des orientations énergétiques semble donc passer par une formulation plus claire de l'éventail des options disponibles et de leurs multiples effets.

8.3.3. « Ni ici, ni ailleurs », la France et le Québec contre le reste du monde ?

L'analyse de la controverse sur le gaz de schiste en France et au Québec a montré ses aspects techniques mais aussi normatifs. Dans ces deux pays, le mouvement d'opposition a surtout cherché à interdire cette industrie sur le territoire national, mais son discours intégrait un refus général de cette industrie au nom de la transition énergétique et de la protection des ressources aquatiques au niveau planétaire. En effet, une partie du slogan français exprimait ainsi ce refus : « gaz de schiste, ni ici, ni ailleurs ». Les opposants sont parvenus à empêcher le déploiement de l'industrie – du gaz et pétrole de schiste en France, seulement du gaz de schiste au Québec – tout en échouant à rejeter la filière des hydrocarbures non conventionnels dans son ensemble. D'une manière générale, malgré un certain succès au niveau national, les opposants ont aussi soutenu la lutte sur d'autres terrains nationaux afin de faire valoir l'aspect transnational de ce combat. La victoire nationale partielle des opposants conduit à deux interprétations contradictoires au regard de la situation internationale : ces deux pays francophones sont-ils des précurseurs ou des retardataires en matière de politiques énergétiques et environnementales ?

Du strict point de vue arithmétique, ces deux pays font plutôt figure d'exceptions. Comme je l'ai souligné en introduction, à l'aube des années 2010, la majorité des pays comprenant des réserves d'hydrocarbures non conventionnels entame un développement de l'exploration afin d'estimer son potentiel et d'envisager l'exploration : États-Unis, Canada, Australie, Chine, Inde, Grande-Bretagne, Allemagne, Pologne, Pays-Bas, Argentine, Hongrie, Autriche, Roumanie, Bulgarie, Suède, Turquie, Algérie, Ukraine, Lituanie, Suisse, Danemark, Espagne, Tunisie, Brésil, Mexique ou Afrique du Sud, tous ces pays ont autorisé des programmes d'exploration des ressources entre 2010 et 2015. Toutefois, l'exploration ne s'est pas toujours révélée fructueuse, notamment depuis la chute des prix des hydrocarbures. Malgré son enthousiasme, la Pologne a vite déchanté puisque sur la quarantaine de compagnies présentes dans le pays en 2011, il n'en reste aujourd'hui plus que trois. Chevron, Total ou encore ExxonMobil n'ont pas renouvelé

leurs concessions. La Suède, l'Autriche ou la Roumanie ont subi des déconvenues similaires. D'une manière générale, l'Europe avec sa plus forte densité de population et les coûts d'extraction plus importants (notamment en Europe de l'Ouest) est un terrain moins propice à une exploitation rentable qui nécessite une intense utilisation du territoire.

Plus encore, ce sont les mouvements d'opposition qui font barrière à la possibilité d'une industrie du gaz et du pétrole de schiste. Plusieurs cantons suisses¹¹¹¹ ont voté des moratoires, de même que la Bulgarie¹¹¹², les Pays-Bas¹¹¹³, la République Tchèque, l'Afrique du Sud (qui l'a retiré depuis), la Suède¹¹¹⁴ ou l'Allemagne¹¹¹⁵ (qui l'a aussi retiré). Les opposants sont parvenus à arrêter momentanément l'exploration en Algérie. La Grande-Bretagne, malgré l'intense soutien des conservateurs au pouvoir¹¹¹⁶, est face à un important mouvement de contestation qui s'appuie sur des soutiens institutionnels comme le montre le refus du comté de Lancashire d'autoriser la fracturation hydraulique en 2015. Les Pays-Bas, l'Espagne, le Danemark et l'Allemagne connaissent également des mouvements d'opposition importants. En Argentine ou au Brésil, les opposants se font aussi entendre afin de protéger les zones de prospection qui sont des territoires relativement préservés comme la Patagonie ou l'Amazonie. Aux États-Unis, berceau de cette industrie, les opposants sont désormais beaucoup plus nombreux et ils remportent certains succès comme l'a montré le récent moratoire adopté par l'Etat de New-York¹¹¹⁷, mais aussi les référendums locaux bannissant la fracturation hydraulique (qui ont obligé certains Etats à voter des lois interdisant d'interdire cette technique). Au Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont aussi passé des moratoires sur l'utilisation de cette technique. Ainsi, le Québec et la France ne sont pas au ban des nations dans leur refus de cette industrie qui fait face à un rejet de plus en plus marqué au fur et à mesure de la baisse des prix de l'énergie qui rend ses bénéfices moins évidents pour les populations.

Comme le montre P.-M. Terral, une certaine trans-nationalisation de la lutte contre le gaz de schiste se met en place.¹¹¹⁸ Tous les mouvements nationaux ne sont pas inter-reliés mais les liens sont visibles entre plusieurs d'entre eux. L'influence des mouvements québécois et américain sur la mobilisation française a été notée, mais ce sont ensuite les Français qui supportent les Polonais puis les Algériens. A travers le réseau No Fracking, les informations et les discours circulent. Un proto-réseau trans-européen et trans-méditerranéen est en place¹¹¹⁹ mais ils peinent à s'allier avec l'Amérique Latine dont les enjeux anti-impérialistes et particuliers aux communautés locales sont différents. L'Asie est encore la seule zone à ne pas connaître l'influence de ce mouvement transnational. Le cas de l'Inde étudié par K. Olofsson montre bien la difficulté de construire un discours d'opposition dans ce pays et le déplacement de la controverse sur le prix de la gomme de guar, produite localement et ingrédient du fluide

1111 Manuel Fischer et Karin Ingold, *op. cit.*

1112 Viktor Nikolaev Goussev, Simon Devey, Bianca Schwarzenburg[et al.], « Shale Gas U-Turns in Bulgaria and Romania: The Turbulent Politics of Energy and Protest », *Journal of European Management & Public Affairs Studies*, vol. 1 / 2, avril 2014, p. 47-60.

1113 Tamara Metze et Jennifer Dodge, « Dynamic discourse coalitions on hydro-fracking in Europe (the Netherlands) and the United States (New York) », *International Conference on Public Policy*, Milan, 2015

1114 Daniel Nohrstedt et Kristin Olofsson, « The Politics of Fracking in Sweden », in Christopher Weible, Tanya Heikkilä, Karin Ingold, Manuel Fischer. *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, à paraître.

1115 Jale Tosun et Achim Lang, *op. cit.*

1116 Paul Cairney, Manuel Fischer et Karin Ingold, *op. cit.*

1117 Tamara Metze et Jennifer Dodge, *op. cit.*

1118 Pierre-Marie Terral, *op. cit.*

1119 P.-M. Terral cite l'exemple de la rencontre de 2012 entre 15 représentants de pays européens à Bruxelles pour mettre en place une stratégie commune d'opposition, ou celle des pays méditerranéens à Tunis en 2013.

de fracturation hydraulique.¹¹²⁰ Dans le cas chinois, ce n'est pas tant l'opposition populaire qui est visible que les difficultés d'ordre légal et politique qui freinent tant l'investissement étranger que le développement technologique nécessaire à l'adaptation à la géologie locale.¹¹²¹

Ainsi, la France et le Québec peuvent être considérés comme des précurseurs de ce mouvement mondial d'opposition tout autant que de retardataires dans le développement de cette ressource. En effet, les partisans regrettent que l'arrêt donné à l'industrie ne soit fatal puisque le retard accumulé en termes de technologie et d'expertise entretient un coût économique important qu'il sera difficile de rattraper. Toutefois, la politique de rejet du soi-disant Eldorado gazier apparaît plus cohérente pour l'Etat français à l'aube des négociations sur le climat à Paris fin 2015. En refusant la course mondiale vers les hydrocarbures non conventionnels, les pays qui font le choix du moratoire démontrent une cohérence avec leurs engagements climatiques. C'est sur un double axe que le refus ou le soutien à l'industrie du gaz de schiste peut être analysé, celui de sa perception comme opportunité économique ou menace environnementale et celui de son statut d'énergie de transition ou de retardateur du développement des énergies renouvelables.¹¹²² Ce classement doit alors incorporer de nombreux critères dont les principaux sont l'état du mix énergétique, la structure de l'économie des ressources naturelles et de l'énergie, la densité de population, le régime de régulation des ressources et le degré de dépendance à des fournisseurs d'énergie instables. Dans ce classement à produire, la France et le Québec n'ont que peu à gagner d'une exploitation du gaz de schiste et se situent donc dans les catégories de menace environnementale et de retardateur de la transition énergétique. Toutefois ce classement apparaît incomplet au regard de l'analyse déroulée puisqu'une focale sur l'unique industrie du gaz de schiste ne prend pas en considération le pétrole de schiste qui suit la même courbe de développement et qui ne peut en aucun cas être considéré comme une transition énergétique.

1120 Kristin Olofsson, "Understanding the Political Processes of Hydraulic Fracturing in India: An Advocacy Coalition Approach", *International Conference on Public Policy*, Milan, 2015

1121 Paolo David Farah, « The Development of Shale Gas in China: Health, Water and Environmental Risks », *International Conference in Public Policy*, Milan, 2015

1122 Tamara Metze et Jennifer Dodge, *op. cit.*

Conclusion

La controverse sur le gaz de schiste : refroidissement ou mutation ?

L'analyse qui vient d'être déroulée visait à comprendre comment les processus de cadrage des risques liés au gaz de schiste, produits par des acteurs regroupés en réseau, ont participé à la construction de l'action publique en France et au Québec. Dans cette conclusion, il s'agit de vérifier que j'ai bien répondu à la question posée en introduction mais aussi de souligner une piste qui mérite d'être explorée plus avant, celle du régime de régulation des ressources.

1.1. Le cadrage de la controverse, un processus politique continu

Le processus de cadrage de la controverse sur le gaz de schiste a été analysé de manière diachronique sur deux terrains mais aussi du point de vue de plusieurs acteurs et dans plusieurs forums. Face à une perception du risque socioéconomique par les décideurs politiques québécois, on observe une perception du risque technologique chez les Français. Toutefois, ce cadrage particulier au forum de la politique publique correspond à un moment précis de la controverse (2011 en France et 2014 au Québec), il est alors difficile de synthétiser la nature du cadrage adopté qui est un processus politique continu et pluriel qu'on ne peut décrire que dans ses transformations successives. L'analyse par forums ne vise pas à cloisonner artificiellement les espaces de controverse mais à en montrer la diversité et la circulation des acteurs entre ces espaces.

A l'origine, la controverse sur le gaz de schiste débute dans un espace militant restreint et n'est portée que par une poignée d'acteurs encore peu structurée. Au Québec, ce sont quelques citoyens engagés sur les enjeux environnementaux et la préservation de leur environnement de vie qui sonnent l'alarme. En France, l'alerte est plutôt construite sur la base d'un réseau militant préexistant et d'un groupe d'élus écologistes qui donnent rapidement naissance à un mouvement de grande ampleur qui s'auto-structure en collectifs et en associations. Avant cette mise en alerte qui constitue également une mise en politique des enjeux relatifs à cette industrie gazière, la filière du gaz de schiste est anonyme. Au Québec, elle est implantée depuis 2006 et la phase d'exploration donne des signaux encourageant en 2008. L'industrie concerne plus d'une vingtaine de compagnies répartie sur une large bande de terre au sud du Saint-Laurent entre Montréal et Québec. Cette filière est soutenue par le gouvernement libéral qui y voit une opportunité économique dans la droite ligne du discours de l'industrie. Ce n'est véritablement qu'en septembre 2009 que le sujet émerge dans le forum de la société civile, principalement dans les espaces militants, avant de devenir une controverse publique à l'été 2010 à cause du manque d'information, du sentiment de précipitation, de l'absence d'étude d'impact et d'encadrement légal relatif à la fracturation hydraulique. En France, des premiers permis de pétrole de schiste ont été délivrés en 2008 tandis que ceux concernant le gaz de schiste ne datent que de mars 2010. Alors que les quelques compagnies pétrolières commencent à s'activer en région parisienne, la phase exploratoire n'est même pas commencée dans le sud-est lorsque l'alerte émerge depuis la région Rhône-Alpes principalement autour du risque lié à la fracturation hydraulique pour les réserves en eau mais aussi à cause du déni de consultation des populations locales qui se sentent mises devant le fait accompli. A l'issue de cet épisode

de mise à l'agenda de la controverse, on remarque d'abord que la filière gazière était initialement confinée par manque de prise en compte de sa singularité (la fracturation hydraulique), par le traitement administratif routinier qui avait concouru à la délivrance des permis et à cause du caractère nouveau des enjeux pétro-gaziers pour les deux pays. On note ensuite une spécificité française : le traitement conjoint de l'industrie du pétrole et du gaz de schiste autour du risque technologique. Enfin, la mise à l'agenda porte un discours militant légèrement différent. Alors qu'au Québec, les opposants réclament un moratoire et une étude d'impact en mettant en avant l'incertitude, en France, les anti gaz de schiste demandent une interdiction de la fracturation hydraulique et l'abrogation des permis contestés en soulignant le refus des territoires de supporter les risques relatifs à cette industrie.

Sur les deux terrains étudiés, la problématisation portée par les opposants est proche, il s'agit de questionner l'opportunité de développer une telle filière. La réponse des forums politique et de la politique publique est très différente en France et au Québec. Dans la belle province, la mise à l'agenda politique est lente et les libéraux multiplient les tentatives de retarder ou de contourner le débat souhaité par les opposants. C'est autour d'un consensus sur les lacunes de la gouvernance du dossier « gaz de schiste » que le Parti Québécois, dans l'opposition, se joint aux opposants. Le gouvernement Charest accepte finalement de mandater le BAPE en septembre 2010 tout en restreignant son enquête aux enjeux du développement durable, épousant ainsi la problématisation des partisans de l'industrie qui s'interrogent sur comment développer cette filière de manière acceptable pour le public. Malgré la multiplication des stratagèmes de bricolage (augmentation des taux de redevances, obligation de demander une autorisation spécifique pour l'utilisation de la fracturation hydraulique notamment), les libéraux sont désavoués politiquement dans leur gestion de la controverse et contraints de lancer une EES (non sans tenter d'intervenir sur l'orientation des études). L'entrée de la controverse dans le forum des experts engage une gestion sur une temporalité plus longue qui fait perdre à la controverse sa centralité médiatique et politique, et finalement refroidit le caractère controversé de ce qui devient un problème public soutenu par une action collective. Lorsqu'elle réapparaît en 2014 pour de secondes audiences publiques, la controverse a largement perdu de son importance et, malgré des conclusions qui suivent globalement le discours des opposants, les enjeux ont depuis migré vers d'autres terrains de lutte. Alors que le second BAPE conduit le gouvernement à rejeter le développement de la filière, c'est principalement l'absence d'acceptabilité sociale et de rentabilité économique qui justifient ce choix aux yeux des forums politique et médiatique. En effet, les opposants ne parviennent pas à empêcher une réforme du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui encadre l'utilisation de la fracturation hydraulique en faveur de l'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti (en matérialisant une distinction entre des zones habitées où la technique est quasi impossible à mettre en œuvre et des zones peu peuplées où elle rencontre moins d'obstacle). Malgré l'émergence de problématiques pétrolières similaires depuis 2013, les opposants sont face à un soutien transpartisan de l'industrie pétrolière qui fait passer l'industrie gazière (en proie à un faible prix du gaz naturel) au second plan. S'ils ont obtenu une réforme de la Loi sur les mines, celle-ci n'octroie que de maigres avancées sur le plan de la gouvernance des territoires municipaux et les gains en termes de divulgation d'information sont rapidement restreints par le retour des libéraux au pouvoir.

Le terrain français donne à voir une mise en politique bien différente. La controverse est captée très rapidement par le forum politique dans lequel le consensus se forme rapidement sur la dangerosité de la fracturation hydraulique. Le déclenchement de plusieurs commissions de travail est court-circuité par le vote de la Loi Jacob en juin

2011, soit moins de six mois après la première manifestation majeure. Cette loi interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique tout en laissant la possibilité de développer des technologies alternatives. Elle clôt momentanément la controverse puisqu'elle dépossède les opposants de leur argument clé. Ceux-ci sont alors confinés à la sphère militante et sont en proie à une démobilisation interne (manque d'enjeux saillants, division du mouvement entre des collectifs plus partisans et des associations plus axées sur l'information scientifique). Toutefois, les autres axes narratifs des opposants resurgissent dans le forum de la politique publique à travers la réforme du Code minier et le débat sur la transition énergétique. Mais les porteurs de ces revendications ont perdu leur poids médiatique et politique et ces débats se déroulent majoritairement sans leur aval. A l'inverse, depuis la Loi Jacob, un réseau des partisans de l'exploration s'est structuré pour réclamer la mise en œuvre intégrale de la loi afin de développer l'exploration géologique et l'expérimentation technologique. Ce réseau est surtout composé de géologues, d'ingénieurs et d'une poignée d'élus, et, quoique minoritaire, il multiplie les tentatives de réouverture du débat depuis 2012. Il influe notamment sur la réforme du Code minier en cours qui n'instaure que des transformations marginales en faveur d'une meilleure information mais ne délègue aucun pouvoir au niveau local. Alors que le consensus politique partisan a favorisé le traitement rapide du risque technologique en 2011, le consensus partisan en 2015 est plutôt autour du confinement de la controverse qui est synonyme de mobilisation sociale. Les décideurs politiques refusent de rouvrir le débat tout en autorisant çà (exploration du gaz de houille) et là (réforme du Code minier) quelques avancées en faveur des pro exploration. La controverse est refroidie par son traitement législatif mais ses enjeux réapparaissent épisodiquement à cause de l'absence d'une évaluation de fond de enjeux relatifs non seulement à la fracturation hydraulique mais à l'ensemble de l'industrie pétro-gazière.

Ce bref rappel du processus politique de cadrage de la controverse nous montre bien une dynamique de problématisation différente des enjeux et des solutions à apporter. Le cadrage québécois sur l'acceptabilité sociale engage dès le débat le recours à l'instrument participatif qu'est le BAPE. C'est en intégrant le public dans le débat que la controverse pourra s'exprimer et, tel un feu de paille, s'apaiser ensuite pour permettre la mise en œuvre d'un compromis autorisant un « développement harmonieux ». Le cadrage sur l'incertitude portée par les opposants appelle ensuite un instrument d'expertise indépendant qui se concrétise dans l'EES. Finalement le compromis est coproduit par l'ensemble des acteurs. Face à la chute du prix du gaz, la filière du gaz de schiste n'est plus si intéressante et les acteurs de l'industrie se tournent plutôt vers le pétrole. Il ne « coûte » plus tellement d'abandonner politiquement l'industrie du gaz de schiste, mais à travers l'encadrement de la fracturation hydraulique, le gouvernement autorise une utilisation de cette technique sur la base d'une séparation du territoire entre ses zones habitées et peu peuplées. Le cadrage français spécifiquement orienté sur la fracturation hydraulique engage un traitement rapide au regard du calendrier électoral et la Loi Jacob offre une porte de sortie peu coûteuse pour les élus qui ne souffrent pas de liens structuraux avec une industrie à peine naissante. Ce cadrage appelle ensuite une gestion assez technocratique et n'engage pas de longs débats publics mais plutôt une expertise interne à l'administration et aux compagnies exploitantes. Les tentatives de réouverture du débat se lisent à cette lumière puisque les acteurs cherchent à relancer la controverse sur la base d'une contradiction entre une expertise technique et l'émotion ayant conduit au vote de la Loi Jacob.

La comparaison de ces deux cas fait apparaître toute la complexité de cette controverse qui est sans arrêt redéfinie par les acteurs selon les forums qu'elle traverse. Les réseaux et les coalitions qui portent les problématisations sous-jacentes à une certaine définition de l'objet contesté ou promu doivent faire face à des modifications de

leur position qui jouent en retour sur le contenu de leurs assemblages narratifs. Sur les deux terrains, l'industrie du gaz de schiste est qualifiée de problème et non d'opportunité, et en cela les opposants réussissent à imposer leur discours sur celui du réseau des partisans. En revanche, la gestion fragmentée dans le forum de la politique publique restreint leur capacité à influencer la traduction politique de leurs revendications sur la gouvernance et le modèle de développement. La définition de solutions propres à cette controverse dans le forum de la politique publique ne correspond que très partiellement à celles soutenues par le réseau des opposants. La simplification nécessaire au traitement du problème public mis à l'agenda dilue et trahit le discours des acteurs. Si la politique publique vise, comme le souligne P. Zittoun, à remettre en ordre le désordre laissé par la mise à l'agenda d'un problème¹¹²³, elle est un processus de retraduction des enjeux en fonction du cadrage choisi par les décideurs politiques. La mise en ordre incorporée dans le processus politique français passe sous silence une grande partie du discours des opposants sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires. Leur argumentaire n'est aucunement validé puisque c'est uniquement sous un angle technologique que la controverse est retraduite sans prendre en compte ses enjeux socioéconomiques et environnementaux. Leur identité est aussi incomprise puisque dans la réforme du Code minier, on réaffirme sans grand débat la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers des territoires. La mise en ordre au Québec est différente mais ses effets sont similaires. La retraduction politique qui suit un cadrage socioéconomique cette fois fait fi des risques environnementaux « réels » au profit des risques « perçus » et s'appuie sur la capacité de mobilisation des territoires. L'argumentaire des deux réseaux est mis à l'épreuve dans le processus politique mais l'identité valorisée *in fine* est celle du producteur de richesses économiques sur celle du protecteur de l'environnement.

1.2. Instruments d'action publique, participation et expertise

La mise en évidence du processus politique continu de définition du cadrage de la controverse a fait apparaître une mobilisation contrastée de deux types de ressources particulières : la participation publique et l'expertise. Sans développer à nouveau les conclusions du précédent chapitre, on peut rappeler ici les principaux résultats de l'analyse. Alors qu'au Québec, le cadrage favorise la participation du public de manière ouverte, en France, c'est une participation sélective qui s'observe dans les divers instruments utilisés durant cette controverse. Cette participation est visible dans les différentes commissions qui président les instruments informationnels. En France, les opposants récusent leur participation aux forums consultatifs organisés par l'Etat central à partir de la Loi Jacob. N'ayant plus rien à espérer de l'action publique, ils rejettent l'instrumentalisation de ces forums de discussion où ils seraient mis en infériorité numérique. En revanche, au Québec, la participation plus ouverte permise par les instruments engage les opposants à intégrer ces forums pour faire valoir leurs arguments. N'ayant rien à perdre face à un gouvernement libéral pro industrie, les opposants se saisissent de cette opportunité pour peser dans le forum de la politique publique mais aussi dans les médias, dans la société civile et auprès de leurs élus. Cette différence en termes de participation a été mise à la lumière d'une méfiance plus importante de la part des Français envers leurs institutions centrales. Alors qu'au Québec, ces institutions (BAPE et EES) sont des instruments permettant aux opposants de faire valoir leurs arguments dans un forum politique largement occupé par le discours des partisans de l'industrie, en France, les instruments mobilisés (CGIET-CGEDD,

1123 Philippe Zittoun, *op. cit.*, p. 20.

OPECST) sont principalement des faire-valoir du discours pro exploration. L'histoire de ces instruments joue aussi pour ou contre cette confiance accordée à l'institution. Alors que la gestion technocratique favorable à l'industrie nucléaire marque les esprits en France, l'indépendance du BAPE sur les dossiers environnementaux pousse les Québécois à lui accorder du crédit.

Une dynamique similaire s'observe au regard de l'utilisation de l'expertise technique et scientifique. C'est seulement au Québec où un véritable processus d'expertise est mis en œuvre et celui-ci tourne au profit des opposants qui ont su coproduire au travers du BAPE une série de questions de recherche reprise dans l'EES. L'expertise scientifique est alors largement utilisée comme une ressource par les opposants pour soutenir leurs arguments, notamment contre l'argument des partisans sur leur maîtrise technique. En France, c'est la dynamique inverse qui s'observe puisque, grâce au vote rapide de la Loi Jacob, l'utilisation de l'expertise pour faire valoir leurs positions devient moins pressante pour les opposants. Ce sont principalement les partisans de l'exploration qui vont faire reconnaître leur expertise comme centrale pour rouvrir le débat à travers l'imposition des géosciences et de l'ingénierie comme disciplines de prime importance dans les différents rapports officiels sur le gaz de schiste. Cet usage avant tout stratégique de l'expertise nous amène à considérer la production de savoirs comme une ressource politique et questionne les formes d'appel à la science pour sa « neutralité » souvent mobilisée par les acteurs. Nous avons vu qu'il apparaît si ce n'est utopique, du moins risqué de tenter de séparer hermétiquement le forum des experts de celui des politiques. La subversion de la frontière entre les deux apporte de la confusion dans la controverse et l'imposition même d'une frontière constitue un travail politique. L'utilisation de l'expertise en situation de controverse doit ainsi être abordée non dans une approche qui chercherait à limiter la participation du public mais dans une volonté de mise en évidence des processus politiques qui recouvrent la construction de l'expertise. Dans ce sens, l'explicitation des enjeux du cadrage d'une controverse est une étape cruciale pour saisir le sens d'un recours à l'expertise et surtout de quel type d'expertise et de quel genre de disciplines scientifiques.

Les processus de cadrage observés durant l'analyse de la controverse sur le gaz de schiste, mais aussi de ses débordements, permettent d'insister sur leur rôle essentiel pour comprendre les décalages entre instruments d'action publique, discours et pratiques des acteurs. Le cadrage du problème oriente sa définition, son évaluation et donc sa solution. La comparaison des cadrages est ici heuristique puisque l'on voit qu'une controverse sur un objet identique qui n'est pas cadrée de la même manière n'engage pas le même type d'instruments d'action publique. Ces différences sont bien sûr à relier aux différences institutionnelles dont les principales sont la place des ressources naturelles dans l'économie et son poids historique, l'historicité des institutions de gestion des controverses, et les ressorts de la construction identitaire nationale et locale. Le cadrage est également influencé par la structure des réseaux en opposition qui détermine les rapports de force. On a vu que le relatif équilibre entre les réseaux au Québec poussait plutôt au compromis sur la fracturation hydraulique alors que l'absence de résistance du réseau des partisans de l'industrie en France avait autorisé une prohibition de la technique. Du cadrage initial dépend la suite de la controverse et l'orientation des débordements qu'il autorise. Ainsi, en France, la perception initiale des décideurs politiques est celle du risque technologique et elle conduit à une interdiction technique. Cela active un réseau de partisans de la recherche qui s'approprie la controverse spécifique au gaz de schiste dans le but de rouvrir le débat. Les opposants sont partiellement dépossédés de leur assemblage narratif par ce cadrage politique et ils cherchent alors à influencer la réforme du Code minier afin de modifier les fondements

de la gouvernance des ressources naturelles, mais ils sont en position de faiblesse sur ce dossier. Au Québec, la controverse est initialement cadrée sur le manque d'acceptabilité sociale qui conduit tour à tour à développer des campagnes de conviction et à améliorer l'information. La durée de la controverse maintient en vie le réseau des opposants qui a plus de latitude pour s'affirmer sur d'autres objets de politiques publiques, mais le confinement de la question spécifique de la fracturation hydraulique dans le forum de la politique publique autorise un encadrement de cette technique et non l'interdiction souhaitée. En analysant comment le cadrage influençait le déroulement de la controverse, notamment dans le forum de la politique publique, j'ai pu décrire avec précision comment elle constituait une épreuve à la fois argumentaire et identitaire pour les acteurs, mais j'ai également pu expliquer en quoi son ancrage historique et institutionnel avait influencé son parcours au sein des différents forums.

1.3. Apports théoriques

Les résultats présentés appellent maintenant une conclusion sur les apports théoriques de ce travail. J'ai insisté dès l'introduction sur cinq aspects de méthodologie et de théorie. Il s'agit d'abord de souligner la pertinence de développer des études comparées sur la base de la méthode d'analyse proposée par la sociologie et de la traduction et de la coproduction. Ensuite, l'intégration des commissions d'enquête, d'expertise, d'information ou de consultation en tant qu'instrument de l'action publique est une des propositions de ce travail. La seconde hypothèse démontrée est celle du caractère instituant de la controverse en matière de recours à l'expertise. La comparaison franco-qubécoise appelle aussi une conclusion théorique autour de l'intérêt d'une focale sur les institutions et sur leur historicité. Enfin, je conclus sur l'importance de la pluralité des sources et des méthodes d'analyse.

La présente étude de la controverse sur le gaz de schiste s'appuie sur une méthode hybride en utilisant le vocabulaire de la sociologie de la traduction et de la coproduction. Sans développer les aspects ontologiques controversés de la première, il me semble que le vocabulaire descriptif de ce courant théorique est particulièrement outillé pour permettre l'analyse fine des processus d'intéressement et de débordement autour d'un objet sociotechnique polémique. Alors que l'ANT permet de décrire la formation et le maintien de réseaux d'acteurs en compétition pour l'imposition de leur problématisation des enjeux, les travaux de S. Jasanoff donnent une place plus grande aux processus politiques. La comparaison permet de rendre plus explicite les variables explicatives de la controverse mais aussi de sa gestion politique et de ses effets. J'ai produit une analyse de deux écosystèmes (français et québécois) centrés autour de l'industrie pétro-gazière et, à l'intérieur de chacun, j'ai décrit la compétition entre plusieurs réseaux d'acteurs. Contrairement aux critiques souvent adressées à l'ANT, cette analyse a souhaité dépasser une vision unique de la controverse centrée sur « l'innovateur » et donner droit au chapitre à différents acteurs structurés, si ce n'est en réseau, au moins en coalition discursive autour de solutions communes face à un problème public. Il s'agit alors de développer une sociologie des controverses à un niveau méso plutôt que microsociologique et une analyse sociopolitique plutôt que sociocognitive des cadrages. Mon étude se place ainsi à la confluence de la sociologie des mobilisations sociales et de l'analyse des politiques publiques puisqu'elle démontre non seulement comment une problématique sociocognitive controversée est refroidie par le travail des professionnels et des experts, mais aussi comment divers acteurs luttent pour étendre ou restreindre le cadrage du problème. Ces acteurs sont pour partie issus du forum de la société civile, c'est-à-dire dans mon cas des militants et habitants concernés, et pour partie du forum politique (élus locaux et nationaux). Comme le faisait déjà remarquer Y. Barthe et D. Linhardt, cette sociologie des controverses a donc un intérêt

heuristique à se rapprocher de la sociologie de l'action collective ainsi que de la sociologie de l'action publique pour étudier les influences des mobilisations sociales sur la controverse et les effets du forum de la politique publique.¹¹²⁴ La sociologie des controverses ne doit plus se satisfaire de l'étude de la mise à l'agenda d'un risque collectif mais intégrer une focale plus large qui comprend la production de ce risque par des acteurs divers, dont les riverains et les militants sont parmi les plus actifs, et la gestion politique de ce risque, notamment autour d'instruments devenus classiques que sont l'expertise scientifique et technique et la participation publique. L'élargissement de l'enquête permet ainsi de saisir la complexité mais surtout les débordements des controverses qui ne sont alors jamais totalement closes et ne peuvent être que partiellement stabilisées par un travail d'enrôlement des acteurs centraux.

Ensuite, un des apports de cette thèse est de démontrer l'intérêt d'inclure en tant qu'instrument d'action publique la production de rapports par des commissions de travail. Ces outils informationnels et communicationnels entretiennent des processus de construction de connaissance et de cadrage de l'action publique qui mettent en lumière les rapports de pouvoir entre les acteurs de la controverse. Bien que leur effet sur l'action publique ne soit pas toujours direct, leur exclusion de l'analyse de la politique publique conduit à surestimer ou sous-estimer le poids de certains acteurs. Les commissions de travail françaises valorisent par exemple énormément le discours des partisans de l'industrie alors qu'une loi interdit la fracturation hydraulique. A l'inverse, les rapports québécois favorisent le point de vue des opposants tandis que le Québec autorise la fracturation hydraulique tout en bloquant le développement de la filière gazière. La composition des auditions publiques et le type de documentation participant à la création de ces rapports sont un bon indicateur des significations et des représentations contenues dans ces dispositifs sociaux et techniques. L'intégration des commissions de travail à l'analyse nuance donc les résultats et participe à illustrer le caractère mouvant, tâtonnant et continu de la gestion politique des controverses. Conscient du risque de dilution, il ne s'agit pas de dire que tout est instrument, mais de souligner l'intérêt heuristique de la notion pour saisir le processus de production de savoirs pour l'action publique.

L'accent porté sur la production de connaissance appelle également à appuyer de nouveau le caractère instituant de la controverse en matière de recours à l'expertise. Les résultats de ce travail poussent ainsi à conclure à l'impossibilité de déterminer un noyau dur d'experts *ex ante*, ce qui amène à nuancer fortement l'intérêt d'une troisième vague en sociologie des sciences qui chercherait à limiter la participation publique et à maintenir une frontière entre un forum scientifique dégagé des influences sociales et un forum politique réservé aux profanes. Au contraire, la controverse sur le gaz de schiste montre plutôt toute la pertinence d'étudier les « grandes controverses » (par opposition aux « petites controverses » de laboratoire qui étaient l'objet privilégié des recherches de la sociologie des sciences dans les années 1980) à travers la focale du cadrage politique de ces dernières. Il s'agit donc de soutenir derrière S. Jasanoff, B. Wynne mais aussi F. Fischer que c'est bien le processus de cadrage qui détermine l'évaluation d'un problème et que c'est dans cette dynamique que se construit l'expertise légitime, crédible et pertinente. L'expertise est ainsi avant tout situationnelle et non statutaire. L'évaluation de la légitimité d'une expertise ne peut se faire qu'*ex post* et le travail de frontière entre les savoirs est toujours un travail politique.

La comparaison de la France et du Québec illustre l'intérêt d'étudier deux cas similaires afin d'en faire ressortir à la fois les variables communes expliquant la

1124 Yannick Barthe et Dominique Linhardt, « L'expérimentation: un autre agir politique » *Papiers de recherche du CSI*, no13, 2009.

controverse et les différences qui démontrent les spécificités des terrains, et dans mon cas, de leur cadrage de la controverse. Cette comparaison d'un faible nombre de cas limite le risque de dilution dans des variables « hors-sol » et permet de se concentrer sur les spécificités des cas. J'ai démontré que les variables comparatives sont à la fois institutionnelles et culturelles. Au-delà d'une simple approche par les structures des opportunités politiques, ce travail montre que ce ne sont pas tant les régimes politiques qui influencent la réaction institutionnelle à un désordre politique, mais bien plutôt l'histoire des institutions et les registres culturels intégrés par les publics concernés. Français et Québécois, dirigeants et simples riverains, ont chacun construit un rapport particulier aux discours en compétition dans la controverse et aux choix d'instruments et de cadrage institutionnels, en fonction de leurs expériences. Cette comparaison appelle donc à mettre l'accent sur les questions d'épistémologie sociale¹¹²⁵, de construction des savoirs et des discours et de l'évaluation de la légitimité, crédibilité et pertinence des porteurs de discours en situation de controverse. La comparaison des structures institutionnelles n'est pas suffisante si elle ne s'accompagne pas d'une comparaison dynamique de ces structures et des rapports culturels des acteurs aux institutions.

Enfin, il convient de signaler que la diversité des terrains de l'analyse (mobilisation sociale, politique publique, expertise) appelle une diversité des matériaux et des méthodes d'enquête afin de produire un faisceau de preuves. Le recours à des sources hétérogènes multiplie les points d'entrée dans la controverse et permet de valider ou de nuancer l'analyse. Ce travail fait appel à la fois à des entretiens qualitatifs, une analyse des articles de presse, un traitement quantitatif des références bibliographiques et consultatives, une étude de réseau web et des observations *in situ* afin de construire une vision la plus juste possible de l'écosystème de la controverse sur le gaz de schiste. Par essai et erreur, il s'agit de produire, non pas une théorie ancrée¹¹²⁶, mais une méthodologie ancrée dans le terrain d'observation.

1.4. Approfondir la compréhension du régime institutionnel de régulation des ressources

Il faut enfin mettre en avant ici une piste de travail qui mériterait un développement plus approfondi au regard de l'analyse produite : le régime institutionnel des ressources¹¹²⁷. Il ne s'agit pas ici de focaliser sur une supposée surexploitation de la ressource pétrolière et gazière mais plutôt d'insister sur une analyse intégrée des différentes ressources nécessaires à cette exploitation et aux conflits d'usage qui naissent de l'incohérence entre politiques publiques et droit de propriété sur les ressources. Au gré des mutations et des débordements de la controverse sur le gaz de schiste, j'ai démontré qu'elle ne concernait pas uniquement l'objet initial et central qu'est l'industrie du gaz de schiste et la technique de la fracturation hydraulique, mais aussi une remise en cause du régime de gouvernance des ressources naturelles et du territoire. Le problème de la législation minière émerge sur les deux terrains comme un responsable de premier ordre de l'ampleur de la controverse. Il ne s'agit pas ici de favoriser une analyse « classique » des controverses qui inverserait cause et conséquence en postulant la controverse sur le gaz de schiste comme cause de l'incohérence du régime de régulation des ressources, mais de souligner au contraire que

1125 Alvin I. Goldman et Dennis Whitcomb, *Social epistemology: essential readings*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2011, 357 p.

1126 Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.

1127 Frédéric Varone et Stéphane Nahrath, *op. cit.* Frédéric Varone, Stéphane Nahrath, Jean-David Gerber, « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation », *Revue de la régulation*, vol. 2, 2008. Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

la description faite de cette controverse me pousse à questionner ses racines institutionnelles. Au regard des contestations sur le territoire américain, les controverses françaises et québécoises frappent par leur ampleur et le relatif consensus autour du rejet de cette filière. Comme je le notais en introduction, une des différences majeures entre ces trois pays est le régime de propriété tréfoncière. F. Varone et S. Nahrath postulent que la cohérence entre le droit de propriété d'une ressource et les politiques publiques régissant cette ressource permet un régime simplifié de régulation des ressources. Dans le cas américain, il existe une continuité entre les acteurs qui prennent les risques de l'exploitation pétro-gazière et ceux qui bénéficient de ces risques. Le propriétaire du terrain bénéficie de redevances et de dédommagements relatifs à l'exploitation de son sous-sol, il est donc plus enclin à accepter les risques liés à cette exploitation. Une politique publique favorable à l'exploitation des gaz et huiles de schiste exempte également l'industrie d'un certain nombre d'obligation et facilite donc l'intégration de cette filière dans le régime de régulation – bien qu'elle constitue un régime d'exception. Il existe alors une certaine continuité et cohérence entre les éléments constituant le régime américain de régulation des ressources. Or, nous avons vu qu'en France et au Québec ce n'était pas le cas, le régime est plus incohérent et complexe, cela malgré les réformes engagées. La propriété publique du sous-sol est un obstacle majeur à l'intéressement des particuliers qui n'ont pas d'intérêts économiques à favoriser l'industrie et qui vont au contraire subir tous les risques. Les réformes de la législation minière ont confirmé cette propriété publique des ressources souterraines et le droit d'usage exclusif délivré aux compagnies exploitantes. Dans le cas québécois, on a vu une tentative de compromis relatif à l'utilisation de la fracturation hydraulique qui met en œuvre un processus d'exemption un peu similaire à ce que l'on retrouve aux États-Unis. Malgré tout, une description détaillée de ce régime de régulation des ressources serait pertinente à mener pour faire ressortir les différentes incohérences légales entre la propriété publique du sous-sol et les multiples politiques publiques qui régissent non seulement les hydrocarbures mais aussi l'eau, l'air, la divulgation d'information, les usages du territoire, ou encore les seuils de pollution relatifs à la santé publique. Un régime trop complexe appelle forcément, selon ses théoriciens, des conflits entre les acteurs dont les activités sont encadrées par le régime de régulation des ressources. Ces conflits ne surgissent pas autour de la ressource gazière mais bien plus autour de l'effet de son exploitation sur les autres usagers de ressources annexes impactées par les forages (eau, air, sol, paysage, biodiversité, etc.). La multiplication des régimes d'exemption comme on l'a vu aux États-Unis, et comme cela semble être le cas au Québec, pose la question d'une sur-complexité du régime mais aussi de son caractère anti-démocratique. Une recherche posant à plat les enjeux d'un tel régime de régulation des ressources en comparant les cas de la France, du Québec et des États-Unis serait à même de fournir des éléments de réflexion pertinents à une réforme de ce régime assurant son caractère démocratique et sa cohérence.

Bibliographie

Sociologie politique générale

ABBOTT, Andrew, « Ecologies liées : à propos du système des professions », in Pierre-Michel Menger. *Les professions et leur sociologie, modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Les maisons des sciences de l'homme, Paris, 2003, p. 272.

ARNSTEIN, Sherry R., « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35 / 4, 1969, p. 216-224.

BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2005, [En ligne : http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Gestion_de_proximite_et_democratie_participative-9782707143068.html].

BALME, Richard et BROUARD, Sylvain, « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique », *Revue française de science politique*, vol. 55 / 1, février 2005, p. 33-51.

BHERER, Laurence, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, vol. 1 / 1, 2011, p. 105.

BHERER, Laurence, DUFOUR, Pascale et ROTHMAYR ALLISON, Christine, « Analyse comparée des mobilisations autour du développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique », Université de Montréal - Centre de recherche sur les politiques et le développement social, 2013.

BLATRIX, Cécile, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74 / 2, 2009, p. 97.

BLATRIX, Cécile, BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel[et al.], *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, 412 p.

BLONDIAUX, Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, 109 p.

BLONDIAUX, Loïc et FOURNIAU, Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, vol. 1 / 1, 2011, p. 8.

BOERSMA, Tim et JOHNSON, Corey, « The Shale Gas Revolution: U.S. and EU Policy and Research Agendas », *Review of Policy Research*, vol. 29 / 4, juillet 2012, p. 570-576.

BOLTANSKI, Luc et THÉVENOT, Laurent, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

BOURDIEU, Pierre, CHAMBOREDON, Jean-Claude et PASSERON, Jean-Claude, *Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques*, 5e édition, Berlin ; New York, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2006, 357 p.

BOURHIS, Jean-Pierre Le et LASCOUMES, Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11 / 42, 1998, p. 37-66.

BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie et RAVINET, Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, 3e éd. actualisée et augm, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, 771 p., (« Domaine Gouvernances »).

- BRILLET, Emmanuel, « Le service public 'à la française' : un mythe national au prisme de l'Europe », *L'Économie politique*, vol. 24 / 4, 2004, p. 20.
- CEFAÏ, Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*, Paris, LA DECOUVERTE, 2007, 727 p.
- CERIUM, « Colloque: Si loin, si proches? La comparaison France-Québec en sciences sociales », Montréal, 2014.
- CHATEAURAYNAUD, Francis, *Argumenter dans un champ de forces : Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Pétra, 2011.
- CHATEAURAYNAUD, Francis et TORNY, Didier, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1999, 476 p.
- CHOUEIRI, Raja, « Le « choc culturel » et le « choc des cultures » », *Géographie et cultures*, juin 2009, p. 5-20.
- COLLOVALD, Annie et GAITI, Brigitte, « Des causes qui "parlent" », *Politix*, vol. 4 / 16, 1991, p. 7-22.
- COMPAGNON, Daniel, « Réalité multiscale et articulations multiniveaux dans la gouvernance environnementale globale », *Ceriscope*, [En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part1/realite-multiscale-et-articulations-multiniveaux-dans-la-gouvernance-environnementale-glo?page=2>].
- DERVILLE, Grégory, « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA. La compétition pour l'accès aux médias lors de la reprise des essais nucléaires français. », *Revue française de science politique*, vol. 47 / 5, 1997, p. 589-629.
- DIETZ, Thomas, ROSA, Eugene A. et YORK, Richard, « Driving the human ecological footprint », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 5 / 1, 2007, p. 13-18.
- DOGAN, Mattéo et PELASSY, Dominique, *La comparaison internationale en sociologie politique*, Librairies techniques, Paris, 1980, [En ligne : <http://livre.fnac.com/mp18498777/La-comparaison-internationale-en-sociologie-politique>].
- DRYZEK, John S., DOWNES, David, HUNOLD, Christian[et al.], *Green States and Social Movements: Environmentalism in the United States, United Kingdom, Germany, and Norway*, Oxford University Press, 2003, 238 p.
- DURKHEIM, Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, 1894.
- ELDER, Charles D. et COBB, Roger W., « Agenda building and the politics of aging », *Policy Studies Journal*, vol. 13 / 1, septembre 1984, p. 115-129.
- FELSTINER, William L.F., ABEL, Richard L. et SARAT, Austin, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming . . . », *Law & Society Review*, vol. 15 / 3/4, janvier 1980, p. 631-654.
- FILLIEULE, Olivier, « On n'y voit plus rien, le recours à la presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », in Olivier Fillieule, Fabien Jobard, Bernard Voutat. *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, La Découverte, 2007, p. 380.
- FILLIEULE, Olivier, AGRİKOLIANSKI, Eric et SOMMIER, Isabelle, *Penser les mouvements sociaux: conflits sociaux et contestation dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, 300 p., (« Recherches »).
- FILLIEULE, Olivier et PÉCHU, Cécile, *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000, 222 p.

- FLYVBJERG, B., « Five Misunderstandings About Case-Study Research », *Qualitative Inquiry*, vol. 12 / 2, avril 2006, p. 219-245.
- FORTIN, Marie-José et FOURNIS, Yann, « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 3, juillet 2014, p. 231-239.
- FOUCAULT, Michel, EWALD, François, FONTANA, Alessandro[et al.], *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France*, Paris, Seuil, 2004, 356 p.
- FOUILLEUX, Eve, « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la Politique agricole commune », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 277-306.
- GAUTHIER, Mario et SIMARD, Louis, « Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en oeuvre et effets », in Cécile Blatrix, Jean-Michel Fourniau, Loïc Blondiaux, Bertrand Dubreuil, Martine Revel, Rémi Lefebvre. *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, (« Recherches »).
- GAZIBO, Mamadou et JENSON, Jane, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2004, 324 p.
- GILBERT, Claude et HENRY, Emmanuel, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, Editions La Découverte, 2009, 290 p.
- GIUGNI, Marco, *Social Protest and Policy Change: Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in Comparative Perspective*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, 320 p.
- GLASER, Barney G. et STRAUSS, Anselm L., *La découverte de la théorie ancrée: Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.
- GOFFMAN, Erving, *Frame analysis: an essay on the organization of experience*, Harper & Row, 1974, 612 p.
- GOURGUES, Guillaume, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, vol. 2 / 1, 2012, p. 30.
- GOURGUES, Guillaume, « Sans part », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, 2013.
- GOURGUES, Guillaume, RUI, Sandrine et TOPÇU, Sezin, « Gouvernamentalité et participation », *Participations*, N° 6, septembre 2013, p. 5-33.
- GUSFIELD, Joseph et CÉFAÏ, Daniel, *La culture des problèmes publics : L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2008, 354 p.
- GUTMANN, Amy et THOMPSON, Dennis, *Democracy and Disagreement*, Cambridge, Mass., Belknap Press, 1998, 432 p.
- HERMET, Guy et BADIE, Bertrand, *Politique comparée*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1990, 404 p.
- HUGON, Philippe, « Les Frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs », *Géographie, économie, société*, vol. 6 / 3, septembre 2004, p. 265-290.
- JOBERT, Bruno, *Le tournant néolibéral en Europe*, L'Harmattan, Paris, 1994.
- JOBERT, Bruno et MULLER, Pierre, *L'Etat en action*, Presses Universitaires de France, 1987.

- JOHNSTON, Hank et KLANDERMANS, Bert, *Social Movements and Culture*, 1^e édition, Minneapolis, Minn, Univ Of Minnesota Press, 1995, 296 p.
- JONES, Charles Oscar, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, USA, Duxbury Press, 1970, 276 p.
- KINGDON, John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, Little, Brown, 1984, 262 p.
- KITSCHELT, Herbert, "Political Opportunity Structures and political Protest : Anti nuclear Movements in four Democracies", *British Journal of Political Science*. vol. 16, 1986, pp. 57-85.
- LAMONT, Michèle et THEVENOT, Laurent, *Rethinking comparative cultural sociology: repertoires of evaluation in France and the United States*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 2000, 375 p., (« Cambridge cultural social studies »).
- LAZAR, Judith, *L'opinion publique*, Paris, Editions Dalloz - Sirey, 1995, 147 p.
- LECOURS, André, « L'approche néoinstitutionnaliste en sciences politiques : unité ou diversité », *Politique et Sociétés*, vol. 21 / 3, 2002, p. 3-19.
- LOVINS, Amory B., « Energy Strategy: The Road Not Taken? », *Foreign Affairs*, octobre 1976, [En ligne : <http://www.foreignaffairs.com/articles/26604/amory-b-lovins/energy-strategy-the-road-not-taken>].
- LUHMANN, Niklas, *Risk: A Sociological Theory*, Walter de Gruyter, 1993, 260 p.
- MAHONEY, James et RUESCHEMEYER, Dietrich, *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge University Press, 2003, 476 p.
- MASSARDIER, Gilles, SABOURIN, Éric, LÉCUYER, Lauren[et al.], « La démocratie participative comme structure d'opportunité et de renforcement de la notabilité sectorielle: Le cas des agriculteurs familiaux dans le Programme de Développement Durable des Territoires Ruraux au Brésil, territoire Aguas Emendadas », *Participations*, vol. 2 / 1, 2012, p. 78.
- MATHIEU, Lilian, *Comment lutter. Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, Paris, 2004.
- MCADAM, Doug, MCCARTHY, John D. et ZALD, Mayer N., *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, First Edition, Cambridge England ; New York, Cambridge University Press, 1996, 446 p.
- MENGER, Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologies : modèles théoriques, catégorisations, évolutions : actes du colloque de la Société française de sociologie - Paris, octobre 1999*, Les Editions de la MSH, 280 p.
- MERMET, Laurent, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Martine Revel, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre. *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- MITCHELL, Timothy, *Carbon democracy: political power in the age of oil*, London, Verso, 2013, 292 p.
- MONTPETIT, Eric et LACHAPPELLE, Erick, « L'opinion des Québécois sur les gaz de schiste: une comparaison avec la Pennsylvanie et le Michigan », Université de Montréal - Centre de recherche sur les politiques et le développement social, 2013.

- NEVEU, Catherine, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, vol. 1 / 1, 2011, p. 186.
- NEZ, Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif », *Sociologie*, décembre 2011.
- NORTH, Douglass C, « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5 / 1, février 1991, p. 97-112.
- OLLITRAULT, Sylvie, *Militer pour la planète : Sociologie des écologistes*, Rennes, PU Rennes, 2008, 224 p.
- PALIER, Bruno, « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », *Références*, février 2010, p. 411-419.
- PIERSON, Paul, *Dismantling the Welfare State?: Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge University Press, 1994, 228 p.
- RADAELLI, Claudio M., « Logiques de pouvoir et ~récits~ dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 50 / 2, 2000, p. 255-275.
- RAGIN, Charles C., *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, First Edition, With a New Introduction edition, Berkeley u.a., University of California Press, 2014, 216 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, 345 p.
- SARTORI, Giovanni, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1 / 1, 1994, p. 19-36.
- SCHATTSCHEIDER, Elmer Eric, *The semisovereign people: a realist's view of democracy in America*, Holt, Rinehart and Winston, 1960, 166 p.
- SIMARD, Louis et GAUTHIER, Mario, « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique », *Télescope*, vol. 17 / 1, 2011, p. 39-67.
- SNOW, David A., ROCHFORD, E. Burke, Jr., WORDEN, Steven K.[et al.], « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51 / 4, août 1986, p. 464-481.
- STILLMAN, Richard, *Public Administration: Concepts and Cases*, Cengage Learning, 2009, 545 p.
- THEVENOT, Laurent et LAFAYE, Claudette, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34 / 4, 1993, p. 495-524.
- VAN DE DONK, Wim, LOADER, Brian D., NIXON, Paul G. et RUCHT, Dieter, *Cyberprotest: New Media, Citizens and Social Movements*, London ; New York, Routledge, 2004, 336 p.
- VARONE, Frédéric et NAHRATH, Stéphane, « Regulating the uses of natural resources - When policy instruments meet property rights », in Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès. *L'instrumentation de l'action publique*, Les Presses de Sciences Po, 2014.
- VARONE, Frédéric, NAHRATH, Stéphane, GERBER, Jean-David, « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation », *Revue de la régulation*, vol. 2, 2008.

VERWEIJ, Marco, DOUGLAS, Mary, ELLIS, Richard[et al.], « Clumsy solutions for a complex world: the case of climate change », *Public Administration*, vol. 84 / 4, août 2006, p. 817-843.

VIGOUR, Cécile, *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, Paris, Editions La Découverte, 2005, 336 p.

YORK, Richard, ROSA, Eugene A. et DIETZ, Thomas, « Footprints on the Earth: The Environmental Consequences of Modernity », *American Sociological Review*, vol. 68 / 2, avril 2003, p. 279-300.

Sociologie des sciences et des controverses

AKRICH, Madeleine, ALLEN, Barbara L., BARTHE, Yannick[et al.], *Sur la piste environnementale : Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, 2013, 308 p., (« Sciences sociales »), [En ligne : <http://books.openedition.org/pressesmines/306>].

AKRICH, Madeleine, CALLON, Michel et LATOUR, Bruno, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2006, 303 p.

AKRICH, Madeleine, MÉADEL, Cécile et RABEHARISOA, Vololona, *Se mobiliser pour la santé : Des associations de patients témoignent*, Paris, Presses de l'École des mines, 2009.

BARRÉ, Rémi, LAAT, Bastiaan de et THEYS, Jacques, *Management de la recherche: enjeux et perspectives*, Bruxelles, De Boeck, 2007.

BARTHE, Yannick, *Le pouvoir d'indécision – la mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris, 2006.

BARTHE, Yannick et LINHARDT, Dominique, « L'expérimentation: un autre agir politique » *Papiers de recherche du CSI*, no13, 2009.

LE BARS, Yves, « Un nouveau contexte de la décision publique, de nouvelles interactions entre recherche et pouvoir public », in Rémi Barré, Bastiaan De Laat, Jacques Theys. *Management de la recherche: enjeux et perspectives*, De Boeck, Bruxelles, 2007, p. 327.

BATELLIER, Pierre et SAUVÉ, Lucie, « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer », *Gestion*, vol. 36 / 2, 2011, p. 49.

BAUDRIN, Mathieu, DAUGUET, Benoît, DEIAS, Dalia[et al.], « « On n'est pas des cow-boys » », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 82 / 2, juin 2014, p. 451-478.

BAUER, M. W., ALLUM, N. et MILLER, S., « What can we learn from 25 years of PUS survey research? Liberating and expanding the agenda », *Public Understanding of Science*, vol. 16 / 1, janvier 2007, p. 79-95.

BECK, Ulrich, GIDDENS, Anthony et LASH, Scott, *Reflexive Modernization: Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 1994, 240 p.

BLOOR, David, « Anti-Latour », *Studies in History and Philosophy of Science*, vol. 30 / 1, 1999, p. 81-112.

BLOOR, David, *Knowledge and Social Imagery*, Londres, Routledge, 1976, 211 p.

- BONNEUIL, C., JOLY, P.-B. et MARRIS, C., « Disentrenching Experiment: The Construction of GM--Crop Field Trials As a Social Problem », *Science, Technology & Human Values*, vol. 33 / 2, novembre 2007, p. 201-229.
- BOURDIEU, Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2 / 2, 1976, p. 88-104.
- CALLON, Michel, « Some elements of a sociology of translation: domestication of the scallops and the fishermen of St Briec Bay », in John Law. *Power, action and belief: a new sociology of knowledge?*, Routledge, Londres, 1986, p. 196-223.
- CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre et BARTHE, Yannick, *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 358 p.
- CAROLAN, Michael S., « Science, Expertise, and the Democratization of the Decision-Making Process », *Society & Natural Resources*, vol. 19 / 7, août 2006, p. 661-668.
- CASH, David, CLARK, William C., ALCOCK, Frank[et al.], « Saliency, Credibility, Legitimacy and Boundaries: Linking Research, Assessment and Decision Making », Rochester, NY, Social Science Research Network, 2002, [En ligne : <http://papers.ssrn.com/abstract=372280>].
- CHALLÉAT, Samuel et LAPOSTOLLE, Dany, « (Ré)concilier éclairage urbain et environnement nocturne : les enjeux d'une controverse sociotechnique », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 4, octobre 2014, p. 317-328.
- CHATEAURAYNAUD, Francis et DEBAZ, Josquin, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », 2011, [En ligne : <http://socioargu.hypotheses.org/3262>].
- CHATEAURAYNAUD, Francis et DEBAZ, Josquin, « Scénariser les possibles énergétiques. Les gaz de schiste dans la matrice des futurs », *Mouvements*, vol. 75 / 3, 2013, p. 53-69.
- CHATEAURAYNAUD, Francis et ZITTOUN, Philippe, « The future they want – or do not want - Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », Wageningen University, the Netherlands, 2014.
- COLLINS, Harry et EVANS, Robert, *Rethinking Expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2007, 176 p.
- COLLINS, H.M., « Son of Seven Sexes: The Social Destruction of a Physical Phenomenon », *Social Studies of Science*, vol. 11 / 1, février 1981, p. 33-62.
- COLLINS, H. M. et EVANS, Robert, « The Third Wave of Science Studies Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, vol. 32 / 2, avril 2002, p. 235-296.
- GILBERT, Claude et HENRY, Emmanuel, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, Editions La Découverte, 2009, 290 p.
- DELMAS, Corinne, *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, 2011, 128 p.
- EPSTEIN, Steven, *Impure Science: AIDS, Activism, and the Politics of Knowledge*, University of California Press, 1996, 494 p.
- EVRARD, Aurélien, *Contre vents et marées*, Presses de Sciences Po, 2013.
- JACOB, Steve et GENARD, Jean-Louis, *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004, 164 p., (« Sociologie politique »).

- FISCHER, Frank, *Democracy and Expertise: Reorienting Policy Inquiry*, 1 edition, New York, NY, Oxford University Press, 2009, 304 p.
- FORTIN, Marie-Josée et FOURNIS, Yann, « Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial: l'industrie du gaz de schiste au Québec », Université du Québec à Rimouski, 2013.
- FOURNIS, Yann et FORTIN, Marie-Josée, « La politique éolienne au Québec: un méga-projet? », *Organisation et territoires*, vol. 23 / 3, 2014, p. 37-42.
- GABORIAU, Patrick, *Le chercheur et la politique: L'ombre de nouveaux inquisiteurs*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2008, 197 p., (« Sciences contemporaines »).
- GAUDILLIÈRE, Jean-Paul, « Intellectuels engagés et experts : biologistes et médecins dans la bataille de l'avortement », *Nature, Sciences et Sociétés*, Vol. 14, septembre 2006, p. 239-248.
- GOLDMAN, Alvin I. et WHITCOMB, Dennis, *Social epistemology: essential readings*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2011, 357 p.
- GIERYN, Thomas F., « Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, vol. 48 / 6, décembre 1983, p. 781.
- GRANJOU, Céline et BARBIER, Marc, *Métamorphoses de l'expertise précaution et maladies à prions*, Paris; Versailles, Ed. de la Maison des sciences de l'homme ; Ed. Quae, 2010.
- HANNIGAN, John, *Environmental Sociology*, 3 edition, London ; New York, Routledge, 2014, 256 p.
- HEATON, Lorna, MILLERAND, Florence et PROULX, Serge, « « Tela Botanica » : une fertilisation croisée des amateurs et des experts », *Hermès, La Revue*, vol. 57 / 2, août 2010, p. 61-68.
- HEATON, Lorna et PROULX, Serge, « La construction locale d'une base transnationale de données en botanique », *Revue Anthropologie des connaissances*, vol. 6 / 1, 2012, p. 141-162.
- HENRY, Emmanuel, « Militer pour le statu quo: Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus », *Politix*, vol. 70 / 2, 2005, p. 29.
- IRWIN, Alan, « The Politics of Talk Coming to Terms with the 'New' Scientific Governance », *Social Studies of Science*, vol. 36 / 2, avril 2006, p. 299-320.
- JANKOWSKI, Frédérique et MAREC, Joëlle LE, « Légitimation des savoirs environnementaux dans un programme de recherche participative au Sénégal », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 1, 2014, p. 15-22.
- JASANOFF, Sheila, « Breaking the Waves in Science Studies: Comment on H.M. Collins and Robert Evans, 'The Third Wave of Science Studies' », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 389-400.
- JASANOFF, Sheila, *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States*, Princeton University Press, 2005, 404 p.
- JASANOFF, Sheila, *States of Knowledge: The Co-production of Science and the Social Order*, 1 New edition, London, Routledge, 2004, 352 p.
- JASANOFF, Sheila, *The Fifth Branch: Science Advisers as Policymakers*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1990, 320 p.

- JOLY, Pierre-Benoît, « Les OGM entre la science et le public? Quatre modèles pour la gouvernance de l'innovation et des risques », *Économie rurale*, vol. 266 / 1, 2001, p. 11-29.
- JOLY, Pierre-Benoît, « Sciences EN sociétés, pour une logique du “care” », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21 / 4, octobre 2013, p. 361-362.
- LABUSSIÈRE, Olivier et NADAÏ, Alain, *L'énergie des sciences sociales*, Alliance Athéna, 2015.
- LATOUR, Bruno, « For David Bloor... and Beyond: A Reply to David Bloor's ‘Anti-Latour’ », *Studies in History and Philosophy of Science*, vol. 30 / 1, 1999, p. 113-129.
- LATOUR, Bruno, *Laboratory life: the social construction of scientific facts*, Beverly Hills, Sage Publications, 1979, 272 p., (« Sage library of social research ; v. 80 »).
- LATOUR, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 2005.
- LATOUR, Bruno, « On recalling ANT », *The Sociological Review*, vol. 47 / S1, mai 1999, p. 15-25.
- LATOUR, Bruno et CALLON, Michel, « Don't throw the Baby out with the Bath school! A reply to Collins and Yearley », in Andrew Pickering. *Science as practice and culture*, University of Chicago Press, Chicago, 1992, p. 343-368.
- LATOUR, Bruno et LIPPMANN, Walter, *Le Public fantôme*, Paris, Démopolis, 2008, 192 p.
- LATOUR, Bruno et WOOLGAR, Steve, *La vie de laboratoire : La production des faits scientifiques*, trad. Michel Biezunski, Paris, Editions La Découverte, 2005, 299 p.
- LEMIEUX, Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent - Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25 / 1, 2007, p. 191-212.
- LEVIDOW, Les, « European Public Participation as Risk Governance: Enhancing Democratic Accountability for Agbiotech Policy? », *East Asian Science, Technology and Society: an International Journal*, vol. 1 / 1, décembre 2007, p. 19-51.
- MACNAGHTEN, Phil, « Researching technoscientific concerns in the making: narrative structures, public responses, and emerging nanotechnologies », *Environment and Planning A*, vol. 42 / 1, 2010, p. 23-37.
- MASSARDIER, Gilles, *Expertise et aménagement du territoire: L'Etat savant*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000, 286 p.
- MERTON, Robert K., « The Normative Structure of Science », in *The Sociology of Science. Theoretical and Empirical Investigations*, University of Chicago Press, Londres et Chicago, 1942.
- MINES PARIS TECH, « Description des controverses », [En ligne : <http://controverses.ensmp.fr/presentation/#quapp>]. Consulté le 17 mars 2015.
- MOLINATTI, G. et SIMONNEAU, L., « A Socioenvironmental Shale Gas Controversy: Scientists' Public Communications, Social Responsibility and Collective Versus Individual Positions », *Science Communication*, vol. 37 / 2, avril 2015, p. 190-216.
- PESTRE, Dominique, « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, vol. 1 / 1, octobre 2011, p. 210-238.
- PESTRE, Dominique, « Pour une histoire sociale et culturelle des sciences. Nouvelles définitions, nouveaux objets, nouvelles pratiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 50 / 3, 1995, p. 487-522.

- PICKERING, Andrew, *Science as Practice and Culture*, University of Chicago Press, 1992, 486 p.
- RIP, Arie et LENTE, Harro VAN, « The Rise of Membrane Technology: From Rhetorics to Social Reality », *Social Studies of Science*, vol. 28 / 2, 1998, p. 221-254.
- RITTEL, Horst et WEBBER, Melvin, « Dilemmas in a General Theory of Planning », *Policy sciences*, vol. 4, 1973, p. 155-169.
- SABBAGH, Claire, BARS, Yves LE et STENGEL, Pierre, « Des expertises scientifiques crédibles en appui à la décision et au débat publics. Retour d'expérience sur les ESCo de l'Inra », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 4, octobre 2014, p. 366-372.
- STAR, Susan Leigh et GRIESEMER, James R., « Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39 », *Social Studies of Science*, vol. 19 / 3, août 1989, p. 387-420.
- STOREY, William K., « Plants, power and development – Funding the Imperial Department of Agriculture for the West Indies, 1880-1914 », in Sheila Jasanoff. *Design on nature: science and democracy in Europe and the United States*, Princeton University Press, 2005.
- TERRAL, Pierre-Marie, « La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie & politique*, vol. 45 / 2, 2012, p. 185.
- TERRAL, Pierre-Marie, « Les oppositions au gaz de schiste dans le monde : des protestations nationales à un mouvement citoyen transnational ? », *Ecologie & politique*, vol. 49 / 2, 2014, p. 81.
- THÉRY, Irène, « Expertises de service, de consensus, d'engagement : essai de typologie de la mission d'expertise en sciences sociales », *Droit et Société*, vol. 60 / 2, 2005, p. 311-329.
- THEYS, Jacques, « Le savant, le technicien et le politique », in Dominique Bourg, Augustin Berque. *La nature en politique ou L'enjeu philosophique de l'écologie*, L'Harmattan, 1993, p. 49-65.
- TRÉPOS, Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1996.
- UPHAM, Paul, LIS, Aleksandra, RIESCH, Hauke[et al.], « Addressing social representations in socio-technical transitions with the case of shale gas », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, février 2015, [En ligne : <http://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S2210422415000064>].
- WEISS, Carol H., *Evaluation Research: Methods of Assessing Program Effectiveness*, Soft Cover edition, Englewood Cliffs, N.J, Prentice-Hall, 1972, 239 p.
- WEISS, Carol H., « The many meanings of research utilization », *Public administration review*, vol. 35 / 5, 1979, p. 426-431.
- WEISS, C. H., MURPHY-GRAHAM, E., PETROSINO, A.[et al.], « The Fairy Godmother--and Her Warts: Making the Dream of Evidence-Based Policy Come True », *American Journal of Evaluation*, vol. 29 / 1, mars 2008, p. 29-47.
- WOOLGAR, Steve, *Knowledge and Reflexivity: New Frontiers in the Sociology of Knowledge*, London ; Newbury Park, SAGE Publications, 1988, 224 p.
- WYNNE, Brian, « Misunderstood misunderstanding: social identities and public uptake of science », *Public Understanding of Science*, vol. 1 / 3, juillet 1992, p. 281-304.

WYNNE, Brian, « Seasick on the Third Wave? Subverting the Hegemony of Propositionalism: Response to Collins & Evans (2002) », *Social Studies of Science*, vol. 33 / 3, juin 2003, p. 401-417.

WYNNE, Brian, « Sheepfarming after Chernobyl: A Case Study in Communicating Scientific Information », *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, vol. 31 / 2, mars 1989, p. 10-39.

YEARLEY, Steven et COLLINS, Harry, « Epistemological chicken », in Andrew Pickering. *Science as practice and culture*, University of Chicago Press, 1992, p. 301-325.

Sociologie de l'action publique

BAUMGARTNER, Frank et JONES, Brian D., *Agendas and Instability in American Politics*, 2nd edition, Chicago, University of Chicago Press, 1993, 312 p.

BORRAZ, Olivier, *Les politiques du risque*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008.

BORRAZ, Olivier, GUIRAUDON, Virginie, DE MAILLARD, Jacques et SUREL, Yves, *Politiques publiques 2 - Changer la société*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008, 3 p., (« Gouvernances »).

BOSK, Charles et HILGARTNER, Stephen, « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arena Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94 / 1, 1988, p. 53-76.

BOUSSAGUET, Laurie et MULLER, Pierre, « L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques », *Politiques et management public*, vol. 23 / 3, 2005, p. 41-59.

BROWNSEY, Keith, « The New Oil Order: The Post Staples Paradigm and the Canadian Upstream Oil and Gas Industry », *Canadian Political Science Review*, vol. 1 / 1, juin 2007, p. 91-106.

CAIRNEY, Paul, FISCHER, Manuel et INGOLD, Karin, « Fracking policy in the UK: coalition, cooperation and opposition in the face of uncertainty », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

BROWNSEY, Keith et HOWLETT, Michael, *Canada's resource economy in transition: the past, present, and future of Canadian staples industries*, Toronto, Emond Montgomery Publications, 2008, 336 p.

CHAILLEUX, Sébastien et MOYSON, Stéphane, « The French ban on hydraulic fracturing and the attempts to reverse it: Social mobilization, professional forums and coalition strategies », in Christopher Weible, Tanya Heikkila, Manuel Fischer, Karin Ingold. *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New-York, à paraître.

COTTON, Matthew, RATTLE, Imogen et ALSTINE, James VAN, « Shale gas policy in the United Kingdom: An argumentative discourse analysis », *Energy Policy*, à paraître.

DAVIS, Charles, « The Politics of "Fracking": Regulating Natural Gas Drilling Practices in Colorado and Texas: The Politics of "Fracking" », *Review of Policy Research*, vol. 29 / 2, mars 2012, p. 177-191.

DAVIS, Charles et FISK, Jonathan M., « Energy Abundance or Environmental Worries? Analyzing Public Support for Fracking in the United States », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 1, janvier 2014, p. 1-16.

FISCHER, Manuel et INGOLD, Karin, « Belief conflicts and power as major drivers for radical policy decisions: the case of Swiss regulation on unconventional gas extraction », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

FISCHER, Manuel, INGOLD, Karin, HEIKKILA, Tanya[et al.], *Mapping the political landscapes of hydraulic fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

FISK, Jonathan M., « The Right to Know? State Politics of Fracking Disclosure », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 4, juillet 2013, p. 345-365.

GARRAUD, Philippe, « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 1990, p. 17-41.

GOUSSEV, Viktor Nikolaev, DEVEY, Simon, SCHWARZENBURG, Bianca[et al.], « Shale Gas U-Turns in Bulgaria and Romania: The Turbulent Politics of Energy and Protest », *Journal of European Management & Public Affairs Studies*, vol. 1 / 2, avril 2014, p. 47-60.

HAJER, Maarten, « Discourse coalition and institutionalization of practice: the case of acid rain in Britain », in John Forester, Frank Fischer. *The argumentative turn in policy analysis and planning*, Duke University Press, London, 1993.

HAJER, Maarten et VERSTEEG, Wytske, « Performing governance through networks », *European Political Science*, vol. 4 / 3, septembre 2005, p. 340-347.

HALPERN, Charlotte, LASCOUMES, Pierre et LE GALES, Patrick, *L'instrumentation de l'action publique: controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014, 520 p., (« Domaine Gouvernances »).

HASSENTEUFEL, Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 157 / 1, février 2010, p. 50-58.

HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique: l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.

HECLO, Hugh, « Issue network and the executive establishment », in Anthony King. *The New American Political System*, American Enterprise Institute, Washington DC, 1978.

HEIKKILA, Tanya, PIERCE, Jonathan J., GALLAHER, Samuel[et al.], « Understanding a Period of Policy Change: The Case of Hydraulic Fracturing Disclosure Policy in Colorado », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 2, mars 2014, p. 65-87.

HESSING, Melody et HOWLETT, Michael, *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*, UBC Press, 1997, 356 p.

HILGARTNER, Stephen et BOSK, Charles, « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, 1988, p. 53-78.

HOWLETT, Michael et BROWNSEY, Keith, « Introduction: Towards a Post-Staples State? », *Policy and Society*, vol. 26 / 1, janvier 2007, p. 1-7.

LASCOUMES, Pierre, *L'Eco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, 324 p.

LASCOUMES, Pierre, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement: L'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, vol. 26 / 2-3, 2007, p. 73.

- LASCOUMES, Pierre et LE GALES, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2004, 370 p., (« Gouvernances »).
- LASCOUMES, Pierre et SIMARD, Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, Vol. 61, février 2011, p. 5-22.
- LASSWELL, Harold Dwight, *The Decision Process: Seven Categories of Functional Analysis*, Bureau of Governmental Research, College of Business and Public Administration, University of Maryland, 1956, 40 p.
- LE GALES, Patrick et THATCHER, Mark, *Les réseaux de politique publique: Débat autour des policy networks*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000, 274 p.
- MULLER, Pierre, *Les politiques publiques*, 10e édition, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2013.
- NOHRSTEDT, Daniel et OLOFSSON, Kristin, « The Politics of Fracking in Sweden », in Christopher Weible, Tanya Heikkila, Karin Ingold, Manuel Fischer. *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, à paraître.
- RABE, Barry G., « Shale Play Politics: The Intergovernmental Odyssey of American Shale Governance », *Environmental Science & Technology*, vol. 48 / 15, août 2014, p. 8369-8375.
- RABE, Barry G. et BORICK, Christopher, « Conventional Politics for Unconventional Drilling? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development: Conventional Politics for Unconventional Drilling », *Review of Policy Research*, vol. 30 / 3, mai 2013, p. 321-340.
- RABE, Barry G. et BORICK, Christopher P., « Lessons from an Early-Mover: Shale Gas Policy Development in Pennsylvania », Rochester, NY, Social Science Research Network, 2012, [En ligne : <http://papers.ssrn.com/abstract=1908747>].
- RINFRET, Sara, COOK, Jeffrey J. et PAUTZ, Michelle C., « Understanding State Rulemaking Processes: Developing Fracking Rules in Colorado, New York, and Ohio », *Review of Policy Research*, vol. 31 / 2, mars 2014, p. 88-104.
- ROGERS, H., « Shale gas--the unfolding story », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 27 / 1, mars 2011, p. 117-143.
- SABATIER, Paul A., *Policy Change And Learning: An Advocacy Coalition Approach*, éd. Hank C. Jenkins-smith, Boulder, Colo, Westview Press, 1993, 304 p.
- SABATIER, Paul A., « The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 5 / 1, 1998, p. 98-130.
- SAILLANT, Richard et CAMPBELL, David, *Shale Gas in New Brunswick: Towards a Better Understanding*, Canadian Institute for Research on Public Policy and Public Administration, 2014, 208 p.
- THOENIG, Jean-Claude, LECA, Jean et GRAWITZ, Madeleine, « L'analyse des politiques publiques », in *Traité de science politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1985.
- TOPÇU, Sezin, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Le Seuil, 2013, 352 p.
- TOSUN, Jale et LANG, Achim, « The Politics of Hydraulic Fracturing in Germany: An Analysis of Discourse Networks », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New York, à paraître.

WEAVER, R. Kent, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, vol. 6 / 4, octobre 1986, p. 371-398.

WEIBLE, Christopher et HEIKKILA, Tanya, « Contours of coalition politics on hydraulic fracturing within the United States », in *Mapping Political Landscapes of Hydraulic Fracturing*, Palgrave, New-York, à paraître.

ZITTOUN, Philippe, *La fabrique politique des politiques publiques: Une approche pragmatique de l'action publique*, Presses de Sciences Po, 2014, 291 p.

ZITTOUN, Philippe et CHATEAURAYNAUD, Francis, « The future they want – or do not want - Shale gas opponents vs. proponents between local motives and global scenarios », Pays-Bas, 2014.

Documentation sur le gaz de schiste et les hydrocarbures non conventionnels

ACADÉMIE DES SCIENCES, « Éléments pour éclairer le débat sur les gaz de schiste », Paris, Académie des Sciences, 2013.

AECOM INC., « Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent », Montréal, 2010.

ALLEN, David T., TORRES, Vincent M., THOMAS, James[et al.], « Measurements of methane emissions at natural gas production sites in the United States », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110 / 44, octobre 2013, p. 17768-17773.

ALVAREZ, Ramón A., PACALA, Stephen W., WINEBRAKE, James J.[et al.], « Greater focus needed on methane leakage from natural gas infrastructure », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109 / 17, avril 2012, p. 6435-6440.

AMBROISE, Jacques, *Gaz de schiste - Histoire d'une imposture*, Paris, Sang de la Terre, 2013, 158 p.

ANDREOSSO, Chiara, PALAMINI, Cristina, RECALCATI, Sylvia[et al.], « What the frack », Politecnico di Milan, 2013.

ARPIN-SIMONETTI, Emiliano, « La réforme de la Loi sur les mines », *Relations*, 2013, p. 18-19.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Loi limitant les activités pétrolières et gazières », 2011.

BAMBERGER, Michelle et OSWALD, Robert E., « Impacts of Gas Drilling on Human and Animal Health », *NEW SOLUTIONS: A Journal of Environmental and Occupational Health Policy*, vol. 22 / 1, janvier 2012, p. 51-77.

BAPE, « Enquête et audience publique du BAPE », [En ligne : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/communiques/10-09-03-Schiste.htm]. Consulté le 27 février 2015.

BARBIER, Frédéric, « L'impact économique de l'exploitation des gaz de schiste », Paris, Commission des affaires économiques, 2014.

BÉHAR, E., « Editorial », *Oil & Gas Science and Technology*, vol. 53 / 1, janvier 1998, p. 3-6.

- BILLET, Philippe, « Gaz de schiste et droit minier - Aspects de droit français et américain », Lyon, Ecole centrale de Lyon, 2014.
- BODIN, Muriel, ROPERS, Jean et NOUVELLES, IFP Energies, *Gaz de schiste : vraie ou fausse opportunité ?*, 1, Paris, Le Muscadier, 2013, 128 p.
- BONIJOLY, D., DIDIER, C. et FABRIOL, H., « Synthèse sur le gaz de houille: exploitation, risques et impacts environnementaux », Paris, Bureau de Recherche Géologique et Minière, 2013.
- BRISSON, Geneviève, GERVAIS, Marie-Claude, THIBAUT, Christiane[et al.], *État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique: mise à jour*, 2014, [En ligne : <http://site.ebrary.com/id/10841032>].
- BRITISH PETROLEUM, « BP statistical review of world energy », British Petroleum, 2014.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, « Le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec », Gouvernement du Québec, 2011.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent », Québec, Gouvernement du Québec, 2014.
- BUREAU EXPLORATION-PRODUCTION HYDROCARBURES, « Synoptique mensuel décembre 2011 », *Bulletin d'information du BEPH*, décembre 2010.
- BUREAU EXPLORATION-PRODUCTION HYDROCARBURES, « Synoptique mensuel mai 2012 », *Bulletin d'information du BEPH*, mai 2012.
- CATHLES III, Lawrence M., BROWN, Larry, TAAM, Milton[et al.], « A commentary on "The greenhouse-gas footprint of natural gas in shale formations" by R.W. Howarth, R. Santoro, and Anthony Ingraffea », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, janvier 2012, p. 525-535.
- CHANTEGUET, Jean-Paul et HAVARD, Michel, « La proposition de loi, visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique », Paris, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2011.
- CLUB ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT, « La France peut-elle se passer d'une ressource, les hydrocarbures de schiste? », Paris, 2012, p. 43-59.
- COLBORN, Theo, KWIATKOWSKI, Carol, SCHULTZ, Kim[et al.], « Natural Gas Operations from a Public Health Perspective », *Human and Ecological Risk Assessment: An International Journal*, vol. 17 / 5, septembre 2011, p. 1039-1056.
- COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE, « Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », Gouvernement du Québec, 2014.
- COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 », Gouvernement du Québec, 2011.
- COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC, LANOUE, Roger et MOUSSEAU, Normand, *Maîtriser notre avenir énergétique: pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, 2014, [En ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2334539>].

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES TECHNOLOGIES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, « Les hydrocarbures de roche-mère en France », République française, 2012.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LOT-ET-GARONNE, « Mission d'information et d'évaluation sur le gaz de schiste », Conseil Général de Lot-et-Garonne, 2012.

CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES, « Rhône-Alpes, une écorégion région préservée, sans exploitation de gaz de schiste », 2011.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, « Risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Ile-de-France », Conseil Régional d'Île-de-France, 2012.

COUR SUPÉRIEUR DE PERSÉ, « Jugement de la Cour Supérieur du district de Gaspé », 2014.

DAVIES, Richard J., « Methane contamination of drinking water caused by hydraulic fracturing remains unproven », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 43, octobre 2011, p. E871-E871.

DEA INDUSTRIES, « DM156 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.

« Décret n° 2012-385 du 21 mars 2012 relatif à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux », 2012-385, 2012.

DURHAM, Louise S., « Prices, technology make shales hot », *AAPG Explorer*, juillet 2008.

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, *Late lessons from early warnings: science, precaution, innovation - Summary.*, Luxembourg, Publications Office, 2013.

FAVARI, Danièle, *Les vrais dangers du gaz de schiste*, Paris, Sang de la Terre, 2013, 322 p.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC, « DM26 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.

FELLOUS, Jean-Louis et GAUTIER, Catherine, *Les Gaz de schiste: Nouvel eldorado ou impasse ?*, Paris, Odile Jacob, 2013, 200 p.

GALLOIS, Louis, « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », Paris, Premier Ministre, 2012, p. 74.

GAZ METRO, « DM62 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.

GENIVAR, « Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) », 2013.

GONNOT, François-Michel et MARTIN, Philippe, « Les gaz et huile de schiste », Paris, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2011.

GONZALEZ, Patrick, ORDAS CRIADO, Carlos et HERRMANN, Markus, « Analyse du marché nord-américain du gaz naturel », Université Laval, 2013.

GOSSEMENT, Arnaud, « Droit minier et droit de l'environnement Eléments de réflexion pour une réforme relative à l'évaluation environnementale, à l'information et à la participation du public », Paris, 2011.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection », 2014.

HALUSZCZAK, Lara O., ROSE, Arthur W. et KUMP, Lee R., « Geochemical evaluation of flowback brine from Marcellus gas wells in Pennsylvania, USA », *Applied Geochemistry*, vol. 28, janvier 2013, p. 55-61.

HEMPTINNE, J.C. DE et BÉHAR, E., « Thermodynamic Modelling of Petroleum Fluids », *Oil & Gas Science and Technology - Revue de l'IFP*, vol. 61 / 3, mai 2006, p. 303-317.

HIRSCH, Robert, BEZDEK, Roger et WENDLING, Robert, « Peaking of world oil production: impacts, mitigation and risks assessment », SAIC, 2005.

HOWARTH, Robert W., « A bridge to nowhere: methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas », *Energy Science & Engineering*, vol. 2 / 2, juin 2014, p. 47-60.

HOWARTH, Robert W., SANTORO, Renee et INGRAFFEA, Anthony, « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690.

HOWARTH, Robert W., SANTORO, Renee et INGRAFFEA, Anthony, « Venting and leaking of methane from shale gas development: response to Cathles et al. », *Climatic Change*, vol. 113 / 2, février 2012, p. 537-549.

HUGHES, David, « Will Natural Gas Fuel America in the 21st Century? », Post Carbon Institute, 2011.

IHS GLOBAL INSIGHT, « The economic and employment contribution of shale gas in the United States », IHS Global Insight, 2011.

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, « Rapport de synthèse de la consultation sur le Plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste », Québec, Institut du Nouveau Monde, 2012, p. 67.

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, « Hydrocarbures non-conventionnels: définition », [En ligne : <http://www.ifpenergiesnouvelles.fr/Espace-Decouverte/Les-cles-pour-comprendre/Les-sources-d-energie/Les-hydrocarbures-non-conventionnels/Hydrocarbures-non-conventionnels-definitions>]. Consulté le 20 février 2015.

INSTITUT MONTAIGNE, « Gaz de schiste: comment avancer », Paris, Institut Montaigne, 2014.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, « Publications régionales », [En ligne : <http://www.insee.fr/fr/regions/>]. Consulté le 19 février 2015.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, « Golden age of gas », Organisation de coopération et de développement économique, 2011.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, « Golden rules for a golden age of gas », Organisation de coopération et de développement économique, 2012.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, « World energy outlook 2004 », Organisation de coopération et de développement économique, 2004.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, « World energy outlook 2012 », Organisation de coopération et de développement économique, 2012.

INTRA GAZ, « DM32 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.

JACKSON, Robert B., VENGOSH, Avner, DARRAH, Thomas H.[et al.], « Increased stray gas abundance in a subset of drinking water wells near Marcellus shale gas extraction », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 110 / 28, juillet 2013, p. 11250-11255.

JOBERT, Marine et VEILLERETTE, François, *Gaz de schiste: de la catastrophe écologique au miracle énergétique : essai*, Arles; [Montréal], Actes Sud ; Leméac, 2013.

KARGBO, David M., WILHELM, Ron G. et CAMPBELL, David J., « Natural Gas Plays in the Marcellus Shale: Challenges and Potential Opportunities », *Environmental Science & Technology*, vol. 44 / 15, août 2010, p. 5679-5684.

KHADIR, Amir, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

LEMOINE, Gérard, « Approche comparée de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère et la stimulation de réservoirs géothermiques », 2013.

L'énergie pour construire le Québec de demain: la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, éd. Québec (Province), Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune, 2006, 119 p.

LENOIR, Jean-Claude et BATAILLE, Christian, « Rapport d'étape sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, 2013.

« Le Pacte Lorraine » [En ligne : <http://www.pactelorraine.eu/>]. Consulté le 19 juin 2015.

LIÉGEOIS, Jean-Paul, « Présentation générale: les gaz de schiste », Paris, GEP-AFTP, 2011.

MAROIS, Pauline, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

MAROIS, Pauline, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.

MCKAY, Scott, « Loi visant l'arrêt provisoire des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste », 2010.

MCKAY, Scott, « Surveillance d'organismes - Examiner les orientations, les activités et la gestion du Bureau d'audience publique sur l'environnement », 2010.

MCKENZIE, Lisa M., WITTER, Roxana Z., NEWMAN, Lee S.[et al.], « Human health risk assessment of air emissions from development of unconventional natural gas resources », *Science of The Total Environment*, vol. 424, mai 2012, p. 79-87.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, « Circulaire du 21 septembre 2012 relative aux permis de recherche d'hydrocarbures et aux travaux d'exploration », 2012.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, « Panorama énergie-climat », [En ligne : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/08_-_Les_importations_exportations_facture_nergitique.pdf]. Consulté le 19 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, « Présentation historique de l'exploitation », [En ligne : Sébastien Chailleux – « Non au gaz de schiste ! » - Thèse IEP Bordeaux – 2015

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-historique-de-l.html>]. Consulté le 19 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE, « Hydrocarbures non conventionnels en France: perspectives ouvertes par les nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation - 20 mois à la recherche des gaz de schiste écologiques », Paris, Ministère de l'Économie, du Redressement Productif et du Numérique, date non connue.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, « Hydroélectricité », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/index.jsp>]. Consulté le 19 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, « Importance des ressources naturelles dans l'économie québécoise », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/ministere/economique/index.jsp>]. Consulté le 19 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, « Politique énergétique 2016-2025 - profil statistique de l'énergie au Québec », Gouvernement du Québec, 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, « Politique énergétique 2016-2025 - Profil statistique de l'énergie au Québec », Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, « Titres miniers », [En ligne : <http://www.mern.gouv.qc.ca/mines/titres/>]. Consulté le 18 février 2015.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, « Le développement du gaz de schiste au Québec », Gouvernement du Québec, 2010.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, « L'énergie pour construire le Québec de demain - stratégie énergétique du Québec 2006-2015 », Gouvernement du Québec, 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, « Plan de rétablissement du chevalier cuivré au Québec - 2012-2017 », 2012.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, « Études sur les retombées économiques du développement de l'industrie du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent », 2013.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT, DES PARCS ET DE LA FAUNE, « Etudes sur les retombées économiques du développement de l'industrie du gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent », Québec, Ministère du Développement Durable de l'Environnement, des Parcs et de la Faune, 2013.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, « Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste », [En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/Gaz-de-schiste/index.htm>].

MOBILISATION GAZ DE SCHISTE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, « Québécoises, Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste? », 2010.

MONIZ, Ernest, JACOBY, Henry et MEGGS, Anthony, « The Future of Natural Gas - An Interdisciplinary MIT Study », Massachusetts Institute of Technology, 2011.

- MONTEBOURG, Arnaud, *Des idées et des rêves*, Paris, Flammarion, 2010, 340 p.
- MOUSSEAU, Normand, *La révolution des gaz de schiste*, Québec, Québec, Éditions MultiMondes, 2010, 146 p.
- MRC LOTBINIÈRE, « Moratoire sur l'exploitation de gaz de schiste », 2009, [En ligne : http://www.mrc.lotbiniere.org/upload/mrc/editor/asset/conseil/2009/pv_conseil_091209.pdf].
- MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE, « DM4 au BAPE », 2010.
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, « Mémoire DM87 au BAPE », 2010.
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-FLAVIEN, « Gaz naturel », [En ligne : <http://www.st-flavien.com/gaz.html>]. Consulté le 19 février 2015.
- NATURE QUÉBEC, « Réponse à l'industrie gazière et pétrolière : combien encore devons-nous payer ? », 2011.
- NICOT, Jean-Philippe et SCANLON, Bridget R., « Water Use for Shale-Gas Production in Texas, U.S. », *Environmental Science & Technology*, vol. 46 / 6, mars 2012, p. 3580-3586.
- NORMANDEAU, Nathalie, « Étude des crédits budgétaires 2010-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, volet Énergie », 2010.
- NORMANDEAU, Nathalie, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2010.
- NORMANDEAU, Nathalie, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2010.
- NORMANDEAU, Nathalie, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.
- NORMANDEAU, Nathalie, « Journal des débats de l'Assemblée nationale », 2011.
- OSBORN, Stephen G., VENGOSH, Avner, WARNER, Nathaniel R.[et al.], « Methane contamination of drinking water accompanying gas-well drilling and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 20, mai 2011, p. 8172-8176.
- O'SULLIVAN, Francis et PALTSEV, Sergey, « Shale gas production: potential versus actual greenhouse gas emissions », *Environmental Research Letters*, vol. 7 / 4, décembre 2012, p. 044030.
- OFFICE NATIONALE DE L'ÉNERGIE, « L'ABC du gaz de schiste », Gouvernement du Canada, 2009.
- OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES, « Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », Paris, Assemblée nationale et Sénat, 2013.
- O'HARA, Sarah, HUMPHREY, Mat, NERLICH, Brigit[et al.], « Public perception of shale gas in the UK: increasing acceptance », Université of Nottingham, 2013.
- OUELLET, Martine, « Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles », 2010.
- OUELLET, Martine, « Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles », 2010.
- OUELLET, Martine, « Point presse », 2012, [En ligne : <http://m.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-8795.html>].

- NOUZILLE, Vincent et CONSTANTY, Hélène, *Députés sous influences : Le vrai pouvoir des lobbies à l'Assemblée nationale*, Paris, Fayard, 2006, 500 p.
- PICOT, André, « Bilan toxicologie-chimie - L'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste ou hydrocarbures de roche mère par fracturation hydraulique », Paris, Association Toxicochimie, 2011.
- PORCHER, Thomas, *Le mirage du gaz de schiste*, Paris, Max Milo, 2013, 64 p.
- PRÉMONT, Marie-Claude et BERNIER, Luc, « Hydro-Québec : au service d'une politique énergétique ou de la politique? », *ACFAS*, Rimouski, 2015.
- QUÉBEC (PROVINCE), *Plan Nord faire le nord ensemble: le chantier d'une génération.*, Québec, Qué., Gouvernement du Québec, 2011, [En ligne : <http://site.ebrary.com/id/10497745>].
- RIO TINTO, « DM23 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec », 2010.
- ROLAND VIALLY, MAISONNIER, Guy et ROUAUD, Thierry, « Hydrocarbures de roche-mère – Etat des lieux », Institut français du pétrole et des énergies nouvelles, 2013.
- SABA, Tarek et ORZECOWSKI, Mark, « Lack of data to support a relationship between methane contamination of drinking water wells and hydraulic fracturing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108 / 37, septembre 2011, p. E663-E663.
- SALLIBARTANT, Jacques, *Bulletin de l'industrie pétrolière*, février 2011.
- SECOR, « Evaluation des retombées économiques du développement des shales de l'Utica », 2010.
- SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES, « Les chiffres clés de l'énergie édition 2012 », Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, 2012.
- SLONECKER, E.T., MILHEIM, L.E., ROIG-SYLVA, C.M.[et al.], « Landscape Consequences of Natural gas Extraction in Bradford and Washington Counties, Pennsylvania, 2004–2010 », U.S. Geological Survey, 2012.
- TOTAL, « France : Total annonce l'attribution du "Permis de Montélimar" en vue d'évaluer le potentiel en « shale gas » de cette zone », [En ligne : <http://www.total.com/fr/medias/actualite/communiques/20100331-france-total-annonce-attribution-permis-montelimar-vue-evaluer-potentiel-shale-gas-cette-zone?%FFbw=kludge1%FF>]. Consulté le 20 février 2015.
- TUOT, Thierry, « Groupe de travail sur la refonte du Code Minier - Projet de code », 2013.
- UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY, « Assessment of the Potential Impacts of Hydraulic Fracturing for Oil and Gas on Drinking Water Resources (External Review Draft) », United States Environmental Protection Agency, 2015.
- UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT, « Une énergie non conventionnelle : les hydrocarbures de roches mères ; approche interdisciplinaire », [En ligne : <http://www.univ-paris-diderot.fr/Mediatheque/spip.php?rubrique98>]. Consulté le 20 février 2015.
- US ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION, « Natural gas gross withdrawals and production », [En ligne :

http://www.eia.gov/dnav/ng/ng_prod_sum_dcu_NUS_a.htm]. Consulté le 16 février 2015.

US ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION, « What is US electricity generation by energy source? », [En ligne : <http://www.eia.gov/tools/faqs/faq.cfm?id=427&t=3>]. Consulté le 17 février 2015.

US ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION, « World Shale Gas Resources: An Initial Assessment of 14 Regions Outside the United States », Washington DC, US Department of Energy, 2011.

VEILLERETTE, François et JOBERT, Marine, *Le vrai scandale des gaz de schiste*, Paris, Les liens qui libèrent, 2011, 180 p.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, « Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 - Tome II - Interventions gouvernementales dans le secteur minier », Québec, 2009.

VIDIC, R. D., BRANTLEY, S. L., VANDENBOSSCHE, J. M.[et al.], « Impact of Shale Gas Development on Regional Water Quality », *Science*, vol. 340 / 6134, mai 2013, p. 1235009.

WARNER, Nathaniel R., CHRISTIE, Cidney A., JACKSON, Robert B.[et al.], « Impacts of Shale Gas Wastewater Disposal on Water Quality in Western Pennsylvania », *Environmental Science & Technology*, vol. 47 / 20, octobre 2013, p. 11849-11857.

WARNER, Nathaniel R., JACKSON, Robert B., DARRAH, Thomas H.[et al.], « Geochemical evidence for possible natural migration of Marcellus Formation brine to shallow aquifers in Pennsylvania », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109 / 30, juillet 2012, p. 11961-11966.

WEIJERMARS, R., DRIJKONINGEN, G., HEIMOVAARA, T.J.[et al.], « Unconventional gas research initiative for clean energy transition in Europe », *Journal of Natural Gas Science and Engineering*, vol. 3 / 2, mai 2011, p. 402-412.

WISEMAN, Hannah, « Trade secrets, disclosure, and dissent in a fracturing energy revolution », *Columbia Law Review*, vol. 111, janvier 2011, p. 1-13.

WORLD ENERGY COUNCIL, « Survey of energy resources: Shale gas - What's new », London, World Energy Council, 2011.

Articles de presse et sites web

AFP, « Gaz de schiste: Mamère dénonce une “provocation”, dit à Hollande “tiens bon”! », *leparisien.fr*, 6 juin 2013, [En ligne : <http://www.leparisien.fr/bordeaux-33000/gaz-de-schiste-mamere-denonce-une-provocation-dit-a-hollande-tiens-bon-06-06-2013-2874449.php>].

AFP, « NKM attaque Borloo sur “l’erreur” du gaz de schiste », *Le Point*, 10 mai 2011, [En ligne : http://www.lepoint.fr/economie/nkm-attaque-borloo-sur-l-erreur-du-gaz-de-schiste-10-05-2011-1328749_28.php].

AFP, « NKM attaque Borloo sur “l’erreur” du gaz de schiste », *Le Point*, 10 mai 2011, [En ligne : http://www.lepoint.fr/economie/nkm-attaque-borloo-sur-l-erreur-du-gaz-de-schiste-10-05-2011-1328749_28.php].

AFP, « Nouvelle discordance au gouvernement sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 24 janvier 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/24/philippe-martin-critique-arnaud-montebourg-sur-le-gaz-de-schiste_4354130_823448.html].

AFP, « Ségolène Royal confirme l'opposition du gouvernement au gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 28 septembre 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/09/28/segolene-royal-repond-a-nicolas-sarkozy-sur-le-gaz-de-schiste_4495685_3244.html].

AFP, « Ségolène Royal ne ferme pas la porte aux gaz de schiste - Libération », *Libération*, 23 mai 2014, [En ligne : http://www.liberation.fr/terre/2014/05/23/segolene-royal-ne-ferme-pas-la-porte-aux-gaz-de-schiste_1024811].

AGENCE QMI, « Nathalie Normandeau trouve un emploi lié au Plan Nord », *Canoé Argent*, 12 janvier 2012, [En ligne : <http://fboulais.argent.ca/node/90228>].

AQLPA, « Gaz et pétrole de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/enjeux-et-reflexions/gaz-et-petrole-de-schiste/page/0/5>].

AQLPA, « L'AQLPA demande un moratoire immédiat sur l'exploration-exploitation du gaz de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/laqlpa-demande-un-moratoire-immediat-sur-lexploration-exploitation-du-gaz-de-schiste>]. Consulté le 27 février 2015.

AQLPA, « Lancement du Mouvement Vigilance Énergie », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/lancement-du-mouvement-vigilance-energie>]. Consulté le 27 février 2015.

AQLPA, « Le Québec et les changements climatiques - Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020? », Assemblée nationale du Québec, 2009.

AQLPA, « Questions de l'AQLPA au Gouvernement du Québec au sujet de l'exploitation du gaz de schiste », [En ligne : <http://www.aqlpa.com/actualites/questions-de-laqlpa-au-gouvernement-du-quebec-au-sujet-de-lexploitation-du-gaz-de-schiste>]. Consulté le 23 février 2015.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Point de presse de M. Amir Khadir, député de Mercier et de M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines », [En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-6555.html>]. Consulté le 25 février 2015.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FOURNISSEURS DE SERVICES PÉTROLIERS ET GAZIERS, « Démystification des propos de Monsieur Marc Durand », 2012, [En ligne : <http://www.afspg.com/docs/DebunkingDurandFR.pdf>].

AUBRY, Marcel, « Junex prévoit investir 10 millions \$ », *La Presse*, 20 septembre 2008, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/centre-du-quebec/200809/22/01-22367-junex-prevoit-investir-10-millions-.php>].

AUBRY, Michel, « L'UPA dit non aux gaz de schiste », *La Presse*, 7 octobre 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/dossiers/gaz-de-schiste/201110/07/01-4455033-lupa-dit-non-aux-gaz-de-schiste.php>].

BALLIVY, Violaine, « «Maîtres chez nous», version XXI^e siècle », *La Presse*, 11 avril 2009, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/200904/10/01-845675-maitres-chez-nous-version-xxie-siecle.php>].

BAPE, « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement » [En ligne : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/declaration/citoyens/>]. Consulté le 27 mars 2015.

BAPE, *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur: rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec*, éd. Québec (Province), Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2000, 3 p., (« Rapport d'enquête et d'audience publique », 142).

BARIL, Hélène, « Départs à la division Pétrole et gaz d'Hydro », *La Presse*, 20 septembre 2006, [En ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-689944-departs-a-la-division-petrole-et-gaz-dhydro.php>].

BAUDET, Marie-Béatrice Baudet et GARRIC, Audrey, « Les contre-vérités du rapport parlementaire sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 29 novembre 2013, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/11/29/les-contre-verites-du-rapport-parlementaire-sur-le-gaz-de-schiste_3521604_3244.html].

BAUDET, Marie-Béatrice et MAROT, Laurent, « Comment le pétrole de la Guyane a eu raison de la ministre de l'écologie », *Le Monde.fr*, 22 juin 2012, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/06/22/comment-le-petrole-de-la-guyane-a-eu-raison-de-la-ministre-de-l-ecologie_1723112_3244.html].

BAUDET, Marie-Béatrice, « Arnaud Montebourg veut créer un groupe public pour exploiter le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 10 juillet 2013, [En ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/10/arnaud-montebourg-veut-creer-un-groupe-public-pour-exploiter-le-gaz-de-schiste_3445393_3234.html].

BAYARD, Bertille, « Gaz de schiste : le rapport enterré par le gouvernement », *Le Figaro*, 6 avril 2015, [En ligne : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/04/06/20002-20150406ARTFIG00201-gaz-de-schiste-le-rapport-entere-par-le-gouvernement.php>].

BÉLAIR-CIRINO, Marco, « Philippe Couillard ferme la porte... à un moratoire », *Le Devoir*, 19 décembre 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/427216/gaz-de-schiste-philippe-couillard-ferme-la-porte-a-un-moratoire>].

BÉLAIR-CIRINO, Marco, « Philippe Couillard ferme la porte... à un moratoire », *Le Devoir*, 19 décembre 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/427216/gaz-de-schiste-philippe-couillard-ferme-la-porte-a-un-moratoire>].

BÉLAIR-CIRINO, Marco, « Ressources naturelles - Le gouvernement accusé du «vol du siècle» », *Le Devoir*, 23 novembre 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/336761/ressources-naturelles-le-gouvernement-accuse-du-vol-du-siecle>].

BENESSAIEH, Karim, « PQ: le gouvernement Charest «à la solde» de l'industrie du gaz de schiste », *La Presse*, 2 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/02/01-4311988-pq-le-gouvernement-charest-a-la-solde-de-lindustrie-du-gaz-de-schiste.php>].

BLOOMBERG NEW ENERGY FINANCE, « Clean energy investment falls for second year », [En ligne : <http://about.bnef.com>]. Consulté le 17 février 2015.

BOILEAU, Josée, « Lobbying - Rien d'illégal, mais... », *Le Devoir*, 3 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/295488/lobbying-rien-d-illegal-mais>].

BOUHGRIT, Rachida, « Gaz de schiste : deux députés proposent une résolution pour créer une commission d'enquête en France », *Actu-Environnement*, 21 mars 2011, [En

ligne : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/gaz-schiste-proposition-resolution-commission-enquete-parlementaire-12188.php4>].

BOVÉ, José, « Alerte au gaz de schiste », *José Bové*, 2010, [En ligne : <http://josebove.eu/alerte-au-gaz-de-schiste>].

BURLET, Laurent, « Dans le Jura, l'exploration du gaz de schiste avance masquée - », *Rue89Lyon*, 18 juin 2013, [En ligne : <http://www.rue89lyon.fr/2013/06/18/dans-le-jura-lexploration-du-gaz-de-schiste-avance-masquee/>].

CAILLAT, Sophie, « Gaz de schiste : comment Total & Co travaillent l'opinion », *Rue89*, 20 août 2012, [En ligne : <http://www.rue89.com/rue89-planete/2012/08/20/gaz-de-schiste-comment-total-co-travaillent-lopinion-234689>].

CARON, Regys, « Environnement - Le BAPE change de couleur », *TVA Nouvelles*, 14 novembre 2012, [En ligne : <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2012/11/20121114-212502.html>].

CASTONGUAY, Alec, « Pauline Marois : « Nous allons exploiter le pétrole du Québec » », *L'actualité*, 23 mars 2013, [En ligne : <http://www.lactualite.com/actualites/politique/pauline-marois-nous-allons-exploiter-le-petrole-du-quebec/>].

CBC NEWS, « Shale gas moratorium details unveiled by Brian Gallant », [En ligne : <http://www.cbc.ca/1.2877440>]. Consulté le 20 février 2015.

CHARBONNIER, Vincent, « Vicat veut exploiter une mine souterraine dans l'Hérault », *lesechos.fr*, 6 août 2013, [En ligne : http://www.lesechos.fr/06/08/2013/LesEchos/21494-092-ECH_vicat-veut-exploiter-une-mine-souterraine-dans-l-herault.htm].

CHOUINARD, Tommy, « Du gouvernement à l'industrie des gaz de schiste », *La Presse*, 2 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/02/01-4311891-du-gouvernement-a-lindustrie-des-gaz-de-schiste.php>].

CLICHE, Jean-François, « Hydro-Québec « inféodée » déplorent des chercheurs », *La Presse*, mai 2015, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/science/201505/25/01-4872520-hydro-quebec-infeodee-deplorent-des-chercheurs.php>].

CLICHE, Jean-François, « L'écologiste François Tanguay siègera au comité chargé d'enquêter sur les gaz de schiste », *La Presse*, 11 août 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201108/10/01-4424999-lecologiste-francois-tanguay-siegera-au-comite-charge-denqueter-sur-les-gaz-de-schiste.php>].

CLICHE, Jean-François, « Un premier véritable puits de gaz naturel près de Québec », *La Presse*, 28 février 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201002/27/01-4256042-un-premier-veritable-puits-de-gaz-naturel-pres-de-quebec.php>].

COLIN, Michelle et GROW, Brian, « U.S. builders hoard mineral rights under new homes in case energy companies come calling », *Financial Post*, 9 octobre 2013, [En ligne : <http://business.financialpost.com/news/energy/u-s-builders-hoard-mineral-rights-under-new-homes-in-case-energy-companies-come-calling>].

COLLECTIF 07, « Stop au gaz de schiste 07 », [En ligne : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/spip.php?rubrique1>]. Consulté le 23 mars 2015.

COLLECTIF DE SPÉCIALISTES EN CONSULTATION DU PUBLIC, « Gaz de schiste - Un test pour l'indépendance du BAPE », *Le Devoir*, 17 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/296356/gaz-de-schiste-un-test-pour-l-independance-du-bape>].

COLLET, Philippe, « Gaz de schiste : Besson, NKM et les professionnels annoncent des reports variables selon les projets », *Actu-Environnement*, 11 février 2011, [En ligne : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/gaz-schiste-nkm-besson-report-11936.php4>].

COLLET, Philippe, « Réforme du code minier : les industriels défendent le rôle de l'Etat dans l'attribution des permis », *Actu-Environnement*, 24 janvier 2013, [En ligne : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/code-minier-reforme-industrie-extractive-public-17610.php4>].

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE, « Marché du gaz », [En ligne : <http://www.cre.fr/marches/marche-de-gros/marche-du-gaz>].

COPINSCHI, Philippe, « La fin du pétrole : mythe ou réalité ? », [En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part2/la-fin-du-petrole-mythe-ou-realite>]. Consulté le 23 février 2015.

COSNARD, Denis, « Gaz de schiste : les industriels s'unissent pour combattre le blocage français », *Le Monde.fr*, 29 janvier 2015, [En ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/01/29/gaz-de-schiste-les-industriels-s-unissent-pour-combattre-le-blocage-francais_4566459_3234.html].

COSNARD, Denis, « Gaz de schiste : ne dites plus "fracturation" mais "massage de roche" », *Le Monde.fr*, 22 janvier 2013, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/22/gaz-de-schiste-ne-dites-plus-fracturation-mais-massage-de-la-roche_1820407_3244.html].

COSNARD, Denis, « Total veut lancer une campagne d'exploration autour de Montélimar », *lesechos.fr*, 14 mai 2009, [En ligne : http://www.lesechos.fr/14/05/2009/LesEchos/20424-087-ECH_total-veut-lancer-une-campagne-d-exploration-autour-de-montelimar.htm].

CÔTÉ, Charles, « Équiterre réclame un moratoire sur le gaz de schiste », *La Presse*, 14 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/14/01-4315453-equiterre-reclame-un-moratoire-sur-le-gaz-de-schiste.php>].

CÔTÉ, Charles, « Il ne faut pas s'inquiéter des fuites dans les puits, dit le Ministère », *La Presse*, 6 janvier 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/05/01-4357519-il-ne-faut-pas-sinquieter-des-fuites-dans-les-puits-dit-le-ministere.php>].

CÔTÉ, Charles, « La composition du comité d'évaluation sème la controverse », *La Presse*, 21 mai 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201105/21/01-4401721-la-composition-du-comite-devaluation-seme-la-controverse.php>].

CÔTÉ, Charles, « La ministre Normandeau se trompe en visant les vaches », *La Presse*, 19 janvier 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/19/01-4361400-la-ministre-normandeau-se-trompe-en-visant-les-vaches.php>].

CÔTÉ, Charles, « Le problème du puits de Leclercville passé inaperçu », *La Presse*, 20 janvier 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de>

schiste/201101/20/01-4362043-le-probleme-du-puits-de-leclercville-passe-inapercu.php].

COTE, Charles, « Québec silencieux sur les fuites du puits à Leclercville », *La Presse*, 21 janvier 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/20/01-4362215-quebec-silencieux-sur-les-fuites-du-puits-a-leclercville.php>].

COUTURE, Pierre, « Entrevue avec Michael Binnion: viser l'indépendance énergétique », *La Presse*, 21 septembre 2013, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201309/20/01-4691642-entrevue-avec-michael-binnion-viser-lindependance-energetique.php>].

CROTEAU, Martin, « Un rapport sur les bélugas force l'arrêt des travaux à Cacouna », *La Presse*, décembre 2014, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/especes-en-danger/201412/01/01-4824179-un-rapport-sur-les-belugas-force-larret-des-travaux-a-cacouna.php>].

DAN STEWART, « Interview with Dan Stewart, former Mitchell Energy vice president », [En ligne : http://thebreakthrough.org/archive/interview_with_dan_steward_for]. Consulté le 18 février 2015.

DAOUST BOISVERT, Amélie, « L'oubli guette le débat sur le gaz de schiste », *Le Devoir*, 16 mai 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/408488/l-oubli-guette-le-debat-sur-le-gaz-de-schiste>].

DION, Johanne, « Que savons-nous de la fracturation hydraulique », *Gaiapresse*, 10 février 2009, [En ligne : <http://gaiapresse.ca/analyses/que-savons-nous-de-la-fracturation-hydraulique-88.html>].

DOMER, Joshua, « Cheney's Culture of Deregulation and Corruption », Consulté le 16 février 2015.

DUBUC, Alain, « Énergie : un rapport qui tourne en rond », *La Presse*, février 2014, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/alain-dubuc/201402/25/01-4742429-energie-un-rapport-qui-tourne-en-rond.php>].

DUTRISAC, Robert, « Exploitation des gaz de schiste - Québec défend le comité responsable de l'EES », *Le Devoir*, 14 mai 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323371/exploitation-des-gaz-de-schiste-quebec-defend-le-comite-responsable-de-l-ees>].

DUTRISAC, Robert, « Old Harry - Quand les grands esprits se rencontrent », *Le Devoir*, 26 mars 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/319662/old-harry-quand-les-grands-esprits-se-rencontrent>].

ELISABETH MALKIN, « Remaking Mexico's oil giant », *International New York Times*, 29 octobre 2014.

ENTINE, Jon, « University Of Texas-Environmental Defense Fund Shale Gas Study Unmasks Politics Of Anti-Fracking Activist Cornell Scientists », *Forbes*, 18 septembre 2013, [En ligne : <http://www.forbes.com/sites/jonentine/2013/09/18/university-of-texas-environmental-defense-fund-shale-gas-study-unmasks-politics-of-anti-fracking-activist-cornell-scientists/>].

EQUITERRE, « Comment créer un comité citoyens? », [En ligne : <http://www.equiterre.org/fiche/comment-creer-un-comite-citoyens-ou-de-quartier>]. Consulté le 23 février 2015.

EXXONMOBIL, « Gaz naturel: l'option énergétique la plus propre », [En ligne : <http://www.gaznonconventionnelleurope.org/home/avantages-du-gaz-naturel/gaz-naturel-l-option-energetique-la-plus-propre>]. Consulté le 18 février 2015.

FABRÉGAT, Sophie, « Gaz de schiste : pas de fracturation hydraulique mais... », *Actu-Environnement*, 4 octobre 2011, [En ligne : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/gaz-schiste-permis-technique-fracturation-13725.php4>].

FERRARINI, Hélène, « La France retourne à la mine », *Slate.fr*, 19 janvier 2014, [En ligne : <http://www.slate.fr/story/82221/france-mine>].

FERRON, Hervé, « Le gaz de charbon en Lorraine : une piste innovante pour la reconversion économique de notre région », 2013, [En ligne : <http://herveferon.fr/index.php/l-actualite-ici-et-la/actualite/938-le-gaz-de-charbon-en-lorraine-une-piste-innovante-pour-la-reconversion-economique-de-notre-region%29>].

FOGLIA, Pierre, « Les oiseaux de proie », *La Presse*, 21 août 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201008/20/01-4308518-les-oiseaux-de-proie.php>].

FOGLIA, Pierre, « Les valises », *La Presse*, 2 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201009/01/01-4311832-les-valises.php>].

FORTIN, Jean-Louis, « Les audiences du BAPE remises en question », *Canoé*, 6 octobre 2010, [En ligne : <http://fboulais.argent.ca/node/79829>].

FRANCE 3 LORRAINE, « BrHouillArd », (« Université de Metz, Master Journalisme »), [En ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/2014/11/26/brhouillard-un-webdoc-pour-comprendre-les-enjeux-du-gaz-du-gaz-de-houille-lorrain-600656.html>].

FRANCE 3 RHÔNE-ALPES, « Haut-Bugey : le permis des Moussières ne sera pas renouvelé », [En ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/2015/03/10/haut-bugey-le-permis-des-moussieres-ne-sera-pas-renouvele-672079.html>]. Consulté le 17 juin 2015.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, « Gaz de schiste : les autorisations sont suspendues », [En ligne : http://www.fne.asso.fr/fr/gaz-de-schiste-les-autorisations-sont-suspendues.html?cmp_id=33&news_id=12088]. Consulté le 30 avril 2015.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, « Ne trainons plus les boulets qui freinent la nouvelle politique énergétique » [En ligne : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/energie/les-boulets-de-transition/total.html>]. Consulté le 19 juin 2015.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Émissions des vaches et des puits de gaz - La ministre serait dans le champ », *Le Devoir*, 19 janvier 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/314965/emissions-des-vaches-et-des-puits-de-gaz-la-ministre-serait-dans-le-champ>].

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Évaluation environnementale stratégique - Des candidats de qualité ont été écartés, décrie la coalition MCN-21 », *Le Devoir*, 17 mai 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323480/evaluation-environnementale-strategique-des-candidats-de-qualite-ont-ete-ecartes-decrie-la-coalition-mcn-21>].

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Gaz de schiste - Nature Québec demande une audience élargie », *Le Devoir*, 1 septembre 2010, [En ligne :

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/295395/gaz-de-schiste-nature-quebec-demande-une-audience-elargie>].

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Gaz de schiste - Un «collectif scientifique» aura Québec à l'oeil », *Le Devoir*, 2 mars 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/317875/gaz-de-schiste-un-collectif-scientifique-aura-quebec-a-l-oeil>].

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Le gaz de schiste aussi polluant que le charbon », *Le Devoir*, 10 février 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/342299/le-gaz-de-schiste-aussi-polluant-que-le-charbon>].

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Schiste: les écologistes exclus de l'évaluation », *Le Devoir*, 13 mai 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/323204/schiste-les-ecologistes-exclus-de-l-evaluation>].

GAKWAYA, Aurélie-Zya, « Quelle transparence pour le Québec minier? », *Gaiapresse*, 19 mai 2015, [En ligne : <http://gaiapresse.ca/analyses/quelle-transparence-pour-le-quebec-minier-416.html>].

GAZZANE, Hayat, « La France relance l'exploration de ses mines, une première depuis 30 ans », *Le Figaro*, 1 octobre 2013, [En ligne : <http://www.lefigaro.fr/societes/2013/10/01/20005-20131001ARTFIG00366-la-france-relance-l-exploration-de-ses-mines-une-premiere-depuis-30-ans.php>].

GÉLINAS, Geneviève, « Pétrolia à Gaspé: un règlement «légitime», selon le ministre Blanchet », *La Presse*, 18 janvier 2013, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/201301/17/01-4612478-petrolia-a-gaspe-un-reglement-legitime-selon-le-ministre-blanchet.php>].

GÉLINAS, Geneviève, « Ristigouche Sud-Est demande 225 000 \$ pour se défendre contre Gastem », *La Presse*, juillet 2014, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201407/29/01-4787616-ristigouche-sud-est-demande-225-000-pour-se-defendre-contre-gastem.php>].

GOVERNEMENT DU CANADA, Affaires étrangères, « Lone Pine Resources Inc. c. le Gouvernement du Canada », 2015, [En ligne : http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/disp-diff/lone-01.aspx?lang=fra#toc_II_B_2].

GRASLAND, Emmanuel, « L'essor du gaz non conventionnel a bouleversé le marché mondial », *lesechos.fr*, 15 décembre 2009, [En ligne : http://www.lesechos.fr/15/12/2009/LesEchos/20573-135-ECH_1-essor-du-gaz-non-conventionnel-a-bouleverse-le-marche-mondial.htm].

GREENPEACE FRANCE, « Les schistes bitumineux », [En ligne : <http://www.greenpeace.org/france/fr/campagnes/energie-et-climat/fiches-thematiques/les-schistes-bitumineux/>]. Consulté le 30 avril 2015.

GUILLAUME DUHAMEL, « Gaz de schiste : la faute de goût de Jean-Louis Borloo », [En ligne : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/2064-gaz-de-schiste-la-faute-de-gout-de-jean-louis-borloo.html>]. Consulté le 20 février 2015.

HANDFIELD, Catherine, « Gaz de schiste: le BAPE tiendra des consultations », *La Presse*, 29 août 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/201008/29/01-4310698-gaz-de-schiste-le-bape-tiendra-des-consultations.php>].

HORN, Steve, « Frackademia: The People & Money Behind the EDF Methane Emissions Study », [En ligne : <http://www.desmogblog.com/2013/09/16/frackademia-people-money-behind-edf-fracking-methane-emissions-study>]. Consulté le 3 mars 2015.

HYDRO QUÉBEC, « Permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur l'île d'Anticosti ... | Communiqués de presse », [En ligne : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/hq/410/permis-de-recherche-de-petrole-et-de-gaz-naturel-sur-lile-danticosti-hydro-quebec-et-petrolia-rendent-leurs-ententes-publiques/>]. Consulté le 24 février 2015.

ICI.RADIO-CANADA.CA, « Des concerts de casseroles partout au Québec », *Radio-Canada.ca*, 25 mai 2012, [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/05/25/001-concerts-casseroles-conflit-etudiant-popularite.shtml>].

ICI.RADIO-CANADA.CA, « Gaz Métro envisage d'importer plus de gaz de schiste au Québec », *Radio-Canada.ca*, 24 septembre 2012, [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2012/09/24/011-gaz-metro-schiste.shtml>].

ICI.RADIO-CANADA.CA, « Le Québec Inc demande au gouvernement de reconsidérer sa position sur le gaz de schiste », [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/12/17/002-quebec-gaz-schiste-bape-associations-economiques.shtml>]. Consulté le 16 juin 2015.

ICI.RADIO-CANADA.CA, « Saint-Hyacinthe réserve un accueil houleux à l'industrie gazière », *Radio-Canada.ca*, 29 septembre 2010, [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/09/28/002-gaz-schiste-troisieme-seance.shtml>].

JAIGU, Charles, « Nicolas Sarkozy se convertit au gaz de schiste », *Le Figaro*, 26 septembre 2014, [En ligne : <http://www.lefigaro.fr/politique/2014/09/26/01002-20140926ARTFIG00353-nicolas-sarkozy-se-convertit-au-gaz-de-schiste.php>].

JARRASSÉ, Jim, « Montebourg persiste et signe sur les gaz de schiste », *Le Figaro*, 12 juillet 2013, [En ligne : <http://www.lefigaro.fr/politique/2013/07/12/01002-20130712ARTFIG00370-montebourg-persiste-et-signesur-les-gaz-de-schiste.php>].

JEFF GOODELL, « The Big Fracking Bubble: The Scam Behind Aubrey McClendon's Gas Boom », *Rolling Stone*, 1 mars 2012, [En ligne : <http://www.rollingstone.com/politics/news/the-big-fracking-bubble-the-scam-behind-the-gas-boom-20120301>].

JUBLIN, Matthieu et POUCHARD, Alexandre, « Le revirement de Nicolas Sarkozy sur le gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 26 septembre 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/09/26/le-revirement-de-nicolas-sarkozy-sur-le-gaz-de-schiste_4495139_4355770.html].

KELLY, Sharon, « Flaws in Environmental Defense Fund's Methane Study Draw Criticism from Scientists », [En ligne : <http://www.desmogblog.com/2013/10/14/flaws-university-texas-methane-study-draw-criticism-scientists>]. Consulté le 3 mars 2015.

KEMPF, Hervé, « Le casse-tête gazier, par Hervé Kempf », *Le Monde*, 20 mars 2010, [En ligne : http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/03/20/le-casse-tete-gazier-par-herve-kempf_1321885_3232.html].

LALIBERTÉ, Michel, « Gaz de schiste: André Caillé insatisfait de sa campagne d'information », *La Presse*, 25 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/25/01-4326627-gaz-de-schiste-andre-caille-insatisfait-de-sa-campagne-dinformation.php>].

LAPOIX, Sylvain, « Le gouvernement réforme le code minier selon les souhaits des pétroliers », 2011, [En ligne : <http://owni.fr/2011/05/11/le-gouvernement-reforme-le-code-minier-selon-les-souhaits-des-petroliers/>].

LAROCQUE, Sylvain, « Le gaz de schiste réduira les émissions de GES, dit Normandeu », *La Presse*, 16 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/16/01-4316346-le-gaz-de-schiste-reduira-les-emissions-de-ges-dit-normandeu.php>].

LAVOIE, Gilbert, « Normandeu a été «Hamadisée» », *La Presse*, 10 mars 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/chroniqueurs/201103/09/01-4377776-normandeu-a-ete-hamadisee.php>].

LE MONDE.FR, « Gaz de schiste : « Ce n'est pas à la France de faire les frais d'une telle expérimentation » », *Le Monde.fr*, 7 avril 2015, [En ligne : http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/04/07/gaz-de-schiste-ce-n-est-pas-a-la-france-de-faire-les-frais-d-une-telle-experimentation_4610686_823448.html].

LE PARISIEN.FR, « «Il faut se méfier des VRP des hydrocarbures» », *leparisien.fr*, 27 novembre 2013, [En ligne : <http://www.leparisien.fr/societe/le-ministre-de-l-ecologie-il-faut-se-mefier-des-vrp-des-hydrocarbures-27-11-2013-3355371.php>].

LEGRAND, Christine, « Gaz de schiste : en Argentine, la fracturation hydraulique suscite des réserves », *Le Monde.fr*, 9 octobre 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/09/gaz-de-schiste-en-argentine-la-fracturation-hydraulique-suscite-des-reserves_4503231_3234.html].

LEGRAND, Christine, « L'Argentine retrouve la fièvre de l'or noir », *Le Monde.fr*, 9 octobre 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/09/l-argentine-retrouve-la-fievre-de-l-or-noir_4503203_3234.html].

LES ÉCHOS, « Les ressources mondiales d'énergie jugées suffisantes jusqu'en 2050 », *lesechos.fr*, 20 septembre 2007, [En ligne : http://www.lesechos.fr/20/09/2007/LesEchos/20008-106-ECH_les-ressources-mondiales-d-energie-jugees-suffisantes-jusqu-en-2050.htm].

LÉVESQUE, Kathleen, « Le PQ dénonce les liens entre l'industrie du gaz et le gouvernement », *Le Devoir*, 2 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/295463/le-pq-denonce-les-liens-entre-l-industrie-du-gaz-et-le-gouvernement>].

LOCALTIS.INFO, « Réforme du Code minier : les régions se mobilisent », *Localtis.info*, 22 mars 2013.

LUCIE SAUVÉ ET AL., « Lettre ouverte à propos de l'exploration des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent », 2010, [En ligne : <https://docs.google.com/file/d/0B4FnIHpsylwMZTEyNGVlYzgtOTk2Ni00ZTJkLTljMjUtODkwYmNiN2I3Zjk4/edit?ddrp=1&pli=1&hl=fr>].

MERCIER, Anne-Sophie, « Les dessous de l'éviction de Nicole Bricq du ministère de l'écologie », *Le Monde.fr*, 26 juin 2012, [En ligne : http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/26/les-dessous-de-l-eviction-de-nicole-bricq-du-ministere-de-l-ecologie_1724497_823448.html].

MEYER, Gregory, « Shale byproduct prices track oil plunge », *Financial Times*, 18 décembre 2014, [En ligne : <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/549d956a-862e-11e4-b248-00144feabdc0.html#axzz3SH2apUT3>].

MONDE, Editorial du, « N'enterrons pas le débat sur les gaz de schiste », *Le Monde.fr*, 25 juillet 2012, [En ligne : http://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2012/07/25/n-enterrons-pas-le-debat-sur-les-gaz-de-schiste_1738035_3208.html].

NESLEN, Arthur, « L'UE a commencé à subventionner le gaz de schiste », [En ligne : <http://www.euractiv.fr/sections/energie/lue-commence-subventionner-le-gaz-de-schiste-302801>]. Consulté le 17 février 2015.

NICOLINO, Fabrice, « Du gaz à tous les étages / Gazarem lou Larzac », *Planète sans visa*, 2010, [En ligne : <http://fabrice-nicolino.com/index.php/?p=992>].

NON AU PÉTROLE ET AU GAZ AU QUÉBEC, « Non à l'exploitation du pétrole et du gaz au Québec », *La Presse*, 14 juillet 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201007/14/01-4298209-non-a-lexploitation-du-petrole-et-du-gaz-au-quebec.php>].

ORFALI, Philippe, « Québec rétablit l'opacité minière », *Le Devoir*, 30 janvier 2015, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/430462/quebec-retablit-l-opacite-miniere>].

PARIS, Gilles et GARRIC, Audrey, « Pourquoi Delphine Batho cible-t-elle le groupe Vallourec ? », *Le Monde.fr*, 4 juillet 2013, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/07/04/pourquoi-delphine-batho-cible-le-groupe-vallourec_3442705_3244.html].

PLUMER, Brad, « Obama says fracking can be a 'bridge' to a clean-energy future. It's not that simple. », *The Washington Post*, 29 janvier 2014, [En ligne : <http://www.washingtonpost.com/blogs/wonkblog/wp/2014/01/29/obama-says-fracking-offers-a-bridge-to-a-clean-energy-future-its-not-that-simple/>].

PRATTE, André, « Ne pas dormir au gaz », *La Presse*, 11 juin 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/andre-pratte/201006/10/01-4288804-ne-pas-dormir-au-gaz.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Des gaz s'échappent toujours d'un puits, six mois plus tard », *La Presse*, 19 juillet 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201107/19/01-4419215-des-gaz-sechappent-toujours-dun-puits-six-mois-plus-tard.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Exploitation pétrolière sur Anticosti: QS critique le gouvernement Marois », *La Presse*, juin 2013, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201306/09/01-4659406-exploitation-petroliere-sur-anticosti-qs-critique-le-gouvernement-marois.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Foule monstre à Montréal pour le Jour de la Terre », *Le Devoir*, 22 avril 2012, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/348200/foule-monstre-a-montreal-pour-le-jour-de-la-terre>].

PRESSE CANADIENNE, « France: l'exploitation des gaz de schiste vilipendée », *La Presse*, février 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201102/27/01-4374442-france-lexploitation-des-gaz-de-schiste-vilipendee.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Gaz de schiste: Charest maintient le cap », *La Presse*, 22 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/22/01-4320560-gaz-de-schiste-charest-maintient-le-cap.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Gaz de schiste: le ministre Arcand «extrêmement préoccupé» », *La Presse*, 21 janvier 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201101/21/01-4362435-gaz-de-schiste-le-ministre-arcand-extremement-preoccupe.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Gaz de schiste: les opposants menacent de bloquer les activités des gazières », *Le Devoir*, 30 mai 2011, [En ligne :

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/324383/gaz-de-schiste-les-opposants-menacent-de-bloquer-les-activites-des-gazieres>].

PRESSE CANADIENNE, « Gaz de schiste: Québec fait volte-face et veut mettre l'industrie au pas », *Le Devoir*, 21 janvier 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/315195/gaz-de-schiste-quebec-fait-volte-face-et-veut-mettre-l-industrie-au-pas>].

PRESSE CANADIENNE, « Hydro-Québec vend à Pétrolia ses permis d'hydrocarbures | Économie », [En ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-682539-hydro-quebec-vend-a-petrolia-ses-permis-dhydrocarbures.php>]. Consulté le 19 février 2015.

PRESSE CANADIENNE, « La manifestation contre le Plan Nord a tourné à la violence », *Le Devoir*, 20 avril 2012, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/348089/la-manifestation-contre-le-plan-nord-tourne-a-la-violence>].

PRESSE CANADIENNE, « Marche contre les gaz de schiste: après Rimouski et Québec, direction Montréal », *La Presse*, 30 mai 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201105/30/01-4404236-marche-contre-les-gaz-de-schiste-apres-rimouski-et-quebec-direction-montreal.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Repos forcé pour André Caillé », *La Presse*, 4 octobre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201010/04/01-4329419-repos-force-pour-andre-caille.php>].

PRESSE CANADIENNE, « Schiste: les opposants à classer parmi ceux qui croient qu'Elvis est vivant », *La Presse*, 14 juillet 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201107/14/01-4417943-schiste-les-opposants-a-classer-parmi-ceux-qui-croient-quelvis-est-vivant.php>].

RADIO-CANADA, « Les cochons entrent dans la campagne électorale... », 4 novembre 2005, [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/radio/sansfrontieres/66009.shtml>].

RAMON COTA MEZA, « Gaz de schiste - Gare au saccage de l'environnement », *Courrier international*, 12 mai 2012, [En ligne : <http://www.courrierinternational.com/article/2012/12/05/gare-au-saccage-de-l-environnement>].

RÉDACTION NUMÉRIQUE DE RTL, « Gaz de schiste : Fabius ouvert à la recherche d'alternatives à la fracturation », [En ligne : <http://www.rtl.fr/actu/politique/gaz-de-schiste-fabius-ouvert-a-la-recherche-d-alternatives-a-la-fracturation-7769607350>].

Consulté le 17 juin 2015.

REPORTERRE.NET, « Julien Balkany veut exploiter le gaz de schiste », *Reporterre*, 1 février 2011, [En ligne : <http://www.reporterre.net/Julien-Balkany-veut-exploiter-le>].

REUTERS, « In shale-wary France, an attempt to revive former coal region with gas », *Reuters*, 8 juillet 2015, [En ligne : <http://www.reuters.com/article/2015/07/08/france-gas-idUSL8N0ZN46E20150708>].

REUTERS, « Les eaux utilisées pour la fracturation hydraulique intéressent Veolia », *L'Usine Nouvelle*, 24 mars 2014, [En ligne : <http://www.usinenouvelle.com/article/les-eaux-utilisees-pour-la-fracturation-hydraulique-interessent-veolia.N250048>].

RICHER, Jocelyne, « Les liens se multiplient entre les libéraux et l'industrie », *La Presse*, 3 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312418-les-liens-se-multiplient-entre-les-liberaux-et-lindustrie.php>].

ROBITAILLE, Antoine, « Un gouvernement en crise - Les schistes, une filière libérale? », *Le Devoir*, 3 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/295522/un-gouvernement-en-crise-les-schistes-une-filiere-liberale>].

ROCHET, Jean-Michel, « Transition énergétique : polémique entre sénateurs », *Le Pays Briard*, 2 mars 2015, [En ligne : <http://www.lepaysbriard.fr/transition-energetique-polemique-entre-senateurs-16961/>].

ROVAN, Anne, « «Il faut remettre les écologistes à leur juste place» », *Le Figaro*, 2 août 2013, [En ligne : <http://www.lefigaro.fr/politique/2013/08/02/01002-20130802ARTFIG00433-bataille-ps-il-faut-remettre-les-ecologistes-a-leur-juste-place.php>].

SAINT-ARNAUD, Pierre, « Charest croit que le BAPE a les outils requis », *La Presse*, 17 septembre 2010, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/17/01-4316764-charest-croit-que-le-bape-a-les-outils-requis.php>].

SALVET, Jean-Marc, « Le budget Bachand et les mines: un milliard en redevances », *La Presse*, 12 mars 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/11/01-4378567-le-budget-bachand-et-les-mines-un-milliard-en-redevances.php>].

SALVET, Jean-Marc, « Nathalie Normandeau démissionne », *La Presse*, 6 septembre 2011, [En ligne : http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201109/06/01-4431971-nathalie-normandeau-demissionne.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4432075_article_POS4].

SAUVÉ, Lucie et BATELIER, Pierre, « Gaz de schiste : un plan d'accommodements? », *Gaiapresse*, 23 avril 2012, [En ligne : <http://gaiapresse.ca/analyses/gaz-de-schiste-un-plan-daccommodements-278.html>].

SHEPPARD, Kate, « For Pennsylvania's Doctors, a Gag Order on Fracking Chemicals », [En ligne : <http://www.motherjones.com/environment/2012/03/fracking-doctors-gag-pennsylvania>]. Consulté le 20 février 2015.

SHIELD, Alexandre, « 66 000 fois non au gaz de schiste », *Le Devoir*, 6 novembre 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/423104/66-000-fois-non-au-gaz-de-schiste>].

SHIELD, Alexandre, « APGQ: Les entreprises souhaitent envoyer «un message de patience et de persistance», selon Lucien Bouchard », *Le Devoir*, 17 janvier 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/362029/apgq-les-entreprises-souhaitent-envoyer-un-message-de-patience-et-de-persistance-selon-lucien-bouchard>].

SHIELD, Alexandre, « Bouchard à la rescousse de l'industrie du gaz de schiste », *Le Devoir*, 26 janvier 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/315475/bouchard-a-la-rescousse-de-l-industrie-du-gaz-de-schiste>].

SHIELD, Alexandre, « Exploration gazière - Normandeau évoque la création d'une commission indépendante », *Le Devoir*, 26 août 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/294976/exploration-gaziere-normandeau-evoque-la-creation-d-une-commission-independante>].

SHIELD, Alexandre, « Forer, forer, mais à quel prix? », *Le Devoir*, 5 juin 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/290356/forer-forer-mais-a-quel-prix>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - André Caillé reprend le combat », *Le Devoir*, 26 octobre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/298784/gaz-de-schiste-andre-caille-reprend-le-combat>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - Bouchard adopte un ton menaçant », [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/324524/gaz-de-schiste-bouchard-adopte-un-ton-menacant>]. Consulté le 10 mars 2015.

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - Il faut accepter de prendre des risques, dit Bouchard », *Le Devoir*, 25 octobre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/334432/gaz-de-schiste-il-faut-accepter-de-prendre-des-risques-dit-bouchard>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - L'industrie pourrait poursuivre Québec », *Le Devoir*, 30 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297188/gaz-de-schiste-l-industrie-pourrait-poursuivre-quebec>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - Les promesses ne valent pas des analyses chiffrées », *Le Devoir*, 9 février 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/316380/gaz-de-schiste-les-promesses-ne-valent-pas-des-analyses-chiffrees>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste - Moins d'emplois et moins de redevances que prévu », *Le Devoir*, 7 octobre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297650/gaz-de-schiste-moins-d-emplois-et-moins-de-redevances-que-prevu>].

SHIELD, Alexandre, « Gaz de schiste: Normandeau fait vibrer des cordes sensibles », *Le Devoir*, 15 septembre 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/296203/gaz-de-schiste-normandeau-fait-vibrer-des-cordes-sensibles>].

SHIELD, Alexandre, « Lucien Bouchard fera la promotion du gaz de schiste », *Le Devoir*, 25 janvier 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/315406/lucien-bouchard-fera-la-promotion-du-gaz-de-schiste>].

SHIELD, Alexandre, « Pétrole et gaz - Le PLQ connaissait le potentiel québécois », *Le Devoir*, 17 février 2011, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/316982/petrole-et-gaz-le-plq-connaissait-le-potentiel-quebecois>].

SHIELD, Alexandre, « Québec investira 115 millions sur Anticosti », *Le Devoir*, 13 février 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/399867/anticosti-petrole-quebec>].

SHIELD, Alexandre, « Québec se décide à consulter les citoyens sur les gaz de schiste », *Le Devoir*, 30 août 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/295266/quebec-se-decide-a-consulter-les-citoyens-sur-les-gaz-de-schiste>].

SHIELD, Alexandre, « Un comité du gouvernement contrôlera l'EES sur les énergies fossiles, annoncent les libéraux », *Le Devoir*, 12 juillet 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/413297/un>].

comite-du-gouvernement-controlera-l-ees-sur-les-energies-fossiles-annoncent-les-liberaux].

SHIELD, Alexandre, « Un rendez-vous à ne pas manquer », *Le Devoir*, 5 juin 2010, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/290318/un-rendez-vous-a-ne-pas-manquer>].

SHIELD, Alexandre, « Vers un retour du gaz de schiste », *Le Devoir*, 4 novembre 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/422847/le-retour-du-gaz-de-schiste>].

SHIELD, Alexandre, « Vers un retour du gaz de schiste », *Le Devoir*, 4 novembre 2014, [En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/422847/le-retour-du-gaz-de-schiste>].

SIA PARTNERS, « Les Gaz Non Conventionnels : un potentiel d'emplois évalué à 100 000 en France d'ici 2020 », 2012, [En ligne : <http://energie.sia-partners.com/20120914/les-gaz-non-conventionnels-un-potentiel-demplois-evalue-a-100-000-en-france-dici-2020/>].

SICAUD, Eric, « Antully (Saône-et-Loire) : un projet de mine de fluorine inquiète les écologistes », *France 3 Bourgogne*, 27 juin 2013, [En ligne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne/2013/06/27/antully-saone-et-loire-un-projet-de-mine-de-fluorine-inquiete-les-ecologistes-278127.html>].

SIMARD, Valérie, « Manifestation d'opposants au gaz de schiste à Montréal », *La Presse*, 18 juin 2011, [En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201106/18/01-4410517-manifestation-dopposants-au-gaz-de-schiste-a-montreal.php>].

STURGIS, Sue, « NC fracking bill orders prison time for disclosing chemicals, ignores health risks », [En ligne : <http://www.southernstudies.org/2014/05/nc-fracking-bill-orders-prison-time-for-disclosing.html>]. Consulté le 20 février 2015.

VAUDANO, Maxime, « Gaz de couche : un nouveau charbon pour le Nord-Pas-de-calais ? », *Le Monde.fr*, 19 février 2014, [En ligne : http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/02/19/gaz-de-couche-un-nouveau-charbon-pour-le-nord-pas-de-calais_4369178_3244.html].

VOOSEN, Paul, « Fracking Researchers Under Pressure », *The Chronicle of Higher Education*, 30 janvier 2015, [En ligne : <http://chronicle.com/article/When-Science-Becomes-a/151501/?key=SGsmclRqMyRBbXo3ZzkXYWxRanBkZk4jNnQYP3x1bltdEQ==>].

Annexes

1.1. Les permis d'exploration en France en 2011

Les différentes couleurs représentent la période du permis d'exploration (renouvelable trois fois pour cinq ans) (jaune, vert et vert clair), les zones grisées sont les permis d'exploration en cours de validation, seules les zones roses sont des permis d'exploitation en cours.

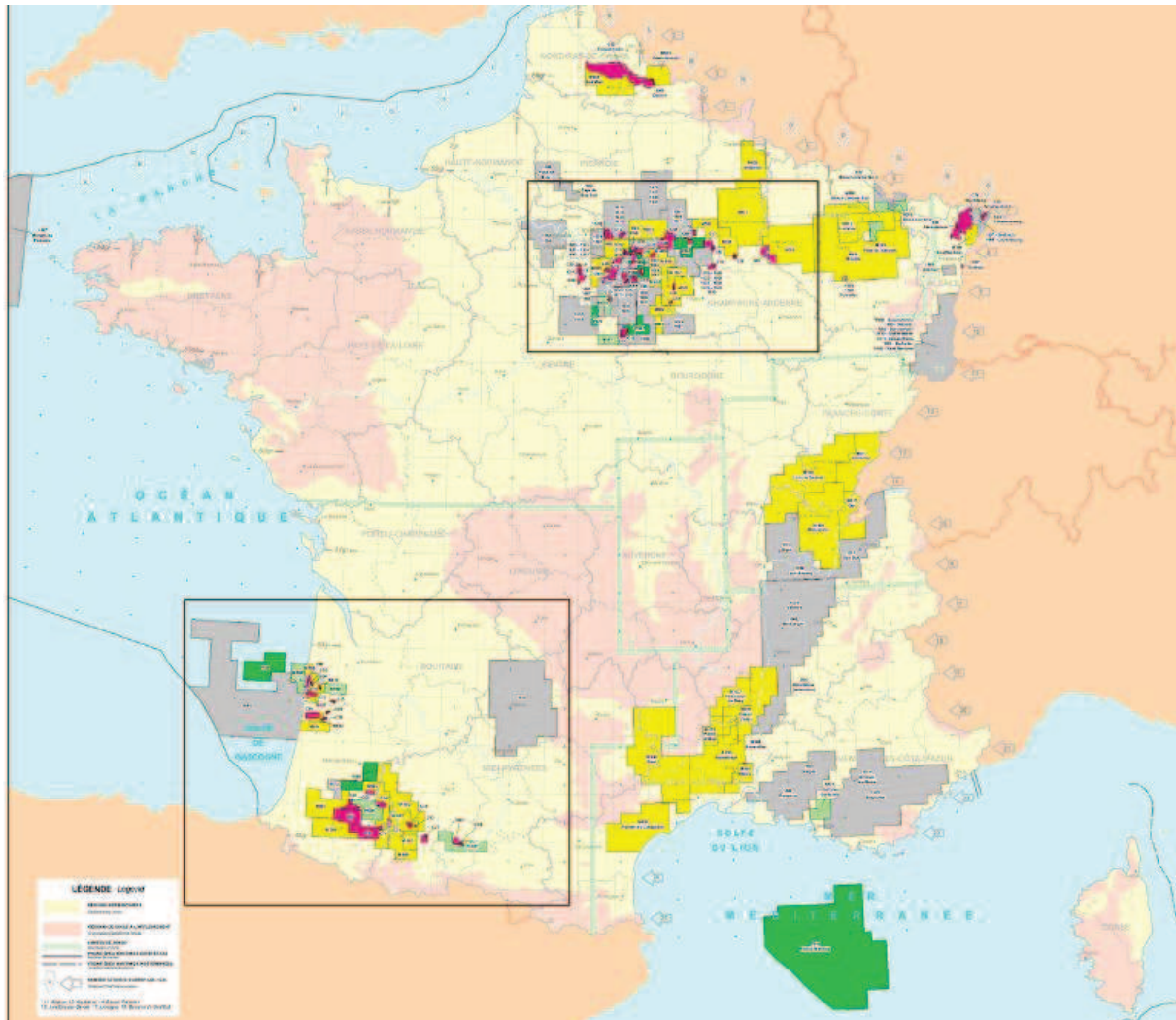


Figure 24 : carte des permis d'hydrocarbures en France métropolitaine en janvier 2011 (source : BEPH)

1.2. Liste des acteurs interrogés

Québec

Juriste et membre du Collectif Scientifique sur la question du gaz de schiste, le 10 novembre 2014 par téléphone

Membre du Collectif Scientifique sur la question du gaz de schiste et du Comité de Saint-Marc-sur-Richelieu, le 7 juin 2012 et le 10 novembre 2014 à Montréal

Membre de la CRE Chaudière-Appalaches, le 4 novembre 2014 à Lévis

Membre de l'UPA de Lotbinière et membre du Conseil municipale de Saint Flavien, le 4 novembre 2014 à Saint Flavien

Membre du BAPE, le 29 juillet 2014 à Québec

Géologue de l'UQAM et membre du Collectif Scientifique sur la question du gaz de schiste, le 22 juillet 2014 à Montréal

Membre du Collectif Scientifique sur la question du gaz de schiste, le 23 juillet 2013 par internet

Membre de la CRÉ Chaudières-Appalaches, le 25 avril 2013 à Québec

Membre de Nature-Québec, le 23 avril 2013 à Québec

Membre du RIGSVSL, le 23 avril par téléphone

Membre de l'AQLPA, le 22 avril 2013 à Longueuil

Membre des Ami(e)s du Richelieu, le 19 avril 2013 à Montréal

Membre du Conseil municipal de Saint-Hyacinthe, le 18 avril 2013 par téléphone

Membre de l'APGQ, le 17 avril 2013 à Québec

Membre de la CRÉ Capitale-Nationale, le 17 avril 2013 à Québec

Membre de Non au pétrole et gaz de schiste au Québec, le 15 avril 2013 à Québec

France

Membre du BEPH, le 2 décembre 2014 par téléphone

Membre du CGIET, le 28 octobre 2014 par téléphone

Sociologue à l'EHESS, le 16 juin 2014 à Paris

Economiste à ESG Management School, le 15 mai 2014 par téléphone

Géologue de l'Université de Montpellier, le 14 janvier 2014 par téléphone

Hydrogéologue de l'Université de Montpellier, le 5 décembre 2013 par téléphone

Membre de No Fracking France, le 4 décembre 2013 par téléphone

Membre du Collectif Causses-Méjean, le 26 avril 2012 et le 18 juin 2013 par téléphone

Membre de l'INERIS, le 21 août 2012 par téléphone

Géologue de l'Amicale des foreurs, le 2 août 2012 par téléphone

Maire de Lagorce et membre du Collectif des maires ardéchois, le 20 juillet 2012 par téléphone

Membre de Total, le 20 juillet 2012 par téléphone

Membre du CG de l'Ardèche, le 17 juillet 2012 par téléphone

Membre du CG de l'Hérault, le 6 juillet 2012 par téléphone

Conseillère du PS à l'Assemblée Nationale, le 5 juillet 2012 par téléphone

Membre de l'Amicale des foreurs, le 29 juin 2012 par téléphone

Membre du CRRA, le 9 mai 2012 par téléphone

Membre de l'UFIP, le 13 avril 2012 à Paris

Membre du Collectif de Lodève, le 13 avril 2012 par téléphone

Membre du Collectif Lot-et-Garonne, le 3 mars 2012 à Cahors

Membre du Collectif 07, le 1^{er} mars 2012 à Lagorce

Membre de Non au gaz de schiste Permis de Cahors, le 29 février 2012 à Cahors

1.3. Questionnaire utilisé lors des entretiens

(...) : questions de relance

Lecture du formulaire de consentement.

0- Tout d'abord, avez-vous une objection contre l'enregistrement de cette entrevue?

A-L'organisation

1. Pouvez-vous vous présenter et me présenter votre organisation? (Quelles sont ses missions et objectifs? Qui représente-t-elle? Quelle est son histoire? Quel est son champ d'action? (local, régional, national, international)? Quelles sont ses ressources? (humaines, financières, matérielles))
2. Quelle est la taille de votre organisation? (Combien de membres/adhérents/employés compte votre organisation? Les membres sont-ils bénévoles? Payent-ils une cotisation? Existe-t-il différentes catégories (dirigeants, conseillers, bénévoles, participants aux activités)? Existe-t-il des critères d'entrée (localisation géographique, paiement de cotisation, appartenance professionnelle)?)
3. Pouvez-vous me décrire le processus qui a décidé votre organisation à agir dans le dossier du gaz de schiste? (Comment et pourquoi vous-êtes vous structurés sur cette question? Votre action s'est-elle formée par le regroupement d'individus défendant les mêmes idées ou bien a-t-elle porté des revendications qui ont attiré des individus se reconnaissant dans cette cause? N'y avait-il pas d'autres organisations existantes défendant les mêmes positions que vous auriez pu rejoindre? Quelles spécificités a votre organisation sur ce sujet?)
4. Quelles sont vos relations avec les autres organisations défendant les mêmes positions que vous? (êtes-vous en contact? Avez-vous des actions communes? Lesquelles?)
5. Quelles sont vos relations avec les organisations défendant des positions opposées aux vôtres? (êtes-vous en contact?)
6. Quelles sont vos relations avec le gouvernement? Avec les élus locaux? (Avez-vous une relation facile avec les décideurs politiques ou bien la communication est-elle difficile? Comment jugez-vous les prises de position des élus?)

7. L'exploitation du gaz de schiste est-il l'unique sujet de revendication de votre organisation? (si non quelles sont vos autres revendications?)

B-Le contexte

1. Selon vous, le contexte politique, économique, social, médiatique est-il favorable ou défavorable à vos actions et à l'avancée de vos positions? (Qu'est-ce qui est favorable/défavorable? Comment ont évolué ces différents contextes?)
2. Que pensez-vous des structures de participation citoyenne officielles? (BAPE, Mission d'enquête parlementaire) Auriez-vous souhaité l'organisation d'un débat public plus vaste et plus officiel?
3. Comment sentez-vous que vos arguments et moyens d'action sont accueillis par vos pairs? Par vos opposants? Par les décideurs politiques locaux et nationaux?
4. Comment décririez-vous votre relation avec les médias? (Sont-ils à l'écoute? Quels médias vous approchent le plus? Leur retranscription des faits vous satisfait-il?)
5. Quelles sont les opportunités qui ont facilité/fragilisé la diffusion de vos positions? (les opportunités externes aussi bien que les actions des autres groupes)

C-Les positions sur le gaz de schiste

1. Que défend votre organisation dans le dossier des gaz de schiste? (Quelles sont vos positions? Vos arguments?)
2. Pourquoi vous mobilisez-vous sur ce sujet? (quels intérêts défend votre organisation?)
3. Comment vous-êtes vous informés sur le sujet? (Comment avez-vous déterminé votre argumentaire?)
4. Quel rôle a joué l'expertise scientifique dans votre prise de position? (Avez-vous eu recours à des experts? Pour quelles raisons? Quels experts? Quel est votre regard sur l'expertise contredisant vos positions?)
5. Que pensez-vous de la fracturation hydraulique?

6. Que pensez-vous des arguments écologiques sur l'utilisation des ressources aquatiques, les risques de contamination des ressources en eau, de pollution de l'air, de dangers pour la biodiversité?
7. des arguments technologiques comme la non maîtrise des techniques de forage actuelles, des problèmes de traitement des eaux usées?
8. des arguments juridiques (France) de non respect du Grenelle de l'environnement, du code de l'environnement, du protocole de Kyoto?
9. des arguments sociaux : détérioration des paysages, forages incompatibles avec milieu densément peuplé ou avec agriculture?
10. des arguments sanitaires : pollution des eaux, risque de cancer, pollution de l'air?
11. des arguments financiers : coûts publics et bénéfices privés, niveau des redevances minières trop faible / réduction du déficit de la balance commerciale?
12. des arguments économiques et politiques : cette industrie fait partie de celle des combustibles fossiles et non des énergies renouvelables / création d'emploi, retombées économiques locales, baisse du prix du gaz, gains fiscaux?
13. Des arguments stratégiques : réduction de la dépendance énergétique, diversification énergétique?
14. Pour votre organisation, quels sont hiérarchiquement les 3 arguments les plus importants?
15. Comment classez-vous votre organisation sur une échelle de modération de ses positions de 1 à 10 (1 étant totalement contre l'exploitation, 5 ni pour ni contre, 10 totalement pour)? Pouvez-vous me citer une organisation défendant les mêmes positions que vous jugez moins modérée que vous? Plus modérée que vous? Pouvez-vous me situer 2 organisations adverses sur cette échelle de modération? Le gouvernement? Les élus locaux?

D-Les mobilisations et les moyens d'action

1. Quels types d'action a entrepris votre organisation pour diffuser ses arguments? (quelles sont ces actions?)

2. Votre organisation a-t-elle mené des actions symboliques? Des prises de positions publiques? Des manifestations? Des actions juridiques? Des actions de lobbying? De négociation? Conflictuelles?
3. Pour votre organisation, quelles sont hiérarchiquement les 3 actions qui ont eu le plus d'impact sur « l'opinion publique »/les dirigeants politiques locaux/nationaux?
4. Quelles sont hiérarchiquement les 3 actions qui ont eu la plus grande charge émotionnelle positive/négative pour les membres de votre organisation/l'opinion publique/les dirigeants politiques locaux/nationaux?
5. Comment avez-vous choisi ces actions?
6. Quels arguments étaient portés lors de ces actions? (citer 1 à 5 arguments majeurs)
7. Quel est votre meilleur moyen de pression auprès de l'opinion publique? Du gouvernement? (en termes d'arguments, de menace d'actions, etc.)
8. Au niveau global, quelles actions (menées par votre organisation ou non) ont le plus fait avancer votre cause? Le plus desservi votre cause?
9. Pour votre organisation, dans le dossier de l'exploitation du gaz de schiste, qu'est-ce qui est hiérarchiquement le plus important : sa visibilité, sa crédibilité, son impact sur la politique publique (son pouvoir relatif), sa dynamique sociale et citoyenne, ses résultats financiers, la défense de ses valeurs, la diffusion d'informations?
10. Comment estimez-vous votre influence sur la décision publique / sur les médias? (Pouvez-vous classer votre influence sur une échelle de 1 à 10, 1 étant une influence nulle et 10 une influence décisive?)
11. Pensez-vous que vos arguments sont plus ou moins entendus par le public/les médias/le gouvernement que ceux des organisations adverses? Lesquels?
12. Comment évaluez-vous les actions menées en terme de modération? (de 1 à 10, 1 étant très modéré, 10 étant extrême) Comment évaluez-vous les actions menées par les groupes défendant les mêmes positions en termes de modération? Celles menées par les groupes adverses? (même échelle)

13. Que pensez-vous de la décision gouvernementale française d'interdire la fracturation hydraulique? OU de la mise en place de l'Évaluation Environnementale Stratégique à la suite du rapport du BAPE?
14. À la suite des choix gouvernementaux, votre organisation a-t-elle modifié ses positions?
15. Qu'attend votre organisation des décideurs politiques dans les prochains mois dans le dossier du gaz de schiste? Comment va-t-elle faire avancer ses attentes?

1.4. Formulaire de consentement écrit

valant pour la participation à la recherche sur les acteurs influant sur la décision publique dans la controverse sociotechnique des gaz de schiste en France et au Québec

*Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2013-018 / 28-03-2013*

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de doctorat de Sébastien Chailleux, dirigé par Louis Guay, du département de sociologie à l'Université Laval. Elle a été approuvée par le Comité d'éthique de l'Université Laval.

Nature et objectifs du projet

Cette recherche a pour titre les acteurs influant sur la décision publique dans la controverse sociotechnique des gaz de schiste en France et au Québec. Elle a pour but de déterminer quels sont les acteurs influents sur la décision publique, comment construisent-ils la controverse, quels moyens et stratégies utilisent-ils?

Déroulement du projet

Votre participation à cette recherche consiste à répondre à un questionnaire durant une entrevue individuelle d'environ 45min. Les questions abordent les positions de votre organisation sur les gaz de schiste, les moyens utilisés pour faire valoir vos intérêts et vos relations avec les autres acteurs de la controverse. L'entrevue sera enregistrée sur support audio avec l'autorisation de chaque participant. Selon le déroulement de la controverse durant les prochains mois, je vous solliciterais peut être pour une seconde entrevue.

Avantages et inconvénients possibles liées à la participation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de faire connaître votre point de vue sur l'exploitation des gaz de schiste. Si certaines questions vous mettent mal à l'aise. Vous pouvez simplement refuser d'y répondre sans avoir à vous justifier.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche et de vous retirer en tout temps sans conséquence négative et sans avoir à justifier votre décision. Si vous mettez fin à votre participation, le matériel et les données que vous aurez fournies seront détruits, à moins que vous ne m'autorisiez à les utiliser pour la recherche, malgré votre retrait.

Confidentialité

Puisqu'en recherche, les chercheurs sont tenus protéger la vie privée des participants, voici les mesures qui seront appliqués pour assurer la confidentialité du matériel et des données si vous ne souhaitez pas que votre nom soit divulgué :

Durant la recherche:

- votre nom sera remplacés par un code;
- je serai le seul à pouvoir consulter la liste contenant les noms et les codes;
- tout le matériel de la recherche, incluant les formulaires de consentement et les enregistrements, sera conservé dans un classeur barré, dans un local sous clé;
- les données en format numérique seront conservées dans des fichiers encryptées protégés par l'utilisation d'un mot de passe;à

Lors de la diffusion des résultats :

- les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport ni dans aucun texte publié;
- les résultats de la recherche seront présentés sous forme globale et les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- en raison de la spécificité des postes occupés par certains participants, pouvant mener à ce qu'ils soient reconnus indirectement à travers leur propos lors de la diffusion des résultats, il sera appliqué une codification élargie aux titres des postes et dans le choix des extraits qui seront cités
-

Après la fin de la recherche :

- tout le matériel et toutes les données seront conservés pour des utilisations ultérieures mais uniquement après avoir été rendues anonymes, consécutivement à la destruction de tout le matériel prévue au plus tard en décembre 2014.

Renseignements supplémentaires

Pour vous permettre de communiquer avec moi si vous le jugez nécessaire, je vous remettrai une copie du document que je suis en train de vous présenter et qui contient mes coordonnées.

Sébastien Chailleux

sebastien.chailleux.1@ulaval.ca

+33668799287 (France)

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « les acteurs influant sur la décision publique dans la controverse sociotechnique sur les gaz de schiste en France et au Québec ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

— Signature du participant, de la participante Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant le Décembre 2014. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

— Signature du chercheur Date

Plaintes ou critiques

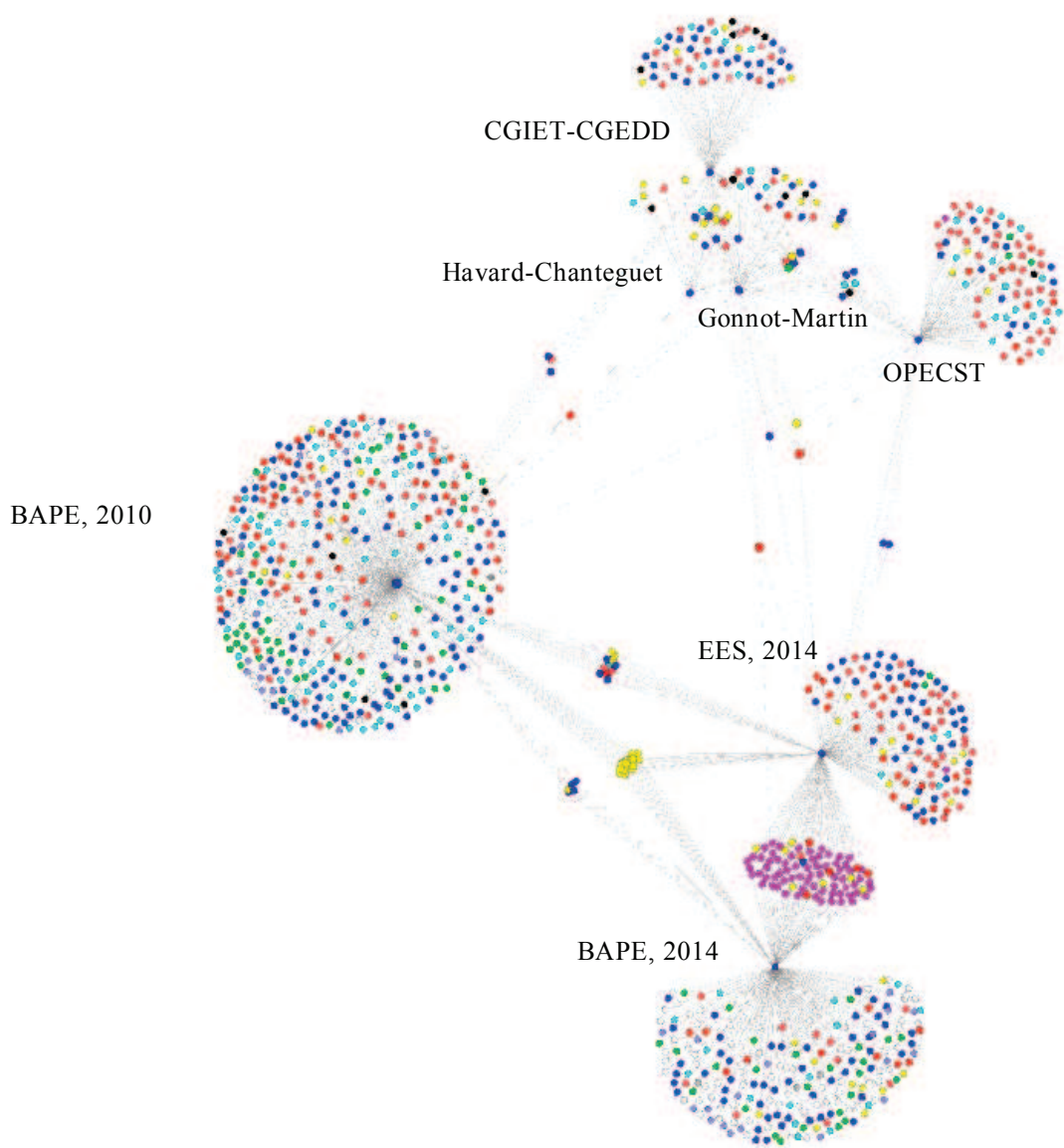
En terminant, je souhaite vous informer que toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval. Ses coordonnées sont également inscrites sur le présent document dont je vous remets à l'instant une copie.

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Le numéro sans frais est disponible pour les appels situés à l'intérieur du Canada. Pour les appels depuis la France, composer le +1-418-656-3081, avec les tarifs de votre opérateur.

1.5. Cartographie des références bibliographiques des instruments informationnels

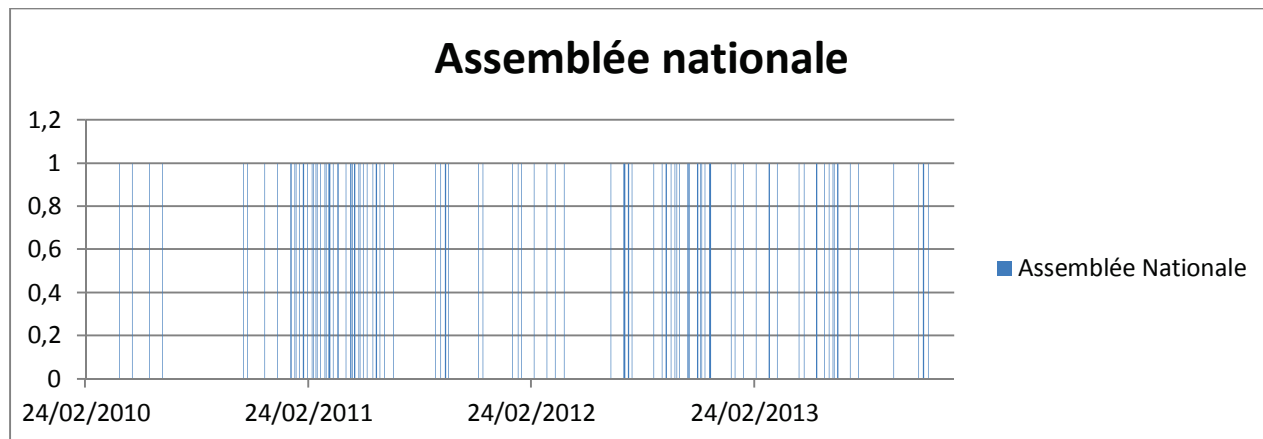


	Compagnies et associations professionnelles
	Administration organismes régulateurs
	Scientifiques et centres de recherche (violet : études spécifiques)
	ONGE et collectifs de citoyens
	Lois
	Médias
	Individus

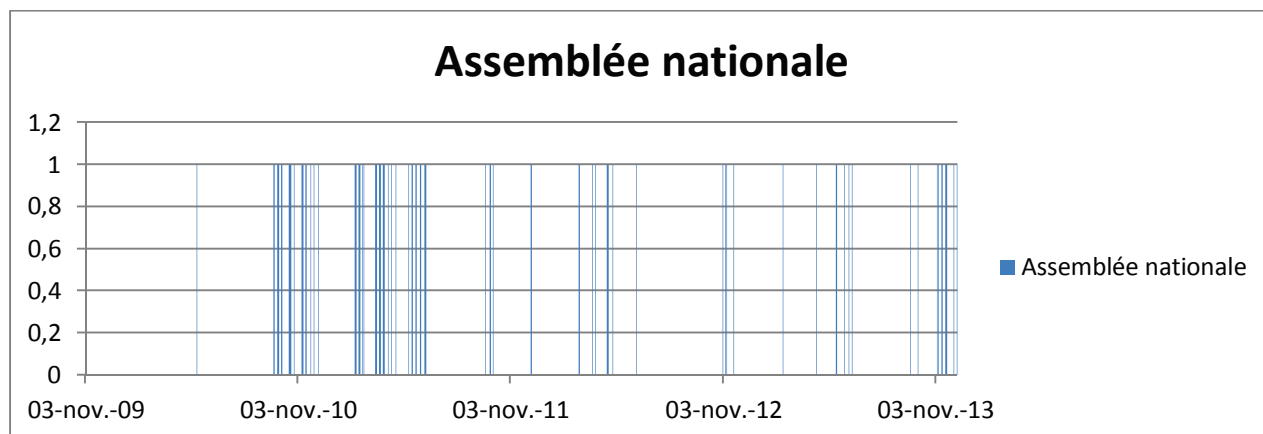
1.6. Cartographie des débats parlementaires à l'Assemblée nationale

Une barre bleue correspond à la mention « gaz de schiste » ou « fracturation hydraulique » dans les débats à l'Assemblée Nationale, hors commissions et questions écrites.

France



Québec



1.7. Données sur les médias

Tableau 11 : Articles de presse québécois classés par rubrique

Date	économie		Total économie	environnement		Total environnement	opinions	politique		Total politique	Total général
	Cyberpresse	Le Devoir		Cyberpresse	Le Devoir			Cyberpresse	Le Devoir		
juin-10	3	1	4	3	2	5	1				10
juil-10	1		1				1				2
août-10		3	3	14	21	35	7	2		2	51
sept.-10	17	10	27	37	37	74	17	4	32	36	160
oct.-10	5	8	13	25	27	52	15	5	14	19	106
nov.-10	8	5	13	8	21	29	11	2	10	12	65
déc.-10	4	5	9	6	11	17	8	5	9	14	59
janv.-11	5	8	13	22	17	39	15	2	15	17	87
fév.-11	2	7	9	13	24	37	8	8	22	30	89
mars-11	4	6	10	13	24	37	10	5	26	31	89
avr.-11	1	6	7	8	14	22	3		8	8	45
mai-11	1	3	4	8	16	24	2	1	10	11	44
juin-11	4	4	8	7	12	19	1	1	5	6	37
juil.-11	1	3	4	9	9	18		1	6	7	30
août-11	1	2	3	1	7	8			2	2	13
sept.-11	5	3	8	2	4	6	1	2	5	7	24
oct.-11	1	7	8	10	12	22	3		8	8	51
nov.-11	1	1	2	3	2	5	2		6	6	18
déc.-11	1	1	2	5	9	14	1	1	4	5	26
janv.-12		1	1	6	6	12	2	1	2	3	24
fév.-12	2	4	6	3	7	10	1	3		3	27
mars-12	2	2	4	5	6	11	2	2	4	6	27
avr.-12	2	9	11	6	11	17	1	2	3	5	44
mai.-12	3	3	6	3	5	8	5	1	4	5	29
juin-12	2	4	6		4	4	1		6	6	18
juil.-12	1		1	1	1	2					3
Total général	86	109	195	218	310	528	118	48	205	253	1197/1877

Tableau 12 : Articles de presse français classés par rubrique

Date	Le Figaro - économie	Le Monde - économie	Le Monde - environnement	Libération - économie	Libération - politique	Libération - terre	Total ¹¹²⁸
2005							
juin				1			1
2006							
mai							1
2009							
oct						1	1
2010							
janv		1					2
févr							
mars		1	1				2
avr	3	5					9
mai	1						1
juin	1	1	1	1			4
juil	1	1	1				3
août		1					1
sept	1	2	1				6
oct	1						1
nov		4					4
déc	1	1		3			7
2011							
janv	2		3	1			8
févr	5		5	2	2	4	31
mars	2	2	3	1	1	3	24
avr	4	2	6	4	2	5	67
mai	1		4	3		4	52
juin		1	7	2	2		37
juil	2			2	2		9
août	3	2		2			10
sept	1	1	2	3	1	1	19
oct	5	1	4	1	1	1	34
nov	1		3	1	1	2	14
déc	3	1	1				9
2012							
janv	4	1	1	1		1	15
févr	2	2	1		1	1	20
mars	2	3	1	1	2		27
avr	1		1	1	2		18
mai		1					13
juin	2	1		2	3	3	31
Total général	50	35	44	32	20	27	208/ 486

1128 Total général comprenant des rubriques exclues du tableau.